

» Rapport annuel

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2007



S E L Ç U K

► Sommaire

1 » Présentation de Crédit Agricole S.A. 3

Message du Président et du Directeur général	4
Chiffres clés 2007	8
Données boursières 2007	10

2 » Gouvernance et contrôle interne 15

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne	16
Rapport des Commissaires aux comptes	34
Informations sur les mandataires sociaux	35
Composition du Comité exécutif	49

3 » Crédit Agricole S.A. en 2007 51

Historique	52
L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.	53
Les faits marquants de l'année 2007	54
Les métiers de Crédit Agricole S.A.	56

4 » Rapport de gestion de Crédit Agricole S.A. 69

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.	70
Comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)	97
Facteurs de risques	106
Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.	136

5 » États financiers 167

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 21 mai 2008	168
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	274
Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises - arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008	276
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	321

6 » Informations générales 323

Renseignements concernant la Société	324
Renseignements concernant le capital	342
Renseignements complémentaires	345
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	346
Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 21 mai 2008	348
Personne responsable du document de référence	361
Table de concordance	363

» Rapport annuel Document de référence 2007



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

► Profil

Présent dans tous les métiers de la finance, le Crédit Agricole se place parmi les tout premiers acteurs de la banque de proximité en Europe. Son ambition : construire un leader européen, à dimension mondiale, de la banque et de l'assurance, dans le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies.

Au sein du Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. assure la cohérence du développement stratégique du Groupe, ainsi que son unité financière. Dans une démarche qui unit les Caisses régionales et ses filiales spécialisées par métier, Crédit Agricole S.A. met en œuvre une stratégie de croissance durable et rentable.

Une présence renforcée à l'international

- 3 marchés domestiques : France, Italie, Grèce
- 44 millions de clients particuliers*
- plus de 11 000* agences dans 20 pays
- présence dans 58 pays en banque de financement et d'investissement.

Un acteur responsable et engagé

- Adhésion au Pacte mondial des Nations unies (2003) et à la Charte de la Diversité (2008)
- Adoption des Principes Équateur par Calyon
- Signature des Principes pour l'Investissement Responsable par Crédit Agricole Asset Management.

* Y compris les Caisses régionales.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 mars 2008 sous le numéro D.08-0140, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

» Présentation de Crédit Agricole S.A.

Message du Président et du Directeur général	4
Chiffres clés 2007	8
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT	8
MODÈLE ÉQUILIBRÉ ENTRE LES PÔLES MÉTIERS	8
STRUCTURE FINANCIÈRE	9
NOTATIONS DES AGENCES DE RATING	9
EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE	9
Données boursières 2007	10
DONNÉES RELATIVES À L'ACTION	10
COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2007	10
L'ACTION CRÉDIT AGRICOLE S.A.	11
AGENDA 2008 DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE	13
CONTACTS	13

Message du Président et du Directeur général

Message du Président et du Directeur général

» NOUS ÉVOLUONS DANS UN MONDE BANCAIRE AUX HORIZONS INSTABLES

Une histoire de croissance. Depuis sa création, Crédit Agricole S.A. vit une histoire de croissance. Une croissance forte qui aboutit, au-delà du changement de dimension, à une transformation en profondeur. Notre modèle a prouvé sa résistance, dans le contexte difficile d'une crise financière internationale d'ampleur inégalée. Nous continuerons à situer notre action dans une vision de long terme, où s'allient confiance et prudence.

► Un horizon mondial en proie à un profond bouleversement

Le monde a plongé en août 2007 dans la première grande crise financière du XXI^e siècle. Quelques mois seulement avant son éclatement, les marchés pariaient encore sur une croissance mondiale forte. Le retournement de la conjoncture financière a été précoce, et surtout plus brutal que prévu.

Au-delà des effets macro-économiques, qui vont ramener durablement les marchés à plus de raison en matière de valorisation du risque, les conséquences seront nécessairement lourdes pour le secteur bancaire. À l'heure où les leaders du secteur ont dû faire appel à des fonds souverains pour rétablir leur structure financière, où des difficultés conjoncturelles d'origines diverses ont ébranlé des acteurs reconnus, la propagation de la crise est difficilement prévisible. En ce début d'année 2008, la lumière reste à faire sur le montant des pertes à supporter par des acteurs économiques divers et la confiance n'est pas rétablie.

Crédit Agricole S.A. n'est pas resté à l'écart de ces perturbations. Notre filiale de banque de financement et d'investissement, Calyon, avait acquis des positions commerciales importantes sur les marchés des produits structurés de crédit, sur lesquels ses compétences sont reconnues. Face à la dégradation du marché du résidentiel américain, la Banque avait cessé toute activité nouvelle de structuration dès février 2007. Mais les actifs en cours de structuration restant en portefeuille ont dû être dépréciés, en

plusieurs étapes suivant la dégradation continue des marchés et les effets de contagion. Nous avons souffert aussi de l'incident de *trading* survenu en septembre dans notre succursale de New York. Pour regrettable qu'elle soit, la perte a été limitée, les sanctions et dispositions nécessaires ont été prises. Ainsi, les effets de la crise occultent les très bonnes performances enregistrées par la plupart des autres métiers de Calyon : c'est le cas notamment de ses domaines d'excellence que sont les financements structurés et les activités de courtage, dont les revenus progressent respectivement de 14 et 21 %.

Le modèle diversifié développé par Crédit Agricole S.A. a démontré alors sa pertinence. Le résultat net, en baisse de 16,8 %, reflète la bonne résistance du Groupe, grâce à la solidité du modèle fondé sur un équilibre entre les trois lignes métiers. L'impact négatif de la crise sur les revenus de la banque des marchés a été compensé par le dynamisme de tous les autres métiers : le produit net bancaire augmente de 3,6 % ; hors impacts de la crise, il aurait progressé de 25,5 % et le résultat brut d'exploitation serait en hausse de 30,5 %.

► Un horizon européen qui se structure

Sous l'action conjuguée d'initiatives politiques, législatives et réglementaires, l'unification du marché bancaire européen est en marche. La MIF, Bâle II, Solvency II et le SEPA... autant de réglementations paneuropéennes qui définissent un nouveau cadre unifié pour notre marché. Alors que le secteur financier est resté longtemps protégé par son arsenal réglementaire national, les frontières ne sont plus un rempart face à la concurrence, les barrières à l'entrée s'érodent. La dynamique de consolidation du secteur s'intensifie, et cette consolidation est structurante. Bien d'autres industries ont été concernées auparavant, on en voit aisément les conséquences dans la sidérurgie, la pharmacie ou encore la construction informatique ou automobile.

LES ÉTAPES CLÉS DU DÉVELOPPEMENT

2001 ■ 14 décembre : introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A. À la cotation, la capitalisation boursière est de 16 milliards d'euros.

2002 ■ 14 décembre : un an jour pour jour après la cotation, dépôt d'une offre publique sur le Crédit Lyonnais, dont le Crédit Agricole détenait 10 % depuis la privatisation.

Message du Président et du Directeur général

Pour Crédit Agricole S.A., loin d'être une menace, cette évolution est une opportunité. C'est même une chance historique pour le leader que nous sommes déjà en France, l'un des plus grands marchés bancaires du continent. L'Europe est bien notre nouveau marché domestique. Depuis 2 ans, nous avons franchi des étapes décisives en transformant en réseau contrôlé majoritairement, les positions minoritaires stratégiques que nous avons prises en Grèce et en Italie dans les années 90. Après les phases d'acquisition puis d'intégration menées dans des délais très brefs, nous valorisons les acquis en développant de nouveaux métiers.

Cariparma FriulAdria en Italie, Emporiki en Grèce, sont des réseaux bien implantés dans leurs territoires. Avec 30 millions de clients particuliers en banque de détail en Europe, nous disposons d'une base solide qui s'ouvre à tous nos métiers. Six mois après la finalisation de l'acquisition de Cariparma FriulAdria, tous les métiers producteurs sont "arrimés" au réseau. La banque-assurance au Portugal, développée en partenariat avec le BES au travers de BES Vida et BES Seguros, produit de bons résultats en ligne avec les excellentes performances du BES. La plate-forme développée par Finaref en assurance emprunteur opère dans 14 pays. Dans le domaine du crédit à la consommation, nous sommes présents dans 20 pays européens, faisant du Groupe l'un des leaders du métier avec des positions locales très fortes. La gestion d'actifs, la banque privée et la banque de financement et d'investissement ont continué à renforcer des implantations européennes déjà denses.

► Un horizon mouvant en France

La combinaison de l'apparition de nouveaux intervenants étrangers ou issus d'autres univers économiques, et des évolutions technologiques, entraîne des bouleversements dans l'exercice du métier de la banque – sans même évoquer l'ouverture du Livret A.

La France est notre territoire d'origine, nous y réalisons encore la moitié de notre activité. Pour le Crédit Agricole, la force des

positions en France est un atout réel : près de 30 % du marché des particuliers détenus sous les enseignes Crédit Agricole et LCL. La complémentarité des cibles de clientèles, les succès exemplaires que représentent l'assurance ou la pénétration sur les marchés haut de gamme, tout ceci, ajouté à l'ancrage très solide et plus que centenaire dans les territoires, fait du Groupe un acteur de poids, incontournable.

Pour maintenir, voire renforcer cette position, nous restons vigilants sur l'adéquation de nos offres à de nouveaux modes de vie et aux tendances sociologiques de fond. L'adoption mi-2005 du positionnement autour de la Relation durable par les Caisses régionales et de la nouvelle identité de LCL, a déterminé une approche nouvelle de l'innovation marketing et produits dans les deux enseignes : en témoignent, par exemple, la gamme carte bancaire élargie, avec le succès de l'Autre carte pour les Caisses régionales, ou la culture de la preuve chez LCL.

Ainsi, nous imaginons en France une nouvelle approche de l'immobilier. En amont, nous constituons autour de Crédit Agricole Immobilier un pôle solide présent sur toute la chaîne de valeur, à côté du financement et de l'assurance, qui a changé de dimension en 2007, avec la prise de contrôle des promoteurs Monné Decroix et RSB. En aval, les Caisses régionales s'affirment comme un acteur majeur sur le marché de la transaction avec la marque nationale d'agences immobilières, Square Habitat.

Le domaine du multicanal est aussi le lieu d'évolutions en profondeur, porté par l'innovation technologique – paiement sans contact, signature électronique –, par de nouvelles habitudes et de nouveaux modes de vie.

Le Crédit Agricole bénéficie sur tous ces sujets de la fertilisation des relations entre producteurs intégrés et réseaux distributeurs, les expériences menées en France se nourrissant des succès de l'étranger, et inversement.

2003 ■ Juin : finalisation de l'acquisition du Crédit Lyonnais et de Finaref. Le processus d'intégration débute aussitôt, selon un schéma ambitieux visant à fusionner les filiales au sein de chaque métier.

2004 ■ 30 avril : naissance de Calyon, fruit du rapprochement de Crédit Agricole Indosuez et des activités de banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais, aux termes de la plus importante opération d'apports d'actifs jamais réalisée dans la banque, représentant 140 milliards d'euros.

Message du Président et du Directeur général

» NOTRE VISION POUR 2008 ET AU-DELÀ

► Comment abordons-nous 2008 ?

Nous achevons l'année 2007 en présentant des résultats solides, fondés sur un modèle de développement robuste qui a prouvé sa résistance. Les grands axes de notre stratégie, telle que formalisée dans le plan 2006-2008, ont prouvé leur pertinence : équilibre des lignes métiers – banque de détail, métiers spécialisés, banque de financement et d'investissement – et diversification à l'international.

Depuis 6 ans, le Groupe a su se transformer, sans sacrifier ni sa rentabilité, ni son exigence d'efficacité. Quasi-triplement de l'activité et des résultats, doublement du nombre de clients, mise en place d'une dynamique internationale remarquable : ce changement intervenant en un temps aussi bref s'est appuyé sur une croissance interne soutenue, mais aussi sur notre capacité à saisir les opportunités d'acquisitions qui se présentaient à nous. Nous avons enfin acquis un solide savoir-faire en matière d'intégration. Avec le Crédit Lyonnais, nous avons démontré notre capacité à réaliser des opérations réellement transformantes à l'échelle du Groupe, tandis que les acquisitions réussies de la Banque de détail à l'international témoignent de nos compétences en matière d'intégration à l'international. Nous considérons que 2007 marque l'achèvement de la reconfiguration du Groupe, avec

une organisation bien structurée dans nos nouvelles filiales à l'étranger, et la dynamique des réseaux en France appuyée par une gestion rigoureuse et maîtrisée.

Nos métiers ont tous des positions solides. Pour n'en citer que quelques-uns, nous sommes leader de la banque de détail en France, notre banque de détail est présente dans 19 autres pays, notre pôle Assurances figure dans le Top 20 mondial, CAAM dans le Top 15 mondial, et Calyon dans le Top 10 européen. Le pôle Services financiers spécialisés a poursuivi son développement dynamique à l'international consolidant ainsi sa position parmi les leaders européens du crédit à la consommation.

La situation financière du Groupe lui permet d'assurer la poursuite de sa croissance organique, tout en investissant de manière significative dans le renforcement des processus de maîtrise de risques. S'appuyant sur ces acquis, le Groupe peut envisager avec lucidité et confiance les défis de demain, au service de son ambition : devenir un leader européen, à vocation mondiale, de la banque et de l'assurance. La hausse de 4,3 % proposée pour le dividende par action, à 1,20 €, témoigne de cette confiance en l'avenir, en même temps que la volonté de récompenser la fidélité de nos actionnaires.

2005 ■ Les Caisses régionales adoptent leur nouveau positionnement, "Une relation durable, ça change la vie".

- Le Crédit Lyonnais devient LCL, avec la signature "Demandez plus à votre argent".
- En décembre, présentation du plan de développement 2006-2008, qui prévoit un important programme d'acquisitions à l'international.

2006 ■ Le plan 2006-2008 est mis en œuvre à une vitesse record : acquisitions en Égypte, Ukraine et Grèce en banque de détail ; développement dans la bancassurance au Portugal,

Message du Président et du Directeur général

► Fil conducteur de notre action, les principes du Pacte mondial des Nations Unies

La démarche de responsabilité sociale et environnementale du Groupe, héritière de ses valeurs mutualistes, s'inscrit dans le respect des dix principes du Pacte mondial, signé par Crédit Agricole S.A. il y a 5 ans, avec une attention particulière portée au changement climatique et aux droits humains à l'international.

En 2007, la mission du Comité stratégique du Conseil d'administration a été élargie à l'examen de l'avancement de la politique développement durable sur l'ensemble du Groupe : cette décision confirme l'importance de l'intégration des enjeux RSE dans la stratégie du Groupe. De même, au niveau des métiers : l'examen de leur politique RSE fait maintenant partie intégrante des processus de revue stratégique.

Fin novembre, nous avons eu la satisfaction d'être nommés "Banque de l'année" par *The Banker* pour notre politique de développement durable. En même temps que nous approfondissons notre démarche de responsabilité sociale et environnementale, que notre filiale de gestion d'actifs s'est confrontée volontairement à une notation externe, voir nos progrès reconnus par l'extérieur constitue un encouragement pour le Groupe et ses équipes.

Avec sa nouvelle dimension et une présence à l'international tout à la fois grandissante et signifiante, le Groupe s'attache à respecter les droits humains sur ses nouveaux territoires, comme il l'a toujours fait sur son territoire d'origine. En matière de normes de travail, cette exigence s'est traduite, début 2008, par la création d'un Comité d'entreprise européen et la signature de la Charte de la diversité par Crédit Agricole S.A. et huit filiales.

En matière de consommation d'énergie, l'objectif d'une réduction des émissions de 15 % sur trois ans s'accompagne du choix de compenser une partie des émissions de gaz à effet de serre par des investissements économes en énergie dans les pays du Sud, et labellisés par l'ONU. Le Crédit Agricole a participé activement aux travaux du Grenelle de l'environnement ainsi qu'aux groupes de suivi sur les thèmes agriculture et habitat. Les décisions prises seront intégrées au développement de son offre "environnement".

Au-delà de la lutte contre la corruption, problématique pour laquelle le Groupe a mis en place une politique vigilante et s'est doté d'outils performants de dernière génération, l'intégralité des aspects liés à la conformité est traitée activement au sein du Groupe. Fides, la formation Groupe à la conformité, a été poursuivie dans les nouvelles entités. Et la mise en œuvre de la MIF a été coordonnée dans toutes les filiales concernées opérant en Europe.

- 2007**
- Cariparma FriulAdria : l'acquisition annoncée fin 2006 est réalisée en trois étapes, pour s'achever le 1^{er} juillet. L'intégration a été finalisée en moins d'un an.
 - Le Crédit Agricole est nommé "Banque de l'année" au plan mondial pour sa politique développement durable, par *The Banker*.

- 2008**
- Crédit Agricole S.A. et huit de ses filiales signent la Charte de la diversité, après Sofinco et Finaref
 - Crédit Agricole S.A. s'engage dans la lutte contre la pauvreté aux côtés du Professeur Yunus, fondateur et Président de la Grameen Bank, Prix Nobel de la Paix 2006 pour son action en faveur du microcrédit.

Chiffres clés 2007

Chiffres clés 2007

» ÉVOLUTION DU RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

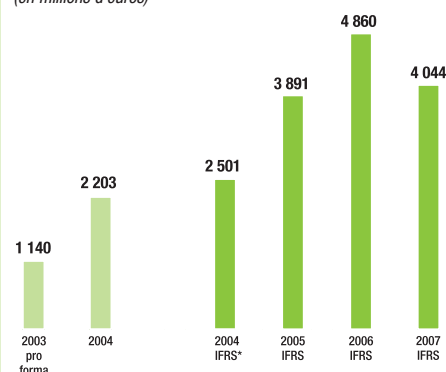
(en millions d'euros)	2007 IFRS	2006 IFRS	2005 IFRS	2004 IFRS*	2004 pro forma	2003 pro forma
Produit net bancaire	16 768	16 187	13 693	12 107	12 513	12 721
Résultat brut d'exploitation	4 050	5 832	4 527**	3 528**	3 761**	3 832**
Résultat net	4 556	5 258	4 249	2 798	2 507	1 493
Résultat net part du Groupe	4 044	4 860	3 891	2 501	2 203	1 140

ACTIVITÉ

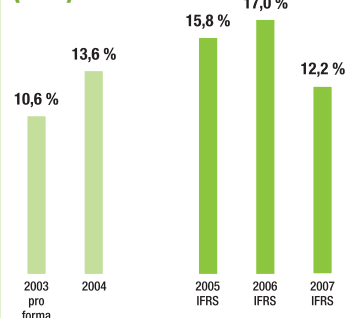
(en milliards d'euros)	31/12/2007 IFRS	31/12/2006 IFRS	31/12/2005 IFRS	31/12/2004 IFRS*	31/12/2004 pro forma	31/12/2003 pro forma
Total du bilan	1 414,2	1 260,5	1 061,4	933,3	815,3	786,0
Prêts bruts	397,3	336,3	261,4	209,3	259,1	262,2
Ressources de la clientèle	564,9	513,6	416,5	391,0	406,2	388,3
Actifs gérés (en gestion d'actifs, assurances et Banque privée)	614,4***	636,9	562,7	406,7	406,7	379,8

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(en millions d'euros)



RENTABILITÉ DES CAPITAUX PROPRES (ROE)



* Les données 2004 en IFRS sont celles issues des données financières comparatives incluant les normes IAS 32 et IAS 39.

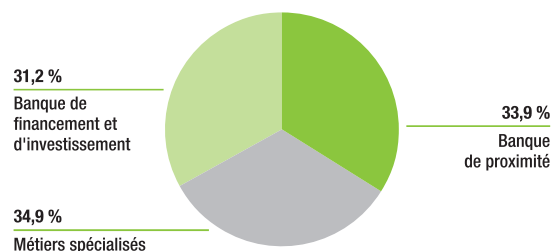
** Avant coûts liés au rapprochement.

*** Les encours de la gestion d'actifs prennent en compte le dénouement de la J.V. CAAM Sgr.

NB : les comptes 2006 ont été modifiés au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires.

» MODÈLE ÉQUILBRÉ ENTRE LES PÔLES MÉTIERS

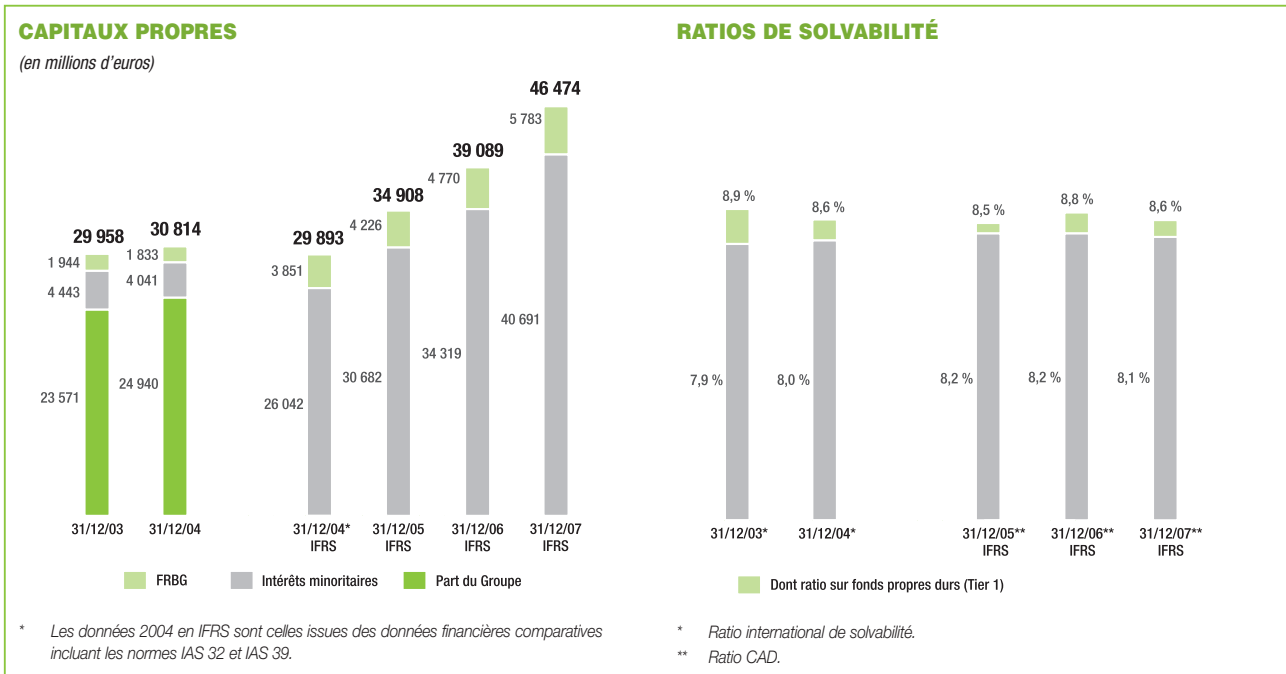
FONDS PROPRES ALLOUÉS AUX MÉTIERS



CONTRIBUTION AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Caisses régionales	778	759	778
LCL	553	680	590
Banque de détail à l'international	460	529	439
Services financiers spécialisés	595	463	401
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	1 899	1 547	1 225
Banque de financement et d'investissement	(904)	1 645	1 253
Gestion pour compte propre et divers	663	(763)	(795)

>> STRUCTURE FINANCIÈRE



NB : les comptes 2006 ont été modifiés au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires.

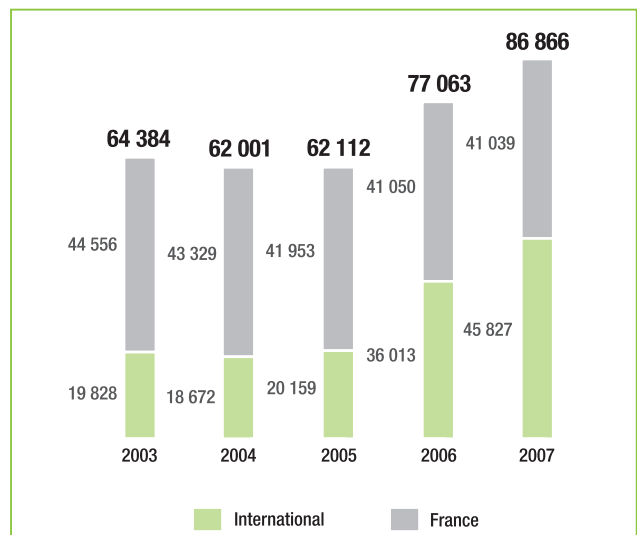
>> NOTATIONS DES AGENCES DE RATING

Crédit Agricole S.A. bénéficie de notations élevées de la part des agences de rating. Elles reconnaissent en cela sa solidité financière et celle du groupe Crédit Agricole.

NOTATION COURT TERME	
Moody's	P1
Standard and Poor's	A1 +
FitchRatings	F1 +
NOTATION LONG TERME	
Moody's	Aa1
Standard and Poor's	AA -
FitchRatings	AA
PERSPECTIVES	
Moody's	Stable
Standard and Poor's	Stable
FitchRatings	Stable

>> EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE

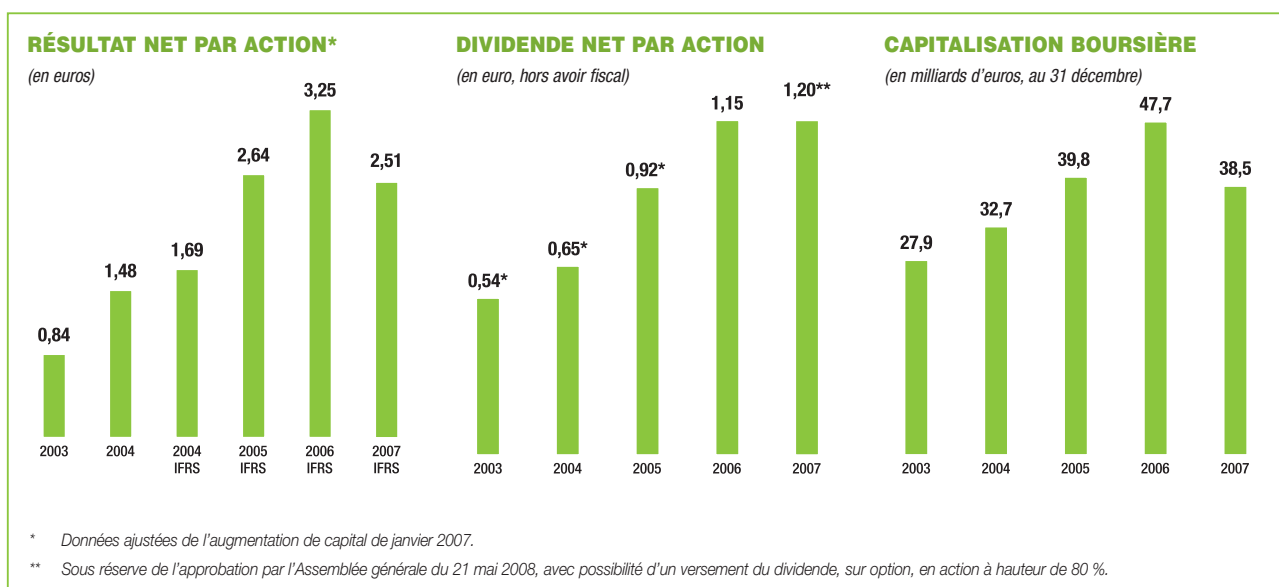
(en unités de temps plein)



Données boursières 2007

Données boursières 2007

» DONNÉES RELATIVES À L'ACTION



» COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2007

Au 31 décembre 2007, le capital social de Crédit Agricole S.A. se composait de 1 669 756 872 actions. À cette date et à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	903 090 102	54,09	54,50
Actions en autodétention	12 552 962	0,75	-
Salariés (FCPE, PEE)	103 761 579	6,21	6,26
Investisseurs institutionnels	520 433 879	31,17	31,40
Actionnaires individuels	129 918 350	7,78	7,84
TOTAL	1 669 756 872	100,00	100,00

Toutes les actions sont entièrement libérées, de forme nominative ou au porteur au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Il n'existe aucun droit de vote double, ni aucun droit à dividende majoré attaché à ces valeurs mobilières.

Une augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription a été réalisée du 4 au 23 janvier 2007. D'un montant de 4 milliards d'euros, elle permettait la souscription d'une action

nouvelle à 26,75 euros pour 10 actions anciennes. Les 149 732 230 actions nouvelles ont été créées jouissance 1^{er} janvier 2006.

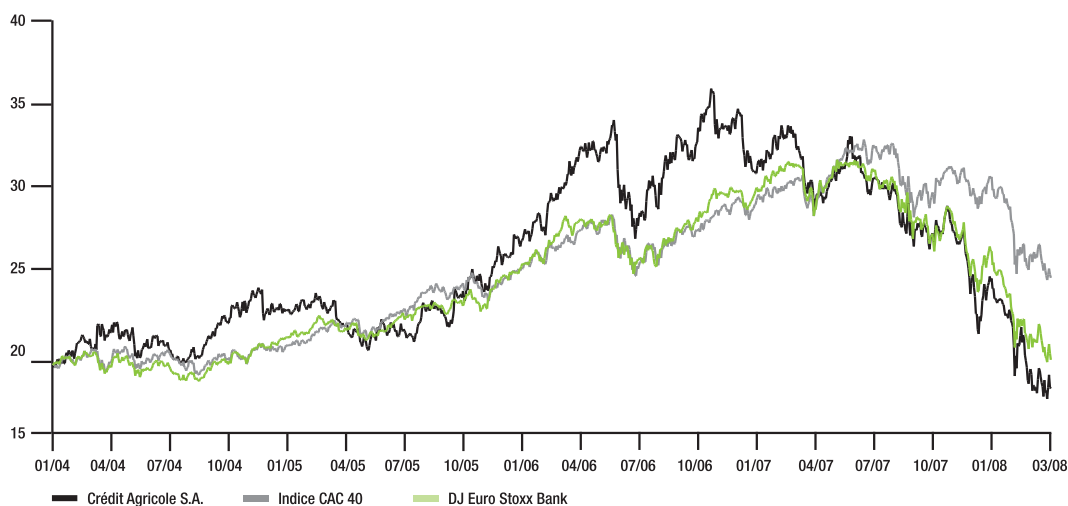
Une augmentation de capital réservée aux salariés a été réalisée du 10 au 21 septembre 2007 ; d'un montant de 500 millions d'euros, elle a donné lieu à la création de 22 702 341 actions nouvelles le 5 décembre 2007, jour du règlement-livraison.

» L'ACTION CRÉDIT AGRICOLE S.A.

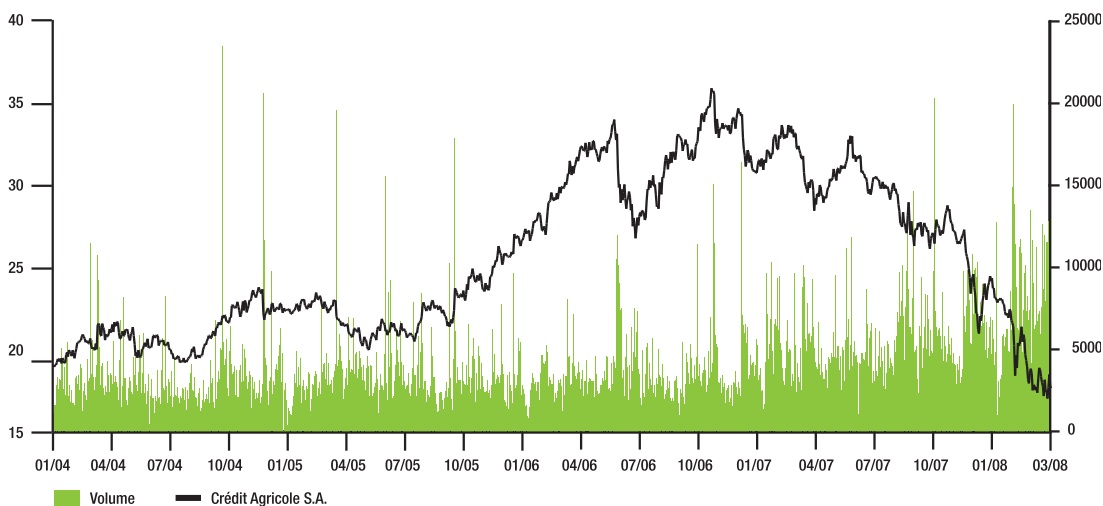
► Évolution du cours de Bourse*

COURS DE L'ACTION DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2004

Comparaison avec les indices DJ Euro Stoxx Bank et CAC 40 (indices recalculés sur la base du cours de l'action Crédit Agricole S.A.)



ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION ET DU VOLUME DES TITRES ÉCHANGÉS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2004



* Données ajustées de l'augmentation de capital de janvier 2007.

Après une année 2004 où l'action Crédit Agricole S.A. a réalisé de très bonnes performances, surperformant de 10 points l'indice CAC 40, l'année 2005 a également été positive pour l'action Crédit Agricole S.A. ; dans un contexte de marché relativement porteur, elle a clôturé à 26,61 euros et affiché une hausse de 20 % sur l'année, légèrement inférieure à celle de l'indice CAC (+ 23 %). En 2006, le parcours boursier de l'action a également été favorable : l'action a clôturé fin décembre à 31,35 euros, en hausse de 19,73 % sur l'année, surperformant l'indice CAC 40 (+ 17,53 %).

Dans une année boursière 2007 mouvementée, très perturbée à partir de l'été par la crise dite du « subprime » américain, l'action Crédit Agricole S.A. a été affectée négativement, tout comme l'ensemble du secteur financier. Sur le premier semestre, le cours a fluctué dans la zone des 30 euros, avant d'entamer une période baissière, très heurtée au rythme des annonces des principaux acteurs financiers mondiaux. L'action a clôturé fin décembre 2007 à 23,07 euros, en baisse de 26,4 % sur l'année, sousperformant l'indice CAC 40 (+ 1,3 %).

Données boursières 2007

Le nombre total de titres échangés au cours de l'année 2007 a atteint 1,418 milliard, avec une moyenne quotidienne de 5,6 millions.

Le volume mensuel des titres échangés a évolué dans une fourchette de 83,3 à 170,5 millions de titres.

(en euros)	Cours le plus haut	Date	Cours le plus bas	Date	Cours de clôture moyen	Volume quotidien moyen échangé
1 ^{er} trimestre 2007	33,74	24/01/2007	28,35	14/03/2007	31,50	5 467 551
2 ^e trimestre 2007	33,10	14/05/2007	28,99	02/04/2007	31,30	4 917 748
3 ^e trimestre 2007	30,25	17/07/2007	26,00	16/08/2007	27,54	6 166 652
4 ^e trimestre 2007	28,87	04/10/2007	20,63	22/11/2007	24,25	5 852 874

Source : Euronext.

► Indices boursiers

L'action Crédit Agricole S.A. est cotée sur Euronext Paris, compartiment A, code ISIN : FR0000045072.

L'action Crédit Agricole S.A. fait partie de 5 indices : CAC 40, DJ EuroStoxx 50, DJ Stoxx 600 Banks, FTSEurofirst 80, ASPI Eurozone et FTSE 4 Good European Top 50.

► Données boursières

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Capital social en nombre de titres	1 669 756 872	1 497 322 301	1 497 322 301	1 473 522 437	1 473 522 437
Capitalisation boursière (en milliards d'euros)	38,5	47,7	39,8	32,7	27,9
Bénéfice net par action (BNPA)* (en euros)	2,51	3,25	2,64	1,48	0,84
Actif net par action (ANPA)* (en euros)	24,37	22,92	19,24	16,01	15,20
Cours/ANPA	0,95	1,44	1,36	1,36	1,22
PER (cours/BNPA)	9,2	9,6	9,9	14,8	22,2
Cours extrêmes de l'année* (en euros)					
Plus haut	33,74	35,57	26,90	23,42	18,64
Plus bas	20,63	26,22	19,69	18,67	12,45
Dernier	23,07	31,35	26,18	21,84	18,64

* Données ajustées de l'augmentation de capital de janvier 2007.

► Dividende

Au titre de chacun des exercices 2001 à 2003, Crédit Agricole S.A. a distribué un dividende net par action de 0,55 euro ; celui-ci a été porté à 0,66 euro pour 2004, à 0,94 euro pour 2005 et à 1,15 euro pour 2006.

Au titre de l'exercice 2007, le Conseil d'administration a décidé de proposer au vote de l'Assemblée générale le paiement d'un dividende net par action de 1,20 euro**.

(en euros)	Au titre de l'année 2007	Au titre de l'année 2006	Au titre de l'année 2005*	Au titre de l'année 2004*	Au titre de l'année 2003*
Dividende net/action	1,20**	1,15	0,92	0,65 ⁽¹⁾	0,54
Dividende global	1,20**	1,15	0,92	0,80 ⁽¹⁾	0,81

* Données ajustées de l'augmentation de capital de janvier 2007.

** Versement du dividende, sur option, en action à hauteur de 80 %.

(1) Dont 0,30 euro d'acompte versé le 16 décembre 2004.

L'avoir fiscal pour les dividendes mis en distribution à compter du 1^{er} janvier 2005 a été supprimé.

Données boursières 2007

► Rentabilité pour l'actionnaire

Le tableau ci-dessous présente le rendement global d'un investissement réalisé par un actionnaire individuel en actions Crédit Agricole S.A.

Le calcul, fondé sur les cours de bourse au moment de l'investissement (introduction en bourse le 14 décembre 2001 ou début d'année dans les autres cas), prend en compte le réinvestissement des dividendes perçus (avoir fiscal compris jusqu'en 2005 au titre de 2004, qui représentait 50 % du montant distribué). Les valorisations se font au cours de clôture du jour de l'investissement.

On considère que l'investisseur a cédé ses DPS et réinvesti le produit de la cession, lors des augmentations de capital de fin octobre 2003 et janvier 2007. Tous les résultats sont donnés avant impact de la fiscalité.

Ainsi, à titre d'exemple, l'actionnaire ayant souscrit à l'entrée en bourse de Crédit Agricole S.A. et réinvesti les dividendes perçus en cours de période en actions Crédit Agricole S.A., aurait enregistré un rendement annualisé moyen, à la fin 2007, de 10,1 %.

Durée de détention de l'action	Rentabilité brute cumulée	Rentabilité moyenne annualisée
1 exercice (2007)	- 25,8 %	- 25,8 %
2 exercices (2006-2007)	- 7,0 %	- 3,5 %
3 exercices (2005-2007)	13,8 %	4,4 %
4 exercices (2004-2007)	41,3 %	9,0 %
5 exercices (2003-2007)	115,2 %	16,6 %
6 exercices (2002-2007)	67,4 %	9,0 %
Depuis le 14 décembre 2001 ⁽¹⁾	78,5 %	10,1 %

(1) Introduction en bourse à 16,60 euros.

» AGENDA 2008 DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

5 mars	Publication des résultats annuels 2007
15 mai	Publication des résultats du 1 ^{er} trimestre 2008
21 mai	Assemblée générale des actionnaires à Nantes
27 mai	Détachement du coupon
23 juin	Paiement du dividende
28 août	Publication des résultats du 1 ^{er} semestre 2008
13 novembre	Publication des résultats des 9 premiers mois 2008

» CONTACTS**Relations investisseurs**

Denis Kleiber
Tél. : 01 43 23 26 78

Relations investisseurs institutionnels

Tél. : 01 43 23 23 81
Relations.investisseurs@credit-agricole-sa.fr
Investor.relations@credit-agricole-sa.fr

Relations actionnaires individuels

N°vert : 0 800 000 777
Infos.actionnaires@credit-agricole-sa.fr
www.credit-agricole-sa.fr

» Gouvernance et contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne	16
PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL	16
PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	25
Rapport des Commissaires aux comptes	34
Informations sur les mandataires sociaux	35
RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	35
MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX	38
OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	48
Composition du Comité exécutif	49

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne

au titre de la loi 2003-706 de "sécurité financière" du 1^{er} août 2003 modifiée
(Code de commerce, art. L. 225-37 ; Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3)

Exercice 2007

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par Crédit Agricole S.A., portant notamment sur l'information comptable et financière.

L'établissement du rapport du Président du Conseil d'administration au titre de la loi de sécurité financière concerne, dans le groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales, ainsi que les principales filiales du Groupe, que celles-ci soient émettrices d'instruments financiers par appel public à l'épargne ou en tant que bonne pratique de contrôle interne.

Crédit Agricole S.A. dispose ainsi d'une vision homogène du fonctionnement des organes délibérants des entités du Groupe et d'une information sur les procédures de contrôle interne de ces entités complémentaire par rapport aux reportings internes.

Le présent rapport a été finalisé sous mon autorité, en coordination notamment avec les responsables de l'Inspection générale Groupe, du Secrétariat général, de la conformité, des risques et contrôles permanents Groupe, sur la base de la documentation disponible en matière de contrôle interne et de pilotage et de contrôle des risques au sein du Groupe. Il a fait l'objet d'une présentation préalable au Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. le 28 février 2008 et au Conseil d'administration du 4 mars 2008.

» PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

► 1 - Présentation du Conseil

Présentation générale

Depuis l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., le Conseil d'administration de la société comprend 21 administrateurs et un censeur, répartis comme suit :

■ 18 administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires,

- 12 administrateurs ayant la qualité de Président ou de Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole,

- 1 administrateur, Président de Caisse régionale, représentant la SAS Rue La Boétie,
- 4 administrateurs personnalités extérieures au groupe Crédit Agricole,
- 1 administrateur salarié de Caisse régionale ;
- 1 administrateur désigné par arrêté conjoint des Ministres chargés des Finances et de l'Agriculture, conformément aux dispositions de la loi du 18 janvier 1988 relative à la mutualisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole devenue Crédit Agricole S.A. le 29 novembre 2001 ;

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne

- **2 administrateurs élus par les salariés du groupe Crédit Agricole S.A. ;**
- **1 censeur, personnalité extérieure au Groupe, désigné par le Conseil d'administration.**

Les administrateurs de Crédit Agricole S.A. Présidents ou Directeurs généraux de Caisses régionales de Crédit Agricole ont la qualité de dirigeants d'établissements de crédit.

La composition du Conseil résulte de la volonté de l'actionnaire majoritaire (la SAS Rue La Boétie, émanation des Caisses régionales, détient 54,49 % des droits de vote au 31 décembre 2007) d'assurer une représentation également majoritaire aux Caisses régionales. De ce fait, la proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration et des Comités spécialisés est inférieure à celle préconisée dans les recommandations de place (rapport IFA *La Gouvernance des sociétés cotées*, mai 2007).

Le Conseil a débattu, lors d'une de ses séances, de la composition ainsi que du mode d'organisation et de fonctionnement du Conseil et de ses Comités spécialisés, en référence aux recommandations de place précitées. Il en a conclu que les conditions actuelles de fonctionnement permettaient au Conseil et à ses Comités d'accomplir leurs missions avec l'efficacité, l'objectivité et l'indépendance nécessaires, en particulier s'agissant de la prévention d'éventuels conflits d'intérêts et de la prise en compte équitable des intérêts de l'ensemble des actionnaires.

Sur proposition du Comité des nominations et de la gouvernance, le Conseil a examiné la situation de l'ensemble des administrateurs et conclu que quatre d'entre eux pouvaient être considérés comme indépendants selon les recommandations de place précitées :

Administrateur indépendant	Fonction principale	Fonction au sein du Conseil de Crédit Agricole S.A.
M. Philippe Camus	Cogérant de la SCA Lagardère	Président du Comité des rémunérations Membre du Comité d'audit et des risques
M. Xavier Fontanet	Président-Directeur général d'Essilor International	Membre du Comité stratégique
M. Michael Jay	Ancien Secrétaire général au sein du Ministère des affaires étrangères du Royaume-Uni	Membre du Comité d'audit et des risques
M. Daniel Lebègue	Président de l'Institut Français des Administrateurs	Président du Comité des nominations et de la gouvernance Membre du Comité d'audit et des risques

Trois des quatre Comités spécialisés du Conseil sont présidés par des personnalités extérieures (audit et risques, rémunérations, nominations et gouvernance). Le Président du Comité d'audit et des risques est devenu censeur à l'issue de l'Assemblée générale du 21 mai 2003, pour des raisons de limite d'âge. Le Conseil a décidé de le maintenir à la présidence dudit Comité, eu égard à sa qualité de personnalité indépendante (au sens des recommandations de place) et afin d'assurer la continuité de sa mission. Le Président du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. assure également la présidence du Comité d'audit et des risques de Calyon et du Comité des risques et comptes de LCL-le Crédit Lyonnais. Ce dispositif permet de disposer d'une vision globale de la situation des deux principales filiales de Crédit Agricole S.A.

Au cours de l'année 2007, la composition du Conseil a été affectée par les événements suivants :

- ratification, par l'Assemblée générale du 23 mai 2007, de la cooptation par le Conseil, en janvier 2007, de M. Jean-Paul Chifflet, Directeur général de Caisse régionale, en remplacement de M. Yves Couturier, qui avait cessé ses fonctions d'administrateur en novembre 2006 ;

- nomination, par l'Assemblée générale du 23 mai 2007, de M. Michael Jay, personnalité indépendante, sur le poste laissé vacant par la démission de M. Corrado Passera de ses fonctions d'administrateur, en janvier 2007 ;
- nomination, par l'Assemblée générale du 23 mai 2007, de M. Dominique Lefèbvre, Président de Caisse régionale, en remplacement de M. Roger Gobin.

La durée du mandat des administrateurs de Crédit Agricole S.A. est statutairement fixée à trois ans, un administrateur ne pouvant exercer plus de quatre mandats successifs.

L'âge moyen des administrateurs de Crédit Agricole S.A. est de 58,3 ans. Les statuts de la société prévoient une limite d'âge de 65 ans, à l'exception du Président dont la limite d'âge est fixée à 67 ans.

Conformément à la pratique constante du Groupe, qui distingue les fonctions d'orientation, de décision et de contrôle, d'une part, et les fonctions exécutives, d'autre part, les fonctions de Président et de Directeur général sont dissociées à Crédit Agricole S.A. Cette dissociation a été confirmée par délibération du Conseil en date du 18 mars 2002, ainsi que le permet la loi NRE du 15 mai 2001.

**Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008
sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne**

Rôle et fonctionnement général du Conseil

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le règlement intérieur du Conseil d'administration définit les modalités de fonctionnement du Conseil et de la Direction générale de la société, en tenant compte de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général, ainsi que de la mission d'organe central confiée à la société par le Code monétaire et financier. Il comprend cinq articles :

1 - Organisation du Conseil d'administration

Ce chapitre décrit :

- le rôle du Président du Conseil d'administration : "le Président dirige et organise les travaux du Conseil. Il convoque le Conseil et arrête l'ordre du jour des réunions" ;
- le rôle du Bureau du Conseil (composé du Président et des Vice-Présidents) : "le Bureau a pour mission générale de préparer les travaux du Conseil. Il se réunit, en tant que de besoin, à l'initiative du Président" ;
- les Comités spécialisés constitués au sein du Conseil et dont ce dernier définit la mission, la composition ainsi que le règlement intérieur. Il s'agit du Comité stratégique, du Comité d'audit et des risques, du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et de la gouvernance.

2 - Pouvoirs du Conseil d'administration et du Directeur général

- **Les pouvoirs du Conseil d'administration** : outre les pouvoirs attribués par la loi, le Conseil "arrête, sur proposition du Président et du Directeur général, les orientations stratégiques du Groupe, approuve préalablement les projets d'investissements stratégiques, arrête les principes généraux en matière d'organisation financière interne du groupe Crédit Agricole et confère au Directeur général les autorisations nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions."

Le Conseil "est régulièrement informé, par la Direction générale, des grands risques du Groupe et examine la situation des risques de toute nature, au moins une fois par an". Le Conseil "prend en outre toutes décisions concernant les Caisses régionales de Crédit Agricole et relevant de la mission d'organe central confiée à Crédit Agricole S.A. par le Code monétaire et financier";

- **Les pouvoirs du Directeur général** : le Directeur général "est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la société, qu'il représente vis-à-vis des tiers. Il doit toutefois obtenir l'accord préalable du Conseil d'administration pour toute création, acquisition ou cession de toutes filiales et participations en France ou à l'étranger d'un montant supérieur à 150 millions d'euros et pour tout investissement, de quelque nature que ce soit, d'un montant supérieur à 150 millions d'euros. Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer d'une opération répondant aux conditions susmentionnées, le Directeur général peut, en accord avec le Président, prendre dans les domaines énumérés

ci-dessus (c'est-à-dire dans les domaines relevant d'une décision du Conseil tels qu'indiqués au paragraphe "les pouvoirs du Conseil" ci-dessus), toute décision conforme à l'intérêt de la société. Il en rend compte au prochain Conseil".

3 - Fonctionnement du Conseil

"Le Conseil se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que les intérêts de la société le nécessitent et au moins six fois par an. Le Directeur général ainsi que le ou les Directeurs généraux Délégués participent aux réunions du Conseil, sans voix délibérative. Le Conseil peut nommer un ou plusieurs censeurs, qui participent aux réunions du Conseil, sans voix délibérative."

"Les administrateurs concernés par une délibération du Conseil ne prennent pas part au vote."

"Le Président et le Directeur général sont tenus de communiquer à chaque administrateur tous les documents ou informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission." Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi d'un dossier comportant les points inscrits à l'ordre du jour ainsi que les dossiers nécessitant une analyse particulière et une information préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise. La transmission de ces documents s'effectue en moyenne 4 jours avant chaque séance du Conseil."

Les membres du Conseil reçoivent toute information pertinente concernant la société, notamment les communiqués de presse qu'elle diffuse.

"À titre exceptionnel, le Conseil peut tenir sa réunion par visioconférence, à condition que trois administrateurs au moins soient physiquement réunis." Conformément à la loi, la visioconférence est écartée pour les décisions suivantes : examen des comptes annuels et du rapport de gestion, établissement des comptes consolidés et du rapport sur la gestion du Groupe.

4 - Comités du Conseil

Quatre Comités ont été créés au sein du Conseil, dont les missions, décrites dans ce chapitre du règlement intérieur, sont rappelées au chapitre 2 du présent rapport ("Présentation des Comités").

5 - Charte de l'administrateur de Crédit Agricole S.A.

Cette charte, en cours d'élaboration sous l'égide du Comité des nominations et de la gouvernance, comprendra notamment les règles déontologiques recommandées aux membres du Conseil, étant rappelé qu'une Charte de déontologie, approuvée par le Conseil de Crédit Agricole S.A. en juillet 2003, a été diffusée au sein du groupe Crédit Agricole. Par ailleurs, les administrateurs déclarent toutes les opérations effectuées sur le titre Crédit Agricole S.A., dès lors que le cumul de ces opérations dépasse 5 000 euros au cours de l'année civile.

D'autre part, le Conseil a été informé, lors de sa séance du 14 novembre 2007, des conséquences de la Directive "Marchés d'Instruments Financiers" sur les déclarations des administrateurs concernant leurs opérations personnelles.

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne

Activité du Conseil d'administration au cours de l'année 2007

Le Conseil s'est réuni à 9 reprises en 2007, dont une fois à titre exceptionnel. Le taux d'assiduité très élevé (95 % en moyenne en 2007, dont 94 % pour les réunions initialement programmées et 100 % pour la séance exceptionnelle) traduit l'engagement fort de l'ensemble des administrateurs.

Le Conseil s'est également réuni en séminaire, en juillet 2007, pour débattre de l'avancement du plan de développement fixant les objectifs stratégiques du groupe Crédit Agricole S.A. pour la période 2006-2008, en France et à l'international, ainsi que de l'actualisation des options stratégiques du Groupe.

Une large part des séances du second semestre a été consacrée à l'examen des conséquences, pour le groupe Crédit Agricole S.A. et, plus largement, pour le groupe Crédit Agricole, de la crise des marchés financiers, après leur examen détaillé par le Comité d'audit et des risques.

Le Conseil a aussi consacré une partie de ses travaux à l'examen de l'homologation, par les autorités de contrôle, du dispositif Bâle II (après examen par le Comité d'audit et des risques), ainsi qu'à la mise en place d'un dispositif spécifique, interne au groupe Crédit Agricole, de traitement des participations minoritaires de Crédit Agricole S.A. sous Bâle II, dont le schéma a été approuvé lors de la séance du 18 décembre 2007.

À la suite des missions effectuées par la Commission Bancaire dans des entités du groupe Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole, le Conseil a eu connaissance, après examen par le Comité d'audit et des risques, des lettres de suite de la Commission Bancaire ainsi que des éléments de réponse susceptibles d'être apportés aux observations formulées par cette dernière.

Les autres dossiers examinés par le Conseil ont concerné :

- le budget de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole S.A. pour l'exercice 2007 ;
- l'arrêté des comptes annuels et l'examen des comptes semestriels et trimestriels de Crédit Agricole S.A., du groupe Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole, après examen de ces comptes par le Comité d'audit et des risques, dont le Président du Comité a rendu compte au Conseil. Lors de chacun des arrêtés, le Conseil a également entendu les Commissaires aux comptes de la société, qui ont exposé les conclusions de leurs travaux, préalablement présentés au Comité d'audit et des risques ;
- l'examen du Rapport annuel de contrôle interne portant sur l'exercice 2006 et de l'information semestrielle (1^{er} semestre 2007) sur le contrôle interne, établis sous la coordination du Contrôle Interne Groupe et examinés préalablement par le Comité d'audit et des risques ;
- l'examen du tableau de bord annuel des risques du groupe Crédit Agricole, après présentation au Comité d'audit et des risques ;
- dans le domaine de la conformité, et après examen des dossiers par le Comité d'audit et des risques : le rapport sur les risques de non-conformité au sein du groupe Crédit Agricole S.A. (incluant la cartographie des risques de non-conformité) ; la synthèse de l'évaluation des actions de conformité menées au sein du groupe

Crédit Agricole ; l'organisation du contrôle de la conformité d'une filiale du groupe Crédit Agricole S.A. ;

- les modalités de détermination de la rémunération (fixe et variable) des mandataires sociaux, sur proposition du Comité des rémunérations (cf. chapitre 4 ci-après) ;
- la gouvernance de la société : nomination, sur proposition du Comité des nominations et de la gouvernance, de deux Directeurs Généraux Délégués (et fixation de leur rémunération, sur proposition du Comité des rémunérations), ajustement de la composition des Comités spécialisés du Conseil (renforcement du Comité d'audit et des risques par la nomination d'un nouvel administrateur indépendant au sein de ce Comité, changement de présidence du Comité des nominations et de la gouvernance, nomination d'un administrateur et remplacement d'un administrateur au sein du Comité stratégique) ;
- l'examen de projets de développement du Groupe dans plusieurs métiers (titres, services financiers spécialisés, banque de détail en Europe, asset management, banque privée...) ;
- la création d'une société de covered bonds, destinée à accroître et à diversifier la base de refinancement du groupe Crédit Agricole, et la définition des modalités de mise en œuvre du dispositif au sein du Groupe ;
- l'approbation de la convention entre Crédit Agricole S.A. et la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde et de la création d'une Fondation pour la microfinance dans le monde ;
- au titre de la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A. vis-à-vis des Caisses régionales de Crédit Agricole, l'examen de projets de développement de Caisses régionales en Europe, la situation de la Caisse régionale de la Corse.

Le Conseil a également eu connaissance, en juillet 2007, de la nouvelle organisation des structures dirigeantes du groupe Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, après l'évaluation réalisée en 2005, et sur proposition du Comité des nominations et de la gouvernance, le Conseil a décidé, en juillet 2007, de procéder à une nouvelle évaluation de son fonctionnement, avec l'aide d'un cabinet extérieur. Les principales conclusions de cette évaluation, réalisée entre novembre 2007 et janvier 2008, ont fait l'objet d'une présentation au Comité des nominations et de la gouvernance en février 2008, qui a mis en lumière les améliorations intervenues depuis 2005 et identifié les axes de progrès. Le Conseil arrêtera au printemps 2008 les orientations visant à améliorer son fonctionnement, en fonction des constats effectués lors de l'évaluation.

Conventions "réglementées" et "déclarables"

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En 2007, trois conventions nouvelles relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ont été autorisées par le Conseil. Ces conventions, de même que celles conclues antérieurement à l'année 2007 et ayant continué à produire leurs effets en 2007, ont été transmises aux Commissaires aux comptes, qui présenteront leur rapport spécial à l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole S.A.

**Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008
sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne**

CONVENTIONS DITES "DÉCLARABLES"

Conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués au Conseil d'administration, qui en a informé les Commissaires aux comptes.

► 2 - Présentation des Comités

Quatre Comités ont été mis en place au sein du Conseil d'administration : Comité d'audit et des risques, Comité des rémunérations, Comité stratégique, Comité des nominations et de la gouvernance.

Les membres des Comités sont nommés par le Conseil, sur proposition du Président. Les membres des Comités sont désignés pour la durée de leur mandat au sein du Conseil. Le Conseil peut mettre fin à tout moment aux fonctions d'un membre d'un Comité. De même, un membre d'un Comité peut à tout moment renoncer à ses fonctions. Tous les membres des Comités, ainsi que toute personne participant aux réunions des Comités, sont soumis aux obligations du secret professionnel.

Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques se compose, au 31 décembre 2007, de 8 membres, dont 7 administrateurs et un censeur :

- M. Moulard (censeur, Président du Comité), personnalité indépendante ;
- M. Camus, administrateur indépendant ;
- M. Diéval, Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Dupuy, Vice-Président du Conseil d'administration et Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Drouet, Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Jay, administrateur indépendant ;
- M. Lebègue, administrateur indépendant ;
- M. Mary, Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole.

Sur décision du Conseil, le Comité a été renforcé, en juillet 2007, avec la nomination de M. Jay, administrateur indépendant. D'autre part, M. Dupuy a succédé en juillet 2007 à M. Gobin en qualité de membre.

Participent aux réunions du Comité d'audit et des risques le Directeur finances Groupe, le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe, l'Inspecteur général Groupe, le Secrétaire du Comité de contrôle interne Groupe, le Secrétaire général et le Directeur de la Conformité.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité a pour principales missions :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés de Crédit Agricole S.A. ;
- d'étudier les changements et adaptations des principes comptables utilisés pour l'établissement de ces comptes ;
- d'examiner l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ;
- d'émettre un avis sur les propositions de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A.

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni à 6 reprises en 2007, dont une séance exceptionnelle. Le taux d'assiduité des membres du Comité s'est établi à 96 % en moyenne.

Le Conseil a consacré une large partie de ses travaux du second semestre à l'analyse de la crise des marchés financiers et à ses conséquences sur Crédit Agricole S.A. et sur le groupe Crédit Agricole, avant présentation au Conseil d'Administration. Le Président du Comité a informé celui-ci des travaux du Comité d'audit et des risques de Calyon, dont il assure également la présidence, et les responsables de Calyon ont présenté au Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. l'analyse de l'incident de trading de la filiale à New York et le plan d'actions mis en place.

Le Comité a porté une attention particulière à l'exposition du groupe au risque "subprime" dans la Banque de financement et d'investissement et les activités d'asset management, à la situation (actuelle et prévisionnelle) et la gestion de la liquidité au sein du Groupe, ainsi qu'aux mesures d'adaptation prises par le groupe pour faire face aux conséquences de la crise des marchés financiers.

Lors de la séance exceptionnelle du Comité, en octobre 2007, celui-ci a procédé à l'audition des Commissaires aux comptes de la société hors de la présence du management.

Les autres dossiers examinés par le Comité au cours de l'année 2007 ont concerné :

- l'examen, préalablement à leur présentation au Conseil, des comptes annuels, semestriels et trimestriels. À cette occasion, le Comité a procédé à l'audition des Commissaires aux comptes de la société ;
- l'examen du Rapport annuel et de l'information semestrielle sur le contrôle interne ;
- dans le domaine de la conformité : l'examen des risques de non-conformité au sein du groupe Crédit Agricole S.A., la synthèse de l'évaluation des actions de conformité menées au sein du groupe Crédit Agricole, un point sur les relations avec les régulateurs en matière de conformité au premier semestre 2007, l'examen du dispositif de conformité de la succursale de Londres, l'organisation du contrôle de conformité d'une filiale de Crédit Agricole S.A. Aucun dysfonctionnement important justifiant un examen par le Comité et, le cas échéant, par le Conseil d'administration, n'a été porté à la connaissance du Comité en 2007 ;

**Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008
sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne**

- l'examen du rapport du Président à l'Assemblée générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne ;
- la revue des risques, des provisions et des affaires sensibles à chacun des arrêtés comptables. Le Comité a poursuivi l'examen régulier de l'évolution des risques du Groupe dans différents secteurs d'activité. Ont ainsi été passés en revue : le suivi et le contrôle des risques de la banque de détail à l'international, l'exposition de Calyon au risque LBO, les positions du groupe dans les centres off-shore, la situation du secteur automobile aux États-Unis, la situation des risques à Predica, filiale d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole, les risques sur les financements de projets. Ont également été examinés l'activité de cash CDO, l'émission de BMTN structurés par les Caisses régionales et les placements des Caisses régionales en fonds alternatifs, la stratégie risques sur les dérivés exotiques de taux et les dérivés actions, ainsi que les risques de Calyon sur la Russie. Le tableau de bord des risques au 31 décembre 2006 du groupe Crédit Agricole a fait l'objet d'une présentation au Comité d'audit et des risques puis au Conseil d'administration ;
- la présentation du programme d'accélération des délais de production de l'information financière du groupe Crédit Agricole et du dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière dans le groupe Crédit Agricole ;
- un point d'étape sur la mise en œuvre du projet Bâle II au sein du groupe Crédit Agricole ;
- la sécurité d'accès aux systèmes d'information, l'examen du dispositif Plans de Continuité d'Activité, les projets 2007 au sein du Groupe dans le domaine de la sécurité ;
- la présentation des conclusions des missions menées par la Commission Bancaire au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole, notamment sur le pilotage consolidé des risques du Crédit Agricole, avant présentation au Conseil d'Administration ;
- la présentation régulière de l'activité du contrôle périodique avec, notamment, la synthèse des missions d'inspection effectuées dans les Caisses régionales en 2006, un suivi du déroulement du plan d'audit 2007 dans les entités du groupe Crédit Agricole S.A. et, au second semestre, la présentation des conclusions de la mission conduite à Calyon New York à la suite de l'incident de trading ;
- la présentation de la problématique du traitement des participations minoritaires de Crédit Agricole S.A. sous Bâle II ;

Le Président du Comité d'audit a rendu compte au Conseil des travaux de chacune des séances du Comité. Il lui a également rendu compte, lors de chaque séance, des travaux qu'il a conduits, en tant que Président, entre les séances du Comité, en particulier au second semestre dans le contexte de dégradation des marchés financiers.

Chaque séance du Comité donne lieu à la rédaction d'un rapport qui est diffusé à l'ensemble des administrateurs.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations se compose, au 31 décembre 2007, de 4 membres :

- M. Camus (Président du Comité), administrateur indépendant ;
- M. Sander, Vice-Président du Conseil d'administration et Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Bru, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Pargade, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole.

Le Directeur des ressources humaines Groupe participe aux réunions du Comité des rémunérations.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité a pour mission d'établir des propositions relatives, notamment, à la rémunération du Président du Conseil, à la rémunération fixe et variable du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués, au montant de l'enveloppe de jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires et à la répartition de cette enveloppe entre les membres du Conseil, aux modalités de mise en œuvre des plans de souscription ou d'achat d'actions décidés par l'Assemblée générale.

Le Comité des rémunérations s'est réuni à 4 reprises en 2007 dont 2 fois à titre exceptionnel. Le taux d'assiduité des membres s'est établi à 100 %. Les travaux du Comité au cours de l'année 2007 ont porté sur les sujets suivants :

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

- fixation du niveau de la rémunération variable du Directeur général et du Directeur général délégué au titre de l'année 2006 ;
- critères de détermination, au titre de l'année 2007, de la rémunération fixe et de la rémunération variable des mandataires sociaux (Directeur général et Directeur général délégué), en référence aux pratiques du marché et à des critères de performance. Ces propositions ont été approuvées par le Conseil en mars 2007 ;
- rémunération du Président de Crédit Agricole S.A. au titre de l'année 2007, arrêtée par le Conseil en mars 2007 ; conditions de départ d'un mandataire social, arrêtées par le Conseil en juillet 2007 ;
- fixation du niveau de la rémunération fixe et variable de deux nouveaux Directeurs Généraux Délégués, arrêtée par le Conseil en août 2007.

Les principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A. sont exposés au chapitre 4 ci-après.

AUTRES DOSSIERS EXAMINÉS PAR LE COMITÉ

- jetons de présence : détermination, après examen d'un benchmark sur les jetons de présence dans les grands groupes comparables, de l'enveloppe au titre de l'année 2007 (approuvée par le Conseil en mars 2007 puis soumise à l'Assemblée

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne

générale) et proposition de répartition entre les membres du Conseil (approuvée par le Conseil en juillet 2007), en fonction de leur assiduité et des responsabilités qui peuvent être les leurs au sein des Comités spécialisés du Conseil ;

- proposition d'attribution, sur l'enveloppe autorisée par l'Assemblée générale de mai 2006, d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. à des salariés du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- caractéristiques de l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole ;
- examen d'une étude sur les rémunérations des cadres dirigeants du groupe Crédit Agricole S.A.

Le Président du Comité des rémunérations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité après chacune de ses réunions et présenté les propositions de ce dernier sur les sujets relevant d'une décision du Conseil.

Comité stratégique

Le Comité stratégique comprend 6 membres au plus : les membres du Bureau du Conseil (Président et Vice-Présidents), un Directeur général de Caisse régionale et un administrateur personnalité extérieure. Au 31 décembre 2007, sa composition est la suivante :

- M. Carron (Président du Comité), Président du Conseil de Crédit Agricole S.A. et Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Sander, Vice-Président du Conseil, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Chifflet, Vice-Président du Conseil, Directeur Général de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Dupuy, Vice-Président du Conseil, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. de Laage, Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Fontanet, administrateur indépendant.

La composition du Comité a été affectée par la nomination de M. Jean-Paul Chifflet en qualité de membre du Comité stratégique, en janvier 2007.

Participent aux réunions du Comité stratégique le Directeur général de Crédit Agricole S.A., le Secrétaire général ainsi que le Directeur de la stratégie de Crédit Agricole S.A.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité a pour mission d'approfondir la réflexion stratégique du Groupe dans ses différents métiers, en France et à l'international. À ce titre, le Comité examine notamment les projets de croissance externe ou d'investissement à caractère stratégique. Le Comité, par la voix de son Président, rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité stratégique s'est réuni à 5 reprises en 2007, dont 4 séances programmées à l'avance et une séance exceptionnelle. Le taux d'assiduité des membres s'est établi à 93 %. Le Comité

a consacré ses travaux, en 2007, au suivi de l'avancement du plan de développement 2006-2008 et à l'examen :

- des projets de croissance externe des filiales du Groupe à l'étranger dans différents métiers (services financiers spécialisés, titres, assurances) ;
- des projets d'investissement à l'international s'inscrivant dans le cadre de ce plan avant leur présentation au Conseil d'administration.

Il a également consacré une partie de ses séances à une réflexion sur l'actualisation des options stratégiques du groupe et établi le programme du séminaire de réflexion stratégique du Conseil, organisé à mi-année.

Enfin, le Comité stratégique a vu ses missions s'élargir en 2007 à la politique de développement durable, qui lui a été présentée à la fin de l'année.

Comité des nominations et de la gouvernance

Le Comité des nominations et de la gouvernance se compose de 6 membres au plus. Au 31 décembre 2007, sa composition est la suivante :

- M. Lebègue (Président du Comité), administrateur indépendant ;
- M. Carron, Président du Conseil d'administration et Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Sander, Vice-Président du Conseil et Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Chifflet, Vice-Président du Conseil et Directeur Général de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Michaut, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole.

M. Daniel Lebègue a succédé à M. Fontanet à la présidence du Comité en janvier 2007. Ce dernier a quitté le Comité en juillet 2007. D'autre part, ont été nommés en qualité de membres du Comité M. Jean-Paul Chifflet, en janvier 2007, et M. Michel Michaut, en juillet 2007.

Participent en tant que de besoin aux réunions du Comité des nominations et de la gouvernance le Directeur général de Crédit Agricole S.A. ainsi que le Secrétaire général.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité a pour missions :

- de faire des propositions au Conseil pour le choix des administrateurs et censeurs personnalités extérieures au groupe Crédit Agricole, étant rappelé que les candidats aux fonctions d'administrateur ayant la qualité de Président ou de Directeur général de Caisse régionale sont proposés au Conseil d'administration par l'intermédiaire de la holding de contrôle de Crédit Agricole S.A., en application du Protocole d'accord préalable à la cotation de Crédit Agricole S.A., signé entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., dont les dispositions figurent dans le document de référence du 22 octobre 2001

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne

enregistré par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro R01-453 ;

- pour les mandataires sociaux :
- d'émettre un avis sur les propositions du Président du Conseil d'administration pour la nomination du Directeur général, conformément au règlement intérieur du Conseil, et sur les propositions du Directeur général pour la nomination des Directeurs généraux délégués, conformément au règlement intérieur du Conseil,
- s'agissant de la succession des mandataires sociaux, le Comité veille à la mise en place d'une procédure de préparation de plans de succession des mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible ;
- de piloter le processus d'évaluation du Conseil d'administration. À ce titre, il propose, en tant que de besoin, une actualisation des règles de gouvernance de Crédit Agricole S.A. (règlement intérieur du Conseil et des Comités spécialisés du Conseil...).

Le Comité s'est réuni à 2 reprises en 2007. Le taux d'assiduité des membres s'est établi à 92 %.

Le Comité a proposé au Conseil de soumettre à l'Assemblée générale la nomination d'une personnalité indépendante, en remplacement de M. Passera qui a démissionné de ses fonctions d'administrateur en janvier 2007. La candidature de M. Jay a été approuvée par l'Assemblée générale du 23 mai 2007.

D'autre part, à l'occasion de la présentation de la nouvelle organisation du groupe Crédit Agricole S.A., le Comité a émis un avis favorable à la proposition du Directeur Général de soumettre au Conseil la nomination de deux Directeurs Généraux Délégués de Crédit Agricole S.A., intervenue lors de la séance du mois de juillet 2007.

Après l'évaluation réalisée en 2005, le Comité a proposé au Conseil de procéder à une nouvelle évaluation, avec l'appui d'un cabinet extérieur. Cette évaluation, décidée par le Conseil au mois de juillet, a été réalisée entre novembre 2007 et janvier 2008 et ses principales conclusions ont fait l'objet d'une présentation au Comité en février 2008, mettant en lumière les améliorations intervenues depuis 2005 et identifiant les axes de progrès. Le Conseil arrêtera au printemps 2008 les orientations visant à améliorer son fonctionnement, à partir des constats effectués lors de l'évaluation.

Le Comité, lors de cette même réunion de février 2008, a examiné la situation de Crédit Agricole S.A. au regard des recommandations de place concernant les administrateurs indépendants (*La Gouvernance des sociétés cotées*, IFA mai 2007). Il a constaté que Crédit Agricole S.A. présente un nombre d'administrateurs indépendants inférieur à celui recommandé pour les sociétés contrôlées par un actionnaire majoritaire. Cet écart se prolonge naturellement dans la proportion d'administrateurs indépendants au sein des Comités spécialisés.

Le Comité a considéré que "les conditions actuelles de fonctionnement permettaient au Conseil et à ses Comités d'accomplir leurs missions avec l'efficacité, l'objectivité et l'indépendance nécessaires, en particulier s'agissant de la prévention d'éventuels conflits d'intérêts et de la prise en compte équitable des intérêts de l'ensemble des

actionnaires". Cette appréciation a été approuvée par le Conseil en mars 2008, lors de l'examen de la composition ainsi que du mode de fonctionnement du Conseil et de ses Comités spécialisés, à la lumière des recommandations de place précitées.

Sur proposition du Comité des nominations et de la gouvernance, et s'appuyant sur la définition donnée dans le document de l'IFA précité, le Conseil a examiné la situation de ses membres et estimé que MM. Camus, Fontanet, Jay et Lebègue pouvaient être considérés comme indépendants, dans la mesure où ils ne se trouvent pas dans une situation susceptible d'altérer leur indépendance de jugement ou de les placer dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Enfin, le Comité a proposé au Conseil de soumettre à l'Assemblée générale du 21 mai 2008 la candidature d'un administrateur indépendant.

► 3 - Présentation des limitations que le Conseil d'administration apporte au pouvoir du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Crédit Agricole S.A. et pour représenter la Banque vis-à-vis des tiers. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Les limitations apportées par le Conseil au pouvoir du Directeur général sont décrites dans le chapitre 1 ci-dessus.

► 4 - Principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil arrête les principes de détermination de la rémunération des mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A., dont le montant figure dans les "Informations sur les mandataires sociaux".

Rémunération du Président du Conseil d'administration

La rémunération fixe du Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est déterminée par le Conseil, sur proposition du Comité des rémunérations, sur la base d'un benchmark réalisé par un consultant extérieur, par référence aux rémunérations observées, pour des fonctions de même nature, dans les grandes sociétés cotées. Cette proposition a été approuvée par le Conseil dans sa séance du 6 mars 2007.

Le Président bénéficie par ailleurs d'une prime destinée à financer sa retraite. Il bénéficie également d'un logement et d'une voiture de fonction. Le montant correspondant à la prime et à la valorisation de l'avantage logement figure dans le document de référence de Crédit Agricole S.A.

**Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008
sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne**

Lors de la mise en œuvre, par le Conseil, sur autorisation de l'Assemblée générale, de plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., aucune attribution n'est effectuée en faveur du Président.

Rémunération du Directeur général et des Directeurs généraux délégués

Les principes décrits ci-après concernant la part variable de la rémunération du Directeur général et du Directeur général délégué par ailleurs en charge de Calyon ont été arrêtés par le Conseil en mars 2007 et s'appliquent aux rémunérations variables à verser en 2008 au titre de l'année 2007. Les rémunérations fixe et variable des Directeurs généraux délégués nommés par le Conseil, sur proposition du Comité des nominations et de la gouvernance, à compter du 1^{er} septembre 2007, ont été arrêtées par le Conseil dans ses séances des 29 août 2007 et 4 mars 2008.

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La **part fixe** de la rémunération du Directeur général est déterminée par référence aux pratiques du marché, sur la base d'un benchmark présenté par le Comité des rémunérations.

La **part variable**, plafonnée, est déterminée sur la base de deux séries de critères :

- des critères quantitatifs, pondérés à 40 % au titre de l'année 2007, traduisant l'évolution d'indicateurs de performance financière du groupe Crédit Agricole S.A., dont l'évolution du produit net bancaire (à hauteur de 12 %) et du bénéfice net par action de Crédit Agricole S.A. (à hauteur de 28 %) ;
- des critères qualitatifs, pondérés à 60 % au titre de 2007, traduisant, d'une part, la conception du nouveau plan de développement du Groupe et la conduite de l'internationalisation du Groupe et, d'autre part, l'intégration des acquisitions internationales et la poursuite de la mise en œuvre du projet industriel et du dispositif de gestion des cadres dirigeants.

Pour les critères quantitatifs, l'appréciation de la performance du Directeur général est effectuée par comparaison du résultat obtenu avec la cible définie par le Conseil pour chaque indicateur. Pour les critères qualitatifs, l'appréciation de la performance est globale.

Le montant du bonus est fixé en valeur cible à 100 %, le bonus maximum pouvant atteindre 120 %.

Le Directeur général bénéficie d'une voiture de fonction. Il ne bénéficie pas de logement de fonction.

Le Directeur général ne bénéficie d'aucune disposition particulière arrêtée par le Conseil en matière de retraite. Il bénéficie du système de retraite complémentaire non individualisable mis en place en faveur des principaux dirigeants du Groupe et dont les caractéristiques générales sont exposées dans le document de référence.

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. PAR AILLEURS EN CHARGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE CALYON

La rémunération (fixe et variable) du Directeur général délégué en charge de Calyon est arrêtée par le Conseil de la filiale, sur proposition de son Comité des rémunérations, après examen par le Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A. Cette rémunération fait l'objet d'une présentation au Conseil de Crédit Agricole S.A.

La **part fixe** de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques du marché pour les fonctions de Directeur général délégué.

La **part variable**, plafonnée, est déterminée sur la base de deux séries de critères :

- des critères quantitatifs, pondérés à 70 % au titre de l'année 2007 et traduisant :
 - d'une part, l'évolution d'indicateurs de performance financière de Crédit Agricole S.A. (représentant globalement 21 %) et identiques à ceux retenus pour le Directeur général de Crédit Agricole S.A. : l'évolution du produit net bancaire (à hauteur de 7 %) et du bénéfice net par action de Crédit Agricole S.A. (à hauteur de 14 %),
 - d'autre part, l'évolution d'un indicateur représentatif de la performance financière de Calyon à partir du RBE après coût du risque, pondéré à 49 % ;
- des critères qualitatifs, pondérés à 30 % au titre de 2007 et centrés sur la collaboration entre pôles métiers en France et à l'international, la collaboration avec la banque de détail en France, le management des équipes dirigeantes de Calyon, la participation à la gestion des ressources dirigeantes du Groupe et la poursuite de la mise en œuvre du projet industriel.

L'appréciation de la performance du Directeur général délégué s'effectue selon les mêmes principes que pour le Directeur général.

Le montant du bonus est fixé en valeur cible à 100 %, le bonus maximum pouvant atteindre 150 %.

Au-delà de l'appréciation de l'atteinte des critères décrits ci-dessus, le Conseil peut accorder un complément de rémunération variable, sous forme d'un bonus exceptionnel, en fonction de la performance globale de Calyon.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 17 juillet 2007, a pris acte de la démission de son mandat de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. du Directeur général délégué en charge de Calyon, à compter du 1^{er} septembre 2007.

Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A., dans sa séance du 29 août 2007, a nommé deux nouveaux Directeurs généraux délégués.

La **part fixe** des rémunérations du Directeur général délégué en charge du domaine Banque de proximité en France et Stratégie Marketing Groupe et du Directeur général délégué en charge du domaine Développement International, ont été déterminées par référence aux pratiques du marché pour les fonctions de Directeur général délégué.

**Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008
sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne**

Le Conseil, sur proposition du Comité des rémunérations, a décidé que la **part variable** de la rémunération des deux nouveaux Directeurs généraux délégués au titre de 2007 serait fixée à un niveau correspondant, en base annuelle, à 70 % de leur rémunération fixe et payée prorata temporis à compter de leur nomination. Les critères de performance, quantitatifs et qualitatifs, proposés par le Comité des rémunérations pour déterminer la rémunération variable des deux Directeurs généraux délégués au titre de 2008 ont fait l'objet d'une décision du Conseil en mars 2008.

Le Directeur général, le Directeur général délégué par ailleurs en charge de Calyon et le Directeur général délégué en charge du domaine Développement International bénéficient du système de retraite complémentaire non individualisable mis en place en faveur des principaux dirigeants du Groupe.

Lors de la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions le Conseil, sur proposition du Comité des rémunérations, fixe le nombre d'options attribuées au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués.

Rémunération des administrateurs

Les membres du Conseil perçoivent des jetons de présence. Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil arrête le

montant de l'enveloppe à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires. Les modalités de répartition de l'enveloppe, telles que décrites ci-dessous, sont arrêtées par le Conseil sur proposition du Comité des rémunérations.

La rémunération des membres du Conseil est assise exclusivement sur leur assiduité aux séances du Conseil. Les séances exceptionnelles sont rémunérées au même titre que les séances programmées à l'avance, dans la limite de 10 séances par an, avec une compensation possible, pour chaque membre du Conseil, entre les séances normales et les séances exceptionnelles.

Les Présidents des quatre Comités spécialisés du Conseil perçoivent un jeton annuel forfaitaire, avec une différenciation selon les Comités. Les membres des Comités perçoivent un jeton par séance en fonction de leur participation effective aux séances desdits Comités.

Le montant du jeton unitaire par séance du Conseil et par séance de Comité est défini chaque année par le Conseil.

Le Conseil a également mis en place un dispositif de remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil, sur la base des frais engagés par chacun d'entre eux au titre de sa participation aux séances du Conseil et des Comités. Ce dispositif est reconduit annuellement par le Conseil.

» PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens de respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité avec les règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Le dispositif mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du groupe Crédit Agricole.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration et au Comité d'audit, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives...).

**Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008
sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne**

► 1 - Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier⁽¹⁾, du règlement 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière⁽²⁾, du règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole) et à la gestion financière, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole ;
- charte de déontologie du groupe Crédit Agricole ;
- recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- corps de "notes de procédure", applicables au groupe Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de contrôle interne.

► 2 - Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, autres...) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit).

Pilotage du dispositif

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, l'obligation a été rappelée, pour chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions supports.

(1) Article L. 511-41.

(2) Relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, pris en application de l'article précité, homologué le 11 mars 1997 et modifié notamment par les arrêtés du ministre des finances du 31 mars 2005, du 20 février 2007 et du 2 juillet 2007.

**Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008
sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne**

LE COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE GROUPE

Conformément aux principes retenus lors de l'exercice précédent, le Comité de contrôle interne Groupe, instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein du groupe Crédit Agricole. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens) et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le CCIG, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de Crédit Agricole S.A. À ce titre, il est distinct du Comité d'audit et des risques, démembrement du Conseil d'administration. Le Comité est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit-Inspection, Risques et Contrôles Permanents, Conformité.

TROIS LIGNES MÉTIERS INTERVENANT SUR L'ENSEMBLE DU GROUPE

Le responsable du contrôle permanent, membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. en charge de la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe, et l'Inspecteur général Groupe, responsable du contrôle périodique, sont directement rattachés au Directeur général de Crédit Agricole S.A. En outre, le Directeur de la conformité est rattaché au Secrétaire général de Crédit Agricole S.A., membre du Comité exécutif. Les trois responsables (du contrôle périodique, du contrôle permanent et de la conformité) disposent d'un large droit d'accès au Comité d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, financiers et opérationnels, par la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe (DRG), également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité par la Direction de la conformité (DDC) et des risques juridiques par la Direction des affaires juridiques (DAJ). La Direction de la conformité assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les Directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au

sein de Comités spécialisés ou via des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données (comptabilité, contrôle de gestion, etc.).

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Les fonctions, directions et lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., comportant :

- des Comités de contrôle interne, trimestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant le Directeur général de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A., chargés notamment de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctives éventuellement nécessaires ;
- des Comités spécialisés propres à chaque entité ;
- un réseau de correspondants et d'instances dédiés à chaque ligne métier.

En ce qui concerne les Caisses régionales de Crédit Agricole

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A.. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de Direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par la Direction des risques et Contrôles Permanents du pôle Caisses régionales et par la Direction de la Conformité.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION⁽¹⁾

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

(1) Les informations relatives à l'ensemble des travaux du Conseil d'administration sont détaillées dans la partie "Préparation et organisation des travaux du Conseil" du présent rapport.

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne

Le Conseil est informé, au travers du Comité d'audit et des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise.

Le Président du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier de la présentation du rapport intermédiaire et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel relatif à l'exercice 2007 aura été présenté au Comité d'audit et des risques, transmis à bonne date à la Commission bancaire et aux Commissaires aux comptes. Il fera également l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

RÔLE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES⁽¹⁾

Les responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. rendent compte de leurs missions au Comité d'audit et des risques créé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Le Comité d'audit et des risques a en charge de vérifier la clarté des informations fournies, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables et sur la qualité du contrôle interne. Il dispose à cet effet d'un large droit de communication de toute information relative au contrôle périodique, au contrôle permanent – y compris comptable et financier –, et au contrôle de la conformité.

À ce titre, il bénéficie de présentations régulières sur les dispositifs d'encadrement des activités et sur la mesure des risques. Un rapport intermédiaire sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques relatif au premier semestre 2007 lui a été présenté lors de sa séance du 8 novembre 2007. Le Rapport annuel relatif à l'exercice 2007 lui sera présenté lors de sa séance du 24 avril 2008.

Par ailleurs, le Président du Comité d'audit et des risques est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

RÔLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

► 3 - Dispositif de contrôle interne et de maîtrise et surveillance des risques au sein du Crédit Agricole

Mesure et surveillance des risques

Crédit Agricole S.A. met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, risques financiers, risques opérationnels, risques juridiques et de non-conformité...) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe exécutif, à l'organe délibérant, au Comité d'audit et des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Des éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le rapport de gestion et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée.

Il est à noter qu'un incident est survenu au cours de l'été 2007 concernant l'activité de trading pour compte propre de la ligne produit *Credit Markets & CDO* à Calyon New York. Cet incident a fait l'objet d'une détection rapide, d'une information appropriée des différentes instances de décision et de contrôle du Groupe (Comité d'audit notamment) et de mesures immédiates vis-à-vis du management local. À la suite de cet incident, Calyon a lancé un projet, composé de 11 chantiers organisés autour de trois axes :

- la gouvernance, au travers d'une revue du fonctionnement des Comité des risques de marché et des Comités nouveaux produits et nouvelles activités, ainsi que du processus d'alerte ;
- le dispositif de contrôle, avec en particulier une révision de la procédure d'encadrement des risques de marché et un renforcement du suivi des activités ;
- le reporting, avec un enrichissement des états de résultats destinés à la Direction de la banque.

Chaque chantier a été confié à un responsable clairement identifié. Un Comité de suivi s'est assuré de l'avancement de l'ensemble, sous l'autorité du Directeur général délégué chargé des risques et des fonctions support. À la lumière du rapport Lagarde de février 2008, certains de ces dispositifs font l'objet, à la date de rédaction du présent rapport, d'examen complémentaires.

(1) Les informations relatives à l'ensemble des travaux du Comité d'audit et des risques sont détaillées dans la partie "Préparation et organisation des travaux du Conseil" du présent rapport.

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne

Par ailleurs, l'approfondissement de la crise financière de l'automne 2007 a conduit le Groupe à engager un schéma directeur des risques de Calyon.

Organisation de la fonction Risques et Contrôles Permanents

La ligne métier Risques et Contrôles Permanents, créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02, a poursuivi et complété son organisation et ses actions en 2007.

La ligne métier Risques et Contrôles Permanents a en charge à la fois la gestion globale des risques et le dispositif de contrôle permanent du Groupe. Elle gère et contrôle les risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable ainsi qu'à la sécurité physique, des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Responsable des Risques et Contrôles Permanents Groupe, indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A. Elle réunit les fonctions transverses de Crédit Agricole S.A. (Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe) et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers, au niveau de chaque entité du Groupe, en France ou à l'international. Les effectifs de la ligne métier s'élèvent à 2 000 personnes (en équivalent temps plein) sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques Groupe dans le cadre duquel l'exécutif valide les stratégies du Groupe et est informé du niveau de ses risques, le Comité de suivi des risques des Caisses régionales, le Comité de sécurité Groupe, le Comité des normes et méthodologies, le Comité de pilotage Bâle II, le Comité de pilotage contrôle permanent, les Comités de suivi métier regroupant selon des périodicités prédéfinies la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe et les filiales, et divers Comités en charge notamment des systèmes de notation et des systèmes d'information. Le Comité d'audit et le Conseil d'administration sont tenus informés très régulièrement des stratégies Risques et du niveau des risques.

FONCTIONS TRANSVERSES DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (DIRECTION DES RISQUES ET CONTRÔLES PERMANENTS GROUPE)

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe (DRG) assure le suivi et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe. La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe est assuré de façon centralisée par la DRG, avec des unités spécialisées par nature de risque ; elles définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de *risk-management* (normes, méthodologies, système d'information, reporting).

Ce dispositif s'applique en particulier aux risques financiers pour lesquels un projet spécifique de consolidation des risques financiers du Groupe a été engagé dès le début 2007. En outre, dans le contexte actuel de crise financière, un dispositif de suivi rapproché des risques de liquidité a été mis en place en 2007, s'appuyant notamment sur un Comité hebdomadaire présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

La DRG assure également la coordination de la mise en place d'un dispositif adapté de contrôles permanents à l'échelle du Groupe (définition des contrôles clés par type de risques, organisation d'un reporting des résultats auprès des différents niveaux de consolidation concernés du Groupe, selon des degrés de synthèse différenciés).

Le dispositif DRG comprend également une fonction "Suivi métiers" en charge de la relation globale et individualisée entre chacune des filiales du groupe Crédit Agricole S.A. et la DRG. Sont ainsi désignés des responsables Suivi métier en charge de la relation globale et consolidée (tous types de risques inclus) avec chaque filiale du Groupe, notamment la Banque de financement et d'investissement (Calyon).

La supervision des risques des Caisses régionales est assurée par un pôle spécifique, hiérarchiquement rattaché à DRG.

FONCTIONS RISQUES ET CONTRÔLES PERMANENTS DÉCONCENTRÉES, AU NIVEAU DE CHACUN DES PÔLES MÉTIERS DU GROUPE

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Le déploiement de la ligne métier s'opère sous forme de ligne métier hiérarchique par la nomination d'un Responsable risques et contrôles permanents (RCPR) pour chaque filiale ou pôle métier. Le RCPR Métier est rattaché hiérarchiquement au RCPR Groupe et fonctionnellement à l'organe exécutif du pôle métier concerné. Ce positionnement assure l'indépendance des Directions des risques et contrôles permanents locales.

Chaque filiale ou métier, sous la responsabilité de son RCPR, se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et la conformité de son dispositif de contrôle permanent, afin de mettre en œuvre une fonction de plein exercice (vision exhaustive et consolidée des risques, de nature à garantir la pérennité de l'entité sur l'ensemble de son périmètre de contrôle interne).

Les relations entre chaque filiale ou métier et la Direction des risques et contrôles permanents Groupe sont organisées autour des principaux éléments suivants :

- mise en œuvre par chaque filiale ou métier des normes et procédures transverses du Groupe, élaborées par la DRG ;
- détermination pour chaque filiale ou métier d'une Stratégie Risques, validée par le Comité des risques Groupe sur avis de la DRG, précisant notamment les limites globales d'engagement de l'entité ;
- mise en place entre chaque filiale ou métier et la DRG d'une convention de fonctionnement, périodiquement révisée, précisant le mode de déclinaison opérationnelle, au sein de l'entité, des principes du Groupe en matière d'organisation de la fonction Risques et contrôles permanents, notamment le format du reporting vers la DRG ;

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne

- un principe de délégation de pouvoirs du RCPR Groupe aux RCPR Métier qui lui sont hiérarchiquement rattachés dans l'exercice de leurs missions, sous condition de transparence et d'alerte de ces derniers vis-à-vis de la Direction des risques Groupe ;
- un Comité suivi métier réunissant périodiquement la DRG et l'entité sur la qualité du dispositif risques et contrôles permanents et le niveau des risques, y compris sur la Banque de financement et d'investissement (Calyon).

Sur le périmètre des Caisses régionales

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un responsable des risques et contrôles permanents, rattaché à son Directeur général, en charge du pilotage des risques et de la conformité du dispositif de contrôle permanent de son entité.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure l'animation de la ligne métier Risques et contrôles permanents des Caisses régionales, notamment en diffusant dans les Caisses régionales les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre garantie à Foncaris sur leurs principales opérations offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE PLANS DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉS

Le Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe a mis en place des structures de niveau Groupe, notamment en matière de gouvernance et d'organisation de la sécurité, qui permettent au Crédit Agricole de disposer d'un pilotage unifié et cohérent sur l'ensemble de son périmètre et de procéder à des actions de normalisation.

L'ensemble des entités du Groupe (filiales et Caisses régionales) ont mis en place le dispositif qui repose sur la nomination d'un responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), d'un responsable du plan de continuité d'activité (RPCA) et sur des cellules de crise à plusieurs niveaux (unitaire, communautaire, par ligne métier et nationale).

Les RPCA et RSSI s'assurent de la bonne mise en place et du maintien en condition opérationnelle des plans de repli utilisateurs et de plans de secours informatique, par le déploiement progressif d'exercices de PCA, et contrôlent la bonne sécurité des systèmes

d'information (contrôle des intrusions notamment), dans le respect de la réglementation et des normes du Groupe. Notamment, le dispositif de contrôles permanents Groupe renforcé au début 2007 prévoit un socle minimal de contrôles obligatoires pour l'ensemble des entités dans le domaine des PCA et de la SSI, dont les résultats sont reportés à la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉLABORATION ET DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe, les missions et principes d'organisation des fonctions de la Direction des finances Groupe sont définis par une note de procédure.

La fonction centrale Finances est organisée en ligne métier au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Les responsables de la fonction Finances d'un métier et ou d'une filiale sont rattachés hiérarchiquement au responsable du métier ou de la filiale et fonctionnellement au Directeur des finances Groupe.

Au niveau de chaque pôle métier, la Direction financière constitue un relais, chargé de la déclinaison, en fonction des spécificités du métier, des principes du Groupe en matière de normes, d'organisation des systèmes d'information ; elle constitue également dans certains cas un palier d'élaboration des données comptables et des données de gestion du métier.

Chaque métier et/ou entité se dote des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables au Groupe, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Au sein de la Direction des finances Groupe, trois fonctions contribuent principalement à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée : la comptabilité, le contrôle de gestion, la communication financière.

LA FONCTION COMPTABLE

La fonction comptable a pour mission principale d'élaborer les comptes individuels de Crédit Agricole S.A., les comptes consolidés des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole, et l'information sectorielle du groupe Crédit Agricole S.A. selon la définition des métiers arrêtée par la fonction communication financière. Pour répondre à cette mission, la fonction comptable assure, dans le cadre de la réglementation en vigueur, la définition et la diffusion des normes et principes comptables applicables au Groupe, pilote les référentiels comptables, définit les règles d'architecture du système d'information comptable et réglementaire et gère les processus comptables permettant la consolidation des comptes et des déclarations réglementaires.

**Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008
sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne**

LA FONCTION DE CONTRÔLE DE GESTION

Dans le domaine de l'élaboration de l'information financière, la fonction Contrôle de gestion Groupe définit les règles d'allocation des fonds propres économiques (définition, politique d'allocation, cohérence des outils de mesure de rentabilité), établit et chiffre le plan à moyen terme du groupe Crédit Agricole S.A. Pour répondre à cet objectif, la fonction Contrôle de gestion Groupe définit les procédures et méthodes de contrôle de gestion ainsi que l'architecture et les règles de gestion du système de contrôle de gestion du Groupe.

LA FONCTION COMMUNICATION FINANCIÈRE

La fonction communication financière et relations investisseurs de Crédit Agricole S.A. assure la responsabilité de l'information publiée au travers des communiqués et des présentations faites aux actionnaires, analystes financiers, investisseurs institutionnels et à la presse, et de l'information qui est reprise dans les documents soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). À ce titre, la fonction communication financière élabore, sous la responsabilité du Directeur général et du Directeur des finances Groupe de Crédit Agricole S.A., les supports de présentation des résultats du groupe Crédit Agricole S.A. et fournit toute information générale sur le Groupe, permettant aux tiers de se faire une opinion notamment sur sa solidité financière, sa rentabilité et ses perspectives.

PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Chaque entité du Groupe a la responsabilité, vis-à-vis du Groupe et des autorités de tutelle dont elle dépend, de ses comptes individuels, qui sont arrêtés par son organe délibérant ; selon la dimension des entités, ces comptes sont préalablement examinés par leur Comité d'audit, quand elles en sont dotées.

Concernant les Caisses régionales de Crédit Agricole, l'arrêt des comptes s'accompagne d'une mission d'approbation réalisée par la Direction de la comptabilité de Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'exercice de sa fonction d'organe central, en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier.

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. sont présentés au Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

L'information financière publiée s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

DONNÉES COMPTABLES

Les données individuelles des entités sont établies selon les normes comptables applicables dans le pays d'exercice de l'activité. Pour les besoins d'élaboration des comptes consolidés du Groupe, les comptes locaux sont retraités pour être en conformité avec les principes et méthodes IFRS retenus par le groupe Crédit Agricole S.A.

En 2007, les projets identifiés dans le cadre du programme d'accélération des délais de publication des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole ont été engagés par les entités du Groupe.

DONNÉES DE GESTION

Les données de gestion sont issues de la fonction Contrôle de gestion de la Direction des finances Groupe ou de la Direction des risques Groupe. Chaque métier et/ou filiale transmet à Crédit Agricole S.A. ses informations de gestion après réconciliation préalable avec les données comptables du métier ou de la filiale.

Les données de gestion peuvent provenir également de sources d'information externes (Banque centrale européenne, Banque de France) pour le calcul des parts de marché notamment.

Conformément aux recommandations de l'AMF et du CESR, l'utilisation de données de gestion pour élaborer l'information financière publiée respecte les orientations suivantes :

- qualification des informations financières publiées au regard du règlement européen n° 809/2004 : informations historiques, données pro forma, prévisions ou tendances ;
- description claire des sources desquelles est issue l'information financière. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait mention des sources et de la définition des modes de calcul afin de faciliter une meilleure compréhension des investisseurs ;
- comparabilité dans le temps des données chiffrées et des indicateurs qui impliquent une permanence des sources, des modes de calcul et des méthodes.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE PERMANENT COMPTABLE

La fonction de contrôle permanent comptable, rattachée hiérarchiquement à DRG et fonctionnellement au Directeur des finances Groupe, a poursuivi la structuration de son organisation. La fonction de contrôle permanent comptable Groupe s'appuie sur un maillage du dispositif constitué par les responsables des risques et des Contrôles Permanents des filiales et des Caisses régionales. Elle exerce directement des missions de contrôle sur les fonctions d'élaboration de l'information financière Groupe de Crédit Agricole S.A.

L'unité exerce dans ce domaine d'activité quatre missions principales :

- définir les normes et les principes d'organisation et de fonctionnement du contrôle permanent, au sein du groupe Crédit Agricole ;
- évaluer la qualité des processus Groupe d'élaboration de l'information comptable et financière et du dispositif de surveillance des risques liés à cette information, mis en place au sein du groupe Crédit Agricole ;
- assurer la surveillance et le suivi des mesures correctives mises en œuvre au niveau du Groupe ;
- rendre compte de l'évaluation du contrôle permanent de l'information comptable et financière, auprès des instances de suivi du contrôle interne du Groupe et, à leur demande, auprès de l'organe délibérant ou du Comité d'audit et des risques.

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne

En 2007, les priorités ont porté d'une part sur la mise en œuvre d'indicateurs de surveillance de la qualité du processus d'arrêté au sein du Groupe et d'autre part sur la poursuite de la construction des référentiels méthodologiques du dispositif.

PÔLE MÉTIER ASSURANCES DE PERSONNES

En ce qui concerne l'assurance de personnes, Predica avait introduit une procédure d'appel devant le Conseil d'État d'une décision émanant de l'Autorité de Contrôle des Assurances et Mutuelles relative, pour l'essentiel, aux contrats à taux garantis. Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'État a confirmé cette décision.

RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le document de référence, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'AMF.

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des informations financières trimestrielles et des supports de présentation de l'information financière aux analystes financiers.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'audit et au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. les conclusions de leurs travaux relatifs à l'information comptable et financière qu'ils ont examinée dans le cadre de leur mandat.

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Les fonctions de conformité sont présentes chez Crédit Agricole S.A., dans ses filiales et dans chacune des Caisses régionales. Ces fonctions sont exercées en équivalent temps plein par plus de 580 personnes au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et par environ 170 personnes en Caisses régionales.

Le Directeur de la Conformité Groupe, rattaché au Secrétaire général de Crédit Agricole S.A., dispose d'une autorité fonctionnelle sur les responsables Conformité des filiales françaises et étrangères de Crédit Agricole S.A. Il assure le pilotage, la coordination et l'animation du contrôle de la conformité des Caisses régionales. Les missions des responsables Conformité du groupe Crédit Agricole S.A. sont exercées en toute indépendance grâce à un double rattachement hiérarchique et fonctionnel.

La fonction du Directeur de la Conformité Groupe comprend l'élaboration des politiques relatives au respect :

- des dispositions législatives et réglementaires spécifiquement suivies par la fonction Conformité, leur diffusion et le contrôle de leur observation,
- des règles en matière de prévention du blanchiment des capitaux, de lutte contre le financement du terrorisme, de gestion des embargos et de gel des avoirs ainsi que la lutte contre la fraude externe liée aux circuits organisés.

L'organisation est complétée par l'envoi de reportings mensuels à la Direction de la Conformité sur les dysfonctionnements et de rapports semestriels de conformité comportant une mise à jour de la cartographie des risques de non-conformité.

Le Comité de management de la conformité, présidé par le Secrétaire général de Crédit Agricole S.A. se réunit mensuellement. Ce Comité, auquel participe régulièrement le Directeur général de Crédit Agricole S.A., prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctives à la suite des dysfonctionnements les plus importants portés à sa connaissance. Les travaux de ce Comité font régulièrement l'objet de comptes rendus au Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Au sein de la Direction de la conformité Groupe, trois unités sont dédiées aux entités du Groupe : Caisses régionales, Filiales France, Filiales internationales. En outre, trois autres unités transverses sont en charge des contrôles opérationnels, les titres et de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information pour les réglementations spécifiquement suivies par la fonction Conformité.

Au cours de l'année 2007, la Direction de la conformité Groupe a accompagné le développement de la banque de détail à l'international dans un cadre sécurisé. Crédit Agricole S.A. a engagé des actions significatives pour déployer des dispositifs de conformité encadrés par les procédures FIDES qui régissent l'organisation et le cadre d'intervention de la ligne métier Conformité du groupe Crédit Agricole S.A. Des responsables Conformité des filiales internationales concernées ont fait l'objet d'une lettre de nomination par le Directeur de la conformité Groupe au fur et à mesure de leur intégration. Des Comités de management de la conformité ont été installés. Les modules de formation FIDES ont par ailleurs été activés dans les pays concernés.

Des actions ont également été engagées, en terme de mise en place d'outils de profilage et de monitoring des comptes clients et des opérations, tant pour la banque de détail du Groupe que pour la Banque de financement et d'investissement et activités de gestion d'actifs. L'utilisation de ces outils renforce l'efficacité du dispositif de prévention du blanchiment. Un outil informatique (progiciel Fircosoft) de surveillance des flux a été installé sur la plateforme Swift de Crédit Agricole S.A. et son déploiement est en cours dans les entités internationales. La finalité de cet outil est la surveillance en temps réel des flux au regard du respect des embargos, des gels d'avoirs, de la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et du respect des dispositions du SR VII (application du règlement européen relatif aux virements de fonds).

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne

Des outils ont été également mis en place dans le cadre de la lutte contre les abus de marché en application des directives européennes.

S'agissant de la mise en œuvre de la Directive Marché des Instruments Financiers, la Direction de la conformité de Crédit Agricole S.A. a permis au groupe Crédit Agricole de se mettre en ordre de marche pour respecter les dispositions de la transposition de cette directive en droit français au 1^{er} novembre 2007, tout en laissant les métiers « maîtres d'ouvrage » de ce projet. L'intégration des besoins liés à la Directive dans les outils existants des entités du Groupe a été pilotée par la Direction de la Conformité.

Contrôle périodique

L'Inspection générale Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle au sein du groupe Crédit Agricole. Elle assure le contrôle périodique du groupe Crédit Agricole au travers des missions qu'elle mène, du pilotage de la ligne métier Audit-Inspection du groupe Crédit Agricole S.A. qui lui est hiérarchiquement attachée, et de l'animation des unités d'audit interne des Caisses régionales.

Elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans les Caisses régionales, dans les unités de Crédit Agricole S.A. et dans ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'audit-inspection interne.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable. Au cours de l'exercice 2007, les missions de l'Inspection générale Groupe ont porté sur diverses unités et entités du Groupe et notamment sur des banques étrangères acquises récemment par le Groupe (Emporiki Bank of Greece, Index Bank en Ukraine, Crédit Agricole Egypt, Cariparma Gruppo en Italie), la préparation de l'entrée en vigueur du nouveau ratio de solvabilité international ("Bâle II"), le pilotage de la Sécurité financière, le dispositif de contrôle permanent, la prise en compte des prestations de services essentiels externalisées au sein du dispositif de contrôle interne et l'exposition aux risques immobiliers. L'Inspection générale Groupe a également mené ou fait engager par les unités d'audit interne de filiales des missions d'audit s'inscrivant dans le contexte particulier créé par la crise financière du second semestre 2007.

L'Inspection générale Groupe assure également un pilotage central de la ligne métier Audit-Inspection sur l'ensemble des filiales, Calyon et LCL compris, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et de développer des pôles d'expertise communs. La ligne métier regroupe 810 collaborateurs, équivalent temps plein, fin 2007 au sein du groupe Crédit Agricole S.A. (y compris Inspection générale Groupe mais hors les audits de Caisses régionales qui comportent 344 collaborateurs).

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de filiales sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Par ailleurs, l'Inspection générale Groupe s'assure, dans le cadre des Comités de contrôle interne des filiales concernées du Groupe – auxquels participent la Direction générale, l'audit interne, le Responsable du Contrôle Permanent et le Responsable de la conformité de chaque entité – du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Différents chantiers, engagés en 2006 à la suite d'une mission de la Commission bancaire, ont été poursuivis et concrétisés en 2007 de manière à renforcer l'efficacité et l'homogénéité d'ensemble du dispositif de contrôle périodique du Groupe.

Les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., les unités d'audit-inspection ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctives programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., dont j'assume la présidence, le Comité d'audit et des risques, ainsi que le Directeur général du fait de ses responsabilités propres, sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, des axes de progrès constatés en la matière, ainsi que de l'avancement des mesures correctives adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Le dispositif et les procédures de contrôle interne font l'objet d'une adaptation permanente, pour répondre aux évolutions de la réglementation, des activités et des risques encourus par la société.

L'ensemble de ces informations est retranscrit notamment au moyen du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, du rapport de gestion, mais aussi par des *reportings* réguliers d'activité et de contrôle.

Le Président du Conseil d'Administration
de Crédit Agricole S.A.

René CARRON

Rapport des Commissaires aux comptes

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Crédit Agricole S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine le 19 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Gérard Hautefeuille

ERNST & YOUNG et Autres

Valérie Meeus

Informations sur les mandataires sociaux

Les informations ci-dessous relatives aux rémunérations, mandats et fonctions des mandataires sociaux, sont requises par l'article L. 225-102 du Code de commerce, issu de la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques (dite loi NRE) du 15 mai 2001, par la loi de Sécurité financière du 1^{er} août 2003, et par l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004.

» RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

► Conseil d'administration

Les montants bruts perçus par les membres du Conseil de Crédit Agricole S.A. en 2007 et sur les exercices 2006 et 2005 au titre de leurs mandats à Crédit Agricole S.A. ou dans les filiales du Groupe (Calyon, LCL – le Crédit Lyonnais) sont les suivants :

JETONS DE PRÉSENCE

(montants en euros)	2007				2006	2005
	Crédit Agricole S.A.	Calyon	LCL	Total	Total	Total
Administrateurs élus par l'Assemblée générale						
René Carron	18 900			18 900	16 500	15 000
Jean-Marie Sander	47 850	15 000	10 000	72 850	65 000	63 500
Jean-Paul Chifflet ⁽¹⁾	39 550	15 000	8 000	62 550		
Noël Dupuy	46 650		10 000	56 650	46 500	42 500
Pierre Bru	^(a) 37 500	19 000		56 500	43 000	44 500
Philippe Camus	^(a) 51 050			51 050	37 000	16 500
Alain David	^(a) 31 200			31 200	24 000	12 500
Bruno de Laage	^(b) 44 400			44 400	18 000	
Alain Diéval	^(a) 43 800			43 800	34 500	34 000
Jean-Roger Drouet	38 600			38 600	30 500	
Xavier Fontanet	^(a) 27 750			27 750	24 500	26 000
Carole Giraud	^(a) 31 200			31 200	24 000	25 000
Roger Gobin ⁽²⁾	^(a) 18 000	6 000		24 000	48 000	46 500
Lord Jay ⁽³⁾	19 800			19 800		
Daniel Lebègue	^(a) 55 050			55 050	31 500	31 500
Dominique Lefebvre ⁽⁴⁾	16 200		10 000	26 200		
Bernard Mary	^(a) 40 800			40 800	33 000	30 000
Michel Michaut	28 200			28 200	26 500	25 000
Jean-Pierre Pargade	34 500		2 000	36 500	30 000	28 000
Corrado Passera ⁽⁵⁾					8 500	10 000
Membres élus par les salariés						
Daniel Coussens ⁽⁶⁾	^(c) 34 200			34 200	9 000	
Guy Savarin ⁽⁷⁾	^(c) 34 200			34 200	9 000	
Membre représentant les organisations professionnelles						
Jean-Michel Lemetayer	^(b) 34 200			34 200	21 500	20 000
Censeur						
Henri Moulard	^(a) 42 500	30 000	25 000	97 500	89 500	90 000

(1) à partir de janvier 2007. (2) jusqu'en mai 2007. (3) à partir de mai 2007. (4) à partir de mai 2007. (5) jusqu'en janvier 2007. (6) à partir de juin 2006. (7) à partir de juin 2006.

(a) dont 3 000 € correspondant à une régularisation au titre de 2006 versée au 1^{er} trimestre 2007.

(b) dont 6 000 € correspondant à une régularisation au titre de 2006 versée au 1^{er} trimestre 2007.

(c) dont 6 000 € correspondant à une régularisation au titre de 2006 versée au 1^{er} trimestre 2007. Il est précisé que les sommes perçues par les deux administrateurs représentant les salariés sont intégralement reversées à leurs organisations syndicales.

Informations sur les mandataires sociaux

L'enveloppe de jetons de présence approuvée par l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. en mai 2007 s'est élevée à 950 000 euros. Le versement des jetons de présence par Crédit Agricole S.A. a été effectué selon les modalités suivantes à compter du mois de juillet 2007 :

- les séances du Conseil donnent lieu au versement d'un jeton de présence à raison de 3 300 euros par réunion pour chaque administrateur et de 2 750 euros par réunion pour le censeur, alloués en fonction de leur participation effective aux réunions ;
- le Président du Conseil ne perçoit des jetons qu'en qualité de Président du Comité stratégique et de membre du Comité des nominations et de la gouvernance. Sa rémunération au titre de sa fonction de Président du Conseil (précisée ci-après dans la partie "Direction générale") est fixée par ce dernier, sur proposition du Comité des rémunérations ;
- les Présidents du Comité d'audit et des risques, du Comité stratégique, du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et de la gouvernance perçoivent des jetons supplémentaires : jeton forfaitaire annuel respectivement de 18 000 euros pour le Comité d'audit et des risques, de 16 500 euros pour le Comité stratégique et de 11 000 euros pour le Comité des rémunérations et le Comité des nominations et de la gouvernance ;
- les membres des Comités perçoivent des jetons supplémentaires à raison de 2 200 euros par séance pour le Comité d'audit et des risques et le Comité stratégique et de 1 650 euros par séance pour le Comité des rémunérations et le Comité des nominations et de la gouvernance. Ces jetons sont alloués en fonction de la participation effective aux réunions desdits Comités.

► Président, Directeur général et Directeurs généraux délégués

Les montants perçus par les membres de la Direction générale de Crédit Agricole S.A. au titre de leur mandat social et de leur contrat de travail sont les suivants :

Mandataires sociaux <i>(montants bruts en euros)</i>	2007			2006			2005			2007			
	Jetons de présence versés par les sociétés du			Jetons de présence versés par les sociétés du			Jetons de présence versés par les sociétés du			Stock-options ⁽³⁾			
	Rémunération ⁽¹⁾			Rémunération ⁽¹⁾			Rémunération ⁽¹⁾			Plans en cours			
	Fixe	Variable	Groupes	Fixe	Variable	Groupes	Fixe	Variable	Groupes	Plan	Nbre	Prix exercice	
René Carron Président de Crédit Agricole S.A.	420 000	18 900 ⁽⁴⁾	142 720	288 000	16 500 ⁽⁴⁾	141 000	282 600	15 000 ⁽⁴⁾	139 200	-	-	-	
Georges Pauget Directeur général de Crédit Agricole S.A.	920 000	957 100	49 000 ⁽⁵⁾	573 954	800 000	650 000	29 000 ⁽⁵⁾	263 030	495 500	405 000	18 000 ⁽⁵⁾	212 900	2003 40 164 14,59 2004 70 000 20,48 2006 100 000 33,61
Edouard Esparbès⁽⁷⁾ Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. jusqu'au 1/09/2007 Directeur général de Calyon jusqu'au 30/09/07	552 000 ⁽⁶⁾	957 100	8 000 ⁽⁶⁾	441 902	700 000	850 000	8 000	403 817	600 000	500 000	8 000	254 500	2004 70 000 20,48 2006 70 000 33,61
Jacques Lenormand Directeur général délégué depuis le 1/09/2007	141 667 ⁽⁸⁾		6 000 ⁽⁸⁾										2006 35 000 33,61
Jean-Frédéric De Lousse Directeur général délégué depuis le 1/09/2007	100 000 ⁽⁸⁾												2004 25 000 20,48 2006 35 000 33,61

(1) Les rémunérations variables correspondent aux bonus versés l'année N au titre de l'année N-1.

(2) Les avantages sont constitués des versements par la société de sommes destinées à la retraite augmentés éventuellement des montants liés à la mise à disposition d'un logement ou d'un véhicule de fonction.

(3) M. Carron n'a bénéficié d'aucune attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. au titre des différents plans mis en place.

(4) Au titre de son mandat de Président du Comité stratégique et de membre du Comité des nominations et de gouvernance de Crédit Agricole S.A.

(5) Au titre de sa fonction de Président de LCL (en 2006 et 2007) et d'administrateur de Calyon (en 2005, 2006 et 2007).

(6) Rémunérations versées jusqu'au 1^{er}/09/2007, date de fin du mandat de DGD de Crédit Agricole S.A. et jusqu'au 30/09/2007 date de fin de mandat de DG de Calyon. Les jetons ont été perçus au titre de son mandat d'administrateur de LCL (2007).

(7) Pour Edouard Esparbès, la rémunération variable au titre de la période du 1^{er}/01/2007 au 30/09/2007, versée en mars 2008 s'élève à 552 000 euros.

(8) Rémunérations fixes versées aux nouveaux DGD depuis le 1^{er} septembre 2007, date de leur nomination à la fonction de DGD de Crédit Agricole S.A.

(9) Au titre de son mandat d'administrateur de LCL.

Informations sur les mandataires sociaux

Le Président

La rémunération fixe du Président est composée d'un salaire fixe auquel vient s'ajouter une prime spécifique destinée au financement de sa retraite.

Sa rémunération fixe de l'année 2007 s'élève à 420 000 euros, le montant que constituent la valorisation de l'avantage logement et la prime destinée au financement de sa retraite atteint 142 720 euros.

Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a arrêté la structure et le niveau des rémunérations du Directeur général et des Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A.

Principes de rémunération

La rémunération comprend une part fixe et une part variable :

- la part fixe est déterminée par référence aux pratiques de marché ;
- la part variable, plafonnée, comprend elle-même deux éléments :
- le premier repose sur des indicateurs de performance financière du Groupe et des résultats des pôles métiers sous la responsabilité des intéressés,
- le second est fondé sur une appréciation qualitative établie à partir d'objectifs prédéfinis.

Rémunérations fixes 2007

La rémunération fixe de l'année 2007 de M. Pauget, Directeur général de Crédit Agricole S.A., a été portée à 920 000 euros sur décision du Conseil d'administration du 6 mars 2007.

La rémunération fixe de l'année 2007 de M. Esparbès, Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., a été maintenue à 736 000 euros sur décision du Conseil d'Administration de Calyon.

La rémunération fixe de M. Lenormand, Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., en charge du domaine Banque de proximité en France et Stratégie marketing Groupe, a été fixée à 425 000 euros à compter du 1^{er} septembre 2007 sur décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 29 août 2007.

La rémunération fixe de M. de Leusse, Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., en charge du domaine Développement International, a été fixée à 300 000 euros à compter du 1^{er} septembre 2007 sur décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 29 août 2007.

Rémunérations variables perçues en 2007 au titre de 2006

La rémunération variable de M. Pauget a été fixée par le Conseil d'administration du 6 mars 2007 à 957 100 euros, montant calculé sur la base de la réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs

arrêtés par le Conseil dans ses séances des 7 mars et 18 juillet 2006 :

- 40 %, sur des indicateurs de performance du Groupe, dont l'évolution du produit net bancaire à hauteur de 12 % et du bénéfice net par action de Crédit Agricole S.A. à hauteur de 28 % ;
- 60 %, sur la base de l'appréciation portée sur la mise en œuvre du volet managérial du plan de développement et du projet industriel du groupe Crédit Agricole S.A., et sur la réalisation des opérations de croissance externe et la maîtrise du coefficient d'exploitation.

Le montant du bonus était fixé en valeur cible à 100 %, le bonus maximum pouvant atteindre 120 %.

Compte tenu des résultats du Groupe et des appréciations portées, le montant du bonus a été arrêté sur la base d'un indice voisin du plafond.

La rémunération variable de M. Esparbès a été fixée par le Conseil d'administration de Calyon du 28 février 2007 à 957 100 euros, sur les bases suivantes :

- 50 %, sur des indicateurs de performance, dont l'évolution du RBE après coût du risque de Calyon à hauteur de 30 % et de l'évolution du produit net bancaire à hauteur de 6 % et du bénéfice net par action de Crédit Agricole S.A. à hauteur de 14 % ;
- 50 %, sur la base de l'appréciation portée sur un certain nombre de critères centrés sur le fonctionnement global de Calyon et la contribution aux projets transverses du groupe Crédit Agricole S.A.

Le montant du bonus était fixé en valeur cible à 100 %, le bonus maximum pouvant atteindre 120 %.

Compte tenu des résultats de Calyon au 31 décembre 2006, la rémunération variable résultant des paramètres a été fixée à 837 100 euros, soit un indice de performance globale (119,6 %) très voisin du plafond, et il a été décidé de verser en sus une prime exceptionnelle de 120 000 euros.

Les rémunérations variables 2006 de M. Lenormand et de M. de Leusse ont été versées au titre de leurs précédentes fonctions, respectivement de Directeur Groupe Développement en France et de Directeur Groupe Développement International, Directeur de la banque de détail à l'international et responsable du pôle Banque privée.

Le Directeur général, le Directeur général délégué en charge de Calyon et le Directeur général délégué en charge du domaine Développement International bénéficient du système de retraite complémentaire non individualisable mis en place pour les principaux dirigeants du Groupe. Le bénéfice des droits à ce régime est acquis seulement si les bénéficiaires poursuivent leur carrière dans le Groupe jusqu'à leur départ à la retraite. Il s'agit d'un régime de type différentiel qui vient parfaire les pensions de retraites des régimes généraux et des régimes complémentaires obligatoires acquises tout au long de la carrière dans le Groupe ou en dehors du groupe Crédit Agricole. Le provisionnement est établi chaque année de manière globale (sans calcul individualisé propre aux mandataires sociaux) sur la base de profils établis en fonction des caractéristiques des bénéficiaires (âge moyen, niveau moyen de rémunération, carrière type pour reconstituer les droits à la retraite des régimes généraux).

Informations sur les mandataires sociaux

» MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. AU 31 DÉCEMBRE 2007

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues ⁽¹⁾	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
René Carron CRCAM DES SAVOIE 4, avenue du Pré-Félin BP 200 74942 Annecy-Le-Vieux Détient 7 070 actions	20/05/1999	2008	Président du Conseil Président du Comité stratégique et membre du Comité des nominations et de la gouvernance	Président de la CRCAM des Savoie Vice-Président de la FNCA Membre du Conseil de surveillance de Lagardère Président de Farm (Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde) Administrateur de Suez, Fiat S.p.A. Administrateur Sacam et Sacam Participations Vice-Président de la CNMCCA Représentant permanent de Crédit Agricole SA. Administrateur à la Fondation de France Administrateur à la Fondation du Crédit Agricole Pays de France Administrateur Crédit Agricole Solidarité et Développement Administrateur Scicam Membre du Comité de Direction à Gecam Président de la Cica	Membre du Conseil de surveillance de Eurazeo (jusqu'en juin 2005) Conseiller de la Banque de France de la Savoie de (01/2003) Administrateur de Crédit Agricole Indosuez (2000 à 2003). Administrateur du Crédit Lyonnais (2002 à 2003) Administrateur du Fonds Coopération Crédit Agricole Mutuel (L1901) (jusqu'en 2003) Président de la FNCA (du 06/07/2000 au 30/04/2003) et Membre de droit de l'Association des Présidents Président de la SAS Rue La Boétie (jusqu'en 2003) Président de la Caisse locale de Yenne jusqu'en 2004 Administrateur et Vice-Président de Banca Intesa (décembre 2006) Conseiller général, Membre de la Commission permanente du Conseil général de la Savoie. Président du GIE Gecam (jusqu'en 2004) Administrateur de la société Rue Impériale (jusqu'en 2004) Administrateur de la SAS Sapacam Administrateur de Sofinco (jusqu'en 2004) Membre du Comité de direction et Gérant de l'Adicam (2003)

(1) Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE).

Informations sur les mandataires sociaux

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues ⁽¹⁾	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Jean-Marie Sander CRCAM D'ALSACE-VOSGES 1, place de la Gare BP 440 67008 Strasbourg CEDEX Détient 14 635 actions	20/05/1999	2009	Vice-Président du Conseil (représentant de la SAS Rue La Boétie) Membre du Comité stratégique, du Comité des nominations et de la gouvernance et du Comité des rémunérations	Président de la CRCAM d'Alsace-Vosges Président de la FNCA Président de la SAS Rue La Boétie Président de la SAS Sacam International Vice-Président de la SAS Sacam Développement Président de Sacam Participations Membre du Comité de Direction de la SARL Adicam Administrateur de LCL et de Calyon Président de la CNMCCA Président du Conseil économique et social d'Alsace Président du Comité de Direction du Gecam (GIE) Membre du Conseil d'administration de la Sacam Membre du Conseil d'administration de la Scicam Administrateur à GIE Cirecam Censeur de la Société Electricité de Strasbourg Représentant légal, du Président (SAS Sacam Participations) dans les sociétés suivantes : SAS Ségur, SAS Miromesnil, SAS Sacam Santeffi, SAS Sacam Assurance Caution, SAS Sacam Pleinchamp, SAS Sacam Fireca, SAS Sacam Progica	Administrateur de Predica (jusqu'en avril 2004), Sapacam SA (jusqu'au 27/06/2002). Président de SAS Sapacam (jusqu'au 30/12/2003)
Jean-Paul Chifflet CRCAM CENTRE-EST 1, rue Pierre de Truchis de Lays 69410 Champagne au Mont d'Or Détient 4 060 actions	31/01/2007	2010	Vice-Président du Conseil Membre du Comité stratégique et du Comité des nominations et de la gouvernance	Directeur général de la CRCAM Centre Est Secrétaire Général de la FNCA. Président de la SAS Sacam Développement, de Carvest Vice-Président de la SAS Rue La Boétie Directeur général de la SAS Sacam International Administrateur de LCL, Calyon, Crédit Agricole Financements SA (Suisse), SA Deltager, Fédération Rhône-Alpes du Crédit Agricole, SAS Sacam, SAS Sacam Participations ; SCI Scicam ; GIE AMT Membre du Comité de Direction de la Sarl Adicam	Administrateur du GIE Attica. Président et Administrateur de Pacifica Administrateur de Predica (jusqu'au 20 juin 2007) Secrétaire Général Adjoint de la FNCA (2003-2006) Administrateur de la Banque de Gestion Privée Indosuez (jusqu'en mars 2007) Membre du Comité exécutif de la SAS Sacam Santeffi (jusqu'en février 2007) Administrateur de Apis CA. administrateur de Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (mars 2007)
Noël Dupuy CRCAM TOURAINE ET POITOU Boulevard Winston-Churchill 37041 Tours CEDEX Détient 5 129 actions	21/05/2003	2009	Vice-Président du Conseil Membre du Comité stratégique et du Comité d'audit et des risques	Président de la CRCAM de la Touraine et du Poitou Vice-Président de la FNCA Vice-Président de la Caisse locale de la Vallée de l'Indre Administrateur de LCL Administrateur de Sapacam, Sacam, SCI CAM, Crédit Agricole Titres Administrateur de Predica, représentant Crédit Agricole S.A. Membre du Conseil de surveillance Eurazeo, du Comité National de l'Assurance en Agriculture	Administrateur d'Idia Participations, de Sofipar (jusqu'au 31 décembre 2007)

(1) Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE).

Informations sur les mandataires sociaux

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues ⁽¹⁾	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Pierre Bru CRCAM NORD MIDI-PYRÉNÉES 219, avenue François-Verdier 81000 Albi Détient 647 actions	25/05/2000	2010	Administrateur Membre du Comité des rémunérations	Président de la CRCAM Nord Midi-Pyrénées Président de Sodagri Administrateur de Calyon et Membre du Comité des rémunérations Administrateur Inforsud Gestion, Inforsud Editique ; Inforsud FM ; Inforsud Diffusion ; Graphi (SAS) ; Mérico Deltaprint ; Chabrilac, Idia Participations, Sofipar Administrateur de la Caisse locale de Pont de Salars Président de l'Institut Universitaire Technologique de Rodez, à la SAS NMP Développement. Gérant GFA du Pont des Rives et GAEC Recoules d'Arques. Censeur Grand Sud Ouest Capital. Censeur de SEM 12	Président Caisse régionale Quercy Rouergue (Caisse régionale absorbée par Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées en mai 2004). Président-Directeur général d'Inforsud Gestion (jusqu'en décembre 2004) Président de la Commission nationale de négociation et de la Commission des relations sociales à la FNCA (jusqu'en décembre 2004) Administrateur Société des Caves de Roquefort (jusqu'en 2003) Administrateur Camarca et CRCCA (Caisse de Retraite Complémentaire du Crédit Agricole) ; Scicam, Sacam et Sacam Participations, (2006). Membre et Trésorier du Bureau Fédéral FNCA (2006) Administrateur Sica (1995 à 2003) ; GIE Gecam (2006)
Philippe Camus LAGARDÈRE 441 2nd Avenue North Naples Florida (USA) Détient 1 364 actions	18/05/2005	2008	Administrateur Président du Comité des rémunérations Membre du Comité d'audit et des risques	Co-gérant de Lagardère SCA Vice-Président, Directeur général délégué de la Sté ARJIL commanditée - Arco (S.A.) Représentant de la société ARJIL Commanditée - Arco (S.A.), Associée Commanditée et Co-gérante de Lagardère SCA Membre du Conseil de surveillance de la société Hachette Filipacchi Médias (SAS). Membre du Conseil de surveillance de la société Lagardère Active (SAS) Administrateur des Editions P. Amaury (S.A.) Représentant permanent de la société Lagardère Active au Conseil d'administration de la société Lagardère Active broadcast (Monaco) Représentant permanent de la société Hachette SA au Conseil d'administration de la société Hachette Distribution services (S.A.) Représentant permanent de la société Lagardère SCA au Conseil d'administration de la société Hachette S.A. Administrateur de Accor Chairman et Chief Executive Officer de Lagardère North America Inc. Président d'honneur du Gifas Administrateur de Cellfish Media, LLC. Senior Managing director de Evercor Partners Inc. Administrateur de Schlumberger	Président de EADS (jusqu'au 11 mai 2005) Administrateur de la Sté Dassault Aviation (jusqu'au 11 mai 2005) Administrateur du Crédit Lyonnais (jusqu'au 30/07/2003) Co-Président exécutif de la Sté EADS N.V. (jusqu'au 11/05/2005) Co-Président exécutif de la Sté EADS participations B.V. (jusqu'au 11/05/2005) Président du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (jusqu'au 11/05/2005) Membre du Comité des rémunérations de la société Airbus (jusqu'au 11/05/2005) Membre du Comité des associés d'Airbus (jusqu'au 11/05/2005) Administrateur de la Société La Provence (SA) (jusqu'au 16/10/2006) Administrateur de la Société Nice Matin (SA) (jusqu'au 23/10/2006)

(1) Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE).

Informations sur les mandataires sociaux

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues ⁽¹⁾	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Alain David CRCAM D'ILLE-ET-VILAINE 45, boulevard de la Liberté 35000 Rennes Détient 874 actions	18/05/2005	2010	Administrateur	Président de la CRCAM d'Ille-et-Vilaine Président de la Commission des ressources humaines de la FNCA Président de la Délégation fédérale de négociation de la FNCA Membre de la Commission Agriculture. Administrateur de la Camca Administrateur suppléant au Conseil d'administration Camarca Administrateur délégué FNCA aux AG CCPMA retraite et prévoyance, Camarca et CRCCA Président de l'Association Handicap et emploi du CA. Président et Administrateur de la Caisse locale du Grand-Fougeray, Président de l'Intercommunalité du pays du Grand-Fougeray - Administrateur de : Crédit Immobilier de Bretagne, Uni Expansion Ouest, Société d'Aménagement et de Développement d'Ille-et-Vilaine ; Maire du Grand-Fougeray Membre du CES de Bretagne, représentant le Crédit Agricole Chef d'entreprise artisanale Gérant des SCI Bruseca, Divad – SARL A David	Membre de la commission des ressources humaines à la FNCA (jusqu'en mars 2005)
Bruno de Laage CRCAM DE L'ANJOU ET DU MAINE 40, rue Prémartine 72083 Le Mans CEDEX 09 Détient 1 211 actions	Mai 2006	2010	Administrateur Membre du Comité stratégique	Directeur général de la CRCAM de l'Anjou et du Maine Président John Deere Crédit SAS Président du GIE Atlantica Administrateur de Cacif (Crédit Agricole Capital Investissement et Finance) Administrateur de Crédit Agricole Titres Administrateur d'Uni Expansion Ouest Administrateur de la Société Euro Securities Partners Secrétaire général Adjoint de la FNCA (déc. 2006)	Administrateur d'Uni-Éditions (septembre 2007) Membre du Comité de Direction Adicam SARL (juin 2007)
Alain Diéval CRCAM NORD DE FRANCE 10, square Foch 59800 Lille Détient 3 109 actions	19/05/2004	2008	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Directeur général de la CRCAM Nord de France Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole Belge, de Keytrade Bank Président-Directeur général de la SA MRACA Président-Directeur général de la SA Vauban Finance Président-Directeur général de la SA Participex Membre du Comité de Direction de la SAS Belgium CA Administrateur de CA Cheuvreux ; de la Société de Capital Risque régionale Finorpa ; Vauban partenaires ; SAS Creer Président de la SA Sedaf ; SAS IM Nord ; SAS Arcadim	Membre de la Commission développement (FNCA) et du Comité de pilotage marketing ; Membre du Comité d'orientation de la promotion (COP) Président du Comité régional des Banques Nord - Pas-de-Calais (2002-2005) Membre du Directoire Nordpicom (juin 2002) Secrétaire Général de la Camca (1995-2006)

(1) Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE).

Informations sur les mandataires sociaux

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues ⁽¹⁾	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Jean-Roger Drouet CRCAM TOULOUSE ET MIDI TOULOUSAIN 6-7, place Jeanne d'Arc BP 40535 31005 Toulouse CEDEX 06 Détient 1 100 actions	Novembre 2005	2008	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Directeur général de la CRCAM Toulouse et Midi Toulousain Membre de la Commission Qualité Relation Client de la FNCA, du Comité des risques et de la sécurité à la FNCA, du Comité Sécurité Groupe (CSG) Administrateur Attica, Ifcam, Sotel et d'Apis SA, CACIF Vice-Président du Comité des banques Midi Pyrénées Président de Grand Sud Ouest Capital	Directeur des relations avec les Caisses régionales de Crédit Agricole S.A. (2001-2003) Administrateur de Cedecam, Difcam, Groupement des Provinces de France et Sofinco (2004) Membre du Conseil de surveillance de la Sefa (2004) Membre du Comité exécutif de TLJ, Représentant permanent de Crédit Agricole S.A. : Administrateur de Foncaris, Sofipaca, Membre du Conseil de surveillance Sofilaro, (mandats libérés en 2004) Directeur délégué de la Fédération Midi Pyrénées du Crédit Agricole (Campy) (2007) Administrateur Asterion Sud et GIE Exaprod (2007)
Xavier Fontanet ESSILOR INTERNATIONAL 147, rue de Paris 94127 Charenton CEDEX Détient 3 601 actions	29/11/2001	2008	Administrateur Membre du Comité stratégique	Président-Directeur général d'Essilor International Président : EOA Holding Co Inc. (USA) Administrateur de : L'Oréal, Essilor of America Inc. (USA), Nikon-Essilor Co Ltd. (Japon), Shanghai Essilor Optical Company Ltd. (Chine), Transitions Optical Inc. (USA), Transitions Optical Holding B.V. (Pays-Bas), Essilor Manufacturing India PVT LTD (Inde), Essilor India PVT LTD (Inde)	Administrateur : Beneteau (28/01/2005), Transitions Optical Ltd. (Irlande) (27/07/2004), IMS - Entreprendre pour la Cité (Ass) (19/10/2005) ; Essilor Laboratories of America Holding Co Inc. (USA) (mars 2004) Président du Comité Éthique du Medef
Carole Giraud CRCAM SUD RHÔNE-ALPES 15-17, rue Paul-Claudel BP 67 38041 Grenoble CEDEX 9 Détient 10 actions	29/11/2001	2009	Administrateur représentant les salariés des Caisses régionales	Analyste Webmaster à la CRCAM Sud Rhône-Alpes	Analyste gestion communication électronique à la CRCAM Sud Rhône-Alpes (2003-2005) Chargée de mission service organisation à la CRCAM Sud Rhône-Alpes (2002)
Michael Jay HOUSE OF LORDS London, SW1A OPW Détient 100 actions	23/05/2007	2008	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Ancien Secrétaire général au sein du Ministère des affaires étrangères du Royaume-Uni Membre de la Chambre des Lords au Comité restreint des Institutions Internationales Vice-Président de Bussiness for New Europe Administrateur de : Valeo ; Candover Investment PLC Administrateur indépendant d'Associated British Foods (ABF) ; Associé de Bupa. Membre de l'European Sub-Committee on law and institutions, du Globe, groupe interparlementaire sur les changements climatiques. Membre honoraire du Magdalen College d'Oxford	Sous-secrétaire permanent du ministère des Affaires Etrangères (Royaume-Uni) et du Commonwealth (2002-2006) Représentant personnel du Premier Ministre britannique lors des sommets du G8 de Gleneagles et de Saint-Petersbourg (2005-2006) Administrateur (Trustee) British council (2002-2006)

(1) Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE).

Informations sur les mandataires sociaux

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues ⁽¹⁾	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Daniel Lebègue IFA 7, rue Balzac 75008 Paris Détient 200 actions	19/05/2004	2008	Administrateur Président du Comité des nominations et de la gouvernance Membre du Comité d'audit et des risques	Président de l'Institut français des administrateurs (IFA) Président de Transparency Internationale (France) Président de l'IDDRI (Institut du Développement Durable et des Relations Internationales). Administrateur de : Alcatel-Lucent, Technip et Scor	Administrateur de Gaz de France (2005), Thales (2004) Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (1997-2002) Administrateur d'Areva (2006)
Dominique Lefebvre CRCAM VAL DE FRANCE 1, rue Daniel Boutet 28002 Chartres Détient 708 actions	23/05/2007	2009	Administrateur	Agriculteur Président de la CRCAM Val de France Président Pleinchamp, de la Commission Compétitivité et Satisfaction Client (juin 07), du Comité de pilotage « Développement Industriel » Administrateur LCL, Sacam Participations. Membre du bureau et trésorier de la FNCA, du Comité Directeur Adicam, du Comité stratégique du Système d'Informations, du Comité stratégique Achats.	Membre du Comité stratégique Fireca (juin 07)
Bernard Mary CRCAM du NORD EST 25, rue Libergier 51100 Reims Détient 4 930 actions	29/11/2001	2009	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Directeur général de la CRCAM Nord-Est Vice-Président du bureau de la FNCA Administrateur de Crédit Agricole Belge Administrateur de GIE Cirecam, Gecam, Gecica, des SA Sapacam, Sacam et Sacam Participations, SCI Cam, FRCA Picardie, de la Camca, de la Caisse locale de Développement partagé, de Sofagri Participations Administrateur et Secrétaire général FRCA Champagne Ardennes Représentant permanent de CRCAM Nord-Est : Président de Belgium CA ; Synergie. Président et Administrateur de l'association industries et agro ressources (pôle de compétitivité). Co-gérant de la SCI Eppes Nord Est Membre du Conseil de surveillance Siparex Développement (SCA). Gérant de la SCI Le Clos Barrois	Administrateur de Crédit Agricole Solidarité et Développement, de Sofipicardie (juin 2005) de Difcam, de l'Ifcam (juin 2005) et de CAELS Administrateur de Sofipar, des Sociétés Idia Participations, (jusqu'au 28/12/2007), Idia Agri Capital SAS, (jusqu'au 12/06/2007), Montpensier Finance, (jusqu'au 7/02/2007) ; COFINEP (jusqu'au 25/06/2007)
Michel Michaut CRCAM DE CHAMPAGNE BOURGOGNE 269, faubourg Croncels 10000 Troyes Détient 1 595 actions	19/05/2004	2008	Administrateur Membre du Comité des nominations et de la gouvernance	Président de la CRCAM de Champagne Bourgogne Président de Crédit Agricole Leasing Administrateur de la Camca Membre du Comité d'orientation de la promotion Membre de l'Association des Présidents à la FNCA Membre de la Commission des relations sociales et de la délégation fédérale de négociation à la FNCA Membre du Conseil de Direction Adicam Président et Vice-Président du Conseil de Section ; GDFPE Membre de GIE Agricompetences	Président de la Fédération des CRCAM de Bourgogne et Membre du Bureau FNCA (2000-2004). Associé et gérant du GAEC de la Baderie à Lixy (1998 à 2006)

(1) Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE).

Informations sur les mandataires sociaux

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues ⁽¹⁾	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Jean-Pierre Pargade CRCAM D'AQUITAINE 304, boulevard du Président-Wilson 33076 Bordeaux CEDEX Détient 8 017 actions	23/05/1996	2009	Administrateur Membre du Comité des rémunérations	Président de la CRCAM d'Aquitaine Administrateur de Crédit Agricole Asset Management, FDSEA 40, de Segespar, CA-Leasing, LCL, de la chambre d'Agriculture Grands Crus, Grands Crus Investissement, Sem des Lasers Président de Foncaris Président de la Caisse locale de Samadet Président du Centre de Gestion des Exploitations Agricoles des Landes Membre du Bureau de la Chambre d'Agriculture des Landes Membre de la Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine Gérant d'Agri-Informatique Services	Administrateur de Pacifica (décembre 2007) Vice-Président du Conseil économique et social Aquitaine (décembre 2007)
Daniel Coussens CRÉDIT AGRICOLE S.A. ECP/AG 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris Détient 2 874 actions	Juin 2006	2009	Administrateur représentant les salariés Chargé de marketing professionnel à la Direction des marchés des entreprises, des collectivités publiques et Associations et des professionnels		Chargé de mission auprès du service agriculture à la Direction de l'agriculture et collectivités locales (1990-2003)
Guy Savarin CRÉDIT AGRICOLE S.A. SIG/GE 83, boulevard des Chênes 78000 Guyancourt Détient 12 012 actions	Juin 2006	2009	Administrateur représentant les salariés	Membre du Conseil d'administration de l'Adsaca.	Permanent syndical (CFTC) et ancien Président du syndicat d'entreprise de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales (jusqu'en mai 2006) Délégué national auprès de la Fédération CFTC des Banques (jusqu'en mai 2006)
Jean-Michel Lemétayer FNSEA 11, rue de la Baume 75008 Paris Détient 2 416 actions	Novembre 2001	2008	Administrateur	Président de la FNSEA Membre du Conseil économique et social ; Président du Space (Salon de l'élevage à Rennes), d'Agro Campus Rennes (École Nationale Supérieure Agro et Agro-alimentaire de Rennes) ; du Copa Administrateur Unigrains Membre de la FRSEA Bretagne, de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne et du Conseil économique et social régional de Bretagne Membre du Conseil de surveillance du Sial Administrateur de Sopexa. Premier Vice-Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine Vice-Président de la FDSEA d'Ille-et-Vilaine	Président de la Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL) (1995-2002) Président du CNIEL (Centre National d'Économie Laitière)

(1) Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCOPE/PEE).

Informations sur les mandataires sociaux

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues ⁽¹⁾	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
<p>Henri Moulard TRUFFLE VENTURE 25, rue Marbœuf 75008 Paris Détient 13 actions</p>	Mai 2003	2009	Censeur - Président du Comité d'audit et des risques	<p>Président HM et Associés Président Invest in Europe Président du Conseil de surveillance Dixence Vice-Président du Comité exécutif de Gerpro Président de Attijariwafa Bank Europe Censeur du Conseil d'administration de Calyon et de LCL, Président du Comité d'audit de Calyon et du Comité risques et comptes de LCL Censeur de GFI Informatique Administrateur de Elf-Aquitaine, de Burelle S.A, d'Unibail-Rodamco, d'Atlamed S.A. Membre du Conseil de surveillance de Financière Centuria Membre du Conseil de gouvernance de la Française de Placement Investissement (SAS)</p>	<p>Administrateur de GFI Informatique (jusqu'en 2002) Administrateur et Membre du Comité d'audit de Attijariwafa Bank (Maroc) Administrateur et Président du Comité d'audit de la Banque du Sud (Tunisie) (2007) Administrateur et Membre du Comité d'audit de Foncia (2006) Président du Comité des nominations et rémunération d'Unibail-Rodamco (2007)</p>

(1) Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE).

Informations sur les mandataires sociaux

DIRECTION GÉNÉRALE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues ⁽¹⁾	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Georges Pauget CRÉDIT AGRICOLE S.A. 91-93, boulevard Pasteur 75710 Paris Cedex 15 Détient 60 443 actions	12/09/2005		Directeur général	Président de LCL ; Président de Calyon ; Vice-Président et membre du Comité exécutif de la Fédération bancaire française ; administrateur Valéo ; représentant permanent LCL - Le Crédit Lyonnais ; administrateur de la Fondation de France	Membre du Conseil d'orientation de Paris Europlace ; Président du Cedicam (2003-2006) ; administrateur de la banque de gestion privée Indosuez S.A. (2003-2006) ; administrateur d'Europay France (2003-2006) ; administrateur de Holding Eurocard (2004-2006) ; administrateur - Vice-Président de Pacifica S.A. (2003-2006) ; administrateur - Vice-Président de Predica S.A. (2003-2006) ; Président de TLJ SAS et membre du Comité exécutif (2003-2006) ; Président de Uni-Éditions SAS (2003-2006) ; administrateur de Predi Retraite (2003-2005) ; Président de Servicam SAS (jusqu'en 2003) ; Directeur général de LCL (jusqu'au 03/11/2005) ; Directeur général délégué de Crédit Agricole SA. (jusqu'en septembre 2005) ; Directeur général adjoint de Crédit Agricole SA. en charge du pôle Caisses régionales et des activités d'assurances (jusqu'en décembre 2003) ; Directeur général de la Caisse régionale Pyrénées Gascogne (jusqu'en 2002) ; administrateur de Bankoa S.A. (2005) ; administrateur de Gecam (GIE) ; administrateur de Crédit Agricole Indosuez S.A. (jusqu'en 2003) ; administrateur de Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux SA. (jusqu'en 2003) ; administrateur de Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux Gestions SA. (jusqu'en 2003) ; administrateur du Crédit Lyonnais (jusqu'en 2003) ; administrateur de Foncaris S.A. (jusqu'en 2003) ; administrateur de Mercagentes, SA, SVB (jusqu'en 2003) ; administrateur de Sacam SAS (jusqu'en 2003) ; administrateur de Sapacam SAS (jusqu'en 2003) ; administrateur de SCI CAM (jusqu'en 2003) ; représentant permanent Crédit Agricole S.A. ; membre du Conseil de surveillance du fonds de garantie des dépôts (jusqu'en 2004)
Jacques Lenormand CRÉDIT AGRICOLE S.A. 91-93, boulevard Pasteur 75710 Paris Cedex 15 Détient 215 actions	01/09/2007		Directeur général délégué En charge du domaine Banque de proximité en France et Stratégie marketing Groupe	Administrateur Crédit Agricole Asset Management, Crédit Agricole Asset Management Group, de LCL, de Pacifica, de Sofinco ; Directeur Général Fireca ; Président Uni-Éditions	Consultant (1998-2004)

(1) Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FOPE/PEE).

Informations sur les mandataires sociaux

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues ⁽¹⁾	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Jean-Frédéric de Leusse CRÉDIT AGRICOLE S.A. 91-93, boulevard Pasteur 75710 Paris Cedex 15	01/09/2007		Directeur général délégué En charge du domaine Développement International	Président du Conseil d'Administration d'Emporiki Bank, de IUB Holding ; Vice-Président de Crédit Agricole Egypt S.A.E. ; administrateur de Banco Espirito Santo (BES), de Bespar, de BSF (Banque Saudi Fransi) Membre du Comité exécutif de Calyon Membre du Conseil de Surveillance de De Dietrich	Président du Conseil de Surveillance Lukas Bank (21/03/2007) ; membre du Conseil de Surveillance Crédit du Maroc (07/09/2007) ; administrateur Banque Libano- Française (16/11/2007) ; Directeur général de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (2001-2004) ; Directeur de la banque de détail à l'international et du pôle « fonds Propres » de Crédit Agricole S.A. (2004 – 2007)

(1) Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCOPE/PEE).

Au 31 décembre 2007, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. comprenait 21 administrateurs, dont un mandataire social de la SAS Rue La Boétie, émanation des Caisses régionales et actionnaire à 54,09 % du capital de Crédit Agricole S.A., et douze mandataires sociaux de Caisses régionales, dont Crédit Agricole S.A. est actionnaire à 25 %. Cette composition, qui attribue aux représentants de Caisses régionales de Crédit Agricole 62 % des postes d'administrateurs au sein du Conseil, résulte de la volonté de l'actionnaire majoritaire (la SAS Rue La Boétie) d'assurer une représentation significative aux Caisses régionales, reflétant la structure décentralisée du groupe Crédit Agricole.

Les intérêts des Caisses régionales et de la SAS Rue La Boétie pourraient être différents de ceux de Crédit Agricole S.A. ou de ceux des autres détenteurs de titres de Crédit Agricole S.A., ce qui pourrait être source de **conflits d'intérêts potentiels** entre les devoirs qu'ont vis-à-vis de Crédit Agricole S.A. les personnes occupant à la fois les fonctions d'administrateur de Crédit Agricole S.A. et de mandataire social de la SAS Rue La Boétie ou d'une Caisse régionale et ceux qu'elles ont vis-à-vis de la SAS Rue La Boétie ou d'une Caisse régionale. Il est rappelé, à toutes fins utiles, que Crédit Agricole S.A. exerce, à l'égard des Caisses régionales, les fonctions d'organe central conformément aux dispositions des articles L. 511-30 à L. 511-32 et L. 512-47 à L. 512-54 du Code monétaire et financier.

Il n'existe aucun **contrat de service** liant les membres des organes d'administration ou de direction à Crédit Agricole S.A. ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de ce contrat.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun **lien familial** entre les mandataires sociaux, administrateurs, Directeur général et Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. se conforme au **régime de gouvernement d'entreprise** en vigueur en France. Les modalités en sont

explicitées dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008 (au titre de la Loi 2003-706 de "sécurité financière" du 1^{er} août 2003) et repris intégralement dans le présent document de référence.

À la connaissance de la Société, à ce jour, **aucune condamnation pour fraude** n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre d'un des membres des organes d'administration ou de direction de Crédit Agricole S.A.

À la connaissance de la Société, à ce jour, **aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation** n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre d'un des membres des organes d'administration ou de direction de Crédit Agricole S.A.

Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre l'un des membres des organes d'administration ou de direction :

Une procédure a été initiée début mai 2004 par la CONSOB à l'encontre de la banque italienne Banca Intesa, ses administrateurs et dirigeants et précédemment ceux des sociétés Cariplo, Comit et BAV pour la période comprise entre début 1999 et fin 2002.

Dans ce cadre, le Directeur général de Crédit Agricole S.A. de l'époque, M. Jean Laurent, et M. Ariberto Fassati, membre du Comité exécutif, ont reçu en mars 2005 notification par le ministère de l'Économie et des Finances italien d'amendes d'un montant de 33 800 euros pour M. Jean Laurent et 24 800 euros pour M. Ariberto Fassati pour défaut ou inadaptation des procédures internes des banques italiennes susmentionnées en matière d'information de la clientèle et d'adaptation des produits à cette clientèle. Il a été fait appel de ces décisions devant la cour d'appel de Milan.

Aucun des membres des organes d'administration ou de direction de Crédit Agricole S.A. n'a été empêché par un tribunal d'agir en cette qualité ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires de Crédit Agricole S.A. au cours des cinq dernières années au moins.

Informations sur les mandataires sociaux

» OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

État récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société par des dirigeants de Crédit Agricole S.A. et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, au cours de l'exercice 2007, pour ceux dont le montant cumulé des dites opérations excède 5 000 euros

(en application de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Ces opérations ont fait l'objet de déclarations spécifiques à l'AMF.

Nom et fonction exercée	Opérations
René Carron Président du Conseil d'administration	Acquisitions et souscriptions de 4 824 actions pour un montant de 127 419 euros (5 opérations)
Georges Pauget Directeur général	Acquisitions et souscriptions de 47 185 actions et autres instruments financiers pour un montant de 762 328 euros (5 opérations)
Jean-Paul Chifflet Vice-Président du Conseil d'administration	Souscription de 1 471 autres instruments financiers pour un montant de 32 379 euros (1 opération)
Jacques Lenormand Directeur général délégué	Souscription de 1 471 autres instruments financiers pour un montant de 32 379 euros (1 opération)
Philippe Camus Administrateur	Acquisition de 3 636 actions pour un montant de 84 878 euros (1 opération) Cession de 1 364 autres instruments financiers pour un montant de 802 euros (1 opération)
Alain Dieval Administrateur	Souscriptions de 306 actions pour un montant total de 8 186 euros (3 opérations)
Bernard Mary Administrateur	Souscriptions de 655 actions pour un montant total de 20 087 euros (2 opérations)
Michel Michaut Administrateur	Acquisitions et souscriptions de 387 actions pour un montant total de 10 067 euros (7 opérations) Cession de 100 autres instruments financiers pour un montant total de 82 euros (1 opération)
Daniel Coussens Administrateur	Acquisitions et souscriptions de 859 actions et autres instruments financiers pour un montant total de 20 650 euros (3 opérations)
Guy Savarin Administrateur	Souscriptions de 1 091 actions pour un montant total de 29 184 euros (2 opérations) Cession de 11 autres instruments financiers pour un montant de 5,5 euros (1 opération)
Jean-Michel Lemetayer Administrateur	Souscription de 319 actions pour un montant total de 8 533 euros (1 opération)

Il n'existe pas de dispositions spécifiques relatives aux restrictions ou interventions des administrateurs sur les opérations sur les titres de la société.

Chacun d'entre eux étant, par définition, un "initié permanent", s'appliquent aux administrateurs les règles relatives aux "fenêtres" de souscription/interdiction d'opérer sur le titre Crédit Agricole S.A.

En outre, l'entrée en vigueur de l'arrêté du 9 mars 2006 modifiant le Règlement général de l'AMF – art. 222-14 – a conduit le Directeur de la Conformité de Crédit Agricole S.A. à rappeler à l'ensemble des mandataires sociaux, lors du Conseil d'administration du 19 avril 2006, les règles de transparence relatives aux opérations effectuées sur les instruments financiers de la société et les obligations déclaratives qui en découlent.

Composition du Comité exécutif

Au 1^{er} mars 2008

Georges Pauget, Directeur général

Jacques Lenormand, Directeur général délégué en charge du domaine Banque de proximité en France et Stratégie marketing Groupe

Jean-Frédéric de Leusse, Directeur général délégué en charge du domaine Développement international

Mohammed Agoumi, Directeur général délégué de LCL

Bertrand Badré, Directeur Finances Groupe

Jérôme Brunel, Directeur du pôle Banque Privée Groupe et du pôle Crédit Agricole Capital Investissement et Finance

Agnès de Clermont Tonnerre, Secrétaire général

Marie-Christine Dumonal, Directrice des Ressources Humaines Groupe

Christian Duville, Directeur général de LCL

Ariberto Fassati, Directeur Groupe Crédit Agricole S.A. pour l'Italie – Président de Cariparma

Patrick Gallet, Directeur Groupe Développement industriel – Directeur du Fonctionnement Crédit Agricole S.A.

Gilles Grapinet, Directeur de la Stratégie

Jérôme Grivet, Directeur général délégué de Calyon

Jean-Yves Hocher, Directeur du pôle Crédit Agricole Assurances - Directeur général de Predica

Marc Litzler, Directeur général de Calyon en charge du domaine Banque de financement et d'investissement

Gilles de Margerie, Directeur du domaine Assurances, gestion d'actifs et de fortune

Alain Massiera, Directeur général délégué de Calyon

Bernard Michel, Directeur du pôle Immobilier, achats, logistique - Président de Crédit Agricole Immobilier

Yves Perrier, Directeur du pôle Gestion d'actifs, titres et services financiers aux institutionnels

Président-directeur général de CAAM Group et de CAAM

Alain Strub, Directeur des Risques et Contrôles permanents Groupe

Patrick Valroff, Directeur du domaine Services financiers spécialisés - Président-directeur général de Sofinco

»» Crédit Agricole S.A. en 2007

Historique	52
L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.	53
Les faits marquants de l'année 2007	54
LES FAITS MARQUANTS MOIS PAR MOIS	54
Les métiers de Crédit Agricole S.A.	56
SIX PÔLES MÉTIERS	56
BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE	58
BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - LCL	59
BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL	60
SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS	61
GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES ET BANQUE PRIVÉE	63
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT - CALYON	65
ACTIVITÉS ET FILIALES SPÉCIALISÉES	66

Historique

» 1894

Création des premières "sociétés de Crédit Agricole" dénommées par la suite Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel.

» 1899

Loi fédérant les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole.

» 1920

Création de l'Office national du Crédit Agricole, devenu Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) en 1926.

» 1945

Création de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (F.N.C.A.).

» 1988

Loi de mutualisation de la CNCA qui devient une société anonyme, propriété des Caisses régionales et des salariés du Groupe.

» 1996

Acquisition de la Banque Indosuez.

» 1999

Acquisition de Sofinco et entrée au capital du Crédit Lyonnais.

» 2001

Transformation de la CNCA en Crédit Agricole S.A., introduit en Bourse le 14 décembre 2001.

» 2003

Acquisition de Finaref et du Crédit Lyonnais.

» 2005

Présentation du plan de développement à trois ans de Crédit Agricole S.A.

» 2006

Forts développements dans la banque de détail à l'international, avec notamment l'acquisition d'Emporiki Bank en Grèce et celle annoncée de Cariparma, FriulAdria et de 202 agences Banca Intesa en Italie.

» 2007

Lancement du plan de compétitivité de LCL.

Finalisation de l'acquisition des réseaux italiens.

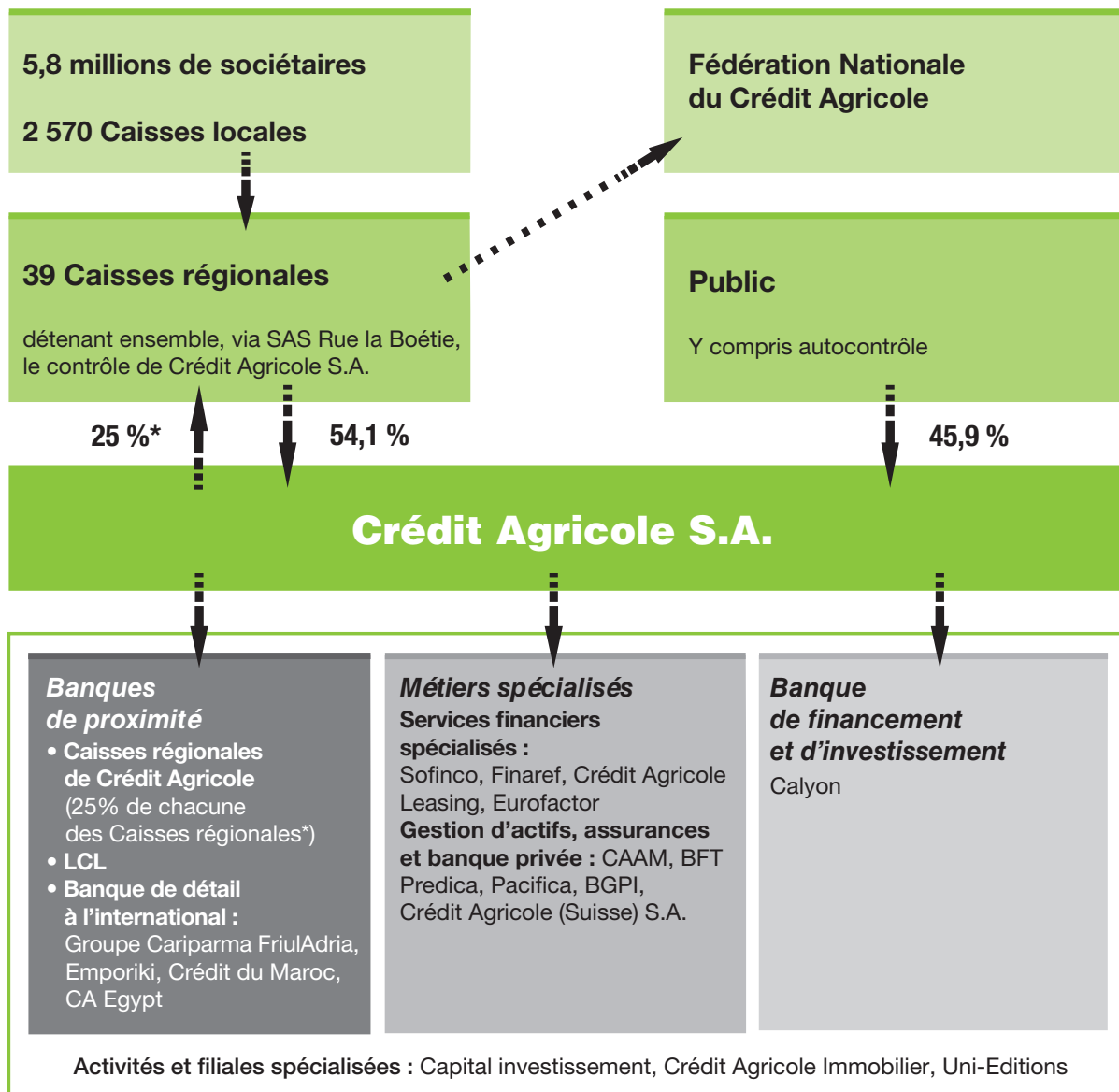
Présentation du plan de développement de Cariparma FriulAdria et d'Emporiki.

L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.

L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.

Au 31/12/2007

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales



* À l'exception de la Caisse régionale de la Corse

Les faits marquants de l'année 2007

» LES FAITS MARQUANTS MOIS PAR MOIS

► Janvier

Signature par Crédit Agricole S.A. d'un partenariat avec Ubifrance pour mieux accompagner les PME françaises à l'export.

Ouverture d'un bureau à Sydney par CAAM.

Lancement d'une offre innovante en services à la personne, avec une approche différenciée pour les deux enseignes du Groupe, CA et LCL.

► Février

Succès de l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. de 4 milliards d'euros.

Le groupe Crédit Agricole, pour l'ensemble de ses actions, et LCL, médaillés "Grand Mécène du Ministère de la culture et de la communication".

► Mars

Prise de contrôle de Cariparma et de FriulAdria en Italie.

► Avril

Lancement du prêt économies d'énergie du Crédit Agricole, une offre pour conjuguer développement et relation durable.

Crédit Agricole Asset Management développe son offre et se dote d'une plate-forme de spécialistes dédiés au *Liability Driven Investment* (LDI).

Présentation du plan stratégique à 5 ans pour la transformation et la croissance d'Emporiki Bank.

Signature d'une convention de partenariat entre le groupe Crédit Agricole et OSEO, en faveur du financement des très petites entreprises.

Acquisition par FriulAdria de 29 agences Intesa en Italie.

► Mai

Finaref et Téléshopping lancent une première dans le m-commerce : le paiement sur téléphone portable via la carte OKshopping.

Annonce par LCL d'une nouvelle approche de la Banque privée, avec la création de 38 pôles dédiés en France.

Acquisition par Crédit Agricole Luxembourg de la banque luxembourgeoise Bank Sarasin Europe S.A.

Obtention par Calyon de l'agrément pour la création d'une filiale de plein exercice en Algérie.

Accord entre Crédit Agricole S.A. et la B.E.I. pour les financements d'installations utilisant des énergies renouvelables.

Lancement par le Crédit Agricole d'une offre complète destinée aux jeunes actifs.

► Juin

Lancement par LCL d'un plan de compétitivité destiné à dynamiser son développement.

Acquisition par Pacifica auprès des AGF de la totalité des Assurances Fédérales IARD.

Obtention par LCL de la certification ISO 9001 pour l'ensemble des activités de ses centres de contacts téléphoniques.

Acquisition par Cariparma de 173 agences Intesa en Italie.

Lancement par IDEAM de la sicav "Danone.communities".

► Juillet

Certification ISO 14001 du périmètre francilien géré par Crédit Agricole Immobilier.

Emporiki Bank rejoint le Crédit Agricole dans l'indice responsable du FTSE4Good.

Acquisition par Crédit Agricole Immobilier du promoteur Monné Decroix.

Création de Sofinco Saudi Fransi, partenariat entre Sofinco et la Banque Saudi Fransi.

CACEIS annonce le rachat des activités de conservation d'HypoVereinsbank (HVB).

Les faits marquants de l'année 2007

► Août

Acquisition par Crédit Agricole Immobilier de la société de promotion RSB.

Signature d'un accord entre Calyon et Société Générale pour la création de Newedge, issu du rapprochement entre Calyon Financial et Fimat.

Cession de la participation dans Banco del Desarrollo (Chili).

► Septembre

Implantation du Crédit Agricole sur le marché de l'assurance-vie au Japon.

Création de UAF Patrimoine Formation au service des professionnels de la gestion patrimoniale.

Signature d'un accord de partenariat entre Finaref et Go Sport.

► Octobre

Inauguration par Crédit Agricole Asset Management d'une succursale à Francfort.

Présentation par le groupe Cariparma FriulAdria de son plan industriel 2007-2010.

Le Crédit Agricole reçoit le trophée "Recrutement et intégration des personnes handicapées".

► Novembre

Partenariat entre le Crédit Agricole et "Un Avenir Ensemble".

Annnonce de l'acquisition, soumise à l'approbation des autorités espagnoles, par Crédit Agricole S.A. de 15 % du capital de la banque Bankinter.

Lancement par le Crédit Agricole de la première carte bancaire affinitaire de l'Équipe de France de Football.

Acquisition d'Interbank et DMC Groep par Sofinco qui devient la première société spécialisée de crédit à la consommation aux Pays-Bas.

Acquisition par Crédit Agricole (Suisse) S.A. de la filiale de la Banque Nationale du Canada à Nassau, Bahamas.

► Décembre

Le Crédit Agricole S.A. nommé "Banque de l'année" par *The Banker* pour sa politique développement durable.

CACEIS acquiert Olympia Capital International, spécialisé dans l'administration de fonds alternatifs.

Réalisation d'une augmentation de capital de 500 millions d'euros réservée aux salariés.

Finalisation du dénouement de la joint-venture CAAM Sgr et acquisition par Sofinco de la participation d'Intesa Sanpaolo dans Agos.

► Janvier à mars 2008

Lancement opérationnel de Newedge, joint-venture entre Calyon Financial et Fimat.

Les métiers de Crédit Agricole S.A.

Les métiers de Crédit Agricole S.A.

» SIX PÔLES MÉTIERS

Banque de proximité en France - Caisses régionales*

► **Résultat mis en équivalence* :**
691 millions d'euros

Banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités publiques, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres), placements d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, aux entreprises et aux professionnels, offre de moyens de paiement, services parabancaires, gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance dommages et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurances-vie.

Ces services sont accessibles par le dispositif des agences de proximité et ceux de la banque à distance, en particulier via Internet et téléphone mobile.

- 20 millions de clients** ;
- 7 025 agences ;
- première part de marché (sources : Banque de France ; Société) :
 - dans les dépôts des ménages : 24 %,
 - dans les crédits aux ménages : 22 %,
 - auprès des agriculteurs : 80 %,
 - auprès des professionnels : 34 %.
 (source : CSA 2006)

* Crédit Agricole S.A. consolide par mise en équivalence des 25 % de 38 Caisses régionales, la Caisse régionale de la Corse n'étant pas consolidée.

** Hors professionnels et entreprises.

Banque de proximité en France - LCL

► **Produit net bancaire :**
3,7 milliards d'euros

LCL est un réseau national de banque de détail, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance ainsi que des prestations de gestion de patrimoine. Les services sont accessibles à partir de multiples canaux de distribution : les réseaux d'agences, avec des implantations dédiées aux entreprises ou à la Banque privée ; les sites Internet et le téléphone.

- 6 millions de clients particuliers ;
- 2 064 implantations commerciales, dont :
 - 50 % dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants,
 - 85 pôles dédiés aux entreprises et institutionnels,
 - 54 dédiés à la Banque privée.

Banque de détail à l'international

► **Produit net bancaire des filiales
consolidées : 2,7 milliards d'euros**

Résultat mis en équivalence : 168 millions d'euros.

Crédit Agricole S.A. dispose d'une présence très significative en banque de détail en Europe, et plus particulièrement dans la zone euro, ainsi que, dans une moindre mesure, en Afrique/Moyen-Orient et en Amérique latine.

En Italie, le Crédit Agricole est présent sous les enseignes de Cariparma et de FriulAdria ; les 725 agences de ces deux réseaux sont très majoritairement situées dans le nord de l'Italie et sont au service de plus de 1,4 million de clients.

En Grèce, le Crédit Agricole est présent avec Emporiki, 4^e banque grecque. Forte de 380 agences, elle dispose d'une part de marché de 9 %, avec 1,5 million de clients. Emporiki est également présent dans les Balkans.

Le Crédit Agricole est également très présent au Portugal, au travers de la 3^e banque portugaise, le Banco Espírito Santo dont il détient 24,0 % d'intérêts.

Hors de la zone euro, Crédit Agricole S.A. opère en Serbie (Meridian Bank), en Ukraine (Index Bank) et en Pologne (Lukas S.A.).

Sur le continent africain, Crédit Agricole S.A. dirige le Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt, ainsi que 7 banques en Afrique subsaharienne : Cameroun, Sénégal, Côte d'Ivoire, Gabon, Congo, Madagascar et Djibouti.

En Amérique latine, Crédit Agricole S.A. détient Crédit Uruguay Banco.

Services financiers spécialisés

► **Produit net bancaire :**
3,0 milliards d'euros

Crédit à la consommation : un leader européen, présent dans 20 pays, en Europe, au Maroc et en Arabie Saoudite. (source : Société).

Sofinco et Finaref sont spécialistes des crédits à la consommation. En France, la distribution s'effectue à travers plusieurs canaux : sur le lieu de vente (automobile, équipement de la maison) ; en direct par un réseau d'agences ; enfin, au travers de partenariats avec les Caisses régionales et LCL, ainsi qu'avec la grande distribution, des sociétés de vente par correspondance, des constructeurs automobiles et des institutions financières (compagnies d'assurances notamment).

61,7 milliards d'euros d'encours de crédit à la consommation.

Crédit-bail : n° 2 français avec Crédit Agricole Leasing (source : ASF), spécialiste du crédit-bail, du financement et location avec services (automobile et informatique) et des partenariats publics privés. Crédit Agricole Leasing est également leader dans le financement immobilier.

L'activité de crédit-bail est aussi exercée en Pologne avec EFL, leader du crédit-bail mobilier dans ce pays.

Encours de crédit-bail : 13 milliards d'euros.

Affacturation : n° 1 en France avec Eurofactor (source : ASF) ; 23 % de part de marché.

Disposant du réseau européen le plus étendu, Eurofactor est présent dans 6 pays d'Europe.

Chiffre d'affaires factoré : 41 milliards d'euros.

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

► **Produit net bancaire :**
4,3 milliards d'euros

Leader en gestion collective en France et en Europe (source : Europerformance, Lipper) et parmi les 5 premiers gestionnaires en Europe continentale (source : IPE).

Le métier de la gestion d'actifs, exercé principalement par le groupe Crédit Agricole Asset Management, englobe la gestion d'OPCVM destinées à la clientèle de particuliers, d'entreprises et d'investisseurs institutionnels, et les mandats de gestion pour le compte d'entreprises et d'investisseurs institutionnels.

Actifs sous gestion : 525 milliards d'euros.

Assurances : deuxième assureur en France (source : FFSA), parmi les 20 premiers mondiaux.

Le pôle Assurances couvre l'ensemble des besoins clients : une offre importante de produits d'épargne et de prévoyance en assurances de personnes, et une large gamme de produits des assurances dommages pour les marchés des particuliers, des agriculteurs et des professionnels, commercialisés par les Caisses régionales et LCL. Il s'est élargi en 2007 à l'assurance des emprunteurs et développe l'ensemble de ces métiers à l'international.

Encours : 182 milliards.

Chiffre d'affaires : 21 milliards d'euros.

Banque privée : le groupe Crédit Agricole est un acteur majeur en banque privée, tant en France où il est leader dans le haut de gamme au travers de BGPI, des Caisses régionales et de LCL, qu'à l'international sur ses places de présence en Suisse (y compris ses filiales/succursales aux Bahamas et à Singapour), au Luxembourg, à Monaco, au Brésil et à Miami (Etats-Unis), ainsi qu'en Espagne.

Actifs gérés, hors Caisses régionales et assurance-vie de LCL : 96 milliards d'euros.

Banque de financement et d'investissement - Calyon

► **Produit net bancaire :**
2,8 milliards d'euros

Sur l'ensemble de l'activité de banque de financement et d'investissement, Calyon, présent dans 58 pays, se positionne parmi les dix premières européennes.

La Banque de marchés et d'investissement rassemble les activités de *fixed income markets*, le pôle *Equity* et la banque d'investissement. Le *fixed income market*, présent sur les plus grandes places financières, rassemble 6 lignes produits : trésorerie, change, matières premières, dérivés de taux et hybrides, *debt and credit market*, et crédits structurés. Le pôle *Equity* regroupe deux lignes métiers : les dérivés actions et fonds ; le courtage. La ligne métier dérivés actions et fonds regroupe les activités de *trading*, vente et arbitrage de dérivés sur actions, indices et fonds. Le courtage est assuré par trois filiales, Cheuvreux qui a une forte présence en Europe, CLSA, leader sur les marchés Asie-Pacifique, et Newedge, issu du rapprochement de Calyon Financial et Fimat. Enfin, la Banque d'investissement rassemble les activités de haut de bilan (fusions et acquisitions, *equity capital market*).

La Banque de financement comprend les financements structurés et le corporate banking. Les financements structurés couvrent toute la gamme des financements d'actifs et de la grande exportation, à l'échelle mondiale : transports aériens et ferroviaires, financements maritimes, de commerce international, de l'immobilier et de l'hôtellerie, financements de projets et télécoms. Le corporate banking est en charge des financements d'acquisitions, de la syndication bancaire, de la banque commerciale, *e-business et cash management*.

Les métiers de Crédit Agricole S.A.

» BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE

► Activité et organisation

Sociétés coopératives et banques de plein exercice, les Caisses régionales de Crédit Agricole offrent une gamme complète de produits et services financiers à leurs clients, particuliers, agriculteurs, professionnels, entreprises et collectivités locales. Elles disposent d'un réseau de 7 025 agences, renforcé par 8 000 "points verts" installés chez des commerçants pour offrir à la clientèle du Crédit Agricole les services bancaires les plus courants.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole occupent la première place sur la quasi-totalité des marchés de proximité en France. Avec 20 millions de clients, elles représentent environ 24 % du marché des particuliers (source : Banque de France). Les Caisses régionales poursuivent l'élargissement de leur offre de produits et services dans le cadre d'activités qui les associent étroitement à Crédit Agricole S.A. et à ses filiales. Elles commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : collecte de dépôts, placements d'actions, d'obligations, d'OPCVM et d'assurances-vie, distribution de crédits notamment à l'habitat et à la consommation, aux entreprises et professionnels, offre de moyens de paiement et de produits d'assurance IARD. Ces services sont accessibles via le dispositif des agences de proximité et celui de la banque à distance (serveur vocal interactif, Internet, télévision interactive, téléphone mobile).

Banque professionnelle principale de 84 % des agriculteurs (source : Ipsos 2007), le Crédit Agricole est le premier financier de l'agriculture en France, avec une part de marché de 80,3 % (source : RICA 2006). Dans le domaine des placements, il enregistre des taux de pénétration supérieurs à 70 % sur les offres d'épargne bilan et sur les valeurs mobilières (source : Ipsos 2007).

Auprès des entreprises, 720 chargés d'affaires constituent les véritables pivots de la relation. Ils mettent à la disposition des clients l'ensemble de la gamme de produits, des services et des expertises présents au sein du groupe Crédit Agricole : de la banque commerciale à la banque d'affaires en passant par l'ingénierie financière et la gestion patrimoniale du dirigeant. Plus du tiers (35 %) des petites et moyennes entreprises sont clientes du Groupe (source : TNS-Sofres 2007).

Les Caisses régionales consolident leur position de 3^e prêteur aux collectivités territoriales et aux établissements publics de santé. Les quelque 150 spécialistes de la relation avec le secteur public en Caisse régionale proposent des solutions dans les domaines du financement, de l'assurance, de l'épargne et des services.

Pour renforcer leur solidité et leur compétitivité afin d'assurer le meilleur service à leurs clients, les Caisses régionales se regroupent. Depuis 1988, leur nombre a ainsi été ramené de 94 à 39 (à fin décembre 2007). Chaque fusion donne lieu à un processus minutieux de préparation permettant au Crédit Agricole de conserver son ancrage sur le terrain et son atout de banque de proximité.

15 Caisses régionales font appel au marché financier par le biais de certificats coopératifs d'investissement cotés.

Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital de chaque Caisse régionale (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse).

► L'année 2007

Les Caisses régionales ont poursuivi leur dynamique de conquête auprès de toutes leurs clientèles. En 2007, elles ont atteint leur objectif d'ouvertures de DAV de particuliers, pour atteindre 19,2 millions de comptes, en centrant l'effort sur les clientèles jeunes et les jeunes actifs. Un dispositif pérenne a ainsi été lancé dans le cadre d'une campagne nationale en juin, associant une offre de produits et de services spécifiquement conçus pour les jeunes qui démarrent dans la vie active, et le déploiement d'une communication relayée notamment sur l'Internet et le mobile (site Wap).

Autre axe de développement actif : le multicanal. L'Internet bancaire a poursuivi sa progression, avec une hausse de 14 % du nombre de clients utilisant la banque en ligne et une hausse de 30 % du nombre de connexions. Le Crédit Agricole développe des partenariats visant à renforcer la prospection en mode multicanal, et élargit son offre avec, en particulier, une nouvelle offre de bourse en ligne, les prêts à la consommation et la généralisation des devis d'assurance dommages en ligne.

Près de 25 Caisses régionales ont lancé une activité immobilière, représentant 485 agences. La plupart de ces agences utiliseront la marque nationale "Square Habitat". Le Crédit Agricole s'affirme ainsi comme un acteur majeur sur le marché de l'immobilier, avec un objectif de 10 % de part de marché sur le marché de la transaction.

En matière d'épargne, le Crédit Agricole décline son positionnement fondé sur la relation durable dans la construction des offres, comme dans les supports d'information à destination de la clientèle. Il commercialise notamment une gamme de fonds communs de placements avec des services associés et une gamme de contrats d'assurance-vie multisupports. Il a choisi d'accompagner, sur les livrets non réglementés, le mouvement de hausse des taux intervenu en milieu d'année, proposant ainsi des livrets à prix compétitifs, dans un but de conquête. Pour sa clientèle patrimoniale, le Crédit Agricole propose des solutions de diversification pour valoriser le capital, dont certaines sont dédiées, et offrent des outils d'aide à la décision adaptés au degré d'autonomie du client.

Premier bancassureur du monde agricole, le Crédit Agricole poursuit le développement de produits innovants destinés spécifiquement aux agriculteurs. Une percée est enregistrée sur le compte DPA, offre de placement professionnel réservée aux agriculteurs, ainsi que sur le PER Convergence, qui séduit les exploitants ayant des salariés agricoles. Le Crédit Agricole confirme sa volonté d'accompagner les agriculteurs dans la gestion de leurs risques en

développant son offre et son réseau de distribution d'assurances : avec 106 000 contrats vendus en 2007, il occupe une part de marché de plus de 17 %.

Sur le marché des professionnels, les Caisses régionales ont lancé le "Prêt à piloter", une solution de financement innovante qui s'adapte aux évolutions de l'activité de l'entreprise. Le Crédit

Agricole poursuit sa volonté d'accompagnement des entreprises à l'international, et enrichit son offre aux PME de prestations sur mesure. Enfin, acteur de premier plan dans le financement des collectivités publiques et le logement social, le Crédit Agricole se montre précurseur des partenariats publics privés (financements d'hôpitaux, de gendarmeries, établissements scolaires).

» BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – LCL

Opérant sous son enseigne propre lancée en août 2005, LCL est, en France, la seule banque à réseau national qui se consacre exclusivement aux activités de banque de détail sur le marché des particuliers, des professionnels et des entreprises.

► Activité et organisation

LCL s'est structuré en cohérence avec ses objectifs stratégiques et notamment la priorité donnée à l'accélération du développement commercial. Son organisation repose sur quatre directions métiers : la banque de proximité des particuliers, la banque de proximité des professionnels, la Banque privée et la banque des entreprises.

Avec 6 millions de clients, l'activité de banque de détail en France pour les particuliers est le premier métier de LCL. La banque met ainsi à la disposition de tous les particuliers une offre globale de produits et de services couvrant leurs besoins en matière d'épargne, de placements, de crédits à la consommation, personnels ou immobiliers, de moyens de paiement, d'assurances ou de conseil. LCL dispose d'un réseau de 2 064 agences et 3 000 guichets automatiques à travers la France, qui font l'objet d'un vaste programme d'automatisation et de rénovation échelonné sur 3 ans.

LCL propose également une offre complète et structurée de "banque à distance". L'offre Internet se compose d'une part de l'Espace Particuliers, site de distribution en ligne des produits et services destinés aux particuliers, et d'autre part, LCL Interactif, site de consultation et/ou de gestion de comptes et de portefeuilles titres. Enfin, e.LCL, l'agence bancaire 100 % en ligne, propose à distance et où que l'on soit dans le monde l'ensemble des produits et services de la Banque, chaque client disposant d'un conseiller attiré, joignable par e-mail ou par téléphone. LCL propose également une offre par téléphone, avec un portail d'entrée unique "Accueil Conseil en Ligne", et par téléphone portable (suivi de compte par l'Internet mobile et par SMS avec "LCL Avertis").

En Banque privée, une structure spécifique a été créée en 2007 autour de 38 pôles implantés au cœur de leurs marchés cibles.

Pour bien répondre aux attentes de ses 300 000 clients professionnels et petites entreprises, près de 1 200 conseillers spécialisés sont au service des artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs et petites entreprises, sur tout le territoire. Un conseiller financier, interlocuteur unique, accompagne ses clients dans la gestion de leurs affaires au quotidien et dans la mise en œuvre de leurs projets professionnels ou personnels.

La banque des entreprises, réseau autonome et dédié à la clientèle des entreprises des mids caps et des institutionnels en France, s'est réorganisée au début de l'année 2007 pour répondre à une double exigence de proximité et de développement. Ceci s'est traduit par un maillage territorial renforcé autour de 47 directions de centre d'affaires et 28 agences entreprises, appuyés par des pôles régionaux d'expertise en banque commerciale et corporate. Leurs activités s'articulent autour de deux grands axes : la banque commerciale qui offre une large gamme de produits et services pour accompagner les clients dans leurs opérations et besoins courants, et le "corporate finance" pour la réalisation de leurs grands projets, activité spécialisée notamment dans les opérations de transmission et de reprises d'entreprises. LCL Banque des entreprises compte aujourd'hui 26 000 clients.

► L'année 2007

LCL développe son nouveau modèle bancaire et installe sa notoriété : 2 ans après son lancement, 7 Français sur 10 connaissent LCL. La mise en place des leviers de sa croissance, débutée en 2007 par la nouvelle organisation de ses réseaux et la création de la Banque privée, va se poursuivre en 2008 avec le lancement d'un plan de développement ambitieux.

Dans le même temps, LCL met en œuvre un plan de compétitivité, annoncé mi-2007. Il vise à renforcer l'efficacité des réseaux commerciaux, alléger le poids des fonctions administratives, rationaliser les dépenses informatiques et optimiser le schéma immobilier de LCL en Ile de France. Le programme de modernisation du réseau des 2 000 agences sera poursuivi, réaffirmant la primauté du réseau commercial dans la stratégie de développement de LCL. Parallèlement, les fonctions supports et administratives seront allégées. Deux mesures y contribueront : d'une part, un accord de départ anticipé de fin de carrière, ouvert à l'ensemble des salariés de 57 ans et plus, et dont environ 3 000 collaborateurs devraient bénéficier ; d'autre part, application d'un principe de non-remplacement systématique des départs naturels.

En 2007, l'optimisation et la simplification du système d'information se sont traduites par le rapprochement avec le Groupe de plusieurs activités dans les domaines des moyens de paiement et du recouvrement. Elles conduisent à une diminution substantielle des coûts de fonctionnement.

La nouvelle organisation mise en place en 2007 met la conquête, l'équipement et la satisfaction clientèle au cœur de ses priorités. Dans

Les métiers de Crédit Agricole S.A.

le réseau banque de détail, elle se traduit par une responsabilisation accrue du Directeur d'agence, et une plus grande proximité des conseillers dédiés à la clientèle des professionnels. Ils ont été appuyés par des innovations marketing en termes de produits, d'offres bancaires étroitement adaptées aux besoins des clients (Nouvelle convention Zen, offre rentrée étudiante) ou encore de services innovants comme l'offre de services à la personne "Groom Services" et la commercialisation de contrats d'énergie "Dolce Vita" de Gaz de France, qui constituent de nouvelles sources de revenus. La banque à distance a poursuivi un fort développement.

En Banque privée également, l'offre a été enrichie de nombreux produits.

Pour les professionnels, l'activité commerciale est soutenue par une offre marketing qui s'élargit, avec notamment le lancement de l'offre TPE IP ADSL en novembre 2007 qui procure à la clientèle professionnelle des économies et un gain de temps sur ses opérations monétaires.

Dans le réseau entreprises, le nombre de commerciaux a augmenté de 20 % et 10 nouveaux points de vente ont été ouverts.

» BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL

En banque de détail, Crédit Agricole S.A. est significativement présent en Europe et autour du bassin méditerranéen et, dans une moindre mesure, en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient et en Amérique latine. Cette présence se traduit par un effectif de 27 000 personnes, au service de 5,1 millions de clients dans 19 pays par l'intermédiaire de 2 006 agences.

► Activité et organisation

La Direction de la Banque de détail à l'international a pour principales missions d'accompagner, contrôler et appuyer le développement des entités à l'étranger, et de favoriser le déploiement local de tous les métiers du Groupe.

En Italie, le Groupe a réalisé l'acquisition de Cariparma et FriulAdria, annoncée fin 2006. Crédit Agricole S.A. est maintenant actionnaire du groupe Cariparma FriulAdria à hauteur de 75 %, aux côtés des Caisses régionales (10 %, à travers Sacam International) et de la Fondation Cariparma (15 %). FriulAdria est détenue à 79 % par Cariparma, 21 % étant détenus par des actionnaires individuels. Implanté dans 9 régions et 45 provinces d'Italie, totalisant 60 % de la population italienne et 70 % du PIB, cet ensemble constitue aujourd'hui le deuxième marché domestique du groupe Crédit Agricole, avec 725 agences, 6 750 collaborateurs et 1,4 million de clients.

En Grèce, le Crédit Agricole est présent avec Emporiki Bank, 2^e réseau bancaire du pays et 4^e banque avec 10 % de part de marché. Emporiki Bank dispose de 380 agences pour 1,5 million de clients. Elle est présente hors de Grèce, en Roumanie, Bulgarie, Albanie et Chypre.

Au Portugal, Crédit Agricole S.A. est présent au travers de la 3^e banque portugaise, Banco Espirito Santo, dont il détient 24,0 % d'intérêt.

En Europe centrale et orientale, outre la Pologne où il est implanté depuis 2001, avec Lukas Bank, le Groupe est présent en Serbie (Meridian Bank) et en Ukraine (Index Bank). En intégrant la présence d'Emporiki en Albanie, Bulgarie et Roumanie, le réseau du Groupe en Europe de l'est couvre ainsi 6 pays et compte plus de 600 agences.

En Afrique et Moyen-Orient, Crédit Agricole S.A. dirige le Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt, ainsi que 7 banques en Afrique subsaharienne (Cameroun, Sénégal, Côte d'Ivoire, Gabon, Congo, Madagascar et Djibouti). Avec 200 agences, le Crédit du Maroc propose une offre complète à destination de sa clientèle de banque de réseau et de banque de financement et d'investissement. Née en septembre 2006, Crédit Agricole Egypt est issue du rapprochement entre Calyon Égypte et EAB achetée par le Groupe en février 2006. Crédit Agricole S.A. en détient 59 %, au côté de son partenaire égyptien, le groupe Mansour Maghrabi.

En Amérique latine, il détient 100 % du capital du Credit Uruguay Banco.

► L'année 2007

2007 a été placée sous le signe de l'intégration et du développement commercial, après 18 mois marqués par des acquisitions majeures.

Ainsi, en octobre, le groupe **Cariparma FriulAdria** a présenté son plan industriel 2007-2010, qui repose sur 3 axes stratégiques majeurs :

- renforcement des segments de clientèle à potentiel élevé, particuliers comme entreprises ;
- densification et extension de la couverture géographique du réseau ;
- développement des synergies avec les métiers de Crédit Agricole S.A. dans les domaines de l'assurance-vie, de l'assurance crédit, des services financiers spécialisés et de la gestion d'actifs.

Emporiki a présenté en avril son plan de transformation, dont la mise en œuvre a débuté immédiatement : transformation opérationnelle, organisationnelle et commerciale. Dans le même temps, Emporiki s'est attachée à développer une dynamique de conquête marquée par de nouvelles offres et de nouveaux dispositifs commerciaux à destination des particuliers comme des entreprises. Au premier trimestre, une campagne de prêts immobiliers à taux fixe sur 3 ans a été lancée avec succès. En outre, 10 centres d'affaires dédiés à la clientèle des PME ont été ouverts.

Les métiers de Crédit Agricole S.A.

En Europe de l'Est, le Groupe poursuit sa stratégie de croissance organique des filiales (en Pologne, Serbie et Ukraine), dans une optique de renforcement du fonds de commerce.

Le Crédit du Maroc s'est engagé dans une accélération de la croissance, avec un objectif : figurer d'ici 2010 parmi les 5 premières banques au Maroc en affichant une part de marché commerciale de 10 %. En 2007, le réseau s'est fortement déployé, avec 30 ouvertures d'agences sur l'année. De nouvelles offres améliorées, ciblées et innovantes ont été lancées. Parallèlement, en banque de particuliers, le Crédit du Maroc développe des synergies commerciales fortes avec LCL.

Crédit Agricole Egypt s'est dotée début 2007 d'un plan de développement visant à figurer parmi les 4 premières banques en Égypte, et équilibrer son portefeuille d'activités, historiquement très tourné vers les entreprises. Pour les particuliers, Crédit Agricole Egypt a mis en place un important programme d'extension du réseau d'agences, prévoyant une vingtaine d'ouvertures par an. De nouvelles offres, très bien accueillies, ont été lancées, notamment en crédit automobile, crédit à la consommation et en monétique.

» SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Au sein de Crédit Agricole S.A., le pôle Services financiers spécialisés réunit les métiers du crédit à la consommation, du crédit-bail et de l'affacturage.

► Crédit à la consommation

Activité et organisation

SOFINCO

Sofinco est présent en France et à l'international (17 pays), principalement en Europe.

En France, Sofinco offre à ses clients et partenaires une gamme complète de crédits à la consommation : crédit amortissable, crédit renouvelable et formules locatives. Ces crédits sont accompagnés d'un ensemble d'assurances et services : carte, entretien, extension de garantie, assistance, programme de fidélisation, etc.

Sofinco distribue sa gamme de produits au moyen de quatre canaux de distribution : en direct sous la marque Sofinco, avec un développement rapide par Internet ; sur le lieu de vente, par l'intermédiaire d'apporteurs d'affaires partenaires ; via de grands partenariats nationaux, avec ou sans lien capitalistique, principalement dans les secteurs de l'automobile, de la grande distribution et des institutionnels (banques et assurances). Enfin, Sofinco assure la gestion d'une partie des crédits renouvelables et des financements automobiles des Caisses régionales de Crédit Agricole, ainsi que la gestion de l'ensemble des crédits à la consommation (crédit renouvelable et prêt bancaire) de LCL.

À l'international, Sofinco développe des activités et des produits comparables au dispositif français, en s'appuyant sur les compétences locales auxquelles il adjoint son savoir-faire. Sofinco détient des filiales dans 9 pays : Allemagne (Creditplus), Espagne (Finconsum), Grèce (Emporiki Credicom), Hongrie (Credigen), Italie (Agos), Pays-Bas (Ribank), Portugal (Credibom), République Tchèque (Credium) et au Maroc (Wafasalaf). Il développe également une joint-venture en Arabie Saoudite, avec la Banque Saudi Fransi : Sofinco Saudi Fransi. Par ailleurs, Sofinco assure l'assistance au

développement en crédit à la consommation de Lukas, la filiale polonaise du Crédit Agricole. Enfin, dans le cadre d'un partenariat européen avec Fiat, il détient 50 % de Fiat Group Auto Financial Services.

LUKAS

Lukas est le leader du crédit à la consommation en Pologne. Il s'appuie sur son excellente image de marque et une forte présence sur le marché (plus de 140 centres de crédit ouverts à fin 2007).

FINAREF

Leader des cartes privatives et de la vente à distance de produits financiers, Finaref utilise son savoir-faire sur deux secteurs complémentaires : le crédit et l'assurance.

Finaref crée et distribue à distance des services financiers aux clients particuliers de ses partenaires (La Redoute, Fnac, Printemps, Club Méditerranée, Surcouf, Verbaudet, Cyrillus, etc.) en France comme à l'international. Son développement s'appuie sur une distribution multicanal qui associe la vente directe (centres d'appels et sites de commerce électronique) et un réseau de plus de 400 points de vente chez ses partenaires.

Finaref a développé une activité assurance, centrée sur des garanties associées au crédit. Cette activité assurance est présentée et comptabilisée dans le pôle Assurances du Groupe.

À l'international, Finaref dispose d'un réseau structuré en Belgique et en Europe du nord (Suède, Finlande, Norvège et Danemark).

L'année 2007

Dans un contexte de ralentissement de l'activité de crédit à la consommation en Europe, Sofinco et Finaref ont consolidé leurs positions.

De nouveaux partenariats ont été signés en France comme à l'international, avec des enseignes prestigieuses de la grande distribution, de la distribution spécialisée ou du secteur automobile.

Les métiers de Crédit Agricole S.A.

Sur Internet et sur le marché de l'e-commerce en général, Sofinco et Finaref ont poursuivi leur politique d'innovations technologiques : la solution *Receive & Pay* développée par Sofinco est présente sur plus de 150 sites d'e-commerce ; Finaref a lancé, en mars, avec Téléshopping, le paiement sur téléphone portable via la carte OKShopping, puis en fin d'année, une solution de signature électronique prospect.

À l'international, outre la croissance organique et le développement des partenariats, de nouvelles implantations ont vu le jour. Dans le cadre du partenariat européen avec Fiat, de nombreuses synergies ont été développées : ainsi, en France, la première carte bancaire automobile co-brandée a été lancée à l'effigie de la nouvelle Fiat 500, et un accord a été conclu en République Tchèque pour gérer l'activité de financement de Fiat sur ce marché. En Arabie Saoudite, la création avec la Banque Saudi Fransi, de Sofinco Saudi Fransi, qui distribue une gamme complète de financements islamiques, intervient dans un contexte économique très favorable au développement du crédit à la consommation sur ce marché. Enfin, avec l'acquisition d'Interbank N.V et DMG Groep, Sofinco a renforcé ses positions aux Pays-Bas pour y devenir la première société spécialisée de crédit à la consommation, tout en prenant le contrôle d'un courtier majeur sur un marché où le courtage représente 40 % de la distribution de crédit à la consommation.

► Crédit-bail – Crédit Agricole Leasing et EFL

Activité et organisation

Crédit Agricole Leasing apporte des solutions de financement locatif aux entreprises, professionnels, agriculteurs et aux collectivités publiques pour leurs investissements en biens d'équipement mobiliers et immobiliers. Leader en France dans le domaine du crédit-bail immobilier, Crédit Agricole Leasing est numéro 2 en crédit-bail mobilier et location financière. Il est aussi numéro 1 des financements de type Sofergie (sources : ASF, Société).

Crédit Agricole Leasing développe son offre via plusieurs canaux de distribution : les réseaux bancaires du Groupe ; des partenaires constructeurs-distributeurs, en particulier dans le domaine du crédit-bail mobilier. Avec ses filiales dédiées qui disposent chacune d'un réseau commercial distinct, Crédit Agricole Leasing peut se prévaloir de l'offre la plus complète du marché :

- équipement du secteur public et des collectivités publiques (Fip) ;
- projets liés au financement du développement durable (Unifergie) ;
- Location Opérationnelle Informatique (LOI) et gestion de parcs informatiques (Etica) ;
- financement et gestion des flottes de véhicules d'entreprises en location longue durée (Ucallease).

Crédit Agricole Leasing opère à l'international, accompagnant le développement du Groupe, soit par des filiales et participations,

soit dans le cadre de partenariats. En Pologne, sa filiale EFL est leader du leasing, avec 11,4 % de part de marché.

L'année 2007

En 2007, Crédit Agricole Leasing a obtenu les premiers résultats de la stratégie lancée fin 2006 : la conquête de domaines à forte valeur ajoutée tels que le crédit-bail immobilier, l'international, le financement du développement durable et des collectivités publiques, d'une part ; une présence renforcée auprès des réseaux bancaires du Groupe et de ses partenaires "constructeurs-distributeurs", d'autre part.

Ainsi, Crédit Agricole Leasing a permis le financement du chaix d'un grand cru bordelais, pour un montant total de 25 millions d'euros et est devenu leader en France dans le financement en crédit-bail d'avions d'affaires. Crédit Agricole Leasing a également confirmé ses positions dans le financement du développement durable et du secteur public, grâce aux accords de financement signés en sa faveur par Crédit Agricole S.A. avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe (BEC) et avec la Banque Européenne d'Investissements (BEI).

► Affacturage-Eurofactor

Eurofactor, premier réseau intégré d'affacturage en Europe, accompagne le développement de toutes les entreprises. Il construit avec les entreprises la solution de gestion du poste clients la mieux adaptée à leur stratégie, à leur secteur d'activité, à leur taille et à la typologie de leur clientèle, en France et à l'international, en développant notamment une offre paneuropéenne.

Activité et organisation

Fort de son réseau exclusif européen implanté en Allemagne, au Benelux, en Espagne, au Portugal, au Royaume-Uni et en Italie, de ses participations au Maroc et en Tunisie, et de son appartenance à l'IFG (International Factors Group), avec 60 partenaires répartis dans 35 pays, Eurofactor garantit à ses clients une gestion de proximité, assurée par des professionnels maîtrisant parfaitement les spécificités économiques, culturelles et juridiques de chaque pays.

Outre le mandat de gestion, Eurofactor commercialise maintenant en France, une solution de syndication qui a déjà fait ses preuves dans les pays anglo-saxons. Fort de ses performances, Eurofactor élargit son offre au recouvrement pour compte, qui permet d'assurer l'intégralité du recouvrement pour un client qui souhaite réduire ses délais de règlement, sans développer d'expertise interne dans ce domaine et en toute confidentialité.

Eurofactor développe un modèle ouvert avec les différents acteurs du marché de l'affacturage : les réseaux bancaires qui représentent environ 50 % de l'activité en France ; les réseaux d'apporteurs d'affaires en France et en Europe ; les partenaires en Europe ; les syndicats professionnels, les métiers et associations connexes.

L'international représente 43 % du chiffre d'affaires factoré.

L'année 2007

En mars, Eurofactor a lancé un nouveau service, via sa filiale Clientys : il propose des prestations complètes pour prendre en charge l'ensemble du cycle client, de l'émission de la facture à l'encaissement final du règlement. Par ailleurs, les premiers contrats d'*Asset Based Lending* (ABL), ont été signés, permettant

d'adosser des financements à des actifs autres que les créances, notamment les stocks ou les équipements.

Eurofactor a poursuivi le renforcement de son réseau européen, en s'installant en Italie, le deuxième marché mondial de l'affacturage, et en renforçant son maillage en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni.

» GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES ET BANQUE PRIVÉE

► Gestion d'actifs, titres et services financiers aux institutionnels

Gestion d'actifs

La gestion d'actifs est exercée en premier lieu par Crédit Agricole Asset Management et ses filiales. Crédit Agricole S.A. détient également la BFT qui propose aux investisseurs institutionnels, aux entreprises, aux établissements bancaires et aux collectivités publiques des produits financiers et des services sur-mesure.

ACTIVITÉ ET ORGANISATION

Crédit Agricole Asset Management a en charge la conception et la gestion de produits de gestion et de service d'allocation d'actifs pour des clientèles de particuliers, d'entreprises et d'institutionnels. CAAM regroupe des sociétés multi-expertises (gestion classique, épargne entreprise) et des sociétés de gestion spécialisée. Elle met au service des investisseurs institutionnels français et internationaux, des entreprises, des particuliers, des professionnels et PME une expertise reconnue par de très nombreuses distinctions.

Avec 525 milliards d'euros d'actifs sous gestion fin 2007, CAAM figure parmi les tout premiers acteurs européens.

La distribution des produits est assurée à travers les réseaux du Crédit Agricole et de LCL, et de partenaires agréés. En France comme à l'international, CAAM développe par ailleurs une activité commerciale auprès des entreprises, des institutionnels et de partenaires de distribution.

CAAM privilégie une approche "multilocale", avec 8 centres de gestion internationaux situés à Paris, Londres, Milan, Madrid, Hong Kong, Singapour, Tokyo et Séoul. Le Groupe dispose d'une présence commerciale dans plus de 20 pays (Europe, Asie-Pacifique, Amérique du Nord, Moyen-Orient et Afrique du Nord).

Six filiales de gestion spécialisées complètent ce dispositif :

- gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) : I.DE.A.M. ;
- gestion alternative : Systeia Capital Management ;
- multigestion alternative : CAAM AI ;
- gestion structurée : CASAM, en joint-venture avec Calyon ;

- gestion d'actifs immobiliers et fonciers : Crédit Agricole Asset Management Real Estate ;
- gestion active : CPR Asset Management.

L'ANNÉE 2007

CAAM a continué à développer son offre et à étendre sa présence internationale.

Ainsi, CAAM s'est doté d'une plate-forme de spécialistes dédiés au Liability Driven Investment (LDI), pour accompagner les investisseurs soucieux de gérer au mieux les risques financiers de leurs passifs à long terme. CAAM leur propose des solutions sur mesure reposant sur une gestion active et pragmatique de l'actif de l'investisseur, en tenant compte de la structure de son passif.

À l'international, CAAM a ouvert un bureau de représentation en Australie, à Sydney, transformé en filiale tout début 2008, face au fort potentiel du marché australien et au développement de sa base de clientèle locale. CAAM a ensuite créé une filiale de commercialisation au Canada. Une filiale commune a été créée en Arabie Saoudite, avec la banque Saudi Fransi (CAAM Saudi Fransi, détenue à 60 % par Banque Saudi Fransi et 40 % par CAAM). Au second semestre, CAAM a ouvert une succursale à Francfort, pour renforcer sa présence auprès des investisseurs institutionnels et des distributeurs externes en Allemagne et en Autriche.

En Italie, dans le cadre du dénouement de sa joint-venture avec Intesa San Paolo, CAAM a réaffirmé sa stratégie de développement, à la fois sur le marché des particuliers, grâce aux réseaux Cariparma et FriulAdria, auprès de réseaux distributeurs externes avec lesquels CAAM SGR a noué des liens étroits, et sur le marché des investisseurs institutionnels.

Titres et services financiers aux institutionnels : CACEIS

ACTIVITÉ ET ORGANISATION

CACEIS est un groupe bancaire international spécialisé dans les activités d'*asset servicing* : dépositaire-conservation, administration de fonds et de services aux émetteurs, pour une clientèle institutionnelle et de grandes entreprises. Premier acteur du marché français, CACEIS est aussi présent au Luxembourg, Allemagne, Irlande, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Etats-Unis, Canada et Bermudes. Avec 3 230 personnes, CACEIS se classe parmi

Les métiers de Crédit Agricole S.A.

les 10 premiers mondiaux de la conservation avec un total de 2 272 milliards d'euros et est l'un des premiers acteurs européens en administration de fonds avec un total d'actifs administrés s'élevant à 944 milliards d'euros.

CACEIS est détenu à part égale par Crédit Agricole S.A. et Natixis.

L'ANNÉE 2007

2007 a été pour CACEIS une année de développement important, marquée par deux opérations de croissance externe qui renforcent de manière significative sa présence à l'international : la reprise des activités de conservation d'Hypovereinsbank (HVB) dont les encours s'élèvent à 400 milliards d'euros, qui lui a permis de s'implanter en Allemagne, avec 15 % de part de marché, et l'acquisition d'Olympia Capital International, qui administre près de 50 milliards d'euros d'encours de fonds domiciliés aux Bermudes, aux Îles Caïmans, aux Îles Vierges Britanniques, en Irlande et aux États-Unis.

► Assurances

Activité et organisation

Le pôle Assurances couvre l'ensemble des besoins clients. Il se compose de Predica, compagnie d'assurances de personnes, et de Pacifica, compagnie d'assurances dommages. Il s'est élargi en 2007 à l'assurance des emprunteurs avec Finaref Assurances et développe l'ensemble de ces métiers à l'international.

1^{er} bancassureur et 2^e assureur en France par le montant des primes collectées (source : FFSA), le Groupe a accéléré son internationalisation, initiée il y a deux ans, en particulier en Europe : le Groupe est le 2^e bancassureur vie au Portugal avec BES Seguros et BES Vida, le 4^e bancassureur vie en Grèce, et se développe en Italie en liaison avec Cariparma FriulAdria ; il est également le 1^{er} bancassureur vie au Liban et vient d'initier son activité au Japon.

PREDICA

Créée en 1986, Predica est la filiale d'assurances de personnes du groupe Crédit Agricole. La fusion avec l'Union des Assurances Fédérales (UAF) intervenue le 30 juin 2004, a permis à Predica de renforcer sa position de leader : premier bancassureur, deuxième assureur vie en France (source : FFSA).

Les offres d'assurance-vie et de prévoyance de Predica sont conçues pour répondre aux attentes diversifiées des particuliers, de la clientèle patrimoniale, des agriculteurs, des professionnels et des entreprises. Elles sont distribuées par les réseaux bancaires :

- les Caisses régionales de Crédit Agricole ;
- le réseau bancaire LCL ;
- BGPI pour la clientèle patrimoniale ;
- et des réseaux alternatifs : le réseau de La Médicale de France, intervenant auprès des professionnels du secteur de la santé et le réseau des conseillers en gestion de patrimoine indépendants via la marque UAF Patrimoine.

PACIFICA

Pacifica, filiale d'assurance dommages du Groupe créée en 1990, est l'un des dix premiers acteurs de l'assurance des particuliers en France. Son principal objectif est de développer des produits complétant les services bancaires et financiers.

Pacifica s'est d'abord orienté vers le marché des particuliers en proposant aux clients du groupe Crédit Agricole une gamme complète de contrats d'assurances, répondant aux besoins de chacun, à tout instant de la vie : automobile, habitation, complémentaire santé, protection juridique, garantie des accidents de la vie, et aussi 2 roues, caravane, chasse, plaisance...

S'appuyant sur l'expertise et la légitimité du Crédit Agricole, Pacifica a ensuite lancé une offre complète dédiée aux agriculteurs actifs et retraités en 2001, puis aux professionnels (artisans, commerçants et professions libérales) en 2006. Pacifica se positionne comme 3^e assureur agricole français (sources : FFSA, Société).

ASSURANCES DES EMPRUNTEURS

L'activité assurance des emprunteurs a été développée par Finaref, via une plate-forme de gestion multilingue en Irlande, capable d'opérer vers tous les pays de l'Union européenne. L'offre assurance est centrée sur des garanties associées au crédit : l'assurance des emprunteurs, le développement de produits liés aux biens vendus par les enseignes (extension de garantie, remplacement à neuf) et la distribution de produits de prévoyance.

ASSURANCES À L'INTERNATIONAL

Le Groupe exporte son savoir-faire à l'étranger et mène son développement à l'international, soit avec des partenaires bancaires, soit directement avec les entités du Groupe déjà présentes dans les pays concernés. Il est déjà présent dans 10 pays.

L'année 2007

En assurances de personnes, le Groupe a confirmé sa place de leader sur les transferts Fourgous, avec plus de 60 % des transferts réalisés par les bancassureurs. De nombreux fonds à formule visant à dynamiser l'épargne tout en garantissant le capital sont venus animer régulièrement l'offre multisupport. Les réseaux du Groupe ont réalisé de belles performances en prévoyance décès.

En assurances dommages, Pacifica a repris la totalité du capital des Assurances Fédérales IARD. Forte de cet accroissement de sa base de développement, Pacifica poursuit sa croissance sur le marché des particuliers avec la convergence, dès le 1^{er} janvier 2008, des offres distribuées auprès des clients de LCL vers les offres Pacifica.

À l'International, l'activité se développe rapidement, sous l'effet de l'internationalisation des activités du pôle et de la création de nouvelles implantations dans le monde. Ainsi, au 1^{er} semestre ont été lancées des sociétés d'assurance-vie en Serbie et en Pologne, qui distribueront leurs produits respectivement à travers des réseaux de Meridian Bank et de Lukas Bank. En Italie et en Grèce, deux sociétés de bancassurance dommages ont été créées, et démarreront leur activité commerciale au 1^{er} semestre 2008. Enfin, au second semestre 2007, une société d'assurance-vie a été créée au Japon, le deuxième marché mondial de l'assurance-vie.

Les métiers de Crédit Agricole S.A.

Elle distribuera des produits d'épargne retraite en unités de compte, via des réseaux bancaires japonais partenaires.

► Banque privée

Activité et organisation

Le Groupe se positionne comme un acteur majeur en Europe sur le marché de la Banque privée. En France, les différents acteurs du Groupe – les Caisses régionales, la plate-forme de Banque privée structurée autour de la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI), et de sa société de gestion Gestion Privée Indosuez (GPI), et les filières métiers sur les produits et services d'investissements ou de placement – travaillent en partenariat. Leur collaboration permet de proposer à la clientèle des gammes de produits et de services novateurs, par exemple service de conseil à distance ou investissement en mode piloté. La gestion privée de LCL reste conduite de manière autonome, dans le cadre d'un projet de segmentation visant à identifier les clients haut de gamme du réseau, et à leur proposer un service par des unités de Banque privée spécialisées à vocation régionale.

À l'international, les activités de Banque privée sont exercées sous la marque Crédit Agricole Private Bank. Les filiales occupent des positions de premier plan dans leurs zones d'implantations.

Ainsi, Crédit Agricole (Suisse) S.A. se positionne comme l'une des premières banques privées étrangères en Suisse, avec des actifs gérés de 32,6 milliards d'euros (source : Société). Au Luxembourg, Crédit Agricole Luxembourg se place parmi les principales banques privées locales, de même que le CFM reste leader sur la place bancaire monégasque (source : Société). Le Groupe est également présent de manière significative aux États-Unis (Miami), en Espagne et au Brésil.

L'année 2007

L'année a été marquée par une très forte croissance interne et par des acquisitions significatives. Ainsi, au Luxembourg, Crédit Agricole Luxembourg a repris Sarasin Europe. Pour sa part, Crédit Agricole Suisse a procédé au rachat de la filiale de National Bank of Canada aux Bahamas.

Le Groupe a également accentué sa présence sur des zones de forte croissance : le Moyen-Orient, avec une nouvelle implantation au Qatar ; l'Amérique Latine avec une très forte croissance au Brésil, issue des performances très élevées des produits de placements ; l'Asie, avec l'ouverture début 2007 d'une succursale à Hong Kong et le recrutement d'une nouvelle équipe. Aux États-Unis (Miami), Les activités précédemment gérées sous l'enseigne LCL, ont été regroupées sous la marque Crédit Agricole Miami Private Bank, dédiée à la clientèle non-résidente sud américaine.

» BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT – CALYON

Calyon figure parmi les 10 premières banques de financement et d'investissement européennes.

► Activité et organisation

Présent dans 58 pays, Calyon cible les clients grands corporate et institutions financières partout dans le monde, auxquels il offre une gamme complète de produits et un dispositif géographique puissant et étendu. Au-delà de sa forte présence sur les places financières incontournables (Londres, New York, Tokyo, Hong Kong), Calyon réalise une part importante de ses revenus à partir des pays d'Europe de l'ouest et d'Asie-Pacifique. Calyon se développe également au Moyen-Orient, notamment au travers de la Banque Saudi Fransi, l'une des premières banques d'Arabie Saoudite dans laquelle Calyon détient 31 %, et en Europe centrale. Par ailleurs, en France, les clients régionaux, clients des Caisses régionales de Crédit Agricole ou de LCL, trouvent auprès des succursales de Calyon l'expertise de la Banque de marchés et d'investissement.

Les activités de Calyon s'articulent autour de la Banque de marchés et d'investissement, d'une part, et la Banque de financement, d'autre part.

En 2007, la Banque de marchés et d'investissement s'est organisée autour de trois pôles d'activité : *Fixed income markets*, *Equity*, Banque d'investissement.

- le pôle *Fixed income markets* rassemble 6 lignes produits : trésorerie, change, matières premières, dérivés de taux et hybrides, *debt and credit markets*, et crédit structurés ;
- le pôle *Equity* couvre deux lignes métiers : dérivés actions et fonds, et courtage. La ligne métier dérivés actions et fonds regroupe les activités de trading, vente et arbitrage de dérivés sur actions, indices, et fonds allant des produits de flux tels que les warrants, les certificats ou les obligations convertibles aux solutions d'investissement plus sophistiquées comme les produits structurés. Le courtage est organisé autour de trois sociétés de premier plan : CA Cheuvreux, le courtier européen du groupe Crédit Agricole, dont tous les bureaux sont classés dans le Top 5 pour leur recherche locale, et classé 1^{er} en Europe sur les actions françaises par *Institutional Investor* ; Newedge (ex-Calyon Financial), constitué en 2007 à parité avec la Société Générale, qui offre à sa clientèle une gamme complète de services de compensation et d'exécution pour les options et contrats à terme de produits financiers et de matières premières ainsi que pour les produits de taux, de change, les actions et les matières premières traitées de gré à gré (OTC). CLSA, leader sur les marchés Asie, qui offre des services de courtage, de banque d'investissement et de placements privés ;
- la Banque d'investissement s'articule autour de 3 pôles principaux : *global corporate finance*, qui regroupe les activités de conseil

Les métiers de Crédit Agricole S.A.

en fusions-acquisitions ; *global equity capital markets*, qui regroupe les activités liées aux émissions d'actions ou de titres donnant accès au capital, et les opérations pour la clientèle utilisant des dérivés actions pour gérer des problématiques de haut de bilan ; enfin, *investment banking origination* dont la mission est l'obtention des mandats, avec une organisation sectorielle.

La Banque de financement regroupe les financements structurés et le *corporate banking*.

- les financements structurés : pôle d'excellence de Calyon, ils couvrent toute la gamme des financements d'actifs et de la grande exportation à l'échelle mondiale : transports aérien et ferroviaire ; financements maritimes ; commerce international (financements export, *trade finance*, financements transactionnels de matières premières, financements structurés de matières premières) ; immobilier et hôtellerie ; financements de projets ; télécoms ;
- le *corporate banking* rassemble les financements d'acquisition, avec un dispositif transverse assurant la relation de Calyon avec les fonds d'investissements au plan mondial ; la syndication bancaire ; et la ligne métier mondiale E-Business et *cash management*, créée fin 2006 pour proposer une offre mondiale, transverse aux lignes produits, en capitalisant sur les points forts de Calyon en France, dans les pays d'Europe centrale et orientale et en Asie.

► L'année 2007

Pour le pôle *Equity*, dans un marché en croissance soutenue et un environnement particulièrement porteur au premier semestre, la part de marché mondiale de Calyon sur les dérivés actions et fonds a progressé de manière significative en 2007.

En Banque d'investissement, Calyon se classe aux tout premiers rangs en France, 1^{er} pour les opérations de primaire actions en France (Thomson Financial) et 5^e en qualité de conseil sur le marché français (Thomson Financial, "*deals closed*"). En dépit des conditions de marché difficiles à partir de l'été, Calyon a enregistré des revenus en forte croissance.

À l'international, l'année 2007 a vu l'ouverture d'un bureau dédié au *shipping* à Hambourg pour développer sa présence sur un marché allemand très actif, ainsi que le renforcement de la couverture client en Russie. En outre, Calyon a obtenu une licence de plein exercice lui permettant d'offrir l'ensemble des services de banque d'investissement à partir de la place financière internationale de Dubaï. En Algérie, Calyon Algérie est devenue une banque de plein exercice. Le Crédit Agricole et la Banque Saudi Fransi ont signé trois joint-ventures en 2007, dont l'une, avec Calyon : Calyon Saudi Fransi, active dans les métiers *active* dans les métiers *d'equity capital markets*, *debt capital markets* et *corporate finance advisory*.

» ACTIVITÉS ET FILIALES SPÉCIALISÉES

► Capital investissement

Crédit Agricole Private Equity

Société de gestion agréée AMF, Crédit Agricole Private Equity est dédiée à la prise de participations en direct dans des sociétés non cotées. Acteur multispécialiste du *private equity*, Crédit Agricole Private Equity intervient dans plusieurs métiers : capital développement & transmission, capital-risque, marché secondaire, mezzanine, énergies renouvelables, infrastructures en partenariat public-privé. Elle gère 2,8 milliards d'euros sous la forme de FCPR, SICAR, FCPI et SCR.

Idia Agricapital

Idia Agricapital est le partenaire des entreprises agricoles et agro-alimentaires et des groupes coopératifs agricoles dans le capital investissement (capital développement et transmission), la gestion de groupements financiers et forestiers et les prises de participations majoritaires dans des domaines viticoles.

Sodica

Spécialisée dans les opérations *mid-caps*, Sodica conseille les dirigeants d'entreprises dans leurs projets de cessions, d'acquisitions et d'ingénierie financière. Un des principaux intervenants du métier des fusions acquisitions dans le domaine des *mid-caps*, Sodica développe également une activité d'ingénierie boursière, et a la capacité d'accompagner ses clients dans leurs projets en France comme à l'international.

► Crédit Agricole Immobilier

Filiale de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Immobilier exerce tous les métiers à l'exception des financements : promotion immobilière et participations, gestion d'actifs immobiliers et conseil en investissement, maîtrise d'ouvrage déléguée privée et publique, gestion locative, immobilier d'exploitation et transactions. Crédit Agricole Immobilier intervient sur tous les marchés immobiliers : bureaux, habitations, commerces, hôtels, locaux d'activité, logistique, équipements publics en France et en Europe.

Les métiers de Crédit Agricole S.A.

En 2007, CA Immobilier a renforcé sa présence dans la promotion de logements, avec l'acquisition de Monné-Decroix, l'un des principaux promoteurs français de logement ; et RSB, société de promotion et d'aménagement-lotissement, qui réalise l'ensemble de sa production en Bretagne.

► Uni-Éditions

Filiale de presse de Crédit Agricole S.A., Uni-Éditions édite six magazines pratiques grand public, avec une centaine de personnes réparties à peu près à égalité entre le commercial, l'administration et la comptabilité d'une part, et les rédactions d'autre part. Elle a également une agence d'information qui propose aux Caisses régionales et à Crédit Agricole S.A., toute une gamme de lettres, de guides thématiques pour leurs clients, ainsi que des magazines de communication interne.

Dossier familial, titre emblématique d'Uni-Éditions, confirme sa place de premier mensuel français en diffusion payée, avec 1 218 000 abonnés. *Détente jardin* est le premier titre de la presse de jardinage en diffusion (304 000 exemplaires en moyenne payés France en 2007). En l'espace de six ans, *Maison Créative* s'est imposée au premier rang du secteur, avec une diffusion moyenne payée France de 279 000 exemplaires. *Régal* s'installe dans le paysage de la presse culinaire et gastronomique avec 113 000 exemplaires payés.

En 2007, Uni-Éditions a lancé *l comme Info*, un mensuel d'information pratique s'inspirant de *Dossier Familial*, mais destiné plus particulièrement à la clientèle de LCL. En septembre, Uni-Éditions a acquis le mensuel *Santé Magazine*, l'un des principaux titres santé en France. Jouissant d'une forte notoriété (plus de 4 300 000 lecteurs), et d'une marque puissante, *Santé Magazine* s'inscrit parfaitement dans la logique éditoriale d'Uni-Éditions.

» Rapport de gestion de Crédit Agricole S.A. Sur l'exercice 2007

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.	70
PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	70
ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER	72
RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	72
RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ	74
BILAN CONSOLIDÉ DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	88
RATIOS PRUDENTIELS	91
PARTIES LIÉES	93
CONTRÔLE INTERNE	93
TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES	93
Comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)	97
ANALYSE DES RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (SOCIÉTÉ MÈRE)	97
RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	98
ÉVOLUTION RÉCENTE DU CAPITAL	99
ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SUR 3 ANS	100
DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL	101
ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS	103
INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX	105
Facteurs de risques	106
RISQUE DE CRÉDIT	107
RISQUES DE MARCHÉ	118
RISQUES LIÉS AU SECTEUR IMMOBILIER RÉSIDENTIEL AUX ÉTATS-UNIS	122
GESTION DU BILAN	124
RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE	129
RISQUES OPÉRATIONNELS	132
RISQUES JURIDIQUES	134
RISQUES DE NON-CONFORMITÉ	135
ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES	135
Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.	136
INDICATEURS DE PERFORMANCE SOCIALE	136
INDICATEURS DE PERFORMANCE SOCIÉTALE	153
INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	154
PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CŒUR DES MÉTIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	158
INDICATEURS DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE	161

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

» PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

► Changements de principes et méthodes comptables

Application du référentiel IAS/IFRS

La note 1 de l'annexe aux états financiers du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2007 expose le cadre réglementaire ainsi que la comparabilité avec les données relatives à l'exercice précédent.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. sont établis conformément aux normes comptables internationales "International Financial Reporting Statements - IFRS" telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture.

Le référentiel IFRS applicable pour les comptes et l'information annuels au 31 décembre 2007 comprend les normes IAS/IFRS et les interprétations nouvelles du Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (IFRIC) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2007. Ces normes sont celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2006, à l'exception du changement de méthode relatif au traitement des intérêts minoritaires décrit dans la note n° 1.2 de l'annexe aux états financiers ; elles sont complétées par les dispositions des normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2007.

Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 7 relative aux informations à publier sur les instruments financiers ;
- l'amendement de la norme IAS 1 "présentation des états financiers" relatif aux informations complémentaires quantitatives et qualitatives à fournir sur les capitaux propres ;
- l'interprétation IFRIC 7 sur les modalités de retraitement des états financiers selon la norme IAS 29 portant sur les informations financières dans les économies hyperinflationnistes ;
- l'interprétation IFRIC 8 relative au champ d'application de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;
- l'interprétation IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés ;

- l'interprétation IFRIC 10 relative au traitement des pertes de valeur (dépréciation) dans l'information financière intermédiaire.

Ces nouvelles dispositions sont exposées dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés "Principes et méthodes applicables dans le Groupe" qui présente une description des principes et méthodes comptables retenus par le Groupe et des modalités d'application.

La traduction dans les comptes de ces nouvelles dispositions n'est pas significative sur le compte de résultat et la situation nette 2007.

Rappelons par ailleurs que le Groupe n'applique pas les normes et interprétations d'application optionnelle sur l'exercice.

Changements de méthode comptable

Nous attirons l'attention sur le changement de méthode comptable relatif aux mouvements sur intérêts minoritaires dans les filiales consolidées par intégration globale, mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2007, dans un souci de comparabilité avec les pratiques de place.

Afin de rétablir la comparabilité dans le temps, ce changement de méthode comptable a été effectué rétroactivement sur la situation nette d'ouverture au 1^{er} janvier 2006 ainsi que sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006.

Ce changement de méthode et ses impacts comptables sont explicités dans la note 1.2. de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2007.

► Évolution du périmètre de consolidation

Au 31/12/2007, le périmètre de consolidation du Groupe est composé de 444 filiales et participations, contre 426 au 31/12/2006. Les notes 12 et 3.1 de l'annexe aux états financiers présentent respectivement le périmètre de consolidation et son évolution au cours de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2006, le périmètre s'est étendu suite aux opérations d'acquisition par Crédit Agricole S.A. de FriulAdria (Banca Popolare FriulAdria S.p.a.) et de Cariparma (Cassa di Risparmio di Parma e Piacenza) au 1^{er} mars 2007, suivies de l'acquisition par celles-ci de respectivement 29 et 173 agences, anciennement agences Banca Intesa, le 1^{er} avril et le 1^{er} juillet 2007.

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

À l'inverse, Banca Intesa S.p.a., antérieurement consolidée par mise en équivalence dans les comptes du groupe Crédit Agricole S.A., n'est plus consolidée depuis le 1^{er} janvier 2007 suite à la fusion Intesa Sanpaolo. Par ailleurs, le 27 décembre 2007, Crédit Agricole S.A. et Intesa San Paolo ont dénoué leur *joint-venture* spécialisée dans la gestion d'actifs en Italie, CAAM Sgr. Ainsi, Crédit Agricole S.A. a cédé à Intesa Sanpaolo les activités correspondant aux 65 % de Nextra Investment Management acquis auprès de Banca Intesa en décembre 2005, dégageant une plus-value de 220 millions d'euros. Une nouvelle filiale Crédit Agricole Asset Management SGR a été constituée.

Les résultats de 2007 intègrent la traduction financière dans les comptes du Groupe de la fusion Intesa Sanpaolo (plus-value de dilution de 1 097 millions d'euros) et de la cession d'une partie de la participation de Crédit Agricole S.A. dans le nouveau Groupe (plus-values de cessions de 472 millions d'euros).

Les principales variations de périmètre entre les exercices 2006 et 2007 résultent, par ailleurs, des opérations suivantes :

- déconsolidation du Banco del Desarrollo, en décembre 2007, suite à la cession de la participation de 23,7 % détenue par Crédit Agricole S.A. dans le capital de la banque chilienne et précédemment mise en équivalence ;
- acquisition par Sofinco de la totalité du capital des deux filiales d'ABN AMRO : Interbank N.V., société spécialisée de crédit à la consommation aux Pays-Bas, et DMC Groep N.V., courtier spécialisé dans la distribution de crédit à la consommation. Depuis le quatrième trimestre 2007, ces sociétés sont intégrées globalement dans les comptes de Crédit Agricole S.A. ;
- acquisition, en septembre 2007, par Pacifica, des 60 % du capital des Assurances Fédérales IARD jusqu'alors détenus par AGF. À la suite de cette opération, les Assurances Fédérales IARD, détenues désormais en totalité par le groupe Crédit Agricole S.A., ont fusionné avec Pacifica ;
- acquisition par CACEIS de Olympia Capital International, groupe indépendant de services d'administration de fonds alternatifs et de ses filiales. L'opération, finalisée au quatrième trimestre a conduit à leur entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe ;
- acquisition par CACEIS de Financial Services Markets Bank GmbH, filiale de HypoVereinsbank en charge de ses activités de conservation. L'entité, renommée CACEIS Bank Allemagne est consolidée en intégration proportionnelle dans les comptes du Groupe depuis la fin de l'année 2007 ;

- acquisition par Crédit Agricole Luxembourg de Bank Sarasin Europe S.A., filiale luxembourgeoise de Bank Sarasin. Depuis le 2 juillet 2007, Bank Sarasin Europe S.A. opère sous le nom de Crédit Agricole Luxembourg Bank, filiale détenue à 98 %, intégrée globalement dans les comptes de Crédit Agricole S.A. Il est prévu que Crédit Agricole Luxembourg Bank et Crédit Agricole Luxembourg fusionnent d'ici mi-2008 ;

- acquisition, par Crédit Agricole Immobilier, au second semestre 2007, d'une participation majoritaire dans le capital du groupe Monné Decroix, l'un des principaux promoteurs français de logements. Celui-ci est désormais intégré globalement dans les comptes de Crédit Agricole S.A.

Les autres modifications affectant le périmètre du Groupe au cours de l'exercice 2007 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes. Il s'agit notamment de fusions ou d'absorptions d'entités à l'intérieur du Groupe ou de changements de dénomination.

En revanche, une partie des variations de périmètre affectant la comparabilité des comptes entre 2006 et 2007 résulte d'opérations réalisées en 2006. Il s'agit principalement :

- de l'acquisition, par offre publique d'achat, de 67 % de la banque grecque Emporiki Bank, intégrée globalement dans les comptes du Groupe depuis le deuxième semestre 2006 ;
- de l'acquisition de 100 % d'Index Bank (JSC Index Bank HVB) en Ukraine, finalisée le 31 août 2006 et consolidée par intégration globale depuis cette date ;
- de l'intégration de FGAFS, *joint-venture* créée en fin d'année 2006, avec le groupe Fiat, dans le domaine du crédit à la consommation. Cette entité est intégrée proportionnellement dans les comptes ;
- des opérations de prise de contrôle majoritaire, par Crédit Agricole S.A. des filiales de bancassurance du ESFG (Espírito Santo Financial Group), renommées BES Vida et BES Seguros. Celles-ci, détenues respectivement à 61,9 % et 56 %, ont été intégrées globalement dans les comptes au cours du second semestre 2006.

Au total, des changements de périmètre importants sont intervenus au cours des exercices 2006 et 2007, résultant d'opérations stratégiques, notamment à l'international. Il en résulte un impact notable sur les soldes intermédiaires de gestion de 2007 puisque ces changements expliquent 13,4 % du produit net bancaire, 12,1 % des charges et 15,6 % du résultat brut d'exploitation.

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

» ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

L'année 2007 se scinde en deux périodes. **En première partie d'année, la croissance mondiale a continué de surprendre par sa vigueur.** Le ralentissement américain est resté centré sur le marché immobilier, avec peu d'effets de contagion visibles aux autres secteurs d'activité. Le reste du monde a pu faire preuve de sa résilience. L'Europe a ainsi affiché une croissance au-dessus de son potentiel et la dynamique de rattrapage des pays émergents est restée un élément moteur. Sur le plan financier, des premiers craquements sont apparus au printemps avec la montée des défauts de paiements sur le segment des crédits risqués, les *subprimes*, et les premières faillites d'organismes de crédits hypothécaires aux États-Unis. Mais les bourses ont repris rapidement le chemin de la hausse et les primes de risque ont rejoint des plus bas historiques. Cet épisode est venu rappeler les fragilités d'une croissance mondiale forte, assise sur des déséquilibres financiers toujours plus profonds : déficit extérieur américain, gonflement de l'endettement des ménages et des prix immobiliers, recherche de rendement des investisseurs sur fond d'effets de levier croissants ; l'ensemble étant porté par la faiblesse des taux d'intérêt, synonyme de crédit bon marché et carburant d'une liquidité mondiale abondante.

La crise, qui a éclaté à l'été 2007, est venue révéler les excès commis avec la marchésation à grande échelle de ces crédits hypothécaires consentis à des clientèles risquées aux États-Unis.

Récession immobilière aidant, les défauts sur ces crédits risqués se sont multipliés, contaminant les différentes tranches de titrisation, avec en corollaire un effondrement de leur prix sur les marchés financiers mondiaux. Les structures n'ont pu alors refinancer le papier arrivant à échéance concourant à une explosion soudaine de la demande de liquidités, alors même que le marché monétaire entrainé en phase de paralysie. C'est le point de départ de **la crise de liquidité qui s'est enclenchée le 9 août**. Les banques centrales n'ont alors eu d'autres choix que d'assurer cette liquidité tout au long de l'été et au delà. Dès septembre, devant les risques d'aggravation de la crise et ses possibles effets de contagion à l'économie réelle, la Fed a baissé ses taux.

Rapidement, le mouvement de défiance à l'égard de la finance titrisée s'est généralisé. Suite à cette double crise, les banques ont commencé, dès l'arrêt des comptes au 30 juin, à déprécier un large montant de leurs actifs liés aux marchés hypothécaires américains.

En fin d'année, la confiance n'était pas encore revenue, la crise s'installant dans la durée. Pourtant, en dépit des informations négatives en provenance de la sphère financière, les données conjoncturelles n'ont pas été alarmantes, l'économie mondiale faisant encore preuve, à ce moment-là, de sa résilience.

» RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

2007 a été pour Crédit Agricole S.A. une année contrastée, marquée par deux faits majeurs. D'une part, le Groupe a atteint avec avance une partie des objectifs du plan de développement 2006-2008 qu'il s'était fixés fin 2005. Ainsi l'année s'est traduite par une croissance rentable, maîtrisée, équilibrée et placée sous le signe de l'internationalisation pour tous les métiers. Sur ce plan, une étape importante a été franchie dans la transformation du Groupe avec les acquisitions et l'intégration réussie d'Emporiki en Grèce et du groupe Cariparma FriulAdria en Italie. En outre, le Groupe a acquis une participation de 20 % (dont un achat de 14,66 % finalisé en février 2008) au capital de Bankinter, l'une des banques les plus dynamiques et les plus avancées technologiquement en Espagne.

Au-delà du métier de Banque de détail à l'international, le Groupe a amplifié la diversification des activités à l'international dans les métiers et les zones géographiques qu'il avait ciblés, notamment dans le crédit à la consommation, avec FGAFS, *joint-venture* créée fin 2006 avec le groupe Fiat en Italie, avec l'acquisition en 2007 de deux sociétés, Interbank N.V. et DMC Groep N.V. aux Pays-Bas ; en

gestion d'actifs avec la reconfiguration réussie du dispositif en Italie, la création d'une *joint-venture* en Arabie Saoudite et la création d'une filiale en Australie⁽¹⁾ ; en assurance avec le lancement d'une compagnie d'assurances-vie au Japon⁽¹⁾ et, en Banque privée⁽¹⁾, l'acquisition de Bank Sarasin Europe S.A. au Luxembourg...

D'autre part, l'ensemble du secteur bancaire mondial a été confronté aux difficultés liées à la crise du *subprime* américain qui s'est fortement amplifiée à partir de l'été 2007. Dans cet environnement difficile et particulièrement instable, la rigueur et la prudence ont conduit le Groupe à renforcer de trimestre en trimestre sa politique de dépréciation des instruments financiers exposés à la crise.

Le niveau des résultats de l'exercice 2007 reflète ce renforcement sensible des scénarii de risques liés aux marchés des structurés de crédit. Néanmoins, cette politique rigoureuse de dépréciation du risque de contrepartie de marché s'inscrit dans un contexte de grande solidité financière.

(1) Entités non consolidées en 2007.

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS SYNTHÉTIQUE - PRINCIPAUX SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(en millions d'euros)	2007	2006*	Variation 2007/2006	Variation 2007/2006**
Produit net bancaire	16 768	16 187	+ 3,6 %	+ 25,5 %
Charges d'exploitation et amortissements	(12 718)	(10 355)	+ 22,8 %	+ 22,8 %
Résultat brut d'exploitation	4 050	5 832	- 30,6 %	+ 30,5 %
Coût du risque	(1 897)	(612)	X 3,1	
Résultat d'exploitation	2 153	5 220	- 58,8 %	
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	1 269	1 671	- 24,1 %	
Résultat net sur autres actifs et variations de valeur des écarts d'acquisition	1 395	(40)	n.s.	
Résultat avant impôt	4 817	6 851	- 29,7 %	
Impôt sur les bénéfices	(257)	(1 590)	- 83,8 %	
RÉSULTAT NET	4 556	5 258	- 13,4 %	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	4 044	4 860	- 16,8 %	
Résultat de base par action (en euros)	2,51	3,31***		

* Par rapport aux chiffres antérieurement publiés, les comptes de 2006 ont été modifiés au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires : le montant des gains ou pertes nets sur autres actifs au 31/12/2006 a été réduit de 61 millions d'euros (cf. note 1.2 de l'annexe aux états financiers).

** C'est-à-dire hors dotations/reprises de provisions d'épargne-logement et impact de la crise liée au subprime américain sur le PNB.

*** Résultat dilué par action après prise en compte de l'augmentation de capital intervenue le 6 février 2007 : 3,25 euros.

Au total, après déduction des 512 millions d'euros revenant aux intérêts minoritaires (+ 28,6 %), le résultat net part du Groupe s'établit à 4 044 millions d'euros (- 16,8 % sur le résultat de l'exercice précédent) malgré l'impact de la crise sur les marchés des structurés de crédit (soit - 2,7 milliards d'euros).

Le produit net bancaire atteint 16 768 millions d'euros, en croissance de 3,6 % par rapport à 2006, après 3 220 millions d'euros de pertes et dépréciations d'actifs consécutives à la crise du marché hypothécaire américain dans la Banque de marchés. Hors cet effet ainsi que celui des revenus liés aux reprises de provisions sur l'épargne-logement (135 millions d'euros en 2007 contre 366 millions d'euros en 2006), la croissance du PNB est de 25,5 %. Cette performance s'appuie sur la dynamique des trois lignes métiers, les banques de proximité France et International, les métiers spécialisés et la Banque de financement et d'investissement, qui contribuent de façon équilibrée aux revenus du Groupe. Elle reflète le développement organique soutenu des activités ainsi que l'apport des relais de croissance, en particulier à l'international, mis en place dans chacun des pôles. Elle intègre en outre les plus-values de cession de la participation de Crédit Agricole S.A. dans le groupe Intesa San Paolo (472 millions d'euros).

À périmètre et taux de change constants, et hors les deux impacts ci-dessus, le PNB s'accroît de plus de 13 %.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 12 718 millions d'euros (+ 22,8 %) ; cette évolution s'explique par trois facteurs : l'intégration de nouvelles entités, le plan de compétitivité de LCL et la croissance organique.

Plus de la moitié de la progression des charges (12,1 %) est liée à l'intégration des nouvelles entités consolidées résultant de la croissance externe du Groupe (Cariparma FriulAdria, Emporiki, FGAFS, Meridian Bank, Index Bank, Monné Decroix, AF Iard, principalement).

Le plan de compétitivité 2007-2010 de la banque LCL, présenté le 1^{er} juin 2007, représente un coût total de 601 millions d'euros après intégration, au quatrième trimestre, des impacts complémentaires de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008. Il est réparti entre la banque de proximité LCL (189 millions d'euros) et le pôle Compte propre et divers (412 millions d'euros) au prorata des réductions de charges planifiées. La baisse attendue des charges en année pleine à l'issue de ce plan (en 2011) est de 300 millions d'euros soit 11 % de la base de coûts 2006.

À périmètre et change constants et hors plan LCL, les charges augmentent de 6,2 % en lien avec le développement soutenu de l'activité organique et la poursuite des investissements (informatiques, salariés en hausse de 1 470 hors modifications de périmètre, et renforcement des contrôles notamment).

Le résultat brut d'exploitation ressort à 4 050 millions d'euros, enregistrant une forte baisse (- 30,6 %) par rapport au résultat de 2006. À périmètre et change constants, et hors l'impact de la crise financière, le résultat brut d'exploitation s'accroît de 15,4 %.

Le coût du risque (- 1 897 millions d'euros) est en augmentation de 1 285 millions d'euros par rapport à 2006. Il enregistre une dépréciation pour risque de contrepartie sur le rehausseur de crédit ACA Financial Guaranty de 807 millions d'euros ainsi que d'autres provisions liées à la crise des marchés de crédit en Banque de marchés pour 75 millions d'euros. Il reflète par ailleurs un renforcement des provisions collectives (107 millions d'euros) en Banque de financement et l'intégration des nouvelles entités à l'étranger (Cariparma FriulAdria et Emporiki pour l'essentiel).

Les créances douteuses s'élèvent à 10,2 milliards d'euros en 2007 soit 2,7 % des créances brutes sur les établissements de crédit et la clientèle (non compris les opérations de crédit-bail) contre 2,8 % sur l'année 2006. Elles sont couvertes par des provisions à hauteur de 59,1 % (hors provisions collectives). Corrigé de l'acquisition de portefeuilles d'actifs dépréciés, ce taux est de 64,4 %.

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

La contribution des sociétés mises en équivalence passe de 1 671 millions d'euros en 2006 à 1 269 millions d'euros en 2007 (- 24,1 %) sous l'effet principal de la déconsolidation d'Intesa (le résultat mis en équivalence était de 419 millions d'euros en 2006). Hors cet élément, le résultat des sociétés mises en équivalence reste stable ; la quote-part des résultats des Caisses régionales, qui en représente la majeure partie (865 millions d'euros), augmente de 2 %.

Le résultat net sur autres actifs de 1 474 millions d'euros recouvre les plus-values enregistrées par Crédit Agricole S.A. à la suite de la fusion Banca Intesa - San Paolo IMI : le profit de dilution sur Intesa

pour un montant de 1 097 millions d'euros et la plus-value résultant du dénouement de la *joint-venture* dans la gestion d'actifs CAAM Sgr (220 millions d'euros). Il comprend par ailleurs la plus-value réalisée sur la cession de la participation de 23,7 % dans Banco del Desarrollo au Chili.

La charge fiscale s'élève à 257 millions d'euros, en recul important sur celle de l'exercice précédent sous l'effet du résultat négatif de la Banque de marchés et d'investissement.

La rentabilité des capitaux propres ressort à 12,2 % (hors plus-values latentes).

» RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., les métiers sont structurés en six pôles d'activité :

- Banque de proximité en France – Caisses régionales ;
- Banque de proximité en France – LCL ;
- Banque de détail à l'international ;
- Services financiers spécialisés ;
- Gestion d'actifs, assurances et Banque privée ;
- Banque de financement et d'investissement ;

auxquels s'ajoute le pôle Gestion pour compte propre et divers.

L'organisation et les activités de ces pôles métiers sont décrites dans l'annexe comptable note n° 6 "Informations sectorielles".

Entre les deux derniers exercices, les découpages d'activités entre les pôles métiers n'ont pas varié. Toutefois Banca Intesa S.p.a., antérieurement consolidée par mise en équivalence (à 16,8 %) dans le métier Banque de détail à l'International, est déconsolidée depuis le 1^{er} janvier 2007 suite à la création du nouveau groupe Intesa Sanpaolo S.p.a. et en conséquence à la dilution de la participation de Crédit Agricole S.A. dans ce nouvel ensemble. La participation résiduelle dans ce groupe, un peu supérieure à 5 %, est désormais comptabilisée dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente et affectée au pôle Compte propre et divers.

► Allocation du capital

La méthodologie d'allocation des fonds propres par pôle est décrite dans l'annexe comptable note n° 6 "Informations sectorielles".

RISQUES PONDÉRÉS RETENUS POUR L'ALLOCATION DES FONDS PROPRES

(en milliards d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Banque de proximité en France	118,6	108,5
<i>Caisses régionales de Crédit Agricole (25 %)</i>	69,3	63,3
LCL	49,4	45,2
Banque de détail à l'international	47,9	22,1
Services financiers spécialisés	55,3	41,7
Gestion d'actifs, assurances et Banque privée	20,8	19,0
Banque de financement et d'investissement	160,7	132,7

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

FONDS PROPRES ALLOUÉS PAR MÉTIER

(en milliards d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Banque de proximité en France	7,4	6,6
<i>Caisses régionales de Crédit Agricole</i>	4,4	3,9
LCL	3,0	2,7
Banque de détail à l'international	3,4	3,8
Services financiers spécialisés	3,3	2,5
Gestion d'actifs, assurances et Banque privée	7,8	7,2
Banque de financement et d'investissement	10,0	8,3
<i>Banque de marchés et d'investissement</i>	3,0	2,5
<i>Banque de financement</i>	7,0	5,8
TOTAL DES FONDS PROPRES ALLOUÉS AUX MÉTIERS	31,9	28,4

(en %)	31/12/2007	31/12/2006
Banque de proximité en France	23,2 %	23,4 %
Banque de détail à l'international	10,7 %	13,3 %
Services financiers spécialisés	10,5 %	8,9 %
Gestion d'actifs, assurances et Banque privée	24,4 %	25,4 %
Banque de financement et d'investissement	31,2 %	29,0 %
FONDS PROPRES ALLOUÉS AUX MÉTIERS	100 %	100 %

Pour chacun des métiers, le ROE (*Return On Equity*) est obtenu en divisant le résultat net du métier – après refacturation des excédents ou déficits de fonds propres – par le montant des fonds propres, fin de période, alloués à ce métier.

► Activité et résultats par pôle d'activité

CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006*
Banque de proximité en France	1 331	1 439
Banque de détail à l'international	460	529
Services financiers spécialisés	595	463
Gestion d'actifs, assurances et Banque privée	1 899	1 547
Banque de financement et d'investissement	(904)	1 645
Gestion pour compte propre et divers	663	(763)
TOTAL RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	4 044	4 860

* Par rapport aux chiffres antérieurement publiés, le montant des gains ou pertes nets sur autres actifs au 31/12/2006 a été réduit de 61 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1.2 de l'annexe aux états financiers).

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

1. Banque de proximité en France - Caisses régionales

En 2007, la contribution des 38 Caisses régionales - consolidées par mise en équivalence à 25 % - au résultat net de Crédit Agricole S.A. atteint 778 millions d'euros, en hausse de 2,5 % sur celle de l'exercice précédent. Cette hausse est portée à

7,7 % après retraitement des mouvements de provisions sur l'épargne-logement. Dans un contexte financier difficile (crise financière, aplatissement de la courbe des taux) et de concurrence toujours vive, les résultats des Caisses régionales reflètent des performances opérationnelles solides avec des charges très bien contrôlées et une couverture des risques renforcée.

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Produit net bancaire en IFRS cumulé	12 998	12 860	+ 1,1 %
Produit net bancaire en IFRS retraité*	11 960	12 093	- 1,1 %
Charges d'exploitation et amortissements	(7 005)	(6 922)	+ 1,2 %
Résultat brut d'exploitation cumulé	4 955	5 171	- 4,2 %
Coût du risque	(984)	(841)	+ 17,0 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION CUMULÉ	3 971	4 330	- 8,3 %
Quote-part de résultats des mises en équivalence	865	848	+ 2,0 %
Impôts**	(87)	(89)	- 2,7 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	778	759	+ 2,5 %

* Données cumulées des 38 Caisses régionales mises en équivalence retraitées des dividendes et assimilés de Crédit Agricole S.A. perçus par les Caisses régionales.

** Charge fiscale des dividendes perçus des Caisses régionales.

Les Caisses régionales ont enregistré, en 2007, un haut niveau d'activité, résultat de la dynamique de croissance lancée dès 2006. Les nouvelles offres innovantes à destination de cibles prioritaires, Jeunes et Jeunes actifs, clientèle "Haut de gamme"..., ont rencontré de réels succès. Elles ont atteint en fin d'année leur objectif annuel d'ouverture de comptes, ce qui porte à 19 212 000 leur nombre (dépôts à vue et comptes jeunes). Outre les campagnes nationales, cette conquête est appuyée par une politique active d'ouvertures de nouvelles agences : 137 sur l'année 2007 (contre 109 en 2006). L'offre via le canal Internet donne en outre de très bons résultats (prospection en mode multicanal notamment grâce au partenariat avec SeLogger.com, vente en ligne de produits grâce à la signature électronique, devis de financement,...).

Au total, l'activité commerciale a bien progressé. L'encours de collecte globale des Caisses régionales augmente de 4,3 % sur un an pour atteindre 498,6 milliards d'euros en fin d'année. Dans un contexte de crise financière défavorable aux actifs à risque, son accroissement est tiré principalement par le développement soutenu de l'épargne de précaution et des produits monétaires.

Au bilan, les comptes à terme (hors PEP) croissent très fortement (+ 76,5 % sur un an) grâce notamment à la gamme "Grandito". De même, le livret de développement durable, qui bénéficie du rehaussement de son plafond réglementaire, augmente de 23,4 % ; le livret jeune est en hausse de 5,9 % et le LEP (Livret d'épargne populaire) de 4,9 %. Quant à l'épargne-logement, devenu moins attractif depuis 2 ans, la décollecte ralentit (- 3 milliards d'euros sur l'année contre - 5,7 milliards d'euros en 2006). Enfin, les dépôts à vue se sont développés de 2 % sur un an (contre + 5,1 % un an avant).

L'encours de la collecte hors-bilan augmente de 3,7 %. D'une part, les encours d'assurance-vie progressent de 7,6 % en 2007 après une année 2006 exceptionnelle et atypique compte tenu du

recyclage des anciens plans d'épargne-logement. Les contrats multisupports se sont vivement accrus (+ 67 % d'une année sur l'autre) sous l'effet des transferts liés à l'amendement "Fourgous". Sur les OPCVM, la collecte s'est concentrée sur les produits monétaires et garantis dont l'encours ressort en hausse de 8,7 %. À l'inverse, eu égard au contexte financier et boursier, les titres (actions, obligations) conservés dans les portefeuilles de la clientèle s'inscrivent en recul de 3,1 % sur l'année.

Au plan des crédits, la forte mobilisation des Caisses régionales (nouvelles offres proposées à la clientèle, nombreuses campagnes nationales) leur a permis de maintenir un niveau élevé de production sur l'année, à 70,2 milliards d'euros, en hausse de 1,9 % par rapport au niveau très élevé de 2006. Cette croissance est portée notamment par les financements de l'agriculture (+ 10,5 %) et des entreprises (+ 8,7 %). Sur le marché de l'habitat, l'activité ralentit (+ 1,5 % contre + 11,2 % en 2006) avec la remontée des taux mais représente toujours 56 % de la production.

En conséquence, les encours de crédits continuent de progresser vivement (+ 10,7 % en glissement annuel), au même rythme que l'année précédente ; ils représentent 327,9 milliards d'euros à la fin 2007. La croissance des crédits à l'habitat décélère mais reste vigoureuse (+ 12,2 % sur un an après + 14,7 % en 2006). Les prêts aux collectivités locales (+ 9,6 %) et surtout aux entreprises (+ 16,8 %) sont en forte croissance en liaison avec la reprise de l'investissement productif.

Les risques demeurent contenus à un niveau bas ; le poids des créances douteuses et litigieuses diminue à 2,0 % des encours bruts de créances clientèle contre 2,3 % en 2006. Néanmoins, leur provisionnement reste prudent avec un taux de couverture par les provisions en hausse de 1,2 point par rapport à décembre 2006, à 70,8 % (hors provisions collectives) contre 69,6 %.

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

Le résultat brut d'exploitation cumulé des 38 Caisses régionales consolidées atteint 4 955 millions d'euros (sur la base des données IFRS cumulées retraitées des dividendes et assimilés reçus de Crédit Agricole S.A.). Ce montant est en retrait de 4,2 % sur celui de 2006 qui intégrait d'importantes reprises de provisions d'épargne-logement liées à la décollecte consécutive au changement de fiscalité intervenu sur les plans fin 2005. Après retraitement de ces provisions (7 millions d'euros en 2007 contre 231 millions d'euros en 2006), le résultat brut d'exploitation est en légère augmentation (+ 0,2 %).

Le produit net bancaire des Caisses régionales progresse de 1,1 % à 13 milliards d'euros. Après élimination des dividendes et assimilés reçus de Crédit Agricole S.A. et des mouvements de provisions sur l'épargne-logement, il augmente de 0,8 % sur celui de 2006 et de 1,2 % hors volatilité liée aux IFRS. Dans un contexte d'aplatissement de la courbe des taux, d'amortissement des crédits anciens à marge élevée et de forte pression concurrentielle, la marge d'intérêt est soutenue par les résultats de la gestion financière. Les commissions perçues par les Caisses régionales progressent de 5,9 % par rapport à 2006 ; elles bénéficient de la dynamique de conquête et d'équipement de la clientèle. En particulier celles liées aux ventes de produits d'assurances profitent toujours d'une forte dynamique (+ 8,3 %) ; le taux d'équipement des clients particuliers en IARD atteint désormais 41,4 % (en hausse de 4,5 points en un an). Les commissions de services et autres opérations bancaires augmentent pour leur part de 5,1 % et celles liées à la gestion des comptes et aux moyens de paiement de 5,2 % grâce à la montée en gamme des cartes bancaires Premium (Gold, Visa Premier et Platinum).

Au regard des investissements réalisés : coûts immobiliers consécutifs à la rénovation progressive du réseau et à la création de nouvelles agences (137 ouvertures en 2007), renforcement

des effectifs, lancement de nouveaux produits, les charges de fonctionnement sont très bien maîtrisées (+ 1,2 %) à 7,0 milliards d'euros. En conséquence, le coefficient d'exploitation des Caisses régionales ressort à 58,6 % (sur la base du PNB hors dividendes et assimilés reçus de Crédit Agricole S.A. et après retraitement des mouvements sur l'épargne-logement).

À 984 millions d'euros, le coût du risque des Caisses régionales augmente de 17,0 % sur celui de 2006 sous l'effet du renforcement des provisions collectives.

Au total, après intégration des comptes de leurs filiales et retraitements de consolidation, la quote-part de résultat des Caisses régionales atteint 865 millions d'euros contre 848 millions d'euros en 2006 (+ 2,0 %) et la contribution du pôle "Caisses régionales" au résultat net consolidé de Crédit Agricole S.A. ressort à 778 millions d'euros, en hausse de 2,5 % et de 7,7 % hors provisions sur l'épargne logement. Le ROE s'établit à 17,4 % (avant impôt Crédit Agricole S.A.)

2. Banque de proximité en France - LCL

LCL développe son nouveau modèle bancaire et conforte sa notoriété : 2 ans après son lancement, près de 8 Français sur 10 connaissent LCL. La mise en place des leviers de la croissance, débutée au 1^{er} semestre 2007 avec une nouvelle organisation de ses réseaux et notamment la création de la Banque Privée, commence à porter ses fruits. La dynamique commerciale s'est traduite par une augmentation de la base de comptes de particuliers de 80 000 sur l'année et par la hausse de 10,4 % du résultat net part du Groupe, hors éléments exceptionnels (mouvements de provisions sur l'épargne-logement et plan de compétitivité). L'objectif de différentiel de 1 % de croissance entre le PNB et les frais généraux a été largement rempli sur l'année, puisqu'il atteint 1,6 %.

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	3 664	3 652	+ 0,3 %
Charges d'exploitation et amortissements	(2 706)	(2 495)	+ 8,5 %
Résultat brut d'exploitation	958	1 157	- 17,2 %
Coût du risque	(127)	(151)	- 16,5 %
Résultat d'exploitation	831	1 006	- 17,3 %
Impôt sur les bénéfices	(249)	(302)	- 17,3 %
RÉSULTAT NET	582	704	- 17,3 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	553	680	- 18,6 %

Les encours de ressources de bilan et hors-bilan ont progressé de 2,7 % sur l'année, à 136,7 milliards d'euros, malgré la crise des marchés financiers qui obère leur évolution. Elle masque les bonnes performances du réseau commercial dans la collecte des comptes à terme (+ 13,3 %) et des livrets (+ 10,3 %) grâce au succès du Livret Cerise et des opérations "Compte Sur Livret taux boosté". La dynamique de conquête de nouveaux clients contribue largement à l'augmentation des encours de dépôts à vue, qui progressent de

+ 3,4 %. En revanche, les encours d'épargne-logement poursuivent logiquement leur repli (- 11,7 % en 2007 après - 14,4 % en 2006), dans le prolongement du mouvement entamé suite à la révision de la fiscalité sur l'épargne-logement intervenue fin 2005. Au total, la collecte de bilan s'accroît de 3,0 % à 57,9 milliards d'euros.

La progression des encours de hors-bilan bénéficie du dynamisme de l'assurance-vie (+ 7,2 %), mais pâtit d'un environnement financier très défavorable aux OPCVM et aux titres.

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

Après une année 2006 exceptionnelle, la demande de crédit reste tonique en 2007 et la production de nouveaux prêts atteint 19,4 milliards d'euros. Les encours progressent ainsi de 10,4 %, pour atteindre 68 milliards d'euros à la fin de l'année. Cette vitalité est portée par la forte hausse des encours de crédits aux PME (+ 17,6 %) et à l'habitat (+ 11,5 %). Ces derniers atteignent 39,6 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Dans un marché extrêmement concurrentiel, les encours de crédits à la consommation augmentent de 1,1 %, notamment sous l'effet d'un vif redressement de la production de prêts personnels opéré au dernier quadrimestre (+ 13 % par rapport à la même période de 2006). Les encours de crédits aux professionnels bénéficient d'une production dynamique des crédits à moyen et long terme et affichent une hausse de 4,2 %, à 9,3 milliards d'euros.

Le dynamisme commercial du réseau LCL lui permet d'afficher un produit net bancaire de 3 664 millions d'euros, en progression de 2,5 %, hors impact des reprises de provisions d'épargne-logement (41 millions d'euros en 2007 contre 119 millions d'euros en 2006). Une fois réintégré cet élément, la hausse est de 0,3 %. La marge d'intérêt s'affiche toujours en repli sur l'ensemble de l'exercice (- 3 % hors provisions d'épargne-logement) dans un contexte de très vive concurrence. Les commissions enregistrent une forte progression (+ 8,3 %), alimentée par les performances commerciales du réseau en assurance (+ 22,8 %) et par les commissions de gestion de comptes, services et moyens de paiement (+ 8,2 %) qui bénéficient directement de l'augmentation des taux d'équipement en services (cartes, conventions, télématique).

Les charges d'exploitation restent parfaitement maîtrisées à 2 706 millions d'euros. Elles intègrent la provision pour le plan de compétitivité annoncé le 1^{er} juin 2007 (d'un montant de 189 millions d'euros après l'impact complémentaire de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 enregistré au quatrième trimestre). Hors cet élément exceptionnel, l'augmentation des charges est ramenée à 0,9 %. Sur l'exercice, des efforts importants de productivité ont été réalisés, notamment par la réduction des effectifs et une diminution des coûts informatiques, en particulier consécutifs à l'optimisation des investissements sur les postes de travail. Les économies obtenues ont permis de financer entre autres la poursuite des investissements immobiliers (dont la création de 38 pôles de Banque Privée et l'ouverture de 26 agences) et de communication (14 campagnes de publicité télévisée en 2007).

Conséquence de cette bonne maîtrise des charges, le résultat brut d'exploitation ressort en progression de 6,5 % sur un an, hors impact des provisions d'épargne-logement et du plan de

compétitivité, et le coefficient d'exploitation s'améliore de nouveau (- 1,1 point) pour atteindre 69,5 % fin 2007.

La charge du risque reste particulièrement contenue au niveau faible de 127 millions d'euros soit 26 points de base des engagements pondérés, contre 33 points de base fin 2006, ce qui permet au résultat d'exploitation de croître de 10,4 %.

Au total, le résultat net part du Groupe de LCL s'élève à 553 millions d'euros en diminution de 18,6 % sur le résultat de 2006. Ce résultat correspond à un rendement des fonds propres de 19,6 %. Hors éléments exceptionnels (mouvements de provisions sur l'épargne-logement et plan de compétitivité), il s'inscrit en hausse de 10,4 % sur un an.

3. Banque de détail à l'international

En 2007, le pôle Banque de détail à l'international a consolidé la construction de son réseau. La structure du compte de résultat de 2007 est, de ce fait, profondément modifiée par rapport aux années antérieures, rendant les évolutions difficiles à analyser.

Le pôle Banque de détail à l'international réalise ainsi un produit net bancaire de 2 650 millions d'euros en 2007, soit 3,2 fois supérieur à celui de 2006, qui n'intégrait pas l'Italie, et seulement un trimestre et demi de contribution d'Emporiki. Les charges d'exploitation atteignent 1 763 millions d'euros par rapport à 625 millions d'euros en 2006. Il en résulte un résultat brut d'exploitation de 887 millions d'euros, multiplié par 4,5 par rapport à 2006. Le coût du risque, à 292 millions d'euros, intègre également les effets des changements de périmètre. Il était de 73 millions d'euros l'année précédente. Le résultat des sociétés consolidées par mise en équivalence est en nette diminution, du fait de la sortie, en 2007, de Banca Intesa du périmètre de consolidation du Groupe, suite à la fusion Intesa Sanpaolo. Il atteint 168 millions d'euros en 2007 contre 522 millions d'euros en 2006. La plus forte contribution au résultat des sociétés mises en équivalence est désormais le BES, à 152 millions d'euros, en hausse de 93 % par rapport à la contribution de 2006. Il est à noter que la participation détenue dans Banco del Desarrollo (Chili) a été cédée en novembre 2007, donnant lieu à une plus value de 117 millions d'euros. Cet effet positif est toutefois partiellement contrebalancé par une dépréciation de l'écart d'acquisition d'Index Bank de 65 millions d'euros.

Le résultat net part du Groupe du pôle Banque de détail à l'international ressort à 460 millions d'euros en 2007, en retrait de 13,1 % par rapport au résultat 2006. Le ROE ressort à 17,4 %.

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	2 650	824	x 3,2
Charges d'exploitation et amortissements	(1 763)	(625)	x 2,8
Résultat brut d'exploitation	887	199	x 4,5
Coût du risque	(292)	(73)	x 4
Résultat d'exploitation	595	126	x 4,7
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	168	522	- 67,7 %
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	52	-	n.s.
Résultat avant impôts	815	648	+ 25,9 %
Impôt sur les bénéfices	(195)	(76)	x 2,6
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(4)	(3)	n.s.
RÉSULTAT NET	616	569	+ 8,3 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	460	529	- 13,1 %

En **Italie**, l'année a été marquée par la fin du processus d'acquisition du groupe Cariparma FriulAdria et son intégration rapide. L'Italie est désormais le deuxième marché domestique du Groupe.

Outre les 29 agences acquises au 1^{er} avril par FriulAdria et les 173 acquises au 1^{er} juillet par Cariparma, 30 nouvelles agences ont été ouvertes au cours de l'année, portant le nombre total d'agences à 725 au 31 décembre 2007. La dynamique commerciale a permis d'atteindre un encours de crédits de près de 24 milliards d'euros et des dépôts s'élevant à 21,5 milliards d'euros au 31 décembre 2007.

Pour poursuivre cette croissance, un plan industriel 2007 – 2 010 a été annoncé le 5 octobre 2007. Il prévoit le renforcement des segments de clientèle à haut potentiel, l'augmentation de la couverture géographique et l'accroissement des synergies avec les métiers de Crédit Agricole S.A.

En 2007, le groupe Cariparma FriulAdria contribue au produit net bancaire du pôle Banque de détail à l'international à hauteur de 1 149 millions d'euros, pour six mois d'activité pleine et trois mois complémentaires d'activité partielle. Les charges s'élèvent à 609 millions d'euros, reflétant les surcoûts engendrés par l'intégration du réseau mais aussi la création des fonctions de holding et de tête de Groupe en Italie. Il en résulte un résultat brut d'exploitation de 540 millions et un résultat net part du Groupe de 197 millions d'euros.

En **Grèce**, a été lancé le plan de transformation d'Emporiki, dont Crédit Agricole S.A. est devenu, en août 2006, l'actionnaire majoritaire. La dynamique de conquête est engagée : 10 nouvelles agences ont été ouvertes en Grèce pendant l'année et Emporiki dispose désormais de 450 agences, dont 70 en Europe du Sud Est, zone en pleine croissance. De nouvelles offres et dispositifs commerciaux ont été mis en place, notamment en matière de prêts immobiliers et de segmentation des points de vente entreprises (ouverture de douze centres d'affaires dédiés à la clientèle des PME). L'offre de bancassurance a été complétée par le lancement d'une nouvelle compagnie d'assurances dommages : Emporiki Assurances (non consolidée en 2007).

Un plan de développement a, en outre, été engagé, poursuivant des objectifs à la fois opérationnels, organisationnels et commerciaux. Une nouvelle organisation est désormais à l'œuvre et de nouveaux outils de recouvrement ont été mis en place.

Sur l'exercice 2007, la contribution d'Emporiki au produit net bancaire du pôle s'élève à 928 millions d'euros, contre 353 millions d'euros en 2006 pour un trimestre et demi d'intégration. Les charges atteignent 655 millions d'euros, contre 232 millions d'euros en 2006. La hausse, constatée principalement en fin d'année, est principalement due à des éléments non récurrents, tels que l'aide au départ de certains salariés et des frais de marketing et de communication.

Le résultat brut d'exploitation atteint ainsi 273 millions d'euros, soit 2,3 fois le résultat brut d'exploitation de 2006. Le coût du risque est de 176 millions d'euros, contre 40 millions pour 2006, conduisant à un résultat net part du Groupe de 45 millions d'euros.

Hors l'Italie et la Grèce, les autres entités du pôle ont poursuivi en 2007 leur croissance régulière. Leur contribution au résultat net part du Groupe progresse nettement, passant de 112 millions d'euros en 2006 à 218 millions d'euros en 2007, signe de la vitalité de ces implantations. La plus forte contribution est désormais le BES, avec 152 millions d'euros.

Une amélioration sensible des résultats est par ailleurs constatée en Pologne, où Lukas réalise une croissance de 47 % du produit net bancaire lié à son activité de banque de détail (hors crédit à la consommation affecté au poste Services financiers spécialisés). L'Égypte, qui bénéficie d'une nouvelle signature commerciale : "plus qu'une promesse, un engagement", affiche également une belle progression des résultats, avec un résultat net part du Groupe dépassant 35 millions d'euros en 2007 (14 millions d'euros en 2006). Cette évolution intègre les effets de la variation de périmètre intervenue en 2006 par la fusion d'EAB et de CA Egypt. Enfin, le Crédit du Maroc poursuit son développement : 30 agences ont été créées en 2007 et le résultat net part du Groupe de l'entité progresse, passant de 17 à 18 millions d'euros.

Le Groupe a également renforcé son réseau européen par l'acquisition, autorisée fin février 2008 par la Banque d'Espagne, de 15 % du capital de Bankinter, portant à près de 20 % la participation du Groupe dans la banque espagnole. Cette prise de participation, dans une banque dynamique et particulièrement rentable, vise à créer une relation actionnariale durable et profitable pour l'ensemble des parties prenantes.

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

4. Services financiers spécialisés

En 2007, le pôle Services financiers spécialisés, regroupant les activités de crédit à la consommation, d'affacturage et de crédit-

bail a poursuivi son développement, consolidant ses positions sur son marché domestique, tout en étendant ses activités à l'international.

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	2 977	2 637	+ 12,9 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 577)	(1 389)	+ 13,5 %
Résultat brut d'exploitation	1 400	1 248	+ 12,3 %
Coût du risque	(491)	(421)	+ 16,6 %
Résultat d'exploitation	909	827	+ 10,0 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	8	7	+ 14,5 %
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	28	(59)	n.s.
Résultat avant impôts	945	775	+ 22,1 %
Impôt sur les bénéfices	(310)	(280)	+ 11,2 %
RÉSULTAT NET	635	495	+ 28,3 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	595	463	+ 28,5 %

Dans le domaine du **crédit à la consommation**, le Groupe a conforté ses positions de *leader* par son dynamisme commercial, dans un contexte de ralentissement de l'activité en Europe.

Pour Sofinco, 2007 a marqué l'expansion internationale de l'activité, à la fois par croissance externe et organique. En fin d'année, Sofinco a acquis la totalité du capital d'Interbank N.V. et de DMC Groep N.V., devenant la première société spécialisée de crédit à la consommation aux Pays-Bas. En Arabie Saoudite, une nouvelle filiale a été créée, Sofinco Saudi Fransi, spécialisée dans le développement du financement sur le lieu de vente, pour les marchés de l'automobile et de l'équipement des ménages. En Italie, la nouvelle filiale de Sofinco dédiée à la clientèle "*Near Prime*", Créditlift, déjà présente en France, a engagé la première étape de son déploiement à l'international. En Espagne, Sofinco a, en revanche, cédé sa participation de 45 % dans Finconsum en début d'année.

De nouveaux partenariats ont, par ailleurs, été conclus avec des enseignes prestigieuses de la grande distribution, de la distribution spécialisée ou du secteur automobile. La *joint-venture* Fiat Group Auto Financial Services (FGAFS), créée avec Fiat Auto fin 2006, est pleinement opérationnelle : la première carte bancaire automobile co-marquée, à l'effigie de la nouvelle Fiat 500 a été lancée et un accord a été conclu en République Tchèque entre Credium, filiale de Sofinco et Fiat afin de gérer l'activité de financement du constructeur automobile sur ce marché.

En France, les partenariats avec les réseaux bancaires de LCL et des Caisses régionales ont continué à progresser. De nouvelles Caisses régionales ont confié à Sofinco en 2007 la gestion de leur activité de crédit à la consommation.

Pour sa part, Finaref a conforté sa place de *leader* de la carte privative en France en mettant en œuvre de nouvelles innovations commerciales : la première carte Collector Printemps, véritable outil de différenciation et de valorisation pour les clients du Printemps, le paiement sur téléphone portable, en partenariat avec Téléshopping, ou encore la carte Madélios, exclusivement réservée à un seul magasin. Un partenariat avec GO Sport a également été noué afin d'accompagner ce dernier dans l'exploitation de la gestion de la relation client. En fin d'année, Finaref est à l'origine d'une réelle avancée pour l'économie numérique, via le lancement de la solution de signature électronique prospect, donnant la possibilité d'ouvrir des produits Finaref intégralement en ligne, y compris pour des prospects non connus dans les bases de données.

En Pologne, Lukas est devenu, en 2007, le nouveau *leader* de la carte bancaire de crédit. Il a poursuivi le développement de son réseau avec l'ouverture de 22 nouveaux centres de crédit et 48 agences bancaires.

Au total, la production annuelle de crédit à la consommation est de 32,1 milliards d'euros pour l'année 2007, en progression de 28,3 % par rapport à 2006. Pour la première année, la production réalisée à l'étranger dépasse celle réalisée en France, à 55 % du total.

Les encours de crédits gérés suivent la même évolution favorable, avec un montant total d'encours de 61,7 milliards d'euros, en hausse de 12,9 % par rapport à l'année précédente. Au sein de ces encours, le poids de l'international atteint 57,3 % en 2007.

À périmètre constant*, les encours de crédits gérés à l'international progressent de 13,8 % entre 2006 et 2007, traduisant la vitalité des implantations internationales. Cette progression est portée

* En 2006, y compris la totalité des encours FGAFS et hors Finconsum.
En 2007, principalement hors Interbank.

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

en partie par les performances de FGAFS, intégré pour la première année complète (+ 9,6 % par rapport à décembre 2006). Les autres implantations à l'étranger apportent également une contribution significative : + 14 % pour l'Italie (Agos), + 53,8 % pour la Grèce (Credicom), + 24,8 % pour le Maroc (Wafasalaf), + 25,4 % pour les Pays-Bas (Ribank), + 14 % pour le Portugal (Credibom). Par ailleurs, le 27 décembre 2007, Crédit Agricole S.A. et Intesa Sanpaolo ont annoncé le rachat par Crédit Agricole S.A. de la participation d'Intesa Sanpaolo dans Agos. Celui-ci devrait intervenir courant 2008, portant la participation du Groupe à 100 % du capital d'Agos.

En France, la coopération avec les réseaux s'intensifie. Le montant des encours gérés avec les Caisses régionales progresse en 2007 de 14,3 %.

Le produit net bancaire de l'activité crédit à la consommation s'élève à 2 517 millions d'euros, en progression de 15 % par rapport à 2006. 45 % de ce PNB est réalisé à l'international, contre 36 % en 2006.

L'essentiel de la progression est attribuable à l'intégration de FGAFS, qui contribue au produit net bancaire à hauteur de 258 millions d'euros en 2007. Pour sa part, le crédit à la consommation en France est pénalisé par un effet taux défavorable, la hausse des taux de refinancement n'étant pas systématiquement répercutée sur les taux clients.

Les charges d'exploitation s'établissent à 1 275 millions d'euros, en hausse de 18 % par rapport à 2006. Cette progression provient principalement des évolutions de périmètre. La hausse des charges est, par ailleurs, en lien avec le développement de l'activité.

Le résultat brut d'exploitation de l'activité crédit à la consommation s'établit donc à 1 242 millions d'euros, en progression de 12 % sur l'année.

En matière de **crédit-bail**, les premiers résultats de la stratégie lancée fin 2006 ont été recueillis en 2007. L'année a été marquée par un bon niveau d'activité dans tous les métiers, avec un volume de production annuel de 4,8 milliards d'euros, en hausse de 10 % par rapport à l'année précédente. L'activité est toujours en forte croissance à l'international, grâce, notamment, au développement de la filiale EFL en Pologne.

Conformément au plan à moyen terme, Crédit Agricole Leasing a, en 2007, poursuivi la conquête de domaines à forte valeur ajoutée. En crédit-bail immobilier, de belles opérations ont été réalisées, telles que le financement du chaix d'un grand cru bordelais. Crédit Agricole Leasing a, par ailleurs, confirmé ses positions dans le financement du développement durable et dans le financement du secteur public grâce à deux accords de financement signés en sa faveur avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe (BEC) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI). À l'international, le Groupe a consolidé ses positions, grâce à l'activité de la succursale espagnole et au dynamisme de la filiale polonaise. Au 31 décembre 2007, l'international réalise 19 % du PNB de l'activité.

En 2007, Crédit Agricole Leasing a, en outre, renforcé la compétitivité de certains de ses métiers. En matière de crédit-bail mobilier et de location, des progressions notables ont été constatées dans le domaine de l'industrie, en particulier sur le marché des remorques et semi-remorques, le marché nautique et les machines outils. La production de location opérationnelle informatique progresse également grâce à d'excellents résultats dans le secteur des logiciels.

Toujours dans la ligne de son plan de développement, Crédit Agricole Leasing a fait de sa pénétration des réseaux de distribution du Groupe un facteur clé de succès. Ainsi, l'activité avec le réseau des Caisses régionales a progressé en 2007, aussi bien sur les métiers du crédit-bail mobilier que ceux du crédit-bail immobilier.

La dynamique du métier de crédit-bail se traduit par un résultat brut d'exploitation en hausse de 2,7 % par rapport à 2006, à 79 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation évolue favorablement, s'établissant à 66,9 %, contre 68,7 % en 2006.

En ce qui concerne l'activité d'**affacturation**, 2007 a été marquée par les succès d'Eurofactor qui demeure *leader* en France dans un marché très dynamique et poursuit sa croissance à l'international. Pour accompagner ce développement, Eurofactor investit dans un nouveau système d'information.

En 2007, le chiffre d'affaires factoré a progressé de 17,4 % par rapport à 2006. La progression des filiales à l'international a été de 13,8 %.

Le produit net bancaire du métier s'établit à 222 millions d'euros en 2007, en hausse de 9,2 % par rapport à 2006. Cette évolution est due à l'effet favorable des volumes (augmentation de l'encours financé) et de l'environnement des taux, malgré des coûts de refinancement plus élevés.

Les charges d'exploitation sont en légère progression par rapport à 2006 (+ 0,5 %). Elles s'établissent à 129 millions d'euros.

Du fait de la progression des charges inférieure à celle du produit net bancaire, le résultat brut d'exploitation s'inscrit en forte hausse en 2007, à 93 millions d'euros, soit une progression de 24,2 %.

Au total, le produit net bancaire du pôle Services financiers spécialisés s'établit à 2 977 millions d'euros, en progression de 12,9 % par rapport à 2006. Les charges suivent la même progression, à 1 577 millions d'euros au 31 décembre 2007 (+ 13,5 %), accompagnant le développement de l'activité. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 1 400 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation demeure quasiment stable, à 53,0 %.

Le coût du risque augmente de 16,6 %, s'établissant à - 491 millions d'euros au 31 décembre 2007. Cette évolution est essentiellement attribuable à l'effet périmètre. Hors celui-ci, la croissance serait ramenée à 6,5 %.

Le résultat net part du Groupe ressort à 595 millions d'euros, en progression de 28,5 % sur 2006, qui intégrait cependant une dépréciation de l'écart d'acquisition sur Crédit Agricole Leasing pour un montant de 63 millions d'euros. Hors impact de cette dépréciation, la progression du résultat net part du Groupe sur l'année est de 13,1 % portant le rendement des fonds propres alloués à 19,5 %.

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

5. Gestion d'actifs, assurances et Banque privée

Dans un contexte difficile (forte volatilité des marchés, crise de liquidité, remontée de l'aversion au risque...), le pôle Gestion d'actifs, assurances et Banque privée enregistre de bonnes performances tant au plan de l'activité commerciale qu'au plan des résultats opérationnels ; en 2007 par rapport à 2006, le produit

net bancaire progresse de + 11,2 % et le résultat d'exploitation de 14,7 %. Le résultat net du pôle intègre en outre la plus-value résultant du dénouement de la *joint-venture* italienne CAAM Sgr, filiale conjointe de Crédit Agricole Asset Management et Intesa Sanpaolo ; en conséquence, sa contribution au résultat du Groupe s'accroît fortement (+ 22,8 %).

(en millions d'euros)	2007	2006*	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	4 306	3 873	+ 11,2 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 803)	(1 680)	+ 7,3 %
Résultat brut d'exploitation	2 503	2 193	+ 14,1 %
Coût du risque	4	(7)	n.s.
Résultat d'exploitation	2 507	2 186	+ 14,7 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	8	46	- 82,5 %
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	215	0	n.s.
Résultat avant impôts	2 730	2 232	+ 22,3 %
Impôt sur les bénéfices	(782)	(657)	+ 19,0 %
RÉSULTAT NET	1 948	1 575	+ 23,7 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 899	1 547	+ 22,8 %

* Par rapport aux chiffres antérieurement publiés, les comptes de 2006 ont été modifiés au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires : le montant des gains ou pertes nets sur autres actifs au 31/12/2006 a été réduit de 20 millions d'euros (cf. note 1.2 de l'annexe aux états financiers).

À fin 2007, les encours gérés au sein du pôle, nets des doubles comptes, représentent 614,4 milliards d'euros. La collecte globale atteint 36,6 milliards d'euros dont 10 milliards d'euros en gestion d'actifs, 5,7 milliards d'euros en Banque privée et 21 milliards d'euros en assurance-vie.

En gestion d'actifs, les encours gérés par Crédit Agricole Asset Management Group et BFT représentent 525 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Le Groupe figure ainsi en gestion d'actifs parmi les cinq premiers acteurs en Europe continentale (source IPE, décembre 2007) et au 1^{er} rang en France (source Fininfo-Europerformance, décembre 2007).

En dépit d'un contexte de crise des marchés financiers et boursiers mondiaux qui s'est amplifié à partir de l'été 2007, les actifs sous gestion se sont développés de 23,5 milliards d'euros sur l'année (+ 4,7 %) à périmètre constant c'est-à-dire après scission des activités italiennes.

Cet accroissement résulte pour partie d'un impact favorable des valorisations entre fin 2006 et fin 2007 (+ 13,6 milliards d'euros). Il s'explique aussi par la poursuite d'une collecte nette élevée de près de 10 milliards d'euros après des rachats d'environ 10 milliards d'euros au cours du second semestre concentrés pour l'essentiel sur les produits spécialisés (notamment les fonds de performance absolue de la gamme VaR, très liquides) et dans une moindre mesure sur les fonds actions.

En France, les actifs commercialisés ont augmenté de 10,4 milliards d'euros sur l'année à 440,6 milliards d'euros fin 2007.

Le Groupe confirme en outre le développement du réseau à l'international. En Italie, conformément aux engagements pris dans le cadre de la fusion Intesa Sanpaolo, le dénouement de la

joint-venture CAAM Sgr entre Crédit Agricole Asset Management et Intesa Sanpaolo S.p.A. a été finalisé fin décembre 2007 avec le rachat par Intesa Sanpaolo des activités correspondant aux 65 % de Nextra Investment Management cédés par Banca Intesa à Crédit Agricole S.A. en décembre 2005. Avec, au 31 décembre 2007, 14,3 milliards d'euros d'actifs sous gestion et plus de 26 milliards d'euros d'actifs commercialisés, la nouvelle entité "Crédit Agricole Asset Management SGR" constitue le premier opérateur étranger en Italie. La stratégie de distribution repose désormais sur quatre piliers majeurs : les réseaux Cariparma et FriulAdria acquis en 2007, les réseaux des distributeurs externes souvent partenaires du Groupe (Intesa Sanpaolo par exemple), la clientèle Banque privée, ainsi que la clientèle des investisseurs institutionnels.

Après la scission des activités italiennes, les encours commercialisés par les entités internationales du Groupe s'élèvent à 84,4 milliards d'euros au 31 décembre 2007, en hausse de 18,4 % sur un an (à périmètre constant).

En 2007, Crédit Agricole Asset Management Group a créé une succursale à Francfort (CAAM Deutschland) pour ancrer durablement sa présence sur cette place financière et accélérer le développement sur les marchés allemand et autrichien. Il a ouvert une filiale à Montréal et un nouveau bureau de représentation à Pékin. Il renforce les équipes commerciales de son bureau d'Abu Dhabi et crée une *joint-venture* en partenariat avec la banque Saudi Al Fransi (BSF) en Arabie Saoudite afin de bénéficier pleinement du potentiel de croissance du Moyen-Orient. En outre, après avoir ouvert, début 2007, un bureau de représentation à Sydney, CAAM Group affirme sa présence en Australie en y créant, début 2008, une filiale à 100 % "Crédit Agricole Asset Management Australia Ltd". Ces entités ne sont pas consolidées dans les comptes au 31 décembre 2007.

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, IDEAM, société de gestion dédiée à l'investissement socialement responsable, devient filiale à 100 % de Crédit Agricole Asset Management Group après le rachat des 10 % du capital non détenu. Grâce notamment à l'émergence du PERCO, le Groupe consolide aussi ses positions en épargne salariale, avec, en fin d'année, 16,9 milliards d'euros d'encours sous gestion.

Après avoir obtenu, fin juin dernier, l'agrément de l'AMF en tant que société de gestion de portefeuille habilitée à gérer des OPCl (Organisme de Placement Collectif en Immobilier), Crédit Agricole Asset Management Real Estate (CAAM RE) est l'une des premières sociétés de gestion à lancer un produit OPCl destiné à une clientèle d'institutionnels (CAAM OPCl France Régions Dynamic). Il attend l'agrément pour diffuser son premier produit pour les particuliers haut de gamme.

Dans le domaine des **services financiers aux institutionnels**, le groupe CACEIS, consolidé par intégration proportionnelle à 50 % dans les comptes de Crédit Agricole S.A., enregistre des succès commerciaux et de bons résultats financiers.

La société renforce sa présence internationale. Ainsi de nombreuses modifications de périmètre sont intervenues en cours d'exercice. Après la sortie, en décembre 2006, de CACEIS Bank Espana (ex Ixis Urquijo), le périmètre enregistre notamment :

- le changement de méthode de consolidation de CACEIS Fastnet (suite au rachat des parts de CAAM) intégrée proportionnellement à 46,5 % fin 2007 (contre une consolidation globale à 57,4 % en 2006) ;
- l'acquisition fin novembre d'Olympia Capital International et ses filiales, groupe spécialisé dans l'administration de fonds alternatifs (près de 70 milliards de dollars de fonds domiciliés aux Bermudes, aux îles Caïmans, aux îles Vierges britanniques, en Irlande et aux États-Unis) ;
- la reprise par CACEIS, en toute fin d'année, de Financial Services Markets Bank GmbH, filiale de HypoVereinsbank (HVB) en charge de ses activités de conservation. L'acquisition de cette entité, renommée CACEIS Bank Allemagne, représente une étape majeure du développement international de CACEIS. Ses résultats seront consolidés par intégration proportionnelle à partir de 2008.

En termes d'activité, l'année 2007 s'analyse en deux temps : d'une part un premier semestre marqué par une forte croissance des encours (+ 125 milliards d'euros en conservation et + 67 milliards d'euros en administration) et, d'autre part, un second semestre affecté par l'évolution des marchés financiers. Au total, sous l'effet principal de la croissance externe, les encours se sont développés de 21,5 % sur un an (+ 4,8 % à périmètre constant). Les encours en conservation atteignent 2 272 milliards d'euros fin 2007, en hausse de 486 milliards d'euros sur un an et les encours sous administration 944 milliards d'euros, en développement de 83 milliards d'euros. CACEIS est ainsi l'un des premiers acteurs européens de l'administration de fonds et figure dans le Top dix des conservateurs mondiaux (source Globalcustody).

En **Banque privée**, la fortune gérée s'établit à 96,4 milliards d'euros fin 2007. Au cours de l'exercice, dans un contexte d'attentisme de la clientèle au second semestre (baisse des marchés boursiers, crise du *subprime*), son encours s'est développé de 8,5 milliards

d'euros (+ 9,7 %) malgré l'impact négatif du change dollar/euro supérieur à 2 milliards d'euros affectant particulièrement la Suisse dont 45 % de la fortune est en dollar. Cette augmentation reflète pour partie la croissance externe avec l'acquisition, début juillet, de Bank Sarasin Europe S.A. (+ 2,4 milliards d'euros). Elle reflète en outre la performance des marchés financiers sur la période (+ 2,4 milliards d'euros) et surtout un développement soutenu de la collecte, de 5,7 milliards d'euros.

La Banque privée en France de LCL a poursuivi en 2007 sa politique de redéploiement commercial. En créant une structure dédiée autour de 38 pôles et de 16 sites délocalisés dans les principales agglomérations françaises, LCL réaffirme le caractère stratégique de ce marché pour le développement de ses activités. Ce développement progressif a permis à LCL Banque Privée d'élargir son offre à plus de 90 000 clients.

Dans le même temps, la Banque privée poursuit son déploiement à l'international ; fin 2007, 64 % des encours sont gérés hors de France (les trois quarts en Suisse et au Luxembourg).

CL Miami est devenu Crédit Agricole Miami Private Bank au 1^{er} mai 2007.

Après son acquisition par Crédit Agricole Luxembourg (approuvée par les autorités de contrôle début juillet), Bank Sarasin Europe S.A., filiale luxembourgeoise de Banque Sarasin, opère sous le nom de Crédit Agricole Luxembourg Bank. La filiale, détenue à 98 %, est intégrée globalement dans les comptes de Crédit Agricole S.A. Cette acquisition renforce les activités de Banque privée du Groupe en Europe et place Crédit Agricole Luxembourg parmi les 5 premières banques privées de Luxembourg (avec 14 milliards d'euros d'actifs sous gestion). La fusion des deux entités Crédit Agricole Luxembourg Bank et Crédit Agricole Luxembourg est prévue d'ici mi-2008.

Par ailleurs, Crédit Agricole (Suisse) S.A. a annoncé, fin novembre 2007, la conclusion d'un accord portant sur l'acquisition de la totalité des actions de National Bank of Canada Ltd, filiale de la Banque Nationale du Canada aux Bahamas spécialisée dans la Banque privée internationale.

Dans le domaine de **l'assurance-vie**, 2007 succède à une année 2006 exceptionnelle qui avait bénéficié des transferts en provenance des anciens plans d'épargne-logement dont le régime fiscal avait été modifié fin 2005. Le Groupe enregistre néanmoins une activité soutenue en 2007.

D'une part, à 21 milliards d'euros, le chiffre d'affaires global est en retrait de 14,9 % sur celui, atypique, de 2006 mais il reste supérieur à celui de 2005 à périmètre constant (de + 2,7 %). Outre Predica, BES Vida a réalisé un chiffre d'affaires de 1,6 milliard d'euros (+ 18 %). Sa production, réalisée principalement sur des produits de capitalisation, est réorientée vers des produits de retraite et de prévoyance.

D'autre part, la campagne des "Transferts Fourgous" qui a fortement mobilisé les forces commerciales connaît un grand succès : 11,6 milliards d'euros ont été transférés vers des contrats multisupport (à plus de 95 % sécurisés), soit plus de 60 % des transferts réalisés par les bancassureurs en 2007. Les unités de compte représentent 22 % de la collecte d'épargne de l'année (contre 19 % en 2006).

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

Enfin, le Groupe a développé ses relais de croissance. Les réseaux des Caisses régionales et de LCL ont réalisé une belle performance dans le domaine de la prévoyance décès avec notamment l'offre Garantie Obsèques et le contrat Prévilion. À l'international, Crédit Agricole S.A. a obtenu, en juin 2007, l'agrément pour créer une compagnie d'assurances-vie au Japon (2^e marché mondial d'assurance-vie). "Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd", non consolidée en 2007, distribuera via des réseaux bancaires partenaires japonais des produits d'épargne-retraite en unités de compte. Cette opération marque une étape importante dans la stratégie d'internationalisation des activités du pôle initiée il y a 2 ans au Portugal et qui se met en place dans tous les pays où son réseau de distribution a été acquis, notamment en Italie, en Grèce, en Serbie, en Pologne et en Égypte.

Au total, les provisions mathématiques atteignent 182 milliards d'euros, en hausse de 8 % sur un an. Avec 174,9 milliards d'euros, Predica confirme sa place de 1^{er} bancassureur et 2^e assureur en France.

Sur le marché des **assurances IARD**, la dynamique du Groupe reste très forte. Portée par les excellents résultats commerciaux des réseaux au cours des deux précédents exercices, la progression du chiffre d'affaires total atteint 25,7 % par rapport à 2006, à 1 865,2 millions d'euros. Alors que la croissance organique est déjà élevée (+ 16,4 % dont +14,6 % pour Pacifica, + 26 % pour Finaref et + 17,7 % pour Bes Seguros), Pacifica a acquis, fin septembre 2007, la totalité du capital des Assurances Fédérales IARD (AF IARD) en reprenant les 60 % détenus par les AGF.

Les réussites commerciales sont importantes sur les contrats traditionnels automobiles et multirisque habitation mais aussi sur les nouvelles offres lancées en 2007. En particulier, sur le marché des professionnels, l'activité est en croissance marquée (+ 36 %) portée par l'excellent démarrage de la multirisque professionnelle. La santé des particuliers enregistre aussi une croissance forte (+ 22 % à périmètre constant) et en multirisque habitation, la mise en marché de la nouvelle offre, début 2007, permet à la production d'augmenter de 10 %.

En 2007, le portefeuille de Pacifica ressort en progression de 10,9 % sur un an (à périmètre constant) ; avec l'apport d'AF IARD, il approche 6,6 millions de contrats.

Fort de cet accroissement de sa base de développement, Pacifica entend renforcer son déploiement commercial en assurances dommages dans le réseau LCL qui distribuera, dès 2008, ses produits Automobile, Multirisque habitation, Garantie des accidents de la vie et Santé.

Le Groupe internationalise rapidement ses activités d'IARD, d'une part au travers de ses entités à l'étranger et d'autre part en créant de nouvelles implantations dans le monde. Ainsi, Emporiki Assurances en Grèce et Crédit Agricole Assicurazioni en Italie démarreront leur activité commerciale au 1^{er} semestre 2008. Finaref développe déjà, depuis l'Irlande, des produits d'assurance des emprunteurs auprès de partenaires dans 14 pays européens. Il dispose par ailleurs d'un bureau de représentation à Milan et ouvre deux autres bureaux à Madrid et Francfort.

Au plan des résultats financiers, AF IARD, auparavant consolidée par mise en équivalence à 40 %, a fusionné avec Pacifica le 28 décembre 2007 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

La dynamique commerciale de l'ensemble des métiers du pôle se traduit par une augmentation sensible du produit net bancaire du pôle de 11,2 % (+ 10,1 % à périmètre inchangé) à 4 306 millions d'euros. Compte tenu de l'évolution des charges d'exploitation de + 7,3 %, le résultat brut d'exploitation ressort en croissance de 14,1 % sur un an (+ 12,0 % à périmètre inchangé) à 2 503 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation poursuit son amélioration de 1,5 point sur un an et ressort au niveau particulièrement bas de 41,9 %.

Le résultat des entreprises mises en équivalence passe de 46 millions d'euros en 2006 à 8 millions d'euros en 2007 suite aux changements de méthodes de consolidation des filiales d'assurances portugaises (Bes Vida et Bes Seguros) et d'AF IARD consolidées en 2007 par la méthode globale (impact - 39 millions d'euros).

Le résultat sur autres actifs enregistre la plus-value (220 millions d'euros) résultant du dénouement de la *joint-venture* CAAM Sgr, filiale conjointe de Crédit Agricole S.A. et d'Intesa Sanpaolo.

Le résultat net, part du Groupe, du pôle atteint 1 899 millions d'euros, en hausse de 22,8 % sur celui de 2006 ; cette performance intègre une dépréciation sur un produit en cours de montage (107 millions d'euros d'impact net) comptabilisée au troisième trimestre. Le ROE atteint 24,7 %.

6. Banque de financement et d'investissement

Après un premier semestre de croissance mondiale, l'année 2007 s'est achevée dans un contexte de crise financière internationale qui a affecté les performances du pôle.

(en millions d'euros)	2007	2006*	Variation 2007/2006	2007**	Variation 2007/2006**
Produit net bancaire	2 781	5 456	- 49,0 %	6 001	+ 10,0 %
Charges d'exploitation et amortissements	(3 537)	(3 321)	+ 6,5 %	(3 537)	+ 6,5 %
Résultat brut d'exploitation	(756)	2 135	n.s.	2 464	+ 15,4 %
Coût du risque	(957)	10	n.s.	(75)	n.s.
Résultat d'exploitation	(1 713)	2 145	n.s.	2 389	+ 11,4 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	135	160	- 15,2 %	135	- 15,2 %
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	(1)	(17)	- 94,1 %	(1)	n.s.
Résultat avant impôts	(1 579)	2 288	n.s.	2 523	+ 10,3 %
Impôt sur les bénéfices	767	(577)	n.s.	(603)	+ 4,6 %
RÉSULTAT NET	(812)	1 711	N.S.	1 920	+ 12,3 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(904)	1 645	N.S.	1 827	+ 11,2 %

* Les comptes 2006 ont été modifiés au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires.

** Hors pertes liées à la crise.

L'année 2007 s'est déroulée dans un environnement marqué par la dégradation continue des marchés de structurés de crédit : crise du marché hypothécaire américain, affaiblissement de la situation des rehausseurs de crédit, ralentissement des opérations de LBO. À cette tendance lourde se sont ajoutées une forte volatilité des marchés actions, l'appréciation du cours des matières premières et, enfin, la dévalorisation du dollar qui a perdu environ 10 % de sa valeur par rapport à l'euro en un an.

La crise des marchés de structurés de crédit s'est traduite, au niveau de la Banque de financement et d'investissement, par une perte de 2,7 milliards d'euros en résultat net.

L'impact négatif de 4,1 milliards d'euros sur le résultat avant impôt recouvre :

- des dépréciations sur ABS et CDO résidentiels américains : - 2,2 milliards d'euros ;
- des réfactions pour risques de contrepartie sur garants *monolines* : - 1,2 milliard d'euros ;
- des provisions pour risques de contrepartie en coût du risque : - 807 millions d'euros sur le *monoline* ACA et - 75 millions d'euros d'autres dépréciations ;
- un profit dû à la réévaluation des émissions structurées à la juste valeur : 188 millions d'euros ;

Il en résulte, en 2007, un résultat net part du Groupe de la Banque de financement et d'investissement de - 904 millions d'euros, intégrant également une perte de *trading* isolée de 230 millions d'euros aux États-Unis constatée au 3^e trimestre.

L'effet de la crise sur la Banque de financement et d'investissement occulte cependant les performances du pôle.

En effet, hors impact de la crise, le produit net bancaire, qui s'élève à 2 781 millions d'euros, aurait atteint 6 001 millions d'euros, soit une hausse de 10 %, grâce aux bonnes performances des financements structurés.

La hausse des charges d'exploitation de 6,5 % s'explique par la poursuite des investissements dans certains métiers et dans les infrastructures technologiques et les systèmes de contrôles. Les effectifs moyens ont, en outre, progressé de 5,5 % d'une année sur l'autre.

Après trois années favorables, le coût du risque enregistre une charge nette de 75 millions d'euros, hors les dépréciations liées à la crise, traduisant une dégradation, toujours limitée, du risque de contrepartie. L'encours de provisions collectives s'établit à 1 168 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 1 125 millions d'euros un an auparavant.

Le résultat d'exploitation s'établit à - 1 713 millions d'euros mais aurait atteint 2 389 millions d'euros hors impact de la crise, en croissance de plus de 11 %.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, constituée pour sa quasi-totalité par la contribution de la Banque Saudi Al Fransi, diminue de 15,2 % en 2007, sous l'effet principalement de la baisse du dollar, après une très forte croissance de 33 % l'année précédente.

Compte tenu de ces éléments, en dehors des impacts de la crise, le résultat net part du Groupe s'élèverait, en 2007, à 1 827 millions d'euros, en hausse de plus de 11 %.

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

LA BANQUE DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	2007	2006*	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	2 300	2 135	+ 7,8 %
Charges d'exploitation et amortissements	(935)	(875)	+ 7,0 %
Résultat brut d'exploitation	1 365	1 260	+ 8,3 %
Coût du risque	(104)	10	n.s.
Résultat d'exploitation	1 261	1 270	- 0,7 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	130	159	- 17,8 %
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	(1)	(5)	- 80,0 %
Résultat avant impôts	1 390	1 424	- 2,4 %
Impôt sur les bénéfices	(277)	(342)	- 19,2 %
RÉSULTAT NET	1 113	1 081	+ 3,0 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 072	1 043	+ 2,8 %

* Les comptes 2006 ont été modifiés au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires.

La Banque de financement continue d'améliorer ses performances opérationnelles et financières en 2007 malgré une conjoncture un peu moins favorable au second semestre.

Elle préserve le niveau de rentabilité de ses actifs pondérés dans un volume d'affaires en forte croissance et maintient un niveau d'efficacité opérationnelle particulièrement satisfaisant avec un coefficient d'exploitation de 40,7 % contre 41,0 % en 2006.

Le produit net bancaire progresse de près de 8 % sur un an, malgré une activité de syndication ralentie au cours du deuxième semestre ayant entraîné une décote de 55 millions d'euros des encours restant à placer.

S'appuyant toujours sur des positions de premier ordre, les financements structurés enregistrent globalement une progression

de leurs revenus de 20 % (hors décote sur encours de syndication) et contribuent pour 61 % au produit net bancaire de la Banque de financement. La dynamique commerciale a été particulièrement soutenue en commerce international, financements d'acquisitions et financements de projets.

Les activités de banque commerciale tant en France qu'à l'international ont connu également une progression sensible de leurs revenus commerciaux (+ 20 %) mais celle-ci a été impactée par l'absence d'opérations de restructurations de créances en 2007.

La charge du risque traduit principalement le renforcement des provisions collectives.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 1 072 millions d'euros en progression de 2,8 % par rapport à celui de 2006.

LA BANQUE DE MARCHÉS ET D'INVESTISSEMENT

(en millions d'euros)	2007	2006*	Variation 2007/2006	2007**	Variation 2007/2006**
Produit net bancaire	481	3 321	- 85,5 %	3 701	+ 11,4 %
Charges d'exploitation et amortissements	(2 602)	(2 446)	+ 6,4 %	(2 602)	+ 6,4 %
Résultat brut d'exploitation	(2 121)	875	n.s.	1 099	+ 25,6 %
Coût du risque	(853)	0	n.s.	29	n.s.
Résultat d'exploitation	(2 974)	875	n.s.	1 128	+ 28,9 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	5	1	X 5	5	X 5
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	0	(12)	n.s.	0	n.s.
Résultat avant impôts	(2 969)	864	n.s.	1 133	+ 31,2 %
Impôt sur les bénéfices	1 044	(234)	n.s.	(327)	+ 39,6 %
RÉSULTAT NET	(1 925)	630	N.S.	806	+ 27,9 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(1 976)	602	N.S.	754	+ 25,5 %

* Les comptes 2006 ont été modifiés au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires.

** Hors pertes liées à la crise.

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

Les revenus de la Banque de marchés et d'investissement ont été lourdement pénalisés par les pertes et dépréciations d'actifs consécutives à la crise du marché hypothécaire américain, dont les éléments ont été décrits ci avant. Il en résulte un produit net bancaire de 481 millions d'euros pour l'année 2007.

Hors impacts de la crise, les revenus de la Banque de marchés et d'investissement s'élèvent à 3 701 millions d'euros en progression de 11,4 % sur un an.

Les revenus des marchés de capitaux croissent de 22 % après retraitements des pertes de l'activité de crédits structurés. Forts d'une dynamique commerciale soutenue, les activités de dérivés de taux, dérivés actions, émissions de titres de dettes, et change ont enregistré une progression significative de leurs revenus. Le second semestre a été par ailleurs favorable aux activités de trésorerie.

2007 constitue à nouveau une très bonne année pour le courtage. Les revenus des courtiers sont en hausse de 29 % et encore de 21 % avant plus values réalisées sur les cessions de sièges de bourse. Cette très bonne performance est tirée par CLSA en Asie dont la hausse des revenus est remarquable en 2007 (+ 38 %), par

CA Cheuvreux (+ 10 %) et par l'activité sur dérivés listés de Calyon Financial (+ 8 %) devenue Newedge début 2008.

La banque d'investissement a connu une forte croissance de son activité de conseil et d'assistance dans la gestion de haut de bilan des corporates (produits de dérivés actions) et a maintenu un niveau élevé de revenus en primaire actions.

Les charges d'exploitation sont en hausse de 6,4 % reflétant la poursuite d'investissements ciblés notamment chez les courtiers, et le renforcement des infrastructures de marchés.

La très forte dégradation du coût du risque traduit la montée du risque de contrepartie sur ces activités, et au cas spécifique, la dépréciation de l'assureur *monoline* ACA.

Hors pertes liées à la crise, le résultat net part du Groupe ressort à 754 millions d'euros en hausse de 25,5 % par rapport à celui de l'année 2006.

En incluant les pertes sur les marchés de structurés de crédit, et après la constatation d'un actif d'impôt différé corrélatif à ces dépréciations, la Banque de marchés d'investissement présente une perte nette de 1 976 millions d'euros.

7. Gestion pour compte propre et divers

(en millions d'euros)	2007	2006*	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	390	(255)	n.s.
Charges d'exploitation et amortissements	(1 332)	(845)	+ 57,7 %
Résultat brut d'exploitation	(942)	(1 100)	- 14,3 %
Coût du risque	(34)	30	n.s.
Résultat d'exploitation	(976)	(1 070)	- 8,6 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	85	88	- 4,8 %
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	1 101	36	n.s.
Résultat avant impôts	210	(946)	n.s.
Impôt sur les bénéfices	599	391	+ 53,6 %
RÉSULTAT NET	809	(555)	N.S.
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	663	(763)	N.S.

* Par rapport aux chiffres antérieurement publiés, les comptes de 2006 ont été modifiés au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires : le montant des gains ou pertes nets sur autres actifs au 31/12/2006 a été réduit de 29 millions d'euros (cf. note 1.2 de l'annexe aux états financiers).

Les résultats 2007 du pôle Gestion pour compte propre et divers enregistrent plusieurs événements exceptionnels qui rendent difficile la comparaison avec les exercices précédents.

Ils intègrent la traduction financière de la fusion Banca Intesa - San Paolo IMI, intervenue le 1^{er} janvier 2007, qui entraîne la constatation d'un résultat de dilution de 1 097 millions d'euros et celle de la cession d'une partie de la participation de Crédit Agricole S.A. dans le nouveau groupe Intesa Sanpaolo qui a dégagé des plus-values de 472 millions d'euros en 2007.

Ces opérations ayant pour conséquence la déconsolidation de la participation de Crédit Agricole S.A. dans Intesa Sanpaolo S.p.a. depuis le 1^{er} janvier 2007, le pôle Compte propre et divers enregistre aussi les dividendes (222 millions d'euros) perçus au premier semestre 2007 au titre de la participation résiduelle (5,4 %) de Crédit Agricole S.A. dans ce groupe.

Par ailleurs, le coût total du plan de compétitivité 2007-2010 de la banque LCL présenté mi 2007 (601 millions d'euros après impact complémentaire de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008) étant réparti au prorata des réductions de charges planifiées, 412 millions d'euros sont supportés par le pôle Gestion pour compte propre et divers.

L'année 2007 a été très active pour le **Private equity**. De nouveaux fonds ont été lancés via Crédit Agricole Private Equity (CAPE) : Capenergie (105 millions d'euros), PPP/Infrastructure (500 millions d'euros), Fonds de Fonds VC Israel (50 millions de \$), Co-investissement (100 millions d'euros), FCPI LCL (25 millions d'euros) et en gestion conseillée auprès de tiers (850 millions d'euros).

À fin décembre, l'encours des participations gérées s'élève à 2,8 milliards d'euros, en hausse de 16 % sur un an.

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

Ces activités génèrent un produit net bancaire de 147 millions d'euros en 2007 traduisant cette activité soutenue. Il reflète les produits de participations et revenus de portefeuille de placements, les commissions de gestion et les gains nets sur le portefeuille à la juste valeur. Son repli de 18 millions d'euros sur celui de 2006 s'explique par la baisse des marchés financiers.

Compte tenu d'une hausse des charges (+ 17 millions d'euros à 44 millions d'euros) et du coût du risque (+ 9 millions d'euros à 13 millions d'euros), le résultat net, part du Groupe, ressort à 84 millions d'euros.

Hors les activités de Private equity, le produit net bancaire du pôle passe de - 420 millions d'euros en 2006 à + 243 millions d'euros en 2007. Il inclut les produits mentionnés ci-dessus liés à Intesa (plus values de cession et dividendes). À l'inverse, il intègre de moindres revenus exceptionnels liés aux reprises de provisions consécutives au changement de fiscalité intervenu fin 2005 sur les anciens plans l'épargne-logement (95 millions d'euros en 2007 contre 247 millions d'euros en 2006).

Hors ces éléments atypiques, et malgré l'accroissement (+7,8 %) des coûts de financement lié aux récentes acquisitions à l'international, le produit net bancaire s'accroît de 145 millions d'euros sur celui de 2006 principalement grâce à une augmentation des revenus des portefeuilles et de la gestion ALM.

Outre la provision (412 millions d'euros) liée au plan de compétitivité de LCL, les charges d'exploitation sont en augmentation de 7,0 %, une quarantaine de millions d'euros de compléments de provisions pour retraites anticipées chez LCL dans le cadre du plan de retraite 2006-2007 ayant été comptabilisés au premier trimestre 2007.

Le résultat des sociétés mises en équivalence, 85 millions d'euros, enregistre pour l'essentiel le résultat de la participation dans Eurazéo ; en 2007, il prend en compte un ajustement négatif de 24 millions d'euros sur le résultat définitif de l'exercice 2006 d'Intesa (mis en équivalence).

Le résultat net sur autres actifs recouvre la plus value de dilution sur Intesa suite à la création du nouveau groupe Intesa Sanpaolo S.p.a. pour 1 097 millions d'euros.

» BILAN CONSOLIDÉ DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Fin 2007, le total du bilan du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 1 414,2 milliards d'euros contre 1 260,5 milliards d'euros un an avant, enregistrant une croissance de + 12,2 % soit de 153,7 milliards d'euros.

Cette progression du bilan s'explique pour l'essentiel par le développement de l'activité du Groupe. Elle résulte aussi pour partie (2,6 %) des nouvelles entrées dans le périmètre de consolidation résultant de la croissance externe du Groupe (Cariparma FriulAdria et Interbank principalement). À l'inverse, l'évolution des taux de change (dépréciation des principales devises notamment du dollar, yen et franc suisse, par rapport à l'euro) entre fin 2006 et fin 2007 minore très légèrement (moins de 1 %) sa progression.

Au total, à périmètre et taux de change constants, le bilan augmente de 128,8 milliards d'euros soit de 10,2 % sur un an.

► Actif du bilan

Les principaux postes de l'actif sont constitués des actifs financiers en valeur de marché par résultat (32 %), des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (22 %) et sur la clientèle (21 %) et des actifs financiers disponibles à la vente (12 %). L'ensemble de ces postes contribue pour 76,5 % soit 117,6 milliards d'euros à l'accroissement de l'actif du bilan.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le montant total des actifs financiers enregistrés à la juste valeur par résultat représente 459 milliards d'euros. L'essentiel du portefeuille (93 %) est constitué de titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte d'une réelle

intention de transaction. Il s'agit principalement d'opérations de pension (pour 94,8 milliards d'euros), de titres de transaction sous forme d'obligations et autres titres à revenu fixe (pour 85,6 milliards d'euros) ou d'actions et autres titres à revenus variables (pour 29 milliards d'euros) ainsi que d'instruments financiers dérivés (pour 175,4 milliards d'euros).

Le portefeuille contient par ailleurs des titres (7 %) dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte d'une option prise par le Groupe ; il s'agit pour l'essentiel (29,2 milliards d'euros) des actifs représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurances dont l'accroissement de 23,3 % par rapport à 2006 est lié également au succès de la collecte sur ces supports.

Globalement, les instruments financiers en juste valeur par résultat sont en hausse de 9,8 % d'une année sur l'autre. Leur évolution résulte de deux facteurs, le développement de l'activité d'une part et l'effet valorisation des actifs d'autre part. La hausse affichée des instruments financiers dérivés (+ 39,8 %) illustre une croissance des soldes comptables de ces instruments ; le traitement comptable en IFRS ne permettant que peu de compensation entre les justes valeurs positives, à l'actif, et négatives, au passif, sur dérivés avec une même contrepartie. Le risque de crédit afférent à ces instruments est en fait moindre, puisqu'existent en général des accords de compensation entre Calyon et ses contreparties.

À l'inverse, la dégradation des marchés financiers et boursiers entre les deux exercices pèse sur l'évolution des portefeuilles de titres. Les titres détenus à des fins de transaction sous forme d'obligations sont en réduction de 13 milliards d'euros à 85,6 milliards d'euros en 2007 contre 98,5 milliards d'euros en 2006 de même que les actions et autres titres à revenus variables qui diminuent de 6,4 milliards d'euros.

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

Les opérations de pension, réalisées pour l'essentiel par Calyon, sont en repli de 3,9 milliards d'euros. Ces activités de pension sont essentiellement concentrées sur Paris qui représente 79 % des encours.

L'accroissement de 24,9 % sur un an des actifs financiers en juste valeur par résultat sur option reflète le succès de la collecte sur les contrats en unités de compte des activités d'assurances ainsi que la hausse de la revalorisation des OPCVM.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Cette catégorie enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif, à revenus fixes ou déterminables, corrigés des dépréciations éventuelles. L'encours global dépasse 620 milliards d'euros ; il enregistre une très forte augmentation de près de 15 % par rapport à 2006 soit + 80,3 milliards d'euros.

L'encours des prêts et créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit-bail) s'élève à 302,4 milliards d'euros au 31 décembre 2007 en croissance de 54,3 milliards d'euros sur l'exercice (+ 21,9 %). Cette forte augmentation résulte pour partie (+ 9,4 %) de l'intégration du groupe Cariparma FriulAdria (23,4 milliards d'euros). Elle traduit aussi le dynamisme de l'activité crédit à la clientèle des métiers du Groupe tant en France qu'à l'international dans un contexte de forte demande de crédit de la part des agents économiques (particuliers et entreprises notamment). Ainsi, les encours de la Banque de financement de Calyon se sont accrus de 16,7 % soit + 17 milliards d'euros, ceux du réseau LCL en France de 10,6 % soit 6,3 milliards d'euros, ceux du groupe Sofinco dans le crédit à la consommation de 18,8 % soit 5 milliards d'euros.

L'essentiel de la progression des créances sur la clientèle concerne les "autres concours à la clientèle" qui se développent de 34,5 milliards d'euros ainsi que les comptes ordinaires débiteurs (+ 23,9 milliards d'euros). Les provisions pour dépréciation des crédits à la clientèle augmentent de 12,5 % (soit + 950 millions d'euros) en lien avec les entrées dans le périmètre (+ 400 millions d'euros) et avec l'activité (les crédits bruts augmentent de 21,6 %). Elles incluent 2,2 milliards d'euros de provisions collectives.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 318 milliards d'euros au 31 décembre 2007, en progression de 8,9 % soit + 26 milliards d'euros sur l'exercice. Ils incluent principalement les opérations internes au Groupe pour 230 milliards d'euros qui recouvrent notamment les comptes et avances à terme de Crédit Agricole S.A. en faveur des Caisses régionales. La composition de ce poste reflète les mécanismes financiers qui régissent les relations entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales. Sa forte augmentation en 2007 (+ 10 % soit + 20,6 milliards d'euros) traduit le développement de l'activité de crédit des Caisses régionales.

Les opérations avec les établissements de crédit hors Groupe représentent 88,4 milliards d'euros ; elles s'accroissent de 6,5 % sur un an (soit + 5,4 milliards d'euros). Deux postes aux évolutions inverses expliquent cette augmentation : d'une part, les comptes et prêts s'accroissent de 7,6 milliards d'euros ; d'autre part, les opérations de prises en pension diminuent de 2,5 milliards d'euros sur la période.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente (nets de dépréciations) se sont réduits de 3,8 milliards d'euros entre les 31 décembre 2006 et 2007 pour représenter 169,7 milliards d'euros. Ils sont constitués d'obligations, d'actions et d'effets publics et valeurs assimilées, qui ne sont comptabilisés ni en valeur de marché par résultat, ni détenus jusqu'à l'échéance, et évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. 2,4 milliards d'euros ont été comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur les titres et les créances disponibles à la vente. Les gains nets latents sur les actifs financiers disponibles à la vente s'établissent à 6,0 milliards d'euros après impôts.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Cette catégorie est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Leur montant est passé de 18 milliards d'euros au 31 décembre 2006 à 21,1 milliards d'euros au 31 décembre 2007 (+ 17,4 %).

Participations dans les sociétés mises en équivalence

Le montant des participations dans les sociétés mises en équivalence passe de 17,2 milliards d'euros en 2006 à 14,4 milliards d'euros en 2007 après la déconsolidation d'Intesa.

Les écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont en hausse de 2,7 milliards d'euros à 18,6 milliards d'euros, compte tenu des investissements complémentaires réalisés au cours de l'exercice (Cariparma FriulAdria, groupe CACEIS, AF Iard, Interbank, principalement) et de la cession de Nextra.

► Passif du bilan

Le passif du bilan regroupe principalement les passifs financiers à la juste valeur par résultat (24 %), les dettes envers les établissements de crédit (12 %) et la clientèle (27 %), les dettes représentées par un titre (13 %), les provisions techniques des contrats d'assurance (14 %) qui représentent dans leur ensemble plus de 90 % du passif hors capitaux propres.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Le montant total des passifs financiers à la juste valeur par résultat représente 332,6 milliards d'euros. Ce portefeuille est constitué d'instruments de dette évalués par nature en juste valeur à la date d'arrêté comptable en contrepartie du compte de résultat. Il se compose d'instruments financiers dérivés de transaction (pour 172,8 milliards d'euros), d'opérations de pension (pour 106,5 milliards d'euros), d'opérations de vente à découvert (pour 26,5 milliards d'euros) et de dettes représentées par un titre (pour 26,2 milliards d'euros).

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

Le total des passifs financiers à la juste valeur par résultat est en forte croissance de 11,9 % d'une année sur l'autre (soit + 35,3 milliards d'euros). Celle-ci résulte de l'augmentation (+ 52,8 milliards d'euros, soit + 44 %) de la juste valeur négative des instruments dérivés principalement de taux d'intérêt, de crédits, sur actions et indices boursiers.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle dépassent 559 milliards d'euros ; elles se développent de plus de 74 milliards d'euros sur l'année (+ 15,3 % par rapport à 2006).

Les dettes envers les établissements de crédit, qui incluent les opérations internes au groupe Crédit Agricole pour 20,1 milliards d'euros (mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.) sont en croissance de près de 38 milliards d'euros (+ 28,2 %). L'essentiel de cette augmentation concerne les comptes et emprunts (+ 28,5 milliards d'euros) et les titres donnés en pension (+ 4,5 milliards d'euros).

Pour leur part, les dettes envers la clientèle s'élèvent à 387,2 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Leur croissance de 36,4 milliards d'euros sur l'exercice (+ 10,4 %) reflète le développement de l'activité de collecte bancaire des entités du groupe Crédit Agricole S.A. tant en France qu'à l'international ainsi que l'acquisition du réseau italien. En outre, du fait des mécanismes financiers internes au groupe Crédit Agricole, la collecte d'épargne des Caisses régionales (livrets, épargne-logement, bons et comptes à terme, PEP...) est centralisée au bilan de Crédit Agricole S.A. ; elle en représente 43 % soit plus de 167 milliards d'euros. L'augmentation des dettes envers la clientèle porte essentiellement sur les comptes ordinaires créditeurs (17 milliards d'euros à 71,6 milliards d'euros), ainsi que sur les autres dettes envers la clientèle (dépôts à terme, bons de caisse et d'épargne...) qui se développent de 16,4 % passant à 97,6 milliards d'euros en 2007 en liaison avec la bonne tenue de la collecte de la banque de détail en France (LCL et Caisses régionales) sur ces produits. Les opérations données en pension s'accroissent de 6,2 milliards d'euros à 15,8 milliards d'euros. À l'inverse, les placements sur les produits d'épargne à régime spécial sont en léger repli de 1,2 milliard d'euros sous l'effet de la décollecte sur les plans d'épargne-logement.

La répartition géographique des ressources illustre le développement international du Groupe ; la part des dettes envers la clientèle étrangère représente plus de 30 % en 2007 contre moins de 16 % il y a 3 ans.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (hors celles en juste valeur par résultat cf. note 7.2.) se sont développées de 14,9 milliards d'euros (+ 9,1 %) au cours de l'exercice pour représenter 177,7 milliards d'euros au 31 décembre 2007, le Groupe ayant accru de 17 milliards d'euros son recours au marché sous forme d'emprunts obligataires.

Provisions techniques des contrats d'assurance

Pour leur part, les provisions techniques des contrats d'assurance, d'un montant de 198,2 milliards d'euros, se sont accrues de 12 milliards d'euros sur l'exercice (+ 6,4 %) sous l'effet du développement de l'activité de Predica et de Pacifica, les filiales d'assurance-vie et non vie du Groupe. Les passifs d'assurance sont toujours pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS en vigueur à la date d'arrêté.

Fonds propres

Les capitaux propres, part du Groupe, du groupe Crédit Agricole S.A. (y compris le résultat de l'exercice et avant distribution du dividende de 2007) s'élèvent en fin d'exercice à 40,7 milliards d'euros en augmentation de 6 372 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit + 18,6 %). Cette croissance s'explique principalement par deux éléments :

- les deux augmentations de capital réalisées au cours de l'année (dont une réservée aux salariés du Crédit Agricole) pour un montant de 4 490 millions d'euros ;
- le résultat de la période (4 044 millions d'euros),

diminués de la distribution des dividendes au titre de 2006 (- 1 614 millions d'euros après déduction des dividendes perçus par les Caisses régionales et les filiales).

Avec les intérêts minoritaires (5,8 milliards d'euros) et les dettes subordonnées (22,8 milliards d'euros), **les fonds propres** bruts atteignent 69,3 milliards d'euros, en augmentation de 5,8 milliards d'euros par rapport à 2006 ; les dettes subordonnées émises dans le cadre de la gestion du passif de Crédit Agricole S.A. étant en diminution de 1,6 milliard d'euros.

» RATIOS PRUDENTIELS

► Ratio européen de solvabilité du groupe Crédit Agricole S.A.

Conformément à la réglementation bancaire, le groupe Crédit Agricole S.A. calcule le ratio de solvabilité européen depuis sa cotation le 14 décembre 2001, et l'établit actuellement sur une base trimestrielle.

Il est présenté dans le tableau ci-après qui détaille les risques du groupe Crédit Agricole S.A. mesurés en équivalent risque de crédits (après pondération liée à la contrepartie) et le niveau des fonds propres réglementaires, calculé conformément aux Règlements du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) relatifs au ratio de solvabilité (n° 91-05) et aux fonds propres (n°90-02) modifiés.

(en milliards d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Risques		
Risques de crédit	319,9	248,1
Risques de marché	25,2	15,5
Risques de taux	7,9	4,8
Risques de variation des titres de propriété	0,8	0,6
Risques de règlement	0,3	0,4
Risques de change	1,7	0,8
Risques sur les matières premières	0,1	0,0
Risques évalués par modèle interne	14,4	8,9
TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS	345,1	263,6
Fonds propres disponibles		
Tier 1	28,0	21,6
Tier 2	16,0	18,8
Tier 3	0,8	0,9
Déductions	- 15,1	- 18,2
TOTAL DES FONDS PROPRES DISPONIBLES	29,7	23,1
Ratio de solvabilité Tier 1	8,1 %	8,2 %
Ratio de solvabilité global	8,6 %	8,8 %

Au 31 décembre 2007, le **ratio CAD/RSE** du groupe Crédit Agricole S.A. s'établit à 8,6 % contre 8,8 % au 31 décembre 2006. Le ratio de solvabilité sur noyau dur (*Tier 1*) s'inscrit à 8,1 % contre 8,2 % au 31 décembre 2006. Depuis le 31 décembre 2006, les ratios s'entendent après application de la réforme des conglomérats financiers.

L'évolution des différentes composantes du ratio s'analyse comme suit :

- les encours pondérés s'élèvent à 345 milliards d'euros au 31 décembre 2007, en progression de plus de 81 milliards d'euros (+ 31 %) sur l'exercice. Les risques de crédit progressent de près de 72 milliards d'euros sur la période (+ 29 %) reflétant pour l'essentiel l'intégration des acquisitions italiennes, ainsi que la croissance organique de la Banque de financement et d'investissement. Les risques de marché, après avoir été en recul au premier semestre du fait d'une diminution des risques évalués par modèle interne (pleine utilisation du modèle de Value at Risk de Calyon), enregistrent en fin d'exercice, en raison de la crise, une hausse significative ;
- les fonds propres durs (*Tier 1*) s'élèvent à 28 milliards d'euros au 31 décembre 2007 en hausse de plus de 6 milliards d'euros, du fait du résultat conservé sur la période, de deux augmentations de capital, l'une, d'un montant de 4 milliards d'euros, réalisée en début d'année dans le public, l'autre d'un montant de 0,5 milliard d'euros, réalisée en décembre auprès des salariés. Plusieurs émissions de *lower Tier 1* d'un montant de 2,2 milliards d'euros ont également été réalisées au cours de l'exercice. Ces augmentations de fonds propres ont contribué au remboursement de l'avance en compte courant d'associés faite par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. fin 2006 (anticipation de l'augmentation de capital) et au financement des écarts d'acquisitions enregistrés en 2007 ;
- les fonds propres complémentaires (*Tier 2*) diminuent de 2,8 milliards d'euros à 16 milliards d'euros, sous l'effet notamment des tombées d'échéance et remboursements de dette subordonnée ;
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (*Tier 3*) diminuent à 0,8 milliard d'euros ;
- les déductions, quant à elles, diminuent de 3,1 milliards d'euros, principalement en raison de la déconsolidation d'Intesa.

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

► Gestion du capital de Crédit Agricole S.A.

Au sens de la réglementation prudentielle, les actions de préférence sont traitées comme des fonds propres de base. Depuis 2003, les titres super subordonnés sont considérés prudemment comme du *Tier 1*.

Crédit Agricole S.A. mène régulièrement des opérations d'augmentation de capital réservée aux salariés ; ce fut le cas en 2003, 2005 et 2007. En outre, le résultat de Crédit Agricole S.A. non distribué constitue des réserves et augmente de fait les capitaux propres.

Il convient de noter également que toute augmentation de *Tier 1* libère un potentiel pour des augmentations de fonds propres complémentaires (*Lower Tier 1* et *Tier 2*).

► Réforme des ratios de solvabilité

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les obligations déclaratives liées à l'entrée en vigueur de la Directive européenne applicable aux conglomérats se traduisent pour le groupe Crédit Agricole S.A. par :

- la production d'un ratio bancaire "hors assurance" éliminant au numérateur et au dénominateur la contribution des compagnies d'assurance ;
- la surveillance complémentaire de la couverture par les fonds propres consolidés du cumul des exigences de fonds propres bancaires et de marge de solvabilité des compagnies d'assurance.

Dans la suite du projet de transposition en France du dispositif européen CRD (2006-48-CE et 2006-49 CE), l'arrêté du 20 février 2007 a défini les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement". Conformément à ses dispositions, le groupe Crédit Agricole S.A. a intégré en 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD. Cette directive arrête les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Plus particulièrement, la gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole S.A. est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudeniels exigés par la Commission Bancaire (au sens du règlement n° 90-02).

Jusqu'au 1^{er} janvier 2008, tous les établissements peuvent continuer de déclarer leurs ratios sous le format CAD/RSE (ratio de solvabilité européen) qui a seul valeur légale.

À compter du 1^{er} janvier 2008, le ratio CRD a valeur légale. Toutefois, les banques continueront à calculer le ratio CAD dans le cadre de la phase de calcul parallèle, puisque le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;

- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

À compter du 30 juin 2007, le Crédit Agricole, dans le cadre de la phase de calcul parallèle préalable à la mise en œuvre du nouveau ratio, communique semestriellement à la Commission bancaire son ratio CRD aux différents niveaux de déclaration requis, et dans le format réglementaire COREP défini par cette dernière.

► Modalités de traitement des intérêts minoritaires en passage à Bâle 2

Les conséquences de la mise en œuvre de Bâle 2 sont :

- très positives pour les Caisses régionales, Bâle 2 créant chez elles un excédent supplémentaire de fonds propres prudeniels ;
- globalement négatives pour Crédit Agricole S.A. en raison de la déduction en *Tier one* de la moitié de la valeur des participations bancaires minoritaires.

Le Schéma mis en place comprend un double dispositif : l'émission d'actions de préférence et une solution interne au Groupe.

- L'émission d'actions de préférence pour augmenter les fonds propres de Crédit Agricole S.A. a été autorisée par la loi en 2004 et reconnue spécifiquement par la réglementation prudentielle fin 2006.

Moins dilutives que des actions ordinaires pour le même effet prudentiel, elles seront proposées en placements interne et externe, intégralement garantis par les Caisses régionales.

- La solution interne au Groupe consiste à transférer des déductions de Crédit Agricole S.A. vers les Caisses régionales pour réduire l'exigence de fonds propres chez Crédit Agricole S.A. Cette solution, baptisée "*Switch*", a été validée par la Commission bancaire ; elle permet de transférer vers les Caisses régionales la partie la plus extrême du risque que Crédit Agricole S.A. supporte au titre de ses participations dans les Caisses régionales, risque par essence très diversifié.

Le coût pour Crédit Agricole S.A. (rémunération pour les Caisses régionales) est assis sur les spreads de marché du mix des instruments subordonnés *Lower Tier 1* et *Lower Tier 2* auxquels équivaut le schéma "*Switch*" et la valorisation équitable sera garantie par une évaluation par un tiers indépendant.

Le chiffrage global du besoin en fonds propres :

- suite au passage à Bâle 2, le besoin en Tier 1 s'élève à 7,1 milliards d'euros (5,5 au titre des participations dans les Caisses régionales, 1,6 au titre des participations minoritaires hors Groupe). Ce besoin sera couvert par :
 - 3,6 milliards d'euros d'actions de préférence,
 - 1,25 milliard d'euros de "*Switch*" (valeur en équivalent *Tier one* du schéma "*Switch*"),

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

- 2,25 milliards d'euros de ressources propres correspondant à l'excédent de fonds propres,
 - accumulé au 31/12/2007 (ratio *Tier one* à 8,1 %),
 - libéré dans le cadre du passage à Bâle 2 (gain de 1 milliard d'euros sur le traitement prudentiel des Assurances),
 - disponible sous forme de potentiels d'émission de *Lower Tier One* non encore utilisés.

Le calendrier de mise en œuvre est le suivant :

- l'ensemble des opérations s'étalera jusqu'à fin 2008, une fois voté l'amendement législatif rendant plus faciles les émissions d'actions de préférence. Durant la période intermédiaire, les Caisses régionales effectueront une avance en compte courant de 3,6 milliards d'euros.

» PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre parties liées au 31 décembre 2007 sont décrites dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 "Cadre général – Parties liées".

» CONTRÔLE INTERNE

Dans le cadre issu de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, il appartient au Président du Conseil d'administration de rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, sur base consolidée.

Ce rapport, rendu public dans les conditions prévues par l'Autorité des marchés financiers et intégré au présent document, en pages 16 à 33, comporte deux parties :

- la première, relative aux travaux du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ;
- la deuxième partie du rapport rassemble quant à elle des informations sur les principes d'organisation des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise et surveillance des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Y sont décrits notamment les dispositifs de contrôle permanent, de prévention et contrôle des risques de non-conformité et de contrôle périodique.

» TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

► Perspectives 2008

Début 2008, la crise dépasse le cadre pur et simple du *subprime*. La question de la transmission du choc financier à l'économie réelle se pose avec plus d'acuité, laissant planer l'idée d'une possible récession mondiale. Mais le *policy mix* américain se veut réactif et pragmatique. Si l'économie américaine montre des signes clairs d'affaiblissement en début d'année, un rebond est possible dès le deuxième semestre grâce aux effets induits des stimuli monétaire et budgétaire.

Ainsi, le scénario central est celui d'un freinage très sérieux mais sans rupture aux États-Unis, assorti d'une croissance molle en Europe et d'un ralentissement graduel de l'activité ailleurs, et notamment dans les pays émergents.

Aux États-Unis, le premier semestre devrait être critique, la croissance flirtant avec la récession. Le *policy mix* américain va rester très actif. La Réserve fédérale a abaissé de 5,25 % à 3 % son taux directeur entre septembre 2007 et janvier 2008. Entre 50

et 100 points de base supplémentaires de baisse sont attendus courant 2008. Une relance budgétaire de l'ordre de 150 milliards de dollars aura des effets visibles sur la croissance à partir du milieu de l'année. En moyenne annuelle, la croissance en 2008 s'afficherait autour de 1,8 % après 2,2 % en 2007.

En Europe, la croissance ralentira sous l'effet de divers facteurs (freinage américain, resserrement en cours des conditions d'accès au crédit, envolée de l'euro et du prix des matières premières et plus ou moins grande résistance des marchés immobiliers européens) ; elle pourrait revenir à 1,6 % dans la zone euro. Dans ce contexte, la BCE pourrait se montrer pragmatique et baisser ses taux par deux fois courant 2008, avec un premier geste dès le deuxième trimestre.

La croissance de l'économie française devrait être légèrement en retrait par rapport à celle de 2007 (qui était de 1,9 %). Elle pourrait être soutenue par la demande intérieure, et la consommation des ménages en particulier, les effets retardés de l'amélioration du marché du travail et les différentes mesures du "package fiscal"

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

continuant à faire progresser le revenu disponible. S'agissant de la dynamique de l'investissement, si les perspectives de débouchés au niveau domestique resteront globalement favorables, l'environnement international et les conditions de financement le seront moins.

Les marchés financiers pourraient entrer dans une phase de progressive normalisation à la mi-année, même si la crise laissera sans doute quelques cicatrices. Les taux longs devraient remonter graduellement, ce qui devrait s'accompagner d'une repentification des courbes de taux un peu partout, surtout aux États-Unis compte tenu du relâchement monétaire consenti. Le dollar devrait retrouver un peu de fermeté en 2008, une fois les fortes inquiétudes sur la croissance américaine dissipées.

Pour le Groupe

Le panorama bancaire, perturbé par la crise financière internationale, doit faire face à une modification en profondeur des comportements des consommateurs ainsi qu'à une consolidation bancaire de niveau mondial. Face à cet environnement de plus en plus complexe et particulièrement instable, le Groupe se définit comme **"un groupe d'entrepreneurs engagés et responsables, qui construit, en équipe, pour ses clients et ses actionnaires un leader européen à dimension mondiale de la banque et de l'assurance"**.

Il dispose d'acquis sur lesquels il peut capitaliser et qui lui permettent d'envisager avec confiance les défis des prochaines années : ses métiers ont tous des positions solides au plan européen voire mondial ; une véritable dynamique d'industrialisation des plateformes a été enclenchée ; enfin, il a acquis un véritable savoir-faire en matière d'intégration qui augure de sa capacité à gérer son développement à l'international de manière très performante.

► Événements récents

Les événements suivants ont été annoncés postérieurement à la clôture de l'exercice 2007 :

Lancement opérationnel de Newedge, filiale de courtage de Société Générale et Calyon

Communiqué de presse du 2 janvier 2008

Société Générale et Calyon ont conclu aujourd'hui la fusion, annoncée le 8 août 2007, des activités de courtage exercées par leurs filiales respectives Fimat et Calyon Financial. Ceci rend effectif le lancement opérationnel de Newedge, leader mondial de l'exécution et du *clearing* sur produits dérivés listés. L'objectif des deux actionnaires est d'introduire en Bourse la nouvelle entité dans un délai de 18 à 24 mois.

Newedge est détenue conjointement à 50/50 par Société Générale et Calyon. Le Président, Marc Litzler, Directeur général de Calyon et le Vice-Président, Philippe Collas, Directeur général adjoint de Société Générale en charge des gestions d'actifs et des services aux investisseurs, sont nommés pour une période de deux ans, avec une alternance entre Société Générale et Calyon.

Patrice Blanc, Président Directeur général de Fimat, est nommé Directeur général de Newedge et Richard Ferina, Directeur général de Calyon Financial, est nommé Directeur général délégué.

Newedge offre à sa clientèle une gamme complète de services de compensation et d'exécution pour les options et contrats à terme de produits financiers et de matières premières ainsi que pour les produits de taux, de change, les actions et les matières premières traitées de gré à gré (OTC). Newedge propose également un ensemble de services à valeur ajoutée tels que le *prime brokerage*, le financement d'actifs, une plateforme électronique de négociation et de routage d'ordres, du *cross-margining*, le traitement et le *reporting* centralisé des portefeuilles clientèle.

Newedge permet à sa clientèle institutionnelle d'accéder à plus de 70 marchés dans le monde. Ses effectifs comptent près de 3 000 collaborateurs répartis sur 25 places financières mondiales et son siège est situé à Paris.

Succès de la cession par Crédit Agricole S.A. de sa participation dans Suez

Communiqué de presse du 14 janvier 2008

Comme annoncé, Crédit Agricole S.A. a procédé ce jour à la cession de sa participation directe dans le capital de Suez. Cette cession a été réalisée, à hauteur de 24 558 219 actions (1,88 % du capital de Suez), dans le cadre d'une procédure de placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels, dirigée par Calyon en tant que seul Coordinateur Global et Deutsche Bank, ensemble les Chefs de file - Teneurs de livre.

Cette opération a été favorablement accueillie par les investisseurs. Le prix a été fixé à 45 euros par action Suez. Crédit Agricole S.A. a également consenti aux Chefs de file - Teneurs de livre une option de surallocation portant sur 2 455 821 actions de Suez (soit 10 % du montant du placement) exerçable au plus tard le 13 février 2008.

L'impact de cette opération sur le résultat net 2008 de Crédit Agricole S.A. devrait dépasser les 500 millions d'euros.

Newedge : Un nouvel acteur dans le monde du courtage

Extrait du communiqué de presse du 22 janvier 2008

Newedge, acteur mondial de premier plan dans les services de courtage, présente aujourd'hui à la presse les raisons qui ont conduit à sa création ainsi que ses axes et perspectives de développement. À cette occasion, Newedge dévoile également son identité visuelle, son positionnement, sa campagne publicitaire de lancement et son site Internet (www.newedgegroup.com), illustrant sa stratégie de marque innovante.

Newedge, détenue conjointement à 50/50 par Société Générale et Calyon, la Banque de financement et d'investissement du groupe Crédit Agricole, est le fruit de l'alliance entre les sociétés de courtage Fimat et Calyon Financial. Marc Litzler, Directeur général de Calyon, et Philippe Collas, Directeur général adjoint de Société Générale, occuperont respectivement, pour les deux années

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

à venir, la Présidence et la Vice-Présidence de Newedge. Ces fonctions seront exercées en alternance, en rotation tous les deux ans, par Société Générale et Calyon. Patrice Blanc, précédemment Président et Directeur général de Fimat, occupe le poste de Directeur général de Newedge ; Rick Ferina, précédemment Président et Directeur général de Calyon Financial, occupe celui de Directeur général adjoint.

Tout en ayant un mode de fonctionnement indépendant, Newedge bénéficie de la qualité de la notation de Société Générale et de Calyon. Fort de son statut bancaire, Newedge offre la garantie d'une solidité financière à ses clients, notamment en matière de financement et sur l'activité de *cross-margining*. La complémentarité des deux anciennes sociétés combinées en termes de produits, de services et de présence géographique, donne à Newedge une base de revenus particulièrement diversifiée qui devrait lui permettre de renforcer sa compétitivité et la qualité de ses résultats à venir.

Ayant une position dominante dans son cœur de métier - Futures Commission Merchant (FCM) – Newedge se classe parmi les 5 premiers acteurs mondiaux de l'exécution et de la compensation sur l'ensemble des 10 plus importantes Bourses d'échanges. Sur une base pro forma, Newedge a généré en 2007 plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires et exécuté plus de 5 millions de contrats par jour en moyenne.

La stratégie de Newedge est de répondre aux besoins croissants de ses clients. Autour d'une offre classique sur les contrats à terme, les options, les produits sur actions, devises, taux et en matière de produits traités de gré à gré (OTC), Newedge propose à sa clientèle un ensemble de services à valeur ajoutée dans les domaines de l'exécution, de la compensation et du *prime brokerage*. Fort de sa position dominante sur son métier de FCM, Newedge a pour ambition de diversifier son offre de services de *prime brokerage* à de nouvelles classes d'actifs (dont les actions, les produits de taux, les devises et les matières premières) et de développer de nouvelles activités à partir de sa plate-forme électronique de négociation.

Newedge s'appuie sur un puissant réseau international de 25 implantations dans 17 pays, et offre à ses clients l'accès à plus de 70 marchés dans le monde. Les 3 000 collaborateurs de Newedge sont présents sur des places stratégiques afin de pouvoir répondre, 24 heures sur 24, aux attentes de leurs clients – institutions financières, *hedge funds*, gérants d'actifs, professionnels de marché et grandes entreprises.

Crédit Agricole Asset Management Group confirme son ancrage et sa volonté de développement en Italie avec sa nouvelle filiale Crédit Agricole Asset Management SGR

Extrait du communiqué de presse du 6 février 2008

Crédit Agricole Asset Management SGR a présenté, ce jour, sa nouvelle structure organisationnelle, faisant suite au dénouement de la *joint-venture* entre Intesa Sanpaolo S.p.A. et Crédit Agricole.

Filiale de Crédit Agricole Asset Management Group (CAAM Group), acteur majeur de la gestion d'actifs en Europe, Crédit

Agricole Asset Management SGR représente, désormais, plus de 26 milliards d'euros et, à ce titre, constitue le 1^{er} opérateur étranger en Italie.

Outre le cœur de son activité, qui consiste à gérer des fonds communs de placement et le fonds de pension ouvert "SecondaPensione", Crédit Agricole Asset Management SGR intègre dans son dispositif les sociétés suivantes :

- Crédit Agricole Alternative Investment Products Group SGR (CA AIPG SGR), 2^e acteur⁽¹⁾ de la place, spécialisé dans la multi-gestion alternative ;
- CAAM Real Estate Italia SGR, qui gère, notamment, les fonds immobiliers CAAM RE Italia et CAAM RE Europa ;
- Selezione e distribuzione SIM, société de distribution.

Crédit Agricole Asset Management Group affirme sa présence en Australie, avec le lancement de : "Crédit Agricole Asset Management Australia"

Extrait du communiqué de presse du 14 février 2008

Considérant le fort potentiel du marché australien et le développement de sa base de clientèle locale, Crédit Agricole Asset Management Group (CAAM Group) a décidé de renforcer sa présence dans ce pays. Après avoir ouvert, début 2007, un bureau de représentation à Sydney, CAAM Group vient, ainsi, de créer une filiale à 100 % : Crédit Agricole Asset Management Australia Ltd (CAAM Australia).

Le lancement de CAAM Australia souligne l'engagement du Groupe envers l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et sa confiance dans le secteur de la gestion d'actifs locale. Depuis l'année dernière, les encours sous gestion y ont, ainsi, affiché une progression permettant d'atteindre près de A\$1,2 milliards (€726m).

CAAM Group annonce, également, la nomination, en Australie, de John Maragiannis, en tant que Directeur de la distribution. Avant de rejoindre CAAM Australia, celui-ci était Directeur commercial institutionnel chez Crédit Suisse Asset Management (CSAM), depuis mars 2006 ; il avait exercé, précédemment, la fonction de commercial dédié à la clientèle institutionnelle chez Schroder Investment Management.

Sous l'autorité du responsable Pays, Richard Borysiewicz, John Maragiannis aura en charge la vente et les relations clients, auprès des investisseurs institutionnels et des distributeurs.

Création de la "Grameen - Crédit Agricole Microfinance Foundation"

Extrait du communiqué de presse du 18 février 2008

Crédit Agricole S.A., en partenariat avec le Professeur Muhammad Yunus, prix Nobel de la Paix 2006, annonce la création de la Fondation Grameen Crédit Agricole pour la microfinance dans le monde, et la dote de 50 millions d'euros.

(1) Source : MondoHedge.

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. s'engage résolument dans la lutte contre la pauvreté dans le monde aux côtés du Professeur Muhammad Yunus, fondateur et Président de la Grameen Bank, Prix Nobel de la Paix 2006, en raison de son action en faveur du développement du microcrédit.

Pour accompagner le développement des institutions de microfinance dans les pays en développement ou émergents, Crédit Agricole S.A. a décidé de créer, en partenariat avec Grameen Trust, une fondation spécialisée et de la doter de 50 millions d'euros. Cette fondation, la Fondation Grameen Crédit Agricole pour la microfinance dans le monde, mettra à la disposition des institutions de microfinance une gamme complète de financements, sous forme de crédits, garanties, fonds propres, ainsi qu'une plateforme de conseil, d'échange et d'assistance technique. Elle disposera d'une équipe spécialisée, mise à sa disposition par Crédit Agricole S.A.

Ce même jour, un site dédié à la Fondation Grameen Crédit Agricole pour la microfinance dans le monde sera ouvert en français et en anglais à l'adresse suivante : www.grameen-credit-agricole.org.

Crédit Agricole Asset Management renforce son dispositif au Moyen-Orient, en s'associant à la Banque Saudi Fransi, pour créer une joint-venture en Arabie Saoudite : "Caam Saudi Fransi"

Extrait du communiqué de presse du 20 février 2008

Dans le cadre de sa stratégie de développement au Moyen-Orient, Crédit Agricole Asset Management annonce la création, en partenariat avec Banque Saudi Fransi (BSF), 6^e banque en Arabie Saoudite, d'une *joint-venture* en *asset management* : Caam Saudi Fransi.

Cette *joint-venture* qui a reçu l'agrément des autorités de contrôle locales, est détenue à 60 % par la BSF et à 40 % par CAAM.

Basée à Riyadh, en Arabie Saoudite, Caam Saudi Fransi bénéficie, à la fois, des compétences techniques et des capacités d'innovation du groupe CAAM, et de l'excellente connaissance du marché local de Banque Saudi Fransi.

Composée de plus de 40 collaborateurs, Caam Saudi Fransi offre, à l'attention des clients particuliers, entreprises et institutionnels saoudiens, une gamme complète et évolutive de fonds d'investissement couvrant des OPCVM à la fois conventionnels et conformes à la charia, des services de gestion discrétionnaire, ainsi que des produits structurés.

La présidence de Caam Saudi Fransi sera assurée par Ibrahim Al-Touq, Président de Banque Saudi Fransi. Richard Lepère, précédemment responsable des appels d'offre et relations consultants de CAAM, est nommé Directeur général de la *joint-venture*.

CAAM qui jouit de relations historiques avec l'ensemble des pays du Golfe, dispose, également, d'une présence locale à Abou Dhabi, depuis 1998. Placé sous la responsabilité de Ziad Sikias, ce bureau de représentation a vocation à renforcer les liens avec la clientèle des banques d'investissement, banques commerciales, banques

privées, fonds de pension, compagnies d'assurances et grandes entreprises des pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG).

Par ailleurs, CAAM a récemment nommé, à Abou Dhabi, Christian Lainé, en qualité de responsable de la relation avec les fonds souverains et les entités d'Etat du Moyen-Orient.

CAAM renforce ainsi son dispositif, dans une région dont le potentiel de croissance en fait un de ses axes de développement international stratégiques.

Crédit Agricole S.A. se félicite de la décision de la Banque d'Espagne qui l'autorise à augmenter sa participation dans le capital de Bankinter

Communiqué de presse du 21 février 2008

La Banque d'Espagne autorise ce jour Crédit Agricole S.A. à prendre une participation significative dans le capital de Bankinter. Cette décision permet à Crédit Agricole S.A. de conclure avec Ramchand Bhavnani l'acquisition des 14,66% que celui-ci détient dans le capital de Bankinter. Ce rachat s'ajoute aux 4,75% déjà acquis sur le marché par Crédit Agricole S.A. De plus, la Banque d'Espagne a autorisé Crédit Agricole S.A. à augmenter sa participation dans Bankinter jusqu'aux seuils formulés dans sa demande.

Cette opération est en ligne avec la stratégie de Crédit Agricole S.A. qui vise à développer sa présence sur le marché bancaire européen, et en particulier le marché espagnol.

Crédit Agricole S.A. est extrêmement satisfait de la décision de la Banque d'Espagne et dès à présent, souhaite établir un dialogue constructif et durable avec les autres actionnaires de Bankinter, comme avec le management de la banque.

SYSTEIA Capital Management devient filiale à 100 % de Crédit Agricole Asset Management et désigne son nouveau directeur

Extrait du communiqué de presse du 26 février 2008

Jean-Louis Juchault et David Obert, les deux co-fondateurs de SYSTEIA Capital Management, ont pris la décision de vendre les 22 % qu'ils détenaient dans la société. Ils exercent, ainsi, la promesse d'achat qui leur avait été consentie lors de la création de la société en décembre 2000.

SYSTEIA Capital Management, société de gestion dédiée à la gestion alternative, est désormais, une filiale à 100 % de Crédit Agricole Asset Management (CAAM).

Le Conseil de surveillance de SYSTEIA Capital Management a désigné, ce jour, la nouvelle équipe dirigeante qui est composée de :

- Andrew Watson, Président du directoire ;
- Emmanuel Bourdeix, membre du directoire ;
- Frédéric Fouquet, membre du directoire.

Comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)

>> ANALYSE DES RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (SOCIÉTÉ MÈRE)

Au 31 décembre 2007, le produit net bancaire de Crédit Agricole S.A. (société mère) s'établit à 2 944 millions d'euros, en baisse de 40 millions d'euros par rapport à l'exercice 2006 (2 984 millions d'euros).

Cette quasi stabilité traduit deux évolutions de sens inverse :

- d'une part les revenus des titres à revenus variables, qui recensent notamment les dividendes et produits assimilés, augmentent de 80 millions d'euros par rapport à 2006 pour atteindre 4 231 millions d'euros. Cette progression reflète la croissance des résultats des filiales en 2007 et l'extension du périmètre du Groupe ;
- d'autre part, le coût de refinancement des titres de participation et de filiales s'accroît, sous l'effet en année pleine des acquisitions de 2006 et de celles de l'exercice 2007 (acquisition du groupe Cariparma notamment) ; il s'établit à 1 601 millions d'euros, contre 1 506 millions d'euros en 2006.

Les autres produits nets d'exploitation bancaire s'élèvent à - 125 millions d'euros, contre - 69 millions d'euros en 2006, notamment sous l'effet des frais consécutifs à l'accompagnement des acquisitions récentes.

Les frais de fonctionnement s'établissent à 591 millions d'euros, en baisse de 87 millions d'euros par rapport à 2006. Les frais de personnel comportaient en 2006 une charge de 99 millions d'euros

correspondant au coût de la couverture optionnelle du plan de *stock-options* mis en place à l'automne 2006.

Compte tenu de ces évolutions, le résultat brut d'exploitation s'établit à 2 353 millions d'euros au 31 décembre 2007, en progression de 47 millions d'euros par rapport à l'exercice 2006 (2 306 millions d'euros).

Le coût du risque est une reprise nette de 8 millions d'euros, contre une reprise nette de 28 millions d'euros constatée en 2006.

Le résultat net sur actifs immobilisés est un profit net de 1 982 millions d'euros, comprenant notamment une plus value de 1 857 millions d'euros sur la cession de titres Intesa Sanpaolo.

Les gains fiscaux, résultant des mécanismes de l'intégration fiscale en France dont Crédit Agricole S.A. est tête de groupe, s'élèvent à 602 millions d'euros en 2007, contre 619 millions d'euros en 2006.

Le fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité a été doté de 49 millions d'euros, conformément aux termes de la convention créant ce fonds lors de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

Au total, le résultat net de l'exercice de Crédit Agricole S.A. (société mère) atteint 4 896 millions d'euros, en progression de 1 939 millions d'euros par rapport à 2006 (2 957 millions d'euros).

Comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)

» RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2003	2004	2005	2006	2007
Capital en fin d'exercice	4 420 567 311	4 420 567 311	4 491 966 903	4 491 966 903	5 009 270 616
Nombre d'actions émises	1 473 522 437	1 473 522 437	1 497 322 301	1 497 322 301	1 669 756 872
Opérations et résultat de l'exercice (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires	13 825	14 708	16 945	22 580	27 674
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	539	1 032	1 381	2 116	4 333
Participation des salariés	4	0	0	0	1
Impôt sur les bénéfices	(433)	(383)	(455)	(619)	(602)
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	611	1 249	2 451	2 957	4 896
Bénéfice distribué	800	954	1 407	1 894	2 004 ⁽²⁾
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	0,657	0,960	1,226	1,660	2,955 ⁽²⁾
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,415	0,847	1,636	1,795	2,932 ⁽²⁾
Dividende attribué à chaque action	0,55	0,66	0,94	1,15	1,20 ⁽¹⁾⁽²⁾
Personnel					
Effectif moyen du personnel ⁽³⁾	2 983	2 685	2 882	2 928	3 076
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	165	157	177	189	201
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) (en millions d'euros)	84	81	144	151	123

(1) Montant du dividende net proposé à l'Assemblée générale du 21 mai 2008.

(2) Calcul tenant compte du nombre d'actions émises à la date de l'Assemblée générale du 21 mai 2008 soit 1 669 756 872 actions.

(3) Il s'agit de l'effectif du siège.

» ÉVOLUTION RÉCENTE DU CAPITAL

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social de Crédit Agricole S.A. au cours des cinq dernières années :

Date et nature de l'opération	Montant du capital (en euros)	Nombre d'actions
Capital au 31/12/2002	2 916 629 697	972 209 899
19/06/2003		
Augmentation de capital par création d'actions nouvelles (Conseil d'administration du 10/06/2003)	+ 1 059 857 214 3 976 486 911	+ 353 285 738 1 325 495 637
10/10/2003		
Augmentation de capital réservée aux salariés (Conseils d'administration des 21/05 et 09/09/2003)	+ 75 699 792 4 052 186 703	+ 25 233 264 1 350 728 901
24/11/2003		
Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire (Conseil d'administration du 09/09/2003)	+ 368 380 608	+ 122 793 536
Capital au 31/12/2003	4 420 567 311	1 473 522 437
Capital au 31/12/2004	4 420 567 311	1 473 522 437
26/08/2005		
Augmentation de capital réservée aux salariés (Conseils d'administration des 08/03 et 18/05/2005)	+ 71 399 592	+ 23 799 864
Capital au 31/12/2005	4 491 966 903	1 497 322 301
Capital au 31/12/2006	4 491 966 903	1 497 322 301
06/02/2007		
Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire (Conseil d'administration du 21/11/2006)	+ 449 196 690	+ 149 732 230
05/12/2007		
Augmentation de capital réservée aux salariés (Assemblée générale du 23/05/2007)	+ 68 107 023	+22 702 341
Capital au 31/12/2007	5 009 270 616	1 669 756 872

Depuis le 5 décembre 2007, le capital de Crédit Agricole S.A. s'élève à 5 009 270 616 euros soit 1 669 756 872 actions de 3 euros de nominal. Au cours de l'exercice 2007, il a augmenté de 517 303 713 euros suite à la réalisation de deux augmentations de capital :

- la première, en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription, a été lancée en janvier 2007 (du 4 au 23 janvier) afin d'associer ses actionnaires au projet de croissance de Crédit Agricole S.A. 149 732 230 actions nouvelles ont été émises pour un montant nominal total de 449 196 690 euros (4 milliards

d'euros prime d'émission incluse). Les actions nouvelles ont été admises aux négociations sur le marché Euronext Paris à compter du 6 février 2007 et assimilées aux actions existantes de la Société ; elles portent jouissance au 1^{er} janvier 2006 ;

- la seconde augmentation de capital, réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole, s'est déroulée du 10 au 21 septembre 2007 afin de les associer plus étroitement au développement de la Société. Le 5 décembre, jour du règlement-livraison, elle a permis de créer 22 702 341 actions nouvelles pour un montant nominal de 68 107 023 euros (500 millions d'euros prime incluse).

Comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)

» ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SUR 3 ANS

Le tableau ci-après présente l'évolution de la détention du capital de Crédit Agricole S.A. au cours des trois dernières années :

Actionnaires	Situation au 31/12/2007			Situation au 31/12/2006	Situation au 31/12/2005
	Nombre d'actions	% des droits de vote	% du capital	% du capital	% du capital
SAS Rue La Boétie*	903 090 102	54,50 %	54,09 %	54,73 %	54,73 %
Actions en autodétention**	12 552 962	-	0,75 %	1,01 %	1,76 %
Salariés (FCPE, PEE)	103 761 579	6,26 %	6,21 %	5,63 %	5,83 %
Investisseurs institutionnels	520 433 879	31,40 %	31,17 %	29,77 %	27,05 %
Actionnaires individuels	129 918 350	7,84 %	7,78 %	8,86 %	10,63 %
TOTAL	1 669 756 872	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

* La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

** Actions détenues directement dans le cadre des programmes de rachat placées au bilan de Crédit Agricole S.A. en couverture des options attribuées et au sein d'un contrat de liquidité.

Sur les 3 dernières années, la structure de l'actionariat est restée stable.

Les Caisses régionales, ensemble et de façon pérenne, détiennent la majorité (entre 54 et 55 %) du capital de Crédit Agricole S.A. via la SAS Rue La Boétie.

Jusqu'au début de décembre 2007, la participation des Caisses régionales est restée stable, à 54,7 %, compte tenu de leur participation (via la SAS Rue La Boétie) à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée le 6 février 2007. Elle est ensuite passée de 54,7 % à 54,1 % du capital après l'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole, constatée le 5 décembre 2007.

De fait, suite à cette dernière opération, la participation des salariés au travers des PEE et FCPE s'est accrue de près de 0,6 point passant de 5,6 % au 31 décembre 2006 à 6,2 % au 31 décembre 2007 (avec 103 761 579 actions).

Les investisseurs institutionnels, dont la base s'est sensiblement élargie, ont à nouveau renforcé leur participation de 1,4 point à 31,2 % au 31 décembre 2007 contre 29,8 % en 2006 et 27 % en 2005 au détriment des actionnaires individuels qui ne détiennent plus que 7,8 % contre 10,6 % deux ans auparavant.

» DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'**augmentation de capital** et

de l'utilisation faite de ces délégations pendant l'exercice (Informations requises par l'Ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières) :

Assemblées générales Résolutions	Objet de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration	Durée, plafonds, limites de la délégation	Utilisation faite au cours de l'exercice 2007
Assemblée générale du 17/05/2006 19 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi	Plafonds : ■ le montant total nominal des augmentations de capital ne pourra excéder 4 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant ; ■ le montant nominal des titres de créances donnant accès au capital sera au maximum de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant. Pour une durée de 26 mois. Délégation privée d'effet par l'AG mixte du 23/05/2007 (dans sa 14 ^e résolution)	Emission de 149 732 230 actions nouvelles d'un nominal de 3 € réalisée le 6 février 2007*
Assemblée générale du 17/05/2006 25 ^e résolution	Attribuer des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la Société aux salariés et mandataires sociaux	Plafond : ■ les options attribuées ne pourront donner accès à plus de 2 % du capital social existant. Pour une durée de 38 mois.	2 plans d'option d'achat d'actions ont été mis en place : ■ le 6-10-2006 et ■ le 17-07-2007 (cf. note n° 8.6 de l'annexe comptable)
Assemblée générale du 23/05/2007 14 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi	Plafonds : ■ le montant total nominal des augmentations de capital ne pourra excéder 2,5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant ; ■ le montant nominal des titres de créances donnant accès au capital sera au maximum de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant. Pour une durée de 26 mois.	Aucune
Assemblée générale du 23/05/2007 15 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi	Plafonds : ■ le montant total nominal des augmentations de capital ne pourra excéder : ■ 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission avec un délai de priorité de souscription ; ■ 500 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission sans délai de priorité ; ■ le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis sera au maximum de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant ; ■ le tout dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds fixés à la 14 ^e résolution. Pour une durée de 26 mois.	Aucune
Assemblée générale du 23/05/2007 16 ^e résolution	Augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital social	Plafond : ■ 15 % de l'émission initiale et au même prix ; ■ ce plafond s'impute sur les plafonds globaux fixés dans les 14 et 15 ^e résolutions. Pour une durée de 26 mois.	Aucune
Assemblée générale du 23/05/2007 17 ^e résolution	Emettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors OPE, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi	Plafond : ■ 10 % du capital social ; ■ ce plafond s'impute sur les plafonds globaux prévus aux 14 et 15 ^e résolutions. Pour une durée de 26 mois.	Aucune

Comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)

Assemblées générales Résolutions	Objet de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration	Durée, plafonds, limites de la délégation	Utilisation faite au cours de l'exercice 2007
Assemblée générale du 23/05/2007 18 ^e résolution	Fixer le prix d'émission des actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription	Plafond : ■ 5 % du capital social par an.	Aucune
Assemblée générale du 23/05/2007 19 ^e résolution	Augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi	Plafond : ■ 3 milliards d'euros indépendamment du plafond global fixé aux 14 ^e et 15 ^e résolutions. Pour une durée de 26 mois.	Aucune
Assemblée générale du 23/05/2007 20 ^e résolution	Procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi	Plafond : ■ 150 millions d'euros en nominal. Pour une durée de 26 mois.	Emission de 20 852 755 actions nouvelles de nominal 3 € réalisée le 5 décembre 2007**
Assemblée générale du 23/05/2007 21 ^e résolution	Procéder à des augmentations de capital réservées à la société Crédit Agricole International Employees, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi	Plafond : ■ 40 millions d'euros en nominal. Pour une durée de 18 mois.	Emission de 1 791 819 actions nouvelles de nominal 3 € réalisée le 5 décembre 2007**
Assemblée générale du 23/05/2007 22 ^e résolution	Procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents à un plan d'épargne Groupe aux États-Unis avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi	Plafond : ■ 40 millions d'euros en nominal. Pour une durée de 26 mois.	Emission de 57 767 actions nouvelles de nominal 3 € réalisée le 5 décembre 2007**

* Faisant usage de la subdélégation du Conseil d'administration en date du 21 novembre 2006, le Directeur général a décidé le 28 décembre 2006 de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 449 196 690 euros par émission de 149 732 230 actions nouvelles, de 3 euros de nominal chacune, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette émission a été effectuée dans le cadre de la 19^e résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires de Crédit Agricole S.A. du 17 mai 2006. Cette opération, effective au 6 février 2007, a porté à 4 941 163 593 euros le montant du capital social de Crédit Agricole S.A. et à 1 647 054 531 le nombre d'actions le composant.

** Conformément aux autorisations données par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2007, Crédit Agricole S.A. a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole. 22 702 341 actions nouvelles ont été émises pour un montant nominal de 68 107 023 euros (soit 499,7 millions d'euros prime incluse). Cette émission a été effectuée dans le cadre des 20^e, 21^e et 22^e résolutions de l'Assemblée générale mixte des actionnaires de Crédit Agricole S.A. du 23 mai 2007. Cette opération, effective au 5 décembre 2007, porte à 5 009 270 616 euros le montant du capital social de Crédit Agricole S.A. et à 1 669 756 872 le nombre d'actions le composant.

» ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Crédit Agricole S.A., réunie le 23 mai 2007, a, dans sa 13^e résolution, autorisé le Conseil d'administration à opérer sur les actions de Crédit Agricole S.A. et ce, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003.

► Treizième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les actions de la société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2006, est donnée au Conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Les achats d'actions de la société qui seront réalisés par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la société à détenir plus de dix pour cent (10 %) des actions représentatives de son capital social. Toutefois, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne peut excéder 5 % du capital de la société.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place par la société pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du Conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, ce qui à ce jour correspond à un nombre maximal de 164 705 453 actions, et le

nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du montant du capital.

Le montant total des sommes que la société pourra consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période est de trois (3) milliards d'euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à cinquante (50) euros, étant toutefois précisé que ces actions pourraient être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Cette autorisation est destinée à permettre à la société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la société pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- de consentir des options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- d'attribuer des actions de la Société aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce ;
- de conserver les actions de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ;
- d'assurer l'animation du marché des actions par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- de procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve dans ce dernier cas de l'adoption de la 23^e résolution.

Les opérations effectuées par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat d'actions.

La société pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

Comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)

► Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

Conformément aux articles L. 225-209 et L. 225-211 du Code de commerce, le Conseil d'administration porte à la connaissance de l'Assemblée générale les informations suivantes concernant l'utilisation du programme d'achat d'actions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat ont été destinées :

- à couvrir les engagements pris auprès des salariés, soit dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, soit dans celui du contrat de liquidité des salariés du Crédit Lyonnais ;
- à animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI.

Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31/12/2006	15 144 404
<i>Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés</i>	14 066 168
<i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	1 078 236
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2007	8 347 281
<i>Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés</i>	243 875
<i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	8 103 406
Volume des actions effectivement utilisées à la réalisation de l'objectif poursuivi ⁽¹⁾	
<i>Couverture des engagements pris envers les salariés</i>	3 422 169
<i>Contrat de liquidité (Achats + cessions)</i>	15 619 960
Nombre d'actions éventuellement réallouées à d'autres objectifs	0
Cours moyen d'achat des actions acquises en 2007	27,82 €
Valeur des actions acquises en 2007 évaluée aux cours d'achat	232 256 601 €
Montant des frais de négociation	489 991 €
Nombre de titres cédés au cours de l'exercice 2007	10 938 723
<i>Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés</i>	3 422 169
<i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	7 516 554
Cours moyen des actions cédées en 2007	25,72 €
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31/12/2007	12 552 962
<i>Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés</i>	10 887 874
<i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	1 665 088
Valeur nette comptable unitaire de l'action ⁽²⁾	
<i>Actions acquises en couverture des engagements pris envers les salariés (prix de revient historique)</i>	18,72 €
<i>Actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité (cours de bourse du 31/12/2007)</i>	23,07 €
Valeur nette comptable globale des actions	242 278 281 €
Valeur nominale de l'action	3 €
Pourcentage du capital social détenu par la société au 31/12/2007	0,75 %

(1) Pour la couverture des engagements pris envers les salariés, il s'agit des actions effectivement cédées ou transférées aux bénéficiaires suite aux levées d'options (Crédit Agricole S.A. et LCL), ainsi que des actions cédées dans le cadre de la sur-couverture constatée sur certains plans de stock-options ; pour le contrat de liquidité, il s'agit des actions achetées et cédées dans le cadre du contrat sur la période considérée.

(2) Les actions acquises en couverture des engagements pris envers les salariés sont comptabilisées en titres de placement et valorisées à leur coût d'acquisition ; les actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées en titres de transaction et valorisées à chaque arrêté comptable à la valeur de marché.

>> INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations relatives aux rémunérations, mandats et fonctions des mandataires sociaux, requises par l'article L. 225-102 du Code de commerce, issu de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (dite loi NRE) du 15 mai 2001, par la loi de Sécurité financière du 1^{er} août 2003, et par l'ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004, figurent dans le chapitre "Gouvernance et contrôle interne" en page 35 du document de référence.

L'état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société par des dirigeants de Crédit Agricole S.A., au cours de l'exercice 2007, requis par l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et par l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, figure dans le chapitre "Gouvernance et contrôle interne" en page 48 du document de référence.

Facteurs de risques

En application de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers, cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le Groupe est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 couvre les types de risques suivants* :

- les risques de crédit (comprenant le risque pays) : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe ;
- les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, *spread* de crédit) ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité), y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires (non auditées) sont fournies concernant :

- les risques liés au secteur immobilier résidentiel aux États-Unis ;
- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du Groupe à des procédures civiles ou pénales ;
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et Contrôles Permanents (DRG – Direction des risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est

exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de Responsables des risques et des Contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des risques et des contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- définit et/ou valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- contribue à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournit des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- assure le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité), ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital, est assuré par le département Gestion financière de la Direction des finances Groupe (DFG).

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités actif-passif, auxquels participe la DRG.

Une revue périodique des principaux enjeux en termes de risques de crédit et de risques de marché est organisée par la DRG, à l'occasion des Comités des risques trimestriels, qui se prononce sur les principaux enjeux : politiques de prises de risques, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration. Ces Comités risques couvrent l'ensemble des risques du groupe Crédit Agricole (incluant ceux des Caisses régionales) et sont présidés par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

La DRG informe régulièrement le Comité d'audit de Crédit Agricole S.A. de l'exposition aux risques, des méthodes mises en œuvre pour les mesurer et de ses recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques définies par le Conseil d'administration.

(*) Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2007 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (à l'exception des informations mentionnées "non auditées").

» RISQUE DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés du banking book. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

► I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par Crédit Agricole S.A. et ses filiales doit s'inscrire dans le cadre de stratégies risques approuvées par le Comité des risques Groupe, émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par le Directeur général. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables de risques et de contrôle permanent.

Crédit Agricole S.A. et ses filiales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements (en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements) par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays. Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein de la Banque de financement et d'investissement Calyon afin de réduire les principaux risques de concentration supportés par le groupe Crédit Agricole S.A. L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie comme les dérivés de crédit ou de mécanisme de titrisation permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits auprès des banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés, portage de risque avec Sofaris) constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

► II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficace de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne et sur un avis indépendant d'un représentant de la ligne métier Risques et Contrôle Permanent, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité des risques Groupe et son Président constituent l'instance ultime de décision du Groupe.

Le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris. Sur la Banque de financement et d'investissement, un calcul de rentabilité ex-ante de transaction est réalisé (RAROC).

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1. LES SYSTÈMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Durant l'année 2007, le groupe Crédit Agricole a poursuivi le déploiement et l'amélioration de son dispositif de pilotage des risques de crédit sur base consolidée, en particulier dans la perspective de la mise en œuvre opérationnelle de la réforme Bâle II. Ce dispositif a fait l'objet de missions de vérification par la Commission bancaire, qui ont donné lieu à des demandes d'actions correctives, ces dernières faisant l'objet d'un suivi par l'Inspection générale. Fin 2007, la Commission bancaire a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grandes clientèles pour l'essentiel de son périmètre.

Dans le but d'améliorer constamment son dispositif, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales portent leurs efforts sur trois thèmes majeurs :

- gestion du défaut et des notations internes, qui vise d'une part à assurer la conformité de la définition du défaut et l'uniformité de sa mise en œuvre au sein du Groupe et, d'autre part, à garantir la conformité de l'estimation des paramètres aux exigences bâloises et la fiabilité du processus de notation ;
- gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers porteurs de risque et d'améliorer la gestion transverse des informations sur les tiers, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène

Facteurs de risques

des encours aux portefeuilles bâlois. Ces travaux participent à l'amélioration des données utilisées pour le suivi du risque et pour le calcul réglementaire ;

- processus d'arrêté, qui vise à améliorer le fonctionnement du processus de production du ratio (réalisé sur base trimestrielle depuis l'arrêté de septembre 2005), et notamment à assurer la fiabilité et l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul.

Par ailleurs, les procédures de contrôle ont été renforcées avec le même objectif de fiabilisation : procédure de réconciliation des données comptables et risques, procédure de gestion et d'administration des données, procédures spécifiques de surveillance des notations.

Sur l'année 2008, le groupe Crédit Agricole a choisi de maintenir une organisation projet plus spécifiquement dédiée à l'accompagnement au changement (avec l'entrée en vigueur du dispositif Bâle II), la mise en œuvre des engagements pris vis-à-vis de la Commission bancaire dans le cadre du processus d'autorisation, la coordination des travaux de roll-out (qui concerne le passage en IRB de certaines filiales françaises, ainsi que Cariparma et Emporiki), et enfin, la mise en œuvre des piliers 2 et 3.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, chaque entité a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, les Caisses régionales disposent de modèles communs d'évaluation du risque. Par ailleurs, LCL a mis en conformité ses outils de scoring existants et opérationnels sur son périmètre depuis 1990 (IRPAR, IRPRO). Les filiales de crédit à la consommation (Sofinco, Finaref et Lukas Bank) ont adapté leurs dispositifs de notation aux nouvelles exigences prudentielles. Enfin, les procédures de back-testing des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire sont désormais définies et opérationnelles dans toutes les entités. L'intégration de ces paramètres dans la gestion des risques de chaque établissement se renforce progressivement.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation, utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. D'importants travaux ont été menés depuis 2006 afin d'améliorer la justification et la documentation de ces méthodologies, ainsi que la mise en place de pistes d'audit.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de type Bâle II. En particulier, sur les métiers de Banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risque et de limites.

2.2. MESURE DU RISQUE DE CRÉDIT

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent une approche interne pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple). Ainsi, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Cet add-on est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de la dérive des sous-jacents. Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques de contrepartie par Crédit Agricole S.A. et ses filiales et se différencie de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européen et international de solvabilité ou de déclaration des grands risques.

Par ailleurs, afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie sur les instruments dérivés, les métiers de banque d'investissement de Crédit Agricole S.A., par l'intermédiaire de Calyon, mettent en œuvre le plus souvent des contrats de collatéralisation avec leurs contreparties, en complément des effets de compensation, négociés lors de la documentation préalable à la mise en place des transactions.

3. Dispositif de surveillance

Des règles de division des risques, de fixation des limites et des processus spécifiques d'engagements sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille.

3.1. PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIÉES

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend par groupe de contreparties l'ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe et ses filiales, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier.

Chaque entité opérationnelle transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégories de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés de Crédit

Facteurs de risques

Agricole S.A. et de ses filiales dépassent 300 millions d'euros après effet de netting, font l'objet d'un reporting spécifique à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe en vue d'un suivi par le Comité des risques du groupe.

✓ Fin 2007, les engagements en risque de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales auprès de ses dix plus grands clients non bancaires représentent 3,5 % du portefeuille total (3,9 % au 31 décembre 2006). ✓

Le suivi des grands risques de contrepartie des Caisses régionales est opéré notamment au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2007, garantissait à 50 %, 7,2 milliards d'euros de leurs encours de crédits sur leurs plus grands risques.

3.2. PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier permettent d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations. Des revues de portefeuilles sont également menées par filières économiques. Enfin, la Banque de financement et d'investissement est dotée d'un outil de modélisation de portefeuille lui permettant de tester la résistance de ses portefeuilles en situation de stress.

3.3. PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DÉFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables de risques et contrôle permanent. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles des entités et d'un suivi trimestriel sur base consolidée par le Comité des risques Groupe et le Comité d'Audit.

3.4. PROCESSUS DE SUIVI DES RISQUES SUR BASE CONSOLIDÉE

Le Comité des risques Groupe examine trimestriellement le tableau de bord des Risques réalisé par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe. Ce document offre au Comité une revue détaillée de la situation des risques du Groupe sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée. En complément, des revues périodiques détaillées sont réalisées en Comité des risques Groupe sur les risques bancaires, les risques pays et les principaux risques non bancaires.

Le suivi des risques sur base consolidée a continué de bénéficier sur l'année 2007 de l'apport du déploiement de la réforme Bâle II, notamment en matière d'amélioration des systèmes de notation interne, de la gestion des contreparties sur base consolidée et du périmètre couvert par le système de centralisation des risques.

3.5. IMPACTS DE STRESS SCENARII

Des stress scenarii de crédit sont effectués périodiquement en liaison avec les métiers afin d'évaluer le risque de perte encouru et d'évolution de l'exigence en fonds propres en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier. Les résultats de ces stress tests sont examinés en Comité des risques Groupe.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1. GARANTIES REÇUES ET SÛRETÉS

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le "Comité des normes et méthodologies" (CNM) du groupe Crédit Agricole (application du dispositif CRD mis en œuvre dans le cadre de la réforme Bale 2 du ratio de solvabilité). Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentés notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du Risque de crédit utilisées. La déclinaison opérationnelle – gestion, suivi des valorisations et mise en action – est du ressort des différentes entités.

4.2. UTILISATION DE CONTRATS DE COMPENSATION

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie, Crédit Agricole S.A. et ses filiales appliquent une compensation des expositions de cette dernière. Crédit Agricole S.A. et ses filiales recourent également aux techniques de collatéralisation (dépôt en espèces ou en titres).

4.3. UTILISATION DE DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille (Banking Book), la Banque de financement et d'investissement a recours à des dérivés de crédit conjointement avec un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations. Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédits corporate, la diversification du portefeuille et l'abaissement des niveaux de perte. Les risques liés à ces opérations font l'objet d'un suivi par la Direction des risques de marché de Calyon à l'aide d'un jeu d'indicateurs, dont la VaR pour l'ensemble des opérations liquides d'achat et de vente de protection pour compte propre.

L'encours des protections achetées par Calyon sous forme de dérivés de crédit s'élève en position nominale à 14,7 milliards d'euros au 31 décembre 2007 (12,5 milliards d'euros au 31 décembre 2006) ; le montant notionnel des positions à la vente s'établit quant à lui à 2,0 milliards d'euros (2,6 milliards d'euros au 31 décembre 2006).

Facteurs de risques

► III. Exposition

1. Exposition maximale

Le tableau ci-dessous présente l'exposition maximale des actifs financiers du groupe Crédit Agricole S.A. au risque de crédit. Cette exposition correspond à la valeur comptable des actifs financiers, nette de dépréciations, et avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux.

EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	7.2	400 052	358 064
Instruments dérivés de couverture	4.4	10 622	3 834
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	7.4	130 568	152 413
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au groupe Crédit Agricole)	7.5	88 440	83 076
Prêts et créances sur la clientèle	7.5	302 444	248 145
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7.8	21 136	18 007
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)		953 262	863 539
Engagements de financement donnés	9	171 332	245 387
Engagements de garantie financière donnés	9	100 463	116 429
Provisions - Engagements par signature	7.18	(262)	(286)
Exposition des engagements hors bilan (nets de dépréciation)		271 533	361 530
TOTAL EXPOSITION NETTE		1 224 795	1 225 069

✓ Au 31 décembre 2007, sur la base des données de gestion Risques, les crédits accordés par le groupe Crédit Agricole S.A. à sa clientèle (engagements commerciaux de bilan et de hors bilan hors activité d'assurance et risque de contrepartie sur opérations de marché du *banking book* mesuré avec un add-on interne) s'élèvent à 841 milliards d'euros (671 milliards d'euros au 31 décembre 2006), en progression de plus de 25 % sur un an. Cette croissance résulte à la fois des opérations de croissance externe réalisées notamment en Italie (intégration de FGAFS et de l'ensemble composé de Cariparma, Friuladria et des agences italiennes) et du dynamisme de l'activité de l'ensemble des entités du Groupe. ✓

Les encours nets comptables de prêts et créances s'élèvent au 31 décembre 2007 à 391 milliards d'euros, en progression de 18 %. Les opérations avec la clientèle, qui représentent plus des 2/3 des encours de prêts et créances au bilan, sont globalement en augmentation de 54 milliards euros, soit + 23 % par rapport à décembre 2006 et intègrent les variations de périmètre, notamment les acquisitions des entités italiennes Cariparma, FriulAdria. Les poids relatifs des opérations sur les établissements de crédit, présentées hors opérations internes au Crédit Agricole, et des opérations de location financement, restent globalement stables.

VALEURS NETTES INSCRITES AU BILAN CONSOLIDÉ DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Encours nets ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2006		Évolution en %
	en millions d'euros	en % du total	en millions d'euros	en % du total	
Opérations avec la clientèle	287 104	73 %	233 515	71 %	+ 23 %
Opérations sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	88 440	23 %	83 076	25 %	+ 6 %
Opérations de location financement	15 340	4 %	14 630	4 %	+ 5 %
TOTAL	390 884	100 %	331 221	100 %	+ 18 %

Source : États financiers.

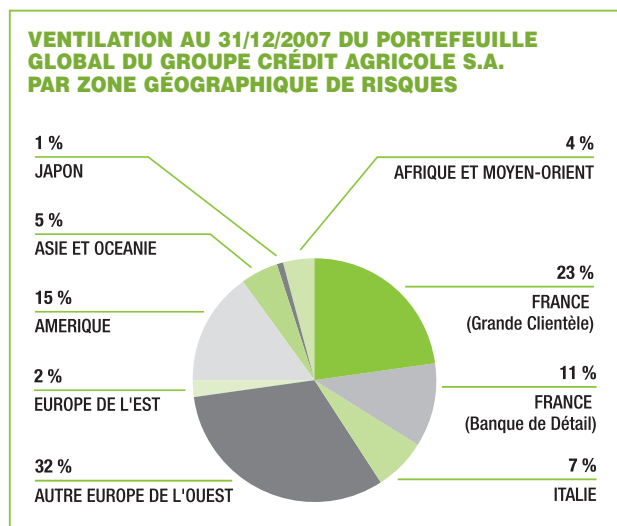
(1) Les valeurs inscrites au bilan sont nettes de provisions et hors opérations internes au Crédit Agricole.

2. Concentration

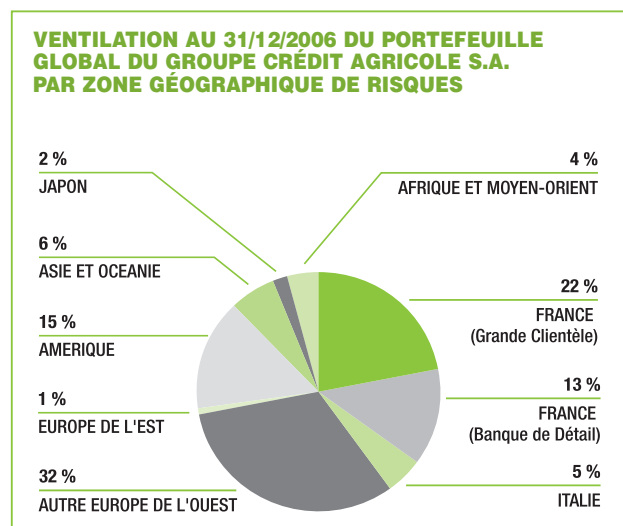
✓ **2.1. DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

La ventilation par zone géographique des crédits accordés par le groupe Crédit Agricole S.A. à sa clientèle (841 milliards d'euros au

31 décembre 2007 contre 671 milliards d'euros au 31 décembre 2006) reflète les effets de la croissance externe en zone Europe de l'ouest et notamment en Italie avec la joint-venture FGAFS et l'ensemble formé par Cariparma et Friuladria. Le poids relatif de la zone Amérique reste stable sur l'année 2007.



Source : Données de gestion de la Direction des risques et contrôles permanents Groupe.



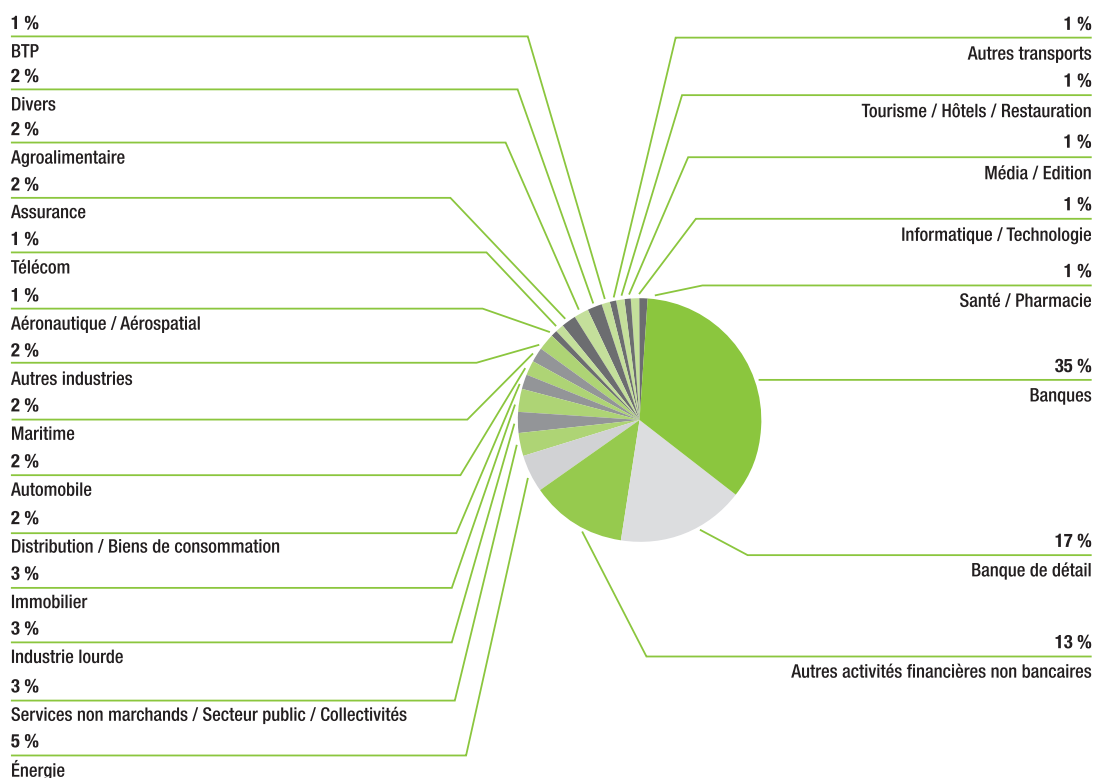
Source : Données de gestion de la Direction des risques et contrôles permanents Groupe.

Facteurs de risques

2.2. DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La ventilation par filière d'activité économique du portefeuille de crédits et d'engagements commerciaux accordés par le groupe Crédit Agricole S.A. à sa clientèle (841 milliards d'euros au

31 décembre 2007 contre 671 milliards d'euros au 31 décembre 2006) montre une bonne diversification des risques, notamment grâce au poids de la banque de détail (17 %) et du secteur bancaire (35 %).

VENTILATION AU 31/12/2007 DU PORTEFEUILLE GLOBAL DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. PAR FILIÈRE ÉCONOMIQUE

Source : Données de gestion de la Direction des risques et contrôles permanents Groupe.

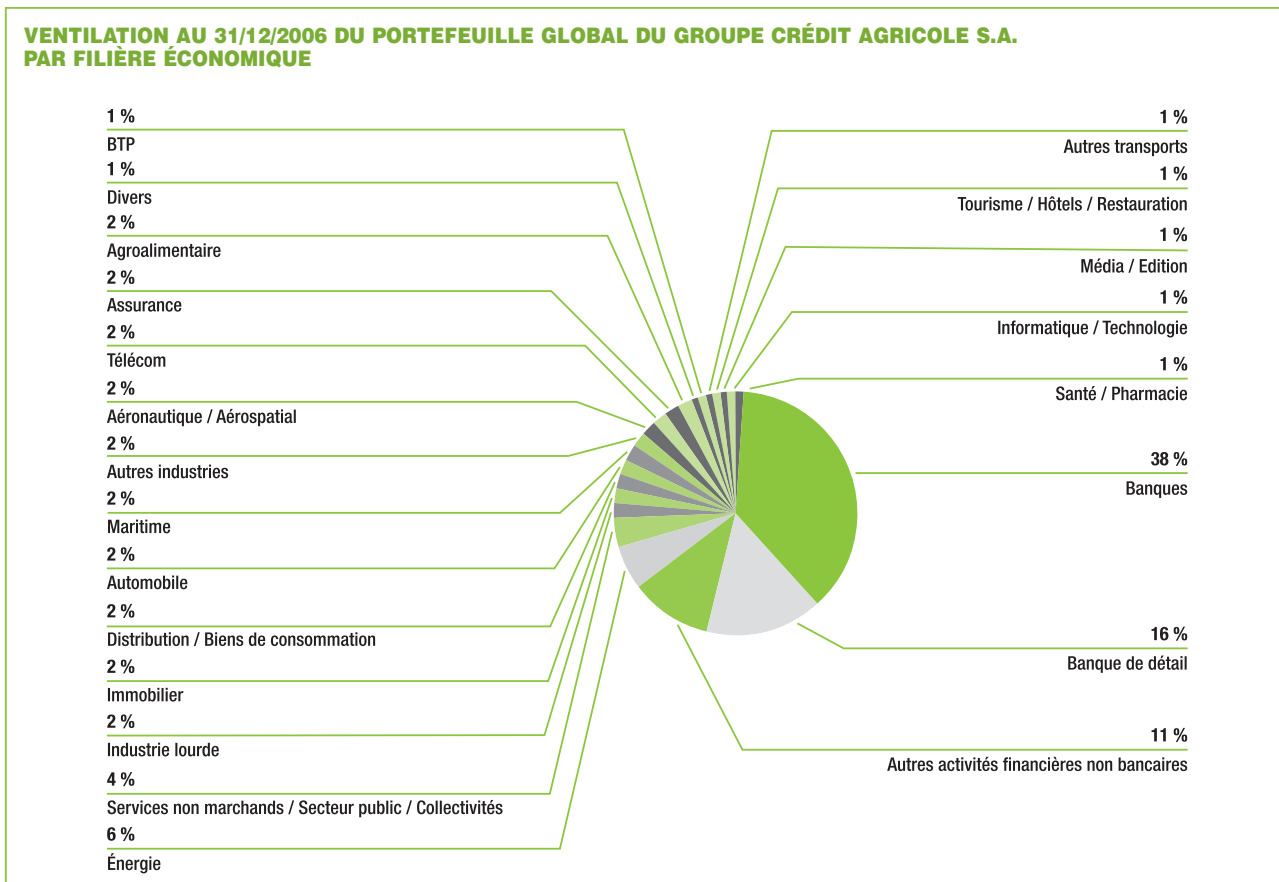
Hors banque de détail, secteurs bancaires et autres activités financières, secteur public, seules trois filières économiques concentrent 3 % ou plus des encours totaux :

- l'énergie dont le poids relatif a légèrement diminué de 5,5 % à 5,3 % sur 2007. Elle regroupe des contreparties dont l'activité se situent à des niveaux différents de la "filière pétrole" (production-exploration, négoce, raffinage) voire des groupes intégrés (majors) mais elle comprend également les grands électriciens européens. Les financements de projets (notamment au Moyen-Orient) complètent le portefeuille. La taille du portefeuille est en rapport avec l'importance du secteur dans l'économie mondiale, notamment compte tenu du prix élevé du pétrole ;
- l'industrie lourde regroupe des industries comme l'aciérie, la chimie et la cimenterie qui bénéficient de la forte croissance

mondiale, en particulier des pays émergents. Le portefeuille comprend principalement les grands leaders de ces industries qui sont fortement mondialisés. La croissance du portefeuille s'explique en partie par la hausse des cours de plusieurs produits et par le financement d'opérations de consolidation du secteur ;

- la part de l'immobilier s'est accrue de 2 à 3 %, en lien avec la croissance des encours de financements structurés concernant la Banque de financement et d'investissement. Les portefeuilles d'immobilier résidentiel anglais et espagnol sont très réduits. Le portefeuille américain est en réduction compte tenu du contexte macro-économique.

La concentration des risques sur les autres filières montre un bon niveau de dispersion des risques.



Source : Données de gestion de la Direction des risques et contrôles permanents Groupe. ✓

2.3. VENTILATION DES ENCOURS DE PRÊTS ET CRÉANCES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

VENTILATION DES ENCOURS BRUTS CONSOLIDÉS (DE PRÊTS ET CRÉANCES) DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Encours bruts ⁽¹⁾ (en millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006	en % du total 2007
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	15 057	5 701	4 %
Établissements de crédit	88 092	82 151	22 %
Grandes entreprises	160 439	150 282	40 %
Clientèle de détail	133 669	98 133	34 %
TOTAL	397 257	336 267	100 %

Source : États financiers.

(1) Y compris location financement, affacturage et assimilés et hors créances rattachées.

La ventilation des encours bruts comptables par agent économique montre l'importance des opérations avec la clientèle Grandes Entreprises et de banque de détail (74 % dont 34 % aux particuliers, professionnels et PME).

Facteurs de risques

3. Qualité des encours

3.1. ANALYSE DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR CATÉGORIE

La répartition des prêts et créances se présente de la manière suivante :

Prêts et créances (en millions d'euros)	2007
Ni en souffrance, ni dépréciés	382 980
En souffrance, non dépréciés	3 697
Dépréciés	10 580
TOTAL	397 257

Données 2006 non disponibles.

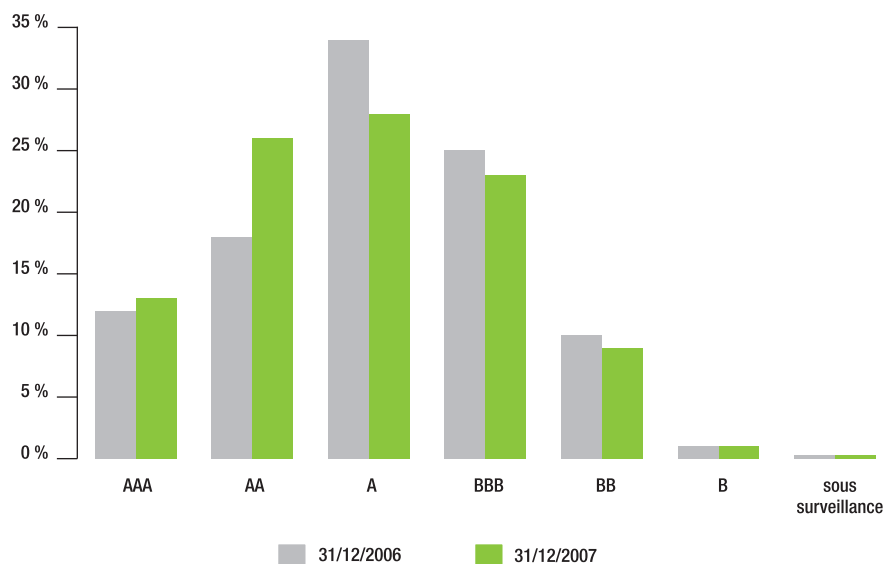
Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

✓ 3.2. ANALYSE DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE

La politique de notation interne déployée par le groupe Crédit Agricole vise à couvrir l'ensemble du portefeuille "corporate", c'est-à-dire la clientèle Entreprises, Banques et Institutions Financières, Administrations et Collectivités publiques. Au 31 décembre 2007, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne du Groupe représentent plus de 93 % des encours portés par le groupe Crédit Agricole S.A. hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par le groupe Crédit Agricole S.A. à ses clients sains hors banque de détail, soit 654 milliards d'euros. La ventilation est présentée en équivalent notation Standard & Poor's de la notation interne du Groupe. Globalement, la qualité du portefeuille s'est renforcée en 2007 grâce à l'augmentation du poids relatif des engagements notés sur des emprunteurs notés "investment grade" (88,7 % au 31 décembre 2006) et moins de 1 % sont sous surveillance rapprochée (stable par rapport au 31 décembre 2006).

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE SAIN HORS RETAIL DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. PAR ÉQUIVALENT S&P OU RATING INTERNE



Source : Données de gestion de la Direction des risques et contrôles permanents Groupe. ✓

3.3. DÉPRÉCIATION ET COUVERTURE DU RISQUE

3.3.1. Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations sur base collective, en application des normes IAS 39 et dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit,

des indices objectifs de dépréciation sont identifiés. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en banque de détail.

Au 31 décembre 2007, l'ensemble des engagements dépréciés comptables (sur créances interbancaires et clientèle au bilan) s'élève à 10,6 milliards euros, dont 5,8 milliards d'euros d'encours douteux compromis. Ils sont constitués des encours non performants

Facteurs de risques

et des engagements sur lesquels le Groupe anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés représentent 2,7 % (2,8 % en 2006) des encours bruts comptable du Groupe et sont couverts par des dépréciations à hauteur de 58 % (60 % en 2006), y compris les opérations de location financement et hors dépréciations collectives.

3.3.2. Encours d'actif financiers dépréciés

Les tableaux ci-après donnent la répartition par zone géographique et par agents économiques :

- de la part des encours douteux - compromis et non compromis - dans le total des encours bruts comptables sur chaque région ;
- de la couverture des encours douteux comptables totaux et compromis par les provisions.

TABLEAU DES ENCOURS DOUTEUX, DONT DOUTEUX COMPROMIS ET DES DÉPRÉCIATIONS, VENTILÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET SES FILIALES

Encours au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Encours bruts	Dont encours dépréciés	Dont encours douteux compromis	Dépréciations	Dont dépréciations sur encours douteux compromis	Taux de couverture encours dépréciés	Taux de couverture encours douteux compromis
France	173 676	4 792	2 522	2 588	1 896	54 %	75 %
Union européenne (hors France)	134 536	3 992	1 739	2 120	678	53 %	39 %
Autres pays d'Europe	13 661	69	34	67	34	97 %	100 %
Amérique du Nord	25 023	1 084	1 073	875	870	81 %	81 %
Amérique centrale et du Sud	12 973	190	136	119	102	63 %	75 %
Afrique et Moyen-Orient	14 568	410	305	319	247	78 %	81 %
Asie et Océanie (hors Japon)	15 812	39	27	29	26	74 %	96 %
Japon	7 008	4					
TOTAL	397 257	10 580	5 836	6 117	3 853	58 %	66 %

Source : États financiers.

Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

Encours au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	Encours bruts	Dont encours dépréciés	Dont encours douteux compromis	Dépréciations	Dont dépréciations sur encours douteux compromis	Taux de couverture encours dépréciés	Taux de couverture encours douteux compromis
France	152 674	5 082	2 583	2 894	1 977	57 %	77 %
Union européenne (hors France)	107 536	2 949	1 204	1 829	401	62 %	33 %
Autres pays d'Europe	10 114	175	113	98	69	56 %	61 %
Amérique du Nord	25 500	297	140	102	76	34 %	54 %
Amérique centrale et du Sud	8 418	315	169	251	128	80 %	76 %
Afrique et Moyen-Orient	13 546	440	332	378	297	86 %	89 %
Asie et Océanie (hors Japon)	13 022	181	169	142	136	78 %	80 %
Japon	5 457	9	2	2	2	ns	100 %
TOTAL	336 267	9 448	4 712	5 696	3 086	60 %	65 %

Source : États financiers.

Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

Facteurs de risques

TABLEAU DES ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS ET DOUTEUX COMPROMIS ET DES DÉPRÉCIATIONS, VENTILÉS PAR AGENT ÉCONOMIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET SES FILIALES

Encours au 31 décembre 2007 <i>(en millions d'euros)</i>	Encours bruts	Dont Encours dépréciés	Dont encours douteux compromis	Dépréciations	Dont dépréciations sur encours douteux compromis	Taux de couverture encours dépréciés	Taux de couverture douteux compromis par dépréciations
Administrations centrales et institutions	15 057	309	205	140	75	45 %	37 %
Etablissements de crédit	88 092	70	43	67	43	96 %	100 %
Grandes entreprises	160 439	4 618	2 317	2 999	1 842	65 %	79 %
Clientèle de détail ⁽¹⁾	133 669	5 583	3 271	2 911	1 893	52 %	58 %
TOTAL	397 257	10 580	5 836	6 117	3 853	58 %	66 %

Source : États financiers.

(1) Location financement, affacturage et assimilés inclus.

Encours au 31 décembre 2006 <i>(en millions d'euros)</i>	Encours bruts	Dont Encours dépréciés	Dont encours douteux compromis	Dépréciations	Dont dépréciations sur encours douteux compromis	Taux de couverture encours dépréciés	Taux de couverture douteux compromis par dépréciations
État, administrations et collectivités publiques	5 701	113	109	94	94	83 %	86 %
Institutions financières	107 426	338	186	300	185	89 %	99 %
Particuliers et professionnels	98 133	4 312	2 129	2 894	1 682	67 %	79 %
Entreprises et autres agents économiques (y compris assurances) ⁽¹⁾	125 007	4 685	2 288	2 408	1 125	51 %	49 %
TOTAL	336 267	9 448	4 712	5 696	3 086	60 %	65 %

Source : États financiers.

(1) Location financement, affacturage et assimilés inclus.

4. Coût du risque

Le coût du risque du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève au total à 1,9 milliard d'euros contre 0,6 milliard d'euros en 2006.

Il comprend, sur l'année 2007, une provision enregistrée par la Banque de financement et d'investissement sur le réassureur de crédit ACA Financial Guaranty (807 millions d'euros) et des dotations nettes enregistrées par les groupes Emporiki (intégré en année pleine en 2007) et Cariparma (nouvellement entré dans le périmètre de consolidation).

► IV. Le risque pays

1. Dispositif de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature

de risques différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macro-économique, et financier spécifique.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est basé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays combine des critères de solidité structurelle de l'économie, de capacité à payer, de gouvernance et de stabilité politique. Chaque pays dont la note est en deçà d'un seuil fixé dans les procédures fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risques.

La mise en place d'un *reporting* et de revues régulières permet de renforcer une surveillance des risques pays de plus en plus élaborée, dans une logique de portefeuille, grâce à l'utilisation accrue d'outils quantitatifs. Cette approche est complétée par des analyses de scénarii qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques et financières défavorables et qui permettent de développer une vision intégrée des risques auxquels la Banque pourrait être exposée dans des situations de tensions extrêmes.

Facteurs de risques

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la définition et l'identification des activités consommatrices de risque pays sont assurées grâce à l'élaboration et au suivi d'outils analytiques de gestion du risque pays ;
- la détermination des limites d'exposition acceptables en terme de risque pays est effectuée à l'occasion des revues annuelles des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon leur importance par les Comités "Stratégies et Portefeuilles" (CSP) ou "Comités Risques Pays" (CRP) de Calyon et le Comité des risques du groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays est assuré par la Banque de financement et d'investissement ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé. Cette notation est établie grâce à l'utilisation d'un modèle interne de rating pays fondé sur des analyses multicritères (solidité structurelle, gouvernance, stabilité politique, capacité à / volonté de payer). Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;
- le Département des Risques Pays et Portefeuille de Calyon procède à la validation d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille ;

La surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un reporting spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques.

✓ 2. Politique de risque pays

Les encours en risque du groupe Crédit Agricole S.A. (financements, titres, opérations de marché) sur les pays émergents faisant l'objet de limites, essentiellement libellés en dollar US, ont fortement augmenté sur l'année et atteignent 73,5 milliards d'euros à fin décembre 2007. Cela reflète un accroissement sensible de l'activité dans l'ensemble des régions.

Au-delà des financements classiques, la stratégie de la Banque de financement et d'investissement a été de favoriser les opérations permettant d'améliorer le profil de risque du portefeuille : opérations structurées, financements commerciaux et opérations de marchés. Les pays émergents ont continué de bénéficier d'un environnement économique favorable pendant les trois premiers trimestres 2007 et ont consolidé leurs fondamentaux (croissance soutenue, constitution d'excédents courants, accumulation des réserves de change...), ce qui a permis d'améliorer la notation de dix-sept pays alors qu'aucun n'était dégradé. La croissance des actifs porte

principalement sur les pays émergents les moins risqués. Les pays dont la situation ou les évolutions sont jugées potentiellement préoccupantes sur les plans économique, financier ou politique, font l'objet d'un suivi rapproché, tant en termes de notation que de gestion des limites et expositions du Groupe.

3. Évolution du niveau d'exposition au risque pays

La concentration des encours en risque sur les pays émergents reste forte dans la mesure où 33 pays représentent 92 % du portefeuille et 7 pays 45 % de celui-ci. En termes de profil de risque, on constate en 2007 le maintien d'un profil de risque de qualité, d'une part les encours sur les pays émergents "investment grade" se maintiennent à un niveau élevé, 55 % du total en décembre 2007 et, d'autre part, les encours sur les pays sensibles restent modestes (soit 8 % à fin 2007). En termes de répartition géographique, trois zones sont dominantes : la région Moyen-Orient/Afrique du Nord, l'Europe de l'Est et l'Asie. Le pôle de Banque de détail à l'international enregistre également une croissance importante due à l'augmentation des actifs principalement en Pologne, au Maroc et en Egypte.

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord constituent la première grande zone d'exposition (36 %) avec 26,5 milliards d'euros d'encours.

Le Maroc et l'Egypte représentent les principales expositions du Groupe dans cette région, du fait de la présence de Crédit Agricole S.A. au capital du Crédit du Maroc et du rachat en 2006 de l'Egyptian American Bank (EAB), fusionnée depuis avec Calyon Bank (Egypt), devenue Crédit Agricole Egypt.

Les principales autres expositions sont concentrées sur l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis et les autres pays du Golfe.

En plus de l'expansion du périmètre, le maintien à niveau élevé du cours du pétrole a favorisé une progression des encours de cette région dont la situation politique continue toutefois de nécessiter une surveillance rapprochée.

EUROPE DE L'EST

L'exposition du groupe Crédit Agricole S.A. sur cette région représente 24 % des risques sur pays émergents (17,5 milliards d'euros). Elle est concentrée sur quatre pays (Russie, Pologne, Hongrie et République tchèque).

ASIE

Avec 16,6 milliards d'euros d'encours à fin 2007, l'Asie concentre 23 % de l'exposition sur les pays émergents. L'activité est restée concentrée sur les deux principaux pays de la région (Chine, plus particulièrement Hong Kong, et Inde), liée à la dynamique de croissance forte dans ces deux pays.

AMÉRIQUE LATINE

Cette région connaît depuis plus de trois ans, une nette amélioration économique et financière. Elle représente une exposition de 7,3 milliards d'euros, dont 80 % sont concentrés sur trois pays : Mexique, Brésil et Chili.

Facteurs de risques

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Cette région représentait une exposition à fin 2007 de 5,8 milliards d'euros dont 53 % sur l'Afrique du Sud. Notons que l'exposition au titre de la banque de détail sur cette région s'élève à 1,6 milliard d'euros, répartie entre les sept pays où elle est présente.

Au cours de l'année 2007, l'ensemble des cinq régions a connu un niveau de croissance acceptable qui a permis la poursuite d'une amélioration de leurs fondamentaux économiques et financiers et devrait offrir une meilleure résistance aux effets de la crise financière actuelle. ✓

» RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus exotiques de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

► I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante, des procédures de surveillance et de consolidation, des méthodologies d'identification et de mesures des risques.

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marché issus des activités de marchés, principalement celles d'arbitrage et de prise de positions directionnelles des salles de marchés de la filiale Calyon Corporate and Investment Bank.

Les portefeuilles de placement des directions financières sont suivis séparément.

► II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutif (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérant (Conseil d'administration, Comité d'audit) du degré de maîtrise des risques de marché ;
- au niveau local, pour chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A., un responsable des risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Au sein de la filiale Calyon, la Direction des risques et contrôles permanents s'appuie sur des équipes décentralisées de contrôleurs de risques, généralement situées à l'étranger. Ces fonctions de contrôle reposent sur trois équipes : le *Risk Management*, l'analyse quantitative et le suivi d'activité, complétées d'équipes transverses.

2. Les comités de décision et de suivi des risques

Deux instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. :

- le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A, examine la situation des marchés et des risques encourus sur une base trimestrielle. L'utilisation des limites, les dépassements ou incidents significatifs observés, l'analyse du produit net bancaire au regard des risques pris sont ainsi passés en revue. Ce comité valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risques et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques ;
- le Comité des normes et méthodologies est une instance périodique présidée par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe. Il est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et contrôle permanent des risques de marché.

Facteurs de risques

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propres à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des Risques de Marché) de Calyon, instance bimensuelle présidée par le membre du Comité de Direction générale responsable des risques, qui associe le responsable des activités de marchés de Calyon et les "risk managers" responsables d'une activité donnée. Ce comité effectue une revue des positions et des résultats des activités de marchés de Calyon et s'assure du respect des limites assignées à chaque activité. Il est décisionnaire sur les demandes ponctuelles de révision de limites.

► III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

1. Les indicateurs

L'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs faisant l'objet de limites globales ou spécifiques. Il faut distinguer parmi ces indicateurs trois grands types : la *Value at Risk*, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilités aux facteurs de risques, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs).

- L'élément central du dispositif de mesure des risques de marché est la *Value at Risk* (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Une procédure dite de "*back testing*" (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

Deux modèles internes de mesure de la VaR sont utilisés : la VaR historique et la VaR Monte-Carlo (appliquée aux matières premières).

Le processus de mesure d'une VaR historique sur les positions en risque à une date J s'appuie sur les principes suivants :

- constitution d'une base historique de facteurs de risques reflétant le risque des positions détenues par les entités du groupe Crédit Agricole S.A. (taux, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, spreads de crédits, corrélation, etc) ;
- détermination de 261 scénarii correspondant aux variations des facteurs de risque sur un jour, observées sur une année glissante ;
- déformation des paramètres correspondants à la date J selon les 261 scénarii ;
- revalorisation des positions du jour sur la base des 261 scénarii.

La valeur en risque à 99 % est égale, sur la base de 261 scénarii, à la moyenne entre les deuxième et troisième plus mauvais risques observés.

La méthodologie de calcul de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risque et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risques ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risques existants.

LIMITES DU CALCUL DE LA VaR HISTORIQUE

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs quotidiens suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % exclut les pertes pouvant survenir au delà de cet intervalle : la VaR est donc un indicateur de risque sous des conditions normales de marché et ne prenant pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR ne renseigne pas sur les montants de pertes exceptionnelles (au delà de 99 %).

LE BACKTESTING

Par construction du modèle interne, une perte quotidienne ne devrait excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an.

Un processus de *backtesting* compare en permanence la VaR avec le résultat quotidien des lignes produits, calculé à la fois sur la base des positions réelles et selon l'hypothèse de positions inchangées. Cela permet de confirmer la pertinence de cette mesure. Il a été constaté sur 2007 deux exceptions au niveau de la VaR globale de Calyon (à deux dates l'estimation de perte faite la veille a sous estimé la perte constatée).

- Le deuxième élément quantitatif, "stress scénarios", complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés. Ces calculs de scénarios de stress simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :
 - les scénarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
 - les scénarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ;
 - les scénarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scénarii sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Facteurs de risques

Les portefeuilles sont ainsi évalués régulièrement, voire à la demande, du niveau de portefeuille le plus fin jusqu'au niveau le plus global. Les résultats sont présentés au Comité des Risques de Marché.

- Des indicateurs complémentaires (sensibilité, montants nominaux, encours, durées ...) sont associés à la mesure en VaR dont la plupart font l'objet de limites. Des sets de limites sur un ensemble d'indicateurs permettent de parfaire l'encadrement en risques.

En plus des dispositifs réguliers et normés de *reporting*, les unités de contrôle des risques de marché des filiales sont tenues d'informer la Direction des risques et contrôles permanents Groupe de tout événement susceptible d'affecter sensiblement l'état des risques de marché portés par les filiales.

2. Sensibilité de la juste valeur aux paramètres non observables

La sensibilité de la juste valeur des tranches super seniors de CDO est décrite page 123. La sensibilité de la juste valeur des autres produits non observables, qui représentent 12 % de la juste valeur totale des produits non observables, n'est pas disponible.

3. L'utilisation des dérivés de crédit

Au sein de ses activités de marchés de capitaux, Calyon a développé une activité de trading, structuration et ventes à sa clientèle de produits dérivés de crédit. Les produits traités vont des produits simples ("*Credit Default Swaps*"), avec pour facteur de risque principal les "*spreads* de crédit", à des produits plus structurés introduisant d'autres facteurs de risques plus complexes (corrélation en particulier).

Les positions sont valorisées en juste valeur, incluant des réfections liées aux incertitudes de modèle et de paramètres.

L'encadrement de ces activités s'effectue grâce à un système d'indicateurs de risques de marché, assortis de limites, visant à couvrir l'ensemble des facteurs de risques comprenant :

- la VaR (historique, 99 %, quotidienne, incluant les risques de *spread* de crédit et de corrélation) ;
- la sensibilité de crédit ;
- la sensibilité à la corrélation ;
- la sensibilité au taux de recouvrement ;
- la sensibilité aux taux d'intérêt.

Des limites en "*stop loss*" ainsi que des stress scénarii sont également mis en place.

Des équipes indépendantes, appartenant à la Direction des risques et du contrôle permanent, sont chargées de la valorisation, du calcul des indicateurs de risques, de la fixation des limites et de la validation des modèles.

► IV. Exposition

L'exposition aux risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est issue de trois types d'activité : les activités de marchés, les activités de placement en actions et l'activité issue des mouvements initiés sur ses propres actions.

1. Activité de marchés (*Value at Risk*)

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marchés de Crédit Agricole S.A. entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 en fonction des facteurs de risque principaux :

RÉPARTITION DE LA VAR (99 %, 1J)

(en millions d'euros)	31/12/2007	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2006	Minimum	Maximum	Moyenne
Taux	24	9	28	15	11	8	21	13
Crédit	33	7	220	48	12	7	17	11
Change	3	1	6	3	2	1	3	2
Actions	16	10	23	16	9	6	13	9
Matières premières	2	1	3	2	3	2	7	4
Compensation	(25)			(32)	(18)			(18)
VAR DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	53	18	200	52	19	14	34	21

Données 2006 non auditées.

Facteurs de risques

La VaR totale du groupe Crédit Agricole S.A., incluant les risques de marché résiduels issus de filiales de Crédit Agricole S.A. peu actives sur les marchés, est obtenue par sommation des différentes VaR individuelles.

Elle s'élève à 53 millions d'euros au 31 décembre 2007 (dont 44 millions sur le seul périmètre Calyon dont le modèle de VaR est validé par la Commission bancaire). Les autres entités (Crédit Agricole S.A., BFT, Emporiki, LCL, CACEIS Bank Luxembourg, LUKAS Bank) complètent la VaR du Groupe à hauteur de 9 millions d'euros. La compensation (- 25 millions d'euros) est définie comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par facteur de risque.

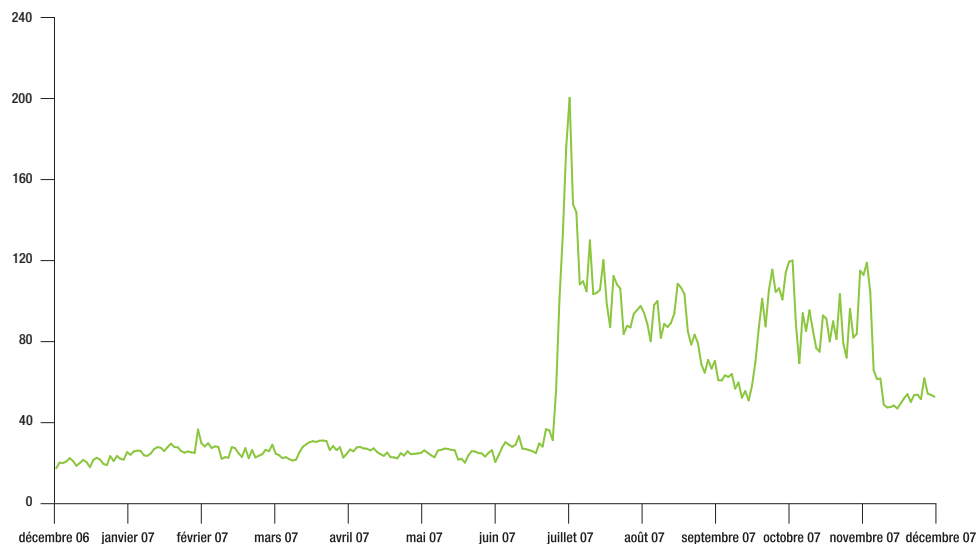
- La VaR Crédit, calculée sur le périmètre des activités de marchés de Crédit, s'établit au 31 décembre 2007 à 33 millions d'euros. Les niveaux atteints par la VaR Crédit au cours de l'année 2007 (notamment 220 millions d'euros en août 2007) reflètent la prise en compte par Calyon des chocs de corrélation dans le calcul de la VaR.

- La VaR Actions, calculée sur le périmètre des activités de dérivés actions et fonds, s'établit au 31 décembre 2007 à 16 millions d'euros
- La VaR Taux, calculée sur le périmètre des activités de Trésorerie et de dérivés de taux s'établit au 31 décembre 2007 à 24 millions d'euros.
- La VaR Change, calculée sur le périmètre des activités au comptant et Options de change, s'établit au 31 décembre 2007 à 3 millions d'euros.
- La VaR Matières premières s'établit au 31 décembre 2007 à 2 millions d'euros.

Le graphique suivant retrace l'évolution de la VaR sur l'année 2007, en forte hausse à partir de juillet en raison des fortes variations quotidiennes des principaux facteurs de risque (spreads de crédit et structure de corrélation de défaut pour les produits exotiques de crédit) sur les activités de marchés de crédit de Calyon.

Sur les autres facteurs de risques (actions, taux, change), on constate une stabilité globale tout au long de l'année 2007.

**VaR DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.
ENTRE LE 01/01/2007 ET LE 31/12/2007**



2. Activités de placement en actions

Des entités du groupe Crédit Agricole S.A. détiennent un portefeuille de placement investi en partie en actions (la partie obligataire du portefeuille est suivie, en termes de risques financiers, au travers des indicateurs relatifs à la gestion actif-passif). Le montant total des encours exposés au risque sur actions au travers des portefeuilles de placement du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève

au 31 décembre 2007 à 3,3 milliards d'euros (hors parts des portefeuilles des entreprises d'assurance revenant aux assurés).

3. Actions d'autocontrôle

Ces éléments sont présentés p. 246 du document de référence.

Facteurs de risques

» RISQUES LIÉS AU SECTEUR IMMOBILIER RÉSIDENTIEL AUX ÉTATS-UNIS

✓ La crise des marchés de structurés de crédit a impacté le pôle Banque de Financement et d'Investissement de Crédit Agricole S.A.

► 1. Gestion de la crise liée au marché résidentiel américain

Dès le premier trimestre 2007, Calyon a interrompu l'origination de nouvelles opérations de structuration de CDO sur actifs sous-jacents immobilier américain. Un comité hebdomadaire de suivi des activités de structurés de crédit a été constitué, présidé par la Direction Générale et composé des équipes Risques, Marchés et Finance.

Durant le deuxième semestre 2007, devant l'ampleur de la crise financière sur le marché de la liquidité, a été mis en place un comité de suivi de la liquidité conjoint avec Crédit Agricole S.A., présidé

par la Direction Générale de Crédit Agricole SA. Dans le périmètre de ce comité, est inclus l'examen de la liquidité des conduits de titrisation pour le compte de la clientèle.

Le comité hebdomadaire de suivi des activités de structurés de crédit a été maintenu, sans discontinuer. Il a notamment supervisé le recensement des positions du Groupe susceptibles d'être affectées par les risques garants ainsi que leurs modalités d'évaluation.

► 2. Expositions de Calyon

Celles-ci sont de deux natures :

- des expositions au secteur immobilier résidentiel américain non garanties ;
- des expositions couvertes par des garants jugés à risques.

2.1. Exposition non couverte par des garants

EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en milliards d'euros)	Valeur nette		Taux de décote			
	31/12/2007	30/09/2007	31/12/2007	30/09/2007	30/06/2007	31/03/2007
Portefeuille d'ABS ⁽¹⁾	1,0	1,1	29 %	15 %	2 %	1 %
Parts de CDO						
Mezzanine	0,1	0,2	89 %	80 %	47 %	21 %
Super senior	2,7	4,0	33 %	5 %	1 %	-
TOTAL	3,8	5,3				

(1) dont 41 % AAA et 46 % AA, au 31 décembre 2007.

Ce portefeuille est couvert partiellement par des achats de protection (évalué en Mark to Market à 639 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 564 millions d'euros au 30 septembre 2007).

■ ABS (Assets Back Securities)

Valorisation à partir de prix indépendants.

■ Tranches Mezzanines de CDO d'ABS

Valorisation uniforme en fonction du rating de la tranche de Mezzanine correspondante.

L'impact net en PNB en 2007 sur les expositions non couvertes par des garants s'élève à - 2 198 millions d'euros :

- ABS : - 327 millions d'euros ;
- CDO mezzanine : - 527 millions d'euros ;
- CDO super senior : - 1 344 millions d'euros.

DÉCOMPOSITION DES TRANCHES DE CDO SUPER SENIOR AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en millions d'euros)	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Total
Nominal	812	598	507	566	397	612	523	4 015
Décote	81	60	459	57	40	353	290	1 340
Valeur nette	731	538	48	509	357	259	233	2 675
Taux de décote	10 %	10 %	91 %	10 %	10 %	58 %	56 %	33 %
Point d'attachement	51 %	51 %	7 %	51 %	51 %	40 %	30 %	
Sous-jacent	High Grade	High Grade	High Grade	High Grade	Mezzanine	Mezzanine	Mezzanine	
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	12 %	33 %	27 %	27 %	71 %	0 %	38 %	
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	27 %	10 %	31 %	31 %	22 %	98 %	50 %	

En 2007, les décotes sont obtenues à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

L'évaluation des tranches super seniors a été déterminée à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Ce scénario se décompose :

- sous forme de pertes finales, calibrées en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel :
- subprime produits en 2006 et 2007 : 20 %,
- subprime produits avant 2006 : 10 %,
 - la durée de constatation de ces pertes a été fixée à 40 mois :
 - La valorisation ainsi obtenue a été confrontée à une valorisation résultant de l'application des indices ABX.
 - Une décote de 10 % a été appliquée aux tranches super seniors non touchées par ce scénario (celles dont le point d'attachement est supérieur à 51 %) ;
- sensibilité de la juste valeur des paramètres non observables :
 - La sensibilité à une variation des taux de perte estimés par année de production est la suivante :
- une hausse du taux de perte estimé de 12,5 % (taux passant de 20 % à 22,5 % par exemple) induirait une dépréciation complémentaire de 217 millions d'euros en PNB,
- une baisse du taux de perte estimé de 12,5 % diminuerait la dépréciation de 265 millions d'euros en PNB.

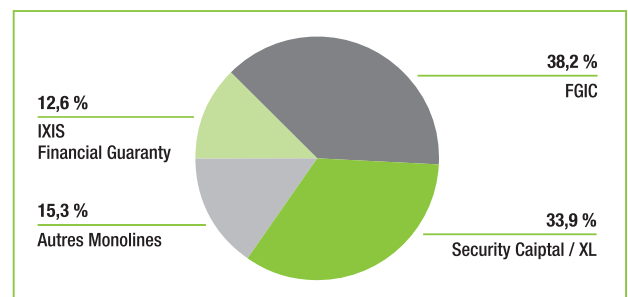
2.2. Exposition couverte par des garants (monolines)

Tous les vendeurs de protection ont fait l'objet d'un examen de leur situation financière telle que connue et appréciée lors de la clôture des comptes. Les *monolines* ont été considérés comme les principaux garants à risques.

Une estimation de chaque *monoline* sur sa capacité à honorer ses engagements a conduit à déterminer une réfaction sur l'exposition de Calyon au 31 décembre 2007. Cette exposition correspond à la juste valeur positive de la protection achetée sur les parts de CDO, valorisées selon les mêmes principes que les CDO non couverts (cf. paragraphe précédent).

En 2007, Calyon a enregistré une dépréciation de 807 millions d'euros sur le *monoline* ACA en coût du risque et une réfaction 1 210 millions d'euros sur les autres *monolines* en PNB.

L'exposition est de 4,1 milliards d'euros qui, après dépréciation et réfaction de 2 milliards d'euros, donne une exposition nette de 2,1 milliards d'euros répartie de la manière suivante :



Autre impact lié à la crise

L'évolution du *spread* émetteur a engendré un profit en PNB de 188 millions d'euros en 2007 sur les émissions structurées évaluées à la juste valeur.

Conduits

(Cf. note 3.4)

Calyon n'a pas été amené à consolider de conduits en 2007. ✓

Facteurs de risques

» GESTION DU BILAN

► La gestion du bilan – les risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif/passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est un objectif permanent. Dans ce cadre, l'absence de situations d'arbitrages, tant au sein du Groupe que vis-à-vis des tiers, contribue à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, en provenance des Caisses régionales et de LCL, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A.

Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing, Sofinco, Finaref) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité des risques Groupe et porte sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. :

- les filiales prenant des risques actif/passif observent les limites fixées par le Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif/passif du Groupe sont définies par Crédit Agricole S.A. En ce qui concerne en particulier les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèle d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales et LCL ;
- les filiales rapportent à Crédit Agricole S.A., à des fins de suivi et de consolidation, les mesures de leurs risques actif/passif. Les résultats de ces mesures sont suivis par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A. ;
- la Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif/passif des principales filiales.

► I. Le risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs et politique

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale des entités du Groupe, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

L'exposition du Groupe provient pour une large part de l'activité de la banque de détail :

- en France, au travers des Caisses régionales (pour lesquelles les règles de centralisation financière du Groupe organisent un adossement structurel d'une part importante du risque auprès de Crédit Agricole S.A., qui le gère), et de LCL (pour qui l'organisation de la Gestion financière mise en place opère un transfert de la gestion de certains risques auprès de Crédit Agricole S.A.) ;
- à l'international (Emporiki, Cariparma...).

Compte tenu de la nature de leur activité, d'autres filiales comme Calyon, Sofinco, Finaref, Crédit Agricole Leasing, Lukas et EFL présentent également un risque de taux d'intérêt global.

Lorsque de nouvelles acquisitions interviennent, Crédit Agricole S.A. organise l'adoption par l'entité entrant dans le Groupe des normes et méthodes de gestion du risque de taux d'intérêt global en vigueur et instruit le dossier de calibrage des limites de cette entité, présenté ensuite pour décision en Comité des risques Groupe.

Le groupe Crédit Agricole S.A. utilise la méthode des gaps (de taux fixe) pour mesurer son risque de taux d'intérêt global.

Celle-ci consiste à calculer les échéanciers en taux des actifs, passifs, hors bilan et dérivés de couverture à taux fixe ou sensibles à l'inflation (notamment pour les bilans de la Banque de proximité). Ces échéanciers sont ensuite agrégés par période (pas mensuels et annuels), sur la base de l'encours moyen sur la période considérée. Ces échéanciers tiennent compte du risque jusqu'à la date de révision du taux (période de taux fixée) pour les éléments à taux révisable, jusqu'à la date contractuelle pour les éléments à taux fixe ayant une échéance, en modélisant si nécessaire des comportements clientèles (retraits ou remboursements anticipés...).

Le calcul de ces gaps nécessite, compte tenu des caractéristiques propres de certains postes de bilan (par nature pour les fonds propres, en raison de la réglementation pour les PEL/CEL ou au regard des caractéristiques des produits pour les dépôts à vue et les livrets) une modélisation de l'écoulement en taux de ces instruments, afin d'en assurer une gestion selon un couple risque-rendement prudent.

Facteurs de risques

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte de la banque de détail du Groupe (produits réglementés et autres), indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation constatée sur des périodes de 12 mois glissants.

Le Groupe est amené, de ce fait, à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors-bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

L'exposition mesurée intègre également le risque de taux d'intérêt provenant des fonds propres et des participations.

Les risques optionnels sont, quant à eux, retenus pour leur équivalent delta.

Le Groupe est principalement exposé aux variations des taux d'intérêt de la zone monétaire euro (taux réels et taux nominaux). Le Groupe gère également des positions de taux d'intérêts liés à d'autres zones monétaires, principalement le dollar américain et le zloty polonais.

Les limites mises en place au niveau du Groupe, et au niveau des différentes entités, permettent de borner les gaps et donc le risque de taux d'intérêt global en résultant. Les règles de fixation des limites visent notamment à permettre au Groupe de respecter les dispositions du pilier 2 de la réglementation Bâle II en matière de risque de taux d'intérêt global (variation des fonds propres inférieure à 20 % en cas de variation de la courbe des taux de 200 points de base). Les mesures réalisées au 31 décembre 2007 confirment le respect de cet objectif.

Chaque entité (dont Crédit Agricole S.A.) assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors-bilan, fermes ou optionnels.

2. Gestion du risque

Chaque entité, dans le respect de ses limites et des normes du Groupe, gère son exposition sous le contrôle de son Comité actif-passif.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est régulièrement présentée au Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A.

Celui-ci, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. et comprenant plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôles permanents :

- examine les positions individuelles de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales ainsi que les positions consolidées de chaque arrêté trimestriel ;
- examine le respect des limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A. et aux entités autorisées à porter un risque de taux d'intérêt global, ces limites étant octroyées en Comité des risques Groupe ;

- valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global de Crédit Agricole S.A. géré par la Direction de la gestion financière.

La Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe participent aux Comités actif-passif des filiales, et assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ses entités.

Les situations individuelles des Caisses régionales au regard de leur risque de taux d'intérêt global font l'objet d'un examen trimestriel au sein du Comité des Risques des Caisses régionales.

3. Exposition

Les gaps de taux du Groupe sont ventilés par nature de risque (taux nominal/taux réel) dans les différentes devises. Ils mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité financière à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2007 sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. portant sur plus de 90 % du périmètre du bilan des entités composant ce Groupe (hors pôle Assurances) se présente comme suit :

Gaps <i>(en milliards d'euros)</i>	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Gaps EUR	(8,1)	(2,8)	(6,5)

Données non auditées.

En terme de sensibilité du PNB de la première année (2008), le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé à une hausse des taux de la zone euro et perdrait 81,3 millions d'euros en cas de hausse durable des taux d'intérêt de 100 points de base, soit une sensibilité de son PNB de 0,48 % (PNB de référence de 16,77 milliards d'euros).

Sur la base de ces sensibilités, la valeur actuelle nette de la perte encourue sur les dix prochaines années en cas de hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro est inférieure à 3 % des fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) du groupe Crédit Agricole S.A. après déductions des participations.

Gaps <i>(en milliards d'euros)</i>	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Gaps			
Autres Devises*	0,4	0,5	0,2

* Somme des gaps toutes devises en valeurs absolues contrevalorisés en milliards d'euros. Données non auditées.

La sensibilité globale du PNB sur 2008 à une variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des autres devises (principalement une baisse) s'élève au total à 0,03 % du PNB de référence (2007) du groupe Crédit Agricole S.A. Les principales devises sur lesquelles le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé sont le dollar américain et le zloty polonais.

Facteurs de risques

► II. Risque de change

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

1. Le risque de change structurel

Le risque de change structurel du Groupe résulte des investissements durables du Groupe dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qu'ils trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du Siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence du Groupe étant l'euro.

Les principales positions de change structurelles du Groupe sont, au 31 décembre 2007, en dollar américain (et les devises liées : rand sud africain, dollar de Hong-Kong par exemple), en livre sterling, en franc suisse et en zloty polonais.

Les risques de change sont principalement portés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, les Caisses régionales ne conservant qu'un risque résiduel. Les positions sont déterminées sur la base des états comptables.

La politique du Groupe vise le plus souvent à emprunter la devise d'investissement afin d'insensibiliser l'investissement réalisé contre le risque de change.

Globalement, la politique de gestion des positions de change structurelles du Groupe a deux objectifs principaux :

- tout d'abord prudentiel pour immuniser le ratio de solvabilité du Groupe contre les fluctuations de change. Ainsi les positions de change structurelles non couvertes seront dimensionnées aux niveaux équilibrant la part des devises concernées dans les encours pondérés qui n'est pas couverte par d'autres types de fonds propres dans la même devise ;
- puis patrimonial pour diminuer le risque de perte de valeur des actifs.

Les positions de change du Groupe sont présentées cinq fois par an lors du Comité de trésorerie et de gestion actif-passif, présidé par le Directeur général. Les décisions de pilotage global des positions sont prises à ces occasions.

2. Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte principalement de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devise autres que l'euro (les provisions spécifiques ou collectives en devise, les résultats net dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes...).

Crédit Agricole S.A. gère, de même que chaque entité au sein du Groupe portant un risque significatif, les positions impactées par les produits et charges qui lui sont remontés. Les trésoreries étrangères gèrent leur risque de change opérationnel par rapport à leur devise locale.

La politique générale du Groupe est de limiter les positions de change opérationnelles et de ne pas couvrir à l'avance des résultats

non encore réalisés sauf si leur degré de réalisation est fort et le risque de dépréciation élevé.

En application des procédures de suivi et de gestion du risque de change, les positions de change opérationnelles sont actualisées mensuellement, et quotidiennement pour les activités de *trading* de change.

► III. Le risque de liquidité et de financement

1. Objectifs et politique

Crédit Agricole S.A. en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer, des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas par exemple de retraits massifs des dépôts de la clientèle, d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires et monétaires). La gestion du risque de liquidité se traduit par :

- la mesure de ce risque au travers de l'étude des échéanciers des emplois et des ressources contractuels ou modélisés, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances ;
- une politique d'adossement des ressources à des emplois liquides.

L'objectif du Groupe est d'optimiser le coût de son refinancement et d'être en mesure de faire face à des situations de crise.

2. Gestion du risque

Crédit Agricole S.A. est en charge de la gestion de la liquidité globale du groupe Crédit Agricole au travers de l'organisation financière interne de ce dernier.

Concernant les Caisses régionales :

- 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières internes entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A., tandis que l'épargne à moyen et long terme est centralisée à 100 % au niveau de Crédit Agricole S.A., 50 % étant automatiquement remis à disposition des Caisses régionales ;

Facteurs de risques

- les autres ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., qui gère ainsi le risque de liquidité en résultant ;
- lorsqu'elles sont déficitaires en liquidité, les Caisses régionales se refinancent en priorité auprès de Crédit Agricole S.A.

De la même manière, Crédit Agricole S.A. assure l'adossement en liquidité des filiales du Groupe, à l'exception de Calyon qui dispose d'un mandat élargi d'accès aux refinancements de marché, aux fins de pouvoir directement à l'essentiel de besoins de liquidité et de refinancement, à court comme à moyen terme.

La Direction de la gestion financière assure le pilotage global de la liquidité du Groupe, prépare et met en œuvre le programme d'émission de Crédit Agricole S.A. en dettes Senior et subordonnées. Elle coordonne les programmes d'émission des entités du Groupe autorisées à émettre. La trésorerie de Crédit Agricole S.A., qui lui est rattachée, assure la gestion de la liquidité à court terme (inférieure à deux ans).

Cette organisation financière permet à Crédit Agricole S.A. d'assurer une centralisation de la gestion du risque de liquidité à l'échelle du Groupe et d'être en mesure de respecter les règles prudentielles liées à la liquidité.

Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal requis étant de 100 %.

Un Comité de trésorerie et de liquidité a été créé avec notamment pour mission de préparer les orientations proposées au Comité de trésorerie et de gestion actif-passif dans la gestion des risques de liquidité du Groupe. L'instance est également le point de rencontre entre Crédit Agricole S.A. et Calyon, aux fins de coordination des appels aux différents compartiments de marché, selon les places géographiques et par type de support d'émission.

Le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., est décisionnaire sur les principes et normes de gestion de la liquidité du Groupe. Il valide le programme de refinancement proposé au Conseil d'administration, examine les mesures de la situation en liquidité du Groupe présentées par la Direction de la gestion financière.

Le Groupe veille à disposer de sources de refinancement variées et d'un accès au marché diversifié. La recherche de diversification des sources de refinancement s'est poursuivie avec la première réalisation, au premier semestre, d'émissions obligataires senior et subordonnées sur le marché US au format 144 A et d'une émission de Lower Tier One en Nouvelle Zélande, au second semestre. Par ailleurs, le Groupe a poursuivi ses partenariats avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et avec la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (BDCE).

Dans des conditions d'accès aux différents compartiments du marché financier devenues nettement plus difficiles au cours du second semestre 2007, le Groupe s'est appuyé sur les importants gisements de créances clientèle de qualité dont il dispose pour compléter ses sources de refinancement :

- s'agissant de la liquidité à court terme, les créances détenues par les Caisses régionales sur leur clientèle de collectivités publiques et entreprises alimentent un réservoir important de créances éligibles à la BCE, disponibles pour être mobilisées en tant que de besoin ;
- s'agissant de la liquidité à moyen terme, les crédits logement à la clientèle des Caisses régionales et de LCL abondent la capacité du Groupe à générer de la liquidité sur base d'émissions obligataires au format dit sécurisé. En particulier, le canal représenté par la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH) a été davantage mis à profit par le Groupe au second semestre 2007 pour compléter les canaux habituels de refinancement devenus significativement plus étroits (la CRH est une société de place, qui dispose de la meilleure notation par les agences de *rating* et qui réalise plusieurs émissions obligataires chaque année. Le produit de ces émissions est entièrement prêté aux actionnaires).

Le développement de la crise financière et de liquidité, à partir du milieu de l'année 2007 a par ailleurs conduit le Groupe à renforcer le dispositif de suivi de la liquidité. Trois mesures principales sont à souligner :

- l'actualisation effectuée à trois reprises du scénario de stress en liquidité du Groupe, sur la base d'hypothèses de persistance de la crise et d'accès réduit, voire nul aux refinancements de marché ;
- la réalisation de plusieurs tests visant à garantir la capacité effective du Groupe à procéder rapidement à toutes les mobilisations de réserves de liquidité prévues dans le scénario de stress et le plan de secours ;
- la mise en place d'un reporting hebdomadaire d'information de la Direction générale à partir d'août 2007, ce dispositif ayant été complété à compter du 1^{er} janvier 2008 par l'instauration d'un point de rencontre hebdomadaire entre les principaux acteurs de la Liquidité et la Direction générale de Crédit Agricole S.A.

3. Méthodologie

Le pilotage du risque de liquidité repose sur trois piliers :

- le ratio de liquidité réglementaire à 1 mois constitue le support privilégié du pilotage de la liquidité court terme des entités du Groupe. Ce ratio est mesuré, suivi et respecté entité par entité, ce qui lui confère un degré de contrainte plus élevé que s'il était appliqué sur base consolidée. Cela est en particulier vrai pour Crédit Agricole S.A. social, qui porte l'essentiel des participations et des goodwill du Groupe et est soumis de ce fait à une exigence de liquidité réglementaire additionnelle, désavantage que l'on ne retrouve pas symétriquement sous forme d'un avantage équivalent en ratio dont bénéficieraient les filiales déclarantes. Le ratio réglementaire fait l'objet d'en pilotage prévisionnel prudent et rigoureux ;

Facteurs de risques

- le programme annuel de refinancement est construit à partir d'un exercice annuel de détermination des besoins globaux du Groupe, actualisé au moins une fois en cours d'exercice (croissance organique et externe, tombées de refinancement à venir) ;
- la projection des besoins de refinancement à moyen terme s'effectue sur la base d'un exercice périodique de simulation des besoins de refinancement du Groupe à l'horizon du moyen terme. Cet exercice est notamment le support des stratégies de diversification des sources de refinancement envisagées.

4. Exposition

Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant de 100 %. Il intègre les fonds propres prudentiels et n'est pas consolidé, Crédit Agricole S.A. servant de centrale de refinancement et couvrant donc les besoins des entités du Groupe.

Au 31 décembre 2007, le coefficient de liquidité de Crédit Agricole S.A. social s'élève à 134 % contre 111 % au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, le montant total des émissions obligataires de Crédit Agricole S.A. en 2007 s'élève à 29 milliards d'euros dont 17,9 milliards d'euros dans le cadre du programme d'émissions d'*Euro Medium Term Notes* (EMTN).

► IV. Politique de couverture

Au sein du groupe Crédit Agricole, l'utilisation d'instruments dérivés répond à trois objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients du Groupe ;
- gérer les risques financiers du Groupe ;
- prendre des positions pour compte propre (dans le cadre d'activités spécifiques de *trading*).

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39), ils sont comptabilisés dans le "*Trading Book*" et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté.

Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39 (interdiction de couvrir les fonds propres...). Ils sont alors également comptabilisés dans le *Trading Book*.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs, rétrospectifs).

Chaque entité au sein du Groupe gère ses risques financiers dans le cadre des limites qui lui ont été octroyées par le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- la protection de la valeur patrimoniale du Groupe, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixe), ceux-ci sont considérés comme des dérivés **de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)**, dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts sont éligibles au sens des normes IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *Trading*). En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité ;
- la protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs cash-flow associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (*swaps* de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés **de couverture des flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)**. Dans ce cas également, cette neutralisation peut-être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

Facteurs de risques

✓ Les tableaux suivants présentent le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie.

(en millions d'euros)		Au 31 décembre 2007			
Durée restant à courir	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Flux de trésorerie couverts	10 758	14 004	15 156	39 918	

(en millions d'euros)		Au 31 décembre 2006			
Durée restant à courir	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Flux de trésorerie couverts	7 513	9 360	8 235	25 108	

(Encours hors FGAFS en 2006). ✓

Une troisième catégorie de couverture concerne la protection de la valeur patrimoniale du Groupe aux fluctuations de taux de change, qui résulte de la détention d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence du Groupe (l'euro).

Les instruments utilisés pour la gestion de ce risque sont classés dans la catégorie des **couvertures de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)**.

Au 31 décembre 2007, le Groupe n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

» RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Le groupe Crédit Agricole S.A. exerce son activité dans le secteur de l'assurance par ses filiales françaises et étrangères qui commercialisent des contrats d'épargne et de prévoyance.

L'essentiel des passifs d'assurance du Groupe (95 % au 31 décembre 2007) concernent l'activité d'épargne de la compagnie d'assurances de personnes, Predica.

Quatre types de risques sont gérés et suivis par Predica :

- des risques de marché, principalement de nature actif-passif : ils peuvent provenir de risques de taux, de risques sur actions, de risques de rachat... ; ces risques doivent s'apprécier en fonction des garanties octroyées au client (taux minimum garanti, garantie plancher...);
- des risques de contrepartie sur les actifs en portefeuille (qualité des émetteurs) et sur les réassureurs ;
- des risques de souscription d'assurance notamment liés aux tarifications et à la sélection médicale de l'activité prévoyance ;
- des risques opérationnels, en particulier dans l'exécution des processus.

► 1. Surveillance et gestion du risque

La méthodologie de mesure des risques s'appuie sur un modèle interne, permettant de valoriser ses risques suivant les normes du CFO Forum en simulant ses équilibres actif-passif suivant des méthodes économiques. Ce modèle intègre les référentiels élaborés dans le cadre du projet européen Solvabilité 2.

Le modèle interne est centré sur l'activité épargne et retraite. Il réplique, dans différents contextes de marché, les choix de l'assureur (politique d'allocation des actifs, de revalorisation des contrats, de prélèvement de marges...) et le comportement des assurés (application de tables de mortalité, simulation de rachats structurels et conjoncturels...); il intègre bien entendu les contraintes réglementaires (minimum de participation aux bénéfices, dotation de provisions réglementaires, limites relatives aux actifs...).

Une stratégie risques a été formulée et validée par les instances risques de Crédit Agricole S.A. Cette stratégie fixe les objectifs et les limites de risques pour les différentes activités : limites de contrepartie, d'adossement, d'allocation, règles de souscription, de couverture.... Elle a été déployée en s'appuyant notamment sur les mesures de risque établies avec le modèle interne.

Ces risques font l'objet d'une revue trimestrielle par la Direction générale de Predica et par le Groupe dans le cadre de son dispositif de surveillance consolidée.

Le Comité stratégique actif-passif de Predica se tient chaque trimestre afin d'examiner les études de risque et de formuler des propositions de gestion de ces risques qui sont ensuite soumises au Conseil d'administration.

C'est ainsi que toutes les décisions importantes de l'entreprise en termes commercial (politique produit, taux servis), financier (allocation d'actifs, programme de couvertures...) et assurantiel (programme de réassurance) font désormais l'objet de simulations avec le modèle interne qui viennent alimenter les débats dans le cadre de la gouvernance de la compagnie.

Facteurs de risques

Au cours de l'exercice 2007, plusieurs orientations ont ainsi été instruites avant mise en œuvre :

- Predica a sensiblement accru la part d'unités de compte de son portefeuille (en privilégiant des fonds dont le capital est garanti à terme, compte tenu du profil de risque des assurés) ;
- l'exposition de la compagnie sur l'immobilier et les actions a été réduite ;
- les couvertures financières vis-à-vis des taux garantis en portefeuille ont été renforcées.

Afin de mieux intégrer la dimension risques dans l'activité des métiers, Predica a entrepris en 2007 une refonte de sa cartographie des processus et des risques en privilégiant les processus cœur de métier.

C'est ainsi qu'ont été identifiées, pour les processus concernés, des actions de réduction des risques. Par ailleurs de nouveaux plans de contrôle ont été définis, qui seront déployés en 2008.

Ces différentes actions s'inscrivent dans le cadre de la préparation de la compagnie à Solvabilité 2 et notamment au deuxième pilier de ce projet.

► 2. Le risque de marché

Predica porte une attention constante à la maîtrise des risques financiers, au travers d'une politique de maîtrise de la volatilité globale de la valeur du portefeuille de placements, par l'effet d'une stratégie de diversification des allocations sur l'ensemble des classes d'actifs (obligations, actions, gestion alternative, immobilier), afin de bénéficier des comportements en partie décorrélés de celles-ci.

Cette politique s'accompagne d'une volonté de maintien d'un niveau suffisant de plus-values latentes, afin de disposer de la capacité d'absorber un choc significatif de marché.

- Le risque de taux correspond au risque de variation de valeur du portefeuille obligataire en fonction du niveau des taux d'intérêt. Les investissements à taux variable exposent la société à des fluctuations de cash-flows futurs alors que les investissements à taux fixe exposent à un risque de juste valeur des instruments en portefeuille.

Predica définit des règles de couvertures et de gestion :

- du risque à la baisse des taux, notamment du fait de la présence d'un passif bénéficiant de TMG non nuls. Ce risque est géré par la définition d'un poids minimum de 50 % d'obligations à taux fixe et par des instruments de couverture (*swaps, swaptions, floors*) ;
- du risque à la hausse des taux, afin de protéger la compagnie contre le risque de rachat des contrats par les assurés en cas de hausse forte et durable des rendements à long terme et de perte de compétitivité des contrats d'épargne par rapport à d'autres placements d'épargne. Ce risque est géré par un encours d'instruments de couverture (caps) contre le risque de hausse des taux correspondant à 20 à 35 %

de l'encours du portefeuille obligataire et par un encours d'actifs réactif à la hausse des taux d'environ 25 %.

Il convient également de souligner que les provisions techniques comptables ne présentent pas de sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt, puisque les hypothèses initiales de détermination de leur encours demeurent inchangées.

- Le risque boursier correspond au risque de baisse de valorisation des placements actions à la suite d'une baisse des indices boursiers.

Dans un souci de maîtrise de la volatilité du portefeuille actions et d'optimisation de son couple rendement / risque, Predica mène une politique de forte diversification de celui-ci, selon trois axes :

- une diversification géographique des placements sur l'ensemble des places boursières internationales (Europe, USA, Japon, Asie, pays émergents) ;
- une diversification sectorielle élevée des portefeuilles ;
- et des styles de gestion.

A fin 2007, le portefeuille de PREDICA affiche un taux de plus-value latente de 20 %.

Outre le risque de dévalorisation des portefeuilles boursiers, une baisse sensible des indices boursiers peut se traduire par une augmentation du niveau des Provisions pour Dépréciation Durable (PDD) constitué au titre des lignes présentant un niveau élevé de moins-value latente.

Enfin, la variation de valeur des supports sous-jacents des contrats en unités de comptes est supportée par les assurés, ceci sous réserve de l'existence ou non d'une garantie plancher attachée au contrat. Du fait du mode de calcul de la provision technique, une baisse de 10 % des indices boursiers aurait un effet limitée sur l'encours de la Provision pour Garantie Plancher.

- Le risque de change, généré par la détention d'actifs libellés en devises. L'exposition de Predica à ce risque a pour origine principale la politique de diversification géographique du portefeuille actions, réalisée dans un souci d'optimisation du couple rendement / risque du portefeuille. Le principe de base est celui d'une couverture majoritaire du risque de change et de la conservation de positions résiduelles. Dans ces conditions, la sensibilité de la compagnie à une variation de change est peu significative.

► 3. Le risque de crédit ou de contrepartie

Un deuxième axe de la politique de maîtrise des risques financiers réside dans la maîtrise du risque de contrepartie, c'est-à-dire du risque de défaut de paiement d'une ou plusieurs signatures détenues au sein du portefeuille de placements.

Predica dispose depuis 2002 d'un cadre prudentiel renforcé en matière de maîtrise du risque de contrepartie, assorti de multiples limites portant tout à la fois sur le risque global du portefeuille et les risques unitaires.

Facteurs de risques

Le risque de contrepartie est en premier lieu encadré au moyen de limites globales basées sur la notation des émetteurs. En cas d'absence de notation de la part des agences, la notation utilisée est une notation interne attribuée par la Direction des Risques de Crédit Agricole Asset Management qui s'appuie sur l'analyse de Crédit Agricole S.A.

Limites autorisées	
AAA (et souverains de la zone euro)	Pas de limite
BBB + A + AA (hors souverains de la zone euro)	50 % maximum
BBB + A	20 % maximum
BBB et non cotés	5 % maximum
Rating moyen du portefeuille	AA -

Par ailleurs, les règles de Predica n'autorisent pas la détention en direct de titres de notation inférieure à BBB, sauf dans le cadre exceptionnel d'un déclassement survenu après l'acquisition et à la condition que l'émetteur concerné conserve une capacité intacte de remboursement. À fin décembre 2007, le poids de cette classe d'actifs est de 0.76 %.

Il a également été retenu le principe d'une limitation du risque de contrepartie autorisé pour chaque signature, avec la définition d'un taux d'utilisation faisant l'objet d'une limitation en fonction de la notation de la contrepartie concernée et des fonds propres sociaux bruts de la compagnie au 31 décembre de l'exercice précédent (hors plus-values latentes et hors résultat de l'exercice en cours).

Enfin, dans un souci de diversification du nombre de signatures BBB présentes dans le portefeuille, le Conseil d'administration a également décidé de limiter le poids des 10 principaux encours BBB (en prix de revient) à 75 % de l'encours des fonds propres sociaux prudentiels de Predica.

À fin 2006 comme à fin 2007, aucune ligne du portefeuille obligataire ne fait l'objet d'une provision pour dépréciation durable du fait d'un risque de défaut d'une contrepartie.

Pour la réassurance, la politique de suivi des contreparties est établie selon les principes suivants :

- diversification, plusieurs réassureurs différents pouvant intervenir sur un même risque solvabilité du réassureur, via les notations financières et le nantissement des provisions réassurées ;
- continuité des relations, suivant l'expertise et les partenariats techniques.

► 4. Le risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pouvoir couvrir ses passifs exigibles. Il peut résulter :

- d'investissements illiquides. A cet effet, PREDICA a défini un cadre prudentiel de choix de ses investissements visant à privilégier leur liquidité.

À fin 2007, le portefeuille était constitué à plus de 85 % en actifs cotés sur des marchés réglementés, liquides. Au sein des placements immobiliers, la part des foncières cotées est élevée (50 % des actifs du portefeuille) ;

- d'une non congruence entre les échéanciers d'investissement à l'actif et les échéanciers des contrats d'assurance au passif. A cet effet, Predica a défini un cadre prudentiel de gestion de la liquidité dans le cadre de sa politique actif/passif.

À cet effet, un test d'exigibilité est produit pour une première approche de la liquidité de l'entreprise mise en situation de fortes sorties de contrats (triplement des rachats constatés). Cet état laisse apparaître que Predica peut faire face à des rachats massifs dans des cas extrêmes en procédant à des cessions limitées de ses actifs.

Par ailleurs, Predica a défini un ratio dit de réactivité destiné à refléter la capacité de la compagnie à trouver des liquidités à court terme sans risque de perte de valeur. Ce ratio est calculé comme le rapport des liquidités à moins de 2 ans sur l'ensemble du portefeuille. Parmi les liquidités à moins de 2 ans figurent outre la trésorerie, les OPCVM de trésorerie, les obligations taux variables ou indexées sur l'inflation et les obligations taux fixe d'une durée résiduelle de moins de 2 ans.

Enfin, le profil de remboursement de la dette subordonnée (en retenant comme maturité pour les TSDI émis la date d'échéance de l'option de remboursement anticipé) est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Échéancier passif subordonné	Encours
Inférieur à 1 an	87 M€
Compris entre 1 et 3 ans	422 M€
Compris entre 3 et 5 ans	344 M€
Supérieur à 5 ans	34 M€

► 5. Le risque d'assurance

Le risque d'assurance résulte en assurance-vie de la "tarification", lors de la souscription, des risques liés à la durée de la vie humaine ou aux aléas de la vie.

Le risque d'assurance est issu des hypothèses sous tendant la tarification des garanties et des options financières : essentiellement rachat, prorogation et arbitrage, qui peuvent être exercées par les assurés.

Le risque d'assurance est ainsi décomposé entre :

- quatre risques biométriques élémentaires :
 - risque de mortalité (garantie en cas de décès),
 - risque de longévité (garantie en cas de vie : rentes viagères, vie entière...),
 - risque de morbidité (garantie en cas d'invalidité et de dépendance),

Facteurs de risques

- risque d'incapacité (garantie en cas d'arrêt de travail) ;
- le risque comportemental correspond au risque de rachat anticipé (ou de prorogation, d'arbitrage, de résiliation, ..) des contrats d'assurances, par comparaison au niveau anticipé ;
- le risque d'insuffisance de chargements pour couvrir les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs.

Ainsi, le risque d'assurance est mesuré à partir des écarts observés sur ces facteurs entre les éléments de tarification retenus lors de la souscription et les résultats constatés chaque année sur le portefeuille de contrats :

- pour les risques biométriques, les tables statistiques utilisées, construites soit à partir de statistiques nationale ou internationale soit à partir de statistiques issus de portefeuilles d'assurance (tables d'expérience) ;
- pour le risque de rachat, les lois de rachat construites à partir d'observation sur le portefeuille (rachats structurels) et principalement de règles à dire d'expert pour les rachats conjoncturels (absence d'observation statistique) ;
- pour le risque de chargement, il s'agit de l'écart observé entre les frais réellement prélevés et les frais exposés par l'assureur.

Pour limiter le risque comportemental, la stratégie de rémunération des contrats tient compte des conditions de marché dans une approche prospective. Cette stratégie de distribution de participation s'appuie sur des tests de sensibilités aux conditions de marché ou de sinistralité.

En matière de réassurance, Predica, assureur de personnes du groupe Crédit Agricole, recourt peu à la réassurance. En effet :

- son activité est majoritairement tournée vers l'épargne assurance individuelle ;
- les contrats de prévoyance sont pour l'essentiel constitués d'un très grand nombre de petits risques ;
- son assise financière et sa gestion prudente lui permettent de couvrir avec sécurité la marge de solvabilité nécessaire à l'exercice de son activité.

Au vu de la physionomie générale du portefeuille (risque de masse, capitaux moyens), seul le "risque catastrophe" est susceptible d'avoir un réel impact sur les résultats de la prévoyance individuelle ou collective. Le portefeuille de Predica bénéficie donc de la couverture du BCAC (Bureau Commun des Assurances Collectives), tant en décès collectif (couverture de prêts) qu'en prévoyance individuelle (groupe ouvert) et, pour partie, d'une couverture complémentaire englobant le risque invalidité.

» RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Au cours de l'année 2007, le groupe Crédit Agricole a finalisé la mise en place du dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels, ce qui lui a permis d'obtenir l'autorisation de la Commission bancaire pour utiliser la méthode avancée (AMA - "Advanced Measurement Approach") au 1^{er} janvier 2008 (entrée en vigueur du nouveau ratio Bâle II) sur le périmètre suivant : les 39 Caisses régionales, Calyon, LCL, CAAM, Sofinco France et Finaref France (soit plus de 80 % du PNB du Groupe).

► I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A. et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques

(par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels) ;

- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité ;
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

► II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents : les responsables des risques opérationnels, qui couvrent désormais, pour la plupart, le suivi des contrôles permanents, sont rattachés au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) des entités.

Depuis 2005, le groupe Crédit Agricole S.A. dispose d'un tableau de bord risques opérationnels couvrant la plupart de ses métiers.

Facteurs de risques

Ce tableau de bord confirme les principales sources de risques impactant la plupart des métiers mais également des profils d'exposition différenciés par entité/type de métier : risque récurrent lié notamment à la fraude externe liée aux moyens de paiement dans la banque de détail ou aux erreurs de bourse dans la gestion d'actifs, risque d'intensité plus marquée en Banque de financement et d'investissement (litiges contreparties et marchés de capitaux) ou dans l'affacturage (fraude externe).

Il reflète également l'effet des plans d'actions visant à réduire, d'une part l'impact des risques exceptionnels (renforcement des contrôles et des systèmes d'informations face à des pertes unitaires élevées portant leurs effets surtout dans le métier de la gestion d'actifs et dans l'affacturage), d'autre part la fréquence des risques récurrents (poursuite de la baisse de la fraude monétaire chez LCL et surveillance renforcée de la fraude externe dans les activités de crédit à la consommation).

Il est à noter qu'un incident est survenu au cours de l'été 2007 concernant l'activité de trading pour compte propre de la ligne produit Credit Markets & CDO à Calyon New York. Cet incident a fait l'objet d'une détection rapide, d'une information appropriée des différentes instances de décision et de contrôle du Groupe (Comité d'audit notamment) et de mesures immédiates vis-à-vis du management local.

Les mesures prises par Calyon, en accord avec le Groupe, suite à cet incident sont décrites dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale (page 28).

L'autorisation de l'utilisation de la méthode avancée fait suite à une mission de la Commission bancaire qui s'est déroulée au 1^{er} trimestre 2007 et qui a été suivie par une mission de l'Inspection Générale Groupe visant à s'assurer que les actions nécessaires à l'autorisation (Annexe 1 du "Memorandum of Understanding" conclu avec la Commission bancaire) étaient réalisées à fin 2007.

Les travaux de l'année 2007 se sont concentrés sur :

- la documentation du modèle interne de calcul et d'allocation des fonds propres basé sur les distributions statistiques de pertes (méthode avancée Bâle II dite Loss Distribution Approach utilisée par la plupart des grands établissements) ;
- la mise en œuvre des actions de l'Annexe 1 au sein des entités du périmètre AMA ;
- le développement du lot réglementaire du nouveau système d'information industriel "Dispositif Risque Opérationnel Groupe" : Référentiels, Moteurs de calcul en méthode AMA et en méthode Standard, Déclarations COREP (*Common Reporting Bâle II*) ;
- sur la sécurisation du périmètre de collecte et l'enrichissement du plan documentaire du dispositif risques opérationnels ;
- sur la définition de la liste de scénarii de risques exceptionnels devant être évalués par chaque Caisse régionale en complément des données internes ;
- sur les calculs des fonds propres réglementaires du Groupe au titre du risque opérationnel pour les entités en AMA et en Standard ainsi que pour les niveaux consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole.

L'autre enjeu majeur réside dans le processus d'intégration progressive des nouvelles filiales internationales du Groupe, en particulier en Grèce (Emporiki) et en Italie (groupe Cariparma), qui seront incorporées en méthode standard dans le calcul des fonds propres réglementaires réalisé au 31 mars 2008.

► III. Méthodologie

Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard ;
- de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période de un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique...).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital des plus grandes entités est prise en charge par celles-ci (Caisses régionales, Calyon) à partir de principes définis au niveau central.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et contrôles permanents Groupe.

Facteurs de risques

» RISQUES JURIDIQUES

À ce jour, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du groupe Crédit Agricole S.A.

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2007 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Groupe ont fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction générale.

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2006. Les dossiers ci-après évoqués sont ceux qui ont connu une évolution au cours de l'année 2007.

► **Faits exceptionnels et litiges****Verte France**

Le Syndicat Verte France, regroupant des personnes physiques, a intenté en 2006 une nouvelle action contre le Crédit Agricole en citant Crédit Agricole S.A. ainsi que la totalité des Caisses régionales à comparaître devant le tribunal correctionnel de Paris.

Il prétend que le Crédit Agricole a indûment affecté une part des réserves des Caisses régionales au financement de l'offre publique sur le Crédit Lyonnais et demande que soit restitué aux sociétaires du Crédit Agricole le montant des réserves qui, selon eux, auraient été détournées.

Par jugement en date du 11 septembre 2007, le Tribunal susvisé a débouté Verte France de toutes ses demandes et a jugé qu'elles étaient abusives.

Verte France a fait appel de cette décision.

Cette action, qui ne repose sur aucun fondement juridique ou économique, est dans la lignée de celles pour lesquelles Verte France, qui demandait que soit prononcée la nullité des Caisses régionales, a été déboutée par le Tribunal de grande Instance de Paris (jugements en date des 21 et 28 janvier 2003) puis par la Cour d'appel de Paris (arrêts du 1^{er} avril 2005) et récemment par la Cour de cassation dans un arrêt du 20 novembre 2007.

Bernard Tapie – Adidas

Suite à l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, saisie de la seule affaire Adidas, le montant de la condamnation a été payé. La somme a été mise sous séquestre par les liquidateurs.

Le CDR et le Crédit Lyonnais ont formé un pourvoi contre cette décision en février 2006 ; la Cour de cassation, le 9 octobre 2006, a rendu un arrêt favorable aux demandes du Crédit Lyonnais et du CDR : cet arrêt casse l'arrêt de la Cour d'appel de Paris et l'affaire est renvoyée devant la Cour de Paris autrement composée.

Un arbitrage est en cours entre les liquidateurs du groupe Tapie et le CDR.

Groupe IFI Dapta Mallinjouid

Le CDR et le Crédit Lyonnais ont été assignés conjointement, le 30 mai 2005, devant le Tribunal de commerce de Thiers par le Commissaire à l'exécution du plan des sociétés du Groupe Ifi Dapta Mallinjouid.

Il est reproché au CDR et au Crédit Lyonnais d'avoir commis diverses fautes à l'occasion du montage et du financement de l'opération d'acquisition du pôle meuble (ex CIA) du Groupe Pinault par le Groupe IFI.

La Cour d'appel de Riom, par arrêt du 12 juillet 2006, a renvoyé l'affaire devant le Tribunal de commerce de Paris.

Par décision du 24 septembre 2007 le Tribunal de Commerce de Paris a :

- condamné le CDR à 2,9 millions d'euros pour perception indue d'intérêt ;
- condamné le Crédit Lyonnais à 5 millions d'euros pour soutien abusif ;
- condamné Crédit Lyonnais et CDR à 50 000 euros au titre de l'article 700.

Le Tribunal n'a pas ordonné l'exécution provisoire.

Le Commissaire à l'exécution du plan a fait appel de la décision le 28 décembre 2007.

Strauss/Wolf/Faudem

Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné la National Westminster Bank et le Crédit Lyonnais devant un Tribunal New-Yorkais. Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert – en 1990 pour le Crédit Lyonnais – par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas.

Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs "blessures, angoisses et douleurs émotionnelles".

En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont ni rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué - si ceci était démontré - dans le financement du terrorisme. Le Tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause.

Le Crédit Lyonnais considère qu'il n'existe aucun élément au dossier permettant de rapporter cette preuve.

Facteurs de risques

Le Crédit Lyonnais réfute donc énergiquement ces allégations et les conteste vigoureusement.

Moulinex-Brandt

Les mandataires de cette société ont initié une action en responsabilité pour soutien abusif contre le Crédit Lyonnais. Le risque financier est assumé par Calyon.

En outre, Crédit Agricole S.A. et ses filiales sont parties prenantes dans un certain nombre d'autres litiges, dont des *class actions*, aux États-Unis.

► Dépendances éventuelles

Crédit Agricole S.A. n'est dépendante d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

» RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

La fonction de la Direction de la conformité est d'élaborer des politiques relatives au respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, de normes professionnelles et déontologiques ou d'instructions du Directeur général prises notamment en application des orientations du Conseil d'administration. Un dispositif de contrôle dédié regroupe les personnes, procédures et systèmes d'information, qui s'assurent de la maîtrise du risque de non-conformité, et donc de pertes financières, d'atteinte à la réputation, et de sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires.

Cette fonction est présente chez Crédit Agricole S.A., dans ses filiales et dans chacune des Caisses régionales. Les personnes qui en sont chargées, sont au nombre de 580 à Crédit Agricole S.A.

et de 170 en Caisses régionales. Un Comité de management de la Conformité se réunit périodiquement pour prendre les décisions nécessaires à la prévention des risques de non-conformité, la mise en place et le suivi des mesures correctives qu'impliqueraient d'éventuels dysfonctionnements ; ces travaux font l'objet de comptes rendus au Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

L'organisation et les principales actions relatives à la conformité et la sécurité financière sont présentées ci-après dans la partie traitant de l'information sociale, sociétale et environnementale au sein du groupe Crédit Agricole S.A., ainsi que dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires au titre de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003.

» ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

La couverture des risques opérationnels du groupe Crédit Agricole S.A. par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance (notamment AXA, AIG, GAN, ACE, ZURICH, AGF) ; elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Par ailleurs, les filiales des métiers gèrent par elles-mêmes les risques de moindre intensité.

En France, les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobilier et informatique) incorporent la couverture des recours des tiers pour les immeubles les plus exposés à ce risque ; elles sont complétées de lignes de garanties particulières pour la responsabilité civile exploitation (garanties dommages et recours des tiers : 450 millions d'euros par sinistre en France et 150 millions d'euros en complément de garantie sur les principaux sites étrangers ; garanties responsabilités civiles d'exploitation : 40 millions d'euros).

Les polices Pertes d'Exploitation, Fraude et Tous Risques Valeurs ont été mises en place par Crédit Agricole S.A. pour son Groupe (garanties Pertes d'exploitation 456 millions d'euros, garanties Fraude : 145 millions d'euros, garanties Tous Risques Valeurs : 98 millions d'euros).

De même, les polices responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées.

Les risques de fréquence et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. par la captive de réassurance du Groupe dont l'intervention cumulée n'excède pas 6 % des garanties ci-dessus.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Fondé sur les valeurs du mutualisme (proximité, solidarité et responsabilité) et sur l'organisation d'un groupe "uni et décentralisé", le Crédit Agricole est depuis plusieurs années en pleine évolution tant en France qu'à l'international.

En cohérence avec son histoire et son récent développement, Crédit Agricole S.A. a réaffirmé et décliné ses valeurs autour de thèmes clés : cohésion, ouverture, responsabilité et entrepreneuriat.

La démarche de responsabilité sociale et environnementale du Groupe, calée sur ces valeurs accompagne et appuie les mutations et les développements tant en France qu'à l'international dans le respect de son adhésion aux dix principes de Pacte Mondial.

En 2007, la prise en compte des impacts directs et indirects des activités du Groupe en matière d'environnement a été renforcée par la mise en œuvre d'actions en lien avec les orientations stratégiques annoncées. Des actions ciblées sur la lutte contre le changement climatique ont ainsi été mises en place et seront poursuivies dans l'ensemble des activités du Groupe afin de répondre efficacement et durablement à cet enjeu.

La responsabilité vis-à-vis des salariés de l'entreprise a également été maintenue via une politique orientée vers le dialogue, l'écoute, la gestion des emplois et la mobilité des collaborateurs du Groupe. La gestion de la diversité ainsi que le respect des droits humains et des cultures au sein des sociétés du Groupe tant en France qu'à l'international font partie des sujets auxquels le Crédit Agricole continuera à être particulièrement vigilant.

Par ailleurs, la prise en compte des enjeux RSE au cœur des métiers du Groupe a été réaffirmée. Dans cette logique, à partir de 2008, les revues stratégiques annuelles par métiers comprendront un volet sur la démarche RSE.

Cette décision vient confirmer l'importance de l'intégration des enjeux RSE dans la stratégie du Groupe, comme en témoigne l'élargissement en 2007 de la mission du Comité stratégique à l'examen de l'avancement de la politique développement durable sur l'ensemble du Groupe.

Au-delà des informations sociales et environnementales contenues dans ce chapitre qui sont plus particulièrement relatives aux informations sociales et environnementales requises par le décret d'application de la Loi sur les Nouvelles Régulations Économiques (dite loi NRE), d'autres éléments seront disponibles sur l'espace développement durable du site Internet du Groupe, qui sera disponible à partir de début avril 2008.

Enfin, Crédit Agricole S.A. a demandé aux experts Développement durable d'un des Commissaires aux comptes du Groupe de revoir les processus de collecte des données environnementales et sociales, ainsi que certaines informations publiées dans le présent document et sur le site Internet dédié. Le détail de ces travaux et l'attestation associée figurent dans la rubrique "Espace Analystes" du site Internet Développement durable du Groupe.

» INDICATEURS DE PERFORMANCE SOCIALE

► Méthodologie

Chaque société du groupe Crédit Agricole S.A. est rattachée à un domaine d'activité et possède sa propre politique sociale animée par un Directeur des ressources humaines. La cohérence d'ensemble est assurée par la DRH du Groupe.

Le périmètre des entités couvertes par ce reporting correspond à celui des entités porteuses d'effectifs et consolidées financièrement de façon globale ou proportionnelle.

Chaque item présenté ci-après sera accompagné d'une indication portant sur le périmètre des effectifs couverts par celui-ci (en % des effectifs en ETP à fin d'année).

Le reporting ci-après est réalisé en respectant différentes règles de consolidation des données :

- pour les entités consolidées financièrement de façon proportionnelle, les données sont reprises proportionnellement à la participation du Groupe dans leur capital ;

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

- sauf indication contraire*, pour un souci de traitement, le détail des données par domaine d'activité est réalisé en fonction de l'activité principale de chaque entité. Dans le cas d'entités pluri-activités, celles-ci seront donc rattachées au domaine d'activité dominant ;
- sauf indication contraire*, les données sont traitées en vision employeur et non en vision bénéficiaire. La différence porte sur les effectifs mis à disposition par une entité auprès d'une autre (sans modification du contrat de travail).
- sauf indication contraire, la population étudiée est celle des effectifs "actifs". Cette notion d'actif implique :
 - d'une part un lien juridique via un contrat de travail en CDI ou en CDD "standard" (et assimilé pour l'international),
 - une présence en paye et sur le poste au dernier jour de la période,
 - et un temps de travail supérieur ou égal à 50 %.

I. Effectif global du groupe Crédit Agricole S.A.

A) RÉPARTITION PAR DOMAINE

Domaines	2007		2006		2005	
	Effectif en ETP	%	Effectif en ETP	%	Effectif en ETP	%
Banque de proximité en France	22 478	25,9 %	23 764	30,8 %	24 516	39,5 %
Banque de détail à l'international	27 156	31,3 %	19 799	25,7 %	5 467	8,8 %
Services financiers spécialisés	13 179	15,2 %	11 540	15,0 %	10 588	17,0 %
Assurances, gestion d'actifs et de fortune	7 947	9,1 %	7 498	9,7 %	6 981	11,3 %
Banque de financement et d'investissement	12 118	14,0 %	11 122	14,5 %	11 071	17,8 %
Gestion pour compte propre et divers	3 988	4,5 %	3 340	4,3 %	3 489	5,6 %
GRUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	86 866	100 %	77 063	100 %	62 111	100 %
<i>dont France</i>	41 039	47 %	41 050	53 %	41 952	68 %
<i>dont International</i>	45 827	53 %	36 013	47 %	20 159	32 %
% du périmètre monde couvert	100 %		100 %		100 %	

Modifications de périmètre de consolidation entre 2006 et 2007 (acquisitions/cessions) :

- sur la Banque de proximité en France (+ 0 ETP).
Aucune modification de périmètre.
- sur la Banque de détail à l'international (+ 6 293 ETP).
Acquisition en Italie de Cariparma (+ 3 599 ETP) et de Banca Popolare FriulAdria (+ 1 300 ETP) et intégration de 173 agences Banca Intesa à Cariparma (+ 1 685 ETP) et de 29 à FriulAdria (+ 223 ETP).
Intégration d'Antena (+ 24 ETP) au sein du groupe Emporiki et de la Banque International de Tanger (+ 2 ETP).
Cession de l'entité Phoenix Metrolife du groupe Emporiki (- 495 ETP) et liquidation de l'entité Emporiki Germany Bank (- 45 ETP) ;
- sur les Services financiers spécialisés (+ 1 114 ETP).
Intégration à 50 % du groupe Fiat Auto Financial Services (+ 914 ETP) et acquisition de l'entité Saudi Fransi (+ 76 ETP) et du groupe BC Finance (+ 124 ETP) ;
- sur l'Assurances, gestion d'actifs et de fortune (+ 504 ETP).
Sur l'activité de Titres, intégration au groupe CACEIS détenu à 50 % de CACEIS Allemagne (+ 249 ETP) et de CACEIS Suisse (+ 18 ETP) et acquisition du groupe Olympia via CACEIS (+ 130 ETP).

Sur l'activité de gestion d'actifs, fin de la *joint-venture* avec Banca Intesa en Italie (- 222 ETP) et maintien de l'activité au sein de CAAM Italie (+ 127 ETP) et déconsolidation de l'entité East Asia du groupe CAAM (- 13 ETP).

Sur l'activité de Banque privée, acquisition de Bank Sarazin Luxembourg (+ 85 ETP).

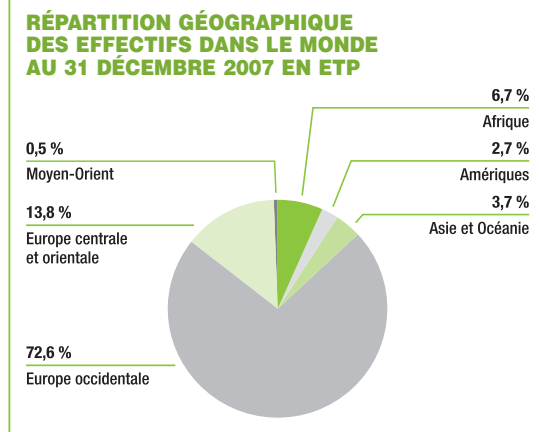
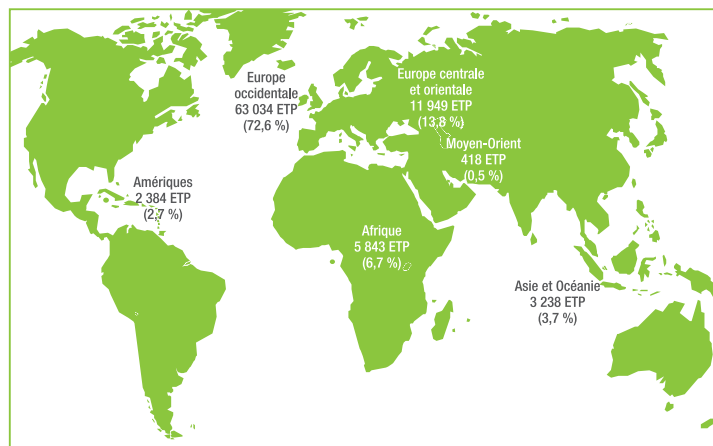
Positionnement de l'activité de Capital-investissement, au sein du domaine Assurances, gestion d'actifs et de fortune (+ 82 ETP) et consolidation des entités Sodica (+ 33 ETP) et Idia Agricapital (+ 15 ETP) ;

- sur la Banque de financement et d'investissement (+ 3 ETP).
Intégration de Calyon Financial Allemagne (+ 4 ETP) et déconsolidation de Calyon Uruguay (- 1 ETP) ;
- sur la Gestion pour compte propre (+ 419 ETP).
Positionnement de l'activité de Capital-investissement, au sein du domaine Assurances, gestion d'actifs et de fortune (- 82 ETP).
Sur l'activité Immobilière, acquisition du groupe Monné Decroix (+ 496 ETP) et intégration de RSB (+ 5 ETP).

* À l'exclusion des données des parties I.A, I.B et III.A.1 qui sont extraites de la publication interne mensuelle des effectifs du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2007, qui scinde les entités pluri activités sur chacun de leurs domaines et qui est traitée en vision bénéficiaire.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

B) RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Le poids de chaque zone géographique reste sensiblement le même que l'année dernière bien que les effectifs aient augmenté de près de 13 % sur l'année.

La part de la France dans le total du Groupe s'établit à 47,2 % à fin 2007 contre 53,3 % à fin 2006.

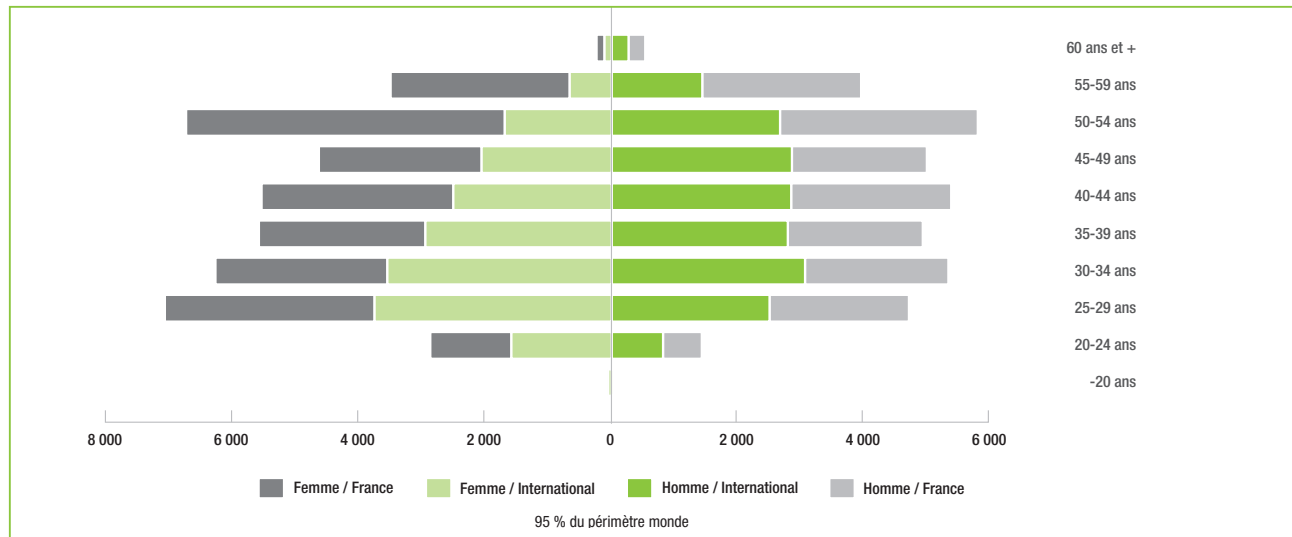
C) FLUX D'EFFECTIFS

Domaines	2007		2006	
	Recrutement en CDI	Taux d'entrée* en CDI	Recrutement en CDI	Taux d'entrée* en CDI
Banque de proximité en France	1 315	6,3 %	1 394	5,7 %
Banque de détail à l'international	4 318	17,3 %	3 545	20,7 %
Services financiers spécialisés	1 384	15,8 %	992	13,2 %
Assurances, gestion d'actifs et de fortune	927	14,3 %	714	14,0 %
Banque de financement et d'investissement	1 640	18,9 %	1 640	18,3 %
Gestion pour compte propre et divers	387	10,3 %	174	6,5 %
GRUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	9 971	13,6 %	8 459	12,9 %
<i>France</i>	3 092	8,2 %	3 089	7,9 %
<i>International</i>	6 878	19,1 %	5 370	20,2 %
% du périmètre monde couvert	95 %		89 %	

* Taux : nombre d'entrées (CDI) de l'année N rapporté à l'effectif moyen annuel du périmètre concerné de l'année N.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

D) PYRAMIDE DES ÂGES



E) ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

	Part des femmes (%)	% périmètre couvert
Dans les effectifs	53,8 %	95 %
Dans les effectifs recrutés en CDI	53,3 %	95 %
Dans le Comité exécutif du Groupe	2 sur 21	100 %
Dans les cercles managériaux 1 et 2*	12,6 %	100 %
Dans les 10 % des effectifs de chaque filiale ayant les plus hautes rémunérations	24,0 %	87 %

* Les cercles managériaux regroupent au sein de 3 cercles les membres des comités exécutifs, les membres des comités de direction et les cadres clés de chaque entité. Les personnes appartenant aux cercles 1 et 2 sont de l'ordre de 700.

II. Effectif du Groupe en France

A) RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRATS AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE

	2007	2006	2005
Effectif CDI actifs en poste (ETP)	40 326	40 330	41 083
Effectif en CDD (ETP)	712	720	870
Effectif Actif Total (ETP)	41 038	41 050	41 953
Effectif CDI en dispense d'activité (ETP)	4 138	5 092	5 936
TOTAL FRANCE (ETP)	45 176	46 142	47 889

La stabilité des effectifs actifs s'explique :

- par les acquisitions en 2007 du groupe Monné-Decroix et du groupe BC Finance soit + 620 ETP ;
- et par une croissance organique des domaines Banque de financement et d'investissement, Assurances, gestion d'actifs et de fortune et Gestion pour compte propre, soit + 640 ETP ;
- qui compensent la baisse de 1 280 ETP du domaine Banque de proximité en France.

La baisse des CDI inactifs (- 18,7 %) correspond :

- à la fin de la mise en œuvre du dispositif "Congé Fin de Carrière CFC" ou "Cession anticipée des travailleurs salariés CATS" qui suspend le contrat de travail pendant la durée du congé ;
- au départ en retraite de ces salariés en CFC ou CATS ;
- à la fin des congés longue durée pris dans le cadre des Plans de Sauvegarde de l'Emploi.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Les CDD représentent 1,8 % des CDI actifs à fin 2007, 29 % d'entre eux étant des cadres. Les CDD signés en 2007 se répartissent de façon pratiquement égale entre remplacement (48 %) et surcroît d'activité (52 %).

Le recours au personnel temporaire représente, lui, 1,4 % de la population CDI actifs pour 567 ETP en moyenne sur l'année.

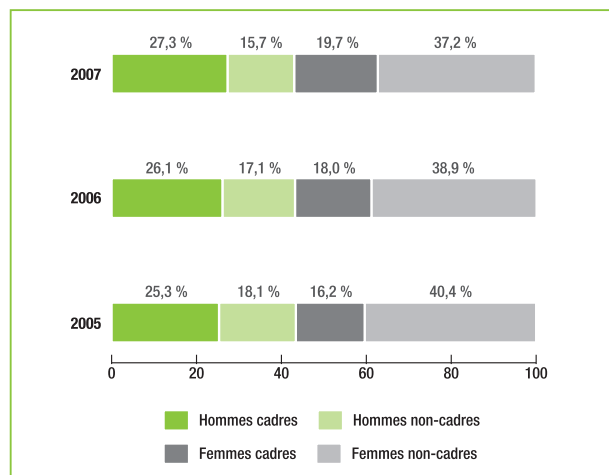
Globalement, le recours au personnel de renfort (CDD et Intérimaires) représente ainsi l'équivalent de 3,2 % du total des CDI en poste.

Les jeunes en contrat de formation en alternance ou en stage représentent en 2007 l'équivalent de 5,2 % de l'effectif CDI en poste.

Effectif moyen mensuel (ETP)	
Contrats de professionnalisation (ex : qualification, orientation, adaptation)	566
Contrats d'apprentissage	604
Stagiaires école	937
% du périmètre France	99 %

B) STRUCTURE DES EFFECTIFS CDI ACTIFS À FIN 2007

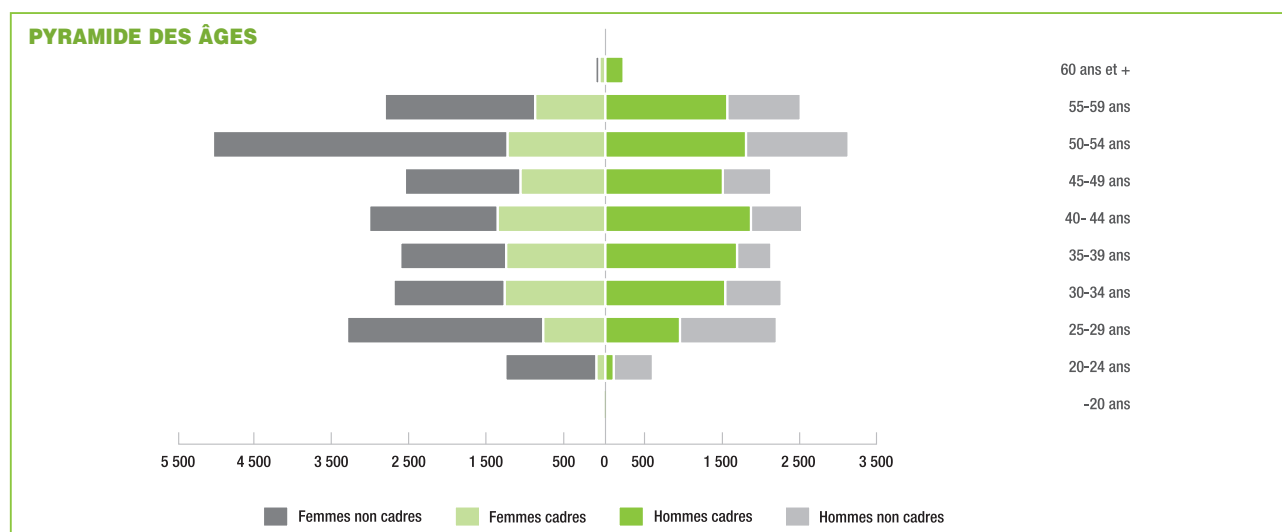
1) Répartition par sexe et statut



La répartition Hommes Femmes en France reste stable entre décembre 2006 et décembre 2007 pour les CDI en poste (57 % de femmes).

Poursuivant la même tendance que l'année précédente, le taux global de cadres (hommes et femmes) augmente de 3 points, passant à 47 % à fin 2007 avec + 1,8 point pour les femmes et + 1,3 point pour les hommes.

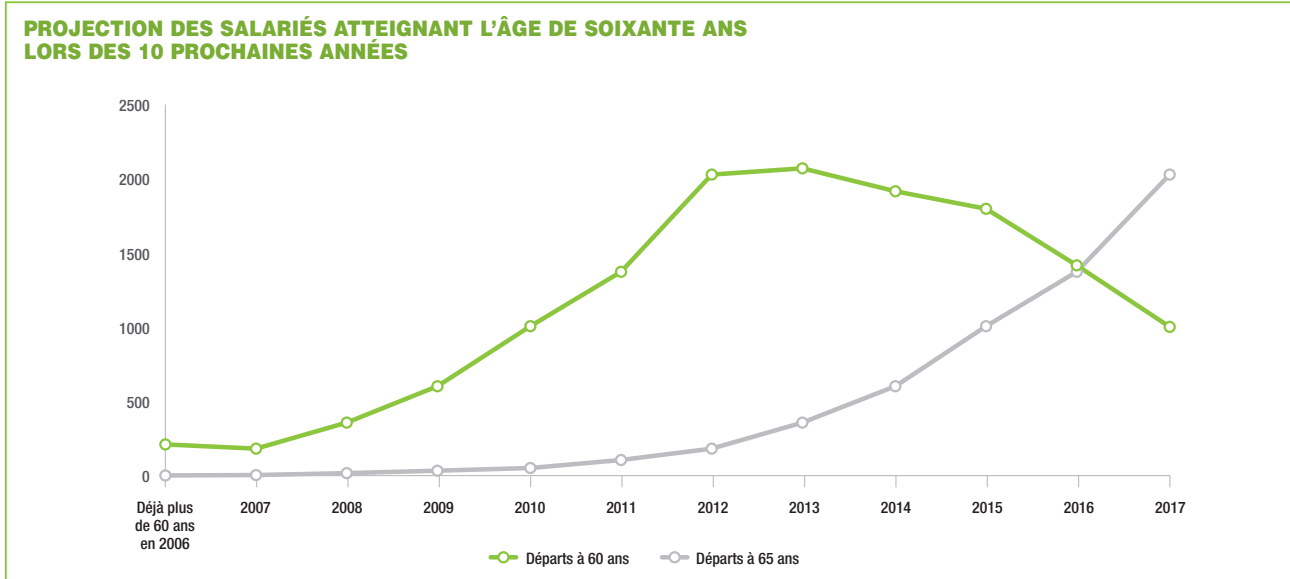
2) Âge et ancienneté



La répartition par tranche d'âge des effectifs a sensiblement évolué par rapport à 2006 avec notamment une augmentation de la part de la population junior et une baisse de la population des plus de 50 ans :

- la part des moins de 30 ans a augmenté d'un point à 18 % ;
- et celle des plus de 50 ans a diminué de 1,5 point à 34 %.

À noter depuis deux ans, une stabilisation du vieillissement de la population active avec comme âge moyen et ancienneté moyenne respectivement 42 ans et 18 ans.



La projection des salariés atteignant l'année de 60 ans sur les dix prochaines années fait apparaître une forte progression (x 3,3) des départs entre 2009 (600 salariés) et 2012 (2 000 salariés), pour se stabiliser à 1 900 salariés par an en moyenne de 2013 à 2015.

C) ORGANISATION DU TRAVAIL

1) Régime de travail

EFFECTIF CDI EN POSTE (EN NOMBRE) AU 31 DÉCEMBRE 2007 PAR TYPE D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

	Cadres	%	Non-cadres	%	Total	%
Régime heure	5 480	30,5 %	21 087	99,4 %	26 567	67,8 %
Régime jour	12 299	68,4 %	111	0,5 %	12 410	31,6 %
Autres régimes	199	1,1 %	29	0,1 %	228	0,6 %
TOTAL	17 978	100 %	21 227	100 %	39 205	100,0 %

% du périmètre France : 94 %

La répartition de l'organisation du temps de travail au sein du Groupe demeure stable sur 2006-2007 entre les différents régimes de temps de travail, les deux tiers des effectifs étant en régime heure.

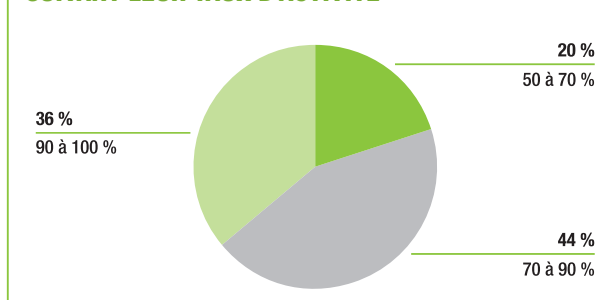
2) Temps partiel

	2007			2006		
	Cadres	Non-cadres	Total	Cadres	Non-cadres	Total
Effectif à temps partiel	1 266	4 913	6 179	1 262	5 438	6 700
% effectif à temps partiel	7,0 %	23,1 %	15,6 %	7,0 %	23,3 %	16,2 %
% du périmètre France		95 %			98 %	

Le taux de salariés à temps partiel est stable entre 2006 et 2007. Le temps partiel concerne une population essentiellement féminine (87 %) et non-cadre (80 % des temps partiels).

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS À TEMPS PARTIEL SUIVANT LEUR TAUX D'ACTIVITÉ



La modification 2006-2007 de la structure des temps partiels s'explique par les départs en pré-retraite des salariés LCL ayant un temps de travail "De Robien" (diminution de la catégorie "90-100 %" de 39 % à 36 %).

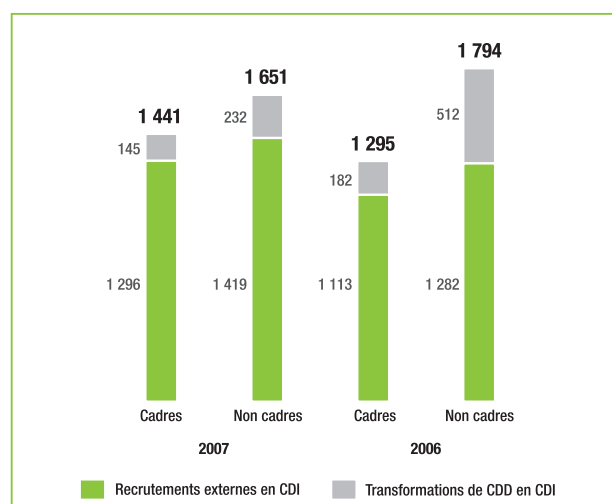
D) GESTION DE L'EMPLOI

1) Les recrutements en CDI

Le nombre de recrutements est stable par rapport à 2006 passant de 3 089 à 3 092 recrutements en 2007.

Plus de 4 recrutements sur 10 ont été effectués par la Banque de proximité avec un taux de recrutement (recrutements/effectif moyen) de 6,3 %.

Le domaine Banque de financement et d'investissement, quant à lui, est le second métier en termes de volume de recrutements avec un taux de 14,3 %.



Concernant les recrutements en CDI, la part des effectifs de - de 26 ans représente 40 % des personnes recrutées en CDI, en diminution de 8 points, tandis que la part des + de 50 ans représente, elle, 5 % en augmentation de 2 points.

Les recrutements de cadres augmentent de 6 points pour atteindre, en 2007, 47 % des nouveaux embauchés.

2) Les sorties des CDI (flux définitifs)

	2007				2006			
	Cadres	Non-cadres	Total	%	Cadres	Non-cadres	Total	%
Démissions	558	630	1 188	32,7 %	429	583	1 012	26,0 %
Départs volontaires (mob ext)	7	8	15	0,4 %	156	27	183	4,7 %
Retraites et préretraites	524	1 305	1 829	50,4 %	572	1 491	2 063	53,0 %
Licenciements	127	92	219	6,0 %	162	73	235	6,0 %
Décès	26	39	65	1,8 %	17	39	56	1,4 %
Autres départs (rupture période d'essai...)	109	205	314	8,7 %	79	268	347	8,9 %
TOTAL	1 351	2 279	3 630	100 %	1 415	2 481	3 896	100 %
% du périmètre France			99 %				94 %	

On constate une diminution de 7 % des sorties définitives. Le principal motif de départ est celui pour retraite/préretraite qui représente à lui seul la moitié du total.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

L'essentiel de l'augmentation des départs pour démission résulte d'un effet de périmètre suite à l'intégration du groupe Monné Decroix et à l'élargissement du périmètre de collecte des données notamment à CACEIS.

	2007			2006		
	Cadres	Non-cadres	Total	Cadres	Non-cadres	Total
Retraite et préretraite (avec rupture du contrat)	524	1 305	1 829	572	1 491	2 063
<i>dont Hommes</i>	359	418	777	390	486	876
<i>dont Femmes</i>	165	887	1 052	182	1 005	1 187
% du périmètre France		99 %			94 %	

3) Les promotions

	2007			2006		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Promotion dans la catégorie non-cadre	2 532	988	3 520	2 680	1 228	3 908
Promotion de non-cadre à cadre	516	387	903	516	373	889
Promotion dans la catégorie cadre	568	860	1 428	462	731	1 193
TOTAL	3 615	2 235	5 850	3 658	2 332	5 990
%	61,8 %	38,2 %	100 %	61,1 %	38,9 %	100 %
% du périmètre France		94 %			97 %	

L'évolution du nombre de promotions au sein de chaque catégorie est à rapprocher du renforcement du poids des cadres dans la structure des effectifs (cf. II-B-1 Répartition par sexe et par statut).

E) RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

1) Rémunération individuelle

La rémunération totale annuelle moyenne (part fixe et variable) des salariés CDI en poste en 2007 est d'environ 49 190 euros

(44 150 euros à fin 2006). L'augmentation globale depuis fin 2006 résulte d'une part (40 %) d'une augmentation de la partie fixe de la rémunération et d'autre part (pour 60 %) d'une augmentation de la partie variable.

SALAIRES MENSUELS MOYENS FIXES DES CDI ACTIFS À FIN DÉCEMBRE 2007

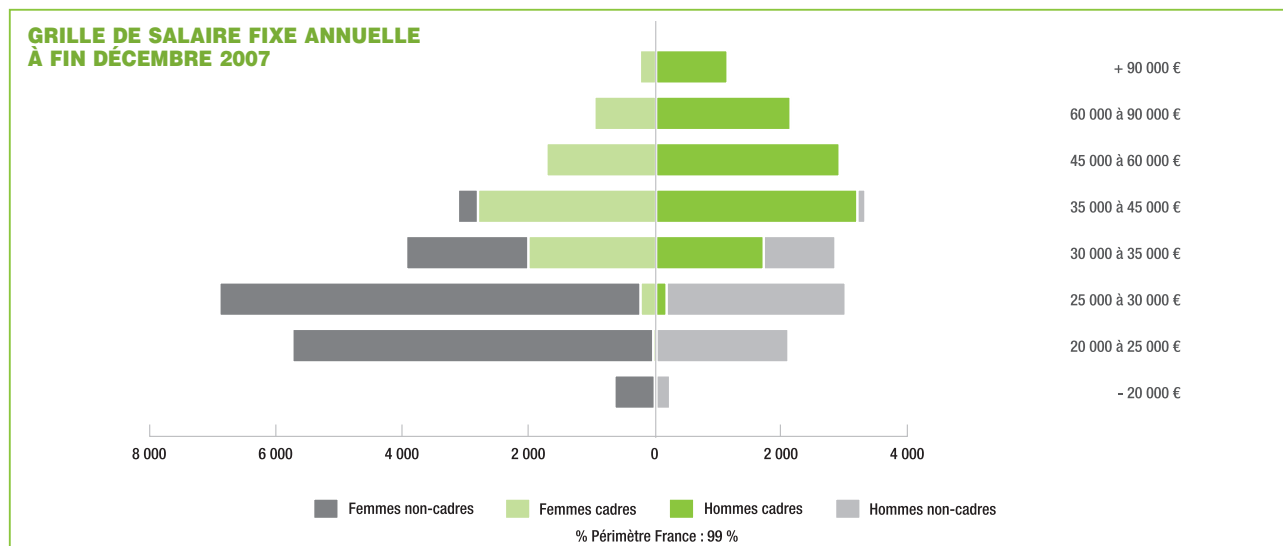
	2007			2006		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Cadres	3 819 €	4 700 €	4 330 €	3 689 €	4 473 €	4 154 €
Non-cadres	2 167 €	2 231 €	2 186 €	2 110 €	2 150 €	2 122 €
TOTAL	2 740 €	3 801 €	3 196 €	2 612 €	3 560 €	3 022 €
% du périmètre France :		99 %			98 %	

Le salaire mensuel moyen fixe au 31 décembre 2007 des non-cadres est de 2 186 euros en progression de 3 % par rapport à fin 2006.

Pour les cadres, le salaire annuel moyen fixe augmente de 4,2 % par rapport à l'an passé. La rémunération moyenne des femmes cadres progresse de 3,5 %. De plus, leur part au sein des 10 % de l'effectif représentant les plus hautes rémunérations est de 26 % en augmentation de 0,8 point par rapport à fin 2006.

En 2007, 77 % des effectifs du Groupe travaillent dans une entité où a eu lieu une campagne d'augmentation générale du salaire de base, concernant tout ou partie des salariés. Quant aux augmentations à titre individuel, 53 % des salariés en ont bénéficié, soit 5 points de plus que l'an dernier.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

**2) Rémunération collective**

La quasi-totalité des entités du groupe Crédit Agricole S.A. bénéficie d'un accord de participation et d'intéressement permettant d'associer les salariés aux résultats et à la croissance de leur entité.

RÉMUNÉRATION VARIABLE COLLECTIVE VERSÉE SUR 2007

	2007			2006		
	Montant global	Nombre bénéficiaires	Montant moyen	Montant global	Nombre bénéficiaires	Montant moyen
Participation	64 858 151 €	45 442	1 427 €	55 507 325 €	13 363	4 154 €
Intéressement	173 049 597 €	49 816	3 474 €	150 153 663 €	51 020	2 943 €
Abondement	20 772 902 €	34 209	607 €	19 516 444 €	34 203	571 €
MONTANT TOTAL	258 680 650 €			225 177 432 €		
% du périmètre France	96 %			97 %		

Les résultats financiers de l'année 2006 des entités du Groupe ont permis de distribuer en 2007 des montants de participation et d'intéressement supérieurs de 16 % à ceux de l'année passée.

À signaler, les salariés de LCL ont perçu de la participation en 2007 contrairement à 2006, ce qui explique la forte augmentation du nombre de bénéficiaires. En revanche, ce montant reste marginal par rapport à celui de l'intéressement.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

F) DIALOGUE SOCIAL

Le dialogue social en 2007 s'est traduit notamment par la conclusion de 91 accords d'entreprise ainsi que de 2 accords signés au niveau

du Groupe : l'accord Groupe relatif à la création du Groupe Spécial de Négociation Crédit Agricole ainsi que l'accord Groupe en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Thèmes des accords d'entreprise	2007	2006
Rémunérations et périphériques Dont Négociations Annuelles Obligatoires, Rémunération variable collective, PEE, PERCO, Prévoyance	48	40
Réorganisation du Groupe Dont Convention collective, Rapprochement, Compositions d'UES, Adaptation des statuts collectifs	3	5
Formation	4	3
Institutions représentatives du personnel	14	13
Emploi Dont Preretraite et CATS, Mobilités géographiques, Transfert de salariés	2	7
Temps de travail Dont Aménagement du temps de travail, Horaires, Compte Épargne Temps	12	8
Diversité et Égalité professionnelle Respect de l'individu, développement professionnel	5	
Autres Dont Informatique, Organisation du travail, Travaux exceptionnels	5	2
TOTAL	93	78
% du périmètre France	97 %	94 %

G) ABSENTÉISME PAR MOTIF ET STATUT – HORS CONGÉS ANNUELS ET RTT

ABSENTÉISME EN JOURS CALENDRIERS

Motifs d'absence	2007							2006		
	Cadres		Non-cadres		Total		Nombre moyen de jours d'absence par salarié	Total		Nombre moyen de jours d'absence par salarié
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Nombre	%		Nombre	%	
Maladie - 3 jours	2 718	2 390	7 390	2 568	15 066	2,5 %	0,4	21 606	3,2 %	0,5
Maladie + 3 jours	41 758	36 890	177 599	54 040	310 287	51,3 %	7,8	357 263	53,1 %	8,8
Accidents de trajet	825	443	4 779	1 103	7 150	1,2 %	0,2	9 603	1,4 %	0,2
Accidents de travail	1 286	634	6 029	1 677	9 626	1,6 %	0,2	9 942	1,5 %	0,2
Maternité/paternité/allaitement	68 074	3 375	116 054	1 792	189 295	31,3 %	4,8	192 981	28,7 %	4,8
Congés autorisés	12 535	12 518	22 891	6 886	54 830	9,0 %	1,4	56 161	8,3 %	1,4
Autres absences	7 092	5 233	3 576	2 824	18 725	3,1 %	0,5	25 867	3,8 %	0,6
TOTAL	134 288	61 483	338 318	70 890	604 979	100 %	15,3	673 423	100 %	16,6
% du périmètre France						94 %			97 %	

Le nombre moyen de jours d'absence par salarié ressort à 15 jours (dont 5 pour maternité).

Le nombre de jours d'absence baisse globalement de 10,2 %. Cette diminution s'observe pour chacun des motifs mais elle est

plus marquée notamment pour les absences "maladies de 3 jours et moins" (- 30 %) et celles de plus de 3 jours (- 13 %).

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

H) HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Nombre d'accidents	2007			2006*		
	Cadres	Non-Cadres	Total	Cadres	Non-Cadres	Total
Accidents de travail	181	536	717	179	503	682
Accidents de trajet	205	429	634	191	449	640
TOTAL	386	965	1 351	370	952	1 322
% du périmètre France			95 %			91 %

Le taux de fréquence des accidents (nombre accidents/effectif moyen) ressort à 3,7 % en 2007, contre 3,3 % en 2006*.

Sur 2007, 670 réunions avec les différents Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ont été recensées et plus de 38 millions d'euros ont été dépensés en matière de prévention pour la sécurité des salariés.

On observe une diminution des dépenses par rapport à 2006 concentrée sur la Banque de proximité en France en raison des nombreux travaux effectués pour la sécurité en agences en 2006 mais également liée à la baisse des frais de gardiennage en 2007.

Au cours de l'année, 51 % de l'effectif moyen (CDI actifs + CDD) a passé une visite médicale au cours de l'année.

Un dispositif d'accueil de la petite enfance est mis à disposition par 4 entités du Groupe.

À noter en 2007, l'ouverture d'une crèche pour les salariés de Finaref.

Les montants totaux alloués aux crèches ainsi que ceux des aides accordées aux salariés pour les autres dispositifs de garde s'élèvent à plus de 7 millions d'euros.

Par ailleurs, une campagne santé mêlant nutrition et exercices physiques, pilotée par le groupe Crédit Agricole S.A. et dont le programme a été conçu par deux médecins nutritionnistes, a été lancée et sera menée sur 2 ans. Au-delà des campagnes d'information, un site dédié permet aux salariés qui le souhaitent de bénéficier d'un suivi personnalisé durant la durée du programme. 3 200 salariés se sont inscrits.

Un calendrier 2008, élaboré par la Ligue contre le cancer, proposant des astuces et des recettes autour des fruits et légumes pour améliorer son hygiène de vie, a également été distribué aux salariés.

I) FORMATION

	2007			
	Cadres	Non-cadres	Total	
	Femmes	6 752	13 586	20 338
	Hommes	8 936	6 149	15 085
Nombre de salariés formés	TOTAL	15 688	19 735	35 423
	Femmes	298 948	239 171	538 119
	Hommes	308 606	153 665	462 271
Nombre d'heures de formation	TOTAL	607 554	392 836	1 000 390
% périmètre France				98 %

En 2007, 35 423 personnes ont bénéficié d'une formation, soit 85 % de la population des CDI actifs en poste à fin 2007 contre 81 % en 2006.

Le nombre d'heures de formation dispensées en 2007 diminue de 11 % par rapport à 2006. L'effort de formation a concerné un plus grand nombre de salariés (+ 4,3 %).

Chaque salarié formé a suivi 28 heures de formation en moyenne.

Les dépenses de formation représentent près de 4 % de la masse salariale cumulée du groupe Crédit Agricole S.A.

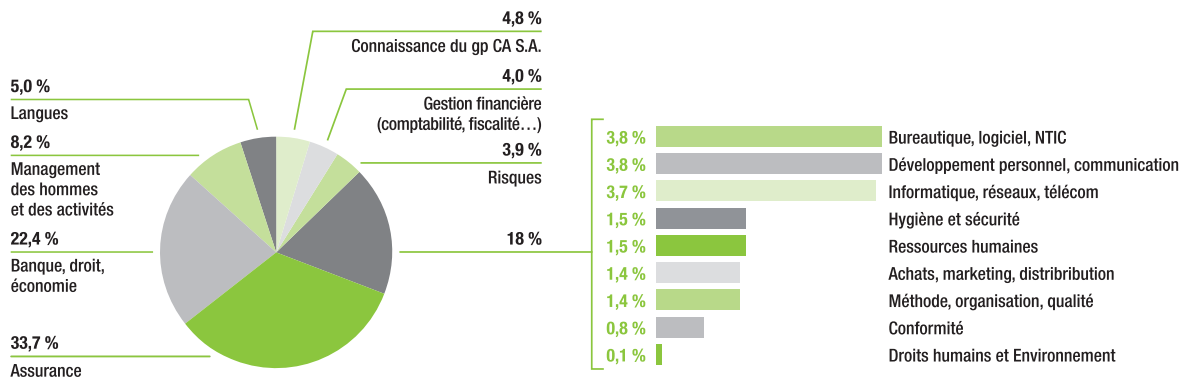
De nouveau, cette année, l'effort de formation s'est concentré sur le thème des Assurances avec plus du tiers des heures dispensées. La dépense totale moyenne par stagiaire est de 660 € en 2007.

* Les données de 2006 ont été corrigées en 2007 afin de prendre en compte les accidents travail/trajet de LCL sans arrêt de travail.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Thèmes	2007		2006	
	Nombre heures	%	Nombre heures	%
Connaissance du groupe Crédit Agricole S.A.	47 922	4,8 %	40 246	3,6 %
Management des hommes et des activités	82 324	8,2 %	70 953	6,3 %
Banque, Droit, Économie	223 962	22,4 %	291 468	25,9 %
Assurance	336 887	33,7 %	398 876	35,4 %
Gestion financière (comptabilité, fiscalité...)	39 574	4,0 %	32 505	2,9 %
Risques	39 483	3,9 %	36 694	3,3 %
Conformité	7 567	0,8 %		
Méthode, organisation, qualité	14 007	1,4 %	19 318	1,7 %
Achats, marketing, distribution	14 208	1,4 %	24 336	2,2 %
Informatique, réseaux, télécoms	36 785	3,7 %	51 858	4,6 %
Langues	50 764	5,0 %	47 492	4,2 %
Bureautique, logiciel, NTIC	37 945	3,8 %	38 807	3,4 %
Développement personnel, communication	37 765	3,8 %	35 496	3,2 %
Hygiène et Sécurité	15 039	1,5 %	17 969	1,6 %
Droits humains et Environnement	1 390	0,1 %	1 487	0,1 %
Ressources humaines	14 771	1,5 %	17 473	1,6 %
TOTAL	1 000 390	100,0 %	1 124 978	100,0 %
% du périmètre France			97 %	

RÉPARTITION DES HEURES DE FORMATION PAR THÈME



J) L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

125 recrutements ont été réalisés à la fin de l'accord triennal 2005-2007 dépassant l'engagement de 110 issu de l'accord Groupe signé en faveur de l'emploi des personnes handicapées. En 2007, plusieurs innovations ont permis la création de formations professionnalisantes destinées aux personnes handicapées :

- en partenariat avec le Crédit Agricole d'Île-de-France, mise en place d'un diplôme universitaire de 14 mois pour des postes de conseillers d'accueil dans le réseau bancaire ;
- création avec 7 autres banques de l'association Handiformabanque pour des formations pilotées par le CFPB à destination des téléconseillers et des conseillers d'accueil ;

- Convention LCL avec l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes.

Plus de 400 collaborateurs handicapés ont bénéficié de la mise en place de plus de 1 560 mesures d'amélioration de leurs conditions de travail (aménagement de poste, financement de prothèses...) ou de sauvegarde de leur emploi.

En janvier et mars 2007, deux concerts du "slameur" Grand Corps Malade ont réuni 750 collaborateurs autour des membres de la Direction générale. Un support audiovisuel est diffusé dans les CHSCT et les lignes métiers des Ressources humaines. Ces actions ont contribué à une évolution des regards et comportement vis-à-vis des personnes handicapées.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Fin 2007, 2 055 collaborateurs handicapés ont été recensés en France dans les effectifs du Groupe. Le nombre de collaborateurs handicapés dans le Groupe représentait ainsi 2,67 % de l'effectif de référence, contre 1,98 % en 2006.

Par ailleurs, le Crédit Agricole privilégie et développe le recours aux entreprises adaptées⁽¹⁾. Chaque contrat exécuté par une entreprise

adaptée donne lieu à la délivrance, en faveur de notre établissement, d'une "attestation d'emploi des travailleurs handicapés". Cette attestation est exprimée en "Unités bénéficiaires" et varie suivant le montant des marchés conclus. Les prestations confiées ont été multipliées par 6 entre 2006 et 2007 pour atteindre plus de 60 Unités bénéficiaires.

III. Effectif du groupe Crédit Agricole S.A. à l'international

A) RÉPARTITION DES EFFECTIFS À L'INTERNATIONAL

1) Répartition et évolution des effectifs par domaines et zones géographiques

RÉPARTITION DES EFFECTIFS À L'INTERNATIONAL DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. AU 31 DÉCEMBRE 2007 (EN ETP)

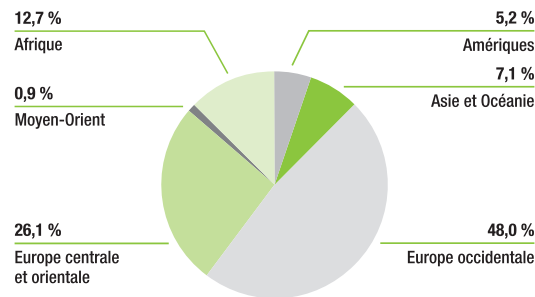
Domaines	Continent						Total
	Europe occidentale	Europe centrale et orientale	Afrique	Moyen-Orient (dont Turquie)	Asie et Océanie	Amériques (Nord et Sud)	
Banque de détail à l'international	13 198	7 723	5 768	-	-	467	27 156
Services financiers spécialisés	3 601	3 733	-	98	-	-	7 432
Assurances, gestion d'actifs et de fortune	3 280	-	-	-	205	276	3 761
Banque de financement et d'investissement	1 916	493	75	320	3 033	1 641	7 478
TOTAL	21 995	11 949	5 843	418	3 238	2 384	45 827
Périmètre couvert à l'international	100 %						

Les étudiants, stagiaires et assimilés dans les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. à l'international représentent près de 2,5 % de l'effectif moyen.

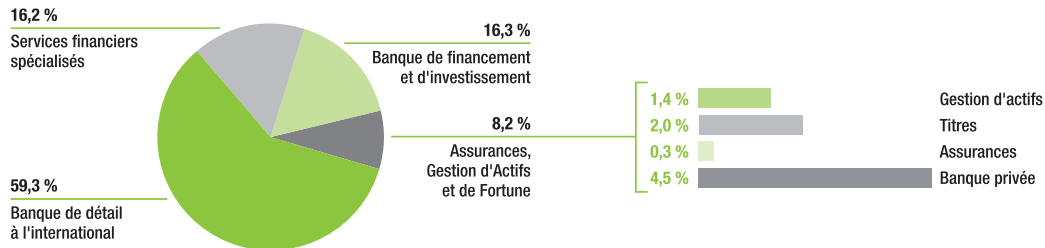
(1) Une entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire du travail employant au moins 80 % de travailleurs handicapés, lesquels peuvent ainsi exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à leurs possibilités.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EFFECTIFS À L'INTERNATIONAL AU 31 DÉCEMBRE 2007 EN ETP



RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ DES EFFECTIFS À L'INTERNATIONAL AU 31 DÉCEMBRE 2007 EN ETP



L'Europe représente maintenant près de 75 % des effectifs à l'international avec une centaine de filiales. Les plus importantes implantations sont notamment :

- en Italie (9 300 ETP pour 7 filiales) ;
- en Grèce (6 160 ETP pour 10 filiales) ;
- en Pologne (6 000 ETP pour 4 filiales) ;
- en Ukraine (3 780 ETP pour 2 filiales).

ÉVOLUTION 2006-2007 DES EFFECTIFS (ETP) À L'INTERNATIONAL DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Domaines	Continent						Total
	Europe occidentale	Europe centrale et orientale	Afrique	Moyen-Orient (dont Turquie)	Asie et Océanie	Amériques (Nord et Sud)	
Banque de détail à l'international	+ 82,3 %	+ 15,8 %	+ 5,9 %			+ 7,6 %	+ 37,2 %
Services financiers spécialisés	+ 46,3 %	+ 7,4 %		NS			+ 25,2 %
Assurances, gestion d'actifs et de fortune	+ 0,2 %				+ 7,9 %	+ 220,9 %	+ 5,9 %
Banque de financement et d'investissement	+ 11,4 %	+ 4,9 %	+ 21,0 %	+ 28,0 %	+ 19,9 %	- 1,8 %	+ 11,6 %
TOTAL	+ 49,7 %	+ 12,5 %	+ 6,1 %	+ 64,6 %	+ 19,0 %	+ 8,8 %	+ 27,4 %
Périmètre couvert à l'international				100 %			

NS : Non significatif.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Principales modifications de périmètre :

- acquisition de Cariparma et de FriulAdria et intégration de 202 agences Banca Intesa (+ 6 807 ETP) ;
- intégration du groupe Fiat Auto Financial Services (+ 914 ETP) ;
- développement du groupe CACEIS à l'international (+ 442 ETP) ;
- réduction de périmètre sur le groupe Emporiki (- 540 ETP).

Plus de 80 % de l'augmentation des effectifs à l'international résulte des modifications de périmètre. Les 20 % restant sont liés à de la croissance interne notamment grâce aux réseaux de Banque de détail et de Services financiers spécialisés en Europe centrale et orientale.

2) Part des femmes à l'international

Domaines	Continent						Total
	Europe occidentale	Europe centrale et orientale	Afrique	Moyen-Orient (dont Turquie)	Asie et Océanie	Amériques (Nord et Sud)	
Banque de détail à l'international	47,3 %	67,7 %	38,1 %			34,9 %	52,6 %
Services financiers spécialisés	53,2 %	60,1 %		19,4 %			54,1 %
Assurances, gestion d'actifs et de fortune	45,2 %				48,2 %	41,8 %	45,3 %
Banque de financement et d'investissement	32,6 %	58,9 %	51,4 %	24,2 %	49,0 %	33,1 %	38,7 %
TOTAL	46,5 %	66,8 %	38,3 %	21,4 %	48,9 %	33,8 %	50,5 %
Périmètre couvert à l'international				91 %			

Ratio calculé sur la base des effectifs CDI et CDD en nombre de personnes.

La part des femmes dans les effectifs à l'international diminue de 2 points par rapport à l'année dernière. Cela s'explique principalement par un effet de structure lié aux différentes acquisitions de l'année et notamment celles en Italie (Cariparma et FriulAdria).

Le domaine Banque de financement et d'investissement enregistre le taux de féminisation des effectifs le moins élevé.

3) Répartition des effectifs par niveau

Domaines	Niveau				Total	% du périmètre couvert
	Top Management	Manager	Non-Manager			
Banque de détail à l'international	1,0 %	20,3 %	78,6 %		100 %	100 %
Services financiers spécialisés	4,4 %	14,1 %	81,5 %		100 %	82 %
Assurances, gestion d'actifs et de fortune	3,2 %	25,0 %	71,8 %		100 %	77 %
Banque de financement et d'investissement	5,9 %	27,1 %	67,0 %		100 %	56 %
TOTAL	2,0 %	20,8 %	77,2 %		100 %	89 %

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

B) FLUX D'EFFECTIF À L'INTERNATIONAL

Zones géographiques	Entrées					% du périmètre couvert
	CDI	CDD	Total	Taux d'entrée* CDI	Taux d'entrée* CDD	
Europe occidentale (hors France)	2 250	1 084	3 334	12,1 %	142,8 %	93 %
Europe centrale et orientale	3 398	2 892	6 290	36,6 %	137,4 %	98 %
Afrique	440	585	1 025	9,5 %	51,4 %	100 %
Moyen-Orient (dont Turquie)	97	-	97	78,9 %	0,0 %	49 %
Asie et Océanie	307	104	411	23,4 %	71,3 %	44 %
Amériques (Nord et Sud)	386	14	400	18,6 %	28,0 %	90 %
TOTAL	6 878	4 679	11 557	19,1 %	111,4 %	91 %

* Taux : nombre d'entrées (CDI ou CDD) de l'année N rapporté à l'effectif moyen annuel du périmètre concerné de l'année N.

La hausse des recrutements par rapport à l'année dernière (+ 23 %) est principalement due d'une part à un effet de périmètre suite à l'intégration de Cariparma et de FriulAdria (60 %) et d'autre part à un périmètre de collecte de données plus large cette année Pologne (20 %).

À noter :

- un fort recours aux CDD en Europe ;
- une hausse des recrutements au Moyen-Orient liée à la création d'une filiale ;
- des entrées qui ne tiennent pas compte des transferts d'effectif en provenance de Banca Intesa.

FLUX D'EFFECTIF SORTANT

Zones géographiques	Départs				Taux de sortie* CDI	Taux de sortie* CDD	% du périmètre couvert
	CDI	Dont démission	CDD	Total			
Europe occidentale (hors France)	1 853	46 %	731	2 584	10,0 %	96,3 %	93 %
Europe centrale et orientale	2 075	44 %	2 863	4 938	22,3 %	136,0 %	98 %
Afrique	388	68 %	389	777	8,3 %	34,2 %	100 %
Moyen-Orient (dont Turquie)	11	55 %	-	11	8,9 %	0,0 %	49 %
Asie et Océanie	229	89 %	54	283	17,4 %	36,7 %	44 %
Amériques (Nord et Sud)	270	72 %	14	284	13,0 %	28,0 %	90 %
TOTAL	4 826	50 %	4 051	8 877	13,4 %	96,5 %	91 %

* Taux : nombre de sorties (CDI ou CDD) de l'année N rapporté à l'effectif moyen annuel du périmètre concerné de l'année N.

Au-delà des démissions qui représentent donc la moitié des départs de CDI, près de 20 % des départs sont des retraites ou préretraites (principalement en Europe occidentale).

La moitié des départs concerne des femmes.

L'augmentation des départs de CDI par rapport à l'année dernière (+ 39 %) résulte de plusieurs causes :

- un "effet périmètre" avec d'une part une couverture plus large (de 84 % à 91 %) et d'autre part de nouvelles entités intégrées dans le périmètre (l'Italie participe à hauteur de 8 % de la hausse) ;

- l'augmentation des effectifs et donc l'augmentation des flux afférents ;
- une hausse des départs en retraite à Emporiki suite à des modalités de départ en retraite favorisées (participe à hauteur de 12 % à la hausse).

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

C) ÂGE ET ANCIENNETÉ

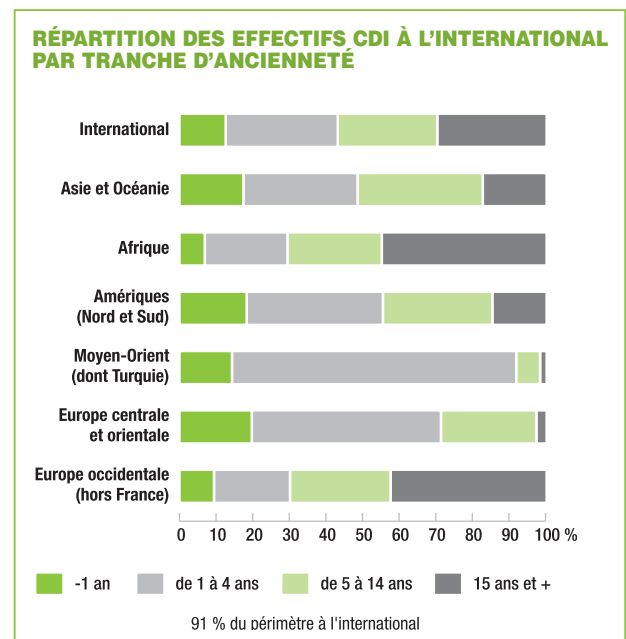
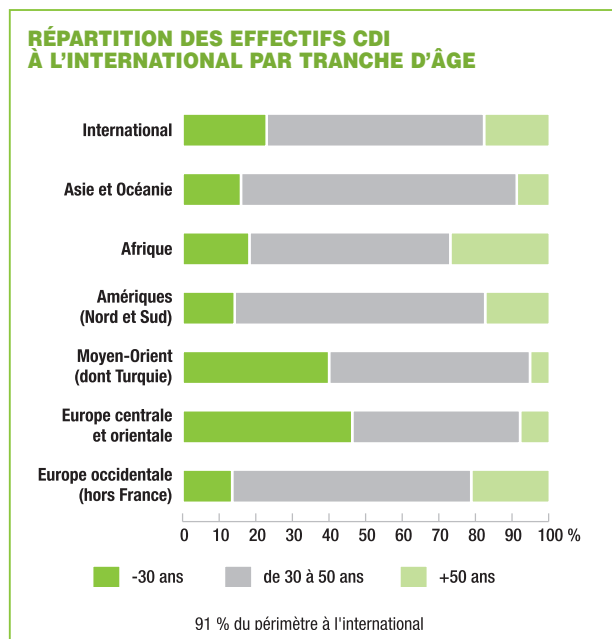
ÂGE MOYEN DES EFFECTIFS CDI À L'INTERNATIONAL

Domaine	Continent						Total
	Europe occidentale	Europe centrale et orientale	Afrique	Moyen-Orient (dont Turquie)	Asie et Océanie	Amériques (Nord et Sud)	
Banque de détail à l'international	42,9	33,4	42,3			43,0	39,7
Services financiers spécialisés	35,7	32,7		31,0			34,8
Assurances, gestion d'actifs et de fortune	39,2				35,9	32,9	38,8
Banque de financement et d'investissement	38,1	37,1	39,1	34,1	38,7	40,5	38,9
TOUS DOMAINES CONFONDUS	41,1	33,4	42,2	32,5	38,4	40,8	39,1
Périmètre couvert à l'international							91 %

De fortes disparités dans la structure par âge existent à l'international suivant les régions et les domaines d'activité.

Deux tiers des effectifs des réseaux commerciaux de Banque de détail ou de Services financiers spécialisés en Europe centrale et orientale (Ukraine, Pologne...) ont moins de 35 ans.

En Europe occidentale ou en Afrique, un tiers des effectifs a de moins de 35 ans.



Sur un panel de 60 entités de plus de 50 personnes, plus d'une vingtaine d'entre elles principalement sur la banque de détail (couvrant un périmètre de plus de 20 000 personnes) dispose d'un système de prime liée à l'ancienneté.

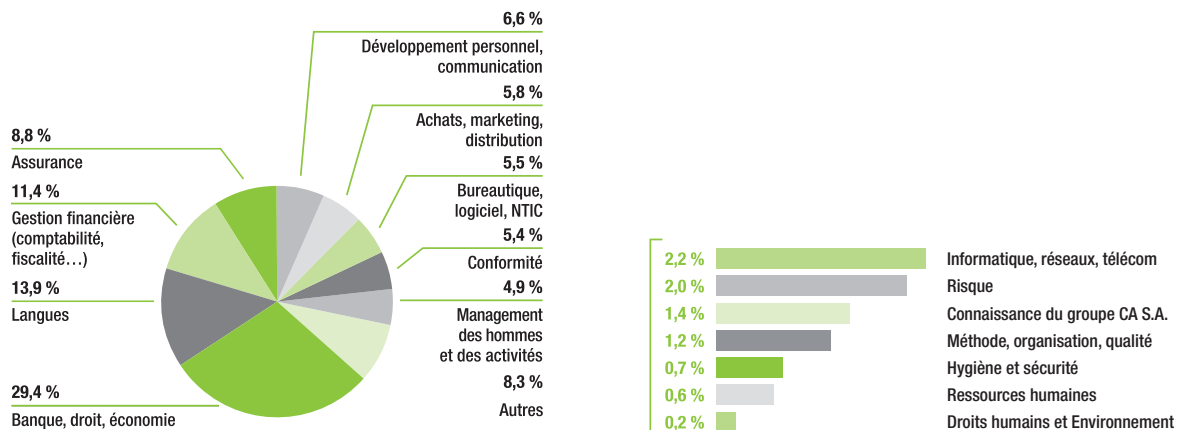
Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

D) FORMATION

Zones géographiques	Dépenses de formation en % de la masse salariale	Dépenses de formation	Heures de formation	Nombre de formations
Rapportés à l'effectif moyen*				
Europe occidentale (hors France)	0,8 %	598 €	29,7	2,9
Europe centrale et orientale	2,2 %	297 €	24,5	1,2
Afrique	2,2 %	340 €	42,4	1,8
Moyen-Orient (dont Turquie)	0,4 %	460 €	3,0	0,8
Amériques (Nord et Sud)	0,6 %	828 €	12,3	2,6
Asie et Océanie	1,3 %	1 153 €	23,5	1,9
INTERNATIONAL	1,0 %	503 €	29,6	2,2
% du périmètre couvert	72 %	72 %	74 %	86 %

* Par convention, le dénominateur pour les ratios concernant la formation professionnelle est l'effectif moyen annuel CDI et CDD du périmètre concerné.

RÉPARTITION DES HEURES DE FORMATIONS PAR THÈMES



% du périmètre à l'international : 74 %.

» INDICATEURS DE PERFORMANCE SOCIÉTALE

► 1. Œuvres sociales et mécénat

Répartition des montants globaux versés par grandes entités du groupe Crédit Agricole en 2007

Montant investi dans les actions de développement local et de solidarité	
Crédit Agricole S.A. (hors filiales)	3,6 M€
Caisses régionales	18 M€
Fondation du Crédit Agricole Pays de France	1,2 M€
Crédit Agricole Solidarité et Développement	0,7 M€
Fondation Solidarité Mutualiste	0,2 M€
Fonds "Reconstruction en Asie du Sud"	2 M€

► 2. Impact territorial et de développement régional

Depuis de nombreuses années, les Caisses régionales mènent des actions d'animation du territoire et d'insertion économique.

Des informations sur ce sujet sont disponibles sur le site internet du Groupe.

» INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

► 1. La politique en interne

A) Les actions conduites en interne

LA PRISE EN COMPTE DES IMPACTS DIRECTS ENVIRONNEMENTAUX CHEZ CRÉDIT AGRICOLE IMMOBILIER

Crédit Agricole Immobilier, filiale de Crédit Agricole S.A., est le pôle d'expertise et de compétences en immobilier du Groupe et exerce la quasi totalité des métiers de l'immobilier (à l'exception des financements) : la promotion, l'*asset management*, la maîtrise d'ouvrage déléguée privée et publique, la gestion locative, les transactions, ou encore l'immobilier d'exploitation.

Crédit Agricole Immobilier gère ainsi l'immobilier d'exploitation du Groupe sur quatre sites franciliens, soit 500 000 m² en 2007.

Engagé depuis 2006 dans une démarche environnementale, l'année 2007 a témoigné de la volonté de Crédit Agricole Immobilier de renforcer et d'approfondir ses réalisations dans ce domaine.

À cet effet, un poste de responsable Développement Durable a été créé au sein de Crédit Agricole Immobilier.

Cette personne, rattachée au département Immobilier d'exploitation, est d'une part chargée de la diffusion et du suivi des actions RSE dans les différents métiers de Crédit Agricole Immobilier ; et d'autre part des relations avec la Mission Développement Durable de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, le processus de *management* du secteur Sites et services que couvre l'activité immobilière d'exploitation a obtenu la certification ISO 14001 en 2007.

Crédit Agricole Immobilier a ainsi mis en place plusieurs actions en cohérence avec cette certification concernant :

- la création d'une "dynamique" de maîtrise des impacts environnementaux :
- nomination d'un correspondant environnement en charge de l'application des dispositifs prévus dans le cadre de l'ISO 14001,
- mise en place d'un suivi du reporting environnemental du Groupe afin d'optimiser la gestion des consommations d'énergie (Électricité, gaz et chauffage urbain) et d'eau des immeubles franciliens,
- création d'une cellule *Management* qualité Environnement composée des responsables techniques de chaque pôle francilien, dont la mission principale est d'améliorer la performance énergétique des bâtiments via la fixation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Ce groupe s'est réuni mensuellement en 2007 et a défini diverses actions pour diminuer les consommations d'énergie et d'eau telles que l'optimisation de l'utilisation du chauffage, de la climatisation, ou de la gestion de l'éclairage des bureaux,

- la mise en conformité de l'ensemble des sites gérés par l'Immobilier d'exploitation concernant la gestion des consommations d'énergie et d'eau :
- harmonisation des procédures de reporting diffusées à l'ensemble des responsables techniques de pôles,
- l'association des prestataires et fournisseurs à cette démarche :
- intégration systématique dans les contrats de clauses environnementales spécifiant notamment l'obligation d'utilisation de produits de nettoyage "100% vert" pour l'entretien des bureaux et la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les espaces verts,
- la sensibilisation des occupants des 500 000 m² gérés :
- mise en place du tri sélectif,
- installation de plus de 25 000 corbeilles de bureau.

Dès 2008, de nouvelles actions seront menées afin de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments :

- suppression des lampes d'éclairage incandescentes et remplacement par des lampes basse consommation ;
- réalisation d'études de faisabilité sur 2 immeubles à forte consommation énergétique pour définir les travaux à réaliser en vue de l'obtention d'un label HQE (Haute Qualité environnemental), suite aux résultats des audits énergétiques menés sur ces bâtiments en collaboration avec EDF en 2007. La conduite d'autres audits énergétiques sur 2008 est actuellement à l'étude ;
- élargissement du suivi des consommations d'énergie et d'eau au-delà du périmètre francilien actuel avec la mise en place d'un reporting sur les immeubles du groupe Crédit Agricole S.A. en France (Calyon, LCL, Sofinco, ...), en Grèce (EMPORIKI Bank, Calyon, ...) et en Pologne (LUKAS Bank, Calyon, ...).

LA SENSIBILISATION

À l'occasion de la Semaine du développement durable de 2007, Crédit Agricole S.A. a projeté à ses salariés "*Une vérité qui dérange*", documentaire avec Al Gore sur le risque du réchauffement climatique.

Plusieurs sociétés du Groupe, telles que Eurofactor et CACEIS, ont aussi diffusé ce film au cours de l'année.

De plus, l'exposition en ligne depuis 2005 sur le site Intranet du Groupe permet de sensibiliser d'une manière ludique et pédagogique les collaborateurs aux enjeux du développement durable et aux actions menées par le Crédit Agricole dans ce domaine. Elle a été réactualisée en 2007. Elle avait été labellisée par le ministère de l'Écologie et du Développement durable en 2005.

LES DÉCHETS

En 2007, la récupération du papier a été mise en place sur les sites franciliens du groupe Crédit Agricole S.A. gérés par la filiale Crédit Agricole Immobilier.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Des corbeilles de bureau à compartiments, permettant de séparer le papier des autres déchets, ont été installées sur l'ensemble du périmètre (i.e. 500 000 m²)

Les collaborateurs sont ainsi invités à acquérir le réflexe du tri sélectif des déchets de bureau. Les sociétés de ménage collectent désormais les papiers à l'aide de chariots à deux bacs.

Étendu à l'ensemble des sites franciliens du Groupe en 2006, le dispositif de collecte d'enlèvement et de recyclage des piles et des cartouches d'encre a permis de collecter près de 760 kg de piles et de valoriser 7 940 kg de cartouches (hors LCL).

Depuis fin 2007, SILCA, le GIE de Production Informatique de Crédit Agricole S.A., a lancé une filière de recyclage du matériel informatique obsolète.

Ce projet de retraitement des machines sorties du parc, ébauché en 2006, s'effectue en deux phases :

- l'effacement du contenu des disques durs effectué par du personnel en interne à l'aide d'une solution logicielle validée par les instances de sécurité du Groupe ;
- l'évaluation de l'état de fonctionnement des matériels, qui seront par la suite envoyés au tri dans des ateliers appartenant à Emmaüs dans le cadre de son partenariat avec Crédit Agricole S.A.

Le matériel en état sera réemployé par Emmaüs⁽¹⁾ à des fins solidaires, les postes hors d'usage seront détruits suivant une filière répondant aux critères environnementaux.

Cette action répond également à une préoccupation sociale car elle permet l'optimisation de locaux appartenant à Crédit Agricole S.A. situés près de Tours et le maintien des emplois de salariés du Groupe dans cette même région.

Actuellement en phase de rodage, cette démarche rencontre une forte adhésion du personnel concerné, et l'activité devrait progressivement monter en charge en 2008.

L'ÉNERGIE

En 2006, avait été réalisé un bilan carbone sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. francilien.

Les résultats de ce dernier ont incité le Comité développement durable à créer 3 groupes de travail pour étudier les moyens à mettre en œuvre pour réduire l'impact de l'entreprise sur l'environnement. Le bilan carbone mettait en évidence le poids de l'énergie, des transports et des achats de matière dans les émissions de gaz à effet de serre.

Trois groupes transversaux ont été constitués sur ces thèmes. Les deux premiers ont fonctionné en 2007, le troisième verra le jour en 2008 :

- le groupe Énergie s'est réuni trimestriellement et a rendu les conclusions de ces travaux à la fin de l'année dernière. Des audits énergétiques approfondis ont été réalisés sur 3 bâtiments

du Groupe et des actions pour mieux piloter les bâtiments ont été engagées. Elles seront complétées par d'autres en 2008 ;

- le groupe Transport s'est réuni 2 fois et a notamment été à l'origine de règles de transport en France privilégiant systématiquement le train pour toutes distances inférieures à 3 h 30 de déplacement. Des actions plus structurantes comme un "plan déplacement entreprise" sont à l'étude ;
- le groupe sur les Achats se réunira au premier semestre 2008, mais la direction logistique a déjà entrepris un chantier approfondi sur les achats de papier.

Le Comité développement durable, en lien avec les propositions du groupe Énergie, a revu son objectif de baisse des consommations d'énergie sur le Groupe. La réduction de 10 % en un an, jugée difficile à réaliser dans un contexte de bureaux changeants a décidé une réduction des consommations d'énergie de 15 % en 3 ans. L'objectif de réduire notre impact environnemental est donc conforté dans la durée et les pistes d'actions sont désormais connues.

Afin de lutter efficacement contre le changement climatique, le Comité développement durable a décidé de compenser les émissions du groupe Crédit Agricole S.A. liées au poste énergie. Pour ce faire, 2 actions ont été retenues :

- la plantation d'une forêt en France. Avec un partenaire technique, le Crédit Agricole veillera au choix des espèces plantées, au mode de plantation, aux terrains initiaux retenus et à l'évaluation précise du CO₂ stocké. Une mesure de la biodiversité sera également conduite en lien avec une association environnementale ;
- l'achat de certificats de réduction d'émissions certifiés et réglementés par le mécanisme de MDP⁽²⁾ des Nations Unies. Le projet qui sera retenu devra être en fonctionnement, dans une logique globale de développement durable et sera orienté sur la production d'énergie à partir de biomasse.

B) Les consommations d'énergie et d'eau

À l'instar des deux précédentes années, un état des lieux des consommations énergétiques et en eau a été réalisé sur une partie du périmètre francilien (i.e. 500 000 m²) du groupe Crédit Agricole S.A. géré par Crédit Agricole Immobilier.

Cette étude a porté sur les immeubles franciliens répartis sur 4 des 5 pôles dont Crédit Agricole Immobilier a la gestion (i.e. près de 90 % du périmètre total géré).

Toutefois, étant donné les modifications du parc immobilier au cours de 2007, les données de 2007 seront publiées d'une part à périmètre constant, et d'autre part sur le nouveau périmètre global, enrichi d'un nouvel indicateur.

Par ailleurs, les émissions de gaz à effet de serre seront également exprimées en équivalent CO₂ en fonction des différentes sources d'énergie.

(1) Association française engagée dans la lutte contre la pauvreté et la misère, contre l'oppression et l'exclusion.

(2) Mécanisme de Développement Propre.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

COMPARAISON DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET D'EAU ENTRE 2006 ET 2007

	Unité	Consommations 2006	Consommations 2007	Variation (à périmètre constant)
Eau	m ³	270 902	219 452	- 18,99 %
Gaz	m ³	360 924	418 775	+ 16,03 %
Électricité	kWh	98 516 624	97 092 142	- 1,45 %
Chauffage urbain (CPCU)	kWh	9 936 804	8 758 061	- 11,86 %

Tendances observées

Eau

La baisse de près de 19 % obtenue pour les consommations d'eau provient essentiellement de l'optimisation de l'utilisation des climatiseurs de secours.

Gaz

L'augmentation de plus de 16 % de la consommation de gaz est notamment due à la non-utilisation des récupérateurs de chaleur sur l'un des sites survenue lors du changement de prestataire sur ce site.

Électricité

La diminution de la consommation d'électricité tient essentiellement au fait de la mise en place de la nouvelle norme (déclenchement de la climatisation seulement au-delà de 26° à l'intérieur des bureaux).

Par ailleurs, le nombre de compteurs relevés en 2007 sur le même périmètre par rapport à 2006 a été augmenté.

Chauffage urbain

La baisse de près de 12 % de la consommation de chauffage urbain est due d'une part à la diminution des surfaces mesurées et d'autre part à l'optimisation des régulations de chauffage.

TABLEAU DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET D'EAU AU 31/12/2007

Le périmètre total géré par Crédit Agricole Immobilier et pour lequel le Groupe est occupant sur les 4 grands sites franciliens référencés s'élève à plus de 483 000 m² en 2007.

Toutefois, seules les consommations sur lesquelles le Groupe règle des factures en direct sont prises en compte dans le tableau ci-dessous. En effet, les consommations masquées dans les charges locatives ne peuvent pas actuellement être comptabilisées.

	Périmètre couvert	Périmètre concerné	Consommations	Ratio
Eau	55 %	263 583 m ²	241 912 m ³	0,92 m ³ /m ²
Gaz	100 %	84 596 m ^{2*}	418 775 m ³ 4 327 914 kWh	4,95 m ³ /m ² 51,16 kWh/m ²
Électricité	97 %	470 916 m ²	99 205 382 kWh	210,66 kWh/m ²
Chauffage urbain (CPCU)	100 %	117 438 m ^{2*}	10 415 312 kWh	88,68 kWh/m ²

* Seule une partie restreinte des immeubles du périmètre pris en compte utilise du gaz (17 % des surfaces mesurées) ou du chauffage urbain (24 % des surfaces). Ceci explique les faibles surfaces reportées dans ce tableau. Toutefois, les chiffres relevés correspondent à 100 % des compteurs posés sur ces sites.

En 2007, la consommation totale d'énergie (gaz + électricité + CPCU) a atteint 350,5 kWh par m². Selon l'IPD⁽¹⁾, la consommation moyenne d'énergie pour des bureaux dans le tertiaire est de 327 kWh/m².

En 2007, les émissions totales de gaz à effet de serre sur le secteur de l'énergie s'élevaient à un peu plus de 6 900 CO₂ sur le périmètre du groupe étudié (483 000 m²) soit l'équivalent de 0,000013 % des émissions totales de GES en France en 2006 (541 millions de tonnes).

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EXPRIMÉES EN ÉQUIVALENT TCO₂ EN FONCTION DES DIFFÉRENTES SOURCES D'ÉNERGIE CONSOMMÉES DIRECTEMENT SUR LES SITES

	Équivalent tCO ₂ *
Gaz	889
Électricité	3 983
Chauffage urbain (CPCU)	2 031
TOTAL	6 903

* Source des facteurs de conversion : chiffres officiels des fournisseurs d'énergie du Groupe.

(1) Société de services, créée en 1985, spécialisée dans l'analyse des marchés immobiliers.

► 2. Les actions externes

A) Le Lancement du LDD et du prêt Économies d'énergie

En début d'année 2007, le Codevi a été remplacé par le Livret Développement Durable (LDD) et le plafond d'épargne a été relevé de 4 600 € à 6 000 €.

En lien avec le LDD, le Crédit Agricole a lancé en avril 2007, le prêt d'économies d'énergie (PEE). Ce dernier permet de financer à des conditions préférentielles les travaux d'économies d'énergie dans les logements anciens : isolation, chauffe-eau solaire, chaudières bois, fenêtres... Le client peut bénéficier d'un différé d'amortissement. Fin janvier 2008, 7 300 prêts ont été distribués dans 35 Caisses régionales. Le montant des réalisations s'élève à 66 M€. Un résultat satisfaisant pour une offre en forte croissance et qui n'a été réellement proposée aux clients qu'à partir de juin.

Le Crédit Agricole réfléchit à la mise à jour de l'offre environnement développée en avril 2006. L'objectif est de proposer aux clients des Caisses régionales des produits leur permettant d'investir dans des process environnementaux favorables, tout en bénéficiant des meilleures conditions financières.

B) Les financements des investissements environnementaux

Certaines filiales de Crédit Agricole S.A. financent également des investissements environnementaux.

- La Sofergie du groupe, **Unifergie** a poursuivi en 2007 son développement dans les secteurs de l'énergie et de la préservation de l'environnement.

En 2007, on peut, à titre d'exemple, citer :

- la participation au financement sur l'île de la Réunion d'une centrale de production d'électricité alimentée à la bagasse (résidus de canne à sucre) et au charbon d'une puissance de 62 MW, dont l'électricité est achetée par EDF pour couvrir les besoins de l'île ;
- le financement d'un éco-site (ensemble d'équipements de collecte et traitement de déchets ménagers et industriels banals) dans le cadre d'une délégation de service public pour un service de proximité de 110 collectivités locales et industrielles de l'Essonne.

Par ailleurs, Unifergie a continué d'accompagner le développement du secteur éolien en France avec la construction de 15 nouveaux parcs pour une puissance 122 MW, portant ainsi ses réalisations à près de 490 MW.

Enfin, Unifergie a lancé fin 2007 une nouvelle offre sur le financement des panneaux solaires photovoltaïques. Le développement de ce marché va principalement porter sur la rénovation de toitures par l'installation de panneaux solaires produisant de l'électricité, revendue à EDF sur une durée de 20 ans. Unifergie a ainsi mis en place une grille d'évaluation des projets (notations techniques, prévisions de chiffres d'affaires,

montage juridique) permettant de proposer son expertise en accompagnement du financement tant vis-à-vis des Caisses régionales de Crédit Agricole et de leurs clients que de prospects.

- Attentif au respect de l'environnement dans l'exercice de son activité, **Crédit Agricole Private Equity** souhaite apporter son soutien aux dirigeants d'entreprises qui mettent en œuvre une politique de recherche et développement visant à limiter les effets néfastes sur l'environnement de leur production.

C'est dans ce contexte que la filiale de Private Equity du Groupe a lancé en 2006 le premier FCPR institutionnel entièrement dédié aux énergies renouvelables (éolien, biomasse, hydroélectricité, solaire thermique et photovoltaïque, géothermie, biocarburant...) ainsi que dans des infrastructures d'exploitation du secteur (éolien, biomasse...).

Ce fonds "énergies renouvelables" a pour stratégie d'investir dans des entreprises, telles que des développeurs, des promoteurs spécialisés, des équipementiers, des opérateurs mais aussi dans les financements de projets énergétiques. Aujourd'hui, Capenergie est doté de 100 millions d'euros, dont un quart a d'ores et déjà été utilisé pour la réalisation de six investissements.

- En 2007, **Calyon** a poursuivi ses actions de financement des énergies renouvelables qui font partie intégrante de la stratégie de la ligne métier des Financements de projets de Calyon, la banque s'étant engagée sur ce secteur depuis une dizaine d'années avec le financement de ses premiers parcs éoliens en 1997.

Les projets éoliens représentent désormais 10 % des montants engagés en financement de projets de production électrique.

Calyon a en outre pour la première fois en 2007 arrangé le financement d'un projet d'énergie solaire. Il s'agit de deux fours solaires situés dans le sud de l'Espagne, et délivrant chacun 50 MW.

Par ailleurs, Calyon a également soutenu la construction de la première station de recherche antarctique, Princess Elisabeth, conçue pour fonctionner exclusivement au moyen d'énergies renouvelables.

La Direction des Régions de France de Calyon a ainsi sponsorisé l'intégralité des panneaux solaires de la nouvelle station polaire, inaugurée à Bruxelles en septembre 2007, dans le cadre de l'Année Internationale Polaire, en présence du Prince Philippe de Belgique et de l'explorateur Alain Hubert. Cette station est prévue pour durer au minimum 25 ans. Elle sera ouverte aux chercheurs de novembre à février 2008, durant l'été austral.

- **Emporiki Bank** encourage également le développement des énergies renouvelables et des procédés de co-génération en finançant 180 millions d'euros de projets dans ces secteurs, d'une capacité totale de plus de 335 MW.

C) Partenariats, initiatives extérieures

En 2007, le Crédit Agricole a poursuivi son action pour encourager au développement d'une agriculture encore plus respectueuse de l'environnement.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Le partenariat avec l'association Farre⁽¹⁾, mis en place en 2003, a été reconduit. Dans le même esprit, un partenariat a été signé avec l'Agence Bio.

De plus, depuis 2006, le Crédit Agricole soutient les travaux de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) sur le thème "Agriculture et biodiversité".

Par ailleurs, Calyon participe depuis 2007 à un programme triennal de préservation de la diversité et de développement d'une communauté en Chine, piloté par Heifer International. Cette association à but non lucratif se consacre à la lutte contre la faim dans le monde en fournissant des animaux et en assurant une formation pour aider les familles pauvres à devenir indépendantes, tout en les formant à la protection de l'environnement.

» PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CŒUR DES MÉTIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

► 1. Les Principes Équateur

En juin 2003, dix banques, dont Calyon, rendent publique leur volonté d'adopter un référentiel commun de critères environnementaux et sociaux, sous le nom de Principes Équateur (EP). Aujourd'hui, plus de cinquante institutions financières se sont engagées volontairement à suivre ces principes, confirmant le bien fondé de la démarche et consacrant son caractère de standard incontournable. Cette démarche s'insère directement dans la

politique du groupe Crédit Agricole en matière de développement durable.

Les Principes Équateur constituent une aide méthodologique à la prise en compte et à la prévention des impacts sociaux et environnementaux au sein du processus de financement des projets. Ils permettent l'évaluation des risques associés aux impacts environnementaux et sociaux générés par les projets de plus de 10 millions d'euros.

SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES PROJETS

Rappelons que le classement des projets est basé sur la classification de la SFI qui comporte 3 niveaux : A, B et C. La note A correspond à un projet présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux potentiels significatifs, hétérogènes, irréversibles ou sans précédent. La note B correspond à un projet présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation. Enfin, la note C est attribuée aux projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls.

Suite à la révision des normes environnementales et sociales de la Société Financière Internationale, et après consultation d'un groupe de clients et d'ONG, les banques signataires des Principes Équateur ont proposé une révision de ces Principes (EP2).

L'objectif des EP2 est de permettre une mise en application plus claire et plus large des principes, tout en respectant l'équilibre entre contraintes et exigences. De nouvelles normes ont été intégrées, notamment sociales (en particulier relatives aux conditions de travail : liberté syndicale, lutte contre la discrimination...), dans le respect de l'application des législations locales.

Dans un souci de transparence toujours croissant, les signataires des EP2 s'engagent désormais à rendre publics, annuellement, les processus de mise en œuvre des principes équateurs ainsi que des statistiques sur les catégorisations des projets étudiés.

La ré-adoption des Principes Équateur en 2006 a été le fruit d'un processus collaboratif entre les différentes banques signataires, leurs clients, et la société civile. Cet exemple de bonne

gouvernance a été récompensé en 2007 par un *Financial Times Sustainability Award* décerné conjointement aux 11 principales personnalités issues du secteur bancaire qui ont rendu possible cette coopération. La pro-activité de Calyon à cet effet a été primée par l'intermédiaire du responsable de la mise en place des EP, qui est devenu en septembre 2007 le Responsable du Développement durable chez Calyon.

Une amélioration de l'évaluation des projets

Calyon s'est doté depuis janvier 2007 d'un nouvel outil informatique développé avec le cabinet Sustainable Finance Limited.

La méthodologie sous forme d'une grille d'évaluation rend désormais plus cohérente, plus uniforme et plus fine la notation des projets en fonction de leurs secteurs d'activité (industrie pétrolière, production électrique, infrastructures,...) et de leurs localisations.

(1) Forum de l'agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Basée sur les EP2, les thèmes abordés reprennent directement les Critères de Performance environnementaux et sociaux de la Société Financière Internationale, et couvrent par le biais de questions plus précises, la majorité des impacts potentiels des projets. La notation finale du projet est proposée directement par le système expert, qui effectue également des contrôles de cohérence entre les différentes réponses.

L'outil traite par ailleurs des prérogatives environnementales et sociales du client et de sa capacité à les respecter.

L'évaluation des nouvelles transactions et du portefeuille

Chez Calyon, la mise en œuvre des Principes Équateurs a été développée à l'initiative de la ligne métier Financements de projets. L'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux est en premier lieu réalisée par les chargés d'affaires assistés d'un réseau de correspondants locaux EP qui leur apportent le soutien nécessaire dans chaque centre géographique de structuration des Financements de projets et en lien permanent avec une Cellule de Coordination.

Les Études Industrielles et Sectorielles (EIS), partie intégrante de Crédit Agricole S.A., apportent une aide et un éclairage supplémentaire en proposant leurs compétences sur les problématiques environnementales et techniques et permettent ainsi d'affiner l'analyse et l'identification des risques, en fonction des secteurs d'activité.

La Cellule de Coordination, composée d'opérationnels de la ligne métier Financement de projets, coordonne les aspects pratiques de la mise en œuvre des EP. Elle anime le réseau des correspondants locaux, met en place des formations spécifiques pour les intervenants.

Le suivi de la mise en œuvre de l'évaluation et de la gestion des risques environnementaux et sociaux basés sur la Charte des Principes Équateur 2 est assuré par le Comité Principes Équateur. Mis en place en 2006, ce Comité se réunit formellement au

minimum deux fois par an et valide la classification des projets en A, B ou C. Une consultation spécifique est néanmoins prévue pour tous les dossiers susceptibles d'être classés en A ou pour toute question urgente.

En 2007, Calyon a procédé à l'évaluation de 123 projets : 6 projets ont été classés en A, 103 en B et 14 en C.

Fin 2007 l'intégralité des projets présents dans le portefeuille de Calyon a désormais été évaluée par les chargés d'affaires et le département des risques, et à de rares exceptions nécessitant des compléments d'informations, ont été revus et validés en Comité Principes Équateur.

Au total, 433 projets ont fait l'objet d'un classement. 27 ont été classés A, 358 B, et 48 C.

LA PARTICIPATION À L'EFFORT COLLECTIF D'AMÉLIORATION DE LA DÉMARCHE EP

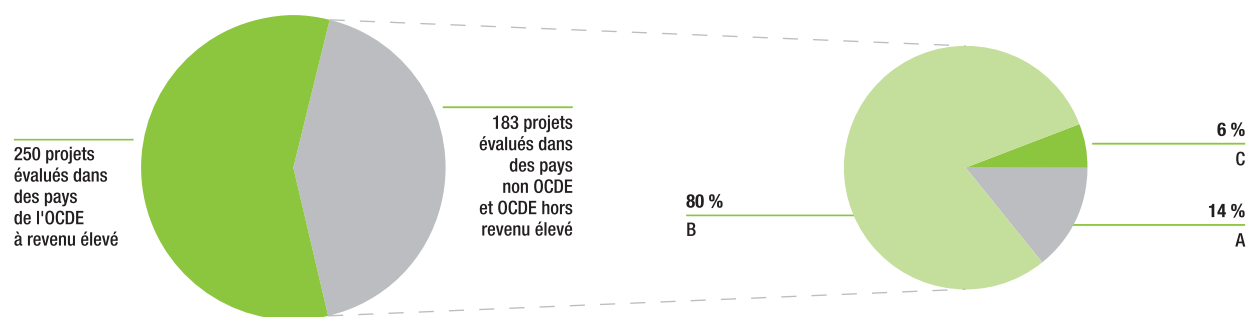
L'année 2007 a vu la mise en place de groupes de travail au sein du groupe des banques EP sur des sujets aussi divers et importants que la gouvernance, l'échange de bonnes pratiques et le dialogue avec la société civile. Calyon a piloté le groupe consacré à ce dernier thème et qui était plus particulièrement en charge de l'organisation d'une réunion qui s'est tenue le 4 décembre 2007 à Amsterdam entre 18 banques EP et 15 ONG. L'agenda déterminé en commun avec Banktrack (réseau composé de plusieurs organisations non gouvernementales de protection de l'environnement et/ou de défense des Droits de l'Homme) a abordé des questions telles que la gouvernance, la transparence et le mécanisme de règlement des griefs au niveau des projets.

En 2008, le dialogue sera poursuivi avec la société civile sur ces thèmes importants dans le but d'améliorer de manière permanente la qualité de la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans l'activité bancaire.

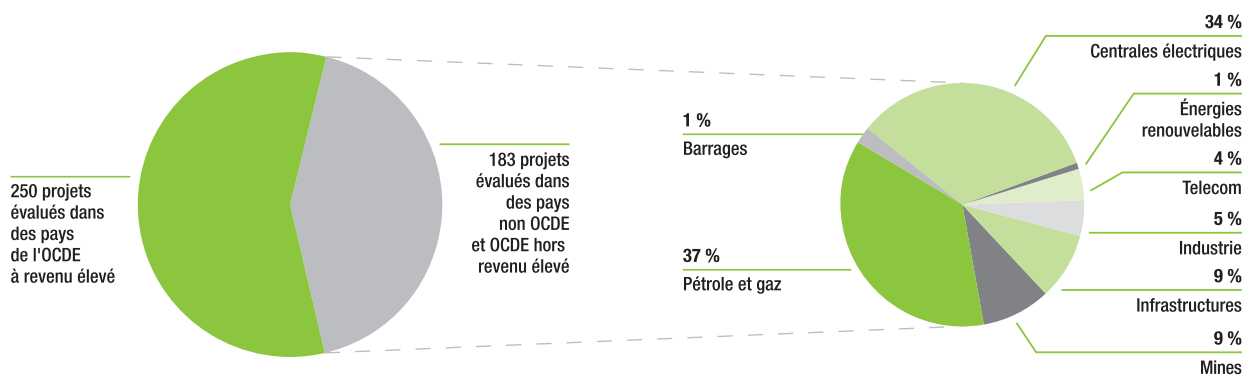
2008 devrait également voir l'aboutissement de la réflexion entamée en 2007 par le groupe des banques EP sur les grands principes de gouvernance.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

RÉPARTITION DES PROJETS EN FONCTION DE LEURS NOTATIONS ET DE LEURS PAYS D'IMPLANTATION



RÉPARTITION DES PROJETS EN FONCTION DE LEURS SECTEURS ET DE LEURS PAYS D'IMPLANTATION



► 2. La recherche financière et responsable

Développée en 2005, la recherche socialement responsable de Cheuvreux, filiale de courtage de Calyon est entièrement intégrée à son analyse financière "traditionnelle". Tous les analystes s'engagent à identifier pour chaque entreprise, les problématiques et les enjeux liés à l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Par ailleurs, Calyon soutient depuis 2006 la Chaire de finance quantitative et développement durable en partenariat avec EDF et sous l'égide de l'institut Europlce de Finance.

De même, CAAM intègre aussi l'analyse financière au sein de sa recherche et cela depuis fin 2000.

L'équipe d'analyse extra-financière produit une évaluation de l'entreprise intégrant dimensions économique, environnementale, sociale et de gouvernance. CAAM a lancé en avril 2007 un comité scientifique (composé de personnalités du monde scientifique, culturel, politique et économique) chargé de réfléchir aux problématiques ESG et à leur impact sur les métiers de l'investissement.

CAAM participe également à l'organisation et au financement de la première Chaire académique "Finance durable et Investissement Responsable" et au prix FIR "Finance et développement durable".

► 3. Les Principes de l'Investissement Responsable

En signant en 2006, les Principes de l'Investissement Responsable (PRI), CAAM Group a fait partie des 70 premiers signataires de cette initiative et a réaffirmé son engagement et celui de ses filiales (IDEAM, sa filiale spécialisée en ISR mais aussi CPR AM), en faveur d'une finance responsable.

CAAM Group adhère à cette démarche qui rencontre la sienne : elle correspond à sa vision de l'investisseur en tant qu'acteur central et fiduciairement responsable, tenu de prendre en compte tout élément matériel pour sa gestion, y compris les questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG).

En 2007, CAAM Group a poursuivi la mise en place des PRI autour de plusieurs axes, dont l'analyse financière (cf. paragraphe ci-dessus) ainsi que la politique de vote.

Actif sur le vote en Assemblées Générales (AG) depuis 1996, CAAM Group a intégré, dès 2003, les critères sociaux et environnementaux à sa politique et vote sur un périmètre mondial. CAAM Group conçoit son rôle de façon proactive : un dialogue "pré-assemblée" avertit les entreprises des points de l'ordre du jour susceptibles d'induire un vote négatif de sa part.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

En 2007, le taux de réponses des émetteurs aux lettres envoyées a atteint 50 %, contre 30 % en 2006, ce qui représente un accroissement significatif. Le dialogue engagé a induit chez certains émetteurs des engagements qui ont permis à CAAM de changer l'orientation de ses votes.

Pour les cas particulièrement complexes, CAAM réunit des Comités de vote impliquant gérants et analystes sous la responsabilité du Directeur de la gestion.

LA CAMPAGNE 2007 DE VOTE EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES CHEZ CAAM

Nombre d'AG traitées	2 885
■ en France	179
■ à l'international	2 706
Nombre de résolutions traitées	22006
Nombre de résolutions avec vote :	
■ négatif	2 596
■ abstention	898
en particulier sur les thèmes suivants :	
■ mandats d'administrateurs	420
■ rémunération des dirigeants	436
■ augmentations de capital	480
Résolutions présentées par des actionnaires et soutenues par CAAM, en particulier sur les thèmes suivants :	537
■ gouvernement d'entreprise (cf. rémunérations et mandats des dirigeants, pilules anti-OPA, contributions aux partis politiques)	99
■ questions sociales et droits de l'homme (cf. conventions de l'OIT, anti-discrimination, code fournisseurs)	60
■ Environnement, santé, sécurité (cf. changements climatiques, OGM).	

Dans le cadre de sa politique de dialogue actionnarial, CAAM, ainsi que sa filiale dédiée à l'ISR, IDEAM, soutiennent le Carbon Disclosure Project (CDP), l'Extractive Industries Transparency Initiative (EITI), l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) et le Pharmaceutical Shareowner Group (PSG). Il s'agit d'initiatives collectives et coordonnées au niveau international dont le but est d'inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques, et les pouvoirs publics à adopter des mesures incitatives.

De plus, CAAM entend s'appliquer, à elle-même, les règles de transparence qu'elle attend des émetteurs. CAAM a ainsi demandé, en 2007, à l'agence de notation extra-financière VIGEO, de l'évaluer sur sa responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance.

► 4. Les investissements pour compte propre

En 2007, le groupe Crédit Agricole S.A. a pris les décisions suivantes pour la gestion de ses investissements pour compte propre :

- le Groupe s'interdit, dès à présent, tout investissement direct tant sous forme d'actions, que de fonds dédiés ou de mandat de gestion dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines anti-personnel selon la Convention d'Ottawa ;
- pour les entreprises impliquées dans les bombes à sous-munitions, le Groupe entend aussi agir de façon responsable et participe à un groupe de travail afin de définir les bombes à sous-munitions, étape nécessaire à l'identification des entreprises associées à leur fabrication, leur stockage et/ou leur commercialisation.

» INDICATEURS DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

► 1. La conformité dans le Groupe

A) La ligne métier Conformité

La Conformité est le respect des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités de la banque. La Conformité renforce la confiance des parties prenantes (clients, personnel,

investisseurs, régulateurs, fournisseurs) à l'égard de la banque. À l'inverse, le non-respect de la réglementation peut entraîner des sanctions pénales, des sanctions des régulateurs, des contentieux avec les clients et plus largement un risque de réputation.

Le groupe Crédit Agricole alloue des moyens humains important pour le bon fonctionnement de la ligne métier Conformité en cohérence avec le développement du Groupe.

TABLEAU DE L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA LIGNE MÉTIER CONFORMITÉ

	2004		2005		2006		2007	
Effectif Conformité								
groupe Crédit Agricole S.A.	358	0,6 %	431	0,7 %	564	0,7 %	580	2,8 %
Effectif total								
groupe Crédit Agricole S.A.	62 001	100 %	62 112	100 %	77 063	100 %	85 000	100 %

Le rôle de la ligne métier Conformité du Crédit Agricole est de définir et de mettre en œuvre une politique de prévention du risque de non-conformité, lequel peut se traduire par un risque

de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, de violation des embargos, d'abus de marché, de conflit d'intérêt, de défaut de conseil, etc.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

La ligne métier Conformité doit également s'assurer que les dispositifs en place pour apporter une assurance de conformité sont efficaces. Pour cela, elle :

- traduit les lois et règlements dans les procédures et des manuels de Conformité ;
- assure la formation à la Conformité des collaborateurs ;
- conseille les opérationnels en donnant des avis sur les opérations pour lesquelles elle est sollicitée ;
- contrôle le bon fonctionnement du dispositif et contrôle les opérations.

Les textes de référence, ainsi établis par la Conformité, comprennent :

- la Charte de déontologie, adaptée par le Groupe en une dizaine de langues et remises à tout nouvel embauché dans le Groupe ;
- le programme FIDES de renforcement du contrôle de la Conformité, défini en 2004 et composé de notes de procédures ;
- les textes traduisant les évolutions réglementaires survenues depuis 2004 en conformité.

Le plan de formation à la Conformité (FIDES) a été déployé dans le Groupe en France et à l'international.

L'essentiel des effectifs du Groupe a été formé. À ces formations s'ajoutent de nombreuses formations, notamment les formations obligatoires en matière de lutte anti-blanchiment, partout dans le Groupe. Par ailleurs les connaissances acquises par les collaborateurs ont été testées début 2006 sous forme d'un quiz, dont le taux de participation a atteint les 75 %.

Les formations se sont poursuivies en 2007 auprès des nouveaux embauchés et des collaborateurs des entités nouvellement intégrées dans le Groupe. En effet, les formations sont systématiquement déployées auprès des nouvelles sociétés du Groupe.

Enfin, un rôle croissant est dévolu aux contrôles et aux outils informatiques facilitant les contrôles.

- Clé de voûte du dispositif, le Comité de management de la conformité, sous la présidence de la Secrétaire générale du Crédit Agricole SA, veille notamment à l'organisation de la fonction et à la mise en œuvre, dans le Groupe, des procédures et des formations. Il prend connaissance des principales conclusions formulées par les missions d'inspection, ainsi que tout courrier important, rapport ou relevé émanant d'une Autorité de contrôle, relatifs aux lois et règlements, français et étrangers, qui sont portés à la connaissance, ainsi que les mesures correctives mises en place. Il se réunit tous les mois.
- La fonction de la Conformité s'est également dotée d'outils tels :
 - la cartographie des risques qui permet d'évaluer les risques de non-conformité dans le Groupe,
 - les *reportings* qui permettent d'évaluer le dispositif de Conformité au sein du Groupe,
 - le contrôle du respect de la réglementation sur les titres aux États-Unis qui permet, dans le cadre du Bank Holding Company Act

(BHCA), d'effectuer tant le *reporting* sur les entités américaines du Groupe, que le *reporting* sur les sociétés non bancaires américaines,

- ou encore d'outils de dernière génération en matière de sécurité financière conçus pour signaler les soupçons, dans un premier temps en interne, puis par la suite aux autorités compétentes (cf. C) Sécurité financière).

B) L'intégration de nouvelles entités de la Banque de détail à l'international (BDI)

Un des éléments marquants de l'évolution récente du Groupe a été son développement à l'international avec le rachat de la banque grecque Emporiki en 2006 et le rachat des banques italiennes Cariparma et FriulAdria en 2007.

Afin d'accompagner le développement de la BDI dans un cadre sécurisé, Crédit Agricole S.A. a déployé les dispositifs de Conformité encadrés par les procédures FIDES :

- des responsables de Conformité ont été nommés dans chaque filiale au fur et à mesure de leur intégration. Des Comités de management de la conformité ont été installés, le plus souvent sous la présidence des Directeurs généraux locaux ;
- les procédures FIDES ont été transcrites dans les unités de la BDI et les Comités de conformité des produits (Comités NAP) fonctionnent. Les modules de formation FIDES ont été déployés en français, en anglais, en grec et en polonais ;
- des outils informatiques de surveillance des flux ont été implantés ou sont programmés aux fins de prévention du blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme. Ces outils seront étendus en tant que de besoin à la lutte contre les abus de marché en application des directives européennes.

Cette organisation est complétée par l'envoi de *reportings* mensuels à la Direction de la conformité sur les dysfonctionnements, de rapports trimestriels sur les opérations d'investissements et de désinvestissements dans le cadre du Bank Holding Company Act (BHCA) des États-Unis, et de rapports semestriels de conformité comprenant une mise à jour de la cartographie des risques de non-conformité.

Par ailleurs, le pilotage de la Conformité et de la Sécurité financière dans l'ensemble des filiales a été renforcé par la création de l'unité "Conformité à l'international" au siège de Crédit Agricole S.A.

En 2008, le déploiement des dispositifs de conformité dans les nouvelles filiales du Groupe, notamment au sein de Cariparma et FriulAdria dont l'acquisition a été finalisée le 1^{er} mars 2007, sera poursuivi.

C) La sécurité financière

En matière de Sécurité financière, La Direction de la conformité de Crédit Agricole S.A. est en charge de la prévention du blanchiment des capitaux, de la lutte contre le financement du terrorisme et de la gestion du gel des avoirs et des embargos.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

- La Conformité dispose ainsi de mécanismes particuliers pour prévenir :
- **la corruption**
Toute entrée en relation avec un nouveau client nécessite une autorisation spécifique ou une validation au niveau approprié. Cette autorisation s'appuie sur un niveau satisfaisant de connaissance du client. Chaque entité du Groupe en relation avec un client doit détenir un dossier KYC (Know Your Customer). Si, lors de la constitution d'un tel dossier, il apparaît que le client, ou que le bénéficiaire effectif soit une personne politiquement exposée (PEP), des investigations supplémentaires sont demandées à la Sécurité financière.
Rappelons qu'une *personne politiquement exposée* est une personne qui exerce ou qui a exercé d'importantes fonctions publiques dans un pays étranger.
La Sécurité financière consulte des bases de données spécialisées pour s'assurer que la personne politiquement exposée n'est pas impliquée dans des affaires de corruption. Ces personnes font l'objet de mesures de surveillance renforcée.
- **le blanchiment de capitaux**
Lors de toute entrée en relation avec un nouveau client, les vérifications requises sur l'identification du client sont un premier filtre pour prévenir le blanchiment.

Certains secteurs, réputés plus sensibles, (casinos, jeux, diamantaires, lapidaires, marchands d'œuvres d'art, organismes caritatifs, banques dont le statut est régi par des règles professionnelles), font l'objet d'une vigilance renforcée, avec un recours systématique à une approbation préalable de la Sécurité financière.

Lors de la réalisation d'opérations, le personnel, dûment formé et sensibilisé à la lutte contre le blanchiment des capitaux est vigilant sur les opérations inhabituelles.

- **le financement du terrorisme**
La lutte contre le financement du terrorisme passe également par les diligences réalisées lors de la rentrée en relation pour connaître et identifier le client.
 - Par ailleurs, la ligne métier Conformité du groupe Crédit Agricole S.A. s'est dotée de multiples outils conçus pour détecter les opérations suspectes, lesquelles sont, après vérifications, transmises aux autorités compétentes.
- En France, TRACFIN est l'autorité compétente qui reçoit et traite les déclarations de soupçon qui lui sont transmises par la banque.

La sécurité financière du Crédit Agricole veille au respect des embargos afin d'éviter le gel des avoirs. Ainsi, les sommes des flux bloqués par le Crédit Agricole s'élevaient à 62 000 000 \$ en 2006 et à 14 943 347 \$ au 1^{er} semestre 2007.

Les outils dont dispose le Groupe sont décrits dans le tableau suivant :

NOMS		DESCRIPTION
BACARAT		<ul style="list-style-type: none"> ■ Il s'agit d'une base de données où sont conservées les informations sur les incidents relevés partout dans le Groupe. ■ L'interrogation de l'outil permet de déterminer si une personne a déjà déclenché une alerte dans le passé.
FIRCOSOFT Il s'agit du nom d'une société qui met à disposition 2 outils.	FIRCOSOFT MESSAGE FILTER	<ul style="list-style-type: none"> ■ C'est un outil utilisé dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme et le respect des embargos. ■ Il permet la surveillance en temps réel des flux internationaux par SWIFT*. ■ Une alerte est émise si des noms suspects sont identifiés (information croisée avec une liste des terroristes) et si un pays sous embargo est identifié. ■ Il existe 5 plates-formes de filtrage des flux (Paris, Londres, Genève/Monaco, Singapour, New York).
	FIRCOSOFT FILE FILTER	<ul style="list-style-type: none"> ■ Outil utilisé dans le cadre de la prévention du financement du terrorisme. ■ Il balaie les fichiers clients et identifie les terroristes.
NORKOM		<ul style="list-style-type: none"> ■ Outil de profilage et de surveillance des comptes utilisé pour la détection du blanchiment d'argent. ■ Tous les mouvements d'un compte sont passés en revue afin de détecter des mouvements inhabituels. ■ L'outil émet des alertes qui sont analysées et peuvent, le cas échéant, donner lieu à une déclaration de soupçon.
FACTIVA		<ul style="list-style-type: none"> ■ Il s'agit d'un outil en ligne sécurisé identifiant si une personne est reconnue comme étant "politiquement exposée" ou s'il s'agit d'un terroriste.
SYLCAT Il s'agit de 3 outils "faits maison" qui seront à terme remplacés.	TRACKER	<ul style="list-style-type: none"> ■ Outil de requêtes sur les flux internationaux. ■ Il rend possible l'identification de clients travaillant avec des pays à risques.
	MONITORING	<ul style="list-style-type: none"> ■ Équivalent de NORKOM. ■ Outil de détection des mouvements inhabituels sur un compte client dans le cadre de la lutte anti-blanchiment.
	LIST	<ul style="list-style-type: none"> ■ Outil utilisé dans le cadre de la prévention du financement du terrorisme. ■ Il balaie les fichiers clients et identifie les terroristes.
ACTIMIZE		<ul style="list-style-type: none"> ■ Outil de détection du blanchiment dans la banque d'investissement. ■ Par ailleurs, cet outil peut être paramétré pour détecter les abus de marché et des délits d'initiés.

* SWIFT : Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication dont le siège est à Bruxelles: elle exploite d'un système de communication opérant à l'échelon mondial pour l'échange de "messages standardisés" entre les établissements financiers.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Le renforcement de la sécurité financière et de la prévention de la corruption en 2007 s'inscrit dans l'application du 10^e principe du Pacte mondial.

Enfin, le Crédit Agricole est adhérent à Transparency-Internationale France, principale organisation de la société civile qui se consacre à la lutte contre la corruption.

D) La ligne métier Banque privée

L'une des missions principales de la ligne métier Banque privée du groupe Crédit Agricole S.A. en matière de Développement durable, est de faire respecter les principes de Conformité dans l'exercice au quotidien de son métier.

À ce titre, le métier de la Banque privée a mis en œuvre le programme de Conformité renforcé (FIDES), impliquant ainsi :

- la nomination, dans chaque entité de la Banque Privée, d'un Compliance Officer qui est en charge de l'adaptation locale et de l'application de la Conformité ;
- la formalisation de procédures, dans plusieurs domaines, portant principalement sur la connaissance du client, et la mise en œuvre d'actions spécifiques pour lutter contre le blanchiment de capitaux.

En effet, la connaissance du client est un élément fondamental dans l'exercice du métier de la Banque privée, et doit faire l'objet d'une documentation adéquate qui repose principalement sur une fiche "profil client". Cette dernière fournit l'ensemble des renseignements permettant outre l'identification de la personne physique mais aussi ses connaissances en matière financière, les sources de ses revenus et l'origine de sa fortune.

Le métier de la Banque privée s'appuie sur des unités indépendantes des fonctions commerciales afin d'analyser la documentation et s'assurer de sa conformité dans le cadre du processus décisionnel.

Soulignons par ailleurs que les procédures existent concernant la clientèle sensible ou dite à risque accru.

Parallèlement à ce dispositif affecté à la bonne connaissance des clients, le métier de la Banque privée a mis en place, conformément au Programme FIDES, un dispositif utilisant plusieurs outils sophistiqués permettant de lutter contre le blanchiment. Pour l'essentiel ce dispositif se présente comme suit :

- les entités de la Banque privée disposent d'outils de détection des noms suspects ;
- les places de la Banque privée utilisent des systèmes permettant de contrôler les *swifts* entrants et sortants, ceci afin de détecter à priori des noms indésirables sur les virements initiés ou reçus des clients ;
- le réseau de la Banque privée est équipé de plusieurs systèmes permettant l'identification des PEP⁽¹⁾ justifiant de diligences particulières en matière de lutte contre le blanchiment ;

- les grandes places de la Banque privée utilisent des outils de surveillance des mouvements sur les comptes pour la détection et l'analyse des déviations au regard des comportements attendus ou de transactions dites "à risque".

Enfin, des formations spécifiques anti-blanchiment sont notamment dispensées aux collaborateurs nouvellement incorporés ainsi qu'au personnel plus particulièrement exposé aux risques de blanchiment.

► 2. Les relations avec les clients

A) La gestion de la relation client

Depuis plusieurs années, les sociétés du Groupe ont développé leurs propres baromètres et/ou études pour sonder la satisfaction de leurs clients, mais aussi pour définir les actions prioritaires liées à l'amélioration de cette satisfaction.

Par ailleurs, chaque entité a mis en œuvre des méthodes adaptées à son métier afin d'optimiser le processus de suivi et de traitement des réclamations des clients.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place du programme renforcé de contrôle de la Conformité, FIDES, un Comité nouvelles activités et nouveaux produits (CONAP) dans lequel siègent des représentants de la ligne métier Conformité, vérifie que tous les produits et activités proposés dans le réseau des Caisses régionales sont référencés afin de permettre aux régulateurs de s'assurer qu'ils sont conformes aux dispositions législatives, réglementaires, codes de conduite et procédures internes propres à l'activité bancaire et financière.

Des comités identiques ont été créés chez LCL, Finaref, Sofinco, Predica et Pacifica.

Enfin, 2007 a été marquée par la mise en place de la Directive MIF (sur les marchés d'instruments financiers) (cf. rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires).

B) La démarche Qualité

De nombreuses sociétés du Groupe poursuivent ou engagent des démarches qualité dont les actions visent essentiellement la satisfaction des clients, le développement du sens du client chez le personnel et l'amélioration durable de la performance.

En 2007, des "Carrefours de la qualité" ont été mis en place. Résultat d'une démarche commune de l'IFCAM et de Crédit Agricole S.A., ils répondent au souci de partage d'expériences des réseaux des Caisses régionales et des pôles métiers du Groupe. Les participants sont des Responsables Qualité, Responsables Organisation, Responsables de Service relations client, tous préoccupés, dans leurs entreprises respectives, à améliorer la qualité des services perçus par les clients que ce soit dans la gestion de la relation au quotidien que dans le traitement des prestations qui leur sont dues.

(1) Personnes Exposées Politiquement.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

L'unité Relations clientèle a été rattachée au pôle Organisation qualité Intranet, intégré aux fonctions centrales du Groupe. Cette unité est en charge du traitement des réclamations adressées à la Direction générale du Groupe et de la coordination de la médiation en liaison avec les autorités de tutelle.

Par ailleurs, dans ce même pôle, l'Institut Qualité poursuit l'animation d'un réseau d'une centaine de correspondants Qualité répartis dans la plupart des unités et filiales du Groupe et désignés par leurs responsables. Structure de conseil et d'assistance des filiales du Groupe, elle a, en 2007, favorisé les échanges de bonnes pratiques internes et externes dans divers domaines comme la modélisation des processus, la maîtrise documentaire, la gestion des Crédits documentaires ou la modélisation de processus et accompagné les entités dans la mise en place et l'entretien de système de management de type ISO 9001.

33 certificats sont aujourd'hui actifs dans les principaux pôles métiers du Groupe (Banque de proximité, Banque de financement et d'investissement, Gestion d'actifs et Services financiers spécialisés, ainsi que dans des fonctions supports), contre 30 en 2006.

C) Les offres produits

Des produits socialement responsables sont proposés par la filiale de Gestion d'actifs du Crédit Agricole, CAAM Group au sein de laquelle est rattaché IDEAM, société de gestion entièrement dédiée à l'investissement socialement responsable (ISR).

En 2007, les actifs ISR gérés par la société s'élevaient à plus de 1,37 milliard d'euro. Ses actifs en gestion conseillée (sous forme de mandat de conseil) représentaient quant à eux 1,2 milliard d'euro.

Par ailleurs, IDEAM a élargi cette année sa gamme de fonds dédiés et gère, en délégation de CAAM Luxembourg, un fonds sur la thématique de l'eau, "CAAM Funds – Aqua Global". IDEAM a également renforcé son offre de produits dits "solidaires" en lançant la Sicav Danone. communities.

Des fonds ISR et de partage sont commercialisés au sein des Caisses régionales et de LCL.

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Produits	Réseau
Atout Valeurs Durables	Crédit Agricole
Dynalion Développement Durable	LCL
Oblilion Développement Durable	LCL
Hymnos	LCL
Danone.communities	Crédit Agricole et LCL

FONDS DE PARTAGE

Produits	Réseau	Bénéficiaire partiel du coupon
Pacte Solidarité Logement	Crédit Agricole	Fondation Solidarité mutualiste
Pacte Vert Tiers-Monde	Crédit Agricole	Fondation Solidarité mutualiste
FCP Habitat et Humanisme	LCL	Association Habitat et Humanisme
Euroco Solidarité	LCL	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
Partagis	LCL	Action contre la Faim

En matière d'épargne salariale, CAAM propose à l'ensemble de ses clients la gamme ISR CAAM LABEL, du nom du label octroyé par le Comité Intersyndical de l'épargne salariale (CIES). La gamme est constituée de 7 FCPE socialement responsables : trois fonds "purs" monétaire, obligations et actions, trois fonds "profilés" prudence, équilibre et dynamique et un fonds solidaire équilibré également labellisé par FINANSOL, concrétisant le respect des critères de solidarité et de transparence de cette organisation.

En 2007, les fonds ISR de l'Epargne Salariale ont progressé de 59 % pour atteindre 226 millions d'euros.

Le CIES a renouvelé cette année le label de la gamme pour la 4^e année consécutive.

► 2. Les relations avec les fournisseurs

La Direction des Achats, logistique et sécurité opérationnelle (ALS) s'est engagée depuis 2006 dans une démarche développement durable structurée, confortant ainsi les axes déjà engagés.

Fin 2007, un plan d'actions a en effet reconfirmé et conforté les axes de la démarche initiale affirmant ainsi la volonté d'ALS de mener une politique d'achats durables. Cette stratégie s'affiche au travers d'actions concrètes.

Dans ce cadre, un poste de Responsable Développement durable a été créé au sein de la direction ALS, afin d'assurer la poursuite des pistes définies mais aussi de mener à bien des actions inscrites sur le long terme.

Un questionnaire "développement durable" adressé aux fournisseurs au moment de l'appel d'offres a été réadapté fin 2007 pour mieux prendre en compte les enjeux propres au secteur d'activité des entreprises interrogées ainsi que leur type de structure.

Le dépouillement de ces questionnaires et l'attribution d'une note RSE, permettra à ALS d'élaborer un référentiel fournisseurs qualifié RSE. La note attribuée s'inscrira également dans la grille d'analyse multicritères, prenant ainsi en compte la qualité de la démarche RSE des fournisseurs, tout en n'étant pas un critère d'exclusion.

Informations sociales, sociétales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Une cartographie des risques par domaine d'achat alertera les acheteurs sur le degré d'exigences à attendre des fournisseurs quant à la qualité environnementale et sociale de leurs produits et/ou services. Pour évaluer la pertinence des réponses, les acheteurs disposeront d'une base documentaire (boîte à outils) faisant référence notamment aux labels et certifications à exiger pour limiter les risques RSE.

Certaines prestations, notamment l'entretien des espaces verts, l'impression, le nettoyage, le recyclage pourront être confiées à des entreprises adaptées, soulignant ainsi la politique du Groupe en matière d'insertion de personnels handicapés.

À titre d'exemple, depuis plusieurs années la Direction ALS de Crédit Agricole S.A., ainsi que d'autres sociétés du Groupe telles que LCL et Calyon, travaillent avec ANAÏS (Association Nationale d'Action et d'Insertion Sociale), un atelier protégé spécialisé dans l'impression de documents simples.

ALS élabore également en liaison avec la Direction IPH (Insertion des personnes handicapées) un catalogue d'articles publicitaires avec l'entreprise adaptée "La Sellerie Parisienne".

Par ailleurs, en ce qui concerne la consommation de papier, le Groupe préconise l'utilisation de papier recyclé, notamment pour les communications clients très consommatrices de papier. Pour d'autres applications, de communication notamment, les papiers devront afficher au travers des labels FSC⁽¹⁾ ou PEFC⁽²⁾, la bonne gestion de la forêt.

De même, en matière environnementale, des actions rentrant dans le cadre d'une politique de transport destinée à diminuer les émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels des collaborateurs de la société, ont été définies : le train plutôt que l'avion et le recours à la visioconférence.

Enfin, un certain nombre d'offres éco-conçues sera inscrit en 2008 dans un catalogue "achats durables".

(1) *Forest Stewardship Council (Conseil de bonne gestion des forêts).*

(2) *Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (Programme d'agrément de certificats forestiers).*

» États financiers

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 21 mai 2008 168

CADRE GÉNÉRAL	168
COMPTE DE RÉSULTAT	174
BILAN	175
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	177
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	178
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	180

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 274

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises - arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008 276

BILAN DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (COMPTES INDIVIDUELS) AU 31 DÉCEMBRE 2007	276
HORS-BILAN DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	277
COMPTE DE RÉSULTAT DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	278
NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	279

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 321

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 21 mai 2008

Les états financiers sont constitués du cadre général, du compte de résultat, du bilan, du tableau de variation des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et des notes annexes.

» CADRE GÉNÉRAL

► Présentation juridique de l'entité

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Adresse du siège social de la société : 91-93, boulevard Pasteur
75015 Paris.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 784 608 416.

Code APE : 651 D.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L.512-47.

Crédit Agricole S.A. est enregistrée sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, elle est soumise aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Commission bancaire.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumise à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

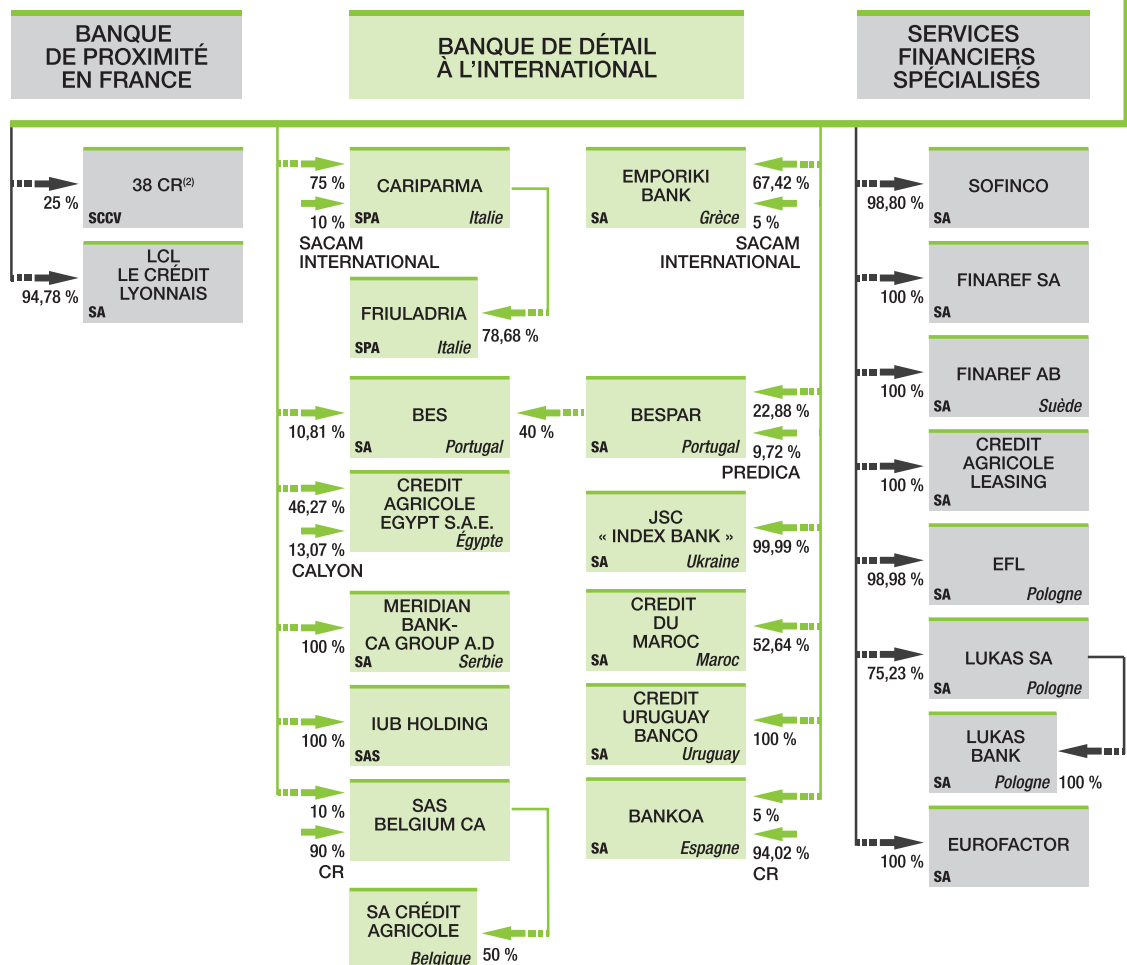
Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 5,8 millions de sociétaires qui élisent quelque 33 400 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

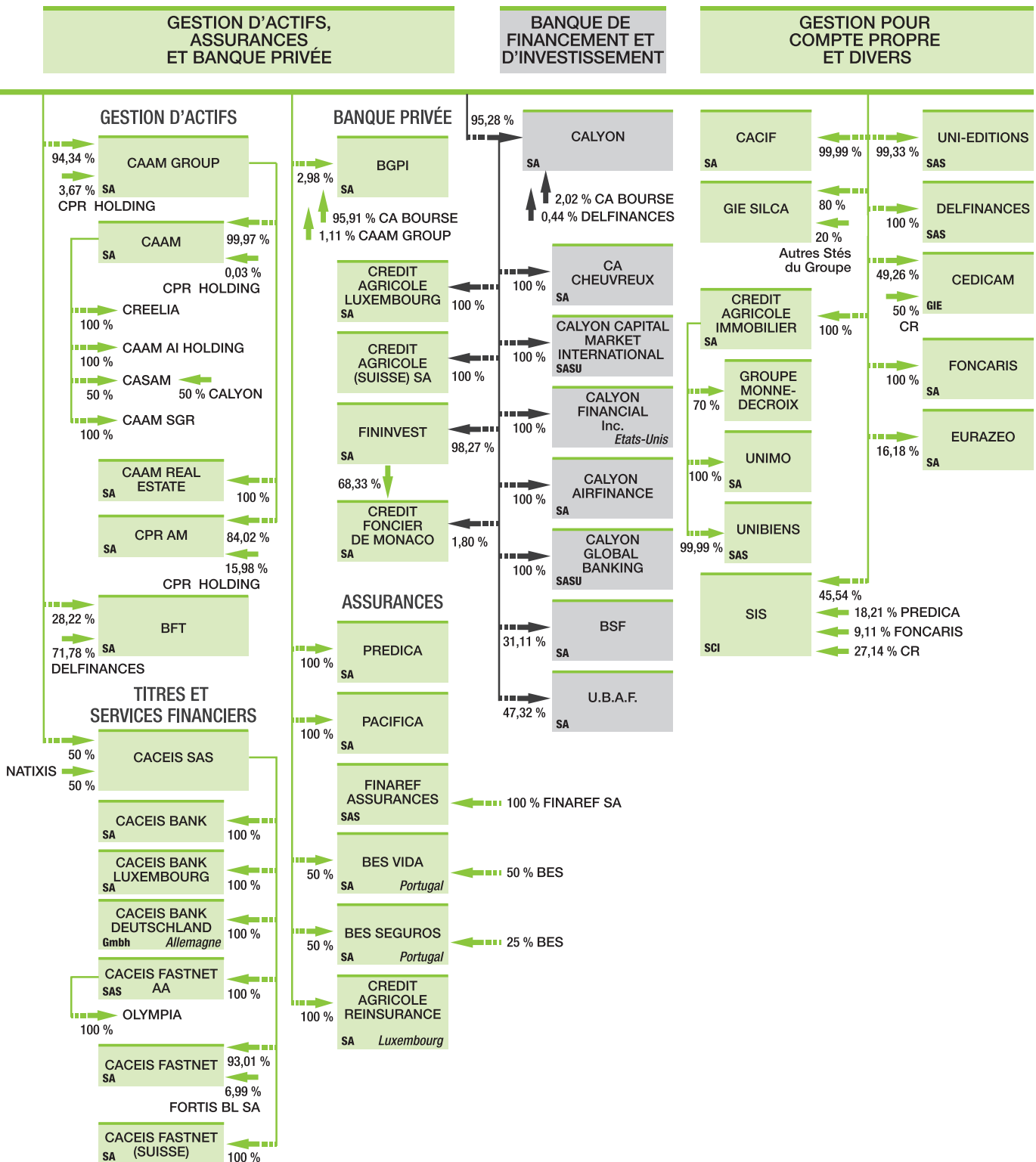
CREDIT AGRICOLE S.A.



(1) Pourcentage d'intérêt direct de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales.
 (2) Non compris la Corse.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

AU 31/12/2007 (% d'intérêt)⁽¹⁾



Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

► Relations internes au Crédit Agricole

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques.

COMPTES ORDINAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur établissements de crédit".

COMPTES ET AVANCES À TERME

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons, comptes à terme et assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte, sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- **les avances pour prêts bonifiés** qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'État : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification (reversée aux Caisses régionales pour les avances souscrites depuis le 1^{er} janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;
- **les avances pour autres prêts** qui refinancent, à hauteur de 50 %, les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DES RESSOURCES MONÉTAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôt négociables), peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les "Opérations internes au Crédit Agricole".

PLACEMENT DES EXCÉDENTS DE FONDS PROPRES DES CAISSES RÉGIONALES AUPRÈS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

TITRES À MOYEN ET LONG TERME ÉMIS PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détient directement 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse).

Cette détention s'effectue par l'intermédiaire de certificats coopératifs d'associés et de certificats coopératifs d'investissement, valeurs mobilières sans droit de vote, émises pour la durée de la société et qui confèrent à leur détenteur un droit sur l'actif net de la société en proportion du capital qu'ils représentent.

Crédit Agricole S.A., organe central du Crédit Agricole, détient une part sociale de chacune des Caisses régionales, ce qui lui confère la qualité d'associé.

Ces différents éléments permettent à Crédit Agricole S.A., organe central du Crédit Agricole, de consolider les Caisses régionales selon la méthode de mise en équivalence.

► Parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Agricole S.A. sont les sociétés intégrées globalement, en intégration proportionnelle ou mises en équivalence ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Pactes d'actionnaires

Le pacte d'actionnaires qui liait les principaux actionnaires de Banca Intesa a été dissous le 1^{er} janvier 2007.

Le pacte d'actionnaires relatif au groupe Eurazeo a pris fin le 31 décembre 2007.

Aucun nouveau pacte d'actionnaires ayant fait l'objet d'une information publique et impliquant le groupe Crédit Agricole S.A. n'a été mis en place en 2007.

Relations entre les sociétés contrôlées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. est présentée en note 12. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par

intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées entre des sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, à hauteur de la part des tiers associés au Groupe dans ces dernières, affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé au 31 décembre 2007 sont relatifs aux groupes CACEIS et FGAFS pour les montants suivants : prêts et créances sur les établissements de crédit : 3 793 millions d'euros et dettes envers les établissements de crédit : 2 234 millions d'euros.

Les effets de ces transactions sur le compte de résultat de l'exercice 2007 ne sont pas significatifs.

Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : Conventions de couverture internes au Groupe

Comme présenté dans les principes comptables (note 1.1), les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations" définies.

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Prédica, société d'Assurance Vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 8 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 8.3 et 8.4.

Relations avec les principaux dirigeants

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 8 "Avantages au personnel et autres rémunérations" au point 8.7.

Il n'y a pas de transactions significatives entre Crédit Agricole S.A. et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

» COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Intérêts et produits assimilés	5.1	44 120	46 618
Intérêts et charges assimilées	5.1	(36 212)	(36 967)
Commissions (produits)	5.2	9 940	8 617
Commissions (charges)	5.2	(5 259)	(4 812)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5.3	4 827	5 799
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	5.4 - 7.4	3 863	1 905
Produits des autres activités	5.5	25 219	26 636
Charges des autres activités	5.5	(29 730)	(31 609)
Produit net bancaire		16 768	16 187
Charges générales d'exploitation	5.6 - 8.1 - 8.4 - 8.6	(12 119)	(9 848)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	5.7	(599)	(507)
Résultat brut d'exploitation		4 050	5 832
Coût du risque	5.8	(1 897)	(612)
Résultat d'exploitation		2 153	5 220
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3.3	1 269	1 671
Gains ou pertes nets sur autres actifs*	5.9	1 474	23
Variations de valeur des écarts d'acquisition	3.6	(79)	(63)
Résultat avant impôt		4 817	6 851
Impôts sur les bénéfices	5.10	(257)	(1 590)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		(4)	(3)
Résultat net		4 556	5 258
Intérêts minoritaires		512	398
Résultat net – part du Groupe		4 044	4 860
Résultat de base par action (en euros)		2,505	3,306
Résultat dilué par action (en euros)		2,505	3,253

* Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant des gains ou pertes nets sur autres actifs a été réduit au 31/12/2006 de 61 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1).

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

>> BILAN

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Caisse, banques centrales*	7.1	19 455	6 194
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7.2	458 965	417 852
Instruments dérivés de couverture	4.2 - 4.4	10 622	3 834
Actifs financiers disponibles à la vente	7.4 - 7.6	169 691	173 530
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.1 - 4.3 - 7.5 - 7.6	318 188	292 207
Prêts et créances sur la clientèle	4.1 - 4.3 - 7.5 - 7.6	302 444	248 145
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4.2 - 4.4	1 323	1 621
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7.6 - 7.8	21 136	18 007
Actifs d'impôts courants		1 327	607
Actifs d'impôts différés	7.10	2 385	1 042
Comptes de régularisation et actifs divers	7.11	66 900	55 913
Actifs non courants destinés à être cédés	7.12	196	677
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.3	14 440	17 248
Immeubles de placement	7.14	2 779	2 971
Immobilisations corporelles	7.15	4 573	3 931
Immobilisations incorporelles	7.15	1 170	811
Écarts d'acquisition**	3.6	18 629	15 943
TOTAL DE L'ACTIF		1 414 223	1 260 533

* Les opérations ayant comme contrepartie La Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique "Prêts et Créances sur les établissements de crédit".

** Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant des écarts d'acquisition a été réduit au 31/12/2006 de 763 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1).

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Banques centrales*	7.1	398	89
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	7.2	332 571	297 284
Instruments dérivés de couverture	4.2 - 4.4	11 493	4 244
Dettes envers les établissements de crédit	4.3 - 7.7	172 099	134 239
Dettes envers la clientèle	4.1 - 4.3 - 7.7	387 253	350 811
Dettes représentées par un titre	4.3 - 7.9	177 688	162 824
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4.4	579	307
Passifs d'impôts courants		1 837	1 195
Passifs d'impôts différés	7.10	266	226
Comptes de régularisation et passifs divers	7.11	57 508	54 792
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	7.12	97	655
Provisions techniques des contrats d'assurance	7.17	198 166	186 154
Provisions	7.18	4 957	4 154
Dettes subordonnées	4.3 - 7.9	22 837	24 470
Capitaux propres**	7.19	46 474	39 089
Capitaux propres part du Groupe		40 691	34 319
Capital et réserves liées		21 533	17 006
Réserves consolidées		13 027	9 870
Gains ou pertes latents ou différés		2 087	2 583
Résultat de l'exercice		4 044	4 860
Intérêts minoritaires		5 783	4 770
TOTAL DU PASSIF		1 414 223	1 260 533

* Les opérations ayant comme contrepartie La Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique "Dettes envers les établissements de crédit".

** Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant global des capitaux propres a été réduit au 31/12/2006 de 763 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1).

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

» TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Réserves conso- lidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres conso- lidés
	Capital	Primes et Réserves conso- lidées liées au capital	Élimina- tion des titres auto- détenus		Liés aux écarts de conver- sion	Variation de juste valeur des actifs disponi- bles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de cou- verture				
<i>(en millions d'euros)</i>											
Capitaux propres au 31 décembre 2005	4 489	24 666	(618)	28 537	213	1 963	(31)		30 682	4 226	34 908
Changement de méthodes comptables ⁽¹⁾		(635)		(635)					(635)	(3)	(638)
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2006	4 489	24 031	(618)	27 902	213	1 963	(31)		30 047	4 223	34 270
Augmentation de capital											
Variation des titres auto détenus		100	(12)	88					88		88
Dividendes versés en 2006		(1 382)		(1 382)					(1 382)	(358)	(1 740)
Dividendes reçus des CR et filiales		194		194					194		194
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires										672	672
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)						551			551	15	566
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)							120		120	(4)	116
Résultat au 31/12/2006								4 860	4 860	399	5 259
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence		178		178					178		178
Variation de l'écart de conversion					(233)				(233)	(211)	(444)
Impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires ⁽¹⁾		(64)		(64)					(64)		(64)
Mouvements liés aux stock options		24		24					24		24
Autres variations		(64)		(64)					(64)	34	(30)
Capitaux propres au 31 décembre 2006	4 489	23 017	(630)	26 876	(20)	2 514	89	4 860	34 319	4 770	39 089
Affectation du résultat 2006		4 860		4 860				(4 860)			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2007	4 489	27 877	(630)	31 736	(20)	2 514	89		34 319	4 770	39 089
Augmentation de capital	520	3 970		4 490					4 490		4 490
Variation des titres auto détenus			38	38					38		38
Dividendes versés en 2007		(1 880)		(1 880)					(1 880)	(375)	(2 255)
Dividendes reçus des CR et filiales		266		266					266		266
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires										1 124	1 124
Variation de juste valeur						783	(107)		676	6	682
Transfert en compte de résultat						(1 102)			(1 102)	(28)	(1 130)
Résultat au 31/12/2007								4 044	4 044	512	4 556
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence		26		26					26		26
Variation de l'écart de conversion					(70)				(70)	(211)	(281)
Impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires ⁽¹⁾		(223)		(223)					(223)	(6)	(229)
Mouvements liés aux stock options et décote sur augmentation de capital réservée		55		55					55		55
Autres variations		52		52					52	(9)	43
Capitaux propres au 31 décembre 2007	5 009	30 143	(592)	34 560	(90)	2 195	(18)	4 044	40 691	5 783	46 474

(1) Changement de méthode comptable relatif au traitement des mouvements d'intérêts minoritaires.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

Les réserves consolidées sont principalement constituées des postes "réserves légales et statutaires" et "report à nouveau" issus des comptes individuels, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

» TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole S.A. en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises

consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

(en millions d'euros)	2007	2006
Résultat avant impôts***	4 817	6 851
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	773	505
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	82	63
Dotations nettes aux dépréciations	1 992	(301)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(1 269)	(1 671)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(527)	(64)
(Produits)/charges des activités de financement	3 892	3 963
Autres mouvements***	(2 966)	(8)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 977	2 487
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	36 401	(37 735)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(9 663)	(9 569)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(6 056)	(832)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	5 406	15 867
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾	344	593
Impôts versés	(1 599)	(841)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	24 833	(32 517)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	31 627	(23 179)
Flux liés aux participations⁽²⁾	(215)	(1 915)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(811)	(509)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(1 026)	(2 424)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires⁽³⁾	2 707	(1 538)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement⁽⁴⁾	6 612	13 276
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	9 319	11 738
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	904	871
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	40 824	(12 994)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	(6 474)	6 520
Caisse, banques centrales (actif & passif) *	6 097	6 237
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(12 571)	283
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	34 350	(6 474)
Caisse, banques centrales (actif & passif) *	19 047	6 097
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	15 303	(12 571)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	40 824	(12 994)

* Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales" tel que détaillé en note 7.1.

** Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 7.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 7.7. (y compris opérations internes au Crédit Agricole).

*** Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant des gains ou pertes nets sur autres actifs a été réduit au 31/12/2006 de 61 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1).

(1) Pour l'exercice 2007, ce montant comprend, notamment, le versement des dividendes des caisses régionales pour 254 millions d'euros, de Bespar pour 33 millions d'euros, de la Banque AL Saudi Al Fransi pour 22 millions d'euros, de BES pour 18 millions d'euros, et d'Eurazéo pour 9 millions d'euros.

Au titre de l'exercice 2006, le montant des dividendes reçus s'élève à 243 millions d'euros pour Banca Intesa S.p.A., 219 millions d'euros pour les caisses régionales, 55 millions pour Eurazéo, 40 millions d'euros pour Bespar, 14 millions d'euros pour la Banque AL Saudi Al Fransi et 9 millions d'euros pour BES.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participations.

Au cours de l'exercice 2007, l'impact net des acquisitions de titres de participations consolidées (filiales et mises en équivalence) sur la trésorerie du groupe s'élève à -4 880 millions d'euros, portant principalement sur l'acquisition de Cariparma et FriulAdria (Italie), et dans une moindre mesure de l'acquisition par CACEIS de Financial Markets Service Bank GmbH (renommée CACEIS Bank Deutschland GmbH) et des sociétés du groupe Olympia Capital, de l'acquisition par Crédit Agricole Immobilier du promoteur Monné-Decroix, de l'acquisition par Crédit Agricole Luxembourg de Bank Sarasin Europe S.A. (renommée Crédit Agricole Luxembourg Bank), de l'acquisition par Pacifica des Assurances Fédérales IARD, de l'acquisition par Sofinco d'Interbank et DMC Groep. Ces opérations externes sont décrites dans la note 3.2.

Ce solde comprend également la trésorerie acquise du fait de l'entrée de périmètre de ces acquisitions avec pour les principaux montants +220 millions d'euros au titre de Crédit Agricole Luxembourg Bank, -473 millions d'euros au titre d'Interbank et -255 millions d'euros au titre de Cariparma.

Sur la même période, l'impact des cessions de titres de participations non consolidées sur la trésorerie du groupe ressort à 3 536 millions d'euros, portant principalement sur la cession de titres Intesa SanPaolo pour 2 947 millions d'euros, et de titres Gecina pour 172 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2006, l'impact net des acquisitions de titres de participations consolidées (filiales et mises en équivalence) sur la trésorerie du groupe s'élève à -1 908 millions d'euros, portant notamment sur les acquisitions d'Emporiki Bank (Grèce), de FAFS (Financement automobile en Italie), de Egyptian American Bank (Egypte), d'Index Bank (Ukraine) et de Tranquidade Vida (renommée BES Vida) dans le cadre du renforcement du partenariat entre Espirito Santo Financial Group S.A. et Crédit Agricole S.A.. Ce solde comprend la trésorerie acquise du fait de l'entrée de périmètre de ces filiales, pour un montant de 2 655 millions d'euros.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend à hauteur de -1 880 millions d'euros pour l'exercice 2007, et -1 382 millions d'euros pour l'exercice 2006, le paiement des dividendes versés par Crédit Agricole S.A. à ses actionnaires.

Ce montant comprend également à hauteur de -214 millions d'euros pour l'exercice 2007, et -228 millions d'euros pour l'exercice 2006, le montant de dividendes payés aux minoritaires. Au cours de l'exercice 2007, ce montant comprend enfin, à hauteur de 3 993 millions d'euros, l'augmentation de capital réalisée par Crédit Agricole S.A. au premier trimestre, ainsi que l'augmentation de capital réservée aux salariés du quatrième trimestre pour 495 millions d'euros.

(4) Au cours de l'exercice 2007, les remboursements nets de dettes subordonnées ressortent à -1 196 millions d'euros. La dette obligataire progresse de 11 669 millions d'euros sur la même période.

Au cours de l'exercice 2006, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à 3 687 millions d'euros. Sur la même période, la dette obligataire et assimilée progresse de 13 124 millions d'euros.

La ligne «Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement» recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

» NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1	Principes et Méthodes applicables dans le Groupe	181	Note 7	Notes relatives au bilan au 31 décembre 2007	234
	1.1. Principes et méthodes comptables	181		7.1 Caisse, Banques centrales	234
	1.2. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)	192		7.2 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	234
Note 2	Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers	195		7.3 Instruments dérivés de couverture	235
	Instruments financiers des activités de marché évalués à leur juste valeur	195		7.4 Actifs financiers disponibles à la vente	236
	Participations non consolidées (cf. note 3.5)	196		7.5 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	237
	Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options	196		7.6 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	238
	Dépréciations durables des titres	197		7.7 Dettes envers établissements de crédit et sur la clientèle	239
	Dépréciations des créances irrécouvrables	197		7.8 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	240
	Provisions	197		7.9 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	240
	Dépréciations des écarts d'acquisition	197		7.10 Actifs et passifs d'impôts différés	241
	Contrôle fiscal en cours chez Calyon	197		7.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers	241
	Constatation d'actif d'impôt différé	197		7.12 Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés	242
Note 3	Périmètre de consolidation	198		7.13 Participations dans les entreprises mises en équivalence	242
	3.1. Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice	198		7.14 Immeubles de placement	242
	3.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice	201		7.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	243
	3.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence	205		7.16 Écarts d'acquisition	243
	3.4. Opérations de titrisation et fonds dédiés	205		7.17 Provisions techniques des contrats d'assurance	244
	3.5. Participations non consolidées	207		7.18 Provisions	244
	3.6. Écarts d'acquisition	208		7.19 Capitaux propres	246
Note 4	Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	211	Note 8	Avantages au personnel et autres rémunérations	248
	4.1. Risque de crédit	211		8.1 Détail des charges de personnel	248
	4.2. Risque de marchés	216		8.2 Effectif fin de période	248
	4.3. Risque de liquidité et de financement	220		8.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	249
	4.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	223		8.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	249
	4.5. Risques opérationnels	224		8.5 Autres engagements sociaux	251
Note 5	Notes relatives au compte de résultat	224		8.6 Paiements à base d'actions	251
	5.1 Produits et Charges d'intérêts	224		8.7 Rémunérations des dirigeants	253
	5.2 Commissions nettes	225	Note 9	Engagements de financement et de garanties et autres garanties	254
	5.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	225		Engagements donnés et reçus	254
	5.4 Gains ou pertes nets sur Actifs financiers disponibles à la vente	226		Actifs donnés en garantie de passif	255
	5.5 Produits et charges nets des autres activités	226		Garanties détenues dont l'entité peut disposer	255
	5.6 Charges générales d'exploitation	226	Note 10	Juste valeur des instruments financiers	255
	5.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	227		Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût	255
	5.8 Coût du risque	227		Juste valeur des actifs et passifs valorisés sur la base de données non observables	256
	5.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs	227		Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine (day one P&L)	257
	5.10 Impôts	228	Note 11	Événements postérieurs à la clôture	258
Note 6	Informations sectorielles	229		Regroupement des activités de courtage de Calyon et de Société Générale	258
	6.1 Information sectorielle par pôles d'activité	230		Cession de la participation dans le capital de Suez	258
	6.2 Information sectorielle par zone géographique	232		Acquisition de 15 % du capital de Bankinter	258
	6.3 Spécificité de l'assurance	232		Rachat à Intesa Sanpaolo de 49 % de AGOS S.p.A.	258
	6.4 Banque de proximité en France – Réseau des Caisses régionales	233	Note 12	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2007	259

Note 1

Principes et Méthodes applicables dans le Groupe

CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'Union Européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n° 1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

Ce règlement a été complété, par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n° 1725/2003) portant application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) permettant l'adoption de la norme IAS 39 dans un format amendé, ainsi que par les règlements du 29 décembre 2004 (CE n° 2236/2004, 2237/2004, 2238/2004), du 4 février 2005 (CE n° 211/2005), du 7 juillet 2005 (CE n° 1073/2005), du 25 octobre 2005 (CE n° 1751/2005), du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005), du 8 novembre 2005 (CE n° 1910/2005), du 21 décembre 2005 (CE n° 2106/2005), du 11 janvier 2006 (CE n° 108/2006), du 8 mai 2006 (CE n° 708/2006), du 8 septembre 2006 (CE n° 1329/2006), du 1^{er} juin 2007 (CE n° 610/2007 et n° 611/2007) et du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007).

NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

Les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2007.

Celles-ci sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2006, à l'exception du changement de méthode relatif au traitement des intérêts minoritaires décrit en note 1.2. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS et interprétations de l'IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2007 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2007. Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. Cette nouvelle norme a principalement comme impact d'ajouter des informations quantitatives et qualitatives sur les instruments financiers pour l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques en découlant et leur gestion ;
- l'amendement de la norme IAS 1 "présentation des états financiers" relatif aux informations complémentaires quantitatives et qualitatives à fournir sur les capitaux propres ;
- l'interprétation IFRIC 7 relative aux modalités de retraitement des états financiers selon la norme IAS 29 portant sur les informations financières dans les économies hyper inflationnistes ;
- l'interprétation IFRIC 8 relative au champ d'application de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;
- l'interprétation IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés ;

- l'interprétation IFRIC 10 relative au traitement des pertes de valeur (dépréciation) dans l'information financière intermédiaire.

L'application de ces nouvelles normes et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1^{er} juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intragroupes dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2009 ;
- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2009.

Le Groupe n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2007.

FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le groupe Crédit Agricole S.A. utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2004-R.03 du 27 octobre 2004.

1.1. Principes et méthodes comptables**LES INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)**

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché "observables" et "non observables".

Les titres

Classification des titres à l'actif

Ceux-ci sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole S.A.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

À ce titre, le groupe Crédit Agricole S.A. a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- Actifs représentatifs de contrats en unités de compte ;
- Portefeuilles de l'activité Private Equity.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole S.A. a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole S.A. a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90 % du principal de l'actif) ;
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en "Actifs disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont extournées et constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est extournée et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Disponibles à la vente".

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise des techniques de valorisation reconnues en se référant notamment à des transactions récentes.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le groupe Crédit Agricole S.A. retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "titres disponibles à la vente".

Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du Groupe ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle.

Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Le groupe Crédit Agricole S.A. utilise un critère guide de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une provision est présumée nécessaire lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans la catégorie "Titres détenus jusqu'à l'échéance". Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Titres au passif (IAS 32)**Distinction dettes – capitaux propres**

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Crédit Agricole S.A., y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les éléments d'actif prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif, en cas de revente ultérieure, le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant. Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

L'activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

Le groupe Crédit Agricole distingue, parmi ses créances dépréciées au sens des normes internationales, les créances douteuses compromises, les créances douteuses non compromises et les créances restructurées pour cause de défaillance du client.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle le groupe Crédit Agricole S.A. distingue les créances douteuses, elles-mêmes réparties en créances douteuses compromises et non compromises, et les créances restructurées non douteuses.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Parmi les encours douteux, le groupe Crédit Agricole S.A. distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

- les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;
- les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances restructurées non douteuses

Ce sont les créances dont l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances non douteuses. La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à enregistrement d'une décote.

Prise en compte du risque de crédit sur base individuelle

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le groupe Crédit Agricole S.A. par voie de dépréciation. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Le groupe Crédit Agricole S.A. constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Traitement des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait de la désactualisation étant inscrite dans la marge d'intérêts.

Prise en compte du risque de crédit sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe, démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non classés en douteux. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole S.A. a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II, les dépréciations sectorielles et les dépréciations sur pays à risque :

- dépréciations sur encours sensibles :
 - dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des risques de chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39,
 - le montant de la dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendu, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres ;
 - autres dépréciations sur base collective :

par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Les intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des "Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 7.18.

Les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un instrument financier actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de réduire le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de gestion de micro-couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat symétriquement aux opérations couvertes ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture de taux (c'est-à-dire la couverture d'un groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques désignée comme étant couverte), le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais d'échéanciers. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité des relations de couverture doit se faire au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Suivant qu'une relation de macro-couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur a été documentée, l'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture. Toutefois, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie pour les relations de macro-couverture, une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite "carve out").

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Prise en compte des marges à l'origine sur les instruments financiers structurés

Selon la norme IAS 39, la constatation dès l'origine en résultat des marges sur les produits structurés et sur les instruments financiers complexes n'est possible qu'à la condition que ces instruments financiers puissent être évalués de manière fiable dès leur initiation. Cette condition est respectée seulement lorsque ces instruments sont évalués en fonction de cours constatés sur un marché actif, ou en fonction de modèles internes "standards" utilisant des données de marché "observables".

Instruments traités sur un marché actif

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché sont retenus.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée grâce à l'utilisation de méthodologies et de modèles de valorisation intégrant tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Ces modèles doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant :

- instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables ;
- lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisations de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée immédiatement en compte de résultat ;
- instruments valorisés en fonction de modèles interne utilisant des données de marché non observables ;
- dans le cas d'instruments valorisés à partir de modèles utilisant des données non observables, le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée. La marge est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Gains ou pertes nettes sur instruments financiers**Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Les garanties financières

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires ; et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

LES PROVISIONS (IAS 37,19)

Le groupe Crédit Agricole S.A. identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole S.A. a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-02 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Des informations détaillées sont fournies au point 7.18

LES AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole S.A. détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le groupe Crédit Agricole S.A. n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le Groupe a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique "Provisions". Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départ anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

LES PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paiements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique "frais de personnel" en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le groupe Crédit Agricole S.A. applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites. La méthode est décrite plus précisément dans la note 8.6 "paiements à base d'actions".

LES IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - a) n'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - b) n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. À noter : lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice ne génèrent-elles pas non plus de différences temporelles devant donner lieu à constatation d'impôts différés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

LE TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38, 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole S.A. sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

LES OPÉRATIONS EN DEVICES (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;

- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

LES COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions de placement entrent notamment dans cette catégorie ;
- les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue ;
- les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance ne sont comptabilisées que pour autant que l'ensemble des conditions suivantes soient respectées :
 - le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

LES ACTIVITÉS D'ASSURANCE (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du Groupe sont quant à eux reclassés selon la norme IAS 39 au sein des quatre catégories d'actifs concernés.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 4, les contrats d'assurance avec Participation aux Bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité miroir" au niveau des passifs. Cette comptabilité miroir consiste à enregistrer dans un poste de Participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs cash-flows futurs estimés. Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des cash flows futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

En application de l'arrêté du 20 décembre 2005 relatif aux tables de mortalité, les compagnies d'assurance appliquent, à compter du 1^{er} janvier 2006, de nouvelles tables de mortalité qui intègrent l'allongement de l'espérance de vie. Le Groupe a appliqué ces nouvelles tables dans le calcul de sa provision pour garantie de taux ainsi que les nouvelles tables de mortalité sur les contrats individuels et collectifs de rentes viagères.

LES CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une

dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.2. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

Changements de méthode comptable :

À compter du 1^{er} janvier 2007, dans un souci de comparabilité avec des pratiques de place, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à l'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive est désormais constaté en diminution du poste "réserves consolidées part du Groupe".

De façon symétrique, en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du groupe Crédit Agricole S.A. dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe.

L'incidence de ce changement de méthode au 1^{er} janvier 2006 est présentée sur le tableau de variation des capitaux propres.

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est donc désormais le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale déjà consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties à ces actionnaires ;
- en contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de des droits de vote existants et potentiels.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, présumé significatif s'il excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres.

LES NOTIONS DE CONTRÔLE

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole S.A. détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de Direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le groupe Crédit Agricole S.A., même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte d'une société du groupe Crédit Agricole S.A. selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que cette société obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- cette société a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme "de pilotage automatique", cette société a délégué ces pouvoirs de décision ;

- cette société a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou
- cette société conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les exclusions du périmètre de consolidation

Les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

LES MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion de la monnaie locale (monnaie de tenue de comptes le cas échéant) à la monnaie de fonctionnement selon la méthode du cours historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement comptabilisés en résultat ;
- puis conversion de la monnaie de fonctionnement dans la monnaie de consolidation selon la méthode du cours de clôture, l'écart de conversion constaté est porté sur une ligne distincte des capitaux propres pour la part revenant à l'entreprise et dans les intérêts minoritaires pour la part leur revenant. Cet écart est réintégré au compte de résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

La monnaie de fonctionnement d'une entité est très étroitement liée à son caractère autonome ou non autonome :

- la monnaie de fonctionnement d'une entité non autonome correspond à la monnaie de fonctionnement dont elle dépend (i.e. celle dans laquelle ses principales opérations sont libellées) ;
- la monnaie de fonctionnement d'une entité étrangère autonome correspond à sa monnaie locale, sauf cas exceptionnels.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ÉCARTS D'ACQUISITION (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2004) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des fusions de Caisses régionales, qui sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises dans la mesure où les regroupements d'entreprises mutuelles sont exclus du champ d'application d'IFRS 3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

À la date d'acquisition (ou à la date de chaque transaction dans le cas d'une acquisition par achats successifs d'actions), les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique "écarts d'acquisition" lorsque l'entité

acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique "participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est désormais constaté en diminution du poste "réserves consolidées part du Groupe" ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté, depuis le 1^{er} janvier 2007, directement en réserves consolidées part du Groupe.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre.

Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenu en vue de la vente sont évalués au montant le plus

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;

- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

Note 2

Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quand à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

Instrument financiers des activités de marché évalués à leur juste valeur

La détermination de la juste valeur de ces instruments repose sur des techniques d'évaluation intégrant des paramètres observables ou non observables.

CLASSIFICATION DES PARAMÈTRES ENTRE "OBSERVABLES" ET "NON OBSERVABLES"

La classification des paramètres entre "observables" et "non observables" fait l'objet d'une validation par un Comité de pricing mensuel qui comprend des représentants du front office, du Département indépendant des Risques de Marché et de la Direction financière.

- Les paramètres utilisés pour les modèles de valorisation sont jugés observables si le Département des Risques de Marché peut obtenir des données indépendantes de celles fournies par

les Front Offices, à partir de plusieurs sources de façon régulière (quotidienne si possible), par exemple auprès de brokers ou auprès de systèmes organisant la contribution de données de la part d'un nombre suffisant d'acteurs. Une équipe dédiée rattachée au Département des Risques de Marché, vérifie régulièrement la pertinence des données ainsi obtenues, et la documente formellement.

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables.

Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui est souvent retenue.

- À l'inverse, certains produits complexes, à composante de paniers, dont la valorisation requiert par exemple des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché, peuvent être classés comme non observables.

Ces instruments sont pour l'essentiel des produits complexes de taux, des structurés de crédit (certains produits de corrélation ou dont la valorisation intègre des spreads de crédit non observables), des dérivés actions (certains produits multi-sous-jacents), voire des produits hybrides, et dans une moindre mesure des produits de change et de commodities. Certains instruments de marché même traditionnels mais à maturité longue peuvent également être classés dans la catégorie "non observable" lorsque les paramètres de valorisation ne sont disponibles sur le marché que sur des durées inférieures à leur maturité contractuelle et nécessitent d'être extrapolés pour le calcul de la juste valeur. Le Département des Risques de Marché est également en charge de valider la méthodologie de calculs de ces différents paramètres non observables.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Comme décrit dans la note relative aux principes comptables, seuls les produits dont les modèles de valorisation n'intègrent que des paramètres jugés observables, voient leur marge reconnue comptablement en résultat dès l'initiation.

L'ensemble des produits de marché, indépendamment de leur modalité de reconnaissance en résultat, est soumis au dispositif de contrôle des risques décrits dans la note relative aux risques de marché. Les produits dont les paramètres sont jugés "non observables" au sens de l'IAS 39 sont donc soumis aux mêmes règles de contrôle que les autres (suivi des indicateurs de risques, stress tests, limites, etc.).

PRODUITS DEVENUS OBSERVABLES EN 2007

En 2007, les produits suivants sont devenus observables :

- certains produits dérivés de crédit (Collateralized Debt Obligations dits CDO synthétiques) à sous-jacents corporate ou institution financière lorsque leur structure était suffisamment proche de paniers standards (faisant l'objet d'une valorisation par des organismes recueillant des données d'un nombre suffisant d'acteurs de marché) ;
- certains produits dérivés de taux ont été jugés observables jusqu'à des maturités plus longues que précédemment du fait d'une disponibilité accrue des données sur le marché.

MÉTHODE DE VALORISATION DES CDO À SOUS-JACENTS RÉSIDENTIEL AMÉRICAIN

En 2007, les CDO à sous-jacents résidentiel américain ont été considérées comme non observables. Il en est de même de leurs couvertures éventuelles.

- Tranches mezzanines :

En l'absence de prix externe, les tranches mezzanines de CDO ont été valorisées en appliquant à chaque tranche un taux de décote fonction de sa notation externe en vigueur à la date de clôture.

- Tranches super seniors :

L'évaluation des tranches super seniors a été déterminée à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO. Ce scénario se décompose :

- sous forme de pertes finales, calibrées en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel ;
- la durée de constatation de ces pertes a été fixée à 40 mois ; la valorisation ainsi obtenue a été confrontée à une valorisation résultant de l'application des indices ABX.

EXPOSITION COUVERTE PAR DES GARANTS (MONOLINES)

Tous les vendeurs de protection ont fait l'objet d'un examen de leur situation financière telle que connue et appréciée lors de la clôture des comptes. Les monolines ont été considérés comme les principaux garants à risques.

Une estimation de chaque monoline sur sa capacité à honorer ses engagements a conduit à déterminer une réfaction sur l'exposition de Calyon au 31 décembre 2007. Cette exposition correspond à la juste valeur positive de la protection achetée sur les parts de CDO, valorisées selon les mêmes principes que les CDO non couverts (cf. paragraphe précédent).

CONTRIBUTION AU 31 DÉCEMBRE 2007 DES PRODUITS NON OBSERVABLES

La contribution des produits intégrant des paramètres non observables est détaillée en note 10 (encours bilan, variations de juste valeur en compte de résultat, reconnaissance de la marge initiale).

ENCOURS DE SYNDICATION

Les encours destinés à être cédés sont classés en actif à la juste valeur par résultat et sont évalués en mark to market.

ÉMISSIONS STRUCTURÉES COMPTABILISÉES À LA JUSTE VALEUR

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du groupe Calyon.

Participations non consolidées (cf. note 3.5)

Les participations non consolidées peuvent être évaluées au coût historique et non à la juste valeur si celle-ci ne peut pas être déterminée directement par référence à un marché actif, ni évaluée par Crédit Agricole S.A. selon d'autres méthodes de valorisation. Ces titres, listés dans la note 3.5 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note aux états financiers consolidés 8.3).

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Les plans de paiements fondés sur des actions sont évalués à la juste valeur selon le modèle Black & Scholes. Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 8.6 "Paiements à base d'actions".

Dépréciations durables des titres

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative ou durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme,...). Ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

Dépréciations des créances irrécouvrables

La valeur du poste "Prêts et créances" est ajustée par une dépréciation relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non-recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Une dépréciation collective sur encours sain est également dotée. L'évaluation de cette provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Provisions

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2007 ;
- les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

Dépréciations des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Une description de la méthode appliquée est détaillée dans le § "Principes et méthodes de consolidation".

Contrôle fiscal en cours chez Calyon

Calyon fait l'objet d'une vérification de comptabilité ayant débuté le 2 février 2007 qui porte sur les exercices 2004 et 2005.

Une proposition de rectification, effectuée à titre interruptif de prescription pour l'exercice 2004 a été reçue fin décembre 2007 et contestée de façon motivée, sur la totalité des points en février 2008 par Calyon. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé par la Direction fiscale de Calyon.

Constatation d'actif d'impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 3 | Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

3.1. Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

SOCIÉTÉS NOUVELLEMENT CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2007

1) Sociétés entrées dans le périmètre soit par création, soit du fait de leur acquisition ou d'un complément d'acquisition de leurs titres, soit du fait d'un franchissement du seuil de signification :

Banque de proximité en France

■ Filiales de Caisses Régionales

- Caryatides Finance
- Force Aquitaine
- S.A. Sedaf
- S.A.S. Immnord
- S.A.S. JPF
- SARL Arcadim Fusion
- SCI Crystal Europe
- SCI Quartz Europe
- Sequana

Banque de détail à l'étranger

- Banca Popolare FriulAdria S.p.A.
- Cariparma
- Crédit du Maroc Leasing
- Emporiki Asset Management Mutual Funds
- Po Vita Compagnia di Assicurazioni S.p.A.

Services financiers spécialisés

■ Sofinco

- Crédit Lift S.p.A.
- Groupe Interbank :
 - Ajax Finance B.V.
 - Antera Incasso B.V.
 - Assfibo Financieringen B.V.
 - CA Deveurop BV
 - Crediet Maatschappij "De Ijssel" B.V.
 - De Kredietdesk B.V.
 - Dealerservice B.V.

- DMC Groep N.V.
- Eurofintus Financieringen B.V.
- Euroleenlijn B.V.
- Financieringsmaatschappij Mahuko N.V.
- Finata Bank N.V.
- Finata Sparen N.V.
- Finata Zuid-Nederland B.V.
- IDM Finance B.V.
- Iebe Lease B.V.
- InterBank N.V.
- J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.
- Krediet '78 B.V.
- Mahuko Financieringen B.V.
- Matriks N.V.
- NVF Voorschotbank B.V.
- Regio Kredietdesk B.V.
- VoordeelBank B.V.
- Logos Finanziaria S.p.A.
- SSF (Sofinco Saudi Fransi)

■ Finaref

- ADM
- Argence Participation
- Assurfi
- BC Finance
- BC Provence
- Finanpar

Métiers de gestion d'actifs

■ Caceis

- Brooke Securities Holdings
- Brooke Securities Inc.
- CACEIS Bank Deutschland GmbH
- CACEIS Fastnet American Administration
- Olympia Capital Associates L.P.
- Olympia Capital Inc.
- Olympia Capital Ltd.
- Olympia Capital Ltd. Cayman

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

- Olympia Financial Services Inc.
- Olympia Ireland Ltd.
- Winchester Fiduciary Services Ltd.
- Winchester International Trust Company Ltd.

■ CAAM

- CAAM AI London Branch
- CAAM Financial Solutions
- CAAM London Branch
- CAAM Real Estate Italia SGR
- CAAM SGR

■ Predica

- Prediquant actions Asie

Banque de financement et d'investissement

■ Calyon

- Aguadana S.L.
- Cafî KEDROS
- CAIRS Assurance S.A.
- Calliope SRL (Ex Cordusio SRL)
- Calyon Algérie
- Calyon CLP
- Calyon Financing Luxembourg SARL
- Crédit Agricole Luxembourg Bank
- EDELAAR EESV
- Indosuez Finance Limited
- SNC Shaun

Gestion pour compte propre et divers

■ Crédit Agricole Private Equity

- IDIA Agricapital
- Sodica S.A.S.

■ Crédit Agricole Immobilier

- Groupe Monné-Decroix
- R.S.B.

■ Autres

- Casanli
- Credit Agricole Covered Bonds

SOCIÉTÉS SORTIES DU PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2007

1) Cession de sociétés horsGroupe et déconsolidation consécutive à une perte de contrôle

Banque de proximité en France

■ Filiales de Caisses Régionales

- Process Lorraine
- Routage Express Service

Banque de détail à l'étranger

- Banca Intesa S.p.A.
- Banco del Desarrollo
- Phoenix Metrolife Emporiki

Services financiers spécialisés

■ Sofinco

- Finconsum ESC S.A.

Métiers de gestion d'actifs

■ CAAM

- CAAM SGR S.p.A.
- Epsilon SGR S.p.A.
- NEXTRA Alternative Investment SGR S.p.A.

Banque de financement et d'investissement

- Fransabank France

2) Application des seuils de signification ou cessation d'activité

Banque de proximité en France

■ Filiales de Caisses Régionales

- Defitech
- Defitech Dauphicom
- Defitech Routage et Communication
- L'Esprit Cantal
- Mat Alli Domes

■ LCL

- Crédit Lyonnais Benelux
- Crédit Lyonnais Notolion

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Métiers de gestion d'actifs

■ CAAM

- Alternative Investment & Research Technologies LLC
- CASAM Cayman Ltd.

■ Pacifica

- Colisée 2001

Banque de financement et d'investissement

■ Calyon

- CAI Derivatives Products PLC
- Calyon Investment Products Limited
- Calyon Uruguay S.A.
- CASAM Futures Euro
- CASAM Systema Pair Trading
- Ergifrance
- ESF
- FCC Masterace
- IIF BV (Indosuez International Finance BV)
- Mezzasia
- SNC Haussmann Anjou

■ Autres

- Cal FP (Holding)
- Cal FP Bank

Gestion pour compte propre et divers

■ CAAM

- East Asia Sits Co Ltd.

■ Groupe CPR

- CPR Billets

3) Fusion ou absorption par une société du Groupe

Banque de proximité en France

■ Filiales de Caisses Régionales

- La Caisse régionale Brie Picardie fusionne avec la Caisse régionale Oise ; la nouvelle entité conserve la dénomination Caisse régionale Brie Picardie.
- La Caisse régionale Languedoc est créée de la fusion entre la Caisse régionale Gard, la Caisse régionale Midi et la SCI Paysagère.
- La Caisse régionale Lorraine absorbe Ical.

Banque de détail à l'étranger

- Emporiki Asset Management Mutual Funds est créée de la fusion entre les sociétés Emporiki Asset Management A.E.P.E.Y. et Ermis Aedak.

Services financiers spécialisés

■ Crédit Agricole Leasing

- Lixxbail absorbe Etica Bail.
- Slibail Longue Durée (SLD) absorbe Slibail Autos.
- Unifergie absorbe Slibail Energie.

■ Finaref

- Finaref AB absorbe Jotex Finans AB et Finaref Securities AB.

■ Groupe FGAFS

- FAFS absorbe Fidis Servizi Finanziari S.p.A.
- FC France absorbe Sofice S.A.
- Fiat Distribudora Portugal absorbe Fidis Retail Portugal AdV S.A.
- Fidis Finance absorbe Tarfin S.A.
- Fidis Nederland BV absorbe Fidis Dealer Services et Fiat Auto Lease N.V.

Métiers de gestion d'actifs

- Pacifica absorbe Les Assurances Fédérales IARD.

4) Transmission Universelle de Patrimoine à une société du Groupe

Banque de proximité en France

■ LCL

- Consortium Rhodanien de Réalisation
- Crédit Lyonnais Assurance, Réassurance, Courtage (CLARC)

Métiers de gestion d'actifs

■ Predica

- Immobilière Federpierre

Gestion pour compte propre et divers

- CPR Gestion (CPRG)
- Sacam Consommation 1
- Sacam Consommation 2
- Sacam Consommation 3
- SOPAR

Banque de financement et d'investissement

■ Calyon

- Cisa S.A.

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Banque de proximité en France

■ Filiales de Caisses Régionales

- Gard Obligations devient Gard Diversifié.

■ Autres

- Corelyon devient Crédit Agricole Reinsurance S.A.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Banque de détail à l'étranger

- BNI Crédit Lyonnais Madagascar devient BNI Madagascar.
- Crédit Lyonnais Cameroun devient SCB Cameroun.
- Crédit Lyonnais Congo devient Crédit du Congo.
- Crédit Lyonnais Sénégal devient Crédit du Sénégal.

Services financiers spécialisés**■ Groupe FAFS**

- Fiat Auto Financial Services S.p.A. devient FGAFS (Fiat Group Automobiles Financial Services S.p.A.).

Métiers de gestion d'actifs**■ Predica**

- Hypersud devient Foncière Hypersud.
- Predicai Europe devient Predica Europe S.A.

Banque de financement et d'investissement**■ Calyon**

- Aguadana devient Aguadana S.L.
- CAI Merchant Bank Asia Ltd. devient Calyon Merchant Bank Asia Ltd.
- Calyon Global Partners devient Calyon Global Partners Group.
- Calyon Turk A.S. devient Calyon Yatirim Bankasi Turk A.S.
- Cordusio SRL devient Calliope SRL.
- Crédit Lyonnais Invest. Ltd. devient Calyon Holdings.
- Indosuez Levante S.A. devient C.A.P.B. Levante.
- Indosuez Norte SL devient C.A.P.B. Norte.
- Minerva devient Sagrantino Italy SRL.

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE CONSOLIDATION**Banque de proximité en France****■ Autres**

- Crédit Agricole Reinsurance S.A. est désormais intégrée globalement.

Métiers de gestion d'actifs**■ CACEIS**

- L'entité CACEIS Fastnet est désormais intégrée proportionnellement.

■ CAAM

- CA Alternative Investment Products Group SGR est désormais intégrée globalement.
- Sim S.p.A. Selezione e Distribuzione est désormais intégrée globalement.

■ Pacifica

- Les Assurances Fédérales IARD sont passées de la méthode de mise en équivalence à la méthode d'intégration globale.

Banque de financement et d'investissement

- L'entité Calyon Global Partners devient un palier de consolidation incluant les entités Calyon Leasing Corporation, Calyon North America Inc., CLASI qui sortent du périmètre de consolidation à titre individuel.

3.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice**OPÉRATIONS ITALIENNES**

La fusion Banca Intesa – San Paolo IMI, à laquelle Crédit Agricole S.A. avait donné son approbation dans le cadre des accords signés le 11 octobre 2006 avec Banca Intesa, est intervenue le 1^{er} janvier 2007. Cette opération a pour conséquence la dilution de la participation de Crédit Agricole S.A. à 9,12 % du nouvel ensemble et la dissolution du pacte d'actionnaire dont Crédit Agricole S.A. était membre. Ces événements ont entraîné l'enregistrement d'un résultat de dilution de 1 097⁽¹⁾ millions d'euros (parmi les résultats sur actifs immobilisés) et la déconsolidation de la participation de Crédit Agricole S.A. dans Intesa Sanpaolo à compter du 1^{er} janvier 2007.

Le 22 janvier 2007, Crédit Agricole S.A. a annoncé avoir vendu 3,6 % des actions ordinaires Intesa Sanpaolo pour un montant total de 2 506 millions d'euros. Des cessions d'actions d'épargne sont également intervenues au cours de l'exercice 2007 pour un montant total de 441 millions d'euros. Au total, ces opérations ont dégagé une plus-value de 532 millions d'euros (enregistrée en PNB).

Gestion d'actifs

Le 24 janvier 2007, le devenir du partenariat dans le domaine de la gestion d'actif, qui avait été différé à janvier 2007 dans le cadre des accords du 11 octobre 2006, a été arrêté : Crédit Agricole S.A. et Intesa Sanpaolo ont indiqué avoir décidé ne pas poursuivre leur projet européen de gestion d'actifs et dissoudre leur partenariat. Les travaux préparatoires à la scission de CAAM Sgr, filiale conjointe de Crédit Agricole S.A. et Intesa Sanpaolo se sont déroulés en 2007 jusqu'au mois de décembre. Pendant cette période, CAAM Sgr est demeuré consolidé par intégration proportionnelle dans les comptes de Crédit Agricole S.A.

Le 27 décembre 2007, conformément aux engagements pris, Intesa Sanpaolo et Crédit Agricole S.A. ont procédé à la dernière étape du dénouement du partenariat CAAM Sgr, constituée par le rachat, par Intesa Sanpaolo, des activités correspondant aux 65 % de Nextra Investment Management cédés par Banca Intesa à Crédit Agricole S.A. en décembre 2005. Le prix de ces activités (864 millions d'euros) a été convenu en fonction du prix de la vente de décembre 2005 et en tenant compte de la scission des fonds d'investissement de CAAM Sgr dédiés aux réseaux de Cariparma

(1) Par rapport au montant publié dans les états financiers consolidés au 30 juin 2007, montant ajusté de la fraction des réserves recyclables cédées.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

et Friuladria (cf. infra), ainsi que des fonds immobiliers, en deux nouvelles sociétés déjà cédées par CAAM Sgr à CAAM S.A. Compte tenu de l'ajustement de maintien de la valeur historique pratiqué en 2005 sur la fraction du prix de revient de Nextra antérieurement détenu par le Groupe via sa participation dans Intesa, alors consolidée, la plus-value de cession réalisée par Crédit Agricole S.A. le 27 décembre 2007 s'est élevée à 220 millions d'euros. Elle est enregistrée en Résultat sur actifs immobilisés.

Réseau Bancaire

Le 1^{er} mars 2007, en application des accords du 11 octobre 2006, Crédit Agricole S.A. a finalisé l'acquisition de 75 % du capital de Cassa di Risparmio di Parma et Piacenza (Cariparma). Sacam International, filiale des Caisses Régionales de Crédit Agricole, a quant à elle finalisé l'acquisition de 10 % du capital de Cariparma. Fondazione Cariparma détient les 15 % restant. À la même date, Crédit Agricole S.A., Sacam International et Fondazione Cariparma ont souscrit et versé, proportionnellement à leurs participations respectives dans le capital de Cariparma, la première tranche de l'augmentation de capital autorisée lors de l'Assemblée de Cariparma du 5 février 2007. Le produit de cette augmentation de capital a permis à Cariparma d'acquérir le 1^{er} mars 2007 76,05 % du capital de Banca Popolare FriulAdria (FriulAdria) auprès d'Intesa Sanpaolo.

Le 1^{er} avril 2007, en application des accords du 11 octobre 2006, Intesa Sanpaolo a apporté à FriulAdria 29 agences. Le 21 juin, après obtention des autorisations réglementaires nécessaires, Cariparma a acquis auprès de Intesa Sanpaolo les titres FriulAdria créés lors de l'apport des 29 agences. À l'issue de cette opération Cariparma détient 78,68 % de FriulAdria.

Le 1^{er} juillet 2007, en application des accords du 11 octobre 2006, Intesa SanPaolo a apporté à Cariparma 173 agences. Le 6 juillet 2007, après obtention des autorisations réglementaires nécessaires, les actions créées lors de cet apport ont été achetées à Intesa San Paolo par Crédit Agricole S.A., Sacam International et Fondazione Cariparma au prorata de leur participation dans Cariparma.

À l'issue de ces opérations, Crédit Agricole S.A. détient 75 % de Cariparma, qui détient elle-même 78,68 % de Friuladria et 50 % de la société d'assurance PoVita, participation historique de Cariparma.

Dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2007, ces opérations sont traitées de la manière suivante :

Cariparma et FriulAdria ont été consolidées par intégration globale à partir du 1^{er} mars 2007. Les 29 agences apportées par Intesa Sanpaolo à Friuladria ont été consolidées par intégration globale à partir du 1^{er} avril 2007. Les 173 agences apportées par Intesa Sanpaolo à Cariparma ont été consolidées par intégration globale à partir du 1^{er} juillet 2007.

En date d'acquisition, les actifs et les passifs identifiables de Cariparma, FriulAdria et des 202 agences ont été comptabilisés sur la base d'une juste valeur provisoire.

Celle-ci comporte l'inscription au bilan consolidé d'un actif incorporel amortissable de 432 millions d'euros, représentatif des marges futures escomptées sur la clientèle bancaire présente lors de l'acquisition, nettes des coûts contingents ; d'un actif incorporel amortissable de 10 millions d'euros (pour 50 %), représentatif des marges futures escomptées sur les contrats d'assurance-vie de Po Vita en portefeuille lors de l'acquisition ; d'une réévaluation du parc immobilier de 122 millions d'euros, traduisant la juste valeur des actifs concernés. L'inscription de ces actifs s'est accompagnée de la constatation d'impôts différés passifs.

■ Prix d'acquisition total	5 769 millions d'euros
■ (Cariparma, FriulAdria, 202 agences, après augmentation de capital et frais d'acquisition inclus)	
■ Part intragroupe des acquisitions	- 500 millions d'euros
■ Juste valeur de l'actif net acquis	2 720 millions d'euros
■ ÉCART d'acquisition total inscrit au bilan consolidé	2 549 millions d'euros
Dont part du groupe Crédit Agricole S.A. dans l'écart d'acquisition	2 235 millions d'euros

Cet écart d'acquisition a été déterminé de façon provisoire et peut faire l'objet d'ajustements dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition. Il est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie "Banque de détail internationale - Italie".

EMPORIKI : CESSION DE PHOENIX METROLIFE ET AFFINEMENT DE L'AFFECTATION DU PRIX D'ACQUISITION

Crédit Agricole S.A. a acquis le 9 août 2006, à l'issue d'une offre publique d'achat, 72 % du capital de Emporiki Bank of Greece ("Emporiki"), cette participation ayant été ramenée à 67 % fin décembre 2006, après la cession de 5 % des titres à Sacam International, filiale à 100 % des Caisses Régionales de Crédit Agricole.

Dès la prise de contrôle d'Emporiki, Crédit Agricole S.A. avait engagé un processus de cession de Phoenix Metrolife Emporiki S.A. ("Phoenix"), société d'assurance contrôlée par Emporiki. Ce processus a débouché le 8 mars 2007 sur un accord signé avec Groupama pour le rachat de 100 % des actions de Phoenix. La cession de Phoenix à Groupama a été effectivement réalisée le 30 juin 2007.

Au plan comptable, les opérations d'intégration d'Emporiki dans le groupe Crédit Agricole S.A. et la cession de Phoenix ont permis d'affiner la détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables d'Emporiki.

La juste valeur des actifs et des passifs identifiables comprend les ajustements apportés à la situation nette d'ouverture, pour un montant net de -349 millions d'euros (pour 100 %), portant notamment sur l'harmonisation des provisions pour créances douteuses et des provisions collectives pour risques de crédit avec les règles du groupe Crédit Agricole S.A., ainsi que sur la valorisation des actifs et des passifs de Phoenix sur la base de leur prix de vente à Groupama.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

■ Prix d'acquisition (après cession de 5 % à Sacam International)	2 051 millions d'euros
■ Juste valeur de l'actif net acquis	535 millions d'euros
■ Écart d'acquisition définitif	1 516 millions d'euros

Cet écart d'acquisition est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie "Banque de détail internationale – Grèce".

ACQUISITION PAR PACIFICA, FILIALE D'ASSURANCES DOMMAGES DE CRÉDIT AGRICOLE S.A., DE 60 % DU CAPITAL EST ASSURANCES FÉDÉRALES IARD

Conformément au protocole signé le 23 décembre 2004 entre AGF et Crédit Agricole S.A., AGF a levé, 18 mai 2007, son option de vente sur 60 % du capital des Assurances Fédérales IARD. Après obtention des autorisations réglementaires nécessaires, Pacifica a acquis le 27 septembre 2007 les titres correspondants, devenant seul actionnaire des Assurances Fédérales IARD. Le 28 décembre 2007, cette société a été absorbée par Pacifica, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

Avec cette acquisition, Pacifica, dont l'offre est majoritairement distribuée par le réseau des Caisses régionales de Crédit Agricole, entend renforcer son déploiement commercial en assurances dommages dans les agences LCL.

En date d'acquisition, les actifs et les passifs identifiables des Assurances Fédérales IARD ont été comptabilisés sur la base d'une juste valeur provisoire :

■ Prix d'acquisition (frais inclus)	126 millions d'euros
■ Juste valeur de l'actif net acquis	75 millions d'euros
■ Écart d'acquisition	51 millions d'euros

Cet écart d'acquisition a été déterminé de manière provisoire et peut faire l'objet d'ajustement dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Il est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie "Groupe Pacifica".

Les 40 % de titres Assurances Fédérales IARD antérieurement détenus par Pacifica étaient mis en équivalence. Au titre de l'exercice 2007, Assurances Fédérales IARD a été consolidée par intégration globale à partir du 1^{er} janvier 2007.

ACQUISITION PAR CRÉDIT AGRICOLE LUXEMBOURG DE BANK SARASIN EUROPE S.A.

Conformément à l'accord signé le 15 mai 2007 entre Banque Sarasin & Cie SA, Bâle, Suisse, et Crédit Agricole Luxembourg et après obtention des autorisations réglementaires nécessaires, Crédit Agricole Luxembourg a acquis le 2 juillet 2007 100 % du capital de Bank Sarasin Europe S.A., désormais dénommée Crédit Agricole Luxembourg Bank.

Cette acquisition renforce les activités de banque privée du groupe Crédit Agricole S.A. en Europe.

En date d'acquisition, les actifs et les passifs identifiables de Crédit Agricole Luxembourg Bank ont été comptabilisés sur la base d'une juste valeur provisoire :

■ Prix d'acquisition (frais inclus)	144 millions d'euros
■ Juste valeur de l'actif net acquis	48 millions d'euros
■ Écart d'acquisition	96 millions d'euros

Cet écart d'acquisition a été déterminé de manière provisoire et peut faire l'objet d'ajustement dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Il est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie "Banque Privée Internationale".

Crédit Agricole Luxembourg Bank a été consolidé par intégration globale à partir du 2 juillet 2007.

ACQUISITION PAR CRÉDIT AGRICOLE IMMOBILIER DU PROMOTEUR MONNÉ-DECROIX

Conformément à l'accord signé le 17 juillet 2007, Crédit Agricole Immobilier a acquis le 25 juillet 2007, après obtention des autorisations réglementaires, le contrôle de la société holding du groupe Monné-Decroix, promoteur immobilier français intervenant principalement dans le logement collectif.

Cette acquisition renforce le dispositif de promotion immobilière de Crédit Agricole Immobilier.

Compte tenu des modalités du protocole de cession, 100 % du groupe Monné-Decroix ont été consolidés à la date d'acquisition. En date d'acquisition, les actifs et les passifs identifiables du groupe Monné-Decroix ont été comptabilisés sur la base d'une juste valeur provisoire :

■ Prix d'acquisition (frais inclus et y compris juste valeur estimée des paiements futurs)	204 millions d'euros
■ Juste valeur de l'actif net acquis	116 millions d'euros
■ Écart d'acquisition	88 millions d'euros

Cet écart d'acquisition a été déterminé de manière provisoire et peut faire l'objet d'ajustement dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Il est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie "Groupe CA Immobilier" incluse dans le pôle "Gestion pour compte propre et divers".

Le groupe Monné-Decroix a été consolidé par intégration globale à partir du 25 juillet 2007.

ACQUISITION PAR SOFINCO, FILIALE DE CRÉDIT À LA CONSOMMATION, D'INTERBANK ET DMC GROEP

Conformément à l'accord signé le 31 juillet 2007 avec ABN Amro, Sofinco a acquis le 15 novembre 2007, après obtention des autorisations réglementaires, 100 % des sociétés Interbank N.V. et DMC Groep N.V.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Cette acquisition conforte la part de marché du Groupe en crédit à la consommation aux Pays-Bas, où Sofinco était déjà présent avec sa filiale Ribank.

En date d'acquisition, les actifs et les passifs indentifiables d'Interbank et DMC Groep ont été comptabilisés sur la base d'une juste valeur provisoire :

■ Prix d'acquisition (frais inclus)	111 millions d'euros
■ Juste valeur de l'actif net acquis	29 millions d'euros
■ Écart d'acquisition	82 millions d'euros

Cet écart d'acquisition a été déterminé de manière provisoire et peut faire l'objet d'ajustement dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Il est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie "Groupe Sofinco".

Interbank et DMC Groep ont été consolidés par intégration globale à partir du 1^{er} novembre 2007.

APPORT DE LA PARTICIPATION DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. À L'OFFRE DE NOVA SCOTIA SUR BANCO DEL DESARROLLO

Crédit Agricole S.A. a apporté le 5 octobre 2007 les 23,7 % qu'il détenait dans la banque chilienne Banco del Desarrollo à l'offre publique d'achat lancée par le groupe canadien Nova Scotia.

La participation dans Banco del Desarrollo a été déconsolidée le 1^{er} octobre 2007. La cession a dégagé un résultat de 117 millions d'euros avant impôts et taxes, présenté en Résultat net sur actifs immobilisés.

ACQUISITION PAR CACEIS, FILIALE COMMUNE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET NATIXIS DANS LE DOMAINE DU SERVICE AUX INSTITUTIONNELS, DES SOCIÉTÉS DU GROUPE OLYMPIA CAPITAL

Conformément à l'accord signé le 30 juillet 2007, le 28 novembre 2007, après obtention des autorisations réglementaires, CACEIS a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale CACEIS Fasnet American Administration (CACEIS Fasnet AA) 100 % du groupe Olympia Capital, spécialisé dans l'administration de fonds alternatifs et localisé aux États-Unis, aux Bermudes et au Canada.

Cette acquisition s'inscrit dans la volonté stratégique de CACEIS de renforcer son offre de services à l'industrie des fonds d'investissement alternatifs.

Au terme de cette opération, CACEIS Fasnet AA et le groupe Olympia Capital sont intégralement contrôlés par CACEIS, société elle-même sous contrôle conjoint de Crédit Agricole S.A. et de Natixis. En conséquence, CACEIS Fasnet AA et le groupe Olympia Capital sont consolidés par intégration proportionnelle dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

En date d'acquisition, les actifs et les passifs indentifiables du groupe Olympia Capital ont été comptabilisés sur la base d'une juste valeur provisoire :

■ Prix d'acquisition (frais inclus) pour CACEIS	243 millions d'euros (au cours du 28.11.07)
■ Juste valeur de l'actif net acquis par CACEIS	9 millions d'euros
■ Écart d'acquisition enregistré par CACEIS	234 millions d'euros
■ Écart d'acquisition consolidé au bilan de Crédit Agricole S.A.	117 millions d'euros

Cet écart d'acquisition a été déterminé de manière provisoire et peut faire l'objet d'ajustement dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Il est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie "Groupe CACEIS".

CACEIS Fasnet AA et le groupe Olympia Capital ont été consolidés par intégration proportionnelle à partir du 28 novembre 2007.

ACQUISITION PAR CACEIS, FILIALE COMMUNE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET NATIXIS DANS LE DOMAINE DU SERVICE AUX INSTITUTIONNELS, DES ACTIVITÉS DE CONSERVATION DE HVB

Conformément à l'accord signé le 3 juillet 2007, CACEIS a acquis le 28 décembre 2007, après obtention des autorisations réglementaires, 100 % de Financial Markets Service Bank GmbH, qui traitait les activités de conservation de HypoVereinsbank (HVB). Elle exercera son activité au sein du groupe CACEIS sous le nom de CACEIS Bank Deutschland GmbH.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du développement stratégique des opérations de CACEIS en Europe.

Au terme de cette acquisition, CACEIS Bank Deutschland GmbH fait l'objet d'un contrôle exclusif par CACEIS, société elle-même sous contrôle conjoint de Crédit Agricole S.A. et de Natixis. En conséquence, CACEIS Bank Deutschland GmbH est consolidée par intégration proportionnelle dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

En date d'acquisition, les actifs et les passifs indentifiables de CACEIS Bank Deutschland GmbH ont été comptabilisés sur la base d'une juste valeur provisoire :

■ Prix d'acquisition (frais inclus) pour CACEIS	461 millions d'euros
■ Juste valeur de l'actif net acquis par CACEIS	100 millions d'euros
■ Écart d'acquisition enregistré par CACEIS	361 millions d'euros
■ Écart d'acquisition consolidé au bilan de Crédit Agricole S.A.	180 millions d'euros

Cet écart d'acquisition a été déterminé de manière provisoire et peut faire l'objet d'ajustement dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Il est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie "Groupe CACEIS".

CACEIS Bank Deutschland GmbH a été consolidée par intégration proportionnelle à partir du 28 décembre 2007.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

3.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2007					Quote-part de résultat
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	
Sociétés financières (détail) :	13 472					1 136
Bank Al Saudi Al Fransi	626	3 669	18 077	716	525	129
B.E.S.	1 021	1 800	68 355	1 969	607	152
Caisses régionales et filiales	11 764					867
Autres	61					(12)
Sociétés non financières (détail) :	968					133
Eurazeo ⁽¹⁾	845	765	13 448	2 204	973	128
Autres	123					5
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	14 440					1 269

(1) Les données Total Actif, PNB et Résultat net sont celles publiées par la société au titre du 30/6/2007.

(en millions d'euros)	31.12.2006					Quote-part de résultat
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	
Sociétés financières (détail) :	16 457					1 529
Bank Al Saudi Al Fransi	561	2 869	16 112	832	638	153
B.E.S.	860	1 624	59 138	2 817	420	79
Caisses régionales et filiales	10 891					861
Banca Intesa SpA ⁽¹⁾	3 945	6 788	282 729	7 795	2 173	419
Autres	200					17
Sociétés non financières (détail) :	791					142
Eurazeo ⁽²⁾	649	899	10 428	636	112	85
Autres	142					57
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	17 248					1 671

(1) Les données Total Actif, PNB et Résultat net sont celles publiées par la société au titre du 30/9/2006.

(2) Les données Total Actif, PNB et Résultat net sont celles publiées par la société au titre du 30/6/2006.

3.4. Opérations de titrisation et fonds dédiés

OPÉRATIONS DE TITRISATION ASSURÉES POUR LE COMPTE DE LA CLIENTÈLE

Ces opérations impliquent généralement la création d'entités dédiées qui ne sont pas consolidées dès lors que Calyon n'en a pas le contrôle, ce critère étant le plus souvent apprécié en substance (sur la base des risques et avantages).

Calyon réalise pour le compte de sa clientèle des opérations de différentes natures :

- Calyon gère en Europe et en Amérique du Nord quatre véhicules non consolidés (Hexagon Finance a.r.l., LMA, Atlantic Asset Securitization Corp et La Fayette Asset Securitization) relatifs aux

opérations réalisées par sa clientèle. Ces véhicules se financent par l'émission sur le marché de billets de trésorerie et d'euro et US commercial paper. Calyon garantit, par l'émission de lettres de crédit accordées aux véhicules dont le total s'élève à 1,12 milliard d'euros au 31 décembre 2007, une quote-part du risque de défaut attaché aux créances titrisées par ses clients. Calyon a également accordé à ces fonds des lignes de liquidité pour un montant total de 23,03 milliards d'euros au 31 décembre 2007. L'encours global sur les conduits est de 16,77 milliards d'euros au 31 décembre 2007 ;

- Calyon gère par ailleurs un véhicule consolidé (ESF), qui est en état "dormant" au 31 décembre 2007 ;

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

- Calyon gère enfin un établissement de crédit français consolidé, Ester Finance Titrisation, auquel il a accordé des garanties pour un montant de 162,5 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, Calyon a par ailleurs consenti 261 millions d'euros de lettres de crédit et 1,92 milliards d'euros de lignes de liquidité à des fonds de titrisation non consolidés et non gérés par la Banque.

OPÉRATIONS DE TITRISATION ASSURÉES POUR COMPTE PROPRE

Calyon et Sofinco réalisent des opérations de titrisation pour compte propre :

1. Opérations réalisées par Calyon

Dans le cadre de la gestion de son bilan, Calyon procède à la mise en place de titrisations sous forme synthétique en vue de transférer au marché le risque de crédit attaché à certains portefeuilles.

En 2007, la Banque a mené à bien un programme d'une nouvelle titrisation en Europe et aux États-Unis pour un montant total de 2,37 milliards d'euros. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une gestion de l'évolution des encours de risques de la Banque de financement.

Au 31 décembre 2007, 13 opérations de titrisations synthétiques dont les maturités s'échelonnent de 2009 à 2013 totalisent un encours nominal de 50,9 milliards d'euros.

Les parts de risques non "investment grade" conservées par Calyon s'élèvent à 1 329 millions d'euros, auxquelles s'ajoute une part résiduelle des tranches "investment grade" de 678 millions d'euros.

Comptablement, les encours de crédit concernés sont conservés au bilan ou au hors bilan ; les protections achetées figurent pour l'essentiel parmi les instruments financiers.

2. Opérations réalisées par Sofinco

De même, le groupe Sofinco procède à des opérations de titrisation. Au 31 décembre 2007, le groupe Sofinco gère en Europe 12 véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Les valeurs comptables des actifs concernés nettes des passifs associés s'élèvent à 3 588 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 3 620 millions d'euros au 31 décembre 2006. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 3 169 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 3 223 millions d'euros au 31 décembre 2006.

L'ensemble des opérations de titrisation réalisées dans le groupe Sofinco ne sont pas considérées comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

AUTRES ENTITÉS AD HOC - PARTS DE FONDS

Les entités ad hoc et fonds sont consolidés lorsque le Groupe en détient le contrôle en substance.

Les entités concernées sont recensées dans le périmètre de consolidation qui figure en note 12.

Notamment, au 31/12/07, Calyon a ainsi consolidé par intégration globale 5 fonds, et Predica 19 fonds et Pacifica 3 fonds.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

3.5. Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille "Actifs disponibles à la vente", sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007		31.12.2006	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
AGRICEREALES	77	37,6	73	37,6
ATTIJARIWafa Bank	74	1,4	57	1,4
BANKINTER	237	4,8		
BFO SA ⁽⁵⁾	44	99,0	138	99,7
B IMMOBILIER	80	100,0	71	100,0
CPR BK ⁽⁴⁾			337	100,0
Crédit Logement (titres A et B)	456	33,0	451	33,0
FONCIÈRE DES MURS	175	18,1	176	18,1
FONCIÈRE DÉVELOPPEMENT LOGEMENT	155	15,1	221	15,1
GECINA NOM ⁽³⁾			848	10,3
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SANEF)	249	12,4	188	12,4
INTESA SAN PAOLO ⁽⁶⁾	3 538	5,1		
KORIAN	216	27,1	281	27,1
LOGISTIS II LUXEMBOURG ⁽²⁾			135	6,5
PARCS GFR	74	40,5	48	40,5
SCI 1 TER BELLINI	112	33,3	96	33,3
SCI ILOT 13	73	50,0	22	50,0
SCI LOGISTIS	126	33,3		
SCI PAUL CEZANNE ⁽²⁾			189	50,0
SCI VAL HUBERT	110	50,0	78	50,0
SCI WASHINGTON	118	34,0	147	34,0
SICOVAM HOLDING	160	24,0	146	24,0
Autres titres	1 604		1 789	
VALEUR AU BILAN DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS⁽¹⁾	7 678		5 491	

(1) Dont 840 M€ comptabilisés au 31 décembre 2007 au titre de la dépréciation durable.

(2) Cession en 2007.

(3) Reclassement hors de la catégorie titres non consolidés.

(4) Société liquidée en 2007.

(5) Annulation d'actions et constatation de la réduction de capital.

(6) Déconsolidée en 2007.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

3.6. Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	01.01.2007	Augmen- tations (Acquisi- tions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouve- ments ⁽¹⁾	31.12.2007
Valeur Brute							
Banque de proximité en France							
Groupe LCL	5 263						5 263
Services Financiers Spécialisés							
Groupe Sofinco	1 082	85			1	(8)	1 160
Groupe Finaref - France	1 017	9					1 026
Groupe Finaref - Nordic	183						183
Danaktiv	41						41
Lukas	264						264
Groupe CA Leasing	160						160
EFL	196						196
Groupe Eurofactor	62						62
Gestion d'actifs, Assurances et Banque privée							
Groupe CAAM	2 448	18	(465)		(4)	17	2 014
Banque Privée Internationale	497	96					593
Groupe Prédica	483						483
Groupe Pacifica	33	51					84
Groupe CACEIS	92	296				(1)	387
Groupe Finaref	408						408
Assurances au Portugal	230					1	231
Banque de Financement et d'Investissement	1 743					14	1 757
Banque de détail à l'international							
Serbie	28						28
Grèce	1 519					(3)	1 516
Ukraine	170				(17)	27	180
Égypte	180				(11)		169
Italie		2 549					2 549
Compte propre et Divers	4	97					101
Cumul des pertes de valeur							
Banque de proximité en France							
Services Financiers Spécialisés							
Groupe Finaref - Nordic							
Groupe CA Leasing	(63)						(63)
EFL	(73)						(73)
Gestion d'actifs, Assurances et Banque privée	(10)			(14)		13⁽²⁾	(11)
Banque de Financement et d'Investissement	(14)						(14)
Banque de détail à l'international							
Ukraine				(65)			(65)
Compte propre et Divers							
VALEUR NETTE AU BILAN *	15 943	3 201	(465)	(79)	(31)	60	18 629

* Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant des écarts d'acquisition a été réduit au 1/1/2007 de 763 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1).

(1) Pour l'essentiel, ajustements intervenant dans le délai d'affectation de l'écart d'acquisition.

(2) Transfert vers provision pour risques et charges.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les écarts d'acquisition présents au 1^{er} janvier 2007 ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient des plans à moyen terme établis pour les besoins du processus budgétaire du Groupe. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles à 3 ans établies dans le cadre du pilotage du Groupe ;
- taux de croissance à l'infini : taux différenciés par UGT, se répartissant selon le tableau ci-après ;
- taux d'actualisation : taux différenciés par UGT, se répartissant selon le tableau ci-après.

En 2007	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Banque de détail (France & International)	2 % à 3 %	9,2 % à 17,4 %
SFS	2 % à 2,5 %	9,2 % à 12,2 %
Gestion d'actif, assurances et Banque privée	1,5 % à 2 %	9,7 % à 11 %
Banque de financement et d'investissement	0 %	13,4 %

Ces tests ont conduit à l'enregistrement d'une charge de dépréciation pour un montant total de 79 millions d'euros au cours de l'exercice 2007.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	01.01.2006	Augmen- tations (Acquisi- tions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouve- ments	31.12.2006
Valeur Brute							
Banque de proximité en France							
Groupe LCL	5 261	14				(12)	5 263
Services Financiers Spécialisés							
Groupe Sofinco	559	522			1		1 082
Groupe Finaref - France	1 017						1 017
Groupe Finaref - Nordic	183						183
Danactiv	41						41
Lukas	264						264
Groupe CA Leasing	160						160
EFL	196						196
Groupe Eurofactor	62						62
Gestion d'actifs, Assurances et Banque privée							
Groupe CAAM	2 533	49			(1)	(133)	2 448
Banque Privée Internationale	497						497
Groupe Prédica	483						483
Groupe Pacifica	33						33
Groupe CACEIS	88	6	(2)				92
Groupe Finaref	408						408
Assurances au Portugal		230					230
Banque de Financement et d'Investissement	1 759	94	(14)		(14)	(82)	1 743
Banque de détail à l'international							
Serbie	26	47				(45)	28
Grèce		1 519					1 519
Ukraine		175			(5)		170
Égypte		175			(17)	22	180
Compte propre et Divers		4					4
Cumul des pertes de valeur							
Banque de proximité en France							
Services Financiers Spécialisés							
Groupe Finaref - Nordic							
Groupe CA Leasing					(63)		(63)
EFL	(73)						(73)
Gestion d'actifs, Assurances et Banque privée	(10)						(10)
Banque de Financement et d'Investissement	(14)						(14)
Banque de détail à l'international							
Compte propre et Divers							
VALEUR NETTE AU BILAN*	13 473	2 835	(16)	(63)	(36)	(250)	15 943

* Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant des écarts d'acquisition a été réduit de 637 millions d'euros au 1/1/2006 et de 126 millions d'euros sur la période au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1).

Note 4

Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A., de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif/passif, du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général et a pour mission

d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant la gestion de ces risques.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les États financiers.

4.1. Risque de crédit

Le risque de crédit : un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement (cf. rapport de gestion - Chapitre « Facteurs de risques dans le groupe Crédit Agricole S.A. »).

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition des différentes catégories d'actifs financiers ainsi que les dettes clientèle selon diverses concentrations de risques.

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

CONCENTRATIONS PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

Les informations relatives à une ventilation par agent économique de contrepartie suivent désormais les règles lexicales et de correspondances définies dans le reporting réglementaire FINREP.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Actifs financiers par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2007					Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres						6 491	2 281
Instruments de dette	-	-	-	-		187	107
Administrations centrales							
Établissements de crédit						93	34
Institutions non établissements de crédit						88	22
Grandes entreprises						6	51
Clientèle de détail							
Prêts et avances	3 543	143	9	2		4 406	8 615
Administrations centrales	40	2				31	100
Établissements de crédit	1 367					4	49
Institutions non établissements de crédit	37					140	99
Grandes entreprises	77	2	7	1		1 524	4 760
Clientèle de détail	2 022	139	2	1		2 707	3 607
TOTAL	3 543	143	9	2		11 084	11 003

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique : détail des douteux et dépréciations (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en millions d'euros)	31.12.2007					
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Dépréciations / encours douteux	Dont Encours douteux compromis	Dépréciations / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	15 057	104	65	205	75	14 917
Établissements de crédit	88 092	27	24	43	43	88 025
Grandes entreprises	160 439	2 301	1 157	2 317	1 842	157 440
Clientèle de détail	133 669	2 312	1 018	3 271	1 893	130 758
TOTAL*	397 257	4 744	2 264	5 836	3 853	391 140
Créances rattachées nettes						1 903
Dépréciations sur base collective						(2 159)
Valeurs nettes au bilan						390 884

* Dont actifs restructurés non dépréciés (encours sains clientèle) pour 1 660 millions d'euros.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006					Total
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Dépréciations / encours douteux	Dont Encours douteux compromis	Dépréciations / encours douteux compromis	
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	5 701	4		109	94	5 607
Établissements de crédit	82 151	151	115	147	147	81 889
Grandes entreprises	150 282	2 398	1 283	2 327	1 163	147 836
Clientèle de détail	98 133	2 183	1 212	2 129	1 682	95 239
TOTAL	336 267	4 736	2 610	4 712	3 086	330 571
Créances rattachées nettes						2 426
Dépréciations sur base collective						(1 776)
Valeurs nettes au bilan						331 221

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2006
<i>Engagements de financement en faveur de la clientèle</i>		
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	8 561	5 183
Grandes entreprises	112 767	91 308
Clientèle de détail	38 699	27 924
TOTAL	160 027	124 415
<i>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</i>		
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	4 081	208
Grandes entreprises	77 095	79 112
Clientèle de détail	6 725	26 524
TOTAL	87 901	105 844

Dettes envers la clientèle - Ventilation par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	54 067	8 965
Grandes entreprises	62 268	85 087
Clientèle de détail	269 624	255 643
TOTAL	385 959	349 695
Dettes rattachées	1 294	1 116
Valeur au bilan	387 253	350 811

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en millions d'euros)	31.12.2007					Total
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Dépréciations / encours douteux	Dont Encours douteux compromis	Dépréciations / encours douteux compromis	
France (y compris DOM-TOM)	173 676	2 270	692	2 522	1 896	171 088
Autres pays de l'UE	134 536	2 253	1 442	1 739	678	132 416
Autres pays d'Europe	13 661	35	33	34	34	13 594
Amérique du Nord	25 023	11	5	1 073	870	24 148
Amériques Centrale et du Sud	12 973	54	17	136	102	12 854
Afrique et Moyen Orient	14 568	105	72	305	247	14 249
Asie et Océanie (hors Japon)	15 812	12	3	27	26	15 783
Japon	7 008	4				7 008
TOTAL*	397 257	4 744	2 264	5 836	3 853	391 140
Créances rattachées nettes						1 903
Dépréciations sur base collective						(2 159)
Valeurs nettes au bilan						390 884

* Dont actifs restructurés non dépréciés (encours sains clientèle) pour 1 660 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31.12.2006					Total
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Dépréciations / encours douteux	Dont Encours douteux compromis	Dépréciations / encours douteux compromis	
France (y compris DOM-TOM)	152 674	2 499	917	2 583	1 977	149 780
Autres pays de l'UE	107 536	1 745	1 428	1 204	401	105 707
Autres pays d'Europe	10 114	62	29	113	69	10 016
Amérique du Nord	25 500	157	26	140	76	25 398
Amériques Centrale et du Sud	8 418	146	123	169	128	8 167
Afrique et Moyen Orient	13 546	108	81	332	297	13 168
Asie et Océanie (hors Japon)	13 022	12	6	169	136	12 880
Japon	5 457	7		2	2	5 455
TOTAL	336 267	4 736	2 610	4 712	3 086	330 571
Créances rattachées nettes						2 426
Dépréciations sur base collective						(1 776)
Valeurs nettes au bilan						331 221

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	63 488	58 095
Autres pays de l'UE	46 951	25 301
Autres pays d'Europe	8 495	4 733
Amérique du Nord	25 079	25 794
Amériques Centrale et du Sud	4 978	2 648
Afrique et Moyen Orient	4 818	2 691
Asie et Océanie (hors Japon)	5 208	4 078
Japon	1 010	1 075
TOTAL	160 027	124 415
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	59 993	49 787
Autres pays de l'UE	12 716	40 082
Autres pays d'Europe	2 356	1 626
Amérique du Nord	5 109	4 044
Amériques Centrale et du Sud	1 712	3 567
Afrique et Moyen Orient	2 536	1 763
Asie et Océanie (hors Japon)	3 263	4 697
Japon	216	278
TOTAL	87 901	105 844

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2006
France (y compris DOM-TOM)	266 449	253 659
Autres pays de l'UE	51 848	41 569
Autres pays d'Europe	9 906	8 018
Amérique du Nord	19 449	9 261
Amériques Centrale et du Sud	8 684	5 803
Afrique et Moyen Orient	13 652	13 173
Asie et Océanie (hors Japon)	8 581	10 975
Japon	7 308	6 832
Organismes supra-nationaux	82	405
TOTAL	385 959	349 695
Dettes rattachées	1 294	1 116
Valeur au bilan	387 253	350 811

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Opérations sur instruments financiers à terme – Risque de contrepartie

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	1 846	553	792	508
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	86 369	73 897	83 975	74 004
Risques sur les autres contreparties	24 518	10 381	9 935	11 445
TOTAL	112 733	84 831	94 702	85 957
Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières	98 800	59 632	80 457	73 519
- dérivés actions et sur indices	13 829	25 956	14 146	12 525
Incidence des accords de compensation	79 247	36 936	82 237	53 282
TOTAL APRÈS EFFETS DES ACCORDS DE COMPENSATION	33 486	47 895	12 465	32 675

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risques.

* Calculé selon les normes prudentielles (RSE).

4.2. Risque de marchés

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;

les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;

les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières. (cf. rapport de gestion - Chapitre « Facteurs de risques dans le groupe Crédit Agricole S.A. »).

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

(en millions d'euros)	31.12.2007						31.12.2006	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	36	-	-	4 036	2 997	2 619	9 688	3 100
Futures	33						33	2
Swaps de taux d'intérêts				4 018	2 750	2 181	8 949	2 700
Options de taux				4		6	10	21
Caps-floors-collars				14	247	432	693	376
Autres instruments conditionnels	3						3	1
Instruments de devises et or	-	-	-	154	87	88	329	282
Opérations fermes de change				154	87	88	329	280
Options de change							-	2
Autres instruments	-	-	-	44	77	41	162	205
Dérivés sur actions & indices boursiers				44	77	41	162	205
Sous total	36	-	-	4 234	3 161	2 748	10 179	3 587
Opérations de change à terme				188	44	211	443	247
Valeurs nettes au bilan	36	-	-	4 422	3 205	2 959	10 622	3 834

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en millions d'euros)	31.12.2007						31.12.2006	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	19	-	-	33 105	16 314	60 582	110 020	91 623
FRA				192	35		227	35
Swaps de taux d'intérêts				31 331	10 091	35 851	77 273	73 885
Options de taux				20	1 209	6 106	7 335	17 616
Caps-floors-collars				1 299	3 660	6 162	11 121	59
Autres instruments conditionnels	19			263	1 319	12 463	14 064	28
Instruments de devises et or	-	-	-	3 170	1 813	75	5 058	8 262
Opérations fermes de change				147	1 187	17	1 351	5 277
Options de change				3 023	626	58	3 707	2 985
Autres instruments	3 055	5 333	1 632	6 189	19 843	17 923	53 975	25 241
Dérivés sur actions & indices boursiers	3 052	5 333	1 632	4 760	7 645	936	23 358	8 610
Dérivés sur produits de base	3			1 068			1 071	1 009
Dérivés de crédits				298	11 876	16 979	29 153	1
Autres				63	322	8	393	15 621
Sous total	3 074	5 333	1 632	42 464	37 970	78 580	169 053	125 126
Opérations de change à terme				2 474	3 890	2	6 366	307
Valeurs nettes au bilan	3 074	5 333	1 632	44 938	41 860	78 582	175 419	125 433

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en millions d'euros)	31.12.2007						31.12.2006	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	3 874	2 895	2 493	9 262	3 865
Swaps de taux d'intérêts				3 865	2 890	2 466	9 221	3 726
Options de taux				3		20	23	103
Caps-floors-collars				2	5	7	14	1
Autres instruments conditionnels				4			4	35
Instruments de devises et or	-	-	-	1 089	553	110	1 752	277
Opérations fermes de change				1 089	553	110	1 752	274
Options de change							-	3
Autres instruments	-	-	-	1	-	-	1	11
Dérivés sur actions & indices boursiers				1			1	11
Sous total	-	-	-	4 964	3 448	2 603	11 015	4 153
Opérations de change à terme				145	33	300	478	91
Valeurs nettes au bilan	-	-	-	5 109	3 481	2 903	11 493	4 244

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

(en millions d'euros)	31.12.2007						31.12.2006	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	5	-	-	34 985	18 732	59 609	113 331	90 333
FRA					174		174	1
Swaps de taux d'intérêts				32 486	12 158	33 664	78 308	71 139
Options de taux				36	1 314	6 017	7 367	18 739
Caps-floors-collars				1 511	3 242	7 959	12 712	82
Autres instruments conditionnels	5			952	1 844	11 969	14 770	372
Instruments de devises et or	-	-	-	395	5 549	233	6 177	8 140
Opérations fermes de change				178	1 324	8	1 510	5 475
Options de change				217	4 225	225	4 667	2 665
Autres instruments	2 730	4 395	1 221	6 543	18 468	13 576	46 933	21 168
Dérivés sur actions & indices boursiers	2 730	4 395	1 221	4 195	5 207	1 468	19 216	5 695
Dérivés sur produits de base				1 123			1 123	533
Dérivés de crédits				1 225	11 631	12 108	24 964	252
Autres					1 630		1 630	14 688
Sous total	2 735	4 395	1 221	41 923	42 749	73 418	166 441	119 641
Opérations de change à terme				2 519	3 890		6 409	363
Valeurs nettes au bilan	2 735	4 395	1 221	44 442	46 639	73 418	172 850	120 004

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

	31.12.2007	31.12.2006
(en millions d'euros)	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	10 792 851	10 062 566
Futures	262 141	33 692
FRA	802 985	707 810
Swaps de taux d'intérêts	5 961 638	5 943 121
Options de taux	2 191 490	1 856 377
Caps-floors-collars	1 567 385	14 123
Autres instruments conditionnels ⁽¹⁾	7 212	1 507 443
Instruments de devises et or	1 612 597	1 194 970
Opérations fermes de change	841 920	761 860
Options de change	770 677	433 110
Autres instruments	2 159 087	872 667
Dérivés sur actions & indices boursiers	363 349	249 738
Dérivés sur métaux précieux	438	150
Dérivés sur produits de base	40 372	39 202
Dérivés de crédits	1 754 641	581 859
Autres	287	1 718
Sous total	14 564 535	12 130 203
Opérations de change à terme	1 137 513	568 953
TOTAL	15 702 048	12 699 156

(1) En 2006, le montant des autres instruments conditionnels est constitutif à hauteur de 1 449 910 millions d'euros d'engagements sur les opérations dérivés de Caps-Floors-Collars.

RISQUE DE CHANGE

Contribution des devises au bilan consolidé

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 126 042	1 078 859	997 148	950 823
Autres devises de l'UE	54 203	54 937	52 227	66 899
USD	156 529	210 559	131 310	168 934
JPY	26 604	27 694	26 334	25 119
Autres devises	50 845	42 174	53 514	48 758
TOTAL BILAN	1 414 223	1 414 223	1 260 533	1 260 533

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

4.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement (cf. rapport de gestion - Chapitre « Facteurs de risques dans le groupe Crédit Agricole S.A. »).

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES DETTES SUBORDONNÉES PAR MONNAIE D'ÉMISSION

(en millions d'euros)	31.12.2007			31.12.2006		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	52 769	9 530	7 986	39 084	11 043	9 819
Taux fixe	22 457	8 663	1 257	17 332	9 275	5 571
Taux variable	30 312	867	6 729	21 752	1 768	4 248
Autres devises de l'UE	3 438	89	2 060	3 254	-	2 246
Taux fixe	1 111		2 060	1 504		1 501
Taux variable	2 327	89		1 750		745
USD	3 822	616	1 359	1 809	535	2
Taux fixe	3 787	577	340	291	531	2
Taux variable	35	39	1 019	1 518	4	
JPY	464	61	-	7	64	-
Taux fixe	268	61		7	64	
Taux variable	196					
Autres devises	1 403	51	403	715	12	259
Taux fixe	1 282		274	685	12	259
Taux variable	121	51	129	30		
TOTAL	61 896	10 347	11 808	44 869	11 654	12 326
Taux fixe	28 905	9 301	3 931	19 819	9 882	7 333
Taux variable	32 991	1 046	7 877	25 050	1 772	4 993

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables.)

PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	111 040	54 701	78 402	72 746	316 889
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	79 265	41 763	103 090	85 047	309 165
TOTAL	190 305	96 464	181 492	157 793	626 054
Créances rattachées					3 262
Dépréciations					(8 684)
Valeurs nettes au bilan					620 632

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31.12.2006				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	100 927	52 805	73 175	63 704	290 611
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	77 607	38 986	77 744	59 779	254 116
TOTAL	178 534	91 791	150 919	123 483	544 727
Créances rattachées					3 556
Dépréciations					(7 931)
Valeurs nettes au bilan					540 352

DETTES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31.12.2007				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	134 606	14 898	13 067	8 300	170 871
Dettes envers la clientèle	299 869	32 514	34 661	18 915	385 959
TOTAL	434 475	47 412	47 728	27 215	556 830
Dettes Rattachées					2 522
Valeur au bilan					559 352

(en millions d'euros)	31.12.2006				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	96 426	15 021	12 839	7 346	131 632
Dettes envers la clientèle	263 505	36 791	27 907	21 492	349 695
TOTAL	359 931	51 812	40 746	28 838	481 327
Dettes Rattachées					3 723
Valeur au bilan					485 050

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	31.12.2007				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	121	120	36		277
Titres du marché interbancaire		305	400	3 950	4 655
Titres de créances négociables :	62 016	23 225	10 350	11 645	107 236
Émis en France	35 059	11 632	2 932	11 645	61 268
Émis à l'étranger	26 957	11 593	7 418		45 968
Emprunts obligataires	2 376	13 426	31 467	14 627	61 896
Autres dettes représentées par un titre	99	7	372	1 500	1 978
TOTAL	64 612	37 083	42 625	31 722	176 042
Dettes rattachées					1 646
Valeur au bilan					177 688
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	191	1 165	2 545	6 446	10 347
Dettes subordonnées à durée indéterminée				11 808	11 808
Dépôt de garantie à caractère mutuel				88	88
Titres et emprunts participatifs				234	234
TOTAL	191	1 165	2 545	18 576	22 477
Dettes rattachées					360
Valeur au bilan					22 837

(en millions d'euros)	31.12.2006				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	108	69	22	24	223
Titres du marché interbancaire			705	3 950	4 655
Titres de créances négociables :	64 794	30 341	10 480	4 581	110 196
Émis en France	45 220	11 096	6 968	4 458	67 742
Émis à l'étranger	19 574	19 245	3 512	123	42 454
Emprunts obligataires	2 065	7 747	26 018	9 039	44 869
Autres dettes représentées par un titre	98		8	1 005	1 111
TOTAL	67 065	38 157	37 233	18 599	161 054
Dettes rattachées					1 770
Valeur au bilan					162 824
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	103	252	2 021	9 278	11 654
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 190	30	76	10 030	12 326
Dépôt de garantie à caractère mutuel	74				74
TOTAL	2 367	282	2 097	19 308	24 054
Dettes rattachées					416
Valeur au bilan					24 470

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

4.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur ;
- de couverture de résultats futurs ;
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité (cf. rapport de gestion - Chapitre « Facteurs de risques dans le groupe Crédit Agricole S.A. »).

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	
	Valeur marché	
	positive	négative
Couverture de juste valeur	3 095	4 661
Taux d'intérêt	2 616	3 073
Capitaux propres	162	1
Change	317	1 587
Crédit		
Matières premières		
autres		
Couverture de flux de trésorerie	7 527	6 832
Taux d'intérêt	7 072	6 189
Capitaux propres		
Change	455	643
Crédit		
Matières premières		
autres		
Couverture d'investissement nets dans une activité à l'étranger		
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	10 622	11 493

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	
	Valeur marché	
	positive	négative
Micro-couverture	1 514	1 035
<i>dont couverture de juste valeur</i>	1 438	992
<i>dont couverture de flux de trésorerie</i>	75	32
<i>dont couverture d'investissements nets à l'étranger</i>	1	11
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de juste valeur)	2 319	3 207
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux trésorerie)	1	2
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	3 834	4 244

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

4.5. Risques opérationnels

Le **risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité (cf. rapport de gestion - Chapitre « Facteurs de risques dans le groupe Crédit Agricole S.A. »).

Note 5 | Notes relatives au compte de résultat

5.1 Produits et Charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 211	5 513
Sur opérations internes au Crédit Agricole	8 309	6 714
Sur opérations avec la clientèle	16 356	11 586
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	5 712	5 190
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 065	1 068
Intérêts courus et échus des instruments de couverture ⁽²⁾	2 372	15 313
Sur opérations de location-financement	1 070	997
Autres intérêts et produits assimilés	25	237
PRODUITS D'INTÉRÊTS⁽¹⁾	44 120	46 618
Sur opérations avec les établissements de crédit	(11 388)	(4 908)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(943)	(812)
Sur opérations avec la clientèle	(12 022)	(8 824)
Actifs financiers disponibles à la vente	(9)	(198)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	(7 704)	(5 388)
Sur dettes subordonnées	(1 253)	(1 326)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture ⁽²⁾	(2 690)	(14 976)
Sur opérations de location-financement	(203)	(289)
Autres intérêts et charges assimilées		(246)
CHARGES D'INTÉRÊTS	(36 212)	(36 967)

(1) Dont 181 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement en 2007 contre 173 millions d'euros en 2006.

(2) En 2006, produits et charges non compensés.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

5.2 Commissions nettes

(en millions d'euros)	31.12.2007			31.12.2006		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	242	(134)	108	145	(139)	6
Sur opérations internes au Crédit Agricole	202	(691)	(489)	135	(705)	(570)
Sur opérations avec la clientèle	1 545	(137)	1 408	1 707	(481)	1 226
Sur opérations sur titres	1 620	(577)	1 043	138	(194)	(56)
Sur opérations de change	67	(14)	53	29	(21)	8
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	1 316	(584)	732	759	(207)	552
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	1 478	(1 647)	(169)	2 393	(1 559)	834
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 470	(1 475)	1 995	3 311	(1 506)	1 805
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	9 940	(5 259)	4 681	8 617	(4 812)	3 805

5.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Dividendes reçus	304	173
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	3 049	3 056
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	305	1 707
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 211	824
Résultat de la comptabilité de couverture	(42)	39
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	4 827	5 799

PROFIT NET OU PERTE NETTE RÉSULTANT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	2007		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	10 816	(11 092)	(276)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 348	(2 088)	260
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	8 468	(9 004)	(536)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	911	(658)	253
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	911	(658)	253
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	7 846	(7 865)	(19)
Variations de juste valeur des éléments couverts	7 310	(7 530)	(220)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	536	(335)	201
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	19 573	(19 615)	(42)

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en millions d'euros)	2006		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	4 286	(4 633)	(347)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 300	(1 907)	393
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1 986	(2 726)	(740)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	446	(62)	384
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	446	(62)	384
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	12 225	(12 222)	3
Variations de juste valeur des éléments couverts	6 167	(6 040)	127
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	6 058	(6 182)	(124)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie		(1)	(1)
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	16 957	(16 918)	39

5.4 Gains ou pertes nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Dividendes reçus	899	503
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	3 227	1 647
Dépréciation durable (titres à revenu variable)	(326)	(249)
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	63	4
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	3 863	1 905

5.5 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	84	(3)
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	(4 148)	(5 104)
Autres produits nets de l'activité d'assurance	9 771	13 282
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	(11 692)	(13 914)
Produits nets des immeubles de placement	342	297
Autres produits (charges) nets	1 132	469
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	(4 511)	(4 973)

5.6 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Charges de personnel	(7 306)	(5 890)
Impôts et taxes	(300)	(339)
Services extérieurs et autres charges	(4 513)	(3 619)
CHARGES D'EXPLOITATION	(12 119)	(9 848)

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

5.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Dotations aux amortissements	(599)	(507)
Dotations aux dépréciations	-	-
TOTAL	(599)	(507)

5.8 Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(3 181)	(1 967)
Actifs financiers disponibles à la vente	(37)	(3)
Prêts et créances	(2 834)	(1 560)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	(51)	(64)
Engagements par signature	(79)	(62)
Risques et charges	(180)	(278)
Reprises de provisions et de dépréciations	1 233	1 388
Actifs financiers disponibles à la vente	6	24
Prêts et créances	957	1 076
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	13	11
Engagements par signature	75	93
Risques et charges	182	184
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(1 948)	(579)
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente		(19)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(83)	(134)
Récupérations sur prêts et créances amorties	195	188
Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Décotes sur crédits restructurés	(55)	(58)
Pertes sur engagements par signature	(1)	
Autres pertes	(5)	(10)
Coût du risque	(1 897)	(612)

5.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	9	20
Plus-values de cession	20	29
Moins-values de cession	(11)	(9)
Titres de capitaux propres consolidés	1 465	3
Plus-values de cession	1 466	32
Moins-values de cession	(1)	(29)
Gains ou pertes sur autres actifs	1 474	23

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

5.10 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Charge d'impôt courant	(1 673)	(1 266)
Charge d'impôt différé	1 416	(324)
Charge d'impôt de la période	(257)	(1 590)

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE⁽¹⁾ AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

Au 31/12/2007

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	3 624	34,43 %	(1 248)
Effet des différences permanentes		3,49 %	(126)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(5,56) %	201
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(3,08) %	112
Effet de l'imposition à taux réduit		(18,40) %	667
Effet des autres éléments		(3,79) %	138
Taux et charge effectif d'impôt		7,09 %	(257)

(1) Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2007.

Le taux d'impôt effectif est faible compte tenu de l'ampleur des bases d'imposition à taux réduit particulièrement significatives en 2007 (notamment plus-values dégagées sur les cessions des titres Intesa San Paolo, Banco del Desarrollo et CAAM SGR).

Au 31/12/2006*

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	5 240	34,43 %	(1 804)
Effet des différences permanentes		3,36 %	(176)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(2,98) %	156
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporelles		(2,16) %	113
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,40) %	21
Effet des autres éléments		(1,91) %	100
Taux et charge effectif d'impôt		30,34 %	(1 590)

* Chiffres ajustés pour tenir compte du changement de méthode décrit en note 1.

Note 6

Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont organisées en sept secteurs d'activité :

- les six pôles métiers suivants :
- Banque de proximité en France – Caisses régionales,
- Banque de proximité en France – réseau LCL,
- Banque de détail à l'international,
- Services financiers spécialisés,
- Gestion d'actifs, Assurance et Banque privée,
- Banque de financement et d'investissement.

Auxquels s'ajoute un pôle "gestion pour compte propre et divers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS**1. Banque de proximité en France – Caisses régionales**

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance-vie.

2. Banque de proximité en France – Réseau LCL

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau de LCL en France, à forte implantation urbaine, privilégiant une approche segmentée de la clientèle (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises).

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

3. Banque de détail à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et participations étrangères – intégrées globalement ou par mise en équivalence - dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe (Emporiki Bank en Grèce, Cariparma en Italie, Lukas Bank en Pologne, Banco Espirito Santo au Portugal, Bankoia en Espagne, Crédit Agricole Belge en Belgique, Indexbank en Ukraine, Meridian Bank en Serbie), et dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique (Crédit du Maroc, Crédit Agricole Egypt, Union Gabonaise de Banque, Crédit Lyonnais au Cameroun, Société Ivoirienne de

Banque...). Ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle les filiales étrangères de crédit à la consommation et de crédit-bail (filiales de Sofinco, et de CA-Leasing et EFL en Pologne...) qui sont affectées au pôle « Services financiers spécialisés ».

4. Services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Sofinco et de Finaref en France et au travers de filiales ou de partenariats à l'étranger (Agos Itafinco, Credit-Plus, Lukas, Ribank, Credibom, Dan Aktiv, Emporiki Credicom, FGAFS) ;
- des financements spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage (Eurofactor France et ses filiales internationales) et le crédit-bail (Groupe CA-Leasing, EFL).

5. Gestion d'actifs, Assurance et Banque privée

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Crédit Agricole Asset Management (CAAM) et BFT principalement pour la gestion classique d'OPCVM et de comptes gérés, par CPR Asset Management, CA-AIPG pour la gestion spécialisée, par CREELIA pour l'épargne entreprise ;
- les services financiers aux institutionnels : Caceis Bank pour la fonction conservation et Caceis Fastnet pour la fonction administration de fonds ;
- les activités d'assurances de personnes (exercées par Prédica et la Médicale de France, ainsi que par Bes Vida au Portugal) ;
- les activités d'assurances dommages (exercées par Pacifica, Finaref assurances, ainsi que par Bes Seguros au Portugal) ;
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI) et des filiales de Calyon (CA Suisse, CA Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco...).

6. Banque de Financement et d'Investissement

Elle se décompose en deux grandes activités pour l'essentiel réalisées par Calyon :

- la banque de marchés et d'investissement qui regroupe l'ensemble des activités de capitaux et de courtage sur actions et de contrats à terme, le primaire action et le conseil en fusions et acquisitions ;
- la banque de financement qui se compose des activités de financements bancaires classiques et des financements structurés : financements de projets, financements d'actifs, de l'immobilier et de l'hôtellerie et gestion des actifs dépréciés de Calyon.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

7. Gestion pour compte propre et divers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion Actif/Passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de capital investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole (Uni-édition, des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles...) ainsi que les dividendes ou autres revenus et charges de Crédit Agricole S.A. sur ses participations et autres titres non consolidés (hors la banque de réseau à l'étranger).

Ce pôle comprend également les résultats de secteurs d'activités en "work-out" ou d'activités non apportées dans le cadre de la réorganisation des métiers dans le Groupe.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais ainsi que les écarts de taux d'imposition "normatifs" des métiers par rapport au taux d'impôts réel des filiales.

6.1 Information sectorielle par pôles d'activité

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque pôle d'activité.

Les passifs sectoriels équivalents aux fonds propres alloués, sont déterminés à l'aide d'un calcul normalisé d'allocation des fonds propres par pôle d'activité.

(en millions d'euros)	31.12.2007							
	Banque de proximité en France		Banque de détail à l'international	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Banque de Financement et d'Investissement	Gestion pour compte propre et divers	Total
	Caisses régionales	Réseau LCL						
Produit net bancaire		3 664	2 650	2 977	4 306	2 781	390	16 768
Charges d'exploitation		(2 706)	(1 763)	(1 577)	(1 803)	(3 537)	(1 332)	(12 718)
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)		958	887	1 400	2 503	(756)	(942)	4 050
Coût du risque		(127)	(292)	(491)	4	(957)	(34)	(1 897)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	865		168	8	8	135	85	1 269
Gains ou pertes nets sur autres actifs			117	28	229	(1)	1 101	1 474
Variations de valeur des écarts d'acquisition			(65)		(14)			(79)
Résultat avant impôt	865	831	815	945	2 730	(1 579)	210	4 817
Impôts sur les bénéfices	(87)	(249)	(195)	(310)	(782)	767	599	(257)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			(4)					(4)
Résultat net de l'exercice	778	582	616	635	1 948	(812)	809	4 556
Intérêts minoritaires		29	156	40	49	92	146	512
Résultat net part du Groupe	778	553	460	595	1 899	(904)	663	4 044
Actifs sectoriels								
- dont Parts dans les entreprises mises en équivalence	11 694		1 202	33		656	855	14 440
- dont écarts d'acquisition		5 263	4 377	2 956	4 189	1 743	101	18 629
TOTAL ACTIF	11 694	99 557	73 388	86 591	303 314	807 817	31 862	1 414 223
Fonds Propres alloués	4 433	2 962	3 406	3 338	7 788	9 957	-	31 884

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les fonds propres alloués par pôle sont établis comme suit :

- 6 % des risques pondérés pour la banque de proximité en France : réseau LCL et des Caisses régionales (pour 25 % des encours) ;
- pour la banque de détail à l'international, les fonds propres sont évalués à 6 % des risques pondérés majorés de 50 % de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participation dans des établissements financiers étrangers ;
- 6 % des risques pondérés pour les Services financiers spécialisés, majorés de 50 % de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participation dans les établissements financiers étrangers ;
- 6 % des risques pondérés (crédits et marchés) pour la banque de financement et d'investissement, majorés de 50 % de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participation dans les établissements financiers étrangers ;
- pour l'asset management et la banque privée, les fonds propres alloués représentent le montant le plus élevé entre, d'une part l'exigence de fonds propres calculée sur la base de 6 % des encours pondérés et, d'autre part un montant de 3 mois de charge d'exploitation, majorés de 50 % de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participation dans les établissements financiers étrangers ;
- pour les assurances, les exigences réglementaires propres à ces activités sont retenues comme fonds propres alloués (soit 100 % de la marge de solvabilité minimum).

(en millions d'euros)	31.12.2006							Total
	Banque de proximité en France			Services Financiers Spécialisés	Assurances, Banque Privée	Banque de Financement et d'Investissement	Gestion pour compte propre et divers	
	Caisses régionales	LCL	Banque de détail à l'international					
Produit net bancaire		3 652	824	2 637	3 873	5 456	(255)	16 187
Charges d'exploitation		(2 495)	(625)	(1 389)	(1 680)	(3 321)	(845)	(10 355)
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)		1 157	199	1 248	2 193	2 135	(1 100)	5 832
Coût du risque		(151)	(73)	(421)	(7)	10	30	(612)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	848		522	7	46	160	88	1 671
Gains ou pertes nets sur autres actifs				4	3	(17)	33	23
Variations de valeur des écarts d'acquisition				(63)	(3)		3	(63)
Résultat avant impôt	848	1 006	648	775	2 232	2 288	(946)	6 851
Impôts sur les bénéfices	(89)	(302)	(76)	(280)	(657)	(577)	391	(1 590)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			-3					(3)
Résultat net de l'exercice	759	704	569	495	1 575	1 711	(555)	5 258
Intérêts minoritaires		24	40	32	28	66	208	398
Résultat net part du Groupe	759	680	529	463	1 547	1 645	(763)	4 860
Actifs sectoriels								
- dont Parts dans les entreprises mises en équivalence	10 769		5 052	48	47	592	740	17 248
- dont écarts d'acquisition		5 263	1 897	2 869	4 181	1 729	4	15 943
TOTAL ACTIF	10 769	95 171	37 419	75 072	271 877	750 822	19 403	1 260 533
Fonds Propres alloués	3 921	2 713	3 777	2 531	7 204	8 246	-	28 392

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

6.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007			31.12.2006		
	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	2 046	8 862	1 362 456	2 418	10 439	1 216 117
Autres pays de l'Union européenne	1 048	5 046	230 977	1 277	3 054	175 572
Autres pays d'Europe	113	571	26 386	130	471	24 708
Amérique du Nord	136	876	86 560	522	1 352	70 621
Amériques Centrale et du Sud	69	123	1 397	51	95	3 227
Afrique et Moyen Orient	255	503	16 497	249	420	14 533
Asie et Océanie (hors Japon)	323	1 194	47 901	160	802	51 292
Japon	54	249	25 028	53	192	24 696
Opérations intragroupes		(656)	(382 979)		(638)	(320 233)
TOTAL	4 044	16 768	1 414 223	4 860	16 187	1 260 533

6.3 Spécificité de l'assurance

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

Les contributeurs à l'information ci-dessous sont les sociétés d'assurance Prédica et Pacifica.

<i>Activité Assurance (en millions d'euros)</i>	31.12.2007			31.12.2006		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Primes émises	18 616	2 051	20 667	22 588	1 700	24 288
variation des primes non acquises	-	(60)	(60)		(51)	(51)
Primes Acquises	18 616	1 991	20 607	22 588	1 649	24 237
Produits des placements nets de charge de gestion	6 571	80	6 651	5 652	69	5 721
Plus ou moins values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 744	42	1 786	1 048	23	1 071
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 203	15	1 218	1 700	15	1 715
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(97)	-	(97)	(72)	2	(70)
Produits financiers nets de charges hors coût de financement	9 421	137	9 558	8 328	109	8 437
Total produits des activités ordinaires	28 037	2 128	30 165	30 916	1 758	32 674
Charges de prestations des contrats	(26 037)	(1 373)	(27 410)	(28 849)	(1 102)	(29 951)
Charges ou produits nets de cessions en réassurance	38	(53)	(15)	4	(71)	(67)
Frais d'acquisition des contrats (y compris commissions)	(669)	(369)	(1 038)	(726)	(324)	(1 050)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-	-
Frais d'administration	(228)	(89)	(317)	(251)	(71)	(322)
Autres produits et charges opérationnels courants	-	(59)	(59)	-	(63)	(63)
Total autres produits et charges opérationnels courants	(26 896)	(1 943)	(28 839)	(29 822)	(1 631)	(31 453)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	1 141	185	1 326	1 094	127	1 221
Charge de financement	(23)	-	(23)	(258)	-	(258)
Impôts sur les résultats	(354)	(39)	(393)	(215)	(28)	(243)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	764	146	910	621	99	720
Intérêts des minoritaires			-			-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	764	146	910	621	99	720

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

Les contributeurs à l'information ci-dessous sont les sociétés d'assurance Prédica et Pacifica.

(en millions d'euros)	31.12.2007			31.12.2006		
	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 228	3 213	3 681	3 587	3 577	3 979
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	12 975	12 830	16 054	11 164	10 863	14 916
3 Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	3 368	3 368	3 577	19 532	19 532	24 026
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 806	1 806	1 891	6 398	6 398	7 353
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	115 381	115 756	114 035	104 505	105 064	107 277
6 Prêts hypothécaires	-	-	-	2	2	2
7 Autres prêts et effets assimilés	353	353	353	319	319	319
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	1	1	1	1 175	1 240	1 301
9 Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements	-	-	-	2	2	2
10 Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	29 161	29 161	29 161	23 659	23 659	23 659
TOTAL	166 273	166 488	168 753	170 343	170 656	182 834
Retraitements de consolidation						
Valeur nette		166 488			170 656	

6.4 Banque de proximité en France – Réseau des Caisses régionales**ACTIVITÉ ET CONTRIBUTION DES CAISSES RÉGIONALES ET DE LEURS FILIALES**

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Produit net bancaire corrigé⁽¹⁾	11 960	12 093
Charges de fonctionnement	(7 005)	(6 922)
Résultat brut d'exploitation	4 955	5 171
Coût du risque	(984)	(841)
Résultat d'exploitation	3 971	4 330
Autres éléments	7	1
Impôt	(1 339)	(1 444)
Résultat net cumulé des Caisses régionales corrigé	2 639	2 887
Résultat net cumulé des filiales de Caisses régionales consolidées	124	104
Retraitements et éliminations de consolidation		
Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (100 %)	2 763	2 992
Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (25 %)	691	748
Retraitements et éliminations de consolidation	(13)	(12)
Profit d'augmentation dans la quote-part des réserves des Caisses régionales	48	(7)
Profit d'augmentation dans la quote-part de résultat des Caisses régionales ⁽²⁾	139	119
Quote-part de résultat des mises en équivalence	865	848

(1) PNB IFRS cumulé corrigé des dividendes SAS Rue La Boétie reçus par les Caisses régionales et la rémunération des T3CJ émis par Crédit Agricole S.A.

(2) Notamment écart entre dividendes réellement versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. et dividendes calculés au pourcentage de détention des Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 7 | Notes relatives au bilan au 31 décembre 2007

7.1 Caisse, Banques centrales

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	1 479		1 184	
Banques centrales	17 959	391	5 002	89
TOTAL EN PRINCIPAL	19 438	391	6 186	89
Créances rattachées	17	7	8	
Valeur au bilan	19 455	398	6 194	89

7.2 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	426 560	391 903
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	32 405	25 949
Juste valeur au bilan	458 965	417 852
<i>Dont Titres prêtés</i>	<i>4 097</i>	<i>4 727</i>

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle	3 215	
Titres reçus en pension livrée	94 787	98 672
Titres détenus à des fins de transaction	153 139	167 798
Effets publics et valeurs assimilées	38 538	33 865
Obligations et autres titres à revenu fixe	85 569	98 529
- Titres cotés	74 496	82 713
- Titres non cotés	11 073	15 816
Actions et autres titres à revenu variable	29 032	35 404
- Titres cotés	27 185	34 788
- Titres non cotés	1 847	616
Instruments dérivés	175 419	125 433
Juste valeur au bilan	426 560	391 903

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	29 161	23 659
Titres détenus à des fins de transaction	3 244	2 290
Effets publics et valeurs assimilées		16
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 524	1 549
- Titres cotés	1 450	866
- Titres non cotés	1 074	683
Actions et autres titres à revenu variable	720	725
- Titres cotés	20	20
- Titres non cotés	700	705
Juste valeur au bilan	32 405	25 949

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Titres vendus à découvert	26 454	39 829
Dettes représentées par un titre	26 214	28 073
Titres donnés en pension livrée	106 511	109 378
Dettes envers la clientèle	542	
Instruments dérivés	172 850	120 004
Juste valeur au bilan	332 571	297 284

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION

L'information détaillée est fournie à la note 4.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

7.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 4.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

7.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Effets publics et valeurs assimilées	41 725	51 829
Obligations et autres titres à revenu fixe	86 664	98 570
Titres cotés	80 269	79 882
Titres non cotés	6 395	18 688
Actions et autres titres à revenu variable	39 123	21 117
Titres cotés	35 621	17 294
Titres non cotés	3 502	3 823
Total des titres disponibles à la vente	167 512	171 516
Total des créances disponibles à la vente	106	24
Créances rattachées	2 073	1 990
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente⁽¹⁾	169 691	173 530

(1) Dont -2 382 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2007.

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

(en millions d'euros)	31.12.2007			31.12.2006
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées	41 725	153	(76)	51 829
Obligations et autres titres à revenu fixe	86 663	2 413	(1 946)	98 570
Actions et autres titres à revenu variable	31 446	4 082	(6)	15 625
Titres de participation non consolidés	7 678	1 930	(1)	5 492
Créances disponibles à la vente	106			24
Créances rattachées	2 073			1 990
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	169 691	8 578	(2 029)	173 530
Impôts		(1 265)	678	
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		7 313	(1 351)	

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

7.5 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle**PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	54 918	47 349
dont comptes ordinaires débiteurs sains	22 923	20 286
dont comptes et prêts au jour le jour sains	10 016	1 391
Valeurs reçues en pension	3 203	451
Titres reçus en pension livrée	28 469	33 761
Prêts subordonnés	405	432
Titres non cotés sur un marché actif	935	147
Autres prêts et créances	162	11
Total	88 092	82 151
Créances rattachées	460	1 234
Dépréciations	112	309
Valeur nette	88 440	83 076
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	7 401	3 686
Comptes et avances à terme	221 367	204 729
Prêts subordonnés	30	45
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	228 798	208 460
Créances rattachées	950	671
Dépréciations		
Valeur nette	229 748	209 131
Valeur nette au bilan	318 188	292 207

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	10 812	9 482
Autres concours à la clientèle	225 288	190 779
Titres reçus en pension livrée	14 158	20 119
Prêts subordonnés	505	527
Titres non cotés sur un marché actif	4 693	4 254
Créances nées d'opérations d'assurance directe	2 392	2 505
Créances nées d'opérations de réassurance	237	136
Avances en comptes courants d'associés	420	255
Comptes ordinaires débiteurs	35 465	11 587
Total	293 970	239 644
Créances rattachées	1 520	1 305
Dépréciations	8 386	7 434
Valeurs nettes au bilan	287 104	233 515
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier	5 549	5 576
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	9 646	8 896
Total	15 195	14 472
Créances rattachées	331	346
Dépréciations	186	188
Valeurs nettes au bilan	15 340	14 630
TOTAL	302 444	248 145

7.6 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en millions d'euros)	31.12.2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Créances sur établissements de crédit	309		11	(200)	(1)	(7)	112
Créances clientèle	7 434	400	2 856	(2 322)	(21)	39	8 386
dont provisions collectives	1 776	102	439	(174)	2	14	2 159
Opérations de location financement	188	12	129	(147)		4	186
Titres détenus jusqu'à l'échéance	-						-
Actifs disponibles à la vente	2 856	19	363	(526)	(29)	(301)	2 382
Autres actifs financiers	221	1	38	(32)		16	244
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS FINANCIERS	11 008	432	3 397	(3 227)	(51)	(249)	11 310

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31.12.2005	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2006
Créances sur établissements de crédit	469	2	17	(91)		(88)	309
Créances clientèle	6 789	1 273	1 594	(1 929)	(45)	(248)	7 434
dont provisions collectives	1 582	7	221	(153)	(2)	121	1 776
Opérations de location financement ⁽¹⁾	475	10	117	(119)	1	(296)	188
Titres détenus jusqu'à l'échéance							-
Actifs disponibles à la vente ⁽²⁾	2 074	111	251	(279)	(19)	718	2 856
Autres actifs financiers	104		63	(12)	(1)	67	221
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS FINANCIERS	9 911	1 396	2 042	(2 430)	(64)	153	11 008

(1) Les autres mouvements sont, à hauteur de 289 millions d'euros, liés à un changement de présentation des indemnités de résiliation des opérations de location financement.

(2) Les autres mouvements sont constitutifs, à hauteur de 643 millions d'euros, d'un reclassement en dépréciations durables sur un portefeuille d'OPCVM enregistré en titres de transaction en 2005.

7.7 Dettes envers établissements de crédit et sur la clientèle

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	111 249	82 782
dont comptes ordinaires créditeurs	13 243	12 413
dont comptes et emprunts au jour le jour	8 425	17 989
Valeurs données en pension	11 576	7 091
Titres donnés en pension livrée	28 158	23 953
Total	150 983	113 826
Dettes rattachées	1 000	2 391
Valeur au bilan	151 983	116 217
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	3 315	7 543
Comptes et avances à terme	16 573	10 263
Total	19 888	17 806
Dettes rattachées	228	216
Valeur au bilan	20 116	18 022
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	172 099	134 239

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Comptes ordinaires créditeurs	71 612	54 580
Comptes d'épargne à régime spécial	197 990	199 145
Autres dettes envers la clientèle	97 645	83 822
Titres donnés en pension livrée	15 817	9 639
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 483	2 156
Dettes nées d'opérations de réassurance	412	350
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	3
Total	385 959	349 695
Dettes rattachées	1 294	1 116
Valeur au bilan	387 253	350 811

7.8 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Effets publics et valeurs assimilées	19 619	16 661
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 100	999
Total	20 719	17 660
Créances rattachées	417	347
Valeurs nettes au bilan	21 136	18 007

7.9 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	277	223
Titres du marché interbancaire	4 655	4 655
Titres de créances négociables :	107 236	110 196
Émis en France	61 268	67 742
Émis à l'étranger	45 968	42 454
Emprunts obligataires	61 896	44 869
Autres dettes représentées par un titre	1 978	1 111
Total	176 042	161 054
Dettes rattachées	1 646	1 770
Valeur au bilan	177 688	162 824
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	10 347	11 654
Dettes subordonnées à durée indéterminée	11 808	12 326
Dépôt de garantie à caractère mutuel	88	74
Titres et emprunts participatifs*	234	
Total	22 477	24 054
Dettes rattachées	360	416
Valeur au bilan	22 837	24 470

* Antérieurement présentés parmi les dettes subordonnées.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2007, l'encours des titres super subordonnés était de 4 319 millions d'euros (2 206 millions d'euros au 31 décembre 2006) ; l'encours de titres "T3CJ" demeure inchangé à 1 839 millions d'euros.

7.10 Actifs et passifs d'impôts différés

Impôts différés - Passif (en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Actifs disponibles à la vente	457	410
Couvertures de Flux de Trésorerie	142	12
Autres différences temporaires	716	640
Autres impôts différés passif	4 844	5 007
Effet des compensations par entité fiscale	(5 893)	(5 843)
TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ PASSIF	266	226

Impôts différés - Actif (en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Provisions non déductibles	1 386	1 035
Charges à payer non déductibles	212	215
Couvertures de Flux de Trésorerie	203	93
Autres impôts différés actif	6 477	5 542
Effet des compensations par entité fiscale	(5 893)	(5 843)
TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF	2 385	1 042

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

7.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Autres actifs	47 982	34 566
Comptes de stocks et emplois divers	20	13
Gestion collective des titres Livret développement durable	2 337	2 052
Débiteurs divers	29 422	25 992
Comptes de règlements	15 213	5 013
Capital souscrit non versé	2	2
Autres actifs d'assurance	487	216
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	501	1 278
Comptes de régularisation	18 918	21 347
Comptes d'encaissement et de transfert	10 734	9 594
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2 056	7 993
Produits à recevoir	1 772	2 287
Charges constatés d'avance	443	468
Autres comptes de régularisation	3 913	1 005
Valeur nette au bilan	66 900	55 913

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Autres passifs⁽¹⁾	38 581	27 937
Comptes de règlements	15 049	5 355
Créditeurs divers	11 391	13 982
Versement restant à effectuer sur titres	237	81
Autres	11 904	8 519
Comptes de régularisation	18 927	26 855
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	9 256	8 948
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2 629	8 661
Produits constatés d'avance	2 178	2 878
Charges à payer	4 333	5 842
Autres comptes de régularisation	531	526
Valeur au bilan	57 508	54 792

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en nets.

7.12 Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Actifs non courants destinés à être cédés	196	677
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	97	655

Ces éléments concernent pour l'essentiel Phoenix Metrolife en 2006 et Emporiki Germany en 2007.

7.13 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Le détail de cette note est inséré dans le chapitre relatif au périmètre de consolidation au § 3.3.

7.14 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Immeubles de placement							
Valeur brute	3 062	11	6	(230)	-	18	2 867
Amortissements et dépréciations	(91)	(2)	(12)	12	-	5	(88)
Valeur nette au bilan	2 971	9	(6)	(218)	-	23	2 779

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

(en millions d'euros)	01.01.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2006
Immeubles de placement							
Valeur brute	3 466	114	36	(239)	(8)	(307)	3 062
Amortissements et dépréciations	(188)	23	(10)	20	6	58	(91)
Valeur nette au bilan	3 278	137	26	(219)	(2)	(249)	2 971

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

7.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en millions d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Immobilisations corporelles							
Valeur brute	6 686	757	1 051	(848)	(41)	306	7 911
Créances rattachées ⁽¹⁾							-
Amortissements et dépréciations ⁽²⁾	(2 755)	(349)	(567)	486	22	(175)	(3 338)
Valeur nette au bilan	3 931	408	484	(362)	(19)	131	4 573
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	1 901	343	445	(208)	(7)	68	2 542
Amortissements et dépréciations	(1 090)	(44)	(245)	95	4	(92)	(1 372)
Valeur nette au bilan	811	299	200	(113)	(3)	(24)	1 170

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	31.12.2005	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2006
Immobilisations corporelles							
Valeur brute	4 543	1 594	487	(708)	(47)	817	6 686
Créances rattachées ⁽¹⁾	1					(1)	-
Amortissements et dépréciations ⁽²⁾	(2 084)	(494)	(331)	419	26	(291)	(2 755)
Valeur nette au bilan	2 460	1 100	156	(289)	(21)	525	3 931
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	1 357	215	388	(97)	(5)	43	1 901
Amortissements et dépréciations	(846)	(59)	(194)	37	3	(31)	(1 090)
Valeur nette au bilan	511	156	194	(60)	(2)	12	811

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

7.16 Écarts d'acquisition

Le tableau détaillant ce poste est présenté dans le chapitre Périmètre de consolidation au § 3.6.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

7.17 Provisions techniques des contrats d'assurance

Les contributeurs à l'information ci-dessous sont les sociétés d'assurance Predica et Pacifica.

(en millions d'euros)	31.12.2007			31.12.2006		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Contrats d'assurances	55 104	394	55 498	38 855	351	39 206
Contrats d'investissement avec pb discrétionnaire	117 611	-	117 611	120 714	-	120 714
Contrats d'investissement sans pb discrétionnaire	3 213	-	3 213	3 582	-	3 582
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes	10 369	-	10 369	12 790	-	12 790
Autres provisions techniques (sinistres, autres...)	785	1 660	2 445	1 800	1 364	3 164
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES VENTILÉES	187 082	2 054	189 136	177 741	1 715	179 456
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(182)	(169)	(351)	(1 071)	(140)	(1 211)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	186 900	1 885	188 785	176 670	1 575	178 245

7.18 Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Risques sur les produits épargne logement	547				(137)			410
Risques d'exécution des engagements par signature	286		79	(9)	(74)	(1)	(19)	262
Risques opérationnels ⁽¹⁾	93		39	(11)	(16)		(18)	87
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽²⁾	1 531	293	707	(181)	(85)	(13)	4	2 256
Litiges divers	837	78	340	(288)	(84)	(4)	23	902
Participations	25	3	6		(7)		1	28
Restructurations	68	(1)	1	(7)			(43)	18
Autres risques ⁽³⁾	767	77	369	(76)	(225)	(2)	84	994
PROVISIONS	4 154	450	1 541	(572)	(628)	(20)	32	4 957

(1) Les principaux contributeurs sont les services financiers spécialisés, la gestion d'actifs et LCL.

(2) La ligne "Engagements sociaux (retraites) et assimilés" recense les avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies tels que détaillés dans la note 8.4, mais également les provisions sur les engagements sociaux liés au plan de compétitivité chez LCL.

(3) Cette ligne comprend les provisions pour risques divers, dont notamment celles liées au nouveau schéma directeur immobilier en Ile-de-France de LCL.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31.12.2005	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2006
Risques sur les produits épargne logement	955				(408)			547
Risques d'exécution des engagements par signature	315		62	(11)	(94)	(2)	16	286
Risques opérationnels ⁽¹⁾	56	20	34	(13)	(18)		14	93
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽²⁾	788	886	144	(196)	(24)	(8)	(59)	1 531
Litiges divers	840	58	177	(76)	(87)	(5)	(70)	837
Participations	28		18		(8)		(13)	25
Restructurations	60		2	(11)	(24)		41	68
Coûts de mise en œuvre des synergies	221						(221)	-
Autres risques	1 028	41	196	(147)	(213)	(5)	(133)	767
PROVISIONS	4 291	1 005	633	(454)	(876)	(20)	(425)	4 154

(1) Les principaux contributeurs sont les services financiers spécialisés, la gestion d'actifs et LCL.

(2) La ligne "Engagements sociaux (retraites) et assimilés" recense les avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies tels que détaillés dans la note 8.4, mais également les provisions au titre des médailles du travail, du compte épargne-temps et de pré-retraites chez LCL.

PROVISION ÉPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans		6 415
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	40 693	35 019
Ancienneté de plus de 10 ans	30 240	31 670
Total plans d'épargne-logement	70 933	73 104
Total comptes épargne-logement	15 120	15 520
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	86 053	88 624

L'ancienneté est déterminée conformément à l'avis CNC n° 2006-02 du 31 mars 2006.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2007 et hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Plans d'épargne-logement	153	222
Comptes épargne-logement	324	348
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	477	570

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		5
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	11	66
Ancienneté de plus de 10 ans	155	285
Total plans d'épargne-logement	166	356
Total comptes épargne-logement	244	191
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	410	547

L'ancienneté est déterminée conformément à l'avis CNC n° 2006-02 du 31 mars 2006.

Dans l'organisation financière interne du groupe Crédit Agricole, les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100 % au passif de Crédit Agricole S.A. et l'encours d'épargne indiqué dans les tableaux ci-dessus prend donc en compte la totalité de ces montants. En revanche, Crédit Agricole S.A. n'assume un risque que sur une fraction de ces

encours (42 % à la fin 2007), le solde étant porté par les Caisses régionales : la provision n'est constituée dans les comptes de Crédit Agricole S.A. qu'à hauteur du risque effectivement porté. En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurant au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

7.19 Capitaux propres**COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2007**

Au 31 décembre 2007, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
S.A.S. Rue La Boétie	903 090 102	54,09 %	54,50 %
Actions en autodétention	12 552 962	0,75 %	-
Salariés (FCPE)	103 761 579	6,21%	6,26%
Investisseurs institutionnels	520 433 879	31,17 %	31,40 %
Actionnaires individuels	129 918 350	7,78 %	7,84 %
TOTAL	1 669 756 872	100,00 %	100,00 %

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Les actions en auto-détention le sont dans le cadre des programmes de rachat placées au bilan de Crédit Agricole S.A. en couverture des options attribuées et au sein d'un contrat de liquidité.

La valeur nominale des actions est de 3 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Au cours de l'exercice 2007, deux augmentations de capital ont été réalisées :

- la première, en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription, a été lancée en janvier 2007. 149 732 230 actions nouvelles ont été émises. Elles ont été admises aux négociations sur le marché Euronext Paris à compter du 6 février 2007 et assimilées aux actions existantes de la Société ; elles portent jouissance au 1^{er} janvier 2006 ;

- la seconde augmentation de capital, réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole, s'est déroulée du 10 au 21 septembre 2007. Elle a donné lieu à la création de 22 702 341 actions nouvelles le 5 décembre 2007, jour du règlement-livraison.

Ainsi, au 31 décembre 2007, le capital social de Crédit Agricole S.A. se compose de 1 669 756 872 actions (contre 1 497 322 301 actions au 31 décembre 2006).

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission (en milliers de dollars)	Montant de l'émission (en milliers d'euros)	31.12.2007 (en milliers d'euros)	31.12.2006 (en milliers d'euros)
CA Preferred Funding LLC	janvier-03	1500		1019	1139
CA Preferred Funding LLC	juillet-03	550		374	418
CA Preferred Funding LLC	décembre-03		550	550	550
Crédit Lyonnais Preferred capital 1 LLC	avril-02		750	750	750
		2050	1300	2693	2857

RÉSULTAT PAR ACTION

	31.12.2007	31.12.2006
Résultat net pour le calcul du résultat par action (en millions d'euros)	4 044	4 860
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 614 183 714	1 470 184 317
Coefficient d'ajustement	1,000	0,984
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat ajusté par action	1 614 183 714	1 494 089 753
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (EN EUROS)	2,505	3,306
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	2,505	3,253

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2007, le Conseil de Crédit Agricole S.A. a proposé un dividende net par action de 1,20 euro, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Il sera proposé aux actionnaires deux options pour le paiement des dividendes :

- soit le paiement intégral en numéraire ;
- soit le paiement en actions à hauteur de 80 % et en numéraire à hauteur de 20 %.

Dividendes

(en euros)	Prévu 2007	2006	2005	2004	2003
Dividende net par action	1,20	1,15	0,94	0,66	0,55
Dividende global	1,20	1,15	0,94	0,81	0,83

Dividende payé au cours de l'exercice

Les montants relatifs au dividende figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 1 880 millions en 2007.

AFFECTATIONS DU RÉSULTAT ET FIXATION DU DIVIDENDE 2007

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2007 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 21 mai 2008.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le bénéfice net de l'exercice 2007 s'élève à 4 895 676 609,65 euros. Compte tenu que le report à nouveau antérieur est de 2 253 079 831,75 euros, le montant total à affecter est de 7 148 756 441,40 euros.

En conséquence, l'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter ce montant distribuable comme suit :

1. à la réserve légale, 23 434 444,49 euros ;
2. à la distribution du dividende global, soit un montant total de 2 003 708 246,40 euros, au paiement d'un dividende de 1,20 euro par action ayant droit au dividende mis en paiement au titre de l'exercice 2007 ;
3. au report à nouveau, soit 5 121 613 750,51 euros.

Le dividende à distribuer sera détaché de l'action chez Euronext Paris le 27 mai 2008 et mis en paiement en numéraire à compter du 23 juin 2008.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, Crédit Agricole S.A. détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de la détention desdites actions sera affectée au compte "report à nouveau", étant précisé que tous les pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour procéder à cette inscription.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du même Code, applicable à compter de l'imposition des revenus de 2007. Cette réfaction bénéficie aux seules personnes physiques.

Il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Exercice	Dividende	Avoir fiscal ⁽¹⁾	Total
2004			
Acompte ⁽²⁾	0,30 €	0,15 €	0,45 €
Solde ⁽³⁾	0,36 €		0,36 €
2005	0,94 €		0,94 €
2006	1,15 €		1,15 €

(1) L'avoir fiscal mentionné est indiqué au taux de 50 % ; dans certains cas, ce taux est différent.

(2) Distribution au cours de l'année 2004.

(3) Distribution au cours de l'année 2005, ce solde était éligible à la réfaction au taux de 50 %.

Note 8

Avantages au personnel et autres rémunérations

8.1 Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(5 362)	(3 991)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(316)	(342)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(83)	(75)
Autres charges sociales	(1 078)	(977)
Intéressement et participation	(232)	(263)
Impôts et taxes sur rémunération	(235)	(242)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(7 306)	(5 890)

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 146 M€.

Dont charges sur plans de stock-options pour 41 M€.

8.2 Effectif fin de période

Effectifs	31.12.2007	31.12.2006
France	41 039	41 050
Étranger	45 827	36 013
TOTAL	86 866	77 063

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

8.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel

pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définie dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises AGIRC/ARRCO, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE

Pôles	Entités	Régimes sur-complémentaires obligatoires	Nombre d'actifs couverts - estimation au 31/12/2007
Pôle Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	3 192
Pôle BFI	Calyon	Régime de type "Article 83"	4 392
	BGPI	Régime de type "Article 83"	443
Gestion de titres	Caceis	Régime de type "Article 83"	
Pôle Assurances	Predica	Régime professionnel agricole	977
	Pacifica	Régime professionnel agricole	726

(Effectifs payés au 31-12-2007 en nombre)

8.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

VARIATION DETTE ACTUARIELLE

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Dettes actuarielle au 31/12/n-1	1 621	1 513
Écart de change	(49)	-
Coût des services rendus sur la période ⁽¹⁾	559	75
Coût financier	62	58
Cotisations de l'employé	6	7
Modification / Réduction / Liquidation de plan	2	13
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	14	19
Indemnités de cessation d'activité	(1)	1
Prestations versées (obligatoire)	(252)	(151)
(Gains) / pertes actuariels ⁽²⁾	360	86
Dettes actuarielle au 31/12/n	2 322	1 621

(1) Dont 437 M€ au titre du plan de compétitivité LCL.

(2) Certains régimes de retraite font l'objet de contrat mutualisé entre toutes les entités du groupe Crédit Agricole. Un changement de clé de répartition a été réalisé en 2007 pour les cotisations, les engagements et les fonds constitués. Cette méthode s'appuie sur les données financières des populations concernées et non plus sur le nombre d'équivalents temps plein. L'effet se neutralise donc totalement sur le périmètre complet du groupe Crédit Agricole.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Coût des services rendus sur l'exercice	559	75
Coût financier	62	58
Rendement attendu des actifs sur la période	(50)	(45)
Amortissement du coût des services passés	-	2
Amortissement des gains / (pertes) actuariels	57	58
Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations	-	9
Gains / (pertes) sur la limitation de surplus	-	-
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	628	157

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME ET DES DROITS À REMBOURSEMENT

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	860	859
Écart de change	(36)	-
Rendement attendu des actifs	44	41
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime ⁽²⁾	177	31
Cotisations de l'employeur	39	23
Cotisations de l'employé	6	7
Modification / Réduction / Liquidation de plan	7	-
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	18	-
Indemnités de cessation d'activité	-	1
Prestations versées	(93)	(102)
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	1 022	860

(2) Certains régimes de retraite font l'objet de contrat mutualisé entre toutes les entités du groupe Crédit Agricole. Un changement de clé de répartition a été réalisé en 2007 pour les cotisations, les engagements et les fonds constitués. Cette méthode s'appuie sur les données financières des populations concernées et non plus sur le nombre d'équivalents temps plein. L'effet se neutralise donc totalement sur le périmètre complet du groupe Crédit Agricole.

POSITION NETTE

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Dette actuarielle fin de période	2 322	1 621
Coût des services passés non comptabilisés		
(Gains) / pertes sur la limitation de surplus		
Dette actuarielle nette fin de période	2 322	1 621
Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	1 022	860
Position nette (passif) / actif fin de période	1 300	761

Information sur les actifs des régimes	31.12.2007	31.12.2006
<i>Composition des actifs</i>		
% d'obligations	70,5 %	71,3 %
% d'actions	19,6 %	19,2 %
% autres actifs	9,9 %	9,5 %

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2007	31.12.2006
Taux d'actualisation	2,25 % à 4,99 %	2,25 % à 4,38 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4 %	4 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,15 %	4,05 %
Taux attendus d'augmentation des salaires	2 % à 3,5 %	2 % à 4 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,50 %	4,50 %

8.5 Autres engagements sociaux

Parmi les différents systèmes de rémunération Variable collective existant dans le Groupe, la Rémunération variable collective (RVC) de Crédit Agricole S.A. constitue une enveloppe globale regroupant l'intéressement et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers du bénéfice net par action (BNPA) de Crédit Agricole S.A.

Un niveau de BNPA donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer.

Le montant de la participation, calculée selon la formule légale, est déduit de la RVC, pour obtenir l'intéressement.

Autres rémunérations : en France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur (jusqu'à 1.5 mois de salaire brut dans certaines filiales).

8.6 Paiements à base d'actions

Dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées générales extraordinaires des 22 mai 2002, du 21 mai 2003, et du 17 mai 2006, des plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2006, 7 plans d'options d'achat d'actions avaient été mis en œuvre par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

En 2007, un nouveau plan a été mis en place.

PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2003

Par autorisation de l'AGM du 22 mai 2002, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a mis en place, le 15 avril 2003, un plan d'options d'achat d'actions en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ce plan est de 4 231 847 titres, au prix d'exercice de 14,59 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

Dans le cadre de l'harmonisation des différents plans d'options d'achat d'actions existant dans certaines filiales du Groupe (Crédit Agricole Indosuez, Crédit Agricole Asset Management et Crédit Lyonnais Asset Management), Crédit Agricole S.A. a transformé

ces plans d'options existants dans ces filiales en options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., en application de l'autorisation qui lui avait été conférée lors de l'AGM du 21 mai 2003, et a ainsi procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. au profit des bénéficiaires des trois filiales précitées, après paiement en espèces des plus-values observées au 31 décembre 2003. Le nombre d'actions attribuées dans le cadre de ces plans est de 6 257 460 titres, au prix d'exercice de 18,09 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2004

Le Conseil d'administration du 23 juin 2004, sur autorisation votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2003, a procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales ; en outre, certaines de ces options résultent de la transformation des plans d'options existant dans la filiale BFT, opération visant à poursuivre l'harmonisation des plans d'options dans le Groupe. Au total, le nombre d'actions attribuées dans le cadre de ce plan est de 10 861 220 titres, au prix d'exercice de 20,48 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2005

Le Conseil d'administration du 25 janvier 2005, sur autorisation votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2003, a procédé à une attribution de 25 296 options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., résultant de la transformation de plans d'options existants dans la filiale CL Suisse, au prix d'exercice de 22,57 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil. Les Conseils d'administration du 19 juillet 2005 et du 16 novembre 2005 ont procédé respectivement, au profit de deux salariés venant rejoindre le Groupe, à l'attribution de 5 000 options au prix d'exercice de 20,99 euros et de 15 000 options au prix d'exercice de 24,47 euros, ces prix correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé les réunions des Conseils.

PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2006

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a fixé les modalités d'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions et donné pouvoir au Président pour procéder à la mise en œuvre.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Ainsi, un plan d'options d'achat d'actions à destination des dirigeants sociaux et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales portant sur 12 029 500 options au prix unitaire de 33,61 euros, au profit de 1 745 attributaires.

PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2007

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 17 juillet 2007 a procédé à l'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de 6 salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 29,99 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

À la suite des opérations sur le capital de novembre 2003 et janvier 2007, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a procédé à des ajustements sur le nombre d'options et le prix d'exercice des plans.

La période d'exercice des plans d'avril et de décembre 2003 étant ouverte il a été procédé, conformément aux décisions du Conseil d'administration, à l'ajustement des nombres d'options et des prix d'exercices de ces deux plans afin de tenir compte des opérations sur le capital de novembre 2003 et de janvier 2007.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existants au 31 décembre 2007 sont décrites dans les tableaux ci-après :

DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	2003		2004	2005			2006	2007	Total
Date de l'Assemblée générale autorisant les plans	22/05/2002	21/05/2003	21/05/2003	21/05/2003	21/05/2003	21/05/2003	17/05/2006	17/05/2006	
Date du Conseil d'administration	15/04/2003	17/12/2003	23/06/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005	18/07/2006	17/07/2007	
Date d'attribution des options	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005	06/10/2006	17/07/2007	
Date de durée du plan	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	
Durée de la période d'incessibilité	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	
Date de départ de l'exercice des options	15/04/2007	17/12/2007	05/07/2008	25/01/2009	19/07/2009	16/11/2009	06/10/2010	17/07/2011	
Date d'expiration des options	15/04/2010	17/12/2010	05/07/2011	25/01/2012	19/07/2012	16/11/2012	05/10/2013	16/07/2014	
Nombre d'attributaires	428	288	1 488	17	1	1	1 745	6	
Nombre d'options attribuées	4 294 616	6 350 020	10 860 220	25 296	5 000	15 000	12 029 500	127 500	33 707 152
Prix d'exercice	14,38 €	17,83 €	20,48 €	22,57 €	20,99 €	24,57 €	33,61 €	29,99 €	
Conditions de performance	non	Non	non	Non	non	non	non	non	
Conditions en cas de départ du Groupe									
Démission	perte	Perte	perte	Perte	perte	perte	perte	perte	
Licenciement	perte	Perte	perte	Perte	perte	perte	perte	perte	
Retraite	maintien	Maintien	maintien	Maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	
Décès	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	
Nombre d'options									
Attribuées aux mandataires sociaux	40 758		140 000				170 000		
Attribuées aux 10 plus gros attributaires	443 243	2 389 385	515 000		41 725		790 000	127 500	
Levées en 2007	2 056 119	156 415	2 000						2 214 534
Annulées et levées depuis l'origine	2 474 413	904 525	525 140	2 321			179 000		4 085 399
Nombre d'options existantes au 31 décembre 2007	1 820 203	5 445 495	10 335 080	22 975	5 000	15 000	11 850 500	127 500	29 621 753
Juste valeur (en % du prix d'acquisition)	31,90 %	21,80 %	18,00 %	18,30 %	18,30 %	18,30 %	28,60 %	22,70 %	
Méthode de valorisation utilisée	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	

(1) Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les 6 mois suivant le décès.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

STATISTIQUES SUR LES PLANS D'ACHAT D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE SA

Plans d'Options d'achat d'actions Crédit Agricole SA	2003		2004		2005		2006		2007	Total
	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005	06/10/2006	17/07/2007		
Nombre d'options										
Existantes au 31 décembre 2006	4 031 897	6 068 326	10 491 080	22 975	5 000	15 000	12 009 500			32 643 778
Attribuées en 2007								127 500		127 500
Annulées en 2007	155 575	466 416	154 000				159 000			934 991
Exercées en 2007	2 056 119	156 415	2 000							2 214 534
Existantes au 31 décembre 2007	1 820 203	5 445 495	10 335 080	22 975	5 000	15 000	11 850 500	127 500		29 621 753

Couverture des plans d'option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.

La couverture du plan d'options 2004, échéance 2011 et du plan d'options 2006, échéance 2013 est assurée à travers des options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.

Les autres plans d'options font l'objet d'une couverture par détention directe d'actions Crédit Agricole S.A.

Principales hypothèses retenues pour la valorisation des plans d'option

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et comptabilise une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

PLANS

Date d'attribution	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005	06/10/2006	17/07/2007
Durée de vie estimée	5 ans	5 ans	5 ans		5 ans		7 ans	7 ans
Taux de perte de droit	5 %	5 %	5 %		5 %		1,25 %	1,25 %
Taux de dividende estimé	3,46 %	3,01 %	3,34 %		3,22 %		3,03 %	4,20 %
Volatilité à la date d'attribution	40 %	27 %	25 %		25,00 %		28 %	28 %

Le modèle de Black et Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Le montant de l'augmentation de capital 2007 réservée aux salariés était de 500 millions d'euros pour 68 039 souscripteurs et un montant moyen de souscription après réduction de 7 345 euros. Les actions ont été souscrites à 22,01 euros (23,38 euros aux États-Unis). Ce prix est égal à la moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole S.A. constatés lors des séances de Bourse du 24 septembre au 19 octobre 2007 inclus, à laquelle a été appliquée une décote de 20 % (15 % pour les États-Unis).

Le calcul utilisé pour valoriser la décote suit la méthode préconisée par le communiqué du CNC du 21 décembre 2004. Il a consisté à évaluer le coût d'incessibilité à partir d'une stratégie consistant à vendre à terme les actions incessibles et à acheter un même nombre d'actions au comptant, financées par un prêt.

La moyenne des taux ayant permis d'évaluer le coût de ce financement s'établit à 6,38 % (taux sans risque augmenté d'un spread moyen).

Le résultat du calcul valorise l'avantage octroyé à 33 % de la décote. La charge comptabilisée au 31 décembre 2007 est de 15 millions d'euros.

8.7 Rémunérations des dirigeants

Par principaux dirigeants, Crédit Agricole S.A. comprend le Président et l'ensemble des membres du Comité exécutif : le Directeur général, les Directeurs généraux délégués, les Directeurs généraux des principales filiales et les Directeurs et responsables des principales activités stratégiques du Groupe.

Les rémunérations et avantages versés au Président et aux membres du Comité exécutif en 2007 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 27 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi : 13 millions d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- indemnités de fin de contrat de travail : non significatif.

Les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ont perçu en 2007 au titre de leurs mandats à Crédit Agricole S.A., un montant global de jetons de présence de 816 100 euros

Ces montants intègrent les rémunérations et avantages versés au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A. qui figurent dans le chapitre "Gouvernance et contrôle interne" du document de référence.

Note 9

Engagements de financement et de garanties et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Engagements donnés		
Engagements de financement	171 332	245 387
Engagements en faveur d'établissements de crédit	11 305	120 972
Engagements en faveur de la clientèle	160 027	124 415
Ouverture de crédits confirmés	155 164	119 993
- Ouverture de crédits documentaires	12 417	7 738
- Autres ouvertures de crédits confirmés	142 747	112 255
Autres engagements en faveur de la clientèle	4 863	4 422
Engagements de garantie	100 463	116 429
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	12 562	10 585
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 464	2 080
- Autres garanties	10 098	8 505
Engagements d'ordre de la clientèle	87 901	105 844
- Cautions immobilières	2 552	26 493
- Garanties financières	12 804	10 745
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	72 545	68 606
Engagements reçus		
Engagements de financement	14 113	10 406
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 470	7 280
Engagements reçus de la clientèle	10 643	3 126
Engagements de garantie	160 867	79 422
Engagements reçus d'établissements de crédit	31 259	37 006
Engagements reçus de la clientèle	129 608	42 416
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	11 936	9 017
- Autres garanties reçues	117 672	33 399

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Actifs donnés en garantie de passif

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Passifs (Titres prêtés, valeurs et titres donnés en pension, dépôts de garantie sur opérations de marchés)	173 633	157 508

Garanties détenues dont l'entité peut disposer

Les garanties détenues par le Groupe et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée

étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du groupe Crédit Agricole S.A.

Note 10 | Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	318 188	316 430	292 207	291 705
Prêts et créances sur la clientèle	302 444	301 656	248 145	247 985
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21 136	21 428	18 007	18 960
Immeubles de placement	2 779	4 567	2 971	4 638
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	172 099	172 402	134 239	133 610
Dettes envers la clientèle	387 253	387 039	350 811	350 629
Dettes représentées par un titre	177 688	177 675	162 824	162 849
Dettes subordonnées	22 837	22 926	24 470	24 743

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée "à dire d'expert".

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue.

Juste valeur des actifs et passifs valorisés sur la base de données non observables

	31/12/2007			
	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché*	Variation de la période de la juste valeur issue de techniques de valorisation non basées sur des données de marché*
(en millions d'euros)				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		426 560	14 506	(3 179)
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		32 405		
Actifs financiers disponibles à la vente		169 691	2 481	
Prêts et créances	620 632	618 086		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		332 571	272	
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat				

* Ces techniques de valorisation sont présentées dans la partie "facteurs de risques" du rapport de gestion.

Comme décrit en note 2, la juste valeur de certains instruments financiers est déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables. Il s'agit en particulier au 31 décembre 2007 :

- de parts de CDO à sous-jacents immobilier américain,
- de la juste valeur des couvertures sur certains des CDO à sous-jacents immobilier américain mentionnés ci-dessus,
- dans une moindre mesure de la juste valeur d'autres produits dérivés de taux, d'actions et de crédit.

La variation de juste valeur de -3 179 millions d'euros sur l'exercice 2007 reflète pour l'essentiel l'effet des dépréciations constatées sur les parts de CDO et leurs couvertures.

Au 31 décembre 2006, des données de marché étaient disponibles pour la valorisation des parts de CDO et de leurs couvertures.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31/12/2006		
	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché*
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		391 903	1 329
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		25 949	
Actifs financiers disponibles à la vente		173 530	2 055
Prêts et créances	540 352	539 690	
Autres actifs financiers			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		297 284	199
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat			
Autres passifs financiers			

* Ces techniques de valorisation sont présentées dans la partie "facteurs de risques" du rapport de gestion.

Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine (day one P&L)

(en millions d'euros)	2007	2006
Marge différée au 1^{er} janvier	444	399
Marge générée par les nouvelles transactions de l'année	292	218
Comptabilisé en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(211)	(166)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant l'année	(75)	(7)
Marge différée au 31 décembre	450	444

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 11

Événements postérieurs à la clôture

Regroupement des activités de courtage de Calyon et de Société Générale

Calyon et Société Générale ont conclu le 2 janvier 2008 la fusion, annoncée le 8 août 2007, des activités de courtage en produits dérivés exercées par leurs filiales respectives Calyon Financial et Fimat.

Ceci rend effectif le lancement opérationnel de Newedge, société détenue conjointement à 50/50 par Calyon et Société Générale.

Cette opération sera prise en compte au premier trimestre 2008.

Cession de la participation dans le capital de Suez

Crédit Agricole S.A. a annoncé avoir procédé le 14 janvier 2008 à la cession de la totalité de sa participation directe de 2,07 % dans le capital de Suez, soit 27 014 040 actions, au prix de 45 euros par action, pour un montant total de 1 215 millions d'euros.

Cette cession s'est effectuée par placement auprès d'investisseurs institutionnels de 1,88 % du capital, soit 24 558 219 actions, auquel s'est ajoutée une option de surallocation consentie aux Chefs de file – Teneurs de livre, exercée le 15 janvier 2008 et portant sur 2 455 821 actions, soit 10 % du montant du placement.

Le résultat de cession sera comptabilisé parmi les résultats du premier trimestre 2008.

Acquisition de 15 % du capital de Bankinter

Le 21 février 2008, la Banque d'Espagne a autorisé Crédit Agricole S.A. à prendre une participation significative dans le capital de Bankinter. Cette décision permet à Crédit Agricole S.A. de conclure l'acquisition des 14,66 % du capital de Bankinter, pour un montant de total de 809 millions d'euros, engagée le 19 novembre 2007 aux termes d'un accord signé avec un groupe d'investisseurs représentés par Ramchand Bhavnani. Cet achat s'ajoute aux 4,75 % de Bankinter déjà acquis sur le marché par Crédit Agricole S.A.

Rachat à Intesa Sanpaolo de 49 % de AGOS S.p.A.

Le 27 décembre 2007, Intesa Sanpaolo et Crédit Agricole S.A. ont annoncé être convenus du rachat par Crédit Agricole S.A. des 49 % détenus par Intesa Sanpaolo dans AGOS S.p.A., leur joint-venture italienne dans le crédit à la consommation. AGOS S.p.A. poursuivra ses activités comme filiale de Sofinco.

La finalisation de cette opération devrait intervenir en 2008, après obtention de toutes les autorisations nécessaires.

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 12 | Périmètre de consolidation au 31 décembre 2007

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-07	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-07	31-déc-06	31-déc-07	31-déc-06
Banque de proximité en France							
Établissement bancaire et financier							
Banque Chalus		France	Équivalence	25,3	25,0	25,3	25,0
Banque Thémis		France	Globale	100,0	100,0	94,8	94,8
Caisse régionale Alpes Provence		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Alsace Vosges		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Aquitaine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Atlantique Vendée		France	Équivalence	25,1	25,1	25,1	25,1
Caisse régionale Brie Picardie		France	Équivalence	25,2	25,0	25,2	25,0
Caisse régionale Centre Est		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Centre France		France	Équivalence	25,3	25,0	25,3	25,0
Caisse régionale Centre Loire		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Centre Ouest		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Champagne Bourgogne		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Charente Maritime - Deux Sèvres		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Charente-Périgord		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Côtes d'Armor		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale de l'Anjou et du Maine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale des Savoie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Finistère		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Franche Comte		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Gard	S ⁽⁴⁾	France	Équivalence		25,0		25,0
Caisse régionale Guadeloupe		France	Équivalence	27,2	27,2	27,2	27,2
Caisse régionale Ille et Vilaine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Languedoc	E	France	Équivalence	25,0		25,0	
Caisse régionale Loire - Haute Loire		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Lorraine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Martinique		France	Équivalence	28,2	28,1	28,2	28,1
Caisse régionale Midi	S ⁽⁴⁾	France	Équivalence		25,0		25,0
Caisse régionale Morbihan		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Nord de France		France	Équivalence	25,3	25,5	25,3	25,5
Caisse régionale Nord Midi Pyrénées		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Nord-Est		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Normandie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Normandie Seine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Oise	S ⁽⁴⁾	France	Équivalence		25,0		25,0
Caisse régionale Paris et Île de France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Provence - Côte d'Azur		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Pyrénées Gascogne		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Réunion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Sud Méditerranée		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Sud Rhône Alpes		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-07	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-07	31-déc-06	31-déc-07	31-déc-06
Caisse régionale Toulouse Midi Toulousain		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Touraine Poitou		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Val de France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Cofam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Interfimo		France	Globale	99,0	99,0	93,8	93,8
LCL		France	Globale	94,8	94,8	94,8	94,8
Mercagentes		Espagne	Équivalence	25,0	25,0	20,6	20,6
Sircam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sociétés de crédit-bail et location							
Locam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Slibail Autos	S ⁽⁴⁾	France	Globale		100,0		94,8
Sociétés d'investissement							
Bercy Participations		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
CA Centre France Développement		France	Équivalence	25,3	25,0	21,0	20,8
CACF Immobilier		France	Équivalence	25,3	25,0	25,3	25,0
CADS Développement		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Calixte Investissement		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Cofinep		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Crédit Agricole Centre Est Immobilier		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
L'Esprit Cantal	S ⁽³⁾	France	Équivalence		25,0		25,0
Nord Est Agro Partenaires		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Nord Est Champagne Partenaires		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Participex		France	Équivalence	32,2	33,9	28,4	28,4
Prestimmo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sepi		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sequana	E	France	Équivalence	25,0		25,0	
Socadif		France	Équivalence	25,0	25,0	22,8	22,8
Vauban Finance		France	Équivalence	25,0	25,0	25,2	25,2
Assurance							
Assurances du CA Nord-Pas de Calais		France	Équivalence	45,3	45,5	39,6	39,7
Crédit Agricole Reinsurance S.A.		Luxembourg	Globale *	100,0	100,0	100,0	94,8
Divers							
Adret Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Alli Domes		France	Équivalence	25,3	25,0	25,3	25,0
Alsace Elite		France	Équivalence	25,0	25,0	23,7	23,7
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH		Allemagne	Globale	100,0	100,0	94,8	94,8
CA Participations		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 4		France	Équivalence	25,0	25,0	24,8	24,8
Caapimmo 6		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caryatides Finance	E	France	Équivalence	25,3		22,3	
Centre France Location Immobilière		France	Équivalence	25,3	25,0	25,3	25,0
Consortium Rhodanien de Réalisation	S ⁽⁴⁾	France	Globale		100,0		94,8
Creagrisere		France	Équivalence	25,0	25,0	23,9	23,9
Crédit Lyonnais Assurance, Réassurance, Courtage (CLARC)	S ⁽⁴⁾	France	Globale		100,0		94,8

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-07	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-07	31-déc-06	31-déc-07	31-déc-06
Crédit Lyonnais Benelux	S ⁽³⁾	Pays-Bas	Globale		100,0		94,8
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)		France	Globale	100,0	100,0	94,8	94,8
Crédit Lyonnais Europe		France	Globale	100,0	100,0	94,8	94,8
Crédit Lyonnais Notolion	S ⁽³⁾	Pays-Bas	Globale		100,0		94,8
Crédit Lyonnais Preferred Capital		États-Unis	Globale	100,0	100,0	0,0	0,0
Créer S.A.		France	Équivalence	25,3	25,5	7,6	7,6
Defitech	S ⁽³⁾	France	Équivalence		25,0		25,0
Defitech Dauphicom	S ⁽³⁾	France	Équivalence		25,0		25,0
Defitech Routage et Communication	S ⁽³⁾	France	Équivalence		25,0		25,0
Europimmo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Alpes Provence		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Alsace		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Aquitaine	E	France	Équivalence	25,0		25,0	
Force CACF		France	Équivalence	25,3	25,0	25,3	25,0
Force CAM Guadeloupe Avenir		France	Équivalence	27,2	27,2	27,2	27,2
Force Charente Maritime Deux Sèvres		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Lorraine Duo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,1	25,1
Force Midi		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Oise		France	Équivalence	25,2	25,0	25,2	25,0
Force Run		France	Équivalence	25,0	25,0	25,1	25,0
Force Tolosa		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Toulouse Diversifié		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force 4		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Gard Diversifié (ex Gard Obligations)		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Green Island		France	Équivalence	25,0	25,0	25,1	25,0
Ical	S ⁽⁴⁾	France	Équivalence		25,0		25,0
Inforsud FM		France	Équivalence	25,0	25,0	23,8	23,3
Inforsud Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	22,1	22,1
Mat Alli Domes	S ⁽³⁾	France	Équivalence		25,0		25,0
Ozenne Institutionnel		France	Équivalence	25,0	25,0	25,2	25,2
Patrimocam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Patrimocam 2		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
PCA IMMO		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Process Lorraine	S ⁽²⁾	France	Équivalence		25,0		25,1
Routage Express Service	S ⁽²⁾	France	Équivalence		25,0		25,0
S.A.S. Immnord	E	France	Équivalence	25,3		25,3	
S.A.S. JPF	E	France	Équivalence	25,3		25,3	
SARL Prospective Informatique		France	Équivalence	25,2	25,0	25,2	25,0
SCI Capimo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI du Vivarais		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Euralliance Europe		France	Équivalence	25,3	25,5	25,3	25,5
SCI Hautes Faventines		France	Équivalence	25,0	25,0	24,9	24,9
SCI Les Fauvins		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Les Palmiers du Petit Pérou		France	Équivalence	27,2	27,2	27,2	27,2
SCI Paysagère	S ⁽⁴⁾	France	Équivalence		25,0		25,0

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-07	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-07	31-déc-06	31-déc-07	31-déc-06
Scica HL		France	Équivalence	25,0	25,0	24,7	24,7
Sparkway		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SPI SNC		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sté Immobilière de Picardie		France	Équivalence	25,2	25,0	25,2	25,0
Sté Picarde de Développement		France	Équivalence	25,2	25,0	25,2	25,0
Développement touristique-immobilier							
S.A. Sedaf	E	France	Équivalence	25,3		25,3	
SARL Arcadim Fusion	E	France	Équivalence	25,3		16,5	
SCI Crystal Europe	E	France	Équivalence	25,3		26,0	
SCI Quartz Europe	E	France	Équivalence	25,3		26,0	
<i>Banque de détail à l'étranger</i>							
Établissement bancaire et financier							
Banca Intesa S.p.A.	S ⁽²⁾	Italie	Équivalence		17,8		16,8
Banca Popolare FriulAdria S.p.A.	E	Italie	Globale	75,0		59,0	
Banco del Desarrollo	S ⁽²⁾	Chili	Équivalence		23,7		23,7
Bankoa		Espagne	Équivalence	30,0	30,0	28,5	28,5
Banque Internationale de Tanger		Maroc	Globale	52,6	52,6	52,6	52,6
BES (Banco Espirito Santo)		Portugal	Équivalence	10,8	10,8	24,0	23,8
BNI Madagascar (ex BNI Crédit Lyonnais Madagascar)		Madagascar	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Cariparma	E	Italie	Globale	75,0		75,0	
Crédit Agricole Egypt S.A.E.		Égypte	Globale	59,3	59,4	59,0	59,1
Crédit Agricole Financement		Suisse	Équivalence	45,0	45,0	39,6	39,6
Crédit Agricole Indosuez Mer Rouge		Djibouti	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Congo (ex Crédit Lyonnais Congo)		Congo	Globale	81,0	81,0	81,0	81,0
Crédit du Maroc		Maroc	Globale	52,6	52,6	52,6	52,6
Crédit du Sénégal (ex Crédit Lyonnais Sénégal)		Sénégal	Globale	95,0	95,0	95,0	95,0
Crédit Uruguay Banco		Uruguay	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Asset Management A.E.P.E.Y.	S ⁽⁴⁾	Grèce	Globale		53,6		53,6
Emporiki Asset Management Mutual Funds	E	Grèce	Globale	49,3		49,3	
Emporiki Bank		Grèce	Globale	67,4	67,0	67,4	67,0
Emporiki Bank Albania S.A.		Albanie	Globale	67,4	67,0	67,4	67,0
Emporiki Bank Bulgaria A.D.		Bulgarie	Globale	67,4	67,0	67,4	67,0
Emporiki Bank Cyprus		Chypre	Globale	61,5	54,4	61,5	54,4
Emporiki Bank Germany GmbH		Allemagne	Globale	67,4	67,0	67,4	67,0
Emporiki Bank Romania S.A.		Roumanie	Globale	66,4	65,9	66,4	65,9
Emporiki Management		Grèce	Globale	67,4	67,0	67,4	67,0
Europabank		Belgique	Équivalence	10,0	10,0	21,8	21,8
JSC Index Bank HVB		Ukraine	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Meridian Bank CA Group		Serbie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.Crédit Agricole (Belgique)		Belgique	Équivalence	10,0	10,0	21,8	21,8
SCB Cameroun (ex Crédit Lyonnais Cameroun)		Cameroun	Globale	65,0	65,0	65,0	65,0
Société Financière et Immobilière Marocaine		Maroc	Globale	52,6	52,6	52,6	52,6
Société Ivoirienne de Banque		Côte D'Ivoire	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Union Gabonaise de Banque		Gabon	Globale	58,7	58,7	58,7	58,7

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-07	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-07	31-déc-06	31-déc-07	31-déc-06
Sociétés de crédit-bail et location							
Crédit du Maroc Leasing	E	Maroc	Globale	100,0		68,4	
Emporiki Leasing S.A.		Grèce	Globale	67,4	67,0	67,4	67,0
Emporiki Rent		Grèce	Globale	100,0	34,2	83,2	34,2
Assurance							
Emporiki Life		Grèce	Proportionnelle	33,7	33,5	33,7	33,5
Phoenix Metrolife Emporiki	S ⁽²⁾	Grèce	Globale		70,3		70,3
Po Vita Compagnia di Assicurazioni S.p.A.	E	Italie	Proportionnelle	50,0		39,3	
Divers							
Belgium CA S.A.S.		France	Équivalence	10,0	10,0	32,6	32,7
Bespar		Portugal	Équivalence	32,6	32,6	32,6	32,6
Emporiki Development & Real Estate Management		Grèce	Globale	67,4	67,0	67,4	67,0
Emporiki Group Finance P.l.c.		Royaume-Uni	Globale	67,4	67,0	67,4	67,0
Emporiki Venture Capital Developed Markets Ltd.		Chypre	Globale	67,4	67,0	67,4	67,0
Emporiki Venture Capital Emerging Markets Ltd.		Chypre	Globale	67,4	67,0	67,4	67,0
Ermis Aedak	S ⁽⁴⁾	Grèce	Globale		48,0		48,0
Euler Hermes Emporiki		Grèce	Équivalence	14,6	25,3	14,6	25,3
Greek Industry Of Bags		Grèce	Globale	39,6	47,1	39,6	47,1
Industry Of Phosphoric Fertilizer		Grèce	Équivalence	28,4	29,5	28,4	29,5
IUB Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Keytrade		Belgique	Équivalence	10,0	10,0	17,8	17,8
Sopar Serbie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Services financiers spécialisés							
Établissement bancaire et financier							
Agos S.p.A.		Italie	Globale	51,0	51,0	50,5	58,7
Ajax Finance B.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
Alsolia		France	Équivalence	20,0	34,0	19,8	33,6
Antera Incasso B.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
Assfibo Financieringen B.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
BC Finance	E	France	Globale	55,0		55,0	
CA Deveurop BV	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
Carrefour Servizi Finanziari S.p.A.		Italie	Équivalence	40,0	40,0	20,2	23,5
CREALFI		France	Globale	51,0	51,0	50,5	50,5
Credibom		Portugal	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Crediet Maatschappij "De Ijssel" B.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
Credigen Bank		Hongrie	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Crédit Lift S.p.A.	E	Italie	Globale	100,0		50,5	
Creditplus Bank AG		Allemagne	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Dan-Aktiv		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
De Kredietdesk B.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
Dealerservice B.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
DMC Groep N.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
EFL Services		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Credicom		Grèce	Globale	100,0	100,0	83,2	83,0
Eurofactor AG (Allemagne)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-07	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-07	31-déc-06	31-déc-07	31-déc-06
Eurofactor France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A./NV (Belgique)		Belgique	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor UK (Angleterre)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofintus Financieringen B.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
Euroleenlijn B.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
FC France S.A.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
FGAFS (Fiat Group Automobiles Financial Services S.p.A.) (ex FAFS)		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fiat Auto Financial Services (Wholesale) Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fiat Auto Financial Services Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fiat Auto KreditBank		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fiat Bank Polska S.A.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fiat Bank GmbH		Allemagne	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fiat Credit Belgio S.A.		Belgique	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fiat Credit Hellas S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fiat Distribudora Portugal		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fiat Finance Holding S.A.		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fiat Finance S.A.		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fiat Finansiering A/S		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fiat Haendlerservice GmbH		Allemagne	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fidis Bank GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fidis Credit Denmark		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fidis Dealer Services	S ⁽⁴⁾	Pays-Bas	Proportionnelle		50,0		49,5
Fidis Finance Polska Sp. Zo.o.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fidis Finance S.A.		Suisse	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fidis Insurance Consultants S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fidis Leasing Polska Sp. Zo.o.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fidis Leasing GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fidis Nederland B.V.		Pays-Bas	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fidis Retail Financial Services Plc		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fidis Retail IFIC S.A.		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fidis Retail Portugal Adv S.A.	S ⁽⁴⁾	Portugal	Proportionnelle		50,0		49,5
Fidis Servizi Finanziari S.p.A.	S ⁽⁴⁾	Italie	Proportionnelle		50,0		49,5
Finalia		Belgique	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Financieringsmaatschappij Mahuko N.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
Finaref AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AS		Norvège	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Benelux		Belgique	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref OY		Finlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Securities AB	S ⁽⁴⁾	Suède	Globale		100,0		100,0
Finata Bank N.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
Finata Sparen N.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
Finata Zuid-Nederland B.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-07	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-07	31-déc-06	31-déc-07	31-déc-06
Finconsum ESC S.A.	S ⁽²⁾	Espagne	Globale		45,0		44,5
FL Auto S.N.C		France	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
FL Location SNC		France	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
IDM Finance B.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
lebe Lease B.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
InterBank N.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
Inter-Factor Europa (Espagne)		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
Jotex Finans AB	S ⁽⁴⁾	Suède	Globale		100,0		100,0
Krediet '78 B.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
Logos Finanziaria S.p.A.	E	Italie	Globale	51,0		25,8	
Lukas Bank		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lukas S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Mahuko Financieringen B.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
Matriks N.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
MENAFINANCE		France	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
NVF Voorschotbank B.V.	E	Pays-Bas	Proportionnelle	50,0		49,5	
Regio Kredietdesk B.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
Rilbank		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Sofice S.A.	S ⁽⁴⁾	France	Proportionnelle		50,0		49,5
Sofinco		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0
SSF (Sofinco Saudi Fransi)	E	Arabie Saoudite	Globale	100,0		64,7	
Tarcredit EFC S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Tarfin S.A.	S ⁽⁴⁾	Suisse	Proportionnelle		50,0		49,5
Targasys Stock		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
VoordeelBank B.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		99,0	
Wafasalaf		Maroc	Équivalence	34,0	34,0	33,6	33,6
Sociétés de crédit-bail et location							
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Climauto		France	Globale	100,0	100,0	99,5	99,5
Crédit Agricole Leasing		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credium		République Tchèque	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Etica Bail	S ⁽⁴⁾	France	Globale		100,0		100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FAL Fleet Services S.A.S.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fiat Auto Contracts Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Fiat Auto Lease N.V.	S ⁽⁴⁾	Pays-Bas	Proportionnelle		50,0		49,5
Finamur		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finplus Renting S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Leasys S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Leicer		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxbail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-07	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-07	31-déc-06	31-déc-07	31-déc-06
Lixxcourtage		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
NVA (Négoce Valorisation des actifs)		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Savarent S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Slibail Energie	S ⁽⁶⁾	France	Globale		100,0		100,0
Slibail Longue Durée (SLD)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucalease		France	Globale	100,0	100,0	99,5	99,5
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimat		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Argence Investissement S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Argence Participation	E	France	Globale	99,9		99,9	
Nordic Consumer Finans		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
Arès		Irlande	Globale	100,0	100,0	50,5	58,7
Assurfi	E	France	Globale	55,0		55,0	
Eda		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Divers							
ADM	E	France	Globale	100,0		55,0	
BC Provence	E	France	Globale	100,0		55,0	
Crédit LIFT		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Finanpar	E	France	Globale	100,0		55,0	
GEIE Argence Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GEIE Argence Management		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Groupe Sofinco		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Valris		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Métiers de gestion d'actifs							
Établissement bancaire et financier							
BFT (Banque Financement et Trésorerie)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BGP Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA (Suisse) S.A.		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Alternative Investment Products Group SGR		Italie	Globale *	90,0	90,0	88,3	74,3
CA Asset Management España Holding		Espagne	Globale	100,0	100,0	98,0	98,0
CA Asset Management Hong Kong Ltd.		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CA Asset Management Japan Ltd.		Japon	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CA Asset Management Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CA Asset Management Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CA Asset Management Singapore Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CA Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAAM		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM AI Holding		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM AI London Branch	E	Royaume-Uni	Globale	100,0		98,1	
CAAM AI Ltd.		Bermudes	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-07	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-07	31-déc-06	31-déc-07	31-déc-06
CAAM AI S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM AI Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM Capital Investors		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM London Branch	E	Royaume-Uni	Globale	100,0		98,1	
CAAM Real Estate Italia SGR	E	Italie	Globale	100,0		98,1	
CAAM Securities Company Japan KK		Japon	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM SGR	E	Italie	Globale	100,0		98,1	
CAAM SGR S.p.A.	S ⁽²⁾	Italie	Proportionnelle		65,0		69,7
CACEIS Bank		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CACEIS Bank Deutschland GmbH	E	Allemagne	Proportionnelle	50,0		50,0	
CACEIS Bank Luxembourg		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CACEIS Corporate Trust		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CPR AM		France	Globale	100,0	100,0	98,4	98,4
Crédit Agricole Asset Management Group		France	Globale	98,1	98,1	98,1	98,1
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	70,1	70,1	67,4	67,4
CREELIA		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
E.P.E.M. Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
Epsilon SGR S.p.A.	S ⁽²⁾	Italie	Proportionnelle		93,8		65,3
Fastnet Belgique		Belgique	Proportionnelle	50,0	50,0	26,1	26,1
Fastnet Irlande		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fastnet Pays-Bas		Pays-Bas	Proportionnelle	50,0	50,0	26,1	26,1
Finanziaria Indosuez International Ltd.		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fund Channel		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
Gestion Privée Indosuez (G.P.I)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
NEXTRA Alternative Investment SGR S.p.A.	S ⁽²⁾	Italie	Proportionnelle		90,0		64,4
Nonghyup-CA		Corée du Sud	Proportionnelle	40,0	40,0	39,3	39,3
Segespar Finance		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
Segespar Intermédiation		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
Sim S.p.A. Selezione e Distribuzione		Italie	Globale *	100,0	100,0	98,1	69,7
Sociétés d'investissement							
Alternative Investment & Research Technologies LLC	S ⁽²⁾	États-Unis	Globale		100,0		98,0
CACEIS S.A.S.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CAI BP Holding		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CASAM		France	Globale	100,0	100,0	98,0	98,0
CASAM Advisers LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,0	98,0
CASAM Americas LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,0	98,0
CASAM Cayman Ltd.	S ⁽²⁾	États-Unis	Globale		100,0		98,0
CASAM US Holding Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,0	98,0
Lyra Capital LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,0	98,0
Lyra Partners LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,0	98,0
Space Holding (Ireland) Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
Argence Gestion Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurances Médicales de France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-07	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-07	31-déc-06	31-déc-07	31-déc-06
BES Seguros		Portugal	Globale	75,0	75,0	56,0	56,0
BES Vida		Portugal	Globale	100,0	100,0	62,0	61,9
BFT opportunité		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Colisée 2001	S ⁽⁶⁾	France	Globale		100,0		100,0
Colisée Actions France Europe		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Colisée Actions 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Colisée Placements		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Federval		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Insurance Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Life Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncière Hypersud (Ex Hypersud)		France	Proportionnelle	51,4	51,4	51,4	51,4
GRD1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD2		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD5		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD7		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD8		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD9		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Immobilière Federpierre	S ⁽⁶⁾	France	Globale		100,0		100,0
Les Assurances Fédérales IARD	S ⁽⁶⁾	France	Globale *		40,0		40,0
Médicale de France		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2005 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica Europe S.A. (Ex Predicai Europe)		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
Prediquant actions		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant actions Asie	E	France	Globale	100,0		100,0	
Prediquant opportunité		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Reinsurance Company Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
Brooke Securities Holdings	E	États-Unis	Proportionnelle	50,0		50,0	
Brooke Securities Inc.	E	États-Unis	Proportionnelle	50,0		50,0	
CAAM AI S Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM Financial Solutions	E	France	Globale	100,0		98,1	
CAAM Real Estate		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CACEIS Fastnet		France	Proportionnelle *	50,0	93,0	46,5	57,4

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-07	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-07	31-déc-06	31-déc-07	31-déc-06
CACEIS Fastnet American Administration	E	France	Proportionnelle	50,0		50,0	
CACEIS Fastnet Suisse		Suisse	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fastnet Luxembourg		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	26,1	26,1
Ideam		France	Globale	100,0	90,0	98,1	88,5
Investor Service House S.A.		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Olympia Capital Associates L.P.	E	États-Unis	Proportionnelle	50,0		50,0	
Olympia Capital Inc.	E	États-Unis	Proportionnelle	50,0		50,0	
Olympia Capital Ltd.	E	Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0		50,0	
Olympia Capital Ltd. Cayman	E	États-Unis	Proportionnelle	50,0		50,0	
Olympia Financial Services Inc.	E	Canada	Proportionnelle	50,0		50,0	
Olympia Ireland Ltd.	E	Irlande	Proportionnelle	50,0		50,0	
Partinvest S.A.		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Systeia		France	Globale	79,2	80,4	76,6	76,4
The Fastnet House S.A.		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Winchester Fiduciary Services Ltd.	E	Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0		50,0	
Winchester International Trust Company Ltd.	E	Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0		50,0	
Banque de financement et d'investissement							
Établissement bancaire et financier							
Aguadana S.L.	E	Espagne	Globale	100,0		97,8	
Al BK Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Équivalence	31,1	31,1	30,4	30,4
Altra Banque		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0
CA (Suisse) Bahamas		Bahamas	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Cal FP (Holding)	S ⁽⁹⁾	Royaume-Uni	Globale		100,0		100,0
Cal FP Bank	S ⁽⁹⁾	Royaume-Uni	Globale		100,0		100,0
Calyon Algérie	E	Algérie	Globale	100,0		97,8	
Calyon Australia Ltd.		Australie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Bank Hungary Ltd.		Hongrie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Bank Polska S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Bank Slovakia A.S.		Slovaquie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Bank Ukraine		Ukraine	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Leasing Corporation	S*	États-Unis	Globale		100,0		97,8
Calyon Merchant Bank Asia Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon North America Inc.	S*	États-Unis	Globale		100,0		97,8
Calyon Rusbank S.A.		Russie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Yatirim Bankasi Turk A.S. (ex Calyon Turk A.S.)		Turquie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon S.A.		France	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
CLASI	S*	États-Unis	Globale		100,0		97,8
Cogenec		Monaco	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Luxembourg Bank	E	Luxembourg	Globale	100,0		97,8	
Crédit Lyonnais Leasing Cpy Japan		Japon	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fransabank France	S ⁽⁹⁾	France	Équivalence		34,0		34,0
LF Investments		États-Unis	Globale	99,0	100,0	96,8	97,8

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-07	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-07	31-déc-06	31-déc-07	31-déc-06
Sociétés de Bourse							
Altura		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	33,4	34,2
CAI Cheuvreux		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAI Cheuvreux España S.A.		Espagne	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAIC International Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAIC Italia Sim S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAIC Nordic AB		Suède	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAIC North America Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAIC Securities Ltd.		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Financial		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Financial Hong Kong		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Financial Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Financial Singapore		Singapour	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Securities Japan		Japon	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Groupe Cholet Dupont		France	Équivalence	33,4	33,4	32,7	32,7
Sociétés de crédit-bail et location							
Cardinalimmo		France	Globale	49,6	49,6	48,5	48,5
Ergifrance	S ⁽⁶⁾	France	Globale		100,0		97,8
Financière Immobilière Calyon		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sociétés d'investissement							
Banco Calyon Brasil		Brésil	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Cafi KEDROS	E	France	Globale	100,0		97,8	
Calyon Air Finance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Capital Market Asia BV		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Capital Market International (CCMI)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Finance Guernesey		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
Calyon Financial Products		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
Calyon Financing Luxembourg SARL	E	Luxembourg	Globale	100,0		97,8	
Calyon Global Banking		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Global Partners Group		États-Unis	Globale *	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Holdings (ex Crédit Lyonnais Invest. Ltd.)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Investment Products Limited	S ⁽⁶⁾	Îles Cayman	Globale		100,0		97,8
Calyon Investments		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon North America Holding		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Securities USA Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Uruguay S.A.	S ⁽⁶⁾	Uruguay	Globale		100,0		97,8
Capital Plus		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CLIFAP		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CLINFIM		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Lyonnais Securities Asia BV		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	69,0	76,0
Doumer Finance S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Doumer Philemon		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
EDELAAR EESV	E	Pays-Bas	Globale	90,0		88,0	
Ester Finance		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-07	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-07	31-déc-06	31-déc-07	31-déc-06
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	96,1	96,1
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
I.P.F.O.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
ICF Holdings		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Mescas		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Safec		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
SNC Shaun	E	France	Globale	100,0		97,8	
Assurance							
CAIRS Assurance S.A.	E	France	Globale	100,0		97,8	
Divers							
Alcor		Hong Kong	Globale	99,1	99,1	96,8	91,5
Aylesbury		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Bletchley Investments Limited		Royaume-Uni	Globale	82,2	82,2	97,8	80,4
C.A.P.B. Levante (ex Indosuez Levante S.A.)		Espagne	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
C.A.P.B. Norte (ex Indosuez Norte S.L.)		Espagne	Globale	95,0	95,0	92,9	92,9
CA Conseil S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAI Derivatives Products PLC	S ⁽³⁾	Irlande	Globale		100,0		97,8
CAI Preferred Funding		États-Unis	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
CAI Preferred Funding II		États-Unis	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Calixis Finance		France	Globale	89,8	89,8	87,8	87,8
Calliope SRL (ex Cordusio SRL)	E	Italie	Globale	90,0		59,0	
Calyon Asia Shipfinance Service Ltd.		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon CLP	E	France	Globale	100,0		97,8	
Calyon Financial Canada		Canada	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CASAM Equity Quant		Irlande	Globale	99,9	96,9	97,7	94,7
CASAM Futures Euro	S ⁽³⁾	Irlande	Globale		97,2		95,1
CASAM Systeia Event Driven		Irlande	Globale	99,9	99,6	97,6	97,4
CASAM Systeia Global Macro		Irlande	Globale	97,7	99,6	95,6	97,4
CASAM Systeia Pair Trading	S ⁽³⁾	Irlande	Globale		99,6		97,3
Chauray		France	Proportionnelle	34,0	34,0	33,2	33,2
Cisa S.A.	S ⁽⁴⁾	France	Globale		100,0		97,8
DGAD International SARL		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
ESF	S ⁽³⁾	France	Globale		100,0		97,8
European NPL S.A.		Luxembourg	Globale	67,0	67,0	65,5	65,5
FCC Masterace	S ⁽³⁾	France	Globale		100,0		97,8
IIF BV (Indosuez International Finance BV)	S ⁽³⁾	Pays-Bas	Globale		100,0		97,8
Indosuez Finance Limited	E	Royaume-Uni	Globale	100,0		97,8	
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Korea 21st Century TR		Corée du Sud	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
LSF Italian Finance Cpy SRL		Italie	Globale	90,0	60,0	65,5	58,7
MERISMA		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Mezzasia	S ⁽³⁾	Hong Kong	Globale		100,0		86,9
Sagrantino		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5
Sagrantino Italy SRL (ex Minerva)		Italie	Globale	90,0	90,0	65,5	88,0

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-07	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-07	31-déc-06	31-déc-07	31-déc-06
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
SNC Haussmann Anjou	S ⁽⁶⁾	France	Globale		100,0		97,8
UBAF		France	Proportionnelle	47,3	47,3	46,3	46,3
Gestion pour compte propre et divers							
Crédit Agricole S.A.							
Crédit Agricole S.A.		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier							
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	94,8	94,8
CL Développement de la Corse		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8
CPR Billets	S ⁽⁶⁾	France	Équivalence		20,0		20,0
CPR Online		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Covered Bonds	E	France	Globale	100,0		100,0	
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
G.F.E.R (Groupement de Financement des Ent. Régionales)		France	Globale	100,0	99,9	99,9	99,9
G.P.F (Groupement des Provinces de France)		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0
GIE Attica		France	Équivalence	50,0	29,3	61,0	46,3
Sacam Consommation 1	S ⁽⁶⁾	France	Globale		100,0		100,0
Sacam Consommation 2	S ⁽⁶⁾	France	Globale		100,0		100,0
Sacam Consommation 3	S ⁽⁶⁾	France	Globale		100,0		100,0
Sociétés d'investissement							
Casanli	E	Luxembourg	Proportionnelle	50,0		50,0	
Crédit Agricole Bourse		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Private Equity		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Capital-investissement		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Lyonnais Venture Capital		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurazeo		France	Équivalence	23,5	22,5	16,2	16,1
IDIA Agricapital	E	France	Globale	100,0		100,0	
Assurance							
SOPAR	S ⁽⁶⁾	France	Globale		100,0		100,0
Divers							
CA Brasil DTVM		Brésil	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Grands Crus		France	Globale	100,0	100,0	80,0	80,0
CA Preferred Funding LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	6,5	6,5
CACI 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cedicam		France	Globale	50,0	50,0	62,5	62,4
CPR Gestion (CPRG)	S ⁽⁶⁾	France	Globale		100,0		100,0
CPR Holding (CPRH)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Investissement (INVT)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Capital Investissement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Transaction		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Comptes consolidés au 31/12/2007 arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-07	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-07	31-déc-06	31-déc-07	31-déc-06
Crédit Lyonnais L B 01		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
East Asia Sits Co Ltd.	S ⁽²⁾	Japon	Globale		100,0		98,1
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
GIE Silca		France	Globale	100,0	100,0	99,3	99,3
Litho Promotion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Progica		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0
R.S.B.	E	France	Globale	100,0		100,0	
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		France	Globale	96,7	96,7	96,7	96,7
SCI Raspail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Segespar Informatique Technique Services		France	Globale	99,8	100,0	91,9	92,3
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	72,9	72,9	79,7	79,7
Sodica S.A.S.	E	France	Globale	100,0		98,9	
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Edition		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier							
Groupe Monné-Decroix	E	France	Globale	70,0		70,0	

(1) Entrées (E) et sorties (S) du périmètre.

(2) Société cédée au hors-Groupe ou perte de contrôle.

(3) Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif ou cessation d'activité.

(4) Entité fusionnée avec une autre entité consolidée.

* Changement de méthode de consolidation.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Agricole S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

► I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 de l'annexe aux états financiers qui expose le changement de méthode comptable relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires.

► II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.2 de l'annexe aux états financiers expose le changement de méthode comptable relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires dans une entité déjà contrôlée. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le bien fondé de ce changement de méthode ainsi que le caractère approprié des informations communiquées dans les états financiers.
- Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux états financiers, votre Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques avérés de non-recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la Direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 1.1 et 2 de l'annexe aux états financiers.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidé

- Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux états financiers, votre Groupe utilise des modèles internes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la Direction pour la détermination et le contrôle des modèles et des paramètres utilisés et la prise en compte des risques associés à ces instruments, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 1.1 et 2 de l'annexe aux états financiers.
- Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux états financiers, votre Groupe a mis en place, dans le contexte spécifique de la crise financière, des modalités de valorisation des instruments financiers exposés directement ou indirectement au marché immobilier résidentiel américain. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la Direction pour recenser et évaluer ces risques et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 1.1 et 2 de l'annexe aux états financiers.
- Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux états financiers, votre Groupe a procédé à des estimations pour intégrer la variation de son propre risque de crédit dans l'évaluation des "passifs à la juste valeur par résultat". Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Votre Groupe constitue, comme indiqué dans les notes 1.1, 2 et 7.18 de l'annexe aux états financiers, une provision pour couvrir le risque de déséquilibre du contrat épargne-logement. Les modalités de calcul de cette provision ont été établies en conformité avec les dispositions de l'avis CNC n° 2006-02 du 31 mars 2006 relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement. Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces modalités.
- Votre Direction procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, comme exposé en note 2 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur les charges liées aux régimes de retraites et avantages sociaux futurs, la valorisation et les dépréciations durables sur titres de capitaux propres non consolidés, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques, la dépréciation des écarts d'acquisition et les impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues telles que décrites dans les notes 1.1 et 2 de l'annexe aux états financiers, à apprécier les évaluations qui en résultent et à vérifier que ces notes donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

► III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine le 19 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Gérard Hautefeuille

ERNST & YOUNG et Autres
Valérie Meeus

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises - arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

» BILAN DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (COMPTES INDIVIDUELS) AU 31 DÉCEMBRE 2007

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Opérations interbancaires et assimilées		77 099	54 817
Caisse, banques centrales ⁽¹⁾		3 179	1 056
Effets publics et valeurs assimilées	5, 5.1, 5.2	5 046	3 726
Créances sur les établissements de crédit	3	68 874	50 035
Opérations internes au Crédit Agricole	3	229 876	209 230
Opérations avec la clientèle	4, 4.1, 4.2	2 114	1 431
Opérations sur titres		25 971	26 570
Obligations et autres titres à revenu fixe	5, 5.1, 5.2	24 025	22 435
Actions et autres titres à revenu variable	5, 5.1	1 946	4 135
Valeurs immobilisées		64 832	55 050
Participations et autres titres détenus à long terme	6, 6.1, 7	10 526	11 625
Parts dans les entreprises liées	6, 6.1, 7	54 105	43 239
Immobilisations incorporelles	7	18	5
Immobilisations corporelles	7	183	181
Actions propres	8	242	293
Comptes de régularisation et actifs divers		30 513	25 145
Autres actifs	8	15 280	13 197
Comptes de régularisation	8	15 233	11 948
TOTAL ACTIF		430 647	372 536

(1) Les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique "Créances sur les établissements de crédit".

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Opérations interbancaires et assimilées		73 706	39 420
Banques centrales ⁽¹⁾		2	3
Dettes envers les établissements de crédit	10	73 704	39 417
Opérations internes au Crédit Agricole	10	20 365	18 142
Comptes créditeurs de la clientèle	11, 11.1, 11.2	168 011	167 539
Dettes représentées par un titre	12, 12.1	84 352	76 533
Comptes de régularisation et passifs divers		27 185	20 668
Autres passifs	13	11 274	6 752
Comptes de régularisation	13	15 911	13 916
Provisions et dettes subordonnées		24 795	25 552
Provisions	14, 15, 16	1 519	1 588
Dettes subordonnées	18	23 276	23 964
Fonds pour risques bancaires généraux	17	780	734
Capitaux propres hors FRBG	19	31 453	23 948
Capital souscrit		5 009	4 492
Primes d'émission		16 554	12 584
Réserves		2 738	2 738
Provisions réglementées et subventions d'investissement		3	1
Report à nouveau		2 253	1 176
Résultat de l'exercice		4 896	2 957
TOTAL PASSIF		430 647	372 536

(1) Les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique "Dettes envers les établissements de crédit".

>> HORS-BILAN DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Engagements donnés	24 761	19 111
Engagements de financement	3 838	3 988
Engagements de garantie	20 923	15 123
Engagements reçus	3 823	5 000
Engagements de financement	2 184	4 344
Engagements de garantie	1 639	656

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

» COMPTE DE RÉSULTAT DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts et produits assimilés	26	17 418	12 901
Intérêts et charges assimilées	26	(18 036)	(13 544)
Revenus des titres à revenu variable	27	4 231	4 151
Commissions (produits)	28	409	330
Commissions (charges)	28	(881)	(879)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	(294)	(111)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	222	205
Autres produits d'exploitation bancaire		107	74
Autres charges d'exploitation bancaire		(232)	(143)
Produit net bancaire		2 944	2 984
Charges générales d'exploitation	31, 31.1	(580)	(665)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(11)	(13)
Résultat brut d'exploitation		2 353	2 306
Coût du risque	32	8	28
Résultat d'exploitation		2 361	2 334
Résultat net sur actifs immobilisés	33	1 982	41
Résultat courant avant impôt		4 343	2 375
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices	34	602	619
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		(49)	(37)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		4 896	2 957

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces comptes de bilan, hors bilan et résultat.

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

» NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 1	Cadre juridique et financier - événements significatifs relatifs à l'exercice 2007	281	Note 7	Variation de l'actif immobilisé	302
1.1	Cadre juridique et financier	281	Note 8	Actions propres - autres actifs et comptes de régularisation	303
1.2	Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole	281	Note 9	Dépréciations inscrites en déduction de l'actif	303
1.3	Événements significatifs relatifs à l'exercice 2007	282	Note 10	Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle	304
1.4	Événements postérieurs à l'exercice 2007	282	Note 11	Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle	304
Note 2	Principes, méthodes comptables	283	11.1	Comptes créditeurs de la clientèle : analyse par zone géographique	304
2.1	Créances et engagements par signature	283	11.2	Comptes créditeurs de la clientèle par agents économiques	305
2.2	Intérêts pris en charge par l'État	284	Note 12	Dettes représentées par un titre : analyse par durée résiduelle	305
2.3	Portefeuilles de Titres	285	12.1	Dettes représentées par un titre : analyse par durée résiduelle	306
2.4	Dettes à vue et à terme	287	Note 13	Autres passifs et comptes de régularisation	307
2.5	Dettes représentées par un titre	287	Note 14	Provisions	308
2.6	Provisions	287	Note 15	Épargne-logement	308
2.7	Fonds pour Risques Bancaires Généraux	288	Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne	308	
2.8	Opérations sur les instruments financiers à terme	288	Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement	308	
2.9	Opérations en devises	288	Note 16	Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	309
2.10	Intégration des succursales à l'étranger	288	Variations de la dette actuarielle	309	
2.11	Comptabilisation et amortissement des immobilisations	289	Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat	309	
2.12	Réévaluation	289	Variations de juste valeur des actifs des régimes	309	
2.13	Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies	289	Variation de la provision	309	
2.14	Plans de retraite – régimes à cotisations définies	290	Note 17	Fonds pour risques bancaires généraux	310
2.15	Stock options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne entreprise	290	Note 18	Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle	310
2.16	Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement	290	Note 19	Variation des capitaux propres	311
2.17	Charges et produits exceptionnels	290			
2.18	Impôt	290			
2.19	Engagements hors-bilan	290			
Note 3	Créances sur les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle	291			
Note 4	Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle	291			
4.1	Opérations avec la clientèle : analyse par zone géographique	292			
4.2	Opérations avec la clientèle : analyse par agents économiques	292			
Note 5	Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille	293			
5.1	Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable	294			
5.2	Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle	294			
Note 6	Titres de participation et de filiales	295			
6.1	Valeur estimative des titres de participation	301			

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 20	Composition des fonds propres	311	Note 27	Revenus des titres	317
Note 21	Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations	312	Note 28	Produit net des commissions	317
Note 22	Opérations effectuées en devises	312	Note 29	Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	317
Note 23	Opérations de change, emprunts et prêts en devises	313	Note 30	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	318
Note 24	Opérations sur instruments financiers à terme	314	Note 31	Charges générales d'exploitation	318
24.1	Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle	315	31.1	Effectif moyen	319
24.2	Instruments financiers à terme : juste valeur	315	Note 32	Coût du risque	319
Note 25	Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés	316	Note 33	Résultat net sur actifs immobilisés	320
Note 26	Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	316	Note 34	Impôt sur les bénéfices	320

Note 1

Cadre juridique et financier - événements significatifs relatifs à l'exercice 2007

1.1 Cadre juridique et financier

Crédit Agricole S.A. est une Société Anonyme au capital de 5 009 271 milliers d'euros (soit 1 669 756 872 actions de 3 euros de valeur nominale).

Les actions représentatives du capital de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2007 se répartissent de la façon suivante :

- SAS Rue La Boétie à hauteur de 54,09 % ;
- Le public (y compris les salariés) à hauteur de 45,16 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 12 552 962 actions propres, soit 0,75 % du capital, dans le cadre des programmes de rachats afin de couvrir les plans de stock options attribués.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole sont des sociétés coopératives dont le statut et le fonctionnement sont définis par les lois et règlements codifiés dans le Code monétaire et financier.

Crédit Agricole S.A. coordonne leur action, leur octroie des avances au moyen des ressources qu'elles collectent en son nom, centralise leurs excédents de ressources monétaires et exerce à leur égard un pouvoir légal de tutelle conformément aux dispositions du Code monétaire et financier. Les spécificités de ces relations sont décrites au paragraphe suivant : "1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole".

La Loi bancaire du 24 janvier 1984, reprise dans le Code monétaire et financier, a confirmé Crédit Agricole S.A. dans son rôle d'organe central : à ce titre, cet établissement représente les Caisses régionales auprès de la Banque de France, du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, et de la Commission bancaire.

Crédit Agricole S.A. est chargé de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect des normes de gestion destinées à en garantir la liquidité et la solvabilité.

Crédit Agricole S.A. exerce un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des Caisses régionales. Elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau Crédit Agricole que de chacun des établissements de crédit qui lui sont affiliés.

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a constitué au cours de l'exercice 2001 un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à lui permettre d'assurer son rôle d'organe central. Ce fonds a été comptabilisé en fonds pour risques bancaires généraux.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques.

COMPTES ORDINAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

COMPTES ET AVANCES À TERME

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et enfin 50 % depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte, sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse Régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- **les avances pour prêts bonifiés** qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'État : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification (reversée aux Caisses régionales pour les avances souscrites depuis le 1^{er} janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts.
- **les avances pour autres prêts** qui refinancent, à hauteur de 50 % (depuis le 31 décembre 2001), les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements.

**Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

**TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DES RESSOURCES
MONÉTAIRES DES CAISSES RÉGIONALES**

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôt négociables), peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

**PLACEMENT DES EXCÉDENTS DE FONDS PROPRES DES
CAISSES RÉGIONALES AUPRÈS DE CRÉDIT AGRICOLE
S.A.**

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

OPÉRATIONS EN DEVICES

Crédit Agricole S.A. intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livrets jeunes) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A. où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

**TITRES À MOYEN ET LONG TERME ÉMIS PAR CRÉDIT
AGRICOLE S.A.**

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

**1.3 Événements significatifs relatifs à
l'exercice 2007**

Crédit Agricole S.A. a annoncé avoir vendu, le 21 janvier 2007, hors marché, 432 millions d'actions ordinaires Intesa Sanpaolo, représentant environ 3,6 % des actions ordinaires et des droits de vote du Groupe, pour un montant total de 2 506 millions d'euros.

Crédit Agricole S.A. constitue son réseau italien en acquérant le contrôle de Cariparma et de FriulAdria. En effet, au 1^{er} trimestre

2007, Crédit Agricole S.A. a finalisé, dans le cadre de l'accord conclu avec Intesa Sanpaolo S.p.A, l'acquisition de 75 % du capital de Cassa di Risparmio di Parma e Piacenza (Cariparma). Parallèlement, Sacam International, filiale des Caisses régionales a acquis 10 % du capital de Cariparma. Le groupe Crédit Agricole détient ainsi à l'issue de l'opération 85 % de Cariparma aux côtés de la Fondation Cariparma qui détient elle-même les 15 % restant.

L'augmentation de capital de Cariparma a permis d'acquérir 76,05 % du capital de Banca Popolare FriulAdria auprès d'Intesa Sanpaolo.

Pour compléter ce dispositif, Intesa Sanpaolo a apporté 29 agences à FriulAdria au 1^{er} avril 2007 et 173 autres à Cariparma au 1^{er} juillet 2007.

L'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe qui a été lancée au cours du 2^e semestre 2007 a permis d'atteindre le montant maximal en nominal autorisé soit 500 millions d'euros.

Enfin, l'année 2007 a aussi permis de progresser dans le domaine des risques puisque Crédit Agricole SA est une des banques certifiées Bâle II.

**1.4 Événements postérieurs à l'exercice
2007**

**CESSION DE LA PARTICIPATION DIRECTE DE CRÉDIT
AGRICOLE S.A. DANS LE CAPITAL DE SUEZ**

Crédit Agricole S.A. a annoncé avoir procédé le 14 janvier 2008 à la cession de la totalité de sa participation directe de 2,07 % dans le capital de Suez, soit 27 014 040 actions, au prix de 45 euros par action, pour un montant total de 1 215 millions d'euros.

Cette cession s'est effectuée par placement auprès d'investisseurs institutionnels de 1,88 % du capital, soit 24 558 219 actions, auquel s'est ajoutée une option de surallocation consentie aux Chefs de file – Teneurs de livre, exercée le 15 janvier 2008 et portant sur 2 455 821 actions, soit 10 % du montant du placement.

Le résultat de cession sera comptabilisé parmi les résultats du premier trimestre 2008.

ACQUISITION DE 15 % DU CAPITAL DE BANKINTER

Le 21 février 2008, la Banque d'Espagne a autorisé Crédit Agricole S.A. à prendre une participation significative dans le capital de Bankinter. Cette décision permet à Crédit Agricole S.A. de conclure l'acquisition des 14,66 % du capital de Bankinter, pour un montant total de 809 millions d'euros, engagée le 19 novembre 2007 aux termes d'un accord signé avec un groupe d'investisseurs représentés par Ramchand Bhawnani. Cet achat s'ajoute aux 4,75 % de Bankinter déjà acquis sur le marché par Crédit Agricole S.A.

**Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 2 | Principes, méthodes comptables

Les états financiers de Crédit Agricole S.A. sont établis en conformité avec les principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole S.A. est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire, modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la réglementation comptable, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière lui-même modifié par les règlements du Comité de la réglementation comptable n° 2004-16 et n° 2005-04.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- Crédit Agricole S.A. applique à compter du 1^{er} janvier 2007 le règlement CRC 2007-06 du 14 décembre 2007 afférent au caractère douteux des découverts et modifiant l'article 3 bis du règlement du CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit modifié par le règlement du CRC n° 2005-03 du 3 novembre 2005. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de Crédit Agricole S.A. sur la période ;
- Crédit Agricole S.A. applique à compter du 1^{er} janvier 2007 l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2007-B du 2 mai 2007 relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété. L'application de ce nouvel avis ne concerne pas Crédit Agricole S.A. sur la période ;
- Crédit Agricole S.A. applique également à compter du 1^{er} janvier 2007 l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2007-D du 15 juin 2007 afférent aux modalités d'application du règlement n° 2004-01 du CRC relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. L'application de cet avis ne concerne pas Crédit Agricole S.A. sur la période ;
- enfin, les règlements CRC 2007-04/2007-05 et le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007 reprennent respectivement les dispositions des avis CNC 2006-10 et 2006-02. L'application de ces nouveaux règlements ne concerne pas Crédit Agricole S.A. sur la période.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement du CRC 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par le règlement CRC 2005-03 et par le règlement CRC 2007-06, et relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière. Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;

comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ; créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle. Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne représentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts primaires distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constaté de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

La mise en place du règlement du CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

CRÉANCES DOUTEUSES

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré sur base individuelle correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte-tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement, ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

**Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole S.A. distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

■ créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises ;

■ créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a défini les encours restructurés comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Par conséquent, Crédit Agricole S.A. a décidé d'exclure des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes de solvabilité ;
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT AVÉRÉ SUR BASE INDIVIDUELLE

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole S.A. par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Crédit Agricole S.A. constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

TRAITEMENT DES DÉCOTES ET DÉPRÉCIATIONS

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt, conformément à l'option offerte par le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable.

DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT NON AFFECTÉ INDIVIDUELLEMENT

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 Intérêts pris en charge par l'État

Afin de permettre la distribution au secteur agricole et rural de prêts à taux réduits, fixés par l'État, ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification fondée sur la différence entre le coût des ressources empruntées par Crédit Agricole S.A. et l'intérêt des prêts à moyen ou long terme que fixe l'État.

Les acomptes sur bonification reçus de l'État au cours de l'exercice ainsi que le solde de la bonification correspondant à la différence entre les acomptes reçus et le montant estimé de la bonification restant à encaisser au titre de l'exercice sont enregistrés sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés".

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les nouvelles modalités de calcul ont supprimé le décalage existant jusqu'alors entre le coût des ressources pris en compte pour le calcul de la bonification et les charges financières enregistrées en comptabilité pour les ressources concernées. Ce décalage avait donné lieu à l'enregistrement à l'actif d'une "bonification à recevoir" dont les montants résiduels sont progressivement rapportés au compte de résultat.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 1990, la distribution des prêts bonifiés a été ouverte à d'autres établissements de crédit. La bonification concurrentielle est désormais égale, pendant toute la durée de vie du prêt bonifié, à la différence entre le taux retenu à l'adjudication et le taux de sortie du prêt bonifié applicable à l'emprunteur.

**Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

2.3 Portefeuilles de Titres

Crédit Agricole S.A. applique le règlement 90-01 du Comité de la réglementation bancaire, modifié par les règlements n° 2000-02 et n° 2005-01 du Comité de la réglementation comptable, concernant :

- les valeurs mobilières françaises et étrangères ;
- les Bons du Trésor ;
- les titres de créances négociables émis en France ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger ;
- les billets à ordre négociables.

Ces titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation).

Crédit Agricole S.A. applique également le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable en matière de détermination du risque de crédit et du provisionnement concernant les titres à revenu fixe.

2.3.1 TITRES DE TRANSACTION

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit (le cas échéant) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur négociation et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

2.3.2 TITRES DE PLACEMENT

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Des obligations en euros et en devises, des titres de SICAV et de Fonds Communs de Placement, constituent l'essentiel du portefeuille de titres de placement de Crédit Agricole S.A.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Les obligations sont enregistrées au pied du coupon et leurs coupons courus non échus, sous la rubrique : "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat sous la rubrique : "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement sous la même rubrique.

La valeur d'inventaire est le prix de marché.

À la clôture de l'exercice, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si le Crédit Agricole S.A. dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

**Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (note 2.1 Crédits à la clientèle – Provisionnement du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par le Crédit Agricole S.A., y compris les actions et options sur actions détenues en couverture des plans de stock-options sont enregistrées à l'actif du bilan dans la catégorie des opérations sur titres, actions et autres titres à revenus variables, actions propres.

Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

2.3.3 TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

L'activité de portefeuille telle que définie par le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable, consiste à investir, de façon régulière, une partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

Il ne s'agit en principe que de titres à revenu variable.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus et de l'horizon de détention de ces titres.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité est le cours de clôture.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés".

2.3.4 TITRES D'INVESTISSEMENT

Sont considérés comme titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés également dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole S.A. dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 sur le risque de crédit.

2.3.5 AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme, les titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière compte tenu du faible pourcentage de droits de vote détenus.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ces titres figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour obtenir ces titres, s'il avait à les acquérir, compte tenu de son objectif de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

2.3.6 TITRES DE PARTICIPATIONS

Sont classés dans cette rubrique les titres dont la détention durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participations sont enregistrés, lors de leur entrée à l'actif, à leur coût historique (valeur d'achat frais exclus ou valeur d'apport).

Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'usage. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée après analyse au cas par cas en considérant, d'une part, le cours ou la valeur mathématique du titre et, d'autre part, les plus-values latentes éventuelles et les perspectives de la société portée.

Les dotations et les reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique : "Résultat net sur actifs immobilisés".

2.3.7 PENSIONS LIVRÉES

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

**Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

2.3.8 PRIX DE MARCHÉ

Le prix de marché auquel sont évaluées le cas échéant les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole S.A. détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant Crédit Agricole S.A. utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

2.3.9 DATES D'ENREGISTREMENT

Crédit Agricole S.A. enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelles que soient leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

2.4 Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Provisions et dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts

concernés. La charge correspondante est inscrite sous la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligation et autres titres à revenu fixe".

Crédit Agricole S.A. applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de service financier, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges sous la rubrique "Commissions (charges)".

2.6 Provisions

Crédit Agricole S.A. applique le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Les provisions comprennent notamment les provisions concernant des engagements par signature, des engagements de retraite et de congés fin de carrière, des litiges et des risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole S.A. a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision ont été établies en conformité avec les travaux du CNC sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement et qui ont fait l'objet d'un avis du CNC n° 2006-02.

**Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

2.7 Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne, le règlement CRBF n° 90-02 du 23 février 1990 et l'instruction de la Commission bancaire n° 90-01 du 1^{er} avril 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par Crédit Agricole S.A. à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2007, le fonds pour risques bancaires généraux correspond au fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central.

2.8 Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des Règlements 88-02 et 90-15 modifié du Comité de la réglementation bancaire. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et sous la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits sous la rubrique : "Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Autres intérêts et produits (charges) assimilé(e)s". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

OPÉRATIONS DE MARCHÉ

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du Règlement 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Les gains ou les pertes (latents ou réalisés) sont portés au compte de résultat sous les rubriques correspondant à la nature des opérations : "Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations sur titres de transaction et instruments financiers à terme" et "Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises et qui correspondent à des opérations de couverture sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêt.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat.

Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relatif aux participations de Crédit Agricole S.A. à l'étranger.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

2.10 Intégration des succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêt des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan autres que les dotations sont convertis au cours de clôture ;
- les dotations sont converties au cours historique d'enregistrement ;
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen de la période.

Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan en "Comptes de tiers et divers".

**Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

2.11 Comptabilisation et amortissement des immobilisations

Crédit Agricole S.A. applique le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, Crédit Agricole S.A. applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants, dans le cadre des mesures transitoires. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole S.A. sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable au 31 décembre 2007.

2.12 Réévaluation

La réévaluation légale de 1978 n'a pas eu d'incidence sur les comptes de Crédit Agricole S.A.

2.13 Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Crédit Agricole S.A. applique à compter du 1^{er} janvier 2004 la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, Crédit Agricole S.A. provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

À ce titre, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan en "Provisions". Cette provision

est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective de Crédit Agricole S.A. entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique "Provisions". Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé de l'accord du 1^{er} octobre 1993 prorogé le 28 juin 1995 et de l'accord du 1^{er} juillet 1997 prorogé le 25 novembre 1999. Ces accords permettent au personnel de Crédit Agricole S.A. âgé de 54 ans et plus de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour Crédit Agricole S.A., font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Les provisions figurent également au passif du bilan en "Provisions".

Conformément à la recommandation, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projétés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

**Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

2.14 Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

2.15 Stock options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne entreprise

PLANS DE STOCK OPTIONS

Les plans de stock-options accordés à certaines catégories de salariés sont enregistrés lors de la levée de l'option. Cette levée donne lieu soit à une émission d'actions, enregistrée conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital soit à la mise à disposition d'actions propres aux salariés, préalablement acquises à la levée par Crédit Agricole S.A. et comptabilisées conformément aux dispositions détaillées dans le paragraphe "Rachat d'actions propres".

SOUSCRIPTIONS D'ACTION DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.16 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 24 juin 2005, modifié par les avenants du 22 juin 2006 et du 21 juin 2007.

La participation et l'intéressement figurent dans les "Frais de personnel".

2.17 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole S.A.

2.18 Impôt

Crédit Agricole S.A. a mis en place depuis 1990 un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2007, 168 filiales ont signé une convention d'intégration fiscale avec Crédit Agricole S.A. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

2.19 Engagements hors-bilan

Comme indiqué dans la note 1 (Cadre juridique et financier), Crédit Agricole S.A. assure la fonction d'organe central du Crédit Agricole et, à ce titre, est soumise aux obligations prévues par la Loi Bancaire. Les engagements ainsi donnés figurent en hors-bilan. Il en est de même de ceux souscrits par les Caisses régionales en application de la convention signée en 1988, par laquelle elles garantissent la solvabilité et la liquidité de l'organe central.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe.

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 3 | Créances sur les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	Durée résiduelle					Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2007	Total 31/12/2006
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans					
Établissements de crédit									
Comptes et prêts :									
à vue	23 222	-	-	-	23 222	30	23 251	15 369	
à terme	13 177	6 421	12 428	6 947	38 973	341	39 314	28 498	
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts subordonnés				6 294	6 294	21	6 315	6 266	
Total	36 398	6 421	12 428	13 240	68 488	392	68 880	50 133	
Dépréciations							(6)	(98)	
VALEURS NETTES AU BILAN								68 874	50 035
Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires	7 401	-	-	-	7 401	23	7 424	3 694	
Comptes et avances à terme ⁽¹⁾	30 455	47 685	73 152	70 232	221 525	927	222 452	205 536	
Total	37 856	47 685	73 152	70 232	228 925	950	229 876	209 230	
Dépréciations									
VALEURS NETTES AU BILAN								229 876	209 230

(1) Dont prêts subordonnés 31 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 46 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Note 4 | Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	Durée résiduelle					Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2007	Total 31/12/2006
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans					
Opérations avec la clientèle									
Autres concours à la clientèle	714	282	641	422	2 059	40	2 099	1 460	
Comptes ordinaires débiteurs							51	13	
Dépréciations							(36)	(42)	
VALEURS NETTES AU BILAN								2 114	1 431

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

4.1 Opérations avec la clientèle : analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
France (y compris DOM-TOM)	1 421	1 317
Autres pays de L'U.E.	689	116
Autres pays d'Europe	-	4
Amérique du Nord	-	-
Amérique Centrale et Latine	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-
Japon	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-
Total en principal	2 110	1 437
Créances rattachées	40	36
Dépréciations	(36)	(42)
VALEURS NETTES AU BILAN	2 114	1 431

4.2 Opérations avec la clientèle analyse par agents économiques

(en millions d'euros)	31/12/2007					31/12/2006				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	294					226				
Agriculteurs										
Autres professionnels										
Société financières	803					173				
Entreprises	1 007	35				1 030	36		35	
Collectivités publiques	6					8	5		4	
Autres agents économiques										
VALEUR BRUTE	2 110	35	-	-	-	1 437	41	-	39	-
Créances rattachées	40					36				
Dépréciations	(36)					(42)				
VALEUR NETTE AU BILAN	2 114	35	-	-	-	1 431	41	-	39	-

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 5

Titres de transaction, de placement, d'investissement
et titres de l'activité de portefeuille

(en millions d'euros)	31/12/2007					31/12/2006
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées	1 168	3 802			4 970	3 684
dont surcote restant à amortir					200	122
dont décote restant à amortir					(50)	(12)
Créances rattachées		118			118	68
Dépréciations		(42)			(42)	(26)
VALEURS NETTES AU BILAN	1 168	3 878			5 046	3 726
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾						
Émis par organismes publics	780	332			1 111	1 111
Autres émetteurs	1 753	20 607		477	22 837	21 233
dont surcote restant à amortir					3	3
dont décote restant à amortir					(3)	(2)
Créances rattachées		84		6	90	102
Dépréciations		(14)			(14)	(11)
VALEURS NETTES AU BILAN	2 533	21 008		484	24 025	22 435
Actions et autres titres à revenu variable	11	832	1 112		1 955	4 140
Créances rattachées			1		1	
Dépréciations		(10)			(10)	(5)
VALEURS NETTES AU BILAN	11	822	1 113		1 946	4 135
VALEURS ESTIMATIVES	3 712	25 708	1 113	484	31 017	30 296

(1) Dont 2 567 millions d'euros de titres subordonnés au 31 décembre 2007.

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

5.1 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2007				31/12/2006			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>								
Titres à revenu fixe ou variable	23 949	4 970	1 955	30 874	22 344	3 684	4 140	30 168
dont titres cotés	2 291	4 313	1 083	7 687	2 227	3 339	968	6 534
dont titres non cotés	21 658	657	872	23 187	20 117	345	3 172	23 634
Créances rattachées	90	118	1	209	102	68		170
Dépréciations	(14)	(42)	(10)	(66)	(11)	(26)	(5)	(42)
VALEUR NETTE AU BILAN	24 025	5 046	1 946	31 017	22 435	3 726	4 135	30 296

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES OPCVM PAR NATURE AU 31/12/2007

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	64	66
OPCVM obligataires	10	8
OPCVM actions	76	105
OPCVM autres	253	278
TOTAL	403	457

5.2 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2007	Total 31/12/2006
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	14 351	1 803	3 179	4 616	23 949	90	24 039	22 446
Dépréciations					(14)		(14)	(11)
VALEUR NETTE AU BILAN					23 935	90	24 025	22 435
Effets publics et valeurs assimilées					-		-	
Valeur Brute			350	4 620	4 970	118	5 088	3 752
Dépréciations					(42)		(42)	(26)
VALEUR NETTE AU BILAN					4 928	118	5 046	3 726

**Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 6 Titres de participation et de filiales

Sociétés et adresses	Devise	(en millions de devises d'origine)		(en millions de contrevalet euros)		(en millions de contrevalet euros)		Prêts, avances consentis par CA S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA S.A.	Chiffre d'affaires HT de l'exercice 31/12/07	Résultat du dernier exercice clos 31/12/07	Dividendes encaissés par CA S.A. au cours de l'exercice	
		Capital	Quote-part du capital en %	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette						
		31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007						
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL CA S.A.													
1° PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (PLUS DE 50 % DU CAPITAL)						39 570	39 104	30 508	7 777				
BANCO BISEL	Cordoba 1437 provincia de Santa Fe (Argentine)	ARS	N.A.	N.A.	100,0	237	-	-		N.A.	N.A.		
CA PREFERRED FUNDING LLC	C/O Calyon 666 Third Avenue NY 10017 USA	USD	2 889 ⁽²⁾	15 ⁽²⁾	67,0	91	91	-		158 ⁽²⁾	165 ⁽²⁾		
CALYON	9, quai du Président Paul Doumer 92400 COURBEVOIE	EUR	3 715	4 960 ⁽³⁾	95,3	10 945	10 945	871	6 493	4 175 ⁽³⁾	1 531 ⁽³⁾	1 952	
CARIPARMA	Via Universita n° 1 43100 PARMA ITALY	EUR	628 ⁽¹⁾	473 ⁽¹⁾	75,0	4 452	4 452			756 ⁽¹⁾	137 ⁽¹⁾	60	
CL DE DÉVELOPPEMENT DE LA CORSE	Avenue Napoléon III 20193 AJACCIO	EUR	99	-	9,8	99	36	-		-	-		
CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT GROUP	90, boulevard Pasteur - Immeuble Cotentin 75015 Paris Cedex	EUR	16	1 159 ⁽³⁾	94,3	3 112	3 112	804		543 ⁽³⁾	469 ⁽³⁾	276	
CRÉDIT AGRICOLE LEASING (UCABAIL)	1-3, rue du Passeur de Boulogne 92861 Issy-les-Moulineaux	EUR	92	243 ⁽³⁾	100,0	334	334	1 083	-	47 ⁽³⁾	1 ⁽³⁾		
CRÉDIT DU MAROC	48-58, boulevard Mohamed V Casablanca MAROC	MAD	834 ⁽¹⁾	1 100 ⁽¹⁾	52,6	115	115	-	319	75 ⁽¹⁾	13 ⁽¹⁾	10	
CRÉDIT LYONNAIS	18, rue de la République 69002 LYON	EUR	1 846	580 ⁽³⁾	94,8	10 835	10 835	4 878		7 415 ⁽³⁾	1 193 ⁽³⁾	428	
CRÉDIT URUGUAY BANCO SA	Crédit Agricole S.A. central, Rincon 500 CP11000 Montevideo (Uruguay)	UYU	729 ⁽¹⁾	169 ⁽¹⁾	100,0	49	30		9	12 ⁽¹⁾	5 ⁽¹⁾	4	
EMPORIKI BANK	11 Sophocleous Street GR 10235 ATHÈNES (Grèce)	EUR	728 ⁽²⁾	85 ⁽²⁾	67,4	2 203	2 203	1 716		1 165 ⁽²⁾	76 ⁽²⁾		
EUROFACTOR	1-3, rue du Passeur de Boulogne 92861 Issy-les-Moulineaux	EUR	110	295 ⁽³⁾	100,0	506	506	2 023	26	169 ⁽³⁾	40 ⁽³⁾	38	
FINAREF AB (FINAREF Groupe AB)	Box 932 - SE - 501 10 BORAS (Sweden)	SEK	25 ⁽¹⁾	286 ⁽¹⁾	100,0	273	260			9	2 ⁽¹⁾	16	

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Sociétés et adresses	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contrevaieur euros)			(en millions de contrevaieur euros)			Dividendes encaissés par CA S.A. au cours de l'exercice
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts, avances consentis par CA S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA S.A.	Chiffre d'affaires HT de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos	
					Valeur brute	Valeur nette					
FINAREF SA 6, rue Émile Moreau 59100 ROUBAIX	EUR	14	198 ⁽³⁾	100,0	2 284	2 284	337	38	564 ⁽³⁾	146 ⁽³⁾	152
FONCARIS 91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	EUR	225	123 ⁽³⁾	100,0	320	320		97	10 ⁽³⁾	43 ⁽³⁾	41
JSCINDEX BANK HVB 42/4 Pushkinska Street, KYIV 01004 (Ukraine)	UAH	400 ⁽¹⁾	-	100,0	232	161		26	28 ⁽¹⁾	0,362 ⁽¹⁾	
LUKAS SA Pl. Orlat LWOWSKICH 1, 53 605 WROCLAW (Pologne)	PLN	0,5 ⁽¹⁾	177 ⁽¹⁾	75,2	386	386			70	70	5
MERIDIAN BANK CA Group Futoski put 42-44 21000 Novi Sad Republic of Serbia (Serbie)	RSD	3 901 ⁽¹⁾	4 365 ⁽¹⁾	93,7	166	103	70		16 ⁽¹⁾	(6) ⁽¹⁾	
SOFINCO 128-130, boulevard Raspail 75006 Paris	EUR	194	1 226 ⁽³⁾	98,8	2 930	2 930	18 726	770	1 651 ⁽³⁾	158 ⁽³⁾	211
2° PARTICIPATIONS DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (10 A 50 % DU CAPITAL)					7 520	7 520	219 577	5			
BES Avenida de Libertade 195 - 1250 LISBONNE (Portugal)	EUR	2 500 ⁽²⁾	2 219 ⁽²⁾	10,8	502	502			3 218 ⁽²⁾	488 ⁽²⁾	18
CR ALPES PROVENCE Esplanade des Lices 13642 ARLES	EUR	114	955	25,0	210	210	6 242		398	99	8
CR ALSACE VOSGES 1, place de la Gare BP 440 67008 STRASBOURG CEDEX	EUR	48	459	25,0	131	131	4 211		232	60	4
CR ANJOU ET MAINE 40, rue Prémartine 72000 LE MANS	EUR	211	1 228	25,0	234	234	7 721		411	96	7
CR AQUITAINE 304, boulevard du Président Wilson 33076 BORDEAUX CEDEX	EUR	151	1 319	25,0	310	310	7 269		456	91	12
CR ATLANTIQUE VENDEE Route de Paris 44949 NANTES CEDEX	EUR	113	1 085	25,1	196	196	7 649		403	95	6
CR BRIE PICARDIE 500, rue Saint Fuscien 80095 AMIENS	EUR	277	279	25,2	391	391	9 613		550	152	9
CR CENTRE EST 1, rue Pierre de Truchis de Lays 69541 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	EUR	192	1 934	25,0	323	323	10 218		688	232	16
CR CENTRE FRANCE 3, avenue de la Libération 63045 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9	EUR	144	1 484	25,0	318	318	7 353		486	150	11

**Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Sociétés et adresses	Devise	<i>(en millions de devises d'origine)</i>			<i>(en millions de contrevaieur euros)</i>			<i>(en millions de contrevaieur euros)</i>			
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts, avances consentis par CA S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA S.A.	Chiffre d'affaires HT de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par CA S.A. au cours de l'exercice
					Valeur brute	Valeur nette					
CR CENTRE LOIRE 8, allée des collèges 18920 BOURGES CEDEX	EUR	65	973	25,0	182	182	6 259	369	83	6	
CR CENTRE OUEST 29, boulevard de Vanteaux BP 509 87044 LIMOGES CEDEX	EUR	58	515	25,0	89	89	2 934	174	41	3	
CR CHAMPAGNE BOURGOGNE 269, faubourg Croncels 10000 TROYES	EUR	112	632	25,0	114	114	5 664	5	312	73	5
CR CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES 12, boulevard Guillet-Maillet 17100 SAINTES	EUR	53	702	25,0	130	130	5 096	305	96	6	
CR CHARENTE PERIGORD rue d'Espagnac BP21 16800 SOYAUX	EUR	96	497	25,0	77	77	3 060	233	55	4	
CR COTE D'ARMOR La Croix Tual 22440 PLOUFRAGAN	EUR	92	638	25,0	118	118	3 768	204	61	4	
CR DE NORMANDIE Avenue de Paris 50000 SAINT-LÔ	EUR	131	958	25,0	205	205	6 997	400	94	7	
CR DES SAVOIE PAE Les Glaisins 4, av. du Pré Félin 74985 ANNECY CEDEX 09	EUR	188	886	25,0	152	152	9 218	433	112	7	
CR FINISTERE 7, route du Loch 29555 QUIMPER CEDEX 9	EUR	100	736	25,0	135	135	5 336	244	48	3	
CR FRANCHE COMTE 11, avenue Élisée Cusenier 25084 BESANÇON CEDEX 9	EUR	78	595	25,0	109	109	4 912	262	65	5	
CR ILLE ET VILAINE 19, rue du Pré Perché BP 2025X 35040 RENNES CEDEX	EUR	92	689	25,0	122	122	5 383	233	62	4	
CR LOIRE HAUTE-LOIRE 94, rue Bergson 42000 SAINT-ETIENNE	EUR	31	702	25,0	131	131	3 826	239	68	4	
CR LORRAINE 56, 58, avenue André Malraux 54017 METZ CEDEX	EUR	32	612	25,0	115	115	4 629	249	74	6	
CR LANGUEDOC Avenue du Montpellieret - MAURIN 34977 LATTES CEDEX	EUR	204	206	25,0	239	239	9 972	611	150	11	
CR MORBIHAN Avenue de Kéranguen 56956 VANNES CEDEX 9	EUR	83	534	25,0	92	92	3 985	225	58	4	
CR NORD DE FRANCE 27 à 33, Grand' Place 62009 ARRAS CEDEX	EUR	172	1 474	25,5	378	378	9 004	574	195	13	

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Sociétés et adresses	Devise	<i>(en millions de devises d'origine)</i>			<i>(en millions de contrevaieur euros)</i>			<i>(en millions de contrevaieur euros)</i>			
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts, avances consentis par CA S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA S.A.	Chiffre d'affaires HT de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par CA S.A. au cours de l'exercice
					Valeur brute	Valeur nette					
CR NORD MIDI PYRÉNÉES 53, rue Gustave Larroumet BP 29 46021 CAHORS CEDEX	EUR	125	432	25,0	181	181	6 647	414	100	8	
CR NORD-EST 25, rue Libergier 51100 REIMS	EUR	220	1 670	25,0	252	252	8 779	458	118	8	
CR NORMANDIE SEINE Cité de l'agriculture BP 800 76230 BOIS GUILLAUME CEDEX	EUR	92	873	25,0	162	162	5 065	316	93	6	
CR PARIS ET ÎLE DE FRANCE 26, quai de la Rapée 75012 PARIS	EUR	115	2 299	25,0	488	488	13 508	845	298	19	
CR PROVENCE COTE D'AZUR Avenue Paul Arène les Négadis 83002 DRAGUIGNAN	EUR	83	893	25,0	166	166	5 857	418	103	7	
CR PYRÉNÉES GASCOGNE 11, boulevard Président Kennedy BP 329 65003 TARBES CEDEX	EUR	59	750	25,0	139	139	6 106	312	100	7	
CR RÉUNION Parc Jean de Cambiaire 97462 SAINT-DENIS CEDEX	EUR	48	408	25,0	73	73	2 418	158	36	3	
CR SUD MÉDITERRANÉE 30, rue Pierre Bretonneau 66000 PERPIGNAN	EUR	28	350	25,0	66	66	2 581	167	46	3	
CR SUD RHÔNE ALPES 15-17, rue Paul Claudel BP 67 38041 GRENOBLE CEDEX 09	EUR	71	801	25,0	138	138	6 215	357	95	7	
CR TOULOUSE ET MIDI TOULOUSAIN 6-7, place Jeanne d'Arc 31000 TOULOUSE	EUR	75	579	25,0	110	110	3 929	225	54	3	
CR TOURAINE ET POITOU 18, rue Salvador Allende 86000 POITIERS	EUR	100	825	25,0	168	168	4 738	285	74	5	
CR VAL DE FRANCE rue I.J. Philippe 41913 BLOIS CEDEX 9	EUR	43	568	25,0	104	104	3 415	218	61	4	
Crédit Agricole Egypt SAE 4/6 Hassan Sabry Street, Zamalek LE CAIRE (Égypte)	EGP	1 148 ⁽¹⁾	335 ⁽¹⁾	46,3	254	254		46 ⁽¹⁾	22 ⁽¹⁾		
CRÉDIT LOGEMENT 50, boulevard Sébastopol 75003 PARIS	EUR	1 254	75 ⁽²⁾	16,5	215	215		305 ⁽²⁾	66 ⁽²⁾	10	

**Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Sociétés et adresses	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contrevaletur euros)		(en millions de contrevaletur euros)					
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts, avances consentis par CA S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA S.A.	Chiffre d'affaires HT de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par CA S.A. au cours de l'exercice	
					Valeur brute	Valeur nette						31/12/2007
3° AUTRES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES (PLUS DE 50 % DU CAPITAL)						8 902	8 875	164	50			
CA BOURSE	91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	EUR	44	476 ⁽³⁾	99,5	262	262			69 ⁽³⁾	69 ⁽³⁾	-
CRÉDIT AGRICOLE COVERED BOND	91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	EUR	70		100,0	70	70					
CRÉDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE	100, boulevard du Montparnasse La Coupole 75014 PARIS	EUR	560	314 ⁽³⁾	100,0	943	943			-	64 ⁽³⁾	57
CRÉDIT AGRICOLE IMMOBILIER	91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	EUR	107	12 ⁽³⁾	100,0	271	271			21 ⁽³⁾	10 ⁽³⁾	2
CRÉDIT AGRICOLE REINSURANCE SA	145, rue du Kiem - L-8030 Luxembourg - Grand Duché du Luxembourg	EUR	5	77	100,0	69	69			53 ⁽⁴⁾	53 ⁽⁴⁾	
DELFINANCES	91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	EUR	151	28 ⁽³⁾	100,0	171	171			26 ⁽³⁾	28 ⁽³⁾	26
EFL SA	Pl. Orlat LWOWSKICH 1, 53 605 WROCLAW (Pologne)	PLN	276	443 ⁽¹⁾	100,0	356	356	164	50	93 ⁽²⁾	25 ⁽²⁾	16 ⁽²⁾
FIRECA	91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	EUR	152	(52) ⁽³⁾	51,0	78	51			5 ⁽³⁾	-	
GIE SILCA	91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	EUR	80	-	80,0	64	64			254 ⁽³⁾	-	
IUB HOLDING	91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	EUR	57	-	100,0	57	57			-	-	
PACIFICA	91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	EUR	227	64 ⁽³⁾	100,0	302	302			-	1 206 ⁽³⁾	45 ⁽³⁾

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Sociétés et adresses	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contrevaieur euros)			(en millions de contrevaieur euros)			
		Capitaux propres autres que le capital		Quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts, avances consentis par CA S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA S.A.	Chiffre d'affaires HT de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par CA S.A. au cours de l'exercice
		Capital	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	Valeur brute					
PREDICA 50-56, rue de la Procession 75015 PARIS	EUR	916	5 895 ⁽³⁾	100,0	6 203	6 203			22 585 ⁽³⁾	501 ⁽³⁾	169
SEFA 91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	EUR	57	-	100,0	57	57			2 ⁽³⁾	2 ⁽³⁾	2
4° AUTRES PARTICIPATIONS (10 A 50 % DU CAPITAL)					3 955	3 918	-	-			
BES VIDA Avenida Columbano Bordalo Pinheiro, N° 75, 11° 1070-061 LISBONNE (Portugal)	EUR	250 ⁽¹⁾	3 ⁽¹⁾	50,0	475	439			437 ⁽¹⁾	33 ⁽¹⁾	26
BESPAR Rua São Bernardo n° 62, 1200 - 826 LISBONNE (Portugal)	EUR	683	641	22,9	272	272			81	75	24
CACEIS SAS (ex CAIS Holding) 1-3, place Valhubert - 75013 PARIS	EUR	400	202 ⁽³⁾	50,0	489	489			34 ⁽³⁾	37 ⁽³⁾	17
CASANLI 25 rue Goethe 1637 Luxembourg	EUR	4 000 ⁽²⁾	400 ⁽²⁾	50,0	2 200	2 200			14 ⁽²⁾	14 ⁽²⁾	
EURAZEO 3, rue Jacques Bingen 75017 PARIS	EUR	165	2 277 ⁽³⁾	16,2	465	465			233 ⁽³⁾	242 ⁽³⁾	9
SCI SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA SEINE 91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	EUR	100	-	45,5	53	53			3 ⁽³⁾	3 ⁽³⁾	4
AUTRES PARTICIPATIONS (valeur d'inventaire inférieure à 1 % du capital de Crédit Agricole S.A.)					2 804	2 734	19 767	320			
Parts dans les entreprises liées établissements de crédit						20,4		20			
Participations dans des établissements de crédit						2 425,6		2 424			
Autres parts dans les entreprises liées						222,1		174			
Autres participations						136,1		116	19 767	320	
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					62 751	62 151	270 016	8 152			
Avances consolidables et créances rattachées						2 488,4		2 480			
VALEURS AU BILAN					65 239	64 631	270 016	8 152			

(1) Pour ces entités, il s'agit des montants relatifs au 30 juin 2007.

(2) Pour ces entités, il s'agit des montants relatifs au 30 septembre 2007.

(3) Pour ces entités, il s'agit des montants relatifs au 30 juin 2006.

(4) Pour ces entités, il s'agit des montants relatifs au 31 décembre 2006.

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007		31/12/2006	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	49 783	53 510	41 266	44 408
Titres cotés	2 488	3 032	2 433	2 897
Avances consolidables	2 414	2 414	93	93
Créances rattachées	9	9		
Dépréciations	(589)		(553)	
Valeur nette au bilan	54 105	58 965	43 239	47 399
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	6 645	6 708	6 705	6 776
Titres cotés	3 711	5 681	4 797	8 991
Avances consolidables	126	126	139	139
Créances rattachées	62	62	2	2
Dépréciations	(19)		(19)	
Sous-total titres de participation	10 525	12 577	11 624	15 908
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	1	1	1	1
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	1	1	1	1
Valeur nette au bilan	10 526	12 578	11 625	15 909
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	64 631	71 543	54 864	63 308
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	56 429		47 972	
Titres cotés	6 199		7 730	
TOTAL	62 628		55 202	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'usage des titres. Elles incluent les avances consolidables et les créances rattachées.

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 7 | Variation de l'actif immobilisé

(en millions d'euros)	Valeur en début d'exercice	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cession, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	Valeur à la fin de l'exercice
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	43 699	10 213	(1 630)	(11)	52 271
Avances consolidables	93	2 357	(36)	-	2 414
Dépréciations	(553)	(402)	366	-	(589)
Créances rattachées	-	9	-	-	9
Valeur nette au bilan part entreprises liées	43 239	12 177	(1 301)	(11)	54 105
Titres de participation					
Valeurs brutes	11 502	5	(1 152)	-	10 356
Avances consolidables	139	2	(14)	-	126
Dépréciations	(19)	(1)	2	-	(19)
Créances rattachées	2	70	(1)	-	71
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	1	-	-	-	1
Avances consolidables	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-
Valeur nette au bilan titres participation et ATDLT	11 624	75	(1 165)	-	10 526
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	54 863	12 253	(2 465)	(11)	64 631

(1) La rubrique « autres mouvements » présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions d'euros)	Valeur en début d'exercice	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cession, échéance)	Autres mouvements	Valeur à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	338	11	2	-	347
Amortissements et dépréciations	157	9	2	-	164
Valeur nette au bilan	181	2	-	-	183
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	24	15	-	-	39
Amortissements et dépréciations	19	-	2	-	21
Valeur nette au bilan	5	15	(2)	-	18
TOTAL	186	17	(2)	-	201

**Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 8 | Actions propres - autres actifs et comptes de régularisation

Crédit Agricole S.A. détient au 31 décembre 2007, 12 552 962 actions propres classées dans la catégorie des titres de placement pour un montant de 203 864 701,34 euros et dans la catégorie

des titres de transaction pour 38 413 580,16 euros. Leur valeur boursière unitaire s'élève à 23,07 euros.

AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Autres actifs ⁽¹⁾		
Instruments conditionnels achetés	730	740
Débiteurs divers	12 537	10 773
Gestion collective des titres Livret de développement durable	2 013	1 684
Valeur nette au bilan	15 280	13 197
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽¹⁾	4 174	3 887
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1 430	8
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	516	549
Charges constatées d'avance	136	-
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	7 203	6 595
Autres produits à recevoir	321	739
Charges à répartir	387	-
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	-	169
Autres comptes de régularisation	1 066	1
Valeur nette au bilan	15 233	11 948
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	30 513	25 145

(1) Les montants sont indiqués en net et incluent les créances rattachées.

Note 9 | Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde au 31/12/2006	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2007
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur interbancaire	98	2	(92)		(2)	6
Sur créances clientèle	42	-	(8)			35
Opérations sur titres	42	136	(122)		16	72
Autres valeurs immobilisées	572	403	(371)		4	608
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS - ACTIF	754	541	(592)	-	18	721

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 10 | Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2007	Total 31/12/2006
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	12 483				12 483	6	12 489	11 886
à terme	36 710	1 268	4 793	8 030	50 801	274	51 075	20 247
Valeurs données en pension		1 655	4 348	3 350	9 353	197	9 550	6 977
Titres donnés en pension livrée	590				590		590	307
VALEURS AU BILAN	49 783	2 923	9 141	11 380	73 227	477	73 704	39 417
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	3 374				3 374	14	3 388	7 563
Comptes et avances à terme	7 206	2 221	4 370	2 966	16 763	214	16 977	10 579
VALEURS AU BILAN	10 580	2 221	4 370	2 966	20 137	228	20 365	18 142

Note 11 | Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2007	Total 31/12/2006
Comptes ordinaires créditeurs	1 104				1 104	7	1 111	1 014
Comptes d'épargne à régime spécial :	160 117				160 117		160 117	160 922
à vue	81 129				81 129		81 129	77 441
à terme	78 988				78 988		78 988	83 481
Autres dettes envers la clientèle	1 429	745	2 661	1 581	6 416	318	6 734	5 554
à vue								
à terme	1 429	745	2 661	1 581	6 416	318	6 734	5 554
Valeurs données en pension livrée		49			49		49	49
VALEURS AU BILAN	162 650	794	2 661	1 581	167 686	325	168 011	167 539

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle : analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
France (y compris DOM-TOM)	166 981	166 926
Autres pays de l'U.E.	8	10
Autres pays d'Europe	357	249
Afrique et Moyen-Orient	342	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	21
Total en principal	167 687	167 206
Dettes rattachées	324	333
VALEURS AU BILAN	168 011	167 539

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle par agents économiques

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Particuliers	153 565	165 632
Agriculteurs	11 462	
Autres professionnels		
Société financières	839	436
Entreprises	1 457	925
Collectivités publiques	361	190
Autres agents économiques	3	23
Total en principal	167 687	167 206
Dettes rattachées	324	333
TOTAL	168 011	167 539

Note 12 | Dettes représentées par un titre : analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2007	Total 31/12/2006
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	21 465	9 064	863	416	31 808	239	32 047	37 269
Emprunts obligataires	847	11 404	25 713	13 831	51 795	510	52 305	39 264
VALEURS AU BILAN	22 312	20 468	26 576	14 247	83 603	749	84 352	76 533

(1) Dont 7 208 millions d'Euros émis à l'étranger.

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

12.1 Dettes représentées par un titre : analyse par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	Durée résiduelle < 1 an	Durée résiduelle > 1 an < 5 ans	Durée résiduelle > 5 ans	Encours N	Encours N-1
Euro	11 570	17 932	13 146	42 648	33 494
taux fixe	2 568	5 082	10 088	17 738	16 339
taux variable	9 002	12 850	3 058	24 910	17 155
Autres devises de l'U. E	60	3 397	499	3 957	3 047
taux fixe	60	205	363	628	1 483
taux variable		3 193	136	3 329	1 564
Dollar	136	3 791	106	4 032	1 839
taux fixe	-	136	14	149	320
taux variable	136	3 655	92	3 883	1 519
Yen	-	386	80	466	8
taux fixe	-	265	73	337	8
taux variable	-	121	7	129	-
Autres devises	484	208	-	692	458
taux fixe	-			-	458
taux variable	484	208		692	-
Total principal	12 251	25 713	13 831	51 795	38 846
taux fixe	2 629	5 687	10 537	18 852	18 608
taux variable	9 622	20 027	3 294	32 943	20 238
Dettes rattachées	510			510	418
VALEUR AU BILAN	12 761	25 713	13 831	52 305	39 264

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 13 | Autres passifs et comptes de régularisation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Autres passifs ⁽¹⁾		
Instruments conditionnels vendus	72	29
Comptes de règlement et de négociation	609	-
Créditeurs divers	9 093	6 684
Versements restant à effectuer sur titres	1 500	39
Valeurs nettes au bilan	11 274	6 752
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	4 370	4 377
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2 787	901
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	162	170
Produits constatés d'avance	1 439	
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	6 225	5 933
Autres charges à payer	840	2 535
Autres comptes de régularisation	88	
Valeurs nettes au bilan	15 911	13 916
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	27 185	20 668

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 14 Provisions

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2006	Augmentation (Dotations)	Diminution (Reprises)	Autres mouvements	Solde au 31/12/2007
Retraite et congés fin de carrière	198	15	(5)	66	274
Risques d'exécution engagements par signature	8	-	(1)	-	7
Risques pays	30	-	(30)	-	-
Risques de crédit et risques sectoriels	44	3	(7)	(7)	33
Modernisation des systèmes d'information et restructurations	2		(2)		-
Impôts ⁽¹⁾	213	31	(36)		208
Litiges et garanties de passif	166	40	(55)	8	159
Participations (situations nettes négatives)	16	1	(4)	3	16
Charges internes épargne-logement	35		(12)		23
Risques contrats épargne-logement	398		(96)		302
Autres risques et charges	478	104	(65)	(20)	497
VALEUR AU BILAN	1 588	194	(313)	50	1 519

(1) Ce poste concerne les impôts dus dans le cadre de l'intégration fiscale.

Note 15 Épargne-logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Plans d'épargne-logement :	61 823	62 687
Ancienneté de moins de 4 ans	-	5 718
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	35 747	29 945
Ancienneté de plus de 10 ans	26 076	27 024
Comptes épargne-logement	13 290	13 536
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	75 113	76 223

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Plans d'épargne-logement :	116	258
Ancienneté de moins de 4 ans	-	1
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3	49
Ancienneté de plus de 10 ans	113	208
Total comptes épargne-logement	186	140
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	302	398

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les encours de collectes sont des encours hors prime d'état.

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 16

**Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi,
régimes à prestations définies**

Variations de la dette actuarielle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Dettes actuarielle au 1^{er} janvier	198	153
Coûts des services rendus sur la période	18	13
Effet de l'actualisation	8	6
Cotisations de l'employé	-	-
Modification/réduction/liquidation de plan	-	-
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	-	-
Indemnités de cessation d'activité	-	-
Prestations versées	(41)	(18)
(Gains) / pertes actuariels	91	44
Dettes actuarielle au 31 décembre	274	198

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Coûts des services rendus sur la période	18	13
Effet de l'actualisation	8	6
Rendement attendu des actifs sur la période	(4)	(3)
Amortissement du coût des services passés	11	46
Autres gains ou pertes	-	-
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	33	62

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 1^{er} janvier	113	79
Rendement attendu des actifs	4	3
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	81	(3)
Cotisation de l'employeur	22	49
Cotisation de l'employé	-	-
Modification/réduction/liquidation de plan	-	-
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	-	-
Indemnités de cessation d'activité	-	-
Prestations versées	(41)	(15)
Juste valeur des actifs/droit à remboursement au 31 décembre	179	113

Variation de la provision

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
(Provisions) / actifs au 1^{er} janvier	(85)	(74)
Cotisation de l'employeur	22	49
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	-	-
Paiements directs de l'employeur	1	2
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	(33)	(62)
(Provisions) actifs au 31 décembre	(95)	(85)

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 17 | Fonds pour risques bancaires généraux

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Fonds pour risques bancaires généraux	780	734
VALEURS AU BILAN	780	734

Note 18 | Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total 31/12/2006
<i>Dettes subordonnées</i>								
Dettes subordonnées à terme		200	2 178	9 098	11 476	95	11 571	11 984
Euros		200	2 178	7 139				
Dollar				1 960				
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée				11 466	11 466	238	11 705	11 980
C/C bloqués des Caisses Locales								
Dépôts Gtie à caractère mutuel								
VALEURS AU BILAN		200	2 178	20 565	22 943	333	23 276	23 964

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 19 | Variation des capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital	Primes, réserves et RAN	Provisions réglementées Subventions d'investissement	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2004	4 421	15 629	2	20 052
Dividendes versés au titre de 2004		(521)		(521)
Variation de capital	71			71
Variation des primes d'émission		323		323
Résultat de l'exercice 2005		2 451		2 451
Autres variations			(1)	(1)
Solde au 31 décembre 2005	4 492	17 882	1	22 375
Dividendes versés au titre de 2005		(1 384)		(1 384)
Variation de capital				-
Variation des primes d'émission				-
Résultat de l'exercice 2006		2 957		2 957
Autres variations				-
Solde au 31 décembre 2006	4 492	19 455	1	23 948
Dividendes versés au titre de 2006		(1 880)		(1 880)
Variation de capital	517			517
Variation des primes d'émission		3 970		3 970
Résultat de l'exercice 2007		4 896		4 896
Autres variations			2	2
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	5 009	26 441	3	31 453

Note 20 | Composition des fonds propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Capitaux propres (y compris résultat de l'exercice)	31 453	23 948
Fonds pour risques bancaires généraux	780	734
Dettes subordonnées et titres participatifs	23 276	23 964
TOTAL DES FONDS PROPRES	55 509	48 646

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 21 | Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007
	Sur les entreprises liées et les participations
Créances	270 016
Sur les établissements de crédit et institutions financières	270 016
Sur la clientèle	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-
Dettes	36 757
Sur les établissements de crédit et institutions financières	34 647
Sur la clientèle	2 110
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	-
Engagements donnés	22 187
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	1 272
Engagements de financement en faveur de la clientèle	-
Garanties données à des établissements de crédit	8 152
Garanties données à la clientèle	12 763
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	-
Autres engagements donnés	-

Note 22 | Opérations effectuées en devises

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007		31/12/2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	384 839	375 108	341 724	318 598
Autres devises de l'Union Europ.	1 832	4 726	3 229	6 242
Franc Suisse	4 713	1 991	4 411	2 366
Dollar	6 262	11 416	9 656	28 485
Yen	197	74	131	66
Autres devises	1 083	725	1 088	720
VALEUR BRUTE	398 926	- 394 040	360 239	- 356 477
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	32 442	36 607	13 051	16 059
Dépréciations	(721)		(754)	
TOTAL	430 647	- 430 647	372 536	- 372 536

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 23 | Opérations de change, emprunts et prêts en devises

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007		31/12/2006	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant	780	780	437	438
Devises	132	699	359	131
Euros	648	81	78	307
Opérations de change à terme	40 694	42 060	30 351	31 219
Devises	39 503	6 109	28 375	4 640
Euros	1 191	35 951	1 976	26 579
Prêts et emprunts en devises	779	345	888	290
TOTAL	42 253	43 185	31 676	31 947

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 24 | Opérations sur instruments financiers à terme

<i>(en millions d'euros)</i>	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	31/12/2007	31/12/2006
Opérations fermes	714 305	172 923	887 228	539 030
Opérations sur marchés organisés ⁽¹⁾		49 798	49 798	28 144
Contrats à terme de taux d'intérêt (Futures)		48 838	48 838	27 903
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		960	960	241
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré ⁽²⁾	714 305	123 125	837 430	510 886
Swaps de taux d'intérêt	714 305	123 125	837 430	510 886
Opérations conditionnelles	22 208	17 409	39 617	101 516
Opérations sur marchés organisés	3 016	6 944	9 960	57 014
Instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels				
Achetés		3 425	3 425	31 478
Vendus		3 500	3 500	23 300
Instruments sur action et indices boursiers à terme conditionnels				
Achetés				60
Vendus				130
Instruments de taux de change à terme conditionnels				
Achetés	1 508		1 508	1 023
Vendus	1 508		1 508	1 023
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés		19	19	
Vendus				
Opérations de gré à gré	19 192	10 465	29 657	44 502
Options de swap de taux				
Achetées	600	371	971	1 406
Vendues	2 080	371	2 451	2 246
Instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels				
Achetés	14 647	4 798	19 445	8 411
Vendus	42	4 798	4 840	30 182
Instruments de taux de change à terme conditionnels				
Achetés				1 937
Vendus				320
Instruments sur actions et indices boursiers à terme conditionnels ⁽³⁾				
Achetés	1 575		1 575	
Vendus	248		248	
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus		126	126	
Dérives de crédit (2)		15 374	15 374	
Contrats de dérivés de crédit :				
Achetés		7 767	7 767	
Vendus		7 607	7 607	
TOTAL	736 513	205 706	942 219	640 546

Ne figurent pas dans cette note, les engagements en devises (change à terme et swaps de devises). Les informations relatives à ces instruments sont présentées dans les notes 24.1 et 24.2.

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

(2) En 2006, les dérivés de crédit étaient présentés dans la ligne swap de taux (opérations fermes et de gré à gré).

(3) En 2006, les instruments sur actions et indices boursiers à terme conditionnels sur marchés de gré à gré étaient présentés en instruments de taux de change à terme conditionnels.

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en millions d'euros)	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1an	de 1 à 5 ans		< 1an	de 1 à 5 ans		< 1an	de 1 à 5 ans	
		> 5 ans	> 5 ans		> 5 ans	> 5 ans			
Futures	36 285	12 553	-	-	-	-	36 285	12 553	-
Options de change	2 355	661	-	-	-	-	2 355	661	-
Options de taux	16	654	2 752	16	654	2 752	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	398 489	223 460	215 481	398 489	223 460	215 481	-	-	-
Swaps de devises	8 121	2 830	1 354	8 121	2 830	1 354	-	-	-
Caps, Floors, Collars	1 843	10 782	11 660	1 843	10 782	11 660	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	1 665	574	690	-	-	-	1 665	574	690
Dérivés de crédit	25	13 724	1 625	25	13 724	1 625	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels	6 923	2	-	-	-	-	6 923	2	-
Sous total	455 722	265 240	233 562	408 494	251 450	232 872	47 228	13 790	690
Opérations de change à terme	49 634	16 777	7 370	49 634	16 777	7 370	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	505 356	282 017	240 932	458 128	268 227	240 242	47 228	13 790	690

24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2007			
	Juste Valeur		Encours notionnel	
	Positive	Négative	Achat	Vente
Futures			38 074	10 764
Options de change			1 508	1 508
Options de taux	65	108	971	2 451
F.R.A.			-	-
Swaps de taux d'intérêt	18 440	19 157	441 333	396 097
Swaps de devises	318	678	5 925	6 380
Dérivés de crédits	17	14	7 767	7 607
Caps, Floors, Collars	888	297	4 840	19 445
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	306	6	2 053	876
Opération fermes de change				
Autres instruments conditionnels	105	104	3 425	3 500
Sous total	20 139	20 364	505 896	448 628
Opérations de change à terme	14 198	14 630	36 377	37 404
TOTAL GÉNÉRAL	34 337	34 994	542 273	486 032

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 25 Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	2 653	460
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	6	66
Risques sur les autres contreparties		
Total avant effet des accords de compensation	2 659	526
Dont risques sur contrats de :		
taux d'intérêt, change et matières premières	2 659	527
dérivés actions et sur indices		
Incidences des accords de compensation	-	-
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	2 659	526

Note 26 Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Sur opérations avec les établissements de crédit	7 465	4 994
Sur opérations internes au Crédit Agricole	8 363	6 346
Sur opérations avec la clientèle	467	682
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 081	836
Autres intérêts et produits assimilés	42	43
Intérêts et produits assimilés	17 418	12 901
Sur opérations avec les établissements de crédit	(7 795)	(4 752)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(1 144)	(1 021)
Sur opérations avec la clientèle	(5 400)	(5 133)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(3 696)	(2 637)
Autres intérêts et charges assimilées	(1)	(1)
Intérêts et charges assimilées	(18 036)	(13 544)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	(618)	(643)

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 27 | Revenus des titres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Titres de placement	621	544
Livret développement durable	60	80
Titres d'investissement	238	110
Opérations diverses sur titres	162	102
Revenus des titres à revenus fixes	1 081	836
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	4 130	4 069
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	73	72
Opérations diverses sur titres	28	10
Revenus des titres à revenus variables	4 231	4 151
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	5 312	4 987

Note 28 | Produit net des commissions

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007			31/12/2006		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	59	(2)	57	57	(3)	54
Sur opérations internes au Crédit Agricole	142	(676)	(534)	78	(691)	(613)
Sur opérations avec la clientèle	-	-	-	-	-	-
Sur opérations sur titres	4	(7)	(3)	4	(5)	(1)
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	-	(5)	(5)	-	(2)	(2)
Sur prestations de services financiers	204	(191)	13	191	(178)	13
TOTAL	409	(881)	(472)	330	(879)	(549)

Note 29 | Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Solde des opérations sur titres de transaction	195	(22)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	63	36
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	(552)	(125)
GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	(294)	(111)

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 30 | Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(101)	(107)
Reprises de dépréciations	77	94
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	(24)	(13)
Plus-values de cession réalisées	244	177
Moins-values de cession réalisées	(9)	(41)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	235	136
Solde des opérations sur titres de placement	211	123
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations	(28)	(2)
Reprises de dépréciations	28	28
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-	26
Plus-values de cession réalisées	11	56
Moins-values de cession réalisées	-	
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	11	56
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	11	82
TOTAL GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	222	205

Note 31 | Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Frais de personnel		
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(101)	(184)
Charges sociales	(126)	(157)
Intéressement et participation	(15)	(25)
Impôts et taxes sur rémunérations	(26)	(25)
Total des frais de personnel	(268)	(391)
Frais administratifs		
Impôts et taxes	(26)	(41)
Services extérieurs	(435)	(330)
Autres frais administratifs	-	(28)
Refacturations de frais administratifs	149	125
Total des frais administratifs	(312)	(274)
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(580)	(665)

(1) Les refacturations de charges de frais de personnel sont déduites du poste "salaires et traitements".

Dont, au 31 décembre 2007, 5 millions d'euros de reprises au titre de la couverture des stock-options.

Au 31 décembre 2007, la rémunération des membres du Comité exécutif du groupe CA S.A. s'élève à 24 M€ contre 18 M€ au 31 décembre 2006.

**Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

31.1 Effectif moyen

	31/12/2007	31/12/2006
Cadres	2 423	2 265
Non cadres	659	668
TOTAL ⁽¹⁾	3 082	2 933

(1) Dont personnel mis à disposition : 1 793 au 31/12/2007 contre 1 248 au 31/12/2006.

Au 31 décembre 2007, les rémunérations et avantages à court terme et postérieurs à l'emploi des membres du Comité exécutif du groupe Crédit Agricole S.A. s'élèvent à 40 millions d'euros.

Note 32 | Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Dotations aux provisions et dépréciations	(53)	(73)
Dépréciations de créances douteuses	(2)	(14)
Autres dépréciations et provisions	(51)	(59)
Reprises de provisions et dépréciations	173	133
Dépréciations des créances	97	35
Autres dépréciations et provisions	76	98
Dotation ou reprise nette	120	60
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	(8)	-
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	(112)	(47)
Récupérations sur créances amorties	8	15
COÛT DU RISQUE	8	28

Comptes individuels au 31 décembre 2007 - en normes françaises -
arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 mars 2008

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Note 33 | Résultat net sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	(403)	(455)
De titres d'investissement (risques de contrepartie)	-	-
De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(403)	(455)
Reprises de dépréciations	371	605
De titres d'investissement (risques de contrepartie)	-	-
De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	371	605
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	(32)	150
De titres d'investissement	-	-
De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(32)	150
Plus-values de cession réalisées	2 039	157
Sur titres d'investissement	-	137
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 039	20
Moins-values de cession réalisées	(26)	(266)
Sur titres d'investissement	-	(140)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(26)	(126)
Solde des plus et moins values de cession réalisées	2 013	(109)
Sur titres d'investissement	-	(3)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 013	(106)
Solde en perte ou en bénéfice	1 981	41
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values	1	1
Moins-values	-	(1)
Solde en perte ou en bénéfice	1	
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	1 982	41

Note 34 | Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	604	570
Dotations nettes aux provisions pour impôts dans le cadre de l'intégration fiscale	(2)	49
SOLDE NET	602	619

(1) Le gain fiscal correspond essentiellement à l'impôt que Crédit Agricole S.A. a collecté, en tant que tête de groupe d'intégration fiscale, auprès de ses filiales bénéficiaires.

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Agricole S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

► I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables liés à de nouvelles dispositions comptables qui sont mentionnés dans la note 2 de l'annexe. Ils concernent notamment l'application du règlement CRC 2007-06 relatif au caractère douteux des découverts.

► II. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1) Changements de méthodes comptables et de présentation

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

2) Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe, votre Société constitue des dépréciations pour couvrir les risques avérés de non recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 2.1 de l'annexe aux états financiers ;

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

- Comme indiqué dans la note 2.6 de l'annexe, votre Société constitue une provision pour couvrir le risque de déséquilibre de contrat épargne-logement. Les modalités de calcul de cette provision ont été établies en conformité avec les dispositions de l'avis du CNC 2006-02 du 31 mars 2006. Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces modalités ;
- Votre Direction procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 2 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

► III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine le 19 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Gérard Hautefeuille

Valérie Meeus

» Informations générales

Renseignements concernant la Société	324
ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	324
INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A. AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	332
NOUVEAUX PRODUITS ET SERVICES	334
CONTRATS IMPORTANTS	334
CHANGEMENT SIGNIFICATIF	335
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ARRÊTÉ DES COMPTES DU 4 MARS 2008	335
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	335
PUBLICATIONS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	335
Renseignements concernant le capital	342
RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL ET LES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	342
DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT DES ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.	343
Renseignements complémentaires	345
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	345
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	346
Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 21 mai 2008	348
ORDRE DU JOUR	348
RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. DU MERCREDI 21 MAI 2008	349
Personne responsable du document de référence	361
ATTESTATION DU RESPONSABLE	361
CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	362
Table de concordance	363

Renseignements concernant la Société

» ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

► Crédit Agricole S.A.

Société anonyme au capital de 5 009 270 616 euros -
784 608 416 RCS PARIS

Siège social
91/93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France
Tél. : (33) 1 43 23 52 02

► Statuts

Les statuts mis à jour au 5 décembre 2007 sont reproduits dans leur intégralité ci-après.

Article 1. – Forme

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47 et suivants, ainsi qu'aux dispositions non abrogées du Livre V ancien du Code rural et de la loi n° 88-50 du 18 janvier 1988 relative à la mutualisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

Antérieurement à l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société était dénommée Caisse Nationale de Crédit Agricole, désignée en abrégé C.N.C.A.

La société est issue de la transformation de l'établissement public industriel et commercial Caisse Nationale de Crédit Agricole après absorption du Fonds commun de garantie des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel. Elle reste titulaire de l'ensemble des droits, obligations, garanties et sûretés de ces personnes morales avant leur transformation ; elle exerce tous les droits afférents aux hypothèques consenties au profit de l'État.

Article 2. – Dénomination

La société a pour dénomination : CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Dans tous actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, la dénomination devra être précédée ou suivie immédiatement des mots "Société anonyme" ou des initiales "S.A." régie par le livre deuxième du Code de commerce et par les dispositions du Code monétaire et financier et de l'énonciation du montant du capital social.

Article 3. – Objet social

Crédit Agricole S.A. a pour mission de faciliter et de promouvoir l'activité et le développement des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de l'ensemble du groupe Crédit Agricole. À cet effet :

1. Elle exerce la fonction de caisse centrale et assure l'unité financière du Groupe dans ses relations avec l'extérieur, dans le but d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées.

Elle reçoit et gère les excédents de dépôts et d'épargne des Caisses régionales ainsi que l'épargne collectée par celles-ci pour son compte.

Elle consent des avances aux Caisses régionales pour faciliter le financement de leurs prêts à moyen et long terme. Elle s'assure que les risques de transformation sont couverts pour la société et ses filiales et les Caisses régionales. Elle met en œuvre les mécanismes de garantie des opérations des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel. Elle négocie et conclut en son nom et pour le compte des sociétés du groupe Crédit Agricole les accords de portée nationale ou internationale qui engagent le crédit du Groupe. Elle signe toute convention nationale avec l'État.

2. Elle réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de prise de participations, de service d'investissement ou de services connexes au sens du Code monétaire et financier, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, dans le respect des compétences propres des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel.
3. En qualité d'organe central du Crédit Agricole Mutuel, elle veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, à la cohésion du réseau du Crédit Agricole Mutuel, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier ; elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Et, de façon générale, elle effectue toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, de même que toutes prestations de service se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Renseignements concernant la Société

Article 4. – Siège social

Le siège social de la société est fixé à Paris (75015), 91-93 boulevard Pasteur.

Article 5. – Durée

La société, issue de la transformation mentionnée au dernier alinéa de l'article 1^{er} ci-dessus, prendra fin le 31 décembre 2086 sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire.

Article 6. – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 5 009 270 616 euros. Il est divisé en 1 669 756 872 actions de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

L'Assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider l'augmentation ou la réduction du capital, sur proposition du Conseil d'administration.

Article 7. – Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

Article 8. – Déclaration de franchissements de seuil et identification des actionnaires**A. DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENTS DE SEUIL**

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant 1 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours à compter du jour de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre de droits de vote qu'elle possède, ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions mentionnées ci-dessus chaque fois que la part du capital ou des droits de vote détenue franchira à la hausse ou à la baisse un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée générale.

Cette disposition complète le dispositif légal et réglementaire visant les déclarations de franchissement des seuils de participations.

B. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste transmise à la société par l'organisme chargé de la compensation des titres, la société a la faculté de demander dans les mêmes conditions soit par l'entremise de cet organisme, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la société estime qu'elles pourraient être inscrites en qualité d'intermédiaire pour compte de propriétaires de titres résidant à l'étranger, les informations prévues à l'alinéa précédent concernant ces propriétaires de titres.

Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information sera fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge à ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la société ou à l'organisme compensateur.

La société est également en droit pour ce qui concerne les titres inscrits sous la forme nominative de demander à tout moment à l'intermédiaire inscrit pour le compte de tiers propriétaires des titres, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres.

Aussi longtemps que la société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

À l'issue des demandes d'informations visées ci-dessus, la société est en droit de demander à toute personne morale propriétaire d'actions de la société représentant plus du quarantième du capital ou des droits de vote de la société de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux Assemblées générales de celle-ci.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions du présent article 8. B. n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende est différé jusqu'à cette date.

Renseignements concernant la Société

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la société a son siège social peut, sur demande de la société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

Article 9. – Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfiques et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, motivés ou non par des pertes, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions ou de droits formant rompus nécessaires.

Article 10. – Conseil d'administration

1. La société est administrée par un Conseil d'administration composé de 3 à 21 membres dont :

- 3 au moins et 18 au plus administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-18 du Code de commerce ;
- l'administrateur, représentant les organisations professionnelles agricoles, désigné conformément aux dispositions de l'article L. 512-49 du Code monétaire et financier ;
- 2 administrateurs élus par les salariés conformément aux dispositions des articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce.

Participent également aux réunions du Conseil d'administration avec voix consultative :

- le ou les censeurs désignés conformément à l'article 11 ci-après ;
- 1 membre titulaire du Comité d'entreprise désigné par celui-ci.

En cas de vacance de l'un des postes des administrateurs élus par les salariés ou du poste de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le Conseil, constitué des membres élus par l'Assemblée générale, pourra valablement délibérer.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixée à 65 ans. Si un administrateur vient à dépasser l'âge de 65 ans, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire.

2. Administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires

Les administrateurs élus par l'Assemblée générale peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

La durée de leurs fonctions est de trois années. Toutefois, l'administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Ces administrateurs ne peuvent exercer plus de quatre mandats consécutifs.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

À l'exception des administrateurs élus par les salariés et de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le Conseil d'administration se renouvelle par tranche tous les ans à l'Assemblée générale ordinaire annuelle, à raison d'un nombre d'administrateurs égal au tiers du nombre des membres élus par l'Assemblée générale ou au nombre entier le plus proche du tiers avec ajustement à la dernière tranche, en alternant pour que le renouvellement soit complet dans chaque période de trois ans.

En cas d'augmentation du nombre d'administrateurs élus, il sera procédé, si nécessaire et préalablement à la 1^{re} Assemblée générale ordinaire suivant l'entrée en fonction de ces nouveaux administrateurs élus, à un tirage au sort aux fins de déterminer l'ordre de renouvellement des mandats. Les mandats partiels des administrateurs déterminés par ce tirage au sort ne seront pas pris en compte pour le calcul de la limite des quatre mandats.

3. Administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles.

La durée du mandat de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles est de trois années. Ce mandat est renouvelable et il peut y être mis fin à tout moment par l'autorité qui a désigné cet administrateur.

4. Administrateurs élus par les salariés.

Le statut et les modalités d'élection des administrateurs élus par les salariés sont fixés par les articles L. 225-27 et suivants du Code de commerce et par les dispositions suivantes :

La durée des fonctions des deux administrateurs élus par les salariés est de trois ans. Leurs fonctions cessent à la date du troisième anniversaire de leur élection et la société prend toutes dispositions pour organiser une nouvelle élection dans les trois mois précédant l'expiration de leur mandat.

Ils ne peuvent exercer plus de quatre mandats consécutifs.

L'un des deux administrateurs est élu par le collège des cadres, l'autre par le collège des autres salariés de la société.

En cas de vacance par décès, par démission ou par révocation ou rupture du contrat de travail d'un administrateur élu par les salariés, son remplaçant entre en fonction instantanément. À défaut de remplaçant apte à remplir les fonctions, il est procédé à une nouvelle élection dans le délai de trois mois.

Renseignements concernant la Société

Les élections des administrateurs par les salariés s'effectuent, pour le premier tour de scrutin, selon les modalités suivantes :

Les listes des électeurs comportant leur nom, prénoms, date et lieu de naissance, domicile sont établies par le Directeur général et affichées cinq semaines au moins avant la date de l'élection. Une liste d'électeurs est établie pour chacun des deux collèges. Tout électeur peut présenter au Directeur général, dans le délai de quinze jours de l'affichage, une réclamation tendant à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou inscrit à tort. Dans le même délai, toute personne omise peut également présenter une réclamation en vue de son inscription.

Les candidats doivent appartenir au collège dont ils sollicitent le suffrage.

Pour chaque collège, chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel.

Le Directeur général arrête la liste des candidats et l'affiche trois semaines au moins avant les élections.

En l'absence de candidature dans un collège, le siège attribué à ce collège reste vacant pendant toute la durée pour laquelle l'élection avait pour objet de le pourvoir.

Les résultats sont consignés dans un procès-verbal affiché au plus tard dans les trois jours de la clôture de l'élection. Un exemplaire de ce procès-verbal est conservé par la société.

L'organisation et les modalités des élections sont établies par le Directeur général et font l'objet d'un affichage cinq semaines au moins avant la date de l'élection.

Les modes de scrutin sont déterminés par les articles L. 225-28 et suivants du Code de commerce. Tout électeur peut voter soit dans les bureaux de vote prévus à cet effet, soit par correspondance.

Si, dans un collège, aucun candidat n'a obtenu au premier tour la majorité des suffrages exprimés, il est procédé, dans un délai de quinze jours, à un second tour de scrutin.

Article 11. – Censeurs

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour une durée de 3 années, renouvelable quatre fois au plus. Il peut, à tout moment, être mis fin à leurs fonctions par le Conseil.

Ils peuvent, en contrepartie des services rendus, recevoir une rémunération déterminée par le Conseil d'administration.

Article 12. – Actions des administrateurs

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire d'au moins une action. Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire d'au moins une action ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Article 13. – Délibération du Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président, de toute personne mandatée à cet effet par le Conseil d'administration ou, si la dernière réunion date de plus de deux mois, sur la convocation de son Président à la demande d'un tiers au moins de ses membres et sur un ordre du jour déterminé.

Le cas échéant, le Directeur général peut demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

En principe, la convocation doit être faite au moins trois jours à l'avance par lettre ou tout autre moyen. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Toute convocation doit mentionner les principales questions figurant à l'ordre du jour.

2. Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

À la demande du Président, des collaborateurs exerçant des fonctions de responsabilité dans le Groupe peuvent assister aux délibérations du Conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'administration sont tenus à la discrétion en ce qui concerne les délibérations du Conseil ainsi qu'à l'égard de toutes informations et de tous documents revêtant un caractère confidentiel et présentés comme tels par le Président du Conseil d'administration.

Article 14. – Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission

Renseignements concernant la Société

et peut se faire communiquer par la Direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration peut décider de la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Article 15. – Présidence du Conseil d'administration

Conformément à l'article L. 512-49 du Code monétaire et financier, le Conseil d'administration élit, parmi ses membres ayant la qualité d'administrateur de Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration peut élire un ou plusieurs vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Par dérogation aux dispositions de l'article 10-1 dernier alinéa, la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration est fixée à 67 ans. Dans cette limite et par dérogation aux dispositions de l'article 10-2 3^e alinéa, le Président en exercice peut solliciter un cinquième mandat consécutif d'administrateur.

Article 16. – Direction générale

16 - 1 DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à l'article L. 512-49 du Code monétaire et financier, le Conseil d'administration nomme le Directeur général de la société et peut mettre fin à ses fonctions.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

La société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général sont inopposables aux tiers.

Il participe aux réunions du Conseil d'administration.

Il nomme à tous emplois de la société et détermine la rémunération des personnels.

Il a faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de délégués qu'il avisera.

16 - 2 DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Le nombre maximum de Directeurs généraux délégués est fixé à 5.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs généraux délégués.

À l'égard des tiers, les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur général, les Directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général.

Article 17. – Disposition générale relative aux limites d'âge

Tout dirigeant atteint par une limite d'âge, fixée par les statuts ou par la loi, est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui suit cette date anniversaire.

Article 18. – Rémunération des administrateurs

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence. Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Article 19. – Commissaires aux comptes

Le contrôle des comptes est exercé conformément à la loi par deux Commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée générale ordinaire ; celle-ci nomme également deux Commissaires suppléants.

La durée du mandat des Commissaires est de six exercices.

Les Commissaires aux comptes sortants sont rééligibles.

Ils peuvent agir ensemble ou séparément, mais sont tenus d'établir un rapport commun sur les opérations de la société. Ils rendent compte de leur mandat à l'Assemblée générale ordinaire annuelle.

Article 20. – Assemblées générales

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Renseignements concernant la Société

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées générales extraordinaires.

Les décisions des Assemblées générales obligent tous les actionnaires.

Article 21. – Convocation et lieu de réunion des Assemblées générales

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Article 22. – Ordre du jour et procès-verbaux

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 23. – Accès aux Assemblées - Pouvoirs

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, par procuration ou par vote à distance, sous réserve que les titres soient enregistrés comptablement au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris :

- pour les titulaires d'actions nominatives, dans les comptes de titres nominatifs tenus sur les registres de la société ;
- pour les propriétaires de titres au porteur, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, inscription ou enregistrement qui est constaté par une attestation de participation délivrée, le cas échéant par voie électronique, par celui-ci.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint,

ou

- voter à distance,

ou

- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire,

dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Lorsque l'actionnaire a exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée générale. Toutefois, il peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité, teneur de compte, notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ou opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou pris en considération par la société.

Les propriétaires d'actions de la société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

Les actionnaires peuvent, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, participer aux Assemblées générales par voie de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication ou télétransmission, y compris Internet, dans les conditions des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'administration fixe les modalités de participation et de vote correspondantes, en s'assurant que les procédures et technologies employées satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations et l'intégrité du vote exprimé.

Ceux des actionnaires qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée, sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration et le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Renseignements concernant la Société

Article 24. – Feuille de présence - Bureau

1. À chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant, les formulaires de vote à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

2. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-Président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil.

Si l'Assemblée est convoquée par le ou les Commissaires aux comptes, l'Assemblée est présidée par l'un d'eux.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'Assemblée, celle-ci élit son Président.

Le bureau désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Article 25. – Quorum - Vote - Nombre de voix

Dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote à distance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes en vigueur.

En cas de vote par pouvoir sans indication de mandataire, le Président émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration, mais défavorable à tous les autres projets de résolution.

Sauf dans les cas spéciaux prévus par la loi, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

Dans toutes les Assemblées générales, ordinaires et extraordinaires, ainsi que dans les Assemblées spéciales, les droits de vote attachés aux actions grevées d'usufruit sont exercés par l'usufruitier.

La société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'Assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des présents statuts ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

Article 26. – Assemblée générale ordinaire

1. L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux ou réglementaires, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent.

Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis ;
- statuer sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires ;
- donner ou refuser quitus de leur gestion aux administrateurs ;
- nommer et révoquer les administrateurs ;
- approuver ou rejeter les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le Conseil d'administration ;
- nommer les Commissaires aux comptes ;
- statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

2. L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté à distance.

Article 27. – Assemblée générale extraordinaire

1. L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.
2. L'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté à distance.

Renseignements concernant la Société

3. Lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans vote conforme d'une Assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.
4. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserve, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire.

Article 28. – Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Article 29. – Fixation - Affectation et répartition des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable, que l'Assemblée générale utilisera afin de :

- doter un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale ;
- distribuer aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un dividende.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option pour le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende soit en numéraire soit en actions.

Article 30. – Dissolution - Liquidation

À l'expiration de la société ou en cas de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire, celle-ci règle le mode de liquidation. Elle nomme un ou plusieurs liquidateurs aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées générales ordinaires.

Le liquidateur représente la société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'Assemblée générale des actionnaires peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

Article 31. – Contestations

Toutes contestations qui pourraient s'élever au cours de l'existence de la société ou après sa dissolution pendant le cours des opérations de liquidation, soit entre les actionnaires, les organes de gestion ou d'administration et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des dispositions statutaires, seront soumises aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Renseignements concernant la Société

» INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A.
AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Au cours de l'exercice 2007, Crédit Agricole S.A. a poursuivi ses investissements notamment à l'international conformément aux priorités sectorielles et géographiques du Plan de développement 2006-2008 annoncé fin 2005.

► Principaux investissements réalisés

Date	Investissements	Financements
03/01/2005	Banco Comercial Portugues (BCP) Sofinco acquiert l'activité "équipement de la maison" exercée par Credibanco, filiale spécialisée de BCP (pour 65 millions d'euros).	
01/02/2005	Finaref Acquisition par Crédit Agricole S.A. de 10 % du capital de Finaref auprès de Pinault Printemps Redoute (pour 265 millions d'euros), portant ainsi sa participation au capital de Finaref à 100 %.	
24/06/2005	Meridian Bank AD Acquisition par Crédit Agricole S.A. de 71 % de Meridian Bank AD (banque de détail en Serbie).	
04/07/2005	Crédit Agricole Caisse d'Épargne Investor Services (CACEIS) Mise en œuvre du regroupement des lignes métiers dédiées aux activités de banque dépositaire, de conservation, de compensation, d'administration de fonds et de services aux émetteurs pour la clientèle institutionnelle et de grandes entreprises, domestique et internationale de Crédit Agricole S.A. et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.	Les acquisitions de 2005 ont été financées par des émissions de Crédit Agricole S.A. à moyen terme (subordonnées ou non) et par des fonds propres durs générés et conservés durant l'année.
07/07/2005	CP Leasing et Credilar Acquisition par Sofinco de CP Leasing en République Tchèque et de Credilar au Portugal.	
31/10/2005	Activités du groupe Achmea Acquisition par le groupe Crédit Agricole S.A. des activités de banque dépositaire et d'administration de fonds ainsi que des activités de banque privée du groupe Achmea au Luxembourg.	
22/12/2005	Tunisie Factoring Eurofactor porte sa participation dans Tunisie Factoring de 9,09 % à 36,36 %.	
22/12/2005	Nextra Acquisition par Crédit Agricole Asset Management de 65 % de Nextra, entité issue du rapprochement de Nextra Investment Management sgr (Nextra), filiale de Banca Intesa et de CAAM sgr, filiale de CAAM en Italie, pour 816 millions d'euros (avec clauses d'ajustement de 65 millions d'euros en + ou en -).	
05/01/2006	Egyptian American Bank Acquisition par Crédit Agricole S.A. d'une participation de 56,15 % dans le capital de l'Egyptian American Bank (EAB). Prix d'acquisition (frais inclus) de 1 670 millions EGP (environ 200 millions d'euros).	Les acquisitions de 2006 ont été financées par des émissions de Crédit Agricole S.A. à moyen terme (subordonnées ou non) et par des fonds propres durs générés et conservés durant l'année.
27/06/2006	Renforcement du partenariat entre Crédit Agricole S.A. et Espirito Santo Financial Group Acquisition de 50 % du capital des deux sociétés d'assurances filiales de ESFG au Portugal et augmentation de la participation dans le Banco Espirito Santo (de 22,5 % à 23,8 %). Le coût total s'élève à environ 600 millions d'euros.	
16/08/2006	Crédit Agricole S.A. obtient l'autorisation pour l'acquisition du contrôle d' Emporiki Bank of Greece S.A. L'offre publique d'achat en numéraire sur Emporiki Bank S.A. est un succès avec près de 52,55 % du capital. En outre, Crédit Agricole S.A. acquiert 14 002 359 actions sur le marché. Le coût total est d'environ 2,2 milliards d'euros.	
31/08/2006	Acquisition d'Index Bank en Ukraine. L'opération, annoncée le 24 mars, a été finalisée le 31 août, date à laquelle Crédit Agricole S.A. détient 100 % du capital. Le coût s'élève à environ 220 millions d'euros.	
09/2006	Acquisition des parts minoritaires (29 %) au capital de la banque serbe Meridian Bank AD suite à l'offre d'achat de 66,2 millions d'euros sur 530 025 actions.	
19/09/2006	CASAM acquiert 100 % du capital de Ursa Capital LLC pour un coût de l'ordre de 60 millions d'euros.	
28/12/2006	Finalisation de l'accord annoncé en juillet sur la création de "Fiat Auto Financials Services (FAFS)" joint venture à 50/50 avec le groupe Fiat. Sofinco a acquis 50 % des actions de la société FAFS. Prix d'acquisition (frais inclus) : 1 milliard d'euros.	

Renseignements concernant la Société

Date	Investissements	Financements
01/03/2007	Acquisition du réseau italien (coût total pour Crédit Agricole S.A. des acquisitions de Cariparma, FriulAdria et 202 agences : 4,5 milliards d'euros après augmentation de capital et frais d'acquisition inclus) ■ Crédit Agricole S.A. finalise l'acquisition de 75 % du capital de Cassa di Risparmio di Parma e Piacenza (Cariparma) . À la même date, Crédit Agricole S.A. souscrit et verse la 1 ^{re} tranche de l'augmentation de capital de Cariparma du 5/02/2007. Le produit de cette augmentation de capital a permis à Cariparma d'acquérir 76,05 % du capital de Banca Popolare FriulAdria auprès d'Intesa Sanpaolo.	Cette opération est financée à hauteur de 3 milliards d'euros par l'augmentation de capital réalisée le 01/02/2007 (pour un montant de 4 milliards d'euros) ; le solde étant financé sur ressources propres.
01/04/2007	■ Intesa Sanpaolo apporte 29 agences à FriulAdria . Le 21/06, Cariparma acquiert auprès d'Intesa Sanpaolo les titres FriulAdria créés lors de l'apport des 29 agences. À l'issue de cette opération, Cariparma détient 78,68 % de FriulAdria.	
01/07/2007	■ Acquisition par Cariparma de 173 agences d'Intesa Sanpaolo (anciennement agences Banca Intesa).	
08/06/2007	Création d'une compagnie d'assurance-vie à Tokyo "Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd" (capital initial : 2 milliards de yens soit 12,5 millions d'euros).	
02/07/2007	Approbation par les autorités de contrôle, de l' acquisition par Crédit Agricole Luxembourg de 100 % du capital de Bank Sarasin Europe S.A. (prix d'acquisition frais inclus : 144 millions d'euros).	
25/07/2007	Crédit Agricole Immobilier acquiert une participation majoritaire dans le capital de la société holding de contrôle du groupe Monné-Decroix .	
01/08/2007	Crédit Agricole Immobilier acquiert 100 % du capital de la société de promotion RSB " Région Sud Bretagne " .	
10/09/2007	Uni-Éditions, groupe de presse du groupe Crédit Agricole, acquiert le mensuel "Santé Magazine".	
27/09/2007	Acquisition par Pacifica des 60 % du capital des Assurances Fédérales IARD non encore détenus (prix d'acquisition frais inclus : 126 millions d'euros).	Les autres acquisitions de 2007 ont été financées par des émissions de Crédit Agricole S.A. à moyen terme (subordonnées ou non) et par des fonds propres durs générés et conservés durant l'année.
27/10/2007	CAAM Group rachète les 10 % non encore détenus du capital d' Integral Development Asset Management (IDEAM) , société de gestion dédiée à l'Investissement Socialement Responsable.	
19/11/2007	Crédit Agricole S.A. acquiert 15 % du capital de la banque espagnole Bankinter pour un montant de 809 millions d'euros.	
28/11/2007	Sofinco acquiert auprès d'ABN AMRO la totalité du capital des sociétés néerlandaises Interbank N.V. et DMC Groep N.V. (prix d'acquisition frais inclus : 111 millions d'euros).	
29/11/2007	Crédit Agricole (Suisse) SA se porte acquéreur de National Bank of Canada (international) Ltd. , filiale de la Banque Nationale du Canada à Nassau, spécialisée dans la banque privée.	
03/12/2007	CACEIS finalise l' acquisition du groupe Olympia Capital International (spécialisé dans l'administration de fonds alternatifs).	
27/12/2007	Intesa Sanpaolo S.p.A. et Crédit Agricole S.A. conviennent d'exercer l'option de vente au Crédit Agricole des 49 % détenus par Intesa Sanpaolo dans AGOS S.p.A. , leur <i>joint-venture</i> dans le crédit à la consommation, pour un montant de 546 millions d'euros. L'opération sera finalisée en 2008 après obtention des autorisations.	
28/12/2007	Selon l'accord signé avec HVB en juillet 2007, CACEIS (détenu à 50 % par Crédit Agricole S.A.) rachète les activités de conservation de HypoVereinsbank .	

N.B. : pour ce qui concerne le montant des investissements, certaines informations ne peuvent être rendues publiques sans remettre en cause des accords de confidentialité ou porter à la connaissance de nos concurrents des informations qui pourraient nous porter préjudice.

► Investissements en cours

Les investissements nouveaux annoncés postérieurement à la clôture de l'exercice 2007 et pour lesquels les organes de Direction ont déjà pris des engagements fermes figurent dans le rapport de gestion - chapitre "Tendances récentes et perspectives" et dans la note n° 11 de l'annexe comptable.

Renseignements concernant la Société

» NOUVEAUX PRODUITS ET SERVICES

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés à la clientèle par les entités du Groupe. Les informations sont disponibles sur les sites du Groupe notamment au travers des communiqués de presse accessibles via le site Internet www.credit-agricole-sa.fr

» CONTRATS IMPORTANTS

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole.

Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Création d'une société de covered bonds

Afin d'accroître et de diversifier la base de refinancement du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. a créé une société financière (dénommée Crédit Agricole Covered Bonds – "CACB"), qu'elle contrôle à 99,9 % et dont l'objet social exclusif est limité à l'émission d'obligations sécurisées et à l'octroi de prêts "miroir" à Crédit Agricole S.A. Le remboursement de tout montant dû par Crédit Agricole S.A. à CACB au titre des prêts miroir sera couvert par une garantie financière octroyée par les Caisses régionales et LCL et portant sur des créances résultant de prêts à l'habitat. Chaque prêt consenti par CACB à Crédit Agricole S.A. sera redistribué à chaque Caisse régionale et à LCL en fonction de leurs apports en garantie respectifs sous la forme d'avances.

Les créances apportées en garantie par chaque Caisse régionale et LCL continueront d'être gérées par ces établissements et inscrites à leur bilan, sauf en cas de mise en œuvre de la garantie.

Préalablement à la mise en œuvre de la garantie, des mécanismes de protection de CACB sont prévus, suivant les niveaux de notation de Crédit Agricole S.A.

Le **schéma juridique contractuel** de mise en œuvre de ce dispositif repose sur une série de conventions dont les principales sont une **convention de garantie financière**, qui concerne les modalités de constitution des garanties financières apportées par chaque Caisse régionale et LCL au profit de CACB, pour sûreté du paiement de tout montant dû par Crédit Agricole S.A. en qualité d'emprunteur auprès de CACB et une **convention d'avance**, dont l'objet est la présentation des modalités d'octroi et de gestion des avances intragroupe et la définition de la clef de répartition des volumes de créances devant être apportées en garantie par chaque Caisse régionale et LCL.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actifs. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Hormis ces dispositions, à ce jour, Crédit Agricole S.A. n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

>> CHANGEMENT SIGNIFICATIF

Depuis le 31 décembre 2007, date des derniers états financiers vérifiés et publiés, il n'est survenu aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société et du groupe Crédit Agricole S.A.

>> ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ARRÊTÉ DES COMPTES DU 4 MARS 2008

Une action en justice a été déposée le 10 mars 2008 par l'un des garants de Calyon auprès du tribunal de l'État de New York. Cette action vise, pour ce qui concerne Calyon, à faire reconnaître par le juge américain la nullité d'un engagement accordé dans le cadre d'une vente de protection pour des opérations liées à l'immobilier résidentiel américain.

L'ouverture de cette procédure ne modifie pas à ce stade l'analyse du risque lié à cette contrepartie réalisée lors de l'arrêté des comptes.

Le 17 mars 2008, Calyon a déposé une action devant le juge anglais visant à faire reconnaître la validité et l'opposabilité de l'engagement émis par la filiale anglaise de cette contrepartie dans le cadre de cette opération.

>> DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le présent document est disponible sur le site www.credit-agricole-sa.fr et sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org

11 septembre 2007) est accessible sur le site Internet de la Société : www.credit-agricole-sa.fr onglet " Information Financière " rubrique " Information réglementée ".

L'ensemble de l'information réglementée telle que définie par l'AMF (dans le Livre II du Règlement général AMF modifié par arrêté du

Les statuts de Crédit Agricole S.A. sont repris intégralement dans le présent document page 324.

>> PUBLICATIONS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Le document annuel d'information ci-dessous recense les informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois par Crédit Agricole S.A. pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers,

d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers en application de l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF.

1. Documentation de référence

- Publiée sur le site internet de Crédit Agricole S.A. www.credit-agricole-sa.fr - rubrique Information financière > Information réglementée - ainsi que sur le site de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org :

Dates de publication	Nature des documents
22/03/2007	Document de référence - dépôt AMF no D. 07-0214
03/05/2007	Actualisation du document de référence - dépôt AMF n° D. 07-0214-A01
29/05/2007	Actualisation du document de référence - dépôt AMF n° D. 07-0214-A02
05/09/2007	Actualisation du document de référence - dépôt AMF n° D. 07-0214-A03
19/11/2007	Actualisation du document de référence - dépôt AMF n° D. 07-0214-A04

Renseignements concernant la Société

2. Programmes d'émission, prospectus et notes d'opérations

- Publiés sur le site internet de Crédit Agricole S.A. www.credit-agricole-sa.fr - rubrique Information financière > Information réglementée - et sur le site de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org :

Dates de publication	Nature des documents	Visa AMF
04/04/2007	Émission d'obligations à taux fixe et intérêts trimestriels	visa AMF n° 07-0114
16/04/2007	Émission d'obligations à rémunération semestrielle progressive	visa AMF n° 07-0117
05/06/2007	Émission d'obligations à taux fixe et intérêts trimestriels	visa AMF n° 07-0170
05/06/2007	Émission d'obligations à taux fixe et intérêts trimestriels	visa AMF n° 07-0171
25/09/2007	Émission d'obligations à taux fixe et intérêts trimestriels	visa AMF n° 07-0330
28/11/2007	Émission d'obligations à rémunération semestrielle progressive	visa AMF n° 07-0428
03/12/2007	Émission d'obligations à taux fixe et intérêts trimestriels	visa AMF n° 07-0445
04/12/2007	Émission d'obligations à taux fixe et intérêts trimestriels	visa AMF n° 07-0461
15/01/2008	Émission de TSR à taux fixe et intérêts trimestriels	visa AMF n° 08-007
15/01/2008	Émission d'obligations à taux fixe et intérêts trimestriels	visa AMF n° 08-008

- Communiqués à la CSSF ou à la Bourse du Luxembourg www.bourse.lu :

Dates de publication	Nature des documents
07/05/2007	Mise à jour du programme EMTN
18/06/2007	Supplément n° 1 au prospectus de base du programme EMTN
31/08/2007	Supplément n° 2 au prospectus de base du programme EMTN
10/09/2007	Supplément n° 3 au prospectus de base du programme EMTN
15/11/2007	Supplément n° 4 au prospectus de base du programme EMTN
11/01/2008	Supplément n° 5 au prospectus de base du programme EMTN
19/03/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 30/09/2008
22/03/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 02/10/2008
30/03/2007	Émission d'obligations à moyen terme - échéance 03/04/2009 - non coté
18/04/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 27/04/2012
26/04/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 30/04/2009
13/06/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 26/06/2009
13/06/2007	Émission d'obligations à moyen terme - échéance 27/06/2014 - non coté
13/06/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 29/06/2009
18/06/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 29/12/2008
20/06/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 01/07/2009
21/06/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 05/01/2009
21/06/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 06/01/2009
03/07/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 06/07/2037
04/07/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 16/01/2009
19/07/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 26/07/2022
19/07/2007	Émission d'obligations à moyen terme - échéance 27/07/2009 - non coté
02/08/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 10/08/2022
12/09/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 14/09/2009
13/09/2007	Émission d'obligations à moyen terme - échéance 17/03/2009 - non coté
14/09/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 18/09/2009
27/09/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 01/10/2010
28/09/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 23/09/2011
02/10/2007	Émission d'obligations à moyen terme - échéance 09/10/2009 - non coté
08/10/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 30/09/2014
08/10/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 15/04/2009

Renseignements concernant la Société

Dates de publication	Nature des documents
10/10/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 17/10/2012
11/10/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 17/04/2009
15/10/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 22/10/2012
16/10/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 24/10/2017
16/10/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 23/10/2012
16/10/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 25/10/2011
16/10/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 29/10/2010
16/10/2007	Émission et admission de Titres subordonnés - perpétuel
18/10/2007	Émission d'obligations à moyen terme - échéance 25/10/2010 - non coté
16/10/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 02/11/2009
22/10/2007	Émission d'obligations à moyen terme - échéance 02/11/2009 - non coté
15/11/2007	Émission d'obligations à moyen terme - échéance 29/11/2009 - non coté
20/11/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 11/12/2015
27/11/2007	Émission d'obligations à moyen terme - échéance 12/12/2017 - non coté
28/11/2007	Émission d'obligations à moyen terme - échéance 07/12/2009 - non coté
04/12/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 12/12/2010
28/11/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 13/12/2017
07/12/2007	Émission d'obligations à moyen terme - échéance 14/12/2012 - non coté
11/12/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 21/12/2022
13/12/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 18/06/2009
13/12/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 18/06/2009
17/12/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 21/12/2012
11/01/2008	Émission et admission de Titres subordonnés - perpétuel
28/01/2008	Émission et admission de Titres subordonnés - perpétuel

- Communiqués à la SWX SWISS Exchange (www.swx.com) :

Dates de publication	Nature des documents
26/07/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 26/07/2010
27/07/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 26/07/2010
02/08/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - échéance 02/08/2013

- Communiqués au New Zealand Exchange (www.nzx.com/nzxmarket) :

Dates de publication	Nature des documents
19/11/2007	Émission et admission de titres subordonnés - perpétuel

3. Déclarations

- **Déclarations des opérations des dirigeants sur les titres de la société :**

Ces déclarations sont disponibles sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. www.credit-agricole-sa.fr - rubrique Information financière > Information réglementée ; elles sont publiées sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

- **Déclarations des transactions sur les actions propres de la société :**

Les récapitulatifs mensuels ainsi que les déclarations hebdomadaires des transactions sur actions propres sont publiés

sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. www.credit-agricole-sa.fr - rubrique Information financière > Information réglementée.

- **Déclarations du nombre d'actions et de droits de vote :**

Les déclarations relatives au nombre total d'actions et de droits de vote ont été publiées sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. www.credit-agricole-sa.fr - rubrique Information financière > Information réglementée - aux dates suivantes : 31/01/2007 ; 27/02/2007 ; 05/12/2007.

Renseignements concernant la Société

► 4. Communiqués de presse

- Publiés sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. www.credit-agricole-sa.fr - rubrique Information financière > Communiqués de presse :

Dates de publication	Nature des documents
19/03/2007	FriulAdria : l'Assemblée générale des actionnaires approuve les comptes de 2006 et la distribution d'un dividende de 2,30 euros par action
19/03/2007	Intesa Sanpaolo et Crédit Agricole S.A. signent le contrat de dénouement de la <i>joint-venture</i> CAAM Sgr

Dates de publication	Nature des documents
23/03/2007	Nouvelles nominations à la tête de FriulAdria
27/03/2007	Partenariat de la SFI avec le Crédit Agricole pour développer les capacités de gestion et l'efficacité des institutions financières en Afrique
30/03/2007	Intesa Sanpaolo cède 29 agences à FriulAdria FriulAdria se renforce en Vénétie avec 29 nouvelles agences à partir du 1 ^{er} avril
02/04/2007	Le prêt économies d'énergie du Crédit Agricole, une offre pour conjuguer développement et relation durable !
03/04/2007	Crédit Agricole Asset Management développe son offre et se dote d'une plate-forme LDI
04/04/2007	Le Crédit Agricole, partenaire de la Fondation de France, renforce son soutien au Parc de Branféré et à l'École Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme
24/04/2007	Crédit Agricole Asset Management lance un Comité scientifique de réflexion sur la Finance responsable
25/04/2007	Le groupe Crédit Agricole et OSEO signent une convention de partenariat en faveur du financement des TPE
27/04/2007	2007-2011 : Business plan quinquennal stratégique pour la transformation et la croissance d'Emporiki Bank
02/05/2007	CAAM gèrera le 1 ^{er} CDO sur le change CFXO lancé par Merrill Lynch
02/05/2007	Avec la Carte Cléo Vélo, LCL lance sa première carte "collector"
09/05/2007	Finaref et Téléshopping lancent une première dans le m-commerce : le paiement sur téléphone portable via la carte OKshopping
10/05/2007	LCL propose une nouvelle approche de la banque privée et crée 38 pôles dédiés en France
14/05/2007	Georges Pauget succède à Jean Laurent à la Présidence de Calyon
16/05/2007	Accord entre le groupe Crédit Agricole et Banque Sarasin et Cie S.A. en vue de l'acquisition de sa filiale luxembourgeoise Bank Sarasin Europe S.A. par Crédit Agricole Luxembourg
16/05/2007	Des résultats qui traduisent le succès de la stratégie du Groupe en Italie et de très bonnes performances opérationnelles
21/05/2007	Crédit Agricole Asset Management obtient le premier certificat NF 343 d'AFAQ AFNOR pour son <i>reporting</i> financier
23/05/2007	Assemblée générale de Crédit Agricole S.A.
24/05/2007	Calyon obtient l'agrément pour la création d'une filiale de plein exercice en Algérie
29/05/2007	Accord entre Crédit Agricole S.A. et la B.E.I. pour les financements d'installations utilisant des énergies renouvelables
29/05/2007	Précisions apportées par Sofinco
31/05/2007	Le Crédit Agricole donne rendez-vous aux jeunes actifs
01/06/2007	LCL lance un plan de compétitivité pour dynamiser son développement
11/06/2007	L'innovation de Calyon sur le marché des obligations convertibles synthétiques attire de nouveaux investisseurs
11/06/2007	Le Crédit Agricole s'implante sur le marché de l'assurance-vie au Japon
11/06/2007	AGF cède Les Assurances Fédérales IARD à Pacifica
19/06/2007	Avec "Graines de paysages", le Crédit Agricole s'engage en faveur de la biodiversité
19/06/2007	Finaref lance la carte privative Madelios
19/06/2007	Le Crédit Agricole, premier investisseur français en Italie
19/06/2007	Calyon annonce la nomination de Duncan E. Goldie-Morrison au poste de <i>Chief Executive Officer</i> pour Calyon Americas
22/06/2007	Le Crédit Agricole réoriente sa politique de partenariat sportif
22/06/2007	LCL obtient la certification ISO 9001 pour l'ensemble des activités de ses centres de contacts téléphoniques
27/06/2007	Intesa Sanpaolo cède 173 agences à Cariparma
27/06/2007	Crédit Agricole Asset Management annonce la nouvelle organisation de sa filiale CAAM SGR
02/07/2007	À l'horizon 2010, 1 Partenariat Public Privé sur 3 se fera avec le groupe Crédit Agricole
03/07/2007	Ouverture de l'Appartement du Pape à Fontainebleau
03/07/2007	HypoVereinsbank cède ses activités de conservation à CACEIS

Renseignements concernant la Société

Dates de publication	Nature des documents
05/07/2007	Crédit Agricole Asset Management Real Estate reçoit l'agrément pour gérer des OPCV
05/07/2007	Sofinco et la Banque Saudi Fransi annoncent la création d'une nouvelle filiale en Arabie Saoudite - Sofinco Saudi Fransi
05/07/2007	Bank Sarasin Europe S.A. devient Crédit Agricole Luxembourg Bank
12/07/2007	Nominations au sein de Crédit Agricole Assurances
16/07/2007	Le Crédit Agricole et Réseau Entreprendre signent un accord-cadre national
17/07/2007	Crédit Agricole Immobilier acquiert le promoteur Monné Decroix
18/07/2007	Crédit Agricole S.A. adapte son organisation pour piloter la croissance du Groupe
30/07/2007	CACEIS annonce l'acquisition d'Olympia Capital International, un groupe indépendant de services d'administration de fonds alternatifs
30/07/2007	Nomination au sein de Crédit Agricole Assurances
31/07/2007	Sofinco achète Interbank et DMC Groep à ABN Amro
01/08/2007	Crédit Agricole Immobilier acquiert la société de promotion RSB
03/08/2007	Le Crédit Agricole, partenaire de la Cité de l'architecture et du patrimoine
08/08/2007	Société Générale et Calyon signent un accord de rapprochement entre Fimat et Calyon Financial et annoncent la création de Newedge
30/08/2007	Résultats du 1 ^{er} semestre : la très forte progression des résultats reflète la nouvelle dimension du Groupe
30/08/2007	Rapport financier semestriel 2007 de Crédit Agricole S.A.
30/08/2007	Une nouvelle équipe dirigeante chez Calyon
30/08/2007	Incendies en Grèce : Emporiki Bank et le Crédit Agricole décident d'aider ensemble les sinistrés
30/08/2007	Gilles Grapinet est nommé Directeur de la Stratégie de Crédit Agricole S.A.
31/08/2007	Apport de la participation de Crédit Agricole S.A. à l'offre de Nova Scotia sur Banco del Desarrollo
03/09/2007	Augmentation de capital 2007 réservée aux salariés du Groupe
10/09/2007	Les 24 ^e Journées Européennes du Patrimoine, 15 et 16 septembre 2007
11/09/2007	Création de UAF Patrimoine Formation au service des professionnels de la gestion patrimoniale
13/09/2007	LCL s'engage aux côtés de l'ANPE pour diversifier ses recrutements
18/09/2007	Communiqué de Calyon
18/09/2007	Yves Perrier est nommé Président Directeur général de Crédit Agricole Asset Management (CAAM) et de CAAM Group
18/09/2007	Lancement de la nouvelle campagne nationale : "Soyez sûr de votre assurance avec le Crédit Agricole"
20/09/2007	Go Sport choisit Finaref pour développer son offre de financement et de fidélisation
25/09/2007	Crédit Agricole Cheuvreux lance un nouveau service de recherche, vente et exécution sur les valeurs grecques et annonce son implantation prochaine en Turquie
01/10/2007	IDEAM devient filiale à 100 % de CAAM Group et désigne son Conseil d'administration
02/10/2007	Christophe Gancel nouveau Directeur général de Crédit Agricole (Suisse) S.A.
05/10/2007	Le groupe Cariparma FriulAdria présente son plan industriel 2007-2010
25/10/2007	Crédit Agricole Asset Management inaugure sa succursale à Francfort
06/11/2007	Gaz de France et LCL s'associent pour commercialiser des contrats d'énergie
07/11/2007	Avec la carte Indépendance, LCL lance la première carte prépayée Carte Bleue Visa rechargeable par Internet
09/11/2007	LCL et Crédit du Maroc partenaires dans le financement immobilier
14/11/2007	Résultats de Crédit Agricole S.A. du 3 ^e trimestre et des 9 premiers mois 2007 : une bonne capacité de résistance dans un environnement dégradé
15/11/2007	Le Crédit Agricole, partenaire de "Un avenir ensemble"
19/11/2007	Crédit Agricole S.A. acquiert 15 % du capital de Bankinter pour un montant de 809 millions d'euros
28/11/2007	Le Crédit Agricole lance la première carte bancaire affinitaire de l'Équipe de France de Football et son programme de communication "On a tous un côté Bleu"
28/11/2007	Sofinco devient la première société spécialisée de crédit à la consommation aux Pays-Bas avec le rachat d'Interbank et DMC GROEP à ABN Amro
29/11/2007	Crédit Agricole (Suisse) S.A. se porte acquéreur de la filiale de la Banque Nationale du Canada à Nassau, Bahamas
30/11/2007	Crédit Agricole, banque de l'année pour sa politique Développement durable

Renseignements concernant la Société

Dates de publication	Nature des documents
03/12/2007	Olympia Capital International rejoint le groupe CACEIS
13/12/2007	Augmentation de capital 2007 réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole
20/12/2007	Crédit Agricole S.A. précise sa politique rigoureuse de dépréciation des instruments financiers exposés à la crise des marchés de crédit
21/12/2007	Crédit Agricole Asset Management Group annonce la nouvelle composition de ses instances de direction
27/12/2007	Crédit Agricole S.A. et Intesa Sanpaolo finalisent le dénouement de la joint-venture CAAM Sgr et signent un accord pour la vente de la participation d'Intesa Sanpaolo dans AGOS
02/01/2008	Lancement opérationnel de Newedge, filiale de courtage de Société Générale et Calyon
11/01/2008	Le baromètre Eurofactor/Les Échos montre que les patrons de PME-PMI européens affichent un optimisme prudent pour 2008
14/01/2008	Succès de la cession par Crédit Agricole S.A. de sa participation dans Suez
22/01/2008	Newedge : un nouvel acteur dans le monde du courtage
23/01/2008	Crédit Agricole S.A. signe la Charte de la Diversité
28/01/2008	Crédit Agricole Cheuvreux obtient à Londres le prix de la meilleure recherche économique et financière de long terme : le "Farsight Award"
06/02/2008	Crédit Agricole Asset Management Group présente sa nouvelle filiale en Italie : Crédit Agricole Asset Management SGR
12/02/2008	Fiat Group Automobiles Services affiche de bons résultats pour sa première année d'activité
14/02/2008	Crédit Agricole Asset Management Group affirme sa présence en Australie et y crée une filiale
18/02/2008	Création de la "Grameen - Crédit Agricole Microfinance Foundation"
20/02/2008	Création d'une joint-venture en asset management en Arabie Saoudite
21/02/2008	Crédit Agricole S.A. se félicite de la décision de la Banque d'Espagne qui l'autorise ce jour à augmenter sa participation dans le capital de Bankinter
26/02/2008	Systeia Capital Management devient filiale à 100 % de CAAM et désigne son nouveau directoire
05/03/2008	Résultats annuels 2007 de Crédit Agricole S.A. : de solides résultats malgré la crise
13/03/2008	Crédit Agricole Asset Management 1 ^{re} société de gestion notée sur sa responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) par Vigeo.

5. Présentations thématiques

- Réalisées lors de conférences, journées Investisseurs ou à l'occasion d'événements particuliers de l'entreprise, disponibles sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. www.credit-agricole-sa.fr - rubrique Information financière > Présentations thématiques :

Dates	Présentations
27/03/2007	Présentation de Georges Pauget - Conférence Morgan Stanley "European Banks & Financials", Londres

Dates	Présentations
14/06/2007	Présentation de Gilles de Margerie - Conférence Goldman Sachs "European Financials", Lisbonne
26/09/2007	Présentation de Georges Pauget - Conférence Cheuvreux, Paris
05/10/2007	Présentation du Plan de développement 2007-2010 de Cariparma FriulAdria - Journée Italie, Milan

Renseignements concernant la Société

6. Informations publiées au BALO relatives à l'Assemblée générale et aux publications périodiques

- Publiés sur le site du Balo www.journal-officiel.gouv.fr/balo/ :

Société : *Crédit Agricole S.A., n° 784 608 416 RCS PARIS*

Dates de publication	Nature des documents	BALO n°
21/03/2007	Convocations - Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts - Avis de réunion à l'Assemblée générale du 23 mai 2007	BALO n° 35
09/04/2007	Émissions et cotations - Complément à la notice publiée au BALO du 02/02/2007	BALO n° 43
16/04/2007	Émissions et cotations - Additif à la notice publiée au BALO du 09/04/2007	BALO n° 46
18/04/2007	Émissions et cotations - Complément à la notice publiée au BALO du 09/04/2007	BALO n° 47
20/04/2007	Publications périodiques - Comptes annuels au 31 décembre 2006	BALO n° 48
27/04/2007	Émissions et cotations - Additif à la notice publiée au BALO du 18/04/2007	BALO n° 51
04/05/2007	Convocations - Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts - Rectificatif à l'avis de réunion paru au BALO du 21/03/2007	BALO n° 54
09/05/2007	Publications périodiques - Chiffres d'affaires et situations trimestrielles - Situation au 31 mars 2007	BALO n° 56
08/06/2007	Émissions et cotations - Complément à la notice publiée au BALO du 18/04/2007	BALO n° 69
18/06/2007	Émissions et cotations - Additif à la notice publiée au BALO du 08/06/2007	BALO n° 73
22/06/2007	Publications périodiques - Approbation des comptes annuels par l'Assemblée générale	BALO n° 75
10/08/2007	Publications périodiques - Chiffres d'affaires et situations trimestrielles - Situation au 30 juin 2007	BALO n° 96
28/09/2007	Publications périodiques - Comptes intermédiaires - Rapport financier semestriel au 30 juin 2007 de Crédit Agricole S.A.	BALO n° 117
28/09/2007	Émissions et cotations - Complément à la notice publiée au BALO du 8/06/2007	BALO n° 117
08/10/2007	Émissions et cotations - Additif à la notice publiée au BALO du 28/09/2007	BALO n° 121
09/11/2007	Publications périodiques - Chiffres d'affaires et situations trimestrielles - Situation au 30 septembre 2007	BALO n° 135
03/12/2007	Émissions et cotations - Complément à la notice publiée au BALO du 28/09/2007	BALO n° 145
07/12/2007	Émissions et cotations - Complément à la notice publiée au BALO du 03/12/2007	BALO n° 147
12/12/2007	Émissions et cotations - Additif à la notice publiée au BALO du 03/12/2007	BALO n° 149
14/12/2007	Émissions et cotations - Additif à la notice, affaire n° 0718047 publiée au BALO du 07/12/2007	BALO n° 150
14/12/2007	Émissions et cotations - Additif à la notice, affaire n° 0718046 publiée au BALO du 07/12/2007	BALO n° 150
18/01/2008	Émissions et cotations - Complément à la notice publiée au BALO du 07/12/2007	BALO n° 8
28/01/2008	Émissions et cotations - Additif à la notice publiée au BALO du 18/01/2008	BALO n° 12
28/01/2008	Émissions et cotations - Additif à la notice publiée au BALO du 18/01/2008	BALO n° 12
11/02/2008	Publications périodiques - Chiffres d'affaires et situations trimestrielles - Situation au 31 décembre 2007	BALO n° 18

7. Dépôts au Greffe du tribunal de Commerce de Paris

- Disponibles auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris, répertoriés sur www.infogreffe.com

Société : *Crédit Agricole S.A., n° 784 608 416 RCS PARIS*

Dates	Nature des documents et décisions	Dépôt n°
23/05/2007	Extrait du procès-verbal - Changement d'administrateur	dépôt n° 56465 du 27/06/2007
23/05/2007	Statuts mis à jour	dépôt n° 55271 du 22/06/2007
23/05/2007	Extrait du procès-verbal	dépôt n° 55271 du 22/06/2007
17/07/2007	Procès-verbal du Conseil d'administration - Nomination de deux Directeurs généraux délégués	dépôt n° 85457 du 27/09/2007
29/08/2007	Procès-verbal du Conseil d'administration - Démission d'un Directeur général délégué	dépôt n° 108544 du 04/12/2007
05/12/2007	Statuts à jour Certificat - Attestation bancaire - 3 attestations Acte augmentation de capital	dépôt n° 3756 du 15/01/2008
21/12/2007	Rapport Commissaire aux comptes	dépôt n° 3756 du 15/01/2008

Renseignements concernant le capital

» RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL ET LES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Il n'existe actuellement aucun pacte d'actionnaires.

Crédit Agricole S.A. n'a procédé à aucune autre émission de titres donnant accès au capital que celles indiquées dans le tableau "Évolution du capital au cours des cinq dernières années" en page 99 du présent document de référence. La Société n'a procédé à aucune autre émission de titres donnant accès au capital potentiel, ni d'actions à droit de vote double, et n'a procédé à aucun nantissement de ses titres.

À la connaissance de Crédit Agricole S.A., il n'existe aucun autre actionnaire que la SAS Rue La Boétie détenant 5 % ou plus de son capital ou de ses droits de vote.

► Contrôle de l'émetteur

Les liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont décrits dans l'annexe comptable – "cadre général" page 168 du présent document.

Le contrôle de Crédit Agricole S.A. est décrit dans le chapitre II "Gouvernance et contrôle interne" du document de référence.

Les règles concernant la formation du Conseil d'administration sont prévues à l'article 10 des statuts.

La composition du Conseil d'administration, qui attribue aux représentants de Caisses régionales de Crédit Agricole 62 % des postes d'administrateurs au sein du Conseil, résulte de la volonté de l'actionnaire majoritaire (la SAS Rue La Boétie, émanation des Caisses régionales, détenant 54,5 % des droits de vote au 31 décembre 2007) d'assurer une représentation également majoritaire aux Caisses régionales.

Outre l'administrateur désigné par arrêté conjoint des Ministres chargés des Finances et de l'Agriculture, quatre postes sont attribués à des personnalités extérieures au groupe Crédit Agricole. Ces quatre administrateurs sont considérés comme indépendants selon les recommandations de place (rapport IFA – La gouvernance des sociétés cotées – mai 2007). Leur engagement est très important au sein du Conseil d'administration. En particulier, trois personnalités extérieures assurent la présidence de Comités spécialisés (audit et risques, rémunérations, nominations et gouvernance).

Il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

► Politique de distribution

La politique de distribution des dividendes est définie par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Elle peut prendre en compte, notamment, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que les politiques de distribution des principales sociétés françaises et des entreprises internationales du secteur. Crédit Agricole S.A. ne peut pas garantir le montant des dividendes qui seront versés au titre d'un exercice.

Dans le cadre du plan de développement 2006-2008 présenté fin 2005, Crédit Agricole S.A. s'est fixé un objectif de distribution de résultat de 30 % - 35 % au moins.

Au titre de 2007, le dividende qui sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008 (1,20 euro) correspond à un taux de distribution de 48 %.

» DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT DES ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

En application de l'article L. 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le présent document constitue le descriptif du programme de rachat devant être approuvé par l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2008.

► I - Nombre de titres et part du capital détenu directement par Crédit Agricole S.A.

Au 13 mars 2008, le nombre d'actions détenues directement par Crédit Agricole S.A. est de 11 992 464 actions, représentant 0,72 % du capital social.

► II - Répartition des objectifs par titres de capital détenus

Au 13 mars 2008, les actions détenues par Crédit Agricole S.A. sont réparties comme suit :

- 10 001 464 actions sont destinées à couvrir les engagements pris auprès des salariés, soit dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, soit dans celui du contrat de liquidité des salariés du Crédit Lyonnais ;
- 1 991 000 actions sont détenues au sein d'un contrat de liquidité en vue d'animer le marché du titre.

► III - Objectifs du programme de rachat

L'autorisation devant être conférée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 21 mai 2008 est destinée à permettre à Crédit Agricole S.A. d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, Crédit Agricole S.A. pourra utiliser cette autorisation en vue :

1. de consentir des options d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
2. d'attribuer des actions de la société aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce ;
3. de conserver les actions de la société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;

4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société ;
5. d'assurer l'animation du marché des actions par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
6. de procéder à l'annulation des actions acquises.

► IV - Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat

1 - Part maximale du capital à acquérir par Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. est autorisée à acquérir un nombre d'actions ne pouvant excéder 10 % du nombre total d'actions composant son capital social à la date de réalisation des achats, ce qui, au 13 mars 2008, représente 166 975 687 actions. Toutefois, le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital de la société.

Par ailleurs, le montant total des sommes que Crédit Agricole S.A. pourra consacrer au rachat de ses actions au cours du programme de rachat est de 3 milliards d'euros.

2 - Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : actions cotées sur Euronext Paris (compartiment A)

Libellé : Crédit Agricole S.A.

Code ISIN : FR 0000045072

3 - Prix maximal d'achat

L'acquisition de ses propres actions par Crédit Agricole S.A. dans le cadre du programme de rachat ne peut excéder 35 euros par action.

► V - Durée du programme

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce et à la 17^e résolution qui sera soumise au vote de l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2008, ce programme de rachat peut être mis en œuvre jusqu'à son renouvellement par une prochaine Assemblée générale, et dans tous les cas, pendant une période maximale de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale mixte, soit au plus tard jusqu'au 21 novembre 2009.

Renseignements concernant le capital

► VI - Déclarations des opérations réalisées par Crédit Agricole S.A. sur ses propres titres du 1^{er} janvier 2007 au 13 mars 2008

Pourcentage de capital auto détenu au 13 mars 2008 :	0,72 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 13 mars 2008 :	11 992 464
Valeur comptable du portefeuille :	222 157 032 €
Valeur de marché du portefeuille au 13 mars 2008 (cours de clôture du 13 mars 2008) :	213 106 085 €

Période allant du 1 ^{er} janvier 2007 au 13 mars 2008	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées ⁽¹⁾	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	9 303 721	12 455 661	22 113 892	Néant	Néant	Néant
<i>Dont contrat de liquidité</i>	<i>9 049 698</i>	<i>8 136 934</i>	<i>0</i>			
Échéance maximale			7/10/2013			
Cours moyen de la transaction (en euros)	27,13	25,22				
<i>Dont contrat de liquidité</i>	<i>27,00</i>	<i>27,99</i>				
Prix d'exercice moyen (en euros)			27,00			
Montants (en euros)	252 417 882	314 092 695	597 119 809			
<i>Dont contrat de liquidité</i>	<i>244 304 100</i>	<i>227 730 269</i>	<i>0</i>			

(1) Le montant des options d'achat correspond au nominal.

Renseignements complémentaires

» HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ⁽¹⁾

► Collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A. ⁽²⁾

(en milliers d'euros)	Ernst & Young				PricewaterhouseCoopers			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>								
Émetteur	2 626	3 515	13,3 %	18,9 %	2 626	3 514	12,8 %	20,4 %
Filiales intégrées globalement	11 475	9 592	57,9 %	51,7 %	11 779	10 380	57,3 %	60,4 %
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes ⁽³⁾</i>								
Émetteur	3 612	2 759	18,2 %	14,9 %	3 336	875	16,2 %	5,1 %
Filiales intégrées globalement	1 588	2 432	8,0 %	13,1 %	2 386	2 267	11,6 %	13,2 %
Sous total	19 301	18 298	97,4 %	98,6 %	20 127	17 036	97,9 %	99,1 %
<i>Autres prestations</i>								
Juridique, fiscal, social	192	189	1,0 %	1,0 %	425	152	2,0 %	0,9 %
Autres	328	77	1,6 %	0,4 %	14	0	0,1 %	0,0 %
Sous total	520	266	2,6 %	1,4 %	439	152	2,1 %	0,9 %
TOTAL	19 821	18 564	100 %	100 %	20 566	17 188	100 %	100 %

► Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A., consolidées par intégration globale

(en milliers d'euros)	Mazars & Guerard				KPMG				Deloitte				Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<i>Audit</i>																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 678	1 599	98,2 %	100,0 %	399	446	94,8 %	99,6 %	524	595	97,0 %	96,6 %	683	818	98,1 %	96,9 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes ⁽³⁾	31	0	1,8 %	0,0 %	22	2	5,2 %	0,4 %	16	21	3,0 %	3,4 %	13	26	1,9 %	3,1 %
TOTAL	1 709	1 599	100 %	100 %	421	448	100 %	100 %	540	616	100 %	100 %	696	844	100 %	100 %

(1) Cette note indique la charge annuelle des honoraires des Commissaires aux comptes.

(2) Y compris les filiales de Crédit Agricole S.A. consolidées par intégration globale et auditées par le collège.

(3) Selon l'instruction 2006-10 du 19 décembre 2006 de l'AMF.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés. En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

► I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

1. Avec la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM)

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ

M. René Carron.

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 17 juillet 2007 a autorisé la signature d'une convention de mécénat entre votre Société et la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM), dont elle est l'un des membres fondateurs. Cette fondation reconnue d'utilité publique a pour mission de mobiliser la société civile en faveur de la solidarité internationale pour le développement agricole et rural. Elle favorise la promotion des agriculteurs et des filières agro-alimentaires des pays en développement.

Au titre de cette convention, votre Société mettra à disposition de FARM, pour une durée de cinq ans, des locaux, une assistance informatique et technologique et du personnel.

MODALITÉS

Cette mise à disposition qui représente un montant annuel estimé de € 600 660 est effectuée gratuitement.

2. Avec la société Crédit Agricole Covered Bonds

ADMINISTRATEURS CONCERNÉS

MM. Carron, Sander, Chifflet, Dupuy, Bru, David, de Laage, Dieval, Drouet, Lefebvre, Mary, Michaut et Pargade.

NATURE ET OBJET

Afin d'accroître et de diversifier la base de refinancement du groupe Crédit Agricole, le Conseil d'administration de votre Société a, dans sa séance du 23 mai 2007, autorisé un programme d'émission de covered bonds et, à cet effet, la création d'une société financière (dénommée Crédit Agricole Covered Bonds – "CACB"), contrôlée à 99,99 % par votre Société. L'objet social exclusif de CACB est limité à l'émission d'obligations sécurisées et à l'octroi de prêts "miroirs" à votre Société. Le remboursement de tout montant dû par Crédit Agricole S.A. à CACB au titre des prêts miroirs sera couvert par une garantie financière octroyée par les Caisses régionales et LCL et portera sur des créances résultant de prêts à l'habitat. Chaque prêt consenti par CACB à votre société sera redistribué sous la forme d'avances à chaque Caisse régionale et à LCL en fonction de leurs apports en garantie respectifs.

Les créances apportées en garantie par chaque Caisse régionale et LCL continueront d'être gérées par ces établissements et inscrites à leur bilan, sauf en cas de mise en œuvre de la garantie. Préalablement à la mise en œuvre de la garantie, des mécanismes de protection de CACB sont prévus, suivant les niveaux de notation de votre Société.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

MODALITÉS

Le programme d'émission de *covered bonds* n'ayant pas été mis en place sur l'exercice 2007, les conventions de garantie financière et d'avance n'ont pas trouvé à s'appliquer.

3. Avec M. Edouard Esparbès, Directeur général délégué jusqu'au 1er septembre 2007**NATURE ET OBJET**

Votre Conseil d'administration, dans sa séance du 17 juillet 2007, a pris acte de la démission de M. Edouard Esparbès de ses mandats de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. à compter du 1^{er} septembre 2007 et de Directeur général de Calyon à compter du 1^{er} octobre 2007 et autorisé les conditions de ces cessations de fonctions.

MODALITÉS

À compter du 1^{er} octobre 2007, il a été nommé chargé de mission auprès du président de Calyon jusqu'à son départ à la retraite le 1^{er} avril 2008. Il a été décidé que la rémunération fixe de M. Edouard Esparbès, arrêtée par votre Conseil d'administration dans sa séance du 6 mars 2007, serait maintenue au niveau fixé au titre de 2007 et versée sur les mêmes bases en 2008, *pro rata temporis* jusqu'à son départ à la retraite, soit un montant total de € 368 000.

► II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec les Caisses régionales de Crédit Agricole**NATURE ET OBJET**

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de votre Société, le Conseil d'administration, dans sa séance du 31 octobre 2001, a autorisé le Président et le Directeur général à signer, pour le compte de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (devenue Crédit Agricole S.A.), le protocole d'accord avec ses annexes et tous les engagements nécessaires à sa mise en œuvre. Parmi les dispositions de cette convention complexe figure, notamment, la constitution d'un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité.

Les Caisses régionales ont participé à la constitution de ce fonds, doté de € 609,8 millions, et destiné à permettre à votre Société de mettre en œuvre la solidarité interne au sein du groupe Crédit Agricole et d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés.

MODALITÉS

Votre Société a contribué à hauteur de 75 % du montant de la dotation de € 609,8 millions, soit € 457,4 millions, et les Caisses régionales, collectivement à hauteur de € 152,4 millions, selon une répartition identique à celle du fonds de garantie des dépôts institué à l'article L. 312-4 du Code monétaire et financier.

Au cours de l'exercice 2007, aucun prélèvement sur la dotation du fonds au profit d'une Caisse régionale ayant un dirigeant commun avec votre Société n'a été réalisé. Conformément aux termes du protocole, une dotation de € 46,1 millions a été effectuée en 2007.

2. Avec la société Calyon**NATURE ET OBJET**

À la suite des opérations de rapprochement des activités de banque de financement et d'investissement des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais, une opération d'apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez (devenu Calyon) a été réalisée.

Dans cette circonstance, il est apparu nécessaire de renforcer les fonds propres de Calyon. Le Conseil d'administration, dans sa séance du 9 mars 2004, a autorisé la réalisation, par votre Société, des opérations permettant le renforcement des fonds propres de Calyon, pour une enveloppe globale maximale de 3 milliards d'euros.

MODALITÉS

Dans le cadre de cette autorisation, votre Société a, notamment, souscrit à une émission de titres super subordonnés, pour un montant de \$ 1.730 millions. Votre Société n'a perçu aucun intérêt au titre de l'exercice 2007.

Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Gérard Hautefeuille

ERNST & YOUNG et Autres
Valérie Meeus

Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 21 mai 2008

» ORDRE DU JOUR

► Compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 ;
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2007 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2007, fixation du dividende et mise en paiement du dividende en numéraire et/ou en actions ;
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- Nomination d'administrateur(s) ;
- Jetons de présence aux membres du Conseil d'administration ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société.

► Compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription, en cas de demande excédentaire ;

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue de fixer lui-même le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite annuelle de 5 % du capital ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à la société Crédit Agricole International Employées ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents à un plan d'épargne groupe aux États-Unis ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la société ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre ;
- Autorisation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions ;
- Formalités, pouvoirs.

» RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. DU MERCREDI 21 MAI 2008

► Compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2007)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, ainsi que les actes de gestion accomplis par le conseil au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts non déductibles des résultats imposables, qui s'élèvent à la somme de 124 921 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ainsi que celui de l'impôt supporté par la société du fait de la non-déductibilité, soit 43 010 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés, approuve le rapport du conseil ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat, fixation et mise en paiement du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le bénéfice net de l'exercice 2007 s'élève à 4 895 676 609,65 euros. Compte tenu que le report à nouveau antérieur est de 2 253 079 831,75 euros, le montant total à affecter est de 7 148 756 441,40 euros.

En conséquence, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter ce montant distribuable comme suit :

1. à la réserve légale, 23 434 444,49 euros ;

2. à la distribution du dividende global, soit un montant total de 2 003 708 246,40 euros, au paiement d'un dividende de 1,20 euro par action ayant droit au dividende mis en paiement au titre de l'exercice 2007 ;

3. au report à nouveau, soit 5 121 613 750,51 euros.

Le dividende à distribuer sera détaché de l'action chez Euronext Paris le 27 mai 2008 et mis en paiement en numéraire à compter du 23 juin 2008.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, Crédit Agricole S.A. détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de la détention desdites actions sera affectée au compte "report à nouveau", étant précisé que tous les pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour procéder à cette inscription.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du même Code, applicable à compter de l'imposition des revenus de 2007. Cette réfaction bénéficie aux seules personnes physiques.

Il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Exercice	Dividende	Avoir fiscal ⁽¹⁾	Total
2004			
Acompte ⁽²⁾	0,30 €		0,45 €
Solde ⁽³⁾	0,36 €	0,15 €	0,36 €
2005	0,94 €		0,94 €
2006	1,15 €		1,15 €

(1) L'avoir fiscal mentionné est indiqué au taux de 50 % ; dans certains cas, ce taux est différent.

(2) Distribution au cours de l'année 2004.

(3) Distribution au cours de l'année 2005, ce solde était éligible à la réfaction au taux de 50 %.

Quatrième résolution

(Option pour le paiement du dividende en actions)

L'Assemblée générale, conformément aux articles L. 232-18 à L. 232-20 du Code de commerce et à l'article 29 des statuts, décide d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour un paiement du dividende :

- soit en numéraire ;
- soit en actions, le paiement s'effectuant selon la répartition suivante :
 - 80 % de ce dividende en actions, soit 0,96 euro par action,
 - 20 % de ce dividende en espèces, soit 0,24 euro par action.

Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 21 mai 2008

Cette option devra être exercée entre le 30 mai 2008 et le 13 juin 2008 inclus. Au-delà de cette dernière date, ou à défaut d'exercice de l'option, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Le dividende sera mis en paiement en numéraire à compter du 23 juin 2008.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement des dividendes ne pourra être inférieur à 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution, diminuée du montant net du dividende.

Les actions ainsi émises en paiement des dividendes porteront jouissance au 1^{er} janvier 2008.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions le jour où il exerce son option, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au Président, pour assurer l'exécution de la présente décision, effectuer toutes opérations liées ou consécutives à l'exercice de l'option, constater l'augmentation de capital qui en résultera et apporter les modifications corrélatives à l'article 6 des statuts relatif au capital social.

Cinquième résolution

(Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions énoncées dans ce rapport.

Sixième résolution

(Approbation des engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, approuve les engagements relatifs à Monsieur Édouard ESPARBES énoncés dans ce rapport.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe CAMUS vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur René CARRON vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Neuvième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Alain DIÉVAL vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Dixième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Xavier FONTANET vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Onzième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Michael JAY vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Douzième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Michel MICHAUT vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Treizième résolution

(Nomination d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme Monsieur Gérard CAZALS, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre PARGADE, démissionnaire en application des statuts de la société, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Quatorzième résolution

(Nomination d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme Monsieur Michel MATHIEU, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Roger DROUET, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Quinzième résolution

(Nomination d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme Monsieur [...], en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Daniel LEBEGUE dont le mandat d'administrateur vient à échéance ce jour. Le mandat de Monsieur [...] prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Seizième résolution

(Jetons de présence aux membres du Conseil d'administration)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, en application de l'article L. 225-45 du Code de commerce, fixe à neuf cent cinquante mille (950 000) euros la somme globale annuelle allouée aux membres du Conseil d'administration, à raison de leurs fonctions.

Dix-septième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les actions de la société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2007, est donnée au Conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Les achats d'actions de la société qui seront réalisés par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la société à détenir plus de dix pour cent (10 %) des actions représentatives de son capital social. Toutefois, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne pourra excéder 5 % du capital de la société.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place par la société pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du Conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, ce qui à ce jour correspond à un nombre maximal de 166 975 687 actions, et le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du montant du capital.

Le montant total des sommes que la société pourra consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période est de trois (3) milliards d'euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à 35 euros, étant toutefois précisé que ces actions pourraient être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Cette autorisation est destinée à permettre à la société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la société pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- 1) de consentir des options d'achat d'actions de la société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- 2) d'attribuer des actions de la société aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce ;

Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 21 mai 2008

- 3) de conserver les actions de la société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
- 4) d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société ;
- 5) d'assurer l'animation du marché des actions par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- 6) de procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve dans ce dernier cas de l'adoption de la 29^e résolution.

Les opérations effectuées par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment, sauf en période d'offre publique visant la Société, pendant la durée de validité du programme de rachat d'actions.

La société pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et, notamment, des dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

► Compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Dix-huitième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-132 et suivants, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital, par l'émission, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères, ou en toute unité monétaire quelconque établie par référence à un ensemble de monnaies, avec ou sans prime, par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société ou donnant droit à un titre de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement ou de toute autre manière ;
2. décide que le montant total nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder deux milliards cinq cents millions (2,5) d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
3. décide en outre que le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de cinq (5) milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ;
4. décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et que le conseil pourra en outre conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le conseil pourra, à son choix, limiter l'émission au montant des souscriptions reçues si les conditions prévues par la loi sont satisfaites, répartir à sa diligence les titres non souscrits et/ou les offrir au public ;
5. supprime expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre par conversion d'obligations ou par l'exercice de bons de souscription et prend acte que la présente décision emporte également de plein droit, au profit des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donneront droit ;
6. donne, notamment et sans que cette énumération soit limitative, tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :
 - a) déterminer la forme, la nature et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer et fixer les conditions d'émission, notamment les dates, délais et modalités d'émission,
 - b) fixer les prix d'émission, les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
 - c) déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre,
 - d) fixer, le cas échéant, les modalités selon lesquelles la société aura la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,

Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 21 mai 2008

- e) déterminer les modalités permettant, le cas échéant, de préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, et suspendre le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
 - f) sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission,
 - g) faire procéder, le cas échéant, à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des valeurs mobilières à émettre,
 - h) et, généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords et effectuer toutes formalités pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater les réalisations des augmentations de capital qui en résulteront et modifier corrélativement les statuts,
 - i) en cas d'émission de titres de créance, décider, notamment, de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ou à l'attribution de titres de créance ;
7. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par la 14^e résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2007 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.
- Dix-neuvième résolution**
- (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription)
- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et suivants, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce :
1. délègue au Conseil d'administration la compétence de décider de toutes émissions de valeurs mobilières visées au point 1 de la 18^e résolution ;
 2. décide que :
 - a) le montant total nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder :
 - un (1) milliard d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant, en cas d'émission avec un délai de priorité de souscription et,
 - cinq cents (500) millions d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant, en cas d'émission sans délai de priorité de souscription,
 - compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières donnant droit à des actions,
 - b) en outre, le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation sera au maximum de cinq (5) milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère,
 - c) le tout dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds fixés à la 18^e résolution, étant également précisé que toute émission réalisée en vertu de la présente résolution s'imputera à due concurrence sur le ou lesdits plafonds correspondants ;
3. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation, étant entendu que le Conseil d'administration pourra instituer au bénéfice des actionnaires un délai de priorité de souscription, irréductible et éventuellement réductible, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et dans les conditions qu'il fixera conformément aux dispositions légales et réglementaires, cette priorité de souscription ne pouvant donner lieu à la création de droits négociables ;
4. décide que, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :
- a) limiter l'émission au montant des souscriptions si les conditions prévues par la loi sont satisfaites,
 - b) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
5. supprime expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre par conversion d'obligations ou par l'exercice de bons de souscription et prend acte que la présente décision emporte également de plein droit, au profit des titulaires des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donneront droit ;
6. décide que, en cas d'émission immédiate ou à terme d'actions de numéraire, la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale au prix d'émission minimum prévu par la loi au moment où il sera fait usage de la présente délégation après, le cas échéant, correction de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions de la société, la somme reçue lors de la souscription des bons sera prise en compte dans ce calcul ;
7. délègue au Conseil d'administration, dans la limite du montant global d'augmentation de capital visé au 2 ci-dessus, la compétence de décider de procéder à toute augmentation de capital par émission d'actions d'apport ou de valeurs mobilières

Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 21 mai 2008

donnant accès au capital de la société destinées à rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange ou mixte (à titre principal, subsidiaire ou alternatif) initiée par la société sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur un marché réglementé, dans les conditions et sous les réserves fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce, et disposera à cet effet de tous pouvoirs à l'effet notamment (i) d'arrêter la liste et le nombre des titres apportés à l'échange, (ii) de fixer les conditions d'émission, la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser et (iii) de déterminer les modalités d'émission ;

8. donne, tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider de l'ensemble des dispositions prévues par le point 6 de la 18^e résolution et déterminer les modalités permettant, le cas échéant, de préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois ;
9. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par la 15^e résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2007 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

Vingtième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration la faculté, si celui-ci constate une demande excédentaire de souscription lors d'une augmentation de capital, d'augmenter le nombre de titres à émettre pour chacune des émissions avec ou sans droit de souscription décidées en vertu des 18^e, 19^e, 24^e, 25^e et 26^e résolutions de la présente Assemblée générale extraordinaire, dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;
2. décide que le montant maximal des augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, à l'exclusion des augmentations de capital autorisées par les 24^e, 25^e et 26^e résolutions, s'imputera sur les plafonds globaux d'augmentation de capital fixés dans les 18^e et 19^e résolutions de la présente Assemblée générale extraordinaire ;
3. constate que le Conseil d'administration a tous pouvoirs pour la mise en œuvre de la présente délégation en vertu des 18^e, 19^e, 24^e, 25^e et 26^e résolutions de la présente Assemblée générale extraordinaire ;

4. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par la 16^e résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2007 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

Vingt et unième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital social de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
2. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, notamment pour approuver l'évaluation des apports et fixer les montants à émettre, fixer les dates de jouissance, même rétroactives, des titres à émettre, déterminer les modalités permettant, le cas échéant, de préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, constater la réalisation de l'augmentation de capital rémunérant l'apport, procéder à la cotation des valeurs mobilières à émettre, imputer sur la prime d'apport, sur sa seule décision et s'il le juge opportun, les frais, droits et honoraires occasionnés par ces émissions et prélever sur cette prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
3. décide que le montant maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans le cadre de la présente délégation s'imputera dans la limite des plafonds globaux prévus aux 18^e et 19^e résolutions de la présente Assemblée générale extraordinaire ;
4. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par la 17^e résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2007 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

Vingt-deuxième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite annuelle de 5 % du capital)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, dans la limite annuelle de 5 % du capital social, à fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, prix qui sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminué éventuellement d'une décote maximale de 10 %.

Vingt-troisième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-130 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration la compétence de décider, en une ou plusieurs fois, des augmentations de capital, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, soit par attribution d'actions nouvelles gratuites ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes, soit par l'emploi de ces deux procédés ;
2. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, ne pourra dépasser trois (3) milliards d'euros et est indépendant du plafond global fixé aux 18^e et 19^e résolutions soumises à la présente Assemblée ;
3. confère au Conseil d'administration, notamment et sans que cette énumération soit limitative, tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour, en cas d'usage de la présente délégation, dans les conditions fixées par la loi :
 - a) fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet,

- b) décider, en cas de distribution d'actions gratuites, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,
 - c) procéder à tous ajustements requis par les textes législatifs et réglementaires,
 - d) constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts,
 - e) prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin des opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la (ou les) augmentation(s) de capital qui pourra (pourront) être réalisée(s) en vertu de la présente délégation ;
4. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par la 19^e résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2007 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

Vingt-quatrième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. autorise le Conseil d'administration à procéder à l'émission, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, d'actions réservées aux adhérents (ci-après dénommés Bénéficiaires) à l'un des plans d'épargne d'entreprise de l'une des entités juridiques du groupe Crédit Agricole qui est constitué par la société, les entreprises ou groupements entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la société (en ce compris les sociétés entrées dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. au plus tard la veille du jour de l'ouverture de la période de souscription ou de l'ouverture de la période de réservation s'il a été décidé d'en ouvrir une), les Caisses Régionales de Crédit Agricole et leurs filiales et les entités ou groupements sous le contrôle de la société et/ou des Caisses Régionales de Crédit Agricole en application de l'article L. 444-3 du Code du travail ;
2. décide de supprimer, en faveur des Bénéficiaires susvisés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires en ce qui concerne les actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation et en ce qui concerne les actions qui pourraient être attribuées gratuitement aux Bénéficiaires au lieu et place de la décote ;

Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 21 mai 2008

3. décide de fixer à cent cinquante (150) millions d'euros le montant maximal en nominal de la (ou des) augmentation(s) de capital pouvant être réalisée(s) en vertu de la présente autorisation, étant précisé que ce montant ne s'imputera pas sur le montant des augmentations de capital résultant des résolutions qui précèdent ;
4. décide que le prix de souscription des actions Crédit Agricole S. A. ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés sur le marché "Euronext Paris" aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général ou, avec l'accord de ce dernier, d'un ou plusieurs directeurs généraux délégués, fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne. Lors de la mise en œuvre de la présente délégation, le Conseil d'administration pourra ajuster le montant de la décote au cas par cas pour se conformer aux contraintes légales et réglementaires et notamment aux contraintes fiscales, comptables ou sociales applicables dans tel ou tel pays où sont implantés les sociétés ou groupements du groupe Crédit Agricole participant à l'opération d'augmentation de capital ;
5. autorise le Conseil d'administration à attribuer gratuitement aux souscripteurs des actions ou d'autres titres donnant accès au capital social, qu'ils soient à émettre ou déjà émis, en remplacement total ou partiel de la décote sur le prix des actions visée au paragraphe 4 de la présente résolution, dans les conditions et limites prévues par l'article L. 443-5 4^e alinéa du Code du travail ;
6. décide que la présente délégation est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée et qu'elle se substitue à celle conférée par la 20^e résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2007 en la privant d'effet, sauf en ce qui concerne les opérations d'augmentation de capital déjà décidées par le Conseil d'administration et qui ne seraient pas encore réalisées.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, et sans que cette liste soit limitative, pour fixer les conditions et modalités de mise en œuvre de la (ou des) augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de la présente résolution et, notamment, pour :

- a) fixer les critères auxquels devront répondre les entités juridiques faisant partie du groupe Crédit Agricole pour que les Bénéficiaires puissent souscrire aux augmentations de capital, objet de l'autorisation ci-dessus,
- b) fixer les conditions que devront remplir les Bénéficiaires des actions nouvelles émises et, notamment, décider si les actions pourront être souscrites directement par les Bénéficiaires adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
- c) arrêter les caractéristiques, conditions, montant et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution et, notamment, pour chaque émission, fixer le nombre d'actions à émettre, le prix d'émission et les règles de réduction applicables aux cas de sur-souscription,
- d) fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, ainsi que les modalités et conditions de souscription, les périodes de réservation avant souscription et fixer les modalités de libération, de délivrance et la date de jouissance des actions émises,
- e) choisir de substituer totalement ou partiellement à la décote sur le prix de l'action l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital social dans les conditions et limites prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail,
- f) constater ou faire constater la réalisation de la (ou des) augmentation(s) de capital à concurrence du montant des actions qui seront souscrites,
- g) procéder à l'imputation des frais de la (ou des) augmentation(s) de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- h) procéder à la (ou aux) modification(s) corrélative(s) des statuts,
- i) et, généralement, faire le nécessaire et prendre toutes mesures pour la réalisation de la (ou des) augmentation(s) de capital, conclure tous accords et conventions, effectuer toutes formalités utiles et consécutives à la (ou aux) augmentation(s) de capital précitée(s).

Vingt-cinquième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à la société Crédit Agricole International Employees)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. prend acte que (i) les salariés des entités juridiques du groupe Crédit Agricole (tel que défini ci-après) dont le siège social est situé dans des pays où des contraintes financières, juridiques et/ou fiscales rendraient difficile la mise en œuvre des formules d'actionnariat salarial réalisées par l'intermédiaire d'un FCPE ou (ii) les salariés des entités juridiques du groupe Crédit Agricole résidant dans ces mêmes pays, dès lors qu'ils sont adhérents à l'un des plans d'épargne d'entreprise de l'une des entités juridiques du groupe Crédit Agricole, sont ci-après définis par les mots "Salariés Etrangers"; dans la présente résolution, le terme "groupe Crédit Agricole" désigne la société Crédit Agricole S.A., les entreprises ou groupements entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la société (en ce compris les sociétés entrées dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. au plus tard la veille du jour de l'ouverture de la période de souscription ou de l'ouverture de la période de réservation s'il a été décidé d'en ouvrir une), les Caisses Régionales de Crédit Agricole et leurs filiales et les entités ou groupements sous le contrôle de la société et/ou des Caisses Régionales de Crédit Agricole en application de l'article L. 444-3 du Code du travail ;

Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 21 mai 2008

2. décide, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social de la société par émission d'actions nouvelles réservées à la société "Crédit Agricole International Employees", société anonyme au capital de 40 000 euros ayant son siège à Courbevoie (92 400), 9, quai du Président Paul Doumer, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre et portant le numéro SIREN 422 549 022, ci-après le "Bénéficiaire", et délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs nécessaires pour fixer la date, le montant et les modalités de l'augmentation de capital, dans les conditions décrites ci-après ;
3. décide de supprimer, en faveur du Bénéficiaire, le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour les actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ;
4. décide que le prix d'émission des actions nouvelles souscrites par le Bénéficiaire, en application de la présente délégation, devra, en tout état de cause, être identique au prix auquel les actions seront offertes aux autres Bénéficiaires du Groupe conformément à l'autorisation conférée en vertu de la 24^e résolution, et ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés de l'action Crédit Agricole S.A. sur le marché "Euronext Paris" aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général ou, avec l'accord de ce dernier, d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués fixant la date d'ouverture de la souscription ;
5. décide que la présente délégation est valable dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente Assemblée et qu'elle se substitue à celle conférée par la 21^e résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2007 en la privant d'effet, sauf en ce qui concerne les opérations d'augmentation de capital déjà décidées par le Conseil d'administration et qui ne seraient pas encore réalisées ;
6. décide de fixer à quarante (40) millions d'euros le montant maximal en nominal de la (ou des) augmentation(s) de capital pouvant être décidée(s) et réalisée(s) en vertu de la présente autorisation.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et, sans que cette liste soit limitative, pour fixer les conditions et modalités de mise en œuvre de la (ou des) augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de la présente résolution et, notamment, pour :

- a) décider le nombre maximum d'actions à émettre, dans les limites fixées par la présente résolution et constater le montant définitif de chaque augmentation de capital,
- b) arrêter les dates et toutes autres conditions et modalités d'une telle augmentation de capital, notamment le seuil en deçà duquel les souscriptions ne seraient pas réduites,
- c) imputer les frais d'une telle augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau montant du capital social résultant d'une telle augmentation,

- d) et, d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des actions émises en vertu de la présente autorisation ou à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater l'augmentation de capital résultant de toute émission réalisée en vertu de la présente autorisation et procéder à la modification corrélative des statuts de la société.

Vingt-sixième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents à un plan d'épargne Groupe aux États-Unis)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément, d'une part, aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-138-1 et, d'autre part, des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail :

1. autorise le Conseil d'administration à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social, par l'émission d'actions à libérer en numéraire ;
2. réserve la souscription de la totalité des actions à émettre aux salariés de certaines des entités juridiques du groupe Crédit Agricole (tel que défini aux 24^e et 25^e résolutions) établies aux États-Unis, dont le contrat de travail est régi par le droit des États-Unis ou résidant aux États-Unis, dès lors que ces salariés sont adhérents à l'un des plans d'épargne d'entreprise de l'une des entités juridiques du groupe Crédit Agricole (les "Salariés Américains") ;
3. décide que la présente délégation est valable vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée et qu'elle se substitue à celle conférée par la 22^e résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2007 en la privant d'effet, sauf en ce qui concerne les opérations d'augmentation de capital déjà décidées par le Conseil d'administration et qui ne seraient pas encore réalisées ;
4. décide de fixer à quarante (40) millions d'euros le montant maximal en nominal de la (ou des) augmentations de capital pouvant être réalisée(s) en vertu de la présente autorisation ;
5. décide que le prix d'émission des actions nouvelles à émettre sera égal au montant le plus élevé entre (i) 85 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole S.A. sur le marché "d'Euronext" lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général ou, avec l'accord de ce dernier, d'un ou plusieurs directeurs généraux délégués, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains et (ii) 85 % du cours de bourse de l'action Crédit Agricole S.A. sur le marché précité le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général, ou, en accord avec ce dernier, d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, fixant la date d'ouverture de la période de souscription

Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 21 mai 2008

à l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains, dans la limite d'un montant égal à 100 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole S.A. durant les 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général ou, avec l'accord de celui-ci, d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains ;

6. autorise le Conseil d'administration à attribuer gratuitement aux souscripteurs des actions ou d'autres titres donnant accès au capital social, qu'ils soient à émettre ou déjà émis, en remplacement total ou partiel de la décote susvisée relative au prix des actions, dans les conditions et limites prévues par l'article L. 443-5, 4^e alinéa du Code du travail ;
7. décide de supprimer au profit des Salariés Américains le droit préférentiel de souscription des actionnaires en ce qui concerne les actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation et en ce qui concerne les actions qui pourraient être attribuées gratuitement aux Bénéficiaires au lieu et place de la décote.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, et sans que cette liste soit limitative, pour fixer les conditions et modalités de mise en œuvre de la (ou des) augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de la présente résolution et, notamment, pour :

- a) décider du nombre maximum d'actions à émettre, dans les limites fixées par la présente résolution, et décider également, à l'occasion de chacune de ces augmentations de capital, si les actions doivent être souscrites directement par les Salariés Américains ou si elles doivent l'être par l'intermédiaire de fonds communs de placement,
- b) arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, ainsi que les règles de réduction applicables aux cas de sur-souscription et, notamment, déterminer le prix des actions, les dates de jouissance ainsi que fixer éventuellement le nombre maximum d'actions pouvant être souscrit par salarié et par émission,
- c) choisir de substituer totalement ou partiellement à la décote sur le prix de l'action l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital social dans les conditions et limites prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail,
- d) constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites,
- e) accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités,
- f) apporter aux statuts les modifications consécutives aux augmentations du capital social,
- g) imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant de la prime afférente à chaque augmentation et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter

la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,

- h) et, généralement, faire le nécessaire.

Vingt-septième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la société).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-1, L. 225-177 à L. 225-185 et L. 225-208 à L. 225-209 du Code de commerce, à attribuer, en une ou plusieurs fois, à tout ou partie des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit, soit à la souscription d'actions nouvelles à émettre au titre d'une augmentation de capital, soit à l'achat d'actions acquises par la société dans des conditions légales ;
2. décide que les options attribuées en vertu de cette autorisation ne pourront donner accès à plus de 2 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée, soit 33 395 137 actions, dans la limite des plafonds globaux prévus aux 18^e et 19^e résolutions de la présente Assemblée générale extraordinaire ;
3. décide qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, le nombre d'actions indiqué au point 2 ci-dessus sera ajusté mathématiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération ;
4. décide que le prix de souscription ou d'achat de l'action sera déterminé conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, étant précisé que le Conseil d'administration ne pourra pas appliquer de décote ;
5. décide que si, pendant la durée de validité des options, la société réalise l'une des opérations financières prévues par l'article L. 225-181 du Code précité, le Conseil d'administration devra ajuster, selon les modalités réglementaires ; le nombre et le prix des actions susceptibles d'être souscrites ou achetées par exercice des options, il pourra, en pareil cas, s'il le juge nécessaire, suspendre temporairement le droit de lever l'option pendant la durée de l'opération ;
6. décide que le délai d'exercice des options ne pourra excéder 7 ans à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration et donne tout pouvoir au Conseil d'administration pour fixer une durée inférieure ;
7. décide que cette autorisation comporte renonciation expresse des actionnaires à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription aux actions émises lors de la levée des options de souscription ;

Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 21 mai 2008

8. délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdéléguer conformément aux dispositions légales, dans les limites ci-dessus énoncées, à l'effet :
- de fixer les dates où seront consenties les options, de fixer les dates de chaque attribution et les conditions dans lesquelles seront consenties les options, d'arrêter la liste des Bénéficiaires des options, de déterminer la nature des options, de fixer le nombre de titres sur lesquels porteront les options de souscription ou les options d'achat, de déterminer les conditions d'exercice des options et les périodes d'exercice possibles d'options, dans la limite du délai maximal prévu par la présente résolution,
 - de fixer les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions à acquérir par les Bénéficiaires pourront éventuellement être ajustés,
 - de procéder, s'il y a lieu, au rachat d'actions de la société préalablement à l'ouverture d'options d'achat et d'informer chaque année l'Assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu de cette autorisation,
 - d'accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités relatifs aux augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de cette autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;
9. fixe à trente-huit (38) mois à compter de la date de la présente Assemblée la durée de cette autorisation qui se substitue à celle donnée par la 20^e résolution de l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006, en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour.

Vingt-huitième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux et/ou au profit des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux des sociétés et groupements liés à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre ;
- décide que le nombre total d'actions qui pourront être attribuées en vertu de cette autorisation ne pourra donner accès à plus 1 % du capital social existant au moment de l'attribution par le Conseil

d'administration, le tout dans la limite des plafonds globaux prévus aux 18^e et 19^e résolutions de la présente Assemblée générale extraordinaire.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à procéder, alternativement ou cumulativement, dans la limite fixée à l'alinéa précédent :

- à l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la société dans les conditions prévues aux articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce ;
- et/ou à l'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital ; dans ce cas, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale emportera de plein droit la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription et le conseil augmentera le capital social du montant nominal maximal correspondant au nombre d'actions définitivement attribuées.

L'Assemblée générale décide :

- que la période d'acquisition sera, pour tout ou partie des actions attribuées par le Conseil d'administration, soit d'une durée minimale de deux (2) ans, le Conseil d'administration ayant tout pouvoir pour fixer des durées supérieures pour la période d'acquisition, soit d'une durée minimale de quatre (4) ans, étant rappelé que les droits résultant de l'attribution gratuite d'actions sont incessibles jusqu'au terme de cette période, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-3 du Code de commerce ; cependant, en cas de décès ou d'invalidité du bénéficiaire et dans le respect des conditions fixées par la loi, l'attribution définitive des actions pourra avoir lieu avant le terme de la période d'acquisition ;
- que la période de conservation des actions attribuées sera d'une durée minimale de deux (2) ans, à l'exception des actions dont la période d'acquisition sera d'une durée d'au moins quatre (4) ans et pour lesquelles la durée minimale de l'obligation de conservation pourrait être supprimée, ces actions étant librement cessibles à compter de leur attribution définitive conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 7^e alinéa du Code de commerce.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet de :

- déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions, ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions, étant rappelé qu'il ne peut être attribué d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux détenant chacun plus de 10 % du capital social et que l'attribution d'actions gratuites ne peut avoir pour effet de faire franchir à chacun de ces derniers le seuil de détention de plus de 10 % du capital social ;
- répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportun ;
- déterminer si les actions attribuées gratuitement seront des actions à émettre ou existantes ;

Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 21 mai 2008

4. fixer, le cas échéant, les conditions et critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération qui suit soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective ;
5. déterminer les durées définitives de la période d'acquisition et de durée de conservation des actions, dans les limites fixées ci-dessus ;
6. déterminer, le cas échéant, les modalités de détention des titres pendant la période de conservation ;
7. doter une réserve indisponible, affectée aux droits des attributaires, d'une somme égale au montant total de la valeur nominale des actions susceptibles d'être émises par voie d'augmentation de capital, par prélèvement des sommes nécessaires sur toutes réserves, bénéfiques ou primes dont la société a la libre disposition ;
8. procéder aux prélèvements nécessaires sur cette réserve indisponible afin de libérer la valeur nominale des actions à émettre au profit de leurs bénéficiaires et augmenter en conséquence le capital social du montant nominal des actions attribuées gratuitement ;
9. en cas d'augmentation de capital, modifier les statuts en conséquence et procéder à toutes formalités nécessaires ;
10. en cas de réalisation d'opérations financières visée par les dispositions de l'article L. 228-99, 1^{er} alinéa du Code de commerce, pendant la période d'acquisition, mettre en œuvre, le cas échéant, toutes mesures propres à préserver et ajuster les droits des attributaires d'actions, selon les modalités et conditions prévues par ledit article.

L'Assemblée générale fixe à trente-huit (38) mois à compter de la date de la présente Assemblée la durée de la présente autorisation.

Vingt-neuvième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des actions acquises par la société en vertu de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions faisant l'objet de la 17^e résolution ou d'autorisations ultérieures, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente Assemblée ;
2. à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par la 23^e résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2007 en la privant d'effet à partir de ce jour, est donnée au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente Assemblée, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les actions, de rendre définitive(s) la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélatrice des statuts et, généralement, de faire le nécessaire.

Trentième résolution

(Formalités et pouvoirs)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale ordinaire et/ou extraordinaire pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent et/ou de résolutions complémentaires.

Personne responsable du document de référence

M. Georges Pauget, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

>> ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 69 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux :

- pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 sans observation pour ce qui concerne le rapport sur les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.,
- pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, sans observation pour ce qui concerne le rapport sur les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. et avec une observation pour ce qui concerne le rapport général sur les comptes annuels de Crédit Agricole S.A.,
- pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, figurant en pages 274 et 321 du présent document de référence, qui contiennent une observation.

Fait à Paris, le 20 mars 2008

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Georges PAUGET

Personne responsable du document de référence

»» CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

► Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres

Société représentée par Valérie Meeus

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

PricewaterhouseCoopers Audit

Société représentée par Gérard Hautefeuille

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

► Commissaires aux comptes suppléants

Picarle et Associés

Société représentée par Denis Picarle

11, allée de l'Arche
92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Pierre Coll

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Barbier Frinault et Autres a été désigné en tant que Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans puis renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

La société, représentée par Valérie Meeus, est membre du réseau Ernst & Young depuis le 5 septembre 2002.

Elle a pris le nom de **Ernst & Young et Autres** depuis le 1^{er} juillet 2006.

Alain Grosmann avait été nommé Commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans puis renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000. Ce mandat a pris fin à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

La société **Picarle et Associés** a été nommée Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres, pour une durée de 6 exercices, par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par Gérard Hautefeuille, est membre du réseau PricewaterhouseCoopers.

Pierre Coll a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

Table de concordance

La table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (annexe I) pris en application de la Directive dite "Prospectus".

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page du document de référence
1. Personnes responsables	361
2. Contrôleurs légaux des comptes	362
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques	8 à 10 – 12
3.2. Informations financières intermédiaires	N.A.
4. Facteurs de risques	106 à 135 – 184 à 185 – 211 à 224 – 238 à 239 – 244 à 245
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	4 à 7 – 52 – 54 à 55 – 324 à 325
5.2. Investissements	70 à 71 – 94 à 96 – 198 à 204 – 258 – 332 à 333
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	56 à 67 – 94 à 96 – 334
6.2. Principaux marchés	58 à 67 – 229 à 233
6.3. Événements exceptionnels	N.A.
6.4. Dépendance éventuelle à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	135
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	N.A.
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur	53
7.2. Liste des filiales importantes	170 à 171 – 259 à 273
8. Propriétés immobilières, usines, équipements	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	227 – 242 à 243
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	154 à 161
9. Examen de la situation financière et du résultat	70 à 93
9.1. Situation financière	174 à 179 – 276 à 278
9.2. Résultat d'exploitation	174 – 278
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	92 – 99 – 177 à 178 – 246 à 248 – 311
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	178 à 179
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	124 à 126 – 220 à 222
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N.A.
10.5. Sources de financement attendues pour honorer les engagements	332 à 333
11. Recherche et développement, brevets et licences	N.A.
12. Informations sur les tendances	6 – 93 à 96 – 335
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N.A.
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	38 à 47
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	47

Table de concordance

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page du document de référence
15. Rémunération et avantages	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	21 à 25 – 35 à 37 – 253 à 254
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	23 à 25 – 36 à 37 – 188 à 189 – 196 – 244 à 245 – 249 à 254 – 289 à 290
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration du mandat	38 à 47
16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	47
16.3. Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	20 à 22
16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	16 à 34 – 47
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	9 – 137 à 141 – 148 à 153 – 248
17.2. Participations au capital social de l'émetteur et stock-options	36 à 48 – 251 à 253 – 290
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	99 à 102 – 246 – 251 à 253 – 290
18. Principaux actionnaires	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	10 – 100 – 246 – 342
18.2. Existence de droits de vote différents des actionnaires	10 – 100 – 103 à 104 – 246 – 326 – 343 à 344
18.3. Contrôle de l'émetteur	17 – 47 – 53 – 173 – 342
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	342
19. Opérations avec des apparentés	169 à 173 – 346 à 347
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques*	168 à 322
20.2. Informations financières pro forma	N.A.
20.3. États financiers	168 à 273 – 276 à 320
20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles	274 à 275 – 321 à 322
20.5. Date des dernières informations financières	167 – 335
20.6. Informations financières intermédiaires	N.A.
20.7. Politique de distribution des dividendes	10 à 13 – 98 – 247 à 248 – 342 – 349
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	47 – 134 à 135 – 244 à 245 – 335
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	335
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	10 – 99 à 102 – 246 – 324 – 325
21.2. Actes constitutifs et statuts	324 à 331
22. Contrats importants	173 – 334 – 346 à 347
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N.A.
24. Documents accessibles au public	335
25. Informations sur les participations	205 – 207 – 259 à 273 – 295 à 300

N.A. : non applicable.

* En application des articles 28 du règlement (CE) n° 809/2004 et 212-11 du Règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence les éléments suivants :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et le rapport de gestion du Groupe présentés aux pages 118 à 215, 216 à 217, 61 à 116 du document de référence 2005 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès l'AMF le 30 mars 2006 sous le n° D.06-0188 ;
- les comptes consolidés au 31 décembre 2006 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006, les comptes annuels au 31 décembre 2006 et le rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que le rapport de gestion du Groupe présentés aux pages 141 à 245, 246 à 291, 69 à 139 du document de référence 2006 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2007 sous le n° D.07-0214.

Les parties des documents de référence n° D.06-0188 et n° D.07-0214 non visées ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent document de référence.

